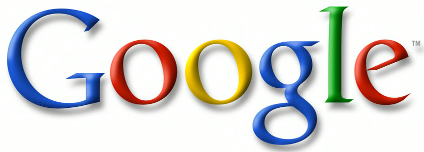
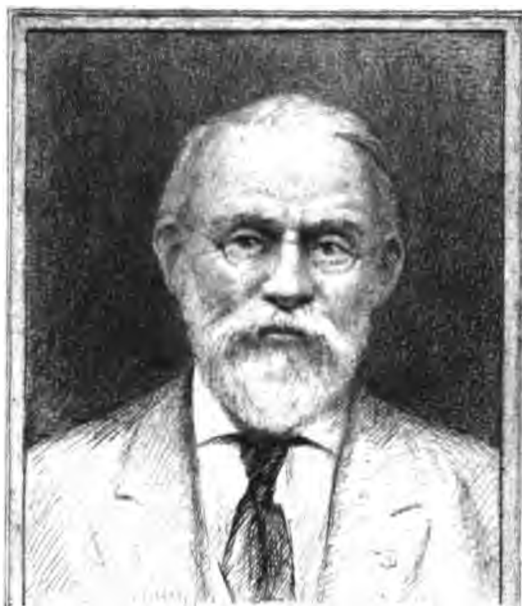
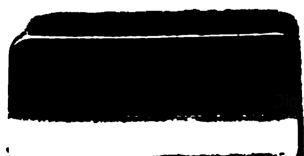






ANNALES

FRANC-COMTOISES.

REVUE

RELIGIEUSE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

SIXIÈME ANNÉE.

TOME XII.

BESANÇON,

J. JACQUIN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Grande-Rue, 14, à la Vieille-Intendance.

1869.



ANNALES
FRANC-COMTOISES.

REVUE
RELIGIEUSE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

LES ÉVÊQUES FRANC-COMTOIS.

(SUPPLÉMENT.)

Parmi les nombreux évêques qui ont illustré la Franche-Comté par leur science et par l'éclat de leurs vertus, il en est deux auxquels nous avons réservé un article spécial; ce sont : Mgr Peschoud, évêque de Cahors, récemment enlevé à l'affection de ses diocésains, et Mgr Guillemin, évêque de Cybistra, préfet apostolique du Quang-Tong et Quang-Si, qui soutient depuis près de vingt-un ans, avec un zèle infatigable, les travaux de l'apostolat.

1° Joseph-François-Clet Peschoud, évêque de Cahors, naquit à Saint-Claude le 29 janvier 1805, fit ses études d'abord au collége de cette ville, puis au petit séminaire d'Orgelet, et commença à Besançon sa théologie, à l'âge de seize ans. L'évêché de Saint-Claude ayant été rétabli en 1823, il rentra dans son diocèse et y reçut la prêtrise. Après avoir enseigné les humanités à Vaux de 1825 à 1831, il accepta la cure des Hautes-Molunes, où il passa dix-huit mois, puis celle de Notre-Dame

à Salins; mais le goût naturel qu'il avait pour l'enseignement lui fit quitter en 1836 le ministère paroissial pour prendre la direction du collége, qu'il garda quatre ans. Mgr Cart, son condisciple, le détermina, en 1840, à se charger de l'aumônerie du collége royal de Nîmes. Le climat du Midi ayant cruellement éprouvé sa santé, il vint à Paris, où il prêcha pendant quelques mois; enfin, cédant à de vives et honorables instances, il prit la direction du collége de Pont-Levoy, en remplacement de M. l'abbé Demeuré. Treize ans passés à la tête de cette maison fameuse achevèrent de mettre en relief son talent d'instituteur, d'humaniste et d'écrivain, relevé par toutes les vertus sacerdotales. Ses forces s'usèrent à ce labeur, où l'on ne connaît ni paix ni trêve et où il faut oublier tout le bien qu'on a fait la veille pour ne plus songer qu'à celui qu'on doit faire le lendemain. Libre des soins qui avaient jusque-là absorbé sa vie, il se reposa par le pèlerinage de Rome, et à son retour en France, il accepta la chaire d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de Lons-le-Saunier. Mgr Fillion l'en tira en 1857 pour le faire chanoine titulaire de sa cathédrale et vicaire général du diocèse de Saint-Claude. Ce n'était qu'une halte avant l'épiscopat. Nommé évêque de Cahors en 1863, Mgr Peschoud fut sacré dans le sanctuaire de Notre-Dame de Roc-Amadour, en présence de huit évêques, et fit son entrée le 2 décembre dans sa ville épiscopale. Il entreprit aussitôt la visite de son diocèse, et il y déploya tant de zèle que sa santé, déjà affaiblie, acheva de se ruiner. Vingt-deux mois d'épiscopat le mirent aux portes du tombeau. Au mois de septembre 1865, il se rendit aux eaux de Vichy; mais le mal était sans remède, il ne put regagner Cahors, et ce fut chez les lazaristes de Vichy qu'il rendit son âme à Dieu, le 13 septembre, dans la soixantième année de son âge.

Mgr Peschoud a laissé une mémoire bénie à Saint-Claude, à Pont-Levoy et à Cahors. L'aménité de son caractère, la distinction de son esprit, le tact merveilleux avec lequel il savait traiter les hommes et les affaires, lui concilièrent tous les suffrages dans les grandes positions qu'il occupa. Un de ses amis, M. l'abbé Azaïs, aumônier du lycée de Nîmes, a recueilli ses *Discours* prononcés à l'école de Pont-Levoy, et les a publiés avec une notice biographique pleine d'intérêt. Ces discours se distinguent par la justesse des pensées et l'élégante précision d'un style vraiment français. Ils attestent que leur auteur savait penser, sentir et s'exprimer en maître consommé dans l'éducation et dans l'art d'écrire.

2° Mgr Zéphirin Guillemin est né à Vuillafans (Doubs), le 16 mars 1814. Il fit ses études littéraires et philosophiques chez les révérends pères

jésuites, au collége de Fribourg en Suisse, et sa théologie au séminaire de Besançon. Après avoir reçu la prêtrise le 8 septembre 1839, des mains de Mgr Mathieu, il fut successivement vicaire de la métropole (1839-1844) et secrétaire de l'archevêché (1844-1847).

Animé d'un saint zèle pour les intérêts de la religion et pour le salut des âmes, dont un si grand nombre sont encore assises dans les ombres de la mort et livrées aux plus funestes erreurs, il sentait croître en lui un désir ardent d'aller à leur secours et d'embrasser la vie apostolique. Il partit pour le séminaire des Missions étrangères en 1847, afin d'y mûrir ses projets, d'éprouver sa vocation et de se préparer à l'apostolat. Dieu bénit ses résolutions ; il l'attira par la puissance de sa grâce et lui inspira le courage nécessaire pour opérer une séparation bien coûteuse à la nature et entreprendre une carrière aussi pénible et aussi laborieuse. En effet, le 17 août 1848, M. Guillemin se trouvait à Londres et partait pour Hong-Kong. Dès 1849, nommé provicaire apostolique de Canton, il y dressa un autel dans une modeste chambre, qui fut transformée en chapelle dans le mois d'octobre de la même année.

La mission de Canton avait été cédée à la congrégation des Missions étrangères par un décret de Rome du 30 septembre 1848 (1). Or, M. Guillemin, en sa qualité de provicaire apostolique de Canton, fut chargé de cette mission. Il travailla avec un zèle admirable à la relever de ses ruines. Il n'y trouva plus que quelques débris, car il y avait quarante ans qu'elle n'était plus visitée par aucun prêtre européen (2).

Au milieu de ses nombreuses courses apostoliques et de ses travaux incessants pour les intérêts de la religion et le salut des âmes, M. Guillemin n'oubliait pas les intérêts des sciences et de la civilisation. On voit dans ses lettres nombreuses insérées aux *Annales de la propagation de la foi*, les services importants qu'il a rendus aux arts et à l'histoire, en recherchant soit les monuments antiques, soit les traditions et les croyances populaires des contrées où il portait la bonne nouvelle du christianisme.

Les mérites de M. Guillemin, sa piété, son zèle et sa science, ne tardèrent pas à lui ouvrir les voies de l'épiscopat. Il fut nommé en 1857 évêque de Cybistra *in partibus*, et préfet apostolique du Quang-Tong et Quang-Si. Mgr Guillemin eut l'insigne honneur de recevoir la consécration épiscopale des mains de Sa Sainteté Pie IX, à Rome. Après

(1) *Annales de la propagation de la foi*, tome XXII, page 434.
(2) *Ibid.*, t. XXX, p. 345.

avoir salué la terre natale et visité sa famille, il se hâta de se rendre au poste que la Providence lui avait assigné, pour y répandre les salutaires influences de son zèle et les bénédictions du Ciel, dont il était devenu le dépositaire par sa consécration épiscopale.

Parmi les œuvres accomplies pendant son épiscopat, il en est deux sur lesquelles nous appelons l'attention de tous les catholiques : c'est d'abord la construction de la cathédrale de Canton, dont il a béni la première pierre le 8 décembre 1863; ensuite, c'est l'érection, dans l'île de Sancian, d'une chapelle commémorative de la mort précieuse de saint François-Xavier. Dès son enfance, Mgr Guillemin avait été touché au récit des merveilles opérées par le ministère de saint François-Xavier, et des nombreuses conversions que Dieu avait accordées à l'exercice de son zèle et de sa charité; il avait conçu une grande dévotion envers le saint apôtre des Indes, et comme il le dit lui-même dans une lettre insérée aux *Annales de la propagation de la foi*, chaque année, au retour de la neuvaine de saint François-Xavier, il éprouvait de touchantes et extraordinaires émotions. Voilà pourquoi il s'empressa, au début de sa mission, d'aller visiter l'île de Sancian, et de déposer ses hommages sur cette terre bénie, consacrée par la mort de saint François-Xavier. En abordant l'endroit qui fut dépositaire du dernier soupir et des vœux ardents de ce saint apôtre, son âme fut transportée de bonheur, il répandit des larmes de joie et résolut d'élever un nouveau monument à la mémoire du grand saint qui est honoré dans l'univers entier. Cette pensée est éminemment catholique et civilisatrice; et le projet doit intéresser quiconque tient à l'honneur de la religion et au bien de l'humanité. Or, ce projet se réalise. La première pierre de la chapelle de Sancian a été posée et bénite par Mgr Guillemin, le 25 août 1867. Le tombeau de saint François-Xavier se trouvait au pouvoir des Chinois. Mgr Guillemin, qui avait fait plusieurs démarches pour le recouvrer, n'avait pas réussi; mais, profitant du passage à Canton de M. le comte de Lallemand, ministre de France en Chine, il obtint sa protection auprès du vice-roi de la province, qui, peu de temps après, le remit en possession de cette terre bénie et si vénérée.

Le monument élevé à l'honneur de saint François-Xavier sera, comme le dit Mgr Guillemin lui-même, « un honneur pour la religion et une » bénédiction pour les fidèles. Placé sur les premiers rivages de la Chine, » au sommet d'un monticule élevé, il montrera la croix du Sauveur » dignement arborée à l'entrée même de cet immense empire, et il rap» pellera à tous ce qu'un saint, un apôtre, a fait pour porter dans ces

» contrées lointaines le nom de Jésus-Christ lorsque le commerce euro-
» péen commençait à peine à y pénétrer, et les navires nombreux qui
» arrivent dans ces parages, le salueront comme un signe d'espérance
» et de salut. »

Comme catholiques, comme Français et surtout comme Franc-Comtois, nous devons coopérer à cette œuvre, répondre à l'appel d'un compatriote qui fait la gloire de notre pays, d'un évêque qui bénira notre offrande et la rendra féconde pour notre prospérité spirituelle et temporelle.

L'abbé Verdot.



ALLOCUTION DE MGR GUILLEMIN,

A L'OCCASION DE LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE L'ÉGLISE DE CANTON.

EXCELLENCE, MONSIEUR LE CONSUL ET MESSIEURS,

Il me serait difficile d'exprimer tous les sentiments qui se pressent dans mon cœur à la vue de cette imposante assemblée et du motif qui l'amène ici.. D'où vient donc qu'aujourd'hui, dans la même enceinte, à la même heure, se trouvent réunis et cet illustre vice-roi de la province, environné du brillant cortége de ses mandarins et de sa milice, et tous ces nobles représentants des nations européennes, et cette foule d'amis qui viennent s'associer à nos vœux, et cette troupe de chrétiens, qui se pressent autour de nous, tous dans l'attitude du respect et l'expansion d'une douce et pieuse joie? Evidemment, ce n'est pas une fête profane qui nous réunit; il s'agit de quelque chose de plus. Il s'agit d'élever au souverain Seigneur des nations, à celui qui a créé toutes choses, qui dirige à son gré le ciel, la terre, les astres, et qui en même temps veille sur nous avec l'amour d'un père, il s'agit, dis-je, de lui élever un temple digne de lui : temple vénérable, destiné à proclamer sa gloire et ses grandeurs, en même temps qu'il sera pour nous la source des plus abondantes bénédictions.

Oui, Messieurs, d'après les hautes et magnifiques idées que Dieu a bien voulu nous donner de lui-même, un temple n'est point seulement un hommage rendu à sa divinité; c'est encore un asile, un lieu d'indulgence et de faveurs ouvert à la pauvre et faible humanité. C'est là que le Dieu trois fois saint réside par sa présence; c'est là qu'il se communique à nous, qu'il reçoit nos prières et nos vœux, et qu'en retour il nous fait part des richesses infinies renfermées dans son divin cœur. Ah! disons-

le donc, qu'il est beau, qu'il est consolant pour l'homme, dans les jours de son court pèlerinage sur la terre, de trouver un sanctuaire où quelquefois il puisse se reposer des labeurs de la vie, incliner son front devant son Dieu, lui exposer ses besoins, implorer sa clémence pour un père, une mère, un enfant malade, pleurer une faute échappée à sa faiblesse, et, comme le prodigue de l'Evangile, recevoir l'assurance de son pardon et les gages précieux de son bonheur à venir.

Telle est, noble et puissant vice-roi, telle est la consolante destinée d'un temple catholique; tel est celui que nous élevons au milieu de la cité, et à l'érection duquel Votre Excellence veut bien prêter le concours de son haut et bienveillant patronage. Aussi, sommes-nous heureux aujourd'hui d'en poser la première pierre, et nous voudrions que les accents de notre reconnaissance pussent arriver à tous les insignes bienfaiteurs qui nous ont aidés dans cette œuvre de prédilection. Gloire, honneur et reconnaissance soient d'abord au pontife auguste, au chef de la religion catholique, qui, il y a six ans, comme a bien voulu le rappeler notre honorable consul, faisait couler sur mon front l'huile sacrée, et, m'embrassant avec la bonté d'un père, me renvoyait en Chine avec ces paroles d'encouragement : *Allez maintenant, fils bien-aimé, allez porter au loin les bénédictions dont vous êtes le dépositaire!* Pontife vénéré, qui porte avec une si douce majesté le poids de l'autorité qui lui est confiée, et vers lequel s'inclinent avec tant de respect nos pensées, notre amour et nos cœurs! Gloire, honneur, après lui, à notre auguste empereur, qui, dans l'étendue de sa bienfaisance et la vaste portée de ses vues, a daigné accueillir l'humble demande que je lui faisais, lorsqu'au moment de quitter pour toujours la terre de la patrie, je lui disais : *Sire, je serais heureux, en retournant en Chine, si je pouvais emporter avec moi l'assurance que nous aurons un jour une église à Canton.* — *Oui*, me répondit-il aussitôt, avec cette prompte détermination qui ne peut venir que d'un souverain, *vous pouvez y compter, vous aurez une église à Canton!* Et, comme si cette faveur n'était point suffisante pour combler mes vœux, notre auguste souveraine, avec cette grâce parfaite qui donne tant de prix à un bienfait, ajoutait ces paroles : *Et pour moi, Monseigneur, je me réserve de donner à l'église ses vases sacrés.* Aimable promesse, que Sa Majesté a bien voulu me faire renouveler depuis! Doux encouragement pour le cœur d'un évêque missionnaire! Précieux augure pour la mission confiée à ses soins, et dont le souvenir restera profondément gravé dans mon cœur! Déjà nous voyons ces magnifiques promesses se réaliser, et du sol de ce temple qui s'élève, nous demandons à Dieu qu'il bénisse notre

glorieux empereur, notre bien-aimée souveraine, et que, pour leur bonheur et le nôtre, il orne de vertus, de courage et de mérites l'auguste enfant dans les mains duquel un jour seront remises les destinées de la France.

Et pourrais-je oublier ceux qui ont si bien secondé les pieuses intentions de Leurs Majestés : M. de Bourboulon, notre ministre plénipotentiaire, et ses dignes secrétaires, MM. de Kleczkowski, de Méritens, de Vernouillet, qui, tous, ont poursuivi cette œuvre avec un zèle et une constance que je ne saurais assez louer ; M. l'amiral Charner, M. le capitaine de vaisseau du Quillio, MM. les commandants Coupvent des Bois et de Tanouarn et leur interprète M. Fontanier, qui lui ont prêté leur puissante et active coopération ; nos architectes, MM. Vautrin et Humbert, qui lui consacrent leur science et leur talent, M. l'amiral Jaurez, qui, dernièrement encore, nous donnait des preuves de son entier dévouement. Et enfin, pour clore la nomenclature de ces hauts et puissants protecteurs, qu'il me soit permis de remercier d'une manière spéciale notre honorable consul, M. le baron de Trenqualye, que notre ministre plénipotentiaire, M. Berthemy, dans sa vive sollicitude pour nous, a nommé pour le remplacer à cette cérémonie. Après nous avoir si souvent appuyés dans l'exécution de cette tâche laborieuse, c'est encore à lui comme à l'aide empressée de son interprète, M. Blancheton, que nous devons la brillante réunion qui vient aujourd'hui partager nos joies et relever l'éclat de cette solennité.

Mais, en rappelant les noms de nos insignes bienfaiteurs, je ne saurais passer sous silence le gouvernement de qui nous tenons le vaste emplacement sur lequel s'élèvent nos œuvres, et je suis heureux de pouvoir aujourd'hui lui offrir l'expression de ma gratitude dans la personne de son premier représentant, le vice-roi des deux Quangs. Oui, Excellence, c'est un droit d'hospitalité que vous nous avez donné, mais un droit qui ne fera que relier plus intimement la France et la Chine, et qui nous donnera à nous-mêmes les moyens de montrer les sentiments dont nous sommes animés envers les habitants de ce noble empire. Autant le terrain qui nous a été cédé est beau et spacieux, autant nous nous efforcerons de lui faire produire des fruits de grâce et de charité. Ici, dans cette église dont nous foulons le sol, nous apprendrons à nos chrétiens à vous aimer, à vous obéir, à garder les lois de l'empire, et à sacrifier, s'il était nécessaire, leurs biens et leur vie à la défense du prince que le Ciel leur a donné; car tels sont les principes de la religion sainte que nous professons. Plus loin, dans cet établissement bâti naguère sous la direction

d'un de nos capitaines du génie, de M. Dreysset, nous recueillerons les jeunes orphelins à qui la mort ou la misère a enlevé les auteurs de leurs jours; déjà une centaine y reçoivent le pain et les habillements qui leur manquent. Ailleurs s'élèvera la maison destinée à recevoir les enfants trouvés : précieux asile dû à la touchante sollicitude de nos chers enfants d'Europe, qui, chaque jour, se privent de quelque chose pour venir au secours de leurs jeunes frères qui gémissent abandonnés dans quelque partie du monde. Et ainsi, on verra se réaliser ce principe, un des plus beaux de la religion chrétienne, à savoir, que nous sommes tous les enfants d'un même Père qui est Dieu, que nous devons nous aimer comme des frères, et que si nous venons en Chine, c'est uniquement pour nous consacrer à votre service, sans autre désir que de vous faire du bien, sans autre récompense que de contribuer à votre bonheur. Telles sont nos vues, nos pensées, les motifs qui nous animent ; et nous serons heureux si jamais nous pouvons les voir couronnés d'un résultat si digne de tous nos efforts.

Vous le voyez, Excellence et Messieurs, c'est une fête toute religieuse et de famille que celle qui nous réunit, et qui à chacun de nous présente quelque avantage. La France, qui déjà sous le grand Kang-hy avait son église à Pékin, se félicite d'en élever une autre sur ces rivages lointains, au milieu de cette seconde capitale de la Chine ; notre religieux empereur y attachera son nom, notre auguste souveraine le souvenir de sa délicatesse et de sa pieuse générosité ; les pauvres et les orphelins y trouveront un asile, nos chrétiens une instruction qui leur enseignera le chemin du vrai bonheur ; et nous, exilés volontaires, nous serons heureux, sur la terre étrangère, de rencontrer les tabernacles de notre Dieu et de répandre notre âme devant lui. Ce jour n'aura-t-il pas aussi quelque consolation pour vous, dignes et nobles consuls des nations que vous représentez ? Et vous tous, que je puis appeler nos amis, qui avez répondu avec tant de bonté à notre appel, qui n'avez pas craint de quitter vos graves occupations et de faire une longue course pour venir participer à cette fête, comment vous témoigner assez dignement ma reconnaissance? En vous remerciant d'une démarche si touchante, laissez-moi unir à votre souvenir celui de tant d'autres amis que nous avons laissés dans la terre de la patrie, et qui, par leur dévouement et leur pieux concours, ont une si grande part aux travaux et aux succès de notre lointain apostolat. Nous vous remercions tous du fond de notre cœur ; nous demandons au Dieu suprême, très bon, très clément, qui voit la sincérité de nos sentiments, nous lui demandons qu'il vous bénisse, vous,

vos familles, vos entreprises, qu'il vous rende au centuple le bien que vous nous faites, et de même que nos noms seront inscrits et renfermés dans la première pierre de ce temple, de même ils soient inscrits sur le livre de vie, et qu'un jour nous soyons tous réunis dans le temple de sa gloire, dans cette Jérusalem céleste, dont nos temples ici-bas sont la plus belle et la plus touchante image !

† Zéphyrin Guillemin, *év. de Cybistra,*

Préf. apost. du Quang-Tong et Quang-Si.



UNE FAMILLE FRANC-COMTOISE.

I.

Il est peu de paysages plus plats et plus uniformes que celui qui se déroule sur les deux rives de la Saône, depuis sa source dans les Vosges jusqu'aux environs de Chalon.

Des plaines sans fin qui se perdent dans un horizon à peine ondulé; d'immenses pâturages où de grands troupeaux de vaches fémelines, richesse des communes riveraines, promènent paisiblement leur ennui; et, au milieu d'un silence profond, la Saône qui va et vient, sans qu'on sache au jus tede quel côté, tournant doucement à droite ou à gauche, suivant un caprice qui ne connaît point d'obstacles, et formant, par ses mille détours, de gigantesques méandres dont l'ensemble majestueux échappe le plus souvent à l'œil du passant : tel est l'aspect d'un pays que les touristes ne connaissent guère, et où l'on voyage plus souvent pour ses affaires que pour son plaisir.

Quelquefois cependant, un gracieux coteau, débris égaré de la chaîne du Jura ou de la côte d'Or, vient se mirer avec ses bouquets de bois et ses vignobles dans les eaux tranquilles de la Saône. Vue de ces hauteurs, la plaine, naguère si triste et si monotone, prend un caractère de grandeur et de beauté qu'on admire et surtout qu'on aime, même après les Alpes et leurs sauvages merveilles. Ici, plus de rochers aigus ni de pics arides qui, comme un haut mur de prison, nous isolent du reste de la terre et nous laissent à peine une fenêtre ouverte sur le ciel; mais le firmament dans toute son immensité, sans rideau ni barrière, plaine infinie où le soleil a hâte de s'élancer et qu'il semble ne vouloir quitter jamais.

Le regard se repose avec un ravissement inexprimable sur la plaine dont on embrasse alors toute l'étendue. Chaque saison change les décors

du tableau sans rien lui ôter de sa splendeur ni de sa solennité. Au printemps, c'est un océan de verdure que chaque rayon de soleil revêt de nuances nouvelles en faisant éclore des myriades de fleurs. En été, lorsque les hautes herbes jaunissantes se courbent sous le vent, c'est une mer onduleuse dont les vagues moirées envoient au loin leurs parfums et leurs harmonieux murmures. Que la pluie tombe pendant deux ou trois jours d'automne, et à la place de la prairie de la veille, vous trouvez, à votre réveil, un beau lac dont les roseaux sont des saules vigoureux et de gigantesques peupliers, et dont la Saône prend possession tous les ans, comme pour consacrer un droit qui profite à tous sans nuire à personne, et que personne ne songe à lui contester. L'œil plonge avec une sorte d'enivrement à travers ces espaces sans fin, tour à tour couverts de fleurs ou livrés aux pacifiques inondations de la rivière, et il y a dans leurs vagues contours, dans leurs horizons perdus, quelque chose qui fait rêver et donne un sentiment moins obscur de l'infini.

Il est rare aussi que l'homme n'ait pas posé sa tente sur ces coteaux riants qui viennent de distance en distance égayer le cours de l'eau. Les uns ont donné naissance à de petites villes, dont Gray n'est pas la moins gracieuse ni la moins coquette ; les autres, et c'est le plus grand nombre, se sont couronnés de beaux villages qui grandissent tous les jours, et qui, dans leur folle insouciance, ne craignent pas d'étendre leurs pieds jusqu'à la rive. Chacun de ces villages avait autrefois son château ; mais comme il ne s'est pas trouvé partout des avocats de 1789 ou des fournisseurs de 1799 pour en faire des maisons de plaisance, un grand nombre ont été morcelés suivant le goût du temps, qui ne reconnaissait d'indivisible que la république, et chaque débris, salle d'honneur, cuisine, colombier ou chenil, tout est devenu la propriété et l'habitation de nombreuses familles d'artisans. Le château de la Motte eut particulièrement à souffrir de ces mutilations démocratiques : transformé d'abord en grenier à foin, puis abandonné aux vents et aux chauves-souris, il avait fini par devenir une carrière banale où tout le monde allait, avec ou sans permission, prendre des bornes pour son champ ou des matériaux pour l'entretien de ses murs. Le château de la Motte s'en allait ainsi pierre par pierre, et déjà il ne restait plus que la salle des gardes et les cuisines, c'est-à-dire la portion la plus gothique et la plus solide du manoir, quand, sur la fin de la Restauration, un nouveau propriétaire arriva fort à temps pour l'empêcher de disparaître tout à fait. Il commença par engager les habitants à retourner à la carrière que la nature leur avait donnée à quelques pas du village : pour lui, concen-

trant ce qui restait de vie à ces ruines, il les revêtit d'une robe blanche tout à fait réjouissante, rejoignit les murs, rajusta les portes, mit aux fenêtres des volets du plus beau vert, et s'arrangea ainsi une habitation moitié bourgeoise, moitié champêtre, qui, vue de la rivière, plaisait singulièrement aux mariniers, ennemis mortels de toutes les ruines.

Pendant ce temps-là, la fraction du parc restée annexée aux bâtiments, et qui descend jusqu'à la Saône, subissait des changements non moins propres à réjouir la vue des marins d'eau douce. C'était autrefois un bois de chênes superbes ; mais il avait été tondu tant de fois par la cupidité impatiente de ses nouveaux possesseurs, qu'en peu de temps le fonds était parti avec la coupe. A sa place on vit alors s'étendre une belle luzerne, bien verte et bien drue, surmontée d'une jeune vigne à laquelle le soleil réservait ses plus chauds rayons ; le tout coupé en zigzag par un chemin sablé et bordé de cerisiers. La terrasse supérieure, d'où l'on avait une vue magnifique, sortit aussi de ses décombres, et si elle ne retrouva ni ses vases de marbre ni ses plantes exotiques, elle reçut pour se consoler une guirlande de pots de terre cuite où poussaient à l'envi la rose du Bengale, la giroflée et le réséda. En un mot, de l'avis de tout le monde, la Motte était devenue, entre les mains de M. Priot, une habitation charmante.

II.

Du reste, M. Priot était bien le seul homme à qui les villageois pussent pardonner de relever le *château*, comme ils continuaient de l'appeler. Enfant du pays, il échappait à cette suspicion préventive qui accueille plus d'un étranger dans nos campagnes, et qui, par un triste mystère, s'accroît quelquefois en raison directe des bienfaits qu'ils répandent autour d'eux. Les anciens de la commune se rappelaient encore parfaitement le *père Priot*, qui piochait leurs vignes avec sa femme, la *Priote*, et le *petit Priotet*, qui gardait les moutons de *chez Jacoutot*. Ils auraient pu dire au besoin comment, le père et la mère Priot étant morts pendant l'hiver rigoureux de 1800, le petit Priot, qui n'avait pas dix ans, s'était trouvé un beau jour seul au monde et sans ressources ; car on ne peut pas compter une mauvaise cabane qui, s'étonnant de survivre aux vieux Priot, les suivit au prochain dégel, et encore moins la charité publique. Comme l'enfant était trop âgé pour être admis aux Enfants-Trouvés, le fermier Jacoutot l'avait pris pour garder son bétail, touché par ces deux considérations philanthropiques : 1° que le petit lui coûterait dès à présent moins cher

qu'un autre; 2° que dans la suite il se paierait sur ses gages des sacrifices qu'il n'avait pas faits, mais qu'il aurait pu faire pour lui. (On ne connaissait pas encore les prix Monthyon.) C'est là que la conscription trouva le jeune Priot : comme il n'avait ni les moyens ni l'envie de lui échapper, l'orphelin alla bientôt rejoindre une des nombreuses armées que Napoléon semait à travers l'Europe.

Dans ce temps-là, avec un peu d'intelligence et de bravoure, le soldat était sûr de parvenir, à moins, toutefois, qu'un boulet malencontreux ne vînt lui couper la route, ce qui arrivait sept ou huit fois sur dix. Enfin, quelques-uns en revenaient, de cette sanglante loterie qui put avoir des illusions pour les fils, mais qui n'en eut jamais pour les mères, et le lieutenant Priot fut du petit nombre des gagnants. Comme les souvenirs de la maison Jacoutot n'étaient pas de nature à lui donner le mal du pays, et qu'il se plaisait autant à la tête de sa compagnie qu'à la queue des chevaux du vertueux laboureur, quand vint la Restauration, il resta militaire pour ne pas redevenir valet de ferme.

Il n'est peut-être pas d'existence au monde plus désœuvrée, plus absurde, que l'existence d'un soldat en temps de paix, si ce n'est celle de son officier. Le premier a encore, pour occuper son esprit et son cœur, des habits à brosser, des harnais à blanchir, une paire de souliers à cirer; mais ces modestes ressources elles-mêmes sont refusées à son chef. Aussi un trop grand nombre, surtout avant qu'on ait eu l'heureuse pensée des études stratégiques et des écoles régimentaires, passaient-ils leurs journées étendus sur les bancs d'un estaminet, à remuer des dominos ou à regarder passer les femmes, pendant que d'autres bâillaient sur les romans crasseux des cabinets de lecture. M. Priot, comme tous les officiers sérieux, mourait d'ennui au café, sans autre consolation que d'y perdre son argent, et le cabinet de lecture lui était d'autant plus inutile qu'il savait à peine lire. C'était un petit défaut qui, à la vérité, ne l'avait pas empêché de battre des Allemands fort instruits et de gagner son épée au champ d'honneur, mais dont il résolut néanmoins de se corriger. L'étude devint dès lors pour lui une nouvelle campagne, moins sanglante, mais souvent plus rude et plus difficile que les premières; et, plus d'une fois, il s'indigna d'être vaincu par des difficultés de grammaire, lui qui avait vaincu tant d'ennemis réputés invincibles.

Livré tout entier à ces paisibles luttes de l'intelligence, il échappait aux loisirs énervants de la vie de garnison, qui ont usé tant d'âmes énergiques et de nobles cœurs. Une enfance laborieuse et pauvre, une jeunesse passée au milieu des horreurs des batailles, préservent d'ailleurs de

bien des illusions et de bien des folies ; et trente années de misère, de privations inouïes, de fatigues sans relâche, ne passent pas sur le front d'un homme sans l'assombrir un peu. Etranger partout sur la terre, toujours aux prises avec la souffrance, souvent même avec la mort, M. Priot s'était habitué à considérer la vie, non pas comme un banquet sans fin qui doit commencer par une orgie, mais comme un sombre et douloureux mystère. Au milieu d'une société tout occupée de plaisirs et de débauches, il menait fièrement la vie d'un chrétien, sans en avoir les consolantes espérances, et le célibat militaire, cette amère dérision, était réellement pour lui ce qu'en a fait la belle théorie de M. de Bonald,l e sacrifice de la famille à la patrie, de la société particulière à la société générale. Il manquait pourtant quelque chose à cette austère vertu. Comme les stoïques de Rome dégénérée, il n'avait foi qu'en lui-même, en sa propre force. Avec sa mère, il avait perdu tout ce qui lui faisait aimer Dieu. Les maîtres qu'il avait eus ensuite, l'Etat aussi bien que l'artisan cupide, s'étaient servis de ses forces et de sa vie sans se soucier seulement s'il avait une âme. Sous les Bourbons, la religion vint à lui une seconde fois, mais ce n'était plus cette religion pauvre et proscrite de son enfance, que sa mère lui révélait à voix basse en le cachant dans ses bras ; celle-ci était titrée, bien en cour ; dans son orgueilleuse indépendance, il lui tourna le dos sans vouloir l'entendre.

M. Priot n'aimait pas la Restauration, et il ne pouvait guère l'aimer. Son cœur d'homme du peuple et de soldat se gonflait de colère quand il voyait une nuée d'émigrés ou d'enfants prodigues de l'aristocratie envahir tous les grades de l'armée et devenir ses supérieurs, tandis qu'il demeurait irrémédiablement cloué à sa place. Il attendit longtemps la guerre pour prendre sa revanche, mais la guerre ne vint pas. Lassé de tant d'injustice et désespérant d'obtenir les épaulettes de capitaine, objet de sa suprême ambition, il conçut, en 1825, le projet de quitter le service actif et d'attendre, en congé de demi-solde, l'occasion désirée de venger sur un champ de bataille les dernières humiliations de la France.

Il y avait dans le régiment de M. Priot un vieux capitaine que la république avait fait soldat, et qui n'avait pu voir tomber toutes les gloires de l'empire sans en conserver un amer regret. Le mécontentement rapprocha ces deux hommes, et quand ils se connurent, une mutuelle estime fit de ce lien une amitié solide. Le capitaine, qui était veuf, avait à Ecouen une enfant dont l'éducation était achevée depuis quelque temps, mais qu'il avait laissée là, craignant, dans sa sollicitude, que la jeune

fille, privée pour toujours des soins et des caresses de sa mère, ne trouvât pas auprès de lui une existence aussi douce et aussi abritée qu'il l'eût souhaitée pour elle. Il confia alors à M. Priot l'intention qu'il avait de prendre sa retraite et de se retirer à la campagne avec sa fille. Le lieutenant voyait ainsi se rompre le dernier lien qui le rattachât au régiment : le départ de son ami, qu'une lettre bien désolée et bien suppliante appela sur ces entrefaites à Ecouen, en lui faisant sentir tout le poids de l'isolement, lui rendit moins amère l'idée de laisser une carrière à peine commencée et de renoncer à un avenir si lent à arriver. Quand le capitaine revint avec sa fille, son parti fut bientôt pris. Il pria le père de l'admettre dans sa famille, lui qui n'en avait plus depuis son berceau ; le capitaine jura, en lui serrant la main, qu'il avait eu cent fois le mot sur les lèvres pour lui offrir sa fille, et le mariage fut conclu.

Comme l'état-major voyait avec plaisir les deux officiers s'éloigner, ils eurent peu de peine à obtenir, l'un sa retraite et l'autre son congé.

Grâce à la modestie de ses goûts et à la régularité de sa vie, M. Priot avait trouvé le moyen de faire de grandes économies sur de modiques appointements. Il apportait à la communauté une somme ronde de six mille francs, et le capitaine en mettait quinze de son côté, en y comprenant la dot de sa femme. Il fut décidé à l'unanimité que les deux sommes seraient réunies pour acheter un petit domaine au bord de l'eau, où l'on vivrait paisiblement, un peu avec les produits du jardin que l'on cultiverait soi-même, et beaucoup plus avec les pensions des deux militaires, qui n'avaient à craindre ni la gelée ni les vers. Restait à décider à quel rivage on irait demander cet heureux asile. Le capitaine n'ayant aucun goût pour ses montagnes pelées d'Auvergne, M. Priot se souvint de son pays, de cette plaine sans fin dont l'herbe rude, mais parfumée, avait été si souvent sa couche, de la Saône où il s'était baigné tant de fois, de cette colline de la Motte, où il restait si longtemps à rêver. Il lui sembla qu'il jouirait davantage de son bonheur présent dans les lieux témoins de ses premières souffrances, et il décida sa nouvelle famille à s'y fixer.

Le retour de M. Priot devait être vu avec plaisir ; d'abord il ne rapportait pas de la misère dans le pays, ce qui épouvante toujours la charité ; et puis, s'il avait fait son chemin, il n'était pas allé assez loin pour exciter la jalousie des gros propriétaires de l'endroit, ni pour que les pauvres gens ne pussent encore le tutoyer comme au temps du *petit Priotet*. Il se trouva même que les trois quarts des habitants avaient été autrefois les amis intimes du père Priot, circonstance que son fils fut enchanté d'apprendre, et dont personne ne s'était douté jusque-là.

III.

Sur la fin du long hiver de 1830, qui eût fait époque dans la vie peu accidentée de nos pères, mais que tant de calamités nous ont fait oublier, le 7 mars, un feu clair et pétillant de fagots flambait dans la vaste cheminée de la cuisine de la Motte, et jetait des lueurs dignes de Rembrandt sur un homme assis au coin de l'âtre et dont la main, armée d'énormes pincettes, ramenait machinalement au foyer les petits tronçons fumants. Cet homme était jeune encore, et ses traits vigoureusement découpés laissaient entrevoir une âme énergique sous une enveloppe solide. De longues mèches de cheveux blonds tombaient sur son front penché, le plus calme et le plus uni qu'on pût voir, et la flamme du foyer se reflétait dans ses yeux bleus en étincelles dont la vivacité douce eût défié le pinceau de Van Dyck lui-même. Il portait la moustache comme on savait la porter alors qu'elle n'était pas tombée dans le domaine des clercs de la basoche et des commis en nouveautés. Son vêtement, plus commode que gracieux, avait été taillé un peu au hasard dans une pièce de ce gros drap bourru que nos paysans appellent du *droguet*, et qu'en certaine année on a vendu fort cher à la haute fashion sous les noms anglais les plus barbares. Une blouse de chasse blanchie au service le recouvrait presque entièrement. Tandis que ses mains étaient occupées au feu, ses lèvres murmuraient une chanson patriotique, et son imagination, qui n'avait guère plus à faire d'un côté que de l'autre, voyageait en poste à travers les champs de l'avenir.

Le bruit de la porte qu'on ouvrit vint arrêter tout à la fois les pincettes, la chanson, la rêverie vagabonde, et le voyageur retomba sur sa chaise de bois.

— Bonjour, mon lieutenant, dit le nouveau venu en fermant soigneusement la porte ; je crois, pour le coup, que le printemps a donné sa démission comme M. Bouchard, et que l'hiver s'habituera si bien chez nous qu'il finira par s'y fixer.

— Dieu nous en garde, père Pitois, répondit M. Priot en avançant une chaise, car on pourrait bien vous trouver un beau matin gelé sur la grande route de Dijon.

— Ah ! ce n'est pas encore comme à Moscou, lorsque nous....

M. Priot, qui avait déjà entendu cinquante fois la même histoire de la campagne de Russie, dans un style qui ne valait pas tout à fait celui de M. de Ségur, vit le danger dont il était menacé, et s'empressa, pour y

parer, d'ouvrir une route également chère à son interlocuteur, en lui demandant des nouvelles du pays.

Le père Pitois était un vieux soldat qui cumulait dans une honorable retraite les fonctions de facteur de la poste aux lettres avec une infinité d'autres emplois également utiles à la société, mais dont les traitements réunis n'atteignaient pas la quarantième partie des émoluments d'un sénateur.

En présentant sa figure rougie et sa barbe chargée de givre à la bienfaisante chaleur du foyer, le vieux bonhomme souriait de plaisir comme devant une bouteille de la *Comète*. L'interruption malicieuse de M. Priot lui fit refermer, bien à contre-cœur, le livre de ses glorieuses campagnes; mais comme il avait ce jour-là des nouvelles importantes dans son sac, le pauvre Xénophon en sabots pensa se rattraper sur les succès du messager.

Après de longs préliminaires visiblement destinés à aiguiser l'intérêt, — Mais il y a, dit-il, en prenant sa prise de tabac avec une lenteur solennelle, le journal à M. Duval qui rapporte que nous allons avoir la guerre.

— Comment donc? Avec qui?

— Tenez, ne m'en parlez pas, ces capucins-là ne font rien de bon. Quand on se mêle de faire la guerre, Monsieur Priot, il faut s'y prendre comme l'ancien, ou bien qu'on garde le coin du feu, c'est plus sûr. Ah! du temps que nous étions en....

Le lieutenant fit un mouvement d'impatience qui fut compris.

— Eh bien! voici la chose, quoi! Il y a de l'autre côté de Marseille un pays — mais vous devez connaître ça, Monsieur Priot, c'est dans les livres — un pays, que je disais, où la république dure encore, faut-il croire, puisqu'il y a des consuls, et même que le premier consul est un Français, Monsieur.... Deval. Pour lors, ce consul se trouvant apparemment dans un bal de société, a reçu un coup d'éventail par la figure. Là-dessus, on s'est dit des gros mots, les personnes de la compagnie se sont mises contre lui : voilà mon consul qui caponne et qui dit qu'il le dira à Charles X. On lui répond qu'on se moque de Charles X comme de lui, que c'est tous deux des cafards. Pour lors, il écrit tout cela à notre gouvernement, et notre gouvernement, qui ne fait rien sans prendre conseil de la sacristie, à ce que rapporte le *Constitutionnel* de M. Bravar, a répondu en cagot qu'il est : «Ah! c'est cela; eh bien! je vas leur enlever leur *dais* d'Alger. — Tas de capucins! comme si nous n'en avions pas déjà assez chez nous, de leurs reliques. Les autres, là-bas, seront bien privés, ma

foi, et nous, nous serons bien riches ! Il vaudrait bien mieux, mille bombes ! châtier l'insolence de l'étranger, comme dit le *Constitutionnel*, les Autrichiens, les Prussiens, quoi !

Au milieu de cette burlesque diatribe, une pensée frappa soudainement M. Priot, qui pâlit et dit en se retournant brusquement vers le vieux facteur : « Vous avez une lettre pour moi ? »

— Tiens ! j'avais déjà oublié, mais attendez donc ; pour lors, on a.... mais vous êtes donc bien pressé aujourd'hui, que diable ! continua le père Pitois, en cherchant à travers son havre-sac de cuir une lettre qu'il finit par déposer dans la main de M. Priot, restée étendue comme un commandement muet ; — pour lors, on vient d'appeler au régiment la dernière réserve. Il y a le garçon à la mère Gillot qui aurait bien envie.... » Voyant enfin qu'on ne l'écoutait plus, le bonhomme rapprocha ses pieds du brasier et s'arrangea de manière à faire une ample provision de chaleur pour le restant de sa tournée.

M. Priot eut bientôt fait de lire la lettre qui lui était adressée ; elle était brève et parfaitement lisible, comme toutes celles de ce genre-là. C'était un ordre du ministre de la guerre qui le rappelait sous les drapeaux. Le vieux soldat ne savait comment s'expliquer l'agitation répandue sur les traits du lieutenant, et lorsqu'il en apprit la cause, son étonnement ne fit que redoubler. Mille canons ! dès qu'on était appelé à se battre, fût-ce même pour un dais ou pour un bénitier, il estimait qu'on était trop heureux, et qu'il fallait oublier tout le reste. Pour son propre compte, il serait allé jusqu'à embrasser un jésuite ! Il crut néanmoins devoir reconforter M. Priot par quelques gros jurons, et, prenant son bâton blanc, il sortit pour continuer sa route.

M. Priot n'était pas moins surpris lui-même de l'émotion qu'il avait subie, et il était tout honteux de l'avoir laissée paraître. Mais il avait beau s'en défendre, s'accuser de lâcheté, se demander s'il était bien encore le même Priot qui avait étonné par son audace à Leipsig et à Waterloo ; quand il venait à songer à cette existence douce et paisible qu'il avait attendue si longtemps, qu'il avait achetée si cher et qu'il fallait quitter sans en avoir joui ; à ces affections à peine formées et dont il n'avait connu un instant les douceurs que pour en être plus cruellement sevré ; à ces deux petits enfants qui l'appelaient déjà leur père et qu'il ne reverrait peut-être jamais.... et qu'il fallait renoncer à toutes ces joies, à tout ce bonheur, pour aller chercher sur une plage brûlante et meurtrière comme celle d'Egypte, une mort peut-être sans honneur et certainement sans éclat, il sentait les larmes lui venir aux yeux. Lui qui

avait jusque-là traité la vie avec tant d'indifférence et de mépris, il y tenait maintenant par toutes les fibres de son cœur. Aussi, s'il s'était agi seulement de servir un gouvernement qu'il n'aimait pas, le soldat aurait été facilement vaincu par les larmes d'une épouse et de deux enfants, renforcées de toutes les faiblesses de l'époux et du père. Mais, par une de ces douloureuses contradictions qui abondent dans la vie du cœur, l'affection dut venir en aide à ce courage abattu et décider la victoire contre elle-même. C'est justement parce qu'il aimait cette jeune femme dont l'existence lui avait été confiée par son vieux père, ces petits enfants qu'il avait introduits dans la vie avec mille besoins, qu'il dut se séparer d'eux, s'arracher à leurs caresses pour longtemps, peut-être même pour toujours. Certainement, de tous les sacrifices de l'amour, celui-là est l'un des plus grands, mais les sacrifices ne font-ils pas la noblesse du cœur? Supprimez-les, et au lieu de sentiments vous n'avez plus que des instincts.

M. Priot était pauvre, et sa paie était la principale ressource de la famille. Refuser de partir, c'eût été renoncer à son grade, à son traitement, à son avenir, et s'il pouvait faire l'abandon de tout cela pour lui-même, il ne le pouvait point pour les chères existences qui lui étaient confiées. Il résolut donc d'affronter de nouveau les dangers de la guerre, dangers qu'il apercevait en quelque sorte pour la première fois. Il essuyait la poussière qu'un long repos avait déposée sur son épée, lorsqu'une voix enfantine lui cria joyeusement d'ouvrir la porte. L'officier tressaillit, car il avait compris qu'il allait avoir à soutenir un combat plus rude que ceux qui l'attendaient en Afrique, un combat dans lequel son épée lui serait absolument inutile. L'enfant parvint, en dressant ses petits pieds, à ouvrir la porte, qui demeurait obstinément fermée, et courut se jeter au cou de son père. Le vieux capitaine et M[me] Priot, portant dans ses bras son dernier enfant, parurent bientôt sur le seuil.

Une heure après, on avait beaucoup pleuré, beaucoup souffert; mais le départ de M. Priot était résolu.

IV.

Par une belle et chaude soirée d'été, on entendait à travers les fenêtres ouvertes du château de la Motte, une discussion doucement animée entre une femme, qui ne pouvait être qu'une mère, et son enfant.

« Qu'est-ce qu'il y a? qu'est-ce qu'il y a? dit en grossissant sa grosse

voix, le vieux messager qui depuis un moment se tenait dans l'embrasure de la porte, comme un portrait en pied dans son cadre.

— Il y a, Monsieur Pitois, un petit garçon qui n'est pas sage et qui ne veut pas obéir à sa mère.

— Eh bien! Madame Priot, je m'en vas le mettre en prison dans mon grand sac, ce petit polisson-là. Ce disant, il prit dans ses bras l'enfant, qui se débattait de toutes ses forces, l'enleva comme une plume et déposa deux gros baisers sur ses deux joues.

— Voilà pourtant comme vous êtes, Monsieur Pitois, toujours à gâter les enfants; c'est comme son grand-père, j'ai beau dire et gronder....

— Tenez, mon pauvre bijou, dit tout bas le facteur, en attirant l'enfant vers la porte et en ramenant une lettre du fond de son havresac, portez cela à la maman, pour qu'elle vous pardonne et qu'elle fasse la paix. »

Il n'avait pas achevé, que la lettre était déjà dans la main de Mme Priot. On peut assurer, sans crainte de calomnier la belle comtesse de Grignan, que jamais les jolis feuilletons épistolaires de Mme de Sévigné n'ont fait battre un cœur comme cette humble lettre du lieutenant.

« *A Madame Priot, à la Motte, etc.*

» Alger, 10 août 1830.

» J'espère que la présente vous trouvera tous aussi bons vivants que son auteur. La traversée, qui d'avance vous faisait si peur, s'est opérée très gaiement, sans le moindre *grain* de tempête, et au bruit des couplets dont le brave amiral Duperré avait composé l'air et la chanson. Une nuée de Bédouins nous attendaient près des côtes, mais c'était pure curiosité de leur part, sans doute, car nous avions à peine mis pied à terre qu'ils ont tous décampé. Après un échange de quelques pruneaux, l'artillerie a frappé un bon coup aux portes de la ville, ce qui les a fait ouvrir assez vite et nous a permis d'entrer sans désagrément, à peu près comme on entre à Carpentras ou dans toute autre étape. La seule différence, c'est qu'au lieu de chambres garnies, nous avons trouvé des palais à peu près dégarnis, et qu'au lieu de présenter nos billets de logement à des bourgeoises refrognées, nous nous installons sans façon chez les gens. Il y en a ici de toutes les patries, des Arabes, des Juifs, des Grecs, mais tous voleurs de profession, à commencer par leur dey, qui est le roi du pays. Ils avaient fait des provisions pour un long siége; il faut voir avec quel empressement on les en débarrasse. Il n'y a pas jusqu'au vin que ces bons apôtres faisaient profession de ne pas boire et qu'on trouve dans tous les coins.

» Après cela, chacun compte sur l'avancement, moi comme les autres,

et le colonel La Rivière, qui en sait plus long que nous à ce sujet, m'a laissé entendre que je pourrais bien changer de régiment. J'ignore où l'on m'enverra, mais ce qu'il y a de plus sûr, c'est qu'on ne m'enverra pas où tu voudrais bien, ma pauvre femme, et moi aussi ; car on attend encore des troupes pour arrondir notre nouvelle propriété. Je ne crois pas cependant que nous soyons pour longtemps en Afrique. Le Français a bientôt fait de régler ses affaires avec ses voisins, et ici nous ne voyons guère les nôtres que par derrière.

» Et le capitaine ? (M. Priot avait continué d'appeler ainsi son beau-père) qu'est-ce qu'il dit de tout cela ? Le voilà forcé de convenir que les soldats de Charles X sont encore bons à quelque chose ; et s'il n'est pas de trop mauvaise humeur, il avouera que le bombardement d'Alger fait autant d'honneur à la France que la bataille d'Aboukir !

» L'ami Bourdin vient de m'apprendre, avec le sérieux le plus comique, qu'il y avait eu du bruit à Paris et qu'on avait même tiré le canon. Ce ne peut être que le bruit des feux d'artifice et les salves d'artillerie qui ont célébré notre victoire. Mais vous connaissez Bourdin, il voit toujours arriver la république. J'ai encore mille choses à vous dire, mais voilà le tambour qui rappelle.

» Votre ami le plus dévoué, PRIOT. »

Un mois après, le père Pitois était attablé dans la cuisine de la Motte, devant ume bouteille de choix, escortée d'un pain blanc et d'un fromage auxquels le vieux soldat prouvait bien qu'il n'avait pas perdu toutes ses dents à la guerre. Le bonhomme devait avoir apporté d'heureuses nouvelles, car toute la maison était en liesse. Le capitaine en avait oublié son rôle de grognard, les enfants s'égosillaient à chanter, et Mme Priot lisait, pour la dixième fois au moins, la lettre suivante, que son imagination allongeait indéfiniment.

« Alger, 12 septembre 1830.

» Enfin me voici avec deux épaulettes, et le capitaine ne se plaindra plus d'avoir pour gendre un manchot. Mais, comme dit la chanson :

Il n'est point de plaisir sans peine.
Chaque médaille a son revers.

» Je suis capitaine d'une compagnie de *disciplinaires*, ou, comme les bourgeois les appellent plus justement, d'*indisciplinés*, qu'on envoie pour travailler aux routes de ce pays-ci, qui n'en a point. C'est, comme vous savez, la fleur de toutes les armes, un tas de mauvais sujets qu'on réunit pour se perfectionner mutuellement et qui font passer aux officiers chargés de leur surveillance une vie de garde-chiourme. Ce sera encore pire

ici, probablement; mais c'est égal, s'il y a plus de peine, il y aura aussi plus de profit, et lorsque je serai tenté de trouver l'argent du pays trop cher, je prendrai courage en pensant à nos enfants, qui devront un jour aux sueurs de leur père un sort plus doux que le sien. Après tout, mon chagrin n'est pas là, et j'aurais auprès de moi mon Elise et mes enfants que je commanderais des tigres, si on voulait. Mais deux ou trois années s'écoulent bien vite, si j'en juge par celles que je viens de passer à la Motte; j'obtiendrai alors mon rappel, et nous nous réunirons pour ne plus nous quitter jamais. »

Au milieu de la joie qui régnait autour d'elle, Mme Priot était résignée; c'est tout ce qu'elle put accorder à ces deux épaulettes qui menaçaient de lui enlever son mari pour longtemps.

M. Priot, qui d'abord, par une exquise délicatesse de cœur, avait caché ses actions d'éclat, pour cacher ses dangers, n'avait pas eu, cette fois, la force de contenir la douleur qui l'oppressait et qui débordait de son âme comme d'un vase trop plein. La lettre était à peine sortie de ses mains qu'il s'en repentait déjà, et il se promit bien de garder à l'avenir pour lui seul les secrètes amertumes de son existence nouvelle. Ses lettres devinrent fréquentes et aussi gaies que le caractère de l'auteur le permettait. Quelquefois, entre mille souhaits et mille baisers, il glissait un billet de banque: « Pauvre Alexandre! disait Mme Priot, en essuyant une larme, il se prive pour nous. — Ce diable de Priot, reprenait le vieux capitaine en traduisant la même pensée dans un autre dialecte, il fait des économies comme une servante de garçon! C'est cependant pour vous, tout cela, vilains marmots. » Les enfants auraient beaucoup mieux aimé des bonbons.

Du reste, tout en dotant leur avenir du fruit de ses labeurs, M. Priot n'oubliait pas de donner aux goûts passagers de leur âge une légitime et facile satisfaction. De temps en temps, il arrivait à la Motte certains paquets discrètement couverts et soigneusement ficelés, sur la destination desquels les enfants ne se trompaient guère, car leurs regards impatients dévoraient les enveloppes. Tous les produits curieux de ce pays lointain passèrent ainsi successivement sous leurs yeux, et un bon nombre sous leurs dents.

Trois années s'écoulèrent bien lentement, bien péniblement pour tout le monde; mais enfin le jour de la réunion approchait. M. Priot avait demandé son changement, et en vérité on ne pouvait le refuser à ses bons et loyaux services. Hélas! ce furent précisément ces titres qui firent rejeter sa demande. On jugea qu'il serait difficile de le remplacer dans un

poste où il avait fait preuve d'une prudence et d'une fermeté rares, et on refusa à son mérite ce qu'un autre eût obtenu sans peine par sa négligence ou son incapacité. Le ministre de la guerre lui répondit en lui envoyant la croix de la Légion d'honneur.

M. Priot ressentit à la fois une grande joie et une grande tristesse. Le vœu le plus caressé du soldat était satisfait ; mais c'était au détriment des plus chères affections de l'homme. Tout compte fait, il resta en perte, car il avait dans l'âme plus d'amour que de vanité. Pour Mme Priot, quoique fille et femme de soldat, elle n'était rien moins que Spartiate, et elle maudit de tout son cœur la croix avec le ministre qui l'avait envoyée.

Il fallut donc reprendre, jour par jour, heure par heure, cette longue attente de plusieurs années. M. Priot, qui mourait d'ennui en Afrique, écrivait à sa femme des lettres fort réjouies, auxquelles on ne croyait pas, et recevait en échange, de la Motte, des lettres désolées auxquelles il ne croyait que trop. « Ah ! si l'empereur y était encore, disait le père Pitois en branlant la tête avec la satisfaction d'un fidèle qui voit luire le jour de la justice pour son dieu méconnu, il y a déjà longtemps qu'on en aurait fini avec tous ces mauricauds-là, et M. Priot serait maintenant occupé à tailler ses espaliers qu'il aime tant, ou à pêcher les carpes *de Saône* qu'il attrape si bien. »

Mme Priot était sans cesse assaillie de l'idée d'aller rejoindre son mari en Algérie. Avec cette force, cette puissance mystérieuse que l'affection donne aux femmes les plus faibles, et qui souvent leur fait renverser des obstacles qui arrêteraient le courage le plus viril, elle comptait ramener M. Priot en France malgré le gouverneur, malgré le ministre, malgré le monde entier, et, s'il l'eût fallu, malgré lui-même. Cette pensée, qu'elle avait toujours présente à l'esprit, qu'elle brûlait du désir de réaliser, qu'elle voyait d'avance couronnée du plus doux succès, demeura cependant enfouie dans son cœur, et jamais une parole indiscrète ne vint la trahir. C'est qu'elle avait près d'elle un père tout chargé d'ans et de blessures, qui, depuis longtemps, ne vivait plus guère que des soins et de l'amour de sa fille. — Elise, lui disait quelquefois le vieillard, en s'efforçant de sourire, si j'avais des forces de plus et des années de moins, nous irions prendre nos quartiers vers l'ami Priot, puisqu'il ne veut pas nous revenir ; mais je sens bien que je suis à ma dernière étape, et le seul voyage que je sois en état de faire aujourd'hui, c'est celui dont on ne revient pas.

Les campagnes lointaines ne sont pas sans charme pour l'esprit aven-

tureux du soldat. L'allégresse d'une victoire, l'orgueil d'une entrée triomphale, les jouissances d'un pays conquis, et à défaut de tout cela, l'ivresse d'une bataille, la soif d'une revanche, les témérités de l'invasion, font les délices d'un *enfant de Mars*, comme disait feu M. Tissot, de l'Académie française. Mais la longue et ruineuse guerre que nous avons faite en Algérie, pendant plus de vingt ans, sans trop savoir comment et sans plus savoir pourquoi, n'avait rien de cette vie ni de cette grandeur. Nous avions là soixante mille hommes assiégés par le désert, par la faim, par la soif, par les Arabes, dans une enceinte sans murailles, et péniblement occupés à ravitailler des garnisons moribondes ou à chercher à travers des cols arides un ennemi qu'on ne trouvait jamais. Cependant M. Priot avait encore quelque chose à envier à ses compagnons d'armes. Au milieu de cette vie triste et murée qui lui faisait souvent douter s'il était geôlier ou détenu, il regrettait la gaieté des marches forcées, le repos du bivouac, et jusqu'à la chance de se faire couper le cou par les Arabes. Sa vie, d'ailleurs, n'était guère plus en sûreté avec les Français placés sous ses ordres, et plus d'une catastrophe sanglante avait laissé vide la place qu'il occupait. Deux années se passèrent encore. Appelé à Alger par les besoins du service, M. Priot, qui avait été envoyé depuis dix-huit mois à Oran avec ses disciplinaires, s'empressa de solliciter une audience du gouverneur. Il lui exprima tout le désir qu'il avait de revoir son pays, sa famille, et finit par lui remettre la demande de rappel qu'il adressait au ministère, en le priant de l'appuyer.

Le gouverneur félicita M. Priot des services qu'il rendait à la patrie, de manière à faire voir qu'il les appréciait mieux que personne; puis, arrivant à l'objet de sa visite : « Vous devriez laisser ces idées-là à nos conscrits, capitaine, lui dit-il en souriant. Quand on a vieilli comme nous dans les camps, je croyais qu'on n'était plus sujet au mal du pays. Cependant, pour peu que vous y teniez, je joindrai votre demande aux deux cent soixante autres que j'ai là. Quant à moi, je vous promets de travailler de mon côté dans votre intérêt, mieux que vous ne le faites vous-même. »

Un mois après, M. Priot passait, au choix, capitaine en premier, mais il demeurait à la disposition de M. le gouverneur de l'Algérie.

VI.

Comptant sur le succès de ses démarches, M. Priot avait déjà envoyé à la Motte la bonne nouvelle de son prochain retour. Les enfants étaient

dans le ravissement de voir enfin ce père mystérieux et prodigue dont ils ne se souvenaient plus guère que comme on se souvient d'un beau rêve. Il avait fallu que l'aïeul leur apprît un compliment qu'ils répétaient du matin au soir au détriment de toutes les oreilles. Mme Priot avait fait restaurer avec goût les appartements de la Motte et ménageait au *revenant*, comme disait déjà plaisamment le père Pitois, mille surprises agréables.

Hélas ! elle en éprouva une bien cruelle elle-même, en apprenant que le retour de celui qu'elle attendait depuis si longtemps était encore une fois différé. Dans son désespoir, elle eut recours à une arme que son ambition de mère l'avait empêchée de toucher jusqu'alors, et elle écrivit à M. Priot, de la manière la plus pressante, pour l'engager à quitter le service militaire.

« Nous sommes encore jeunes , lui disait-elle, et vous êtes capable d'autre chose que de garder de mauvais soldats dans une prison. On vous ôtera votre traitement, peut-être même votre retraite : eh bien ! le mal n'est pas irréparable. Quelques milliers de francs de plus ou de moins ne rendront vos enfants ni plus ni moins heureux, tandis que votre présence ici importe beaucoup à leur bonheur. Déjà une autorité plus forte et plus sévère que la mienne a manqué à leur éducation, je le sens mieux que personne. Mais faites donc un crime à une mère d'être indulgente, surtout lorsqu'elle n'a point d'autre consolation que ses enfants. Pauvres enfants ! ils ont grandi loin de vous comme s'ils n'avaient point de père, plus malheureux peut-être par les témoignages si nombreux que vous leur avez donnés de votre attachement et de votre bonté. Aujourd'hui il s'agit de décider s'ils seront toujours privés du bonheur de connaître celui qu'ils aiment encore plus que leur mère, et qui est bien plus nécessaire à leur existence ; et si, pour leur laisser un peu d'or, il faudra que vous mouriez à la peine, dans un pays étranger, à trois cents lieues de votre patrie, de votre famille et de vos amis. Vous connaissez mieux que nous tous ces braves militaires qui meurent chaque jour en Afrique , et dont nous lisons, toujours en tremblant, les noms dans le journal. Le climat du pays est très malsain, les fièvres y règnent sans cesse, et si vous y avez résisté jusqu'à présent, affaibli comme vous devez l'être par la lutte, vous avez mille fois plus de chance d'y succomber qu'au commencement. Que deviendront alors les appointements et la retraite? Quel sera le résultat de vos calculs ? C'est qu'au lieu de perdre seulement les fruits de votre travail, qu'ils pourront bien regagner un jour, et dont ils peuvent se passer au besoin, vos enfants perdront en même temps un guide, un ami, un père qu'ils ne retrouveront jamais. »

Assurément, si M. Priot eût pensé qu'il devait passer encore trois longues années loin de la France et des siens, il se fût volontiers rendu aux vœux de sa famille aussi bien qu'à ses propres désirs, et il n'eût pas hésité un instant à sacrifier sa position. Mais l'avenir a tant d'illusions pour nous, qu'elles l'emportent toujours sur les déceptions du passé. Chaque jour enlevé à nos espérances semble les raffermir, et le lendemain nous regardons comme acquises les chances que nous avons perdues.

Le vieil Homère a peint admirablement les vicissitudes d'une longue attente, ce flux et ce reflux de confiance et de découragement que chaque jour voit renaître, lorsqu'il nous montre Pénélope travaillant sans relâche à ce voile mystérieux qui doit orner ses noces, et détruisant, le soir, les riches et laborieuses broderies du matin. — L'espérance est comme une lampe ardente, les ciseaux qui raniment pour un moment son éclat avancent en même temps l'heure où elle doit s'éteindre pour toujours.

M. Priot, qui portait dans son cœur les douleurs de tous les siens, répondit à sa femme qu'après avoir passé tant d'années en Afrique, il était peu probable que le gouvernement voulût l'y retenir encore longtemps, et qu'il attendait tous les jours l'ordre de rentrer en France.

Il attendit en effet plusieurs jours, un mois, plusieurs mois, et l'ordre n'arrivait toujours pas. Alors il recommença ses démarches et écrivit au gouverneur une lettre touchante, où il lui parlait de ses deux enfants et de leur éducation, qui nécessitait son retour au pays. Cette fois, il croyait avoir trouvé la bonne veine, et il attendit de sa lettre tout le succès que Mme Priot avait espéré de la sienne. Au bout de six semaines, il reçut la réponse de la bouche même du gouverneur.

Le capitaine aurait eu à son service trois députés ou chefs de bureau qu'on ne l'aurait pas traité plus libéralement. Son fils se trouvait pourvu d'une bourse entière au collége royal de Dijon, et une place gratuite était réservée à sa fille dans la maison d'Ecouen. Le gouverneur félicita M. Priot de cette bonne fortune, à laquelle il n'était pas tout à fait étranger. « Croyez-moi, lui dit-il en finissant, vous êtes mieux placé ici qu'en France pour soigner les intérêts de votre famille ; encore un peu de patience, et vous serez amplement dédommagé de vos peines et de vos ennuis. »

M. Priot cherchait des paroles de reconnaissance et n'en trouvait point. Un autre sentiment l'absorbait tout entier ; il pensait déjà aux larmes que l'éloignement de ses enfants allait coûter à Mme Priot, et il

s'effrayait de la tâche qu'il avait à remplir en la préparant à cette cruelle séparation.

Mais les dernières espérances de Mme Priot s'étaient déjà évanouies. Elle était tombée dans ce morne abattement que les indifférents prennent pour de la résignation, et qui cache un volcan intérieur sous des apparences de froideur et de tranquillité. Comme ces malades que l'excès de la douleur rend insensibles, elle parut à peine souffrir de cette nouvelle blessure faite à son cœur de mère. Elle lut avec une tristesse calme la lettre de M. Priot, suivit sans émotion, jusqu'au bout, les détours qu'il avait délicatement ménagés, et se contenta de dire en repliant la lettre importune : « Il ne manquait plus que ce sacrifice-là ! » Mais le soir, lorsqu'elle posa ses lèvres sur les têtes blondes de ses enfants, elle sentit un frisson fébrile lui courir par tous les membres.

Quinze jours après, on eût pu voir ces trois douces et mélancoliques figures dans le coupé des messageries de Gray à Dijon. Mme Priot installa son fils au collége avec une ample provision de bons conseils, de chaussures fourrées et de chocolat, et confia sa fille à une dame fort respectable qui tenait un vieux fonds de nouveautés dans la rue Bossuet, et qui allait périodiquement à Paris chercher des inspirations et des rubans auprès des oracles de la rue Vivienne, dont les mœurs légères et le goût capricieux lui étaient également antipathiques.

Ses devoirs de mère remplis, Mme Priot courut reprendre à la Motte ceux que l'amour filial lui imposait. La gaieté était définitivement partie de la maison avec les enfants. Le capitaine se mit à regretter le joyeux tapage contre lequel il avait juré tant de fois ; la solitude l'ennuya, et quand on s'ennuie, on vieillit bien vite. Il sembla pourtant se ranimer un peu lorsque son petit-fils vint, tout triomphant, déposer entre ses mains sa première couronne ; mais ce ne fut qu'un éclair. Novembre revint avec toutes ses tristesses, et bientôt Mme Priot vit mourir entre ses bras l'objet de sa première et plus longue affection. « Je n'ai qu'un regret, disait le vieux capitaine en mourant, c'est de ne pouvoir serrer la main de ce pauvre Priot avant de partir. — Ah ! n'ayez aucun regret, mon père, lui répondit Mme Priot avec un sourire plein de larmes, bientôt nous serons tous réunis dans un monde meilleur ; la vie est courte, même pour celui qui souffre, et chaque ami qui nous quitte, emporte avec lui une partie de nous-mêmes. »

Après avoir rendu les derniers devoirs à son père, Mme Priot se trouva dans un isolement absolu qui l'effraya. Cette maison, que la mort venait de visiter pour la première fois, lui devint odieuse. Et quand la bise en

furie, s'engouffrant par toutes les ouvertures, se glissant à travers toutes les fentes, s'insinuant par tous les pores du vieux manoir, faisait craquer la charpente et gémir les boiseries, elle croyait entendre encore les plaintes de l'agonie ou reconnaître des pas que la mort avait arrêtés pour toujours.

Un lien étroit, mais cher et vénérable, venait, en se brisant, de lui rendre la liberté; elle résolut d'en profiter pour rejoindre son mari en Algérie. Elle avait même recueilli en or la somme qu'elle jugeait nécessaire aux frais du voyage, ses malles étaient faites, sa place assurée pour le lendemain, 16 juillet 1840, lorsqu'une lettre timbrée d'Alger vint bouleverser tous ses projets.

VII.

Après la condition de maître d'étude, il n'en est point de plus pitoyable au monde que celle d'un capitaine de disciplinaires. Le sourire doit être banni de ses lèvres et la pitié de son cœur. Il ne parle que pour réprimander et n'a d'autorité que pour punir. Du reste, le droit de récompenser lui serait assez inutile, car, pour un condamné qui devient meilleur, il y en a cent qui deviennent pires. Sous l'influence du soleil d'Afrique, la compagnie de M. Priot, composée d'éléments naturellement inflammables, était sans cesse en combustion. Le coryphée de cette troupe était le beau Gustave Dailly, un de ces charmants vauriens dont le grand monde raffole tant qu'ils ne font que déshonorer les femmes et tuer les maris en duel, et qui finissent quelquefois par mourir sur les galères de Sa Majesté. Celui-ci avait fait son apprentissage sous des maîtres philosophes, qui lui avaient appris à s'élever au-dessus des superstitions religieuses, pendant que ses compagnons d'études le débarrassaient à l'envi des préjugés de la morale. Le malheureux profita si bien de ce double enseignement, qu'au bout de quelque temps la débauche n'avait plus rien de secret pour lui. Les sages du monde, qui méprisent la pudeur comme une vertu de petite fille, mais qui ne veulent pourtant pas qu'un jeune homme *s'amuse* jusqu'à ce que ses membres tombent en lambeaux, l'engagèrent bien alors à donner une autre direction à son esprit; il était trop tard.

Dailly aimait aussi à boire, mais le poëte favori de la jeunesse de ce temps-là ne venait-il pas de prendre l'absinthe pour sa muse? D'ailleurs, quel mal pouvait-on y trouver? Il ne s'enivrait jamais seul, et sans la compagnie d'une demi-douzaine d'aimables garnements comme lui.

Malheureusement cette jeunesse dorée avait déjà fort usé sa surface au frottement de la vie parisienne ; elle y avait même usé cette doublure qu'on appelle le crédit. Dans cette bande de Sardanapales, Dailly, qui faisait habituellement les avances de fonds, n'osait parler de remboursement, ce que ses brillants amis redoutaient bien plus encore; de sorte que bientôt l'amphytrion se trouva lui-même au dépourvu. Force fut alors de recourir à ces expédients que la jeunesse de nos écoles pratique si bien, sans les avoir appris dans le *Corpus juris* ou les doctes écrits d'Hippocrate. Il tira des lettres de change sur son père, après avoir préalablement escompté sa future succession. Le vieux Dailly se mit dans une grande colère et finit par payer, en se rappelant que son père en avait fait autant pour lui autrefois. Mais à quelque temps de là, le jeune Dailly dut s'en aller échanger, dans les casernes d'Amiens, les chefs-d'œuvre les plus récents des grands tailleurs de Paris contre la capote militaire et le pantalon garance. Pour se débarrasser de lui, son père en avait doté la patrie.

Elevé à la dignité de défenseur du pays, ou, en simple prose, devenu fusilier au 77e de ligne, le beau fils n'en devint pas meilleur. Il trouva au régiment une quinzaine de volontaires qu'un patriotisme aussi ardent que le sien avait amenés sous les drapeaux, et qui, à défaut d'autres ennemis, faisaient une guerre acharnée à la discipline. Ses talents et ses vertus lui assuraient une place honorable dans cette société d'élite; il en devint bientôt le héros. Enfin, de succès en succès, de salle de police en salle de police, il arriva jusqu'au conseil de guerre. Son histoire aurait probablement fini là, sans les protections puissantes auxquelles il dut la faveur d'être renvoyé devant le conseil de discipline et incorporé dans la compagnie de M. Priot.

Dailly, qui commençait à trouver le banquet de la vie un peu long et un peu ennuyeux, comme tous les banquets, fut assez peu enchanté d'y rester à ce prix, et ne se mit guère en peine de témoigner sa reconnaissance ou son repentir. Il comptait d'ailleurs que la main qui l'avait tiré d'un abîme saurait bien le tirer d'un bourbier, et qu'après une épreuve de quelques mois, il serait rendu à la liberté des cafés, des tripots, etc. Les règlements étaient inflexibles, à la vérité; mais les hommes ne le sont pas toujours autant. Pour rentrer au régiment, il lui fallait un certificat de moralité et de bonne conduite; mais c'est une chose qu'on ne refuse même pas aux domestiques qui vous ont volés. Dailly comptait pourtant sans son hôte. De nouveaux délits attirèrent bientôt sur lui de nouvelles rigueurs, et en compensation de tous les plaisirs qu'il s'était

promis, il ne lui resta que celui de maudire à son aise la conscience et les gens consciencieux. Devenu l'objet de sa haine et le but de ses vengeances, M. Priot eut beaucoup à souffrir de cette nature vicieuse, dont la perversité semblait croître avec les chaînes.

Une disposition pénale, dont l'intention est fort louable et dont les résultats pourraient être plus satisfaisants, impose le travail des mains, un travail fatigant et sans relâche, à ces esprits bouillants et indociles qu'une discipline de fer n'a pu dompter. En Algérie, on les occupe à conquérir des routes sur une terre sauvage, qui refuse, comme ses maîtres, de porter les livrées de la civilisation et qui oppose à nos pionniers ses rochers et ses ravins, comme les Bédouins opposent à nos soldats l'inaccessibilité de leurs retraites et la vitesse de leurs chevaux. Souvent, lorsque M. Priot voyait ses hommes, absorbés par le travail, user le superflu de leur force et de leur activité dans cette noble lutte avec la terre, il cherchait quelque hauteur d'où ses regards pussent s'étendre jusqu'à la mer, et courait s'y asseoir, heureux d'échapper un instant, ne fût-ce que par un rêve, aux tristes réalités de son existence. Alors les souvenirs de la patrie et du foyer domestique accouraient en foule à son esprit; il les fêtait comme on fête des amis qu'on voit trop rarement ; il s'entretenait avec eux dans la langue intime et mystérieuse que les poëtes épèlent, mais dont les cœurs aimants ont seuls le secret. Puis, quand il fallait dire adieu à ces chères images du passé et de l'avenir, pour rentrer dans les murs d'une prison, un sentiment amer, désespéré, envahissait toute son âme. La vie humaine avec ses désirs sans espérance, et ses espérances sans accomplissement, lui paraissait un épouvantable amusement de quelque divinité railleuse et méchante. Né sur le bord de deux tombes, élevé comme un chien de garde, dans une écurie, tour à tour exploité par la cupidité d'un fermier et l'ambition d'un despote, il avait exposé sa vie comme il avait donné ses forces, tuant des hommes pour le compte d'autrui comme il avait gardé des bêtes, par nécessité. Alors, au moins, il était dans l'âge fortuné où l'âme, mécontente du présent, se réfugie dans l'avenir, et où celui qui n'a rien s'en console en espérant tout. Un instant il avait pu croire que le roman de son imagination allait devenir l'histoire de sa vie. Il retrouvait dans la patrie une mère qui savait apprécier son dévouement et le récompenser. Son dénuement de la veille lui rendait plus précieuse l'aisance qu'il venait d'acquérir : l'amitié lui tendait la main, l'amour illuminait son cœur; il pardonnait volontiers tout ce qu'il avait souffert, pour tout ce qu'il allait goûter de jouissances. Comme ces philosophes incurables qui s'obs-

tinent à croire qu'ils vont produire la vérité par l'opération de leur esprit, il comptait se créer un bonheur suffisant dans la paisible possession de ses affections, de son honneur et de sa modeste fortune. Mais une main habituée à se jouer des projets des hommes vint déranger tous ses calculs. Le bonheur se mit à le fuir, comme la vérité fuit ses aveugles chercheurs; la patrie vint lui redemander de nouveaux et plus grands sacrifices et lui prendre des années qu'elle ne pouvait jamais lui rendre. Les liens les plus doux se brisaient à peine formés. Il avait cru cueillir des fleurs, et le vent ne laissait dans sa main que des épines. Sa soif s'irritait aux sources mêmes où il avait espéré l'apaiser. Cependant la vieillesse s'avançait avec la mort, et, pour lui, la mort c'était la fin suprême, l'adieu éternel, le néant. Ainsi, à mesure que le terme approchait, le vide se faisait dans son cœur. Privé des clartés divines qui découvrent à l'œil du chrétien le triomphe au delà du champ de bataille, la vie après la mort, il se sentait aller à la dérive, comme un vaisseau lancé sans but au milieu des flots, et voué à la destruction par un caprice de son créateur mécontent.

Un jour, c'était quelque temps après la mort de son beau-père, M. Priot, assis sur un des rochers qui bordent la route d'Oran à Tlemcen, rêvait depuis deux longues heures à cette épouvantable énigme de la destinée humaine. Le soleil, déjà caché derrière les montagnes, avait repris à la mer les lames d'argent qu'il sème à sa surface. Les nuages se coloraient au ciel comme de lumineuses tentures, passant alternativement des nuances indécises de l'opale à l'or mat, du rose tendre à l'incarnat, du pourpre au violet, et tamisant sur la terre assombrie une lueur étrange que le jour de nos verrières gothiques rappelle autant que l'ouvrage des hommes peut rappeler les ouvrages de Dieu. Le vent, devenu plus vif et plus frais, faisait trembler les lauriers-roses dans le ruisseau et balancer les palmiers sur la montagne. Les clairons sonnaient la retraite sur les remparts. M. Priot, absorbé dans sa rêverie, ne voyait rien, n'entendait rien, pas même le tambour de la compagnie, qui depuis une demi-heure s'exerçait à battre sa caisse à l'intention du capitaine et demandait par des roulements anticipés le signal du départ. Tout à coup un cri de détresse se fait entendre, en trois bonds M. Priot est sur la route. Une femme, le voile déchiré, les cheveux épars, se débattait avec la force du désespoir entre les mains d'un homme que le capitaine reconnaît pour un des siens. Cette femme était une juive, marchande comme toute sa race, qui allait de douar en douar offrir des bracelets et des pendants d'oreilles aux filles de Maures, et qui rentrait chaque soir au cou-

cher du soleil ; l'homme qui la traitait avec cette galanterie exquise qui distingue plus d'un Français en Algérie.... et ailleurs, c'était Dailly. Quant à ses compagnons, ils le regardaient faire, riant de tout leur cœur, et trouvant la fille d'Israël assez impertinente de ne pas se prêter à la plaisanterie. Il paraît que M. Priot ne l'entendit pas mieux, car il épuisa contre le plaisant les rigueurs de la discipline. Dailly, furieux, avait juré que cette affaire *coûterait cher* au capitaine. En attendant l'échéance du capital, ses camarades s'étaient honnêtement chargés d'en tirer les intérêts, et ils le firent avec usure. Accablé sous le poids de la haine, abreuvé d'outrages, environné d'embûches, M. Priot demanda son changement avec plus d'instances que jamais. Ses démarches furent enfin couronnées d'un plein succès, et la lettre que Mme Priot reçut le 15 juillet 1840, au moment où elle se disposait à quitter la France, lui annonçait que son mari, nommé chef de bataillon au 46e régiment d'infanterie de ligne, allait y rentrer à la tête de son bataillon. Il devait conduire ses soldats jusqu'à Nîmes, et de là se rendre à la Motte, où un congé d'un an lui permettait de se reposer de ses longues fatigues.

Il y a parfois, dans la vie, des instants de bonheur qui rachèteraient des années d'angoisses. Tel fut, certes, le moment où, après une attente de dix années, la femme du capitaine apprit le retour désespéré de son mari. Forcée d'épancher la joie qui menaçait de briser son cœur, elle courait de maison en maison, montrant sa lettre à tout le monde, et s'étonnant que chacun n'en fût pas aussi ravi qu'elle. C'est que dans un pareil moment tous les hommes nous semblent des amis, des frères, et l'on ne comprend pas plus un indifférent qu'un ennemi. Et puis, comme si la Providence tenait à rendre à cette pauvre mère tout ce qu'elle lui avait pris, le joyeux mois d'août vint bientôt lui ramener ses deux enfants, tout chargés de couronnes, de ces fraîches couronnes du jeune âge, si belles d'espérances et d'avenir. Alors le triste manoir de la Motte se transfigura; le silence et la solitude, ces deux hôtes fâcheux, s'en allèrent demander place à quelque autre foyer désolé, et un concert étourdissant de voix enfantines ne permit plus au vent du nord de faire entendre sa voix sombre. A mesure que le terme approchait, la joie redoublait dans la maison. On avait reçu une lettre de M. Priot datée de Marseille ; ainsi il était bien en France, ce n'était pas un rêve; encore quelques jours, et il serait dans les bras de sa femme et de ses enfants.

Quatre jours après, on recevait de Lyon cette nouvelle lettre, toute palpitante d'amour et de bonheur :

« 13 septembre 1840.

» Les postillons ont si bien fait leurs stations à tous les cabarets de la route, que nous sommes arrivés deux heures trop tard, et qu'au lieu de ne faire qu'un saut de la voiture de Nîmes au bateau de Chalon, je suis condamné à me promener une journée entière à travers les rues de Lyon, qui sont bien les plus laides que j'aie vues de ma vie. Voilà cinq heures seulement que je suis débarqué, j'ai fait le tour de la ville, j'ai déjeuné, j'ai regardé cent fois ma montre, qui s'obstine à ne pas marcher, et je parierais que je suis ici depuis un siècle. Je veux vous écrire encore une fois, cela me rapprochera de vous, et il me semble que le temps passera plus vite.

» Chère femme, ma pauvre veuve, devrais-je dire, car voilà dix ans que tu portes dans ton cœur le deuil de ton mari absent, nous allons donc recommencer ces années de bonheur que toutes les guerres du monde ne pourront troubler désormais. Non, je le promets, rien ne pourra plus me séparer de mon Elise et de mes enfants. Vous viendrez avec moi à Nîmes, et pour peu que cela te contrarie, je resterai auprès de vous à la Motte. On prolongera mon congé ou l'on me mettra à la retraite, cela m'est indifférent. J'ai été pauvre autant qu'on peut l'être, j'ai éprouvé toutes les privations et toutes les humiliations de la misère, et aujourd'hui, sans être bien riche, je puis dire que j'ai été moins heureux sous les épaulettes d'or de capitaine que sous mes haillons de bouvier. Si la fortune est ce qui fait le bonheur, c'est toi, ce sont nos enfants qui sont ma fortune, et je crois qu'il n'y a point d'homme au monde plus riche et plus attaché que moi à ses trésors. Aussi je brûle de les voir, ces chers enfants que j'aime tant, pour qui j'ai tant souffert. — La veille de mon départ, je m'en souviens encore comme si c'était hier, écartant les voiles de leurs berceaux, je passai une heure à contempler leurs petites têtes blondes, pour en graver les traits chéris dans ma mémoire. Cette douce image m'a suivi en exil, et à mesure que passaient les années, mon imagination leur prêtait les forces et le développement que la nature leur donnait. — C'est ainsi que nous nous plaisions autrefois à deviner ensemble la fleur dont nos yeux n'apercevaient encore que le bouton. Je ne sais si le portrait aura suivi fidèlement les progrès du modèle, et peut-être ne reconnaîtrais-je pas aujourd'hui mes enfants !... Mais qu'importe, après tout, je les aime comme leur mère me les a donnés, et ils m'aimeront comme je les aime. Je serai aimé enfin, moi qui n'ai si longtemps connu que la haine, je serai aimé !.... Ah ! pour comprendre toute la douceur de ce mot, il faut s'être trouvé comme moi,

pendant dix ans, avec des ennemis ou des étrangers. Je vous appelais tout à l'heure ma fortune et mes trésors, mais vous êtes mille fois plus que cela. L'homme le plus amoureux de son or n'en peut attendre aucun retour, tandis que la jouissance de mon affection s'accroît de toute celle que vous me rendez, et que votre bonheur double le mien.

» Pourquoi l'instant de notre réunion se fait-il attendre encore ? Je ne serai tranquille qu'auprès de vous. Mille idées folles se croisent dans ma tête, mille impressions incohérentes se heurtent dans mon cœur. Je me surprends tantôt avec le rire sur les lèvres, tantôt avec des larmes dans les yeux. La première fois que j'ai pleuré, depuis mon enfance, c'était en vous quittant, car j'avais bien peur que ce premier adieu ne fût aussi le dernier. Aujourd'hui je pleure encore, mais c'est de joie et de bonheur. Voici que le papier me manque, et pourtant j'ai une foule de choses à vous dire.... Mais dans deux jours, il n'y aura plus entre nous ni lettre, ni papier, ni route, ni voiture, ni bateau. Ainsi, sans adieu. »

Des larmes brûlantes inondaient les trois têtes groupées à la lecture de cette lettre. Mme Priot embrassait ses enfants, qui couvraient de larmes et de baisers ses joues amaigries. On décorait à l'envi la maison pour recevoir plus dignement son maître ; le cuivre devenait or, l'étain se changeait en argent, les meubles miroitaient comme des glaces, les vases se remplissaient de fleurs nouvelles, et les fauteuils, cachant la housse journalière, s'empressaient d'étaler leur costume d'apparat. Le personnel de la cuisine, dirigé par la mère Pitois, était d'une ardeur à tenir tête à toute l'armée de marmitons que le phalanstère doit envoyer un jour sous les murs de Babylone. Les meilleurs sujets de la basse-cour étaient déjà tombés sous ses coups, et les gâteaux se doraient au four pour orner son triomphe, que chantaient déjà les marmites.

C'était le 15 septembre 1840 que M. Priot devait arriver à la Motte ; l'élève Priot, comme on disait au collége, avait déjà gravé cette date mémorable sur je ne sais combien d'arbres au jardin. Ce jour-là, tout le monde fut levé avant le soleil, et alors, suivant l'expression parlementaire, l'agitation fut à son comble. Les passants s'arrêtaient tous pour demander si c'était une noce, et on leur répondait que c'était bien mieux que cela.

La diligence de Dijon à Gray passe devant la Motte à quatre heures du soir. A deux heures, Mme Priot et les enfants étaient déjà sur la route, allant, courant plutôt, à la rencontre du commandant. Tant de joie rayonnait sur ces trois visages que c'était à faire envie. A trois heures, un nuage de poussière annonça la diligence. Alors leurs cœurs se mirent

à battre si fort qu'ils furent obligés de s'arrêter. Mais leurs yeux restèrent attachés à la voiture qui portait tout leur bonheur. Cependant la diligence approchait ; les enfants, qui s'étaient attendus à voir le commandant se précipiter de la voiture dans leurs bras, crurent qu'il voulait leur ménager une *surprise*, comme ils avaient coutume d'en faire dans leurs jeux ; Mme Priot trouvait dix autres explications. Enfin la voiture arriva en face des pèlerins.

« Arrêtez, cria le petit Priot au postillon, qui s'empressa de retenir ses chevaux, encore plus empressés de s'arrêter. — Vous avez M. Priot, chef de bataillon, dans votre voiture ?

— Non, mon garçon. » — Puis, après une pause terminée par le coup de fouet de rigueur : « Allez, Cocotte, » et la diligence continua sa route.

Dieu seul sait ce qui se passa dans le cœur de la pauvre femme et de ses deux enfants. Il n'y a point de parole pour exprimer de telles angoisses, et ceux mêmes qui les ont éprouvées ne sauraient les dépeindre. Le regard s'éteignit dans leurs yeux tout ouverts, leur langue se cloua à leur palais, et à peine purent-ils entendre les paroles rassurantes d'un voyageur qui avait fait la route de Chalon à Dijon avec M. Priot, et qui affirma l'avoir laissé en bonne santé au bureau des messageries.

Mais alors pourquoi n'avait-il pas pris tout aussitôt la voiture de Gray, comme son compagnon de voyage ? Ce n'était pas faute de place, assurément, car la voiture était à moitié vide. Quelle affaire pouvait le retenir à Dijon ? il n'y connaissait personne. D'ailleurs, à en juger par ses lettres, l'affaire la plus pressante pour lui devait être de venir embrasser sa femme et ses enfants. L'absence de M. Priot restait toujours un mystère.

On reprit en silence le chemin de la Motte. Mais quand il fallut rentrer, le cœur en deuil, dans cette maison toute resplendissante des livrées de la joie, au milieu de cet appareil de fête auquel il ne manquait que celui qu'on voulait fêter, il vint des larmes dans tous les yeux. La soirée se passa fort tristement. On essayait, pour justifier le retard du commandant, mille combinaisons qui tombaient d'elles-mêmes à la première réflexion. L'espoir revint cependant avec le jour. Il y a tant de calme et de paix dans toute la nature, à cette heure matinale, où l'ombre, chassée par le soleil, semble se fondre en rosée, où la fleur reprend sa couronne et l'oiseau sa chanson, que le cœur le plus ulcéré entre malgré lui dans ce concert universel des êtres qui bénissent leur auteur. On s'imaginait avoir trouvé des explications plus satisfaisantes, qui n'étaient pourtant

que celles qu'on avait rejetées la veille. La confiance avait rendu aux lèvres leurs sourires les plus doux, aux gosiers leurs chansons les plus gaies, aux pieds leur folle élasticité. Seule, l'administration culinaire n'avait rien perdu de sa mauvaise humeur ; c'est qu'à côté, sinon au-dessus de la douleur commune, il y avait pour elle une autre douleur, mais celle-là était sans espoir comme sans remède, et le temps, loin d'atténuer le mal, ne pouvait que l'aggraver. La digne compagne du père Pitois venait d'avoir aussi son Waterloo. Elle le sentait bien, la pauvre femme, et elle ne cessait de répéter dans son patois énergique l'anathème lancé par le poëte :

Un dîner réchauffé ne valut jamais rien !

A deux heures on alla encore au devant de la voiture, mais pas si loin que la veille. Mme Priot se trouvant fatiguée, on s'assit sur le bord de la route. La voiture se montra bientôt; mais aucun signe ne trahissait la présence de l'heureux époux, de l'heureux père. — « Ah ! il n'y est pas plus qu'hier, dit la femme du commandant en laissant tomber sa tête dans ses mains. Le petit Priot renouvela, mais d'une voix moins assurée et presque suppliante, la question de la veille. — Non, mon ami, répondit le conducteur, nous n'avons que des effets sous ce nom-là. »

Alors les deux enfants éclatèrent en sanglots. Mais leur douleur n'était rien auprès de celle de Mme Priot, qui ne pouvait pleurer. Avec une vivacité toute fébrile elle reprit le chemin du village, appela en passant le forgeron, et fit forcer sur-le-champ la malle que la diligence venait de laisser.

Elle suivait l'opération avec anxiété, à genoux, et soulevant le couvercle après chaque coup de marteau, malgré les observations réitérées du Vulcain de la Motte, qui cherchait à pallier sa maladresse et sa lenteur en jurant que la serrure devait être *à système, comme on les fait maintenant à Paris*. Le couvercle se leva enfin sans rien laisser voir d'extraordinaire. La caisse contenait deux ou trois uniformes de capitaine, du linge blanc, un sac d'argent et une cassette de citronnier fermée à clef. Les habits furent soigneusement fouillés, le linge déplié et le sac vidé sans qu'aucun indice révélateur se manifestât. Un dernier espoir restait à Mme Priot : la cassette. Le forgeron la brisa, probablement parce qu'elle était encore *à système*. Elle n'y trouva qu'un petit portefeuille vide, de forme surannée, un lien de serviette grossièrement brodé en verroterie et une liasse de vieilles lettres. Mais cet humble portefeuille était le présent que le lieutenant avait reçu de sa femme au moment de partir pour l'Afrique ;

cette grossière broderie était le premier ouvrage de sa fille, ces lettres étaient celles qu'il avait reçues, pendant dix années, de sa femme et de ses enfants. A cette vue, Mme Priot tomba en sanglotant sur le carreau, les lèvres collées sur cette cassette, témoin muet des chastes et constantes affections du capitaine. Il fallut l'arracher de ce lieu funeste. Les domestiques la relevèrent en pleurant et la déposèrent sur son lit, dans un état de prostration complète. On fit coucher les enfants de bonne heure, mais ils ne purent fermer les yeux de toute la nuit, de sorte qu'il n'y eut point d'intervalle entre les pleurs de la veille et ceux du lendemain.

Le lendemain, Mme Priot paraissait tout à fait calme ; elle se leva la première, prit son châle et sortit en disant à la servante qu'elle allait faire dire une messe. Elle se dirigea en effet vers la modeste chapelle du village, entendit la messe et sortit après avoir échangé quelques mots avec le curé. Mais, au lieu de retourner au château, elle se dirigea à grands pas vers la route de Dijon. Conformément à ses calculs, elle fut bientôt rejointe par la diligence de Gray, où, comme elle l'avait encore prévu, il y avait plus d'une place à son service. Arrivée à Dijon, Mme Priot s'empressa de chercher les traces de son mari, et elle apprit ce qu'on va lire.

VIII.

Avec la dernière lettre que M. Priot avait écrite d'Oran à sa femme pour lui annoncer sa promotion et son retour, le paquebot à vapeur l'*Orient*, faisant le service des dépêches de l'Algérie septentrionale à Toulon, apportait d'Oran une autre lettre qui, vu la communauté d'origine et presque de destination, avait fait la traversée côte à côte et dans le même faisceau que l'heureuse missive du commandant. Cette lettre était à l'adresse de M. des Jardins, capitaine au 28e régiment de dragons, en garnison à Reims. L'officier à qui elle était adressée prit à peine le temps de la lire, et écrivit sur-le-champ au ministre de la guerre pour demander un congé de deux mois, à raison d'affaires de famille dont la conclusion ne pouvait être différée. Le congé fut accordé, et, bien que l'officier de dragons eût toute sa famille et ses intérêts dans le département de Seine-et-Oise, il se dirigea du côté de la Bourgogne et arriva au commencement du mois d'août à Dijon, où il prit chambre garnie à l'hôtel de l'Europe, place Saint-Pierre, en face des messageries.

Le capitaine Desjardin ou Des Jardins, comme on écrivait sous la

Restauration, et comme on recommençait à écrire, depuis que la révolution de Juillet s'étant mise à faire aussi des comtes et des barons, tout le monde voulait l'être un peu, Desjardin était taillé comme un hercule. Son front osseux, ses gros yeux verts liserés de rouge, et les deux interminables moustaches qui lui couraient jusqu'aux oreilles, donnaient à sa physionomie quelque chose du tigre et de la panthère. Du reste, Desjardin passait généralement dans les cafés de Reims pour un *mâtin* qui savait se faire respecter. On disait même qu'il allait quelquefois au devant des insultes, mais dans un but peu évangélique et pour avoir ensuite la satisfaction de passer son épée au travers du corps de son insulteur. Il avait envoyé ainsi dans l'autre monde un officier et deux fils de famille, sans que cela l'eût empêché d'avoir les meilleures notes de son colonel, et de recevoir la croix d'honneur lorsque son tour était arrivé. Il est vrai qu'il n'était pas de ces meurtriers infimes que la misère pousse au vol et qui jouent leur vie contre le bourreau. Il tuait pour le seul plaisir de tuer, ce qui est bien différent et bien mieux. Son Eldorado, à lui, était un champ inculte caché derrière un mur en ruine, non loin de la voirie. C'est dans ce lieu désert qu'il allait faire ses fines parties et égorger son monde, toujours en présence de témoins et selon les lois de l'honneur, c'est bien entendu.

Il éprouvait une indicible volupté à voir au bout de son épée nue une poitrine nue ; mais quand il sentait l'acier entrer dans la chair et briser les os, son bonheur était au comble, il en était comme enivré.

Son premier soin, lorsqu'il arriva à Dijon, fut de chercher le bureau ou plutôt les bureaux des messageries de Chalon-sur-Saône, car il avait à choisir entre cinq ou six compagnies rivales, circonstance qui parut lui faire médiocrement plaisir. Du reste, il eut peu de peine à trouver ce qu'il cherchait, parce que toutes les messageries étaient agglomérées dans le même quartier et presque dans la même rue. Il s'informa, dans chaque bureau, des heures d'arrivée, les inscrivit sur un grand portefeuille de cuir de Russie, et s'en alla trouver un chirurgien-major de la garnison, qu'il avait connu à Arras et avec qui il était bien aise de renouveler amitié.

Dès le lendemain, c'est-à-dire le 15 d'août, les commissionnaires qui pullulaient dans le quartier et qui dévalisaient les voyageurs en vertu de leurs médailles, rencontrèrent notre capitaine de dragons à l'arrivée de toutes les voitures, tournant comme un chat autour d'une cage, et flairant avec une curiosité inquiète les nouveaux débarqués ; le jour suivant ils le retrouvèrent partout ; enfin, pendant un mois entier, par la

pluie, par l'orage, par un soleil de feu, ils le virent tous les jours recommencer ce fastidieux exercice, tantôt seul, tantôt accompagné de son ami. Il était bientôt devenu pour eux une vieille connaissance, et, dans l'ignorance où ils se trouvaient de son nom, ainsi que de son fief des Jardins, ils lui avaient donné le nom moins bucolique de *Moustapha*. Et comme un amoureux était seul capable de la constance qu'il déployait avec si peu de fruit, ils avaient jugé à l'unanimité que le capitaine Moustapha attendait *sa prétendue*.

Cependant la figure du dragon se rembrunissait de jour en jour ; il se lassait visiblement d'attendre, et vers le milieu de septembre, son impatience menaçait de dégénérer en fureur, lorsqu'un jour, le 15, à sept heures du matin, un officier supérieur en costume de voyage descendit du coupé des Messageries royales. Il était pâle et maigre et paraissait extrêmement fatigué. Quand Desjardin l'aperçut, ses yeux lancèrent deux éclairs ; il avait enfin trouvé son homme. Il courut droit à lui en tirant par le bras son ami le major, et il lui dit, sans se découvrir et sur un ton qui était à lui seul un outrage, quelques mots qui firent passer l'étranger de la surprise la plus grande à la plus poignante douleur.

Les habitués du lieu, qui s'étaient attendus à un vaudeville, voyant que l'affaire prenait une tournure tragique, avaient laissé armes et bagages pour suivre cette nouvelle péripétie du drame. L'étranger dit alors à ses deux assaillants qu'il n'avait pas l'habitude de se donner en spectacle dans la rue, et qu'il était disposé à les suivre partout où il leur plairait de le mener. Ils se dirigèrent en conséquence vers l'hôtel de l'Europe, où le major ne tarda pas à les rejoindre avec trois officiers de la garnison. Ils montèrent tous dans la chambre de Desjardin, qui était spacieuse et bien éclairée, et refermèrent la porte derrière eux à double tour. Ils étaient enfermés depuis dix minutes à peine, lorsque la porte s'ouvrit. Ils étaient montés six, il n'y en eut que cinq qui descendirent. Les trois officiers de la garnison s'en allèrent déjeuner, le chirurgien-major se rendit au bureau de police, et le capitaine Desjardin au bureau des Messageries royales, où il retint la dernière place qui restait dans la voiture de Reims.

A midi, pendant que Desjardin montait en voiture, le commissaire de police entrait à l'hôtel de l'Europe, où il venait dresser procès-verbal du décès de M. Priot, chef de bataillon au 46ᵉ de ligne, mort instantanément d'un coup d'épée reçu en duel : toutes choses s'étant passées conformément aux lois de l'honneur, ainsi qu'il était certifié par MM. X., Y., Z, capitaines en garnison à Dijon.

Le maître d'hôtel, furieux, envoya commander à Saint-Bénigne un service funèbre pour le plus tôt possible. Mais le clergé refusa de recevoir le cadavre dans l'église, et comme il n'y avait là ni parents ni amis pour faire du scandale, on le porta directement et sans bruit dans un coin du cimetière. Quelques libertins, qui achevaient de s'enivrer dans un café, virent passer ce misérable convoi. Après avoir juré contre les *calotins* et avalé leur dixième verre d'eau-de-vie, ils protestèrent solennellement, en face des bouteilles vides, *que le commandant n'avait fait que son devoir,* comme s'ils avaient seulement la conscience de ce que c'est qu'un devoir! Il y a cependant d'honnêtes gens qui appellent cela l'opinion publique, et la peur qu'ils en ont les pousse quelquefois à des crimes.

Un mois après, Dailly, assis sur le parapet d'un bastion à Oran, lisait une lettre qui devait être bien riante, à en juger par la gaieté qu'elle faisait éclater sur le visage du disciplinaire. Cette lettre était de son vieil et digne ami, le capitaine Desjardin, qui lui annonçait que *ce scélérat de Priot avait soldé son compte*, c'est-à-dire qu'un crime protégé par la tolérance des lois venait de le punir de son austère probité.

Le même jour fut un jour de deuil pour toute la paroisse de la Motte. On déposait dans la terre le corps de Mme Priot. Tout le monde disait que le chagrin l'avait tuée. Les enfants s'étaient jetés dans la fosse et demandaient à grands cris qu'on leur laissât leur mère; c'était à fendre le cœur. Il fallut les emporter chez leur cousin Goyot, le tuilier, qui devait être leur tuteur, et le surlendemain, ils partirent, l'un pour le collége royal, l'autre pour la maison d'Ecouen.

Pendant ce temps-là la justice envahissait le domicile mortuaire avec tout son fatal cortége de greffiers, d'avocats, de notaires et de procureurs. Cette nuée de corbeaux judiciaires dévora en peu de jours la moitié du patrimoine des orphelins, sous prétexte de leur conserver le reste; et quand il ne resta plus que les quatre murs, le père Pitois alla, les larmes aux yeux, coller contre la porte principale du château de la Motte un écriteau où l'instituteur primaire avait tracé en lettres fort bien arrondies et encore mieux payées, ces paroles sinistres :

Maison à vendre.

Jules SAUZAY.



LA VIERGE DE CARONDELET,

PAR FRA BARTOLOMEO.

Parmi les églises qui ont eu la rare fortune de conserver leurs trésors artistiques, nous devons nommer, et en bon rang, la cathédrale de Besançon. Tandis que la plupart de nos basiliques ont vu, par le malheur des temps et les excès des révolutions, leurs richesses orner des musées de fraîche date, notre cathédrale, témoignant en cela autant de la foi de nos pères que de leur amour de l'art, peut encore offrir aux regards de ceux qui les lui envient, la plupart des riches présents dont elle a été dotée aux différentes époques de son histoire. De toutes nos richesses, nulle n'égale la valeur et le mérite du tableau de fra Bartolomeo, connu sous le nom de *Martyre de saint Sébastien*, et qu'il serait plus juste d'appeler, comme on s'en convaincra par cette notice, la *Vierge de Carondelet*. C'est de ce tableau que nous voulons parler après tant d'autres écrivains de notre province; on nous le pardonnera, si après en avoir donné une description exacte, nous réussissons, comme nous espérons le faire, d'après des travaux récents, à jeter quelque jour sur son histoire.

Ce devait être l'œuvre du P. Bayonne, religieux dominicain du couvent de Dijon, que des études spéciales et un séjour prolongé en Italie avaient mis à même de comprendre et d'apprécier fra Bartolomeo. Toutefois, ne pouvant étudier sur place notre tableau et n'ayant pas sous la main les ouvrages des auteurs franc-comtois qui en ont parlé, il a désiré nous remettre ses notes. A lui néanmoins revient l'honneur

d'avoir attiré de nouveau les regards des Franc-Comtois sur notre chef-d'œuvre, et fourni les indications nécessaires pour résoudre les questions d'art et d'histoire qui s'y rattachent.

I.

Fra Bartolomeo naquit en 1469, à Savignano, petit village situé entre Prato et Florence. Il fut appelé dans le monde Baccio, diminutif toscan de Bartolomeo ; della Porta, parce qu'il habitait dans sa jeunesse, à Florence, une maison voisine de la porte San Pier Gattolini ; dans le cloître, le frère Barthélemi, et c'est ce nom qui lui est resté dans l'histoire des arts. Quand, le 8 avril 1498, le couvent de Saint-Marc de Florence fut envahi par les Arrabbiati, il était parmi les nombreux citoyens accourus pour défendre Savonarole. Il combattit d'abord avec courage ; mais, tout à coup saisi d'effroi, il conjura Dieu de le délivrer du danger, faisant vœu, s'il était exaucé, d'entrer dans l'ordre de saint Dominique. En effet, deux ans plus tard , après avoir assuré le sort de son jeune frère, il entra au couvent de Prato, d'où peu après il fut envoyé à celui de Florence, résolu d'y ensevelir sa vie et de ne plus toucher ni toile ni pinceau. Cependant, au bout de six années, 1506, il fut vaincu par les instances de ses amis et de ses frères, et surtout par les conseils du nouveau prieur de Saint-Marc, P. Santi Pagnini, qui fut pour lui ce que saint Antonin avait été pour fra Angelico.

En reprenant ses pinceaux, le jeune dominicain voulut se perfectionner dans son art. Les circonstances étaient favorables à ses desseins. Pierre Soderini, gonfalonier de la république, avait invité Léonard de Vinci et Michel-Ange à s'entendre pour l'exécution d'un tableau qui devait orner la salle du grand conseil. Fra Bartolomeo s'attacha d'abord à Léonard de Vinci; mais quand Raphaël, répondant à l'invitation du gonfalonier, vint de Sienne à Florence, il se lia avec lui d'une étroite amitié, et pendant deux années on les vit travailler ensemble, tour à tour maîtres et disciples l'un de l'autre. Raphaël enseignait à fra Bartolomeo la grâce et la perspective, et fra Bartolomeo enseignait à Raphaël la couleur et la draperie. Après le départ de Raphaël pour Rome, son ami se rendit à Venise, attiré par la réputation de Giorgione, le chef de l'école vénitienne, restée sans rivale sous le rapport du coloris. Il y séjourna quelques mois, et rentra dans sa patrie après avoir accompli un

nouveau progrès qui ne tarda pas à lui assurer la prééminence sur tous les artistes florentins (1).

Dès 1509, pour répondre aux nombreuses demandes qui lui étaient faites de toutes parts, il s'était attaché, à titre de collaborateur, un vieil ami, Mariotto Albertinelli, avec qui il avait déjà travaillé dans sa jeunesse. C'était un artiste dissipateur et libertin; mais, malgré la différence de vie, de goût et d'habitudes, fra Bartolomeo lui demeura fort attaché, au point, dit Vasari, que ces deux hommes ne firent toujours qu'un cœur et qu'une âme. Cette société dura jusqu'en 1512; mais le rôle de Mariotto demeura secondaire, et sa collaboration n'enlève rien à l'originalité et à la personnalité de l'œuvre, pas plus que le concours de Penni, Jules Romain ou tel autre, ne diminue le mérite des toiles de Raphaël. A propos de la collaboration de Mariotto aux tableaux de notre dominicain, le P. Marchese s'exprime ainsi : « On dira : Mariotto a dû mettre la main à la plus grande partie, sinon à la totalité des tableaux peints par fra Bartolomeo pendant tout le temps que dura leur société ; mais alors ces tableaux ne sont pas originaux ! Je réponds que, d'après un ancien document, on peut conclure que tous ces tableaux étaient dessinés par fra Bartolomeo, que quelques-uns furent peints par Mariotto, et que le maître les retouchait encore pour leur donner un caractère d'originalité (2). »

Ces détails donnés sur l'artiste et sur sa manière, venons-en au chef-d'œuvre que possède notre métropole.

La *Vierge de Carondelet* est peinte sur bois. Sa hauteur est de 2 mètres 60 centimètres, sa largeur de 2 mètres 30 centimètres. Le tableau ne porte pas de date, mais nous verrons qu'il faut le rapporter à l'année 1511 ou 1512 : au bas sont écrits ces mots : 'F̃R'BARTHOLOMÆUS. La scène se passe dans une salle dont les lambris et les pilastres, revêtus de marbre blanc, forment le fond du tableau. Au milieu de la composition et dans la partie supérieure, une Vierge vêtue de bleu et de rouge tient l'enfant Jésus dans ses bras. Elle est entourée d'anges d'une merveilleuse beauté; leurs ailes déployées reflètent diverses couleurs ; on dirait que le soleil qui les dore y dépose les couleurs de l'arc-en-ciel. Deux d'entre eux, tenant la mandoline, s'élèvent à la hauteur de sa tête, cinq autres se jouent à ses pieds à travers les draperies flottantes de son long man-

(1) Vasari, Marchese, *Memorie dei più insigni pittori, scultori e architetti domenecani*, 1854, t. II, Fra Bartolomeo.

(2) Le P. MARCHESE, *Vie de fra Bartolomeo*, t. II, p. 61.

teau bleu et semblent la porter dans les airs. La Vierge, escortée de ces anges, forme ainsi au centre supérieur du tableau un premier groupe qui attire d'abord l'attention : tout y est céleste. C'est la Reine des anges au milieu de sa cour, qu'elle domine de son attitude, de son port, de son regard et de son sourire; c'est la puissance alliée à la douceur, la grâce alliée à la majesté. Le Fils se dresse sur le bras de la Mère et se penche vers sa droite ; ses regards s'abaissent et sa main s'élève pour bénir; la Mère tourne la tête sur l'épaule gauche, l'incline doucement de ce côté et jette les yeux à ses pieds. A défaut de sa main, ce sont ses regards qui protégent; pour elle, regarder c'est encore bénir.

Cette double bénédiction s'adresse aux personnages qui se trouvent dans la partie inférieure du tableau, et qui forment, l'un à droite et l'autre à gauche de la Vierge, deux groupes distincts, chacun de trois figures. Celles qui frappent surtout, ce sont, dans le premier, saint Sébastien sous le regard et la main de l'enfant divin; dans le second, saint Bernard sous le regard de la mère.

Saint Sébastien est debout, sans vêtement, mais avec un voile à la ceinture, et presque entièrement de face. Son corps est percé de six flèches, à la cuisse droite, au-dessous de la poitrine, au sein droit, à l'épaule gauche, au haut de la gorge et encore derrière l'épaule droite. Sa tête, parée des boucles tombantes de ses longs cheveux blonds, s'élève doucement, se jette de côté et se tourne vers l'enfant Dieu, dont le bienveillant sourire attire ses yeux. Quelle élévation et quelle sublimité dans son regard! Quelle mélancolique et tendre beauté dans ses traits! La passion s'y révèle, mais surnaturalisée; la jeunesse et la grâce y laissent éclater leurs séductions les plus puissantes, leurs attraits les plus enchanteurs, mais attraits et séductions sans danger, ennoblis et transformés qu'ils sont, élevés et consacrés par la douleur et le sacrifice. Si c'est un Apollon, c'est un Apollon martyr et chrétien; l'expression de cette double idée est le triomphe de l'artiste; sur les lèvres entr'ouvertes du jeune athlète de la foi, on croit voir des sanglots mêlés aux sourires.

Saint Bernard fait pendant à saint Sébastien, dont il rappelle l'attitude et reproduit la pensée. Debout, vêtu de la longue coule blanche de son ordre, ses traits, d'une finesse remarquable et d'une expression céleste, trahissent à la fois l'austérité de sa vie, l'ardeur de son âme et la tendre affection de son cœur pour Marie. La tête levée, les yeux fixés vers la Reine du ciel, il semble en extase : sa physionomie s'anime à la vue de cette apparition soudaine; ses bras s'écartent et s'élèvent; on ne sau-

rait dire quel est le sentiment qui domine dans son âme, d'une sainte surprise, ou d'une crainte respectueuse, ou d'un brûlant amour. C'est bien là le dévot serviteur de la tendre Marie, le saint Bernard du Dante, et il nous semble lire sur ses lèvres la belle prière que le poëte met dans sa bouche quand il lui fait dire, en s'adressant à Marie :

Vergine Madre, figlia del tuo figlio,
Umile ed alta più che creatura,
Termine fisso d'eterno consiglio (1).

On ne pouvait mieux traiter cette figure. Examinez les diverses nuances de sa robe flottante, qui, par un art particulier, donnent à l'œil une couleur d'une blancheur qui paraît uniforme. Admirez la richesse des draperies, qui fait contraste avec la simplicité de la ligne du corps de saint Sébastien. Regardez sa tête, on dirait un Tintoret. Le saint Bernard de notre tableau à lui seul est un chef-d'œuvre.

Derrière saint Sébastien et derrière saint Bernard, mais plus au centre et un peu dans l'ombre, paraissent, à demi cachés par les premiers, deux autres saints symétriquement placés, et dont l'attitude est la même. Rien ne les rattache à la Vierge, leurs regards se dirigent et se rencontrent dans les yeux du spectateur. L'un est saint Etienne, vêtu d'une large toge rouge recouverte d'une dalmatique diaconale de couleur verte, et sur la tête la pierre traditionnelle qui le fait reconnaître. Ses mains ramenées sur sa poitrine tiennent un petit livre et une palme de martyre. L'autre est saint Antoine, vêtu de la robe brune des religieux de son ordre, le chapelet et la clochette à la main. Vieillard à la longue barbe et aux rares cheveux, il appuie ses deux mains sur la poignée de son bâton. Ces deux personnages, dont le rôle est secondaire, sont traités avec calme, et leur attitude, en même temps que la demi-lumière qui les environne, ne font que mieux ressortir les deux figures de saint Sébastien et de saint Bernard, à côté desquelles ils semblent placés dans ce dessein.

Enfin, plus au centre encore, se détachent en relief deux personnages, tous deux à genoux, se faisant face et constituant à eux seuls une scène, ils se parlent. Voici d'abord saint Jean-Baptiste, à demi vêtu, dont les traits hâlés, le corps pâle et exténué, le vêtement de peaux de bête, font un nouveau contraste avec la figure noble et les belles carnations de saint

(1) Vierge mère, fille de ton fils, humble, mais plus élevée que toute créature, terme fixe du conseil éternel. (DANTE, *Paradis*, XXXIII, v. 1.)

Sébastien, à côté duquel il se trouve placé. La main gauche appuyée sur un long bâton, la tête levée et les regards fixés sur la Vierge, il montre de la main droite au personnage qui lui fait face, une scène qui semble être tout le mystère du tableau ; c'est une scène de bain. Ici, en effet, à travers une ouverture pratiquée dans les parois de la salle, le peintre laisse apercevoir dans le lointain un paysage représentant une campagne parsemée d'arbres et traversée par un fleuve. Quatre baigneurs entièrement nus, parmi lesquels un enfant, dont trois debout et un assis, se reposent sur le bord de l'eau, et témoignent de leur joyeuse récréation. C'est cette scène que désigne saint Jean-Baptiste au personnage qui lui fait face. Ce personnage est vêtu d'une robe rouge à larges manches et bordée d'un simple galon noir. Sa tête est de trois quarts, ses yeux sont fixés vers le spectateur, qu'il semble inviter à partager sa reconnaissance et sa piété envers Marie. Sa main droite s'élève vers la Vierge et nous la montre du doigt. Ce geste nous explique sa propre pensée ; il traduit et complète à la fois l'attitude et le regard de saint Jean-Baptiste.

C'est une réponse. Tout en lui semble dire à saint Jean, et plus encore au spectateur lui-même : J'ai été sauvé d'un grand danger, c'est à Marie que je dois de vivre encore. Quel est ce danger ? On ne saurait guère en douter en voyant l'esquisse lointaine de la scène de bain en miniature. Sans doute le personnage à genoux était menacé de la mort, il s'est voué à Marie, et Marie l'a sauvé. Quel est ce personnage ? Ferry Carondelet, archidiacre de Besançon, pour qui a été composée et exécutée cette peinture, nous en donnerons une preuve décisive.

Ferry Carondelet s'est fait peindre par Raphaël. Nous n'avons pas ce portrait, mais nous en avons une fort belle gravure (1), dans laquelle Ferry tient en main une lettre où il est qualifié d'ambassadeur à Rome, ce qui nous indique que ce portrait fut fait au temps où Charles-Quint lui avait confié cette charge. Et dans cette même lettre, on lit très bien les différents titres de Ferry : en même temps qu'ambassadeur, il est nommé archidiacre de Besançon. Qu'on rapproche notre gravure du portrait de fra Bartolomeo, et l'on sera frappé de la ressemblance. Etudiez de près et en détail, trait à trait, chacune de ces deux figures, il n'y a pas de doute possible. M. Baille, qui fait autorité en peinture, a comparé ces deux têtes, et il a retrouvé dans celle de fra Bartolomeo jusqu'aux moindres traits de celle de Raphaël.

Que si l'on objecte que la robe rouge à larges manches n'est guère le

(1) Grav. in-folio à la bibliothèque de Besançon.

vêtement de l'archidiacre d'un chapitre métropolitain, nous répondrons que Ferry, en même temps qu'il occupait à Besançon cette charge ecclésiastique, occupait en Flandre dès 1508 et garda jusqu'en 1523 la charge de conseiller du grand conseil de Malines ; que c'est sous le costume de cette dernière charge qu'il est représenté, et enfin, que ceux à qui il est resté quelque hésitation n'ont pas regardé d'assez près. Il semble que le peintre ne l'ait peint qu'à regret sous le costume civil, et il l'a pour ainsi dire entouré de tous ses insignes ecclésiastiques. Il tient à la main une calotte ; à côté de lui, sur un petit prie-Dieu en bois de frêne, est négligemment jetée l'aumusse canoniale avec un surplis parfaitement visible, et à ses pieds un petit livre avec un fermoir posé sur la tranche, livre évidemment ecclésiastique, qui paraît être le bréviaire du temps, imprimé en 1500, et dont nous avons vu à l'archevêché un exemplaire parfaitement conforme.

En résumé, trois groupes dans ce tableau : un dans la partie supérieure, composé de la Vierge et des anges qui lui font cortége, deux dans la partie inférieure, l'un, à droite de la Vierge, formé de saint Sébastien, de saint Etienne et de saint Jean-Baptiste, l'autre à sa gauche, composé de saint Bernard, de saint Antoine et de Ferry Carondelet ; entre ces deux derniers groupes, dans une lointaine perspective, une scène de bain qui rappelle et indique un épisode de la vie de celui qui a commandé ce tableau. Voilà l'œuvre tout entière.

La description achevée, jetons un regard attentif sur ce tableau : il n'y a nulle hésitation possible, c'est un chef-d'œuvre, et un chef-d'œuvre de premier ordre. Si l'artiste l'analyse, il ne sait lequel admirer davantage, ou de la tournure magistrale qui règne dans l'ensemble, ou de la simplicité et de la pureté de la ligne, ou de l'ampleur et de la beauté des ajustements, ou de la puissance d'exécution, ou du sublime des caractères et des expressions, ou de la vigueur du coloris ; il y retrouve tous ces traits et avec eux le caractère principal de fra Bartolomeo. Si l'œil moins exercé, mais capable d'y saisir le beau, s'y fixe à son tour, il est fasciné et ne saurait se détacher de cette scène : elle saisit, frappe, attache ceux-là même qui ne sont pas versés dans l'art de la peinture ; c'est un livre ouvert, où chacun peut lire et où l'on trouve toujours de nouvelles pensées, de nouveaux rapports et un nouvel attrait.

L'expression des personnages y est si simple, si naturelle et si facilement exprimée, qu'on la découvre du premier coup d'œil. A travers cette variété de détails et de personnages, l'ensemble se saisit d'un regard, l'unité apparaît d'elle-même et sans effort, la vie est partout. C'est à ces

signes que l'on reconnaît le beau, aussi bien dans la reproduction de la nature que dans la nature elle-même. Mais la réalisation de cet idéal et cette perfection de simplicité est seulement le fruit du génie, le partage unique et le don des grands maîtres.

Il y a plus, ce tableau est comme le résumé et la synthèse de tous les autres du même auteur. Il nous offre un ensemble des principales compositions du peintre dominicain. Les anges de notre tableau se retrouvent avec leurs caractères constants, leurs ailes nuancées, dans la plupart des toiles de notre artiste. Notre Vierge, objet des compositions les plus habituelles du peintre de Florence, fait souvenir de celle qu'il avait peinte en 1509 et qui se trouve dans la cathédrale de Lucques (1), et aussi celle qu'il venait de peindre en 1511, et qui se trouve dans l'église de Sainte-Catherine à Pise. Dans ce dernier tableau nous pouvons remarquer saint Etienne et saint Jean, qui ont sans doute inspiré les nôtres.

Le saint Bernard rappelle par son attitude céleste celui qu'il avait peint quand il reprit ses pinceaux en 1506, dans son tableau de l'Apparition de la sainte Vierge à saint Bernard, pour les bénédictins de la Badia de Florence. Il était représenté sous un portique donnant accès à une gracieuse et riante campagne, dont la belle et lointaine perspective formait le fond du tableau, écrivant les louanges de Marie, quand tout à coup la reine du ciel, portant sur son bras l'enfant Jésus, lui apparut descendant du ciel avec un cortége d'anges. Quant à ce qui touche à la sainte Vierge et à saint Bernard, comme on le voit, c'est presque notre tableau.

Le saint Sébastien rappelle ou présage saint Sébastien subissant le martyre, qui fait le sujet d'un autre tableau, lequel a son histoire à part. Fra Bartolomeo devait encore le peindre avec une madone, saint Paul et saint Jean-Baptiste, dans un tableau destiné au couvent des dominicains de Pistoie (2). Pour le paysage, il fait naturellement penser à ceux que nous trouvons en tant d'autres tableaux de la même main et de la même signature.

Nous irons plus loin encore, et, appuyé sur l'avis de tous les connaisseurs qui ont pu comparer les diverses productions de ce grand maître, nous dirons que Besançon possède sinon le chef-d'œuvre de fra Bartolomeo, du moins une des œuvres les plus capitales de ce peintre célèbre,

(1) Elle porte la signature : « Fratris Bartolomei Florentini, ordinis prædicatorum. 1509. »

(2) V. P. Marchese, loc. cit., *Vie de fra Bartolomeo*, p. 108.

réunissant en une seule page les principaux styles, les principaux genres de l'artiste, et révélant pour ainsi dire tous ses secrets de peinture, de dessin et de coloris. C'est l'avis du P. Bayonne, qui a fait en Italie une étude particulière des œuvres de fra Bartolomeo. M. Baille, dont le mérite artistique n'a d'égal que la courtoisie et l'obligeance, et qui a bien voulu nous accompagner au pied de ce tableau, nous disait ne connaître aucune œuvre de ce peintre qui puisse être comparée à celle que nous possédons. On y trouve l'empreinte et la trace de la main originale d'un grand maître entre les plus grands, comme dit Vasari, mais exercée par l'étude et par l'art, la puissante conception du génie, mais assouplie par tout ce que donnent de supériorité, même au génie, la vue des exemples et les leçons des maîtres: c'est l'originalité de fra Bartolomeo unie à la grâce de Raphaël et rehaussée de tout le coloris de l'école de Venise.

C'est ce tableau que nos pères ont admiré dans la chapelle que les Carondelet possédaient à la cathédrale de Saint-Etienne. Lorsque, pour la construction de la citadelle actuelle, au lendemain de la conquête de notre province, cette cathédrale fut démolie, ses ornements et ses objets d'art furent descendus dans l'église Saint-Jean, restée désormais seule et sans rivale. Parmi ces objets précieux on remarquait surtout le tombeau en marbre de Ferry Carondelet, les statues qui l'entouraient, et les tableaux d'Italie, tous présents dont la famille Carondelet avait orné sa chapelle particulière. Ce fut alors que notre fra Bartolomeo fut descendu à Saint-Jean, et c'est là que le vit Dunod. Mais ici commence l'obscurité et la confusion sur notre chef-d'œuvre. Un mot inexact ou mal interprété de Félibien semble en avoir été cause ; cet auteur avait dit : « On remarque que fra Bartolomeo *n'a peint de figures nues qu'un saint Sébastien;* encore était-ce pour montrer qu'il n'ignorait pas entièrement comment il faut représenter un corps (1). » Il est inutile de dire aujourd'hui combien cette réflexion, que Félibien avait empruntée à Vasari, et qui est même répétée par le P. Marchese, est inexacte, puisque nous pouvons offrir une seconde figure de saint Sébastien, et que nous savons que l'artiste en voulait peindre encore une troisième, sans doute nue comme les précédentes. Mais cette affirmation étant acceptée, la pente était glissante, on n'y résista pas en Franche-Comté : cet unique saint Sébastien, objet de tant d'éloges, Besançon devait le posséder, le public

(1) *Entretien sur les vies et les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes* ; Paris, MDCLXXXV, tome I, *Vie de fra Bartolomeo.*

dut le croire, Dunod l'imprima en 1735 (1). Ce fut cette opinion qui fut plus ou moins timidement soutenue depuis, et le titre généralement adopté de *Martyre de saint Sébastien* pour désigner notre tableau, contribua à accréditer et à perpétuer la confusion.

Cependant le tableau que nous possédons n'est certainement pas le *Saint Sébastien de fra Bartolomeo*. Le peintre dominicain a peint vers la même époque deux ouvrages de grand prix, qui tous deux, peu après que l'auteur y eut mis la dernière main, quittèrent l'Italie pour être transportés à l'étranger : l'un est le *Martyre de saint Sébastien*, l'autre est la *Vierge* de notre cathédrale. Dans le premier, dont le fond est une niche peinte, ce qui lui enlève toute perspective, saint Sébastien, seul personnage, était représenté de face, le bras gauche caché derrière le dos et le droit élevé pour saisir la palme que lui apportait un ange. Son corps était percé de trois flèches. sur le côté gauche; l'une près de la gorge, l'autre sur le sein et la troisième sur la cuisse (2). Dans le second nous retrouvons, il est vrai, un saint Sébastien, non plus seul, mais avec six autres personnages, pas complétement de face, frappé non de trois, mais de six flèches, etc. Il est inutile d'insister. Ce sont là deux tableaux différents.

Leur origine est distincte, leur histoire l'est aussi : celle du *Martyre de saint Sébastien* est très connue. Vasari rapporte que fra Bartolomeo, étant fort chaste, ne peignait pas le nu, et que ses envieux en ayant pris prétexte de l'accuser de ne pas savoir le dessiner, le peintre, pour prouver le contraire, peignit un saint Sébastien absolument nu, ce que nous devons sans doute entendre seulement de l'absence des vêtements et des draperies. Ce tableau, au sortir des mains de l'artiste, fut placé dans l'église des dominicains du couvent de Florence, et il y resta jusqu'au jour où les dominicains, s'apercevant que la beauté plastique du corps du saint était une occasion de péché, le placèrent dans une des salles de leur chapitre. Il en fut enlevé peu de temps après pour être livré à della Palla, brocanteur du temps, qui le vendit à Louis XII, suivant Félibien, à François I[er], suivant Vasari. Dans l'une et l'autre version, il vint à la cour de France.

L'histoire du tableau de Besançon, certainement connue au XVI[e] siècle, sans doute ignorée au XVII[e], se trouva tout à coup faussée au XVIII[e], et, par une conséquence logique, on attribua *à notre Vierge* les moindres

(1) *Hist. des Séquanois*, tome I, p. 164.
(2) V. P. MARCHESE, loc. cit., p. 100.

particularités de l'histoire du saint Sébastien de Vasari et de Félibien. De là vint la tradition imprimée par l'auteur de l'*Histoire des Séquanois*, que notre tableau est une réponse de fra Bartolomeo à la critique de ses envieux; qu'à Florence, il a été l'occasion du péché de plusieurs; que c'est à tort que Félibien dit qu'il fut acheté pour Louis XII et qu'en réalité il le fut pour un des membres de la famille Carondelet; et l'on ajoute souvent que notre saint Sébastien est sans voile et que l'on n'a placé ce tableau dans un lieu obscur de la cathédrale que pour en cacher les nudités, afin qu'il ne soit pas, à Besançon comme à Florence, un objet de scandale : toutes allégations qui, appliquées au nôtre, n'ont aucun fondement, sinon l'erreur même de notre historien.

Mais, rapprochement bizarre entre ces deux tableaux ! tandis que l'un retrouve son vrai nom et prend avec exactitude son rang dans la liste des œuvres du peintre, l'autre disparaît, sans que l'on puisse découvrir ses traces, et c'est en recherchant le second que l'on retrouve le vrai sens et la vraie source du premier. On ignora longtemps, en effet, où se trouvait le *Martyre de saint Sébastien*, si vanté par les auteurs du XVIe et du XVIIe siècle, et si habituellement confondu en Franche-Comté avec celui de notre cathédrale. Après avoir orné, selon toute apparence, quelqu'une des résidences royales voisines de Paris, il disparaît. Vendu à vil prix, peu de temps après la révolution de 89, on croit le retrouver à Toulouse en 1844, avec des signes certains (1), puis il se perd de nouveau; le P. Marchese, qui écrit en 1854, n'en connaît plus d'autres détails; enfin le P. Bayonne, en 1866, apprend qu'il a été vendu à un amateur de Carcassonne, mais cette indication est trop vague et ne suffit pas pour suivre ses traces. Il serait curieux de retrouver ce chef-d'œuvre, dont la découverte intéresse vivement l'art chrétien.

Quelle est la date de notre tableau, par qui nous fut-il envoyé et à quelle époque; le trouvons-nous indiqué dans les œuvres de fra Bartolomeo? C'est ce que nous nous proposons d'éclaircir dans un prochain article.

Tel est ce chef-d'œuvre (2), si peu connu dans l'histoire des arts, ce-

(1) P. Marchese, loc. cit., p. 100, note 3.

(2) M. de Terrier possède une copie sur bois, mais d'une dimension beaucoup moindre, de ce tableau fameux, copie que l'on a considérée à tort comme l'esquisse du tableau. Une dame y est peinte à la place du magistrat, et cette peinture est surmontée d'une gloire qui n'est pas dans le tableau original. Cette copie était dans les mains des Carmélites de Dole ; la dame est Mme Bereur, dont le mari fonda cette maison en 1614. (Note de M. le président Clerc, *Mémoire sur Montbenoît*, p. 39.)

pendant si remarquable, et dont le mérite actuel est rehaussé encore par sa remarquable conservation. A part quelques écailles dans le bas, mais peu considérables, rien n'en altère la beauté. Vrai présent de roi, comme le dit M. le président Clerc dans son *Mémoire sur l'abbaye de Montbenoît et les Carondelet*. Nous ajouterons que s'il doit être cher à tous les amis de l'art comme l'est toujours une œuvre de grand mérite et de grand prix, il doit l'être plus encore à notre Franche-Comté. Il est une date et un souvenir dans les annales de notre pays.

P. DE BEAUSÉJOUR.

(La fin à la prochaine livraison.)



NOUVELLES OBSERVATIONS SUR LES MŒURS DES INSECTES (1).

Voici sur un arbuste un petit corps rond : c'est un œuf d'insecte. Si je vous disais : le hasard fera sortir de cet œuf une chenille, assurément vous ne pourriez retenir un bruyant éclat de rire ; mais si je continuais : le hasard changera cette chenille svelte, vorace, alerte, en une chrysalide trapue à qui seront refusés nourriture et mouvement (2), vous ririez plus fort encore, et vous auriez raison ; si j'ajoutais enfin : le hasard opérera dans cette chrysalide un travail mystérieux et, au bout d'un certain temps, l'être naguère obscur et inerte deviendra un brillant papillon qui prendra son vol dans les airs, vous me croiriez pour le moins atteint de folie. Si cependant j'achevais ma pensée... — La chenille se nourrissait d'écorce et de feuillage, dont elle dévorait de grandes quantités ; eh bien ! le papillon, grâce au hasard, effleurera à peine le calice des fleurs pour leur enlever un peu de nectar ; ce même hasard qui, après avoir tiré des œufs les chenilles, donné à celles-ci pour nourriture l'écorce et le feuillage des plantes, fera en sorte que tous les papillons sortis de ces chenilles subsistent au moyen du miel et des liqueurs que fournissent les végétaux ; vous vous hâteriez, je crois, de me retenir une place aux Petites-Maisons. Cependant il est des hommes qui, sans habiter ni Charenton ni Bicêtre, attribuent au hasard toutes ces belles choses. Sans doute ils n'ont jamais regardé de près le moindre insecte, car cet insecte, avec sa merveilleuse organisation et son intelligence plus merveilleuse encore, leur aurait dit : Il y a un Dieu.

Qu'ils s'arment donc un instant du scalpel et de la loupe, je mettrai sous

(1) Les premières observations ont paru dans la livraison du 31 mai.

(2) Les anneaux qui plus tard constitueront l'abdomen du papillon sont mobiles, à la vérité, et s'agitent parfois, mais les soubresauts ainsi produits ne constituent jamais une locomotion proprement dite.

leurs yeux la tête d'un insecte, moins que cela encore, sa bouche seulement. C'en est assez pour les instruire, s'ils sont de bonne foi. Dans l'appareil buccal des insectes, l'anatomie révèle constamment quatre parties essentielles : la lèvre supérieure ou labre, les mandibules, les mâchoires et la lèvre inférieure; ce sont ces parties qui, en se modifiant selon les besoins et les instincts de l'animal, montrent clairement qu'une volonté sage et puissante, et non un hasard aveugle, a présidé à leur création et à leur arrangement.

Prenons d'abord un insecte broyeur; ce sera la légère cicindèle, le sombre dytique, ou, si vous aimez mieux, le féroce carabe revêtu d'une armure cuivre et or. Cette dénomination de broyeur indique que l'individu ainsi qualifié se nourrit de matières dures et résistantes, et, pour justifier ce que j'ai avancé plus haut, il faut que nous découvrions en lui des organes masticateurs très puissants. Regardez, je vous prie, et voyez : toutes les parties essentielles sont ici nettement séparées et distinctes. Le labre jouit d'une solidité parfaite; les mâchoires bien développées sont armées de tubercules pareils à des dents et munies de palpes destinés à retenir les aliments pendant la trituration; la base de la lèvre inférieure ou menton est fixe, tandis que ses deux appendices, qui portent aussi des palpes et dont la réunion prend le nom de languette, sont articulés et mobiles; les mandibules, formées d'une substance cornée et compacte, présentent en outre des aspérités tranchantes et pointues : et vous n'ignorez pas que c'est avec ses mandibules que le carabe saisit sa proie, la met à mort et la dépèce, et que cette proie est presque toujours un insecte dont le corps offre au moins quelques parties protégées par de dures enveloppes, assez souvent épaisses.

Pour faire ressortir davantage la sagesse de la puissance créatrice, examinons maintenant un insecte suceur, c'est-à-dire se nourrissant des matières liquides que contiennent les tissus organiques; et parmi tant de milliers d'êtres qui vivent aux dépens des humeurs des plantes ou des animaux, choisissons, comme il vous plaira du reste, soit l'ennuyeux cousin, compagnon aussi désagréable qu'incommode, soit le taon qui suit les troupeaux pour se repaître du sang des bœufs et des chevaux. Voici un taon : cet insecte, d'après ce que nous savons de lui, a besoin d'un instrument capable de transpercer le cuir épais de ses victimes, et d'une sorte de trompe qui aspire leur sang. Tout cela se trouve réalisé dans son appareil buccal. En effet, les mâchoires et les mandibules du taon n'ont aucun air de parenté avec celles du carabe; les unes et les autres se sont entièrement transformées, et au lieu des lames larges et

tranchantes comme dans la bouche du premier, nous n'apercevons plus chez le second que des stylets raides et aigus, dont la pointe dentelée en scie remplit l'office de lancette : disposition admirable pour perforer les tissus. Un changement complémentaire, si je puis parler ainsi, s'est opéré dans la lèvre inférieure, qui, s'allongeant, a rapproché ses bords, tandis que le labre agrandi s'est appliqué par sa base sur l'ouverture formant une véritable gaîne qui enferme les stylets : c'est à l'aide de cette gaîne ou trompe que la succion se fait.

Après avoir étudié l'appareil buccal de deux individus dont le mode de nourriture est tout à fait opposé, nous allons prendre un terme moyen et voir la disposition des organes de la manducation chez les hyménoptères en général, et chez l'abeille en particulier. La bouche d'une abeille ressemble mi-partie à celle des broyeurs, mi-partie à celle des suceurs. Nous retrouvons pour absorber les substances fluides, une trompe formée par les mâchoires, très allongées et accolées à la languette, qui s'est pareillement développée ; pour trancher, découper les matières résistantes, un labre et des mandibules à la fois libres et solides comme en possède le carabe : à côté des premières nous découvrons les palpes des insectes broyeurs, remplissant le même office que chez ces derniers ; à la base de la trompe nous en remarquons d'autres fort longs, qui servent à maintenir celle-ci dans la position qu'elle a prise.

Si de l'examen de ces trois types principaux, nous passons à l'interminable série des genres et des espèces, nous verrons encore les organes que nous venons d'étudier, se modifier selon des besoins particuliers : c'est ainsi que le cerf-volant a des mâchoires énormes pour mieux entamer les parties ligneuses du chêne, dont il suce la séve ; que les larves qui rongent l'intérieur des arbres ont des mandibules très développées et très fortes ; que la trompe, cornée chez les cigales et les punaises des bois, devient assez flexible pour s'enrouler chez les papillons, où elle est longue et dépourvue de stylets, parce que les volages amants de Flore prennent directement dans le calice des fleurs les sucs dont ils ont besoin.

Dieu a fait toutes ces belles choses avec tant de sagesse, qu'un même animal nous montre, à des phases de sa vie pour ainsi dire opposées, des dispositions tout à fait contraires : la chenille, qui se nourrit de feuilles, possède l'appareil buccal d'un broyeur ; mais lorsqu'elle est devenue chrysalide, nous ne lui retrouvons plus de bouche, et, à l'état parfait, vous connaissez la trompe du papillon, qui range celui-ci parmi les suceurs. C'est bien là l'ouvrage de celui dont la Fontaine a dit :

« Dieu fait bien ce qu'il fait. »

A ces observations, que les naturalistes ont déjà faites, je voudrais ajouter quelques détails dont j'ai été personnellement témoin. J'ai vu souvent, blotti dans un coin et dissimulé par quelque motte de terre, quelque touffe de gazon, le féroce carabe attendant sa proie. Ce chasseur, aussi vif qu'infatigable, est fortement armé pour la lutte et la course; mais il donne l'exemple de la patience, en attendant derrière son embuscade le gibier, qu'il atteint ainsi par la ruse aussi bien que par la force. Ailleurs, c'est un bouclier noir qui se trouve sur mon chemin. J'approche, il m'entend et fait le mort; aussi longtemps que je suis là, il reste couché sur le flanc, le corselet et la tête inclinés vers l'abdomen : je m'éloigne un peu, le bouclier aussitôt se hâte de ressusciter et continue tranquillement sa route. Revenant alors, je touche l'insecte avec un brin d'herbe : immédiatement il s'arrête, se laisse tomber sur le flanc et reprend son immobilité première; ses pattes sont à demi repliées, convergent vers un même point et forment une sorte de faisceau dont les tarses réunis constituent le sommet. Dans cette attitude, je ne remarque aucune différence entre l'individu que j'ai sous les yeux et ceux dont j'ai souvent rencontré les véritables dépouilles. Vous tenez peut-être autant que moi à savoir combien de temps l'insecte continuera à imiter un mort : je retourne le bouclier, son attitude ne change aucunement; je le mets sur le dos, il ne bouge pas davantage; enfin, les pattes n'étant point serrées les unes contre les autres, j'introduis mon brin d'herbe dans l'intérieur du faisceau et je soulève le prétendu cadavre : la raideur persiste, et quelque attention que nous y apportions, vous et moi, nous ne remarquons aucun mouvement. De cette ruse, dont nous n'avons pas été dupes, l'insecte se sert avec succès pour échapper à ses ennemis.

Les géotrupes et les élatérides ne sont pas moins habiles à simuler l'état de mort; j'ai vu des pilulaires (1) qui, dès qu'on les touchait, se mettaient sur le dos en étendant leurs pattes raidies si fortement par la contraction des muscles, que je pouvais rouler comme un cadavre l'animal devenu, en apparence du moins, parfaitement insensible. Les taupins, généralement couleur de terre, dissimulent très bien leurs pattes et leurs antennes : celles-ci sont logées dans l'échancrure que laissent entre eux la tête et le thorax, celles-là s'appliquent si bien contre le corps qu'on les distingue à peine.

(1) Vulgairement appelés bousiers.

Ceci dénote déjà des instincts, je dirais volontiers éclairés; ce n'est pourtant rien en comparaison de l'intelligence dont certains insectes fournissent parfois la preuve. Les bourdons, comme le rapporte Huber, cherchant en vain à s'introduire dans l'étroite corolle de la fleur du haricot, découvrent qu'en perçant cette fleur près du calice, il leur est possible d'y introduire leur trompe et de sucer le miel qu'ils convoitent; d'autres, transportés avec leur nid dans une chambre, ne pouvant travailler parce que ce nid remue, sortent pour reconnaître la cause du dérangement; puis, tandis que quelques individus soutiennent l'habitation commune, leurs camarades la fixent solidement à l'aide de piliers construits à la hâte : après quoi chacun rentre au logis. On a observé un sphex qui, après avoir tué une mouche beaucoup plus grosse que lui, sépara le thorax (1) du reste du corps, et essaya de l'emporter; mais le vent soufflant dans les ailes de la mouche, arrêta le vol de notre chasseur et le ramena à terre : celui-ci devina l'obstacle et, coupant aussitôt les malencontreuses ailes, plus heureux cette fois, s'éleva dans les airs avec son butin.

Dans une cour du collége Saint-François-Xavier, j'ai observé moi-même quelque chose d'analogue. Un de ces insectes à qui le mouvement continuel des antennes a fait donner le nom de mouches vibrantes, cheminait sur les pierres de taille d'un mur, traînant après lui une araignée dont il tenait l'extrémité de l'abdomen serrée entre ses mandibules. Les longues pattes de cette araignée, étendues et serrées contre le corps, glissaient facilement à la surface de la pierre, et l'animal avançait sans difficulté. Ayant pris l'insecte qui n'avait point lâché sa proie, je le posai sur ma main et il y continua sa promenade; seulement les crochets des pattes de l'araignée adhérant à la peau, offraient à l'animal une résistance qu'il devait vaincre : il poursuivit d'abord sa marche, puis il s'arrêta, lâcha son fardeau, le reprit et le lâcha encore. Eprouvant toujours la même résistance, cette fois il en avait reconnu la cause; il abandonna de nouveau l'araignée, lui coupa, à l'aide de ses mandibules, trois des pattes qui le gênaient beaucoup, et continua son voyage en emportant sa proie d'un air de triomphe.

Les nécrophores n'ont pas reçu de Dieu moins d'intelligence et d'esprit; écoutez plutôt : Arrivant un jour pour enterrer un crapaud, ils le trouvent fixé au bout d'un bâton planté dans le sol; déconcertés d'a-

(1) On sait que le thorax est la partie du corps qui joint la tête à l'abdomen ou ventre et porte les ailes.

bord, ils semblent réfléchir en examinant l'obstacle : une idée lumineuse jaillit de leur cerveau, ils creusent au pied du bâton, qu'ils font tomber avec le crapaud, et commencent sur-le-champ leur funèbre besogne. Un malin observateur, qui avait voulu pousser plus loin la plaisanterie, vit également ses embûches déjouées : il avait suspendu au bout d'un fil suffisamment fin, et à une sorte de potence dont le pied s'éloignait assez de ce fil, une taupe : les nécrophores vinrent comme d'habitude pour l'enterrer, mais alors ils l'aperçurent en suspension dans l'air : comment faire?.... Je ne sais si ces petites bêtes se grattèrent la tête ; quoi qu'il en soit, après avoir bien regardé la taupe en question, nos intrépides fossoyeurs trouvèrent le pied de la potence, et, minant sa base, ils firent encore tomber l'objet de la ruse.

Le Dieu qui a doué de ce merveilleux instinct les plus misérables créatures, n'a-t-il pas laissé ici l'empreinte visible de son doigt? Ah ! pauvre raison humaine, que tu t'égares en t'éloignant de lui ! Mais comme on y revient naturellement pour peu qu'on étudie la nature ! Un penseur a dit, si je ne me trompe : « Un peu de science éloigne de la religion, beaucoup de science y ramène. » En histoire naturelle, nous n'avons pas besoin de tant d'expérience ; la moindre connaissance des insectes, la plus petite observation, la tête d'une mouche, une aile de papillon, un de ces *infiniment petits* qu'on n'aperçoit qu'à l'aide d'instruments, tout porte écrit le nom de Dieu, tout impose à l'homme l'adoration et l'amour.

S. DE PRINBAC.



CHRONIQUE.

30 juillet.

Nous extrayons de la *Gazette de France* les lignes suivantes, qui seront un nouvel hommage rendu à la mémoire d'un homme qui fut notre compatriote et notre ami. Nous comptions reproduire dans les *Annales* les quelques lignes que nous lui avons consacrées dans l'*Union franc-comtoise;* nous aimons mieux céder la place à M. Arthur de Boissieu.

« Le 20 juin dernier, à Luxeuil, vient de s'éteindre un de ces hommes dont l'espèce est si rare, chrétiens, modestes et bons. M. Etienne du Lédo est mort à cinquante-deux ans, après avoir, dans le cours de sa vie si remplie et si courte, beaucoup promis, et tenu plus encore.

» M. E. Puissant du Lédo appartenait à une noble et ancienne famille dont l'origine remonte au XI[e] siècle. Fidèle aux convictions religieuses et politiques qu'il tenait de ses ancêtres, il voulut être quelque chose par lui-même et se frayer un chemin par le travail et par le talent. Il savait que noblesse oblige : personne ne fut plus noble que lui, car nul n'obligea davantage.

» Il entra en 1840 dans l'administration des finances. Son avancement y fut rapide et mérité. Chacun des grades qu'il conquit fut la récompense d'un service qu'il rendit. Nommé, en 1849, inspecteur de troisième classe, il fut envoyé en Afrique à une époque où le choléra y était pour nous le plus dangereux et le plus sûr adversaire. Il alla bravement où le devoir l'appelait, et déploya dans sa périlleuse mission non-seulement les qualités spéciales d'un administrateur expérimenté, mais encore le courage civil, qui fait moins de bruit que l'autre et qui pourtant vaut mieux.

» Il devint peu après inspecteur de seconde classe. Partout il avait inspiré l'estime et conquis l'amitié. Après s'être tant occupé des affaires publiques, il avait le droit de songer aux siennes. Pour être pleinement

heureux, il ne devait pas l'être seul. Il trouva dans Mlle de Dion une compagne qui partagea et enchanta sa vie, et à laquelle il vient de causer la première douleur, hélas! et la dernière. Il n'eut dès lors plus rien à désirer ni à espérer en ce monde ; et il lui suffisait d'étendre les bras pour toucher le bonheur dans ses formes les plus saisissantes et les meilleures : une femme à ses côtés et des enfants sur ses genoux.

» Cependant, il poursuivait sa carrière administrative et s'élevait en 1861 à la dignité d'inspecteur de 1re classe. C'est avec ce titre qu'il concourut en 1862 à l'opération du rachat des canaux par l'Etat. Il prit une part décisive à cette affaire importante ; et, quatre ans plus tard, avec l'aide de plusieurs des membres du conseil d'Etat, il fut chargé d'une enquête touchant la production du sel indigène et la situation particulière à cette industrie dans la ruine et le déclin des autres. Je ne sais si l'enquête qu'il dirigea eut des résultats meilleurs que n'en ont habituellement ses pareilles, et si les idées qu'il consigna dans un rapport lumineux, qui avaient été accueillies avec faveur, furent pratiquées avec fruit. Il saisit avec ardeur une occasion de plus d'être utile, et, nommé peu après inspecteur général des finances, il fit honneur à une administration qui voit rarement figurer à sa tête des chefs de sa valeur, de son expérience et de sa modestie.

» C'est en travaillant qu'il est mort. Quelque prématurée qu'elle ait été, la dernière heure le trouva prêt. Pendant cinq mois de souffrances que chaque jour rendait plus pénibles, il lutta contre le mal, résigné, patient et pieux. Il souhaitait la guérison sans redouter le départ, et s'en remettait du soin de toutes choses à Dieu, seul médecin des âmes et des corps.

» Quand il perdit l'espérance, il conserva le courage. Sa grande préoccupation fut de cacher aux siens les progrès de sa maladie, et moins il gardait d'illusions, plus il voulait leur en laisser. Toutefois, longtemps avant l'heure suprême, il voulut recevoir et il reçut les secours divins qui aplanissent à nos âmes le passage de la vie à la mort, du temps à l'éternité.

» Il repose maintenant dans un tombeau de famille, où il est allé rejoindre ses parents partis avant lui. Il n'est pas mort tout entier : son souvenir et ses exemples vivent dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu et par conséquent l'ont aimé. Et maintenant quand on parle de lui, c'est au ciel qu'il faut regarder. La terre ne reprend guère ce qu'elle nous a donné. Les tombeaux nous racontent les misères de notre origine et les splendeurs de notre fin. La croix qui les surmonte est à la fois la preuve de la mort et le gage de l'immortalité.

» Les grandes douleurs ne veulent pas être consolées, et elles ne peuvent pas l'être. Ce n'est ni à une veuve, ni à des enfants, ni à un frère, qu'on peut raconter, en manière de consolation, les qualités et les vertus de celui qu'ils ont perdu. Hélas ! plus ils se souviennent, plus ils pleurent. Tout semble irréparable dans cette séparation qu'on appelle la mort ; et la certitude de se retrouver ailleurs n'adoucit pas l'amertume de s'être quittés ici-bas. Ce n'est pas à la famille de ce mort regretté qu'il convient d'envoyer l'aumône des vulgaires pitiés. Leur foi, si vive qu'elle soit, ne leur évite pas la douleur. Et si j'élève devant des parents en larmes une voix qui leur est connue, c'est pour leur apporter l'assurance que leurs regrets sont partagés par le plus humble de ceux qui se souviennent de leur bienveillance et s'honorent de leur amitié. »

Un ancien magistrat, employé distingué de la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon, nous communique un travail plein de charme et d'actualité sur la ligne en construction de Besançon à Vesoul. Ce mémoire historique, pittoresque et technique, s'arrête à la frontière du Doubs et de la Haute-Saône ; c'est assez dire à nos lecteurs qu'il leur lègue une espérance. Ceux qui auront lu cette première partie, attendront l'autre avec impatience. L'homme instruit et de bonne compagnie, ce que Louis XIII aurait appelé l'*honnête homme*, s'y révèle à chaque page.

CHEMIN DE FER DE VESOUL A BESANÇON.

Tout vient à point à qui sait attendre, dit le proverbe ; ce chemin de fer, si impatiemment réclamé, si vivement désiré, est enfin en pleine exécution, et la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée tiendra sans doute à honneur de le livrer à l'exploitation dans les délais fixés par la concession.

Sans attacher aux mots une importance puérile, il est permis de s'étonner du titre que le hasard sans doute a donné à cet embranchement ; que Vesoul veuille accaparer tous les concours régionaux de son département, on le conçoit à un certain point, mais cette ville proprette et ensoleillée ne saurait prétendre faire rayonner de sa Motte toutes les voies ferrées de la province ; c'est donc de Besançon et non de Vesoul que la loi aurait dû faire partir le tronçon qui appartient au réseau des chemins de Paris-Lyon-Méditerranée, et prend naissance à la gare de Besançon.

Pour visiter le tracé de cette nouvelle voie, nous partirons donc de cette gare.

Sur tous les points du tracé, on rencontre des chantiers en activité :

travaux d'art, remblais, tranchées, tout est attaqué vigoureusement et déjà ébauché sur bien des points ; mais c'est près de Besançon, au milieu des jolis jardins de la Viotte, en partie mutilés, que les plus grands efforts ont été déployés ; la sape, les éclats et le bruit des mines, les chevaux lançant les wagons, les éclats des roches brisées s'entassant dans des creux naturels, cette armée de travailleurs se débattant avec ardeur, tout offrait à nos yeux un tableau saisissant de la puissance de l'homme bien dirigée ; ici on pousse une tranchée profonde dans le forestmarble ou roche oxfordienne; plus loin la voie s'enfonce à travers les cavités souterraines tapissées de stalactites que recèle la montagne de Saint-Claude, pour aller déboucher dans ce pli de terrain appelé la *Combe-aux-Chiens.*

Après avoir parcouru, sur une longueur de 800 mètres, ce tunnel déjà percé, arrêtons-nous un instant et demandons-nous quel sera le résultat de tant d'efforts, l'avenir de cette ligne.

Est-il vrai, comme le prétendent certains grands esprits qui voudraient faire de Besançon le centre du monde, que ce tronçon doit relier un jour l'Italie et tout l'Orient à la Hollande et aux contrées hyperboréennes, et que les côtes rouges, les kantercaas d'Amsterdam, en passant par Vesoul et Devecey, se croiseront dans nos murs bisontins avec les macaroni et autres pâtes d'Italie expédiées par Morteau et Ornans?

Nous ne croyons pas à ces rêves d'un patriotisme exagéré, et notre ambition ne va pas si loin : l'avantage certain mais local, heureux mais modeste, de notre embranchement, sera de raffermir avec Vesoul et une grande partie de la Haute-Saône des relations d'affaires, de parenté, d'affection et de bonne fraternité comtoise que les voies nouvelles avaient désorganisées, loin de les satisfaire ; c'est pour cette raison que des deux côtés ce chemin est attendu avec une impatience égale et légitime.

Sorti du tunnel, le railway se lance dans ce vide que la nature a creusé entre le Gravier-Blanc, la route de Vesoul d'un côté, et de l'autre la Combe-aux-Chiens, la Combe-Noire, les Torcols, noms sauvages qui indiquent assez que cette partie de la banlieue, voisine de la forêt de Chailluz, n'était pas défrichée anciennement et habitée comme elle l'est aujourd'hui, par une population laborieuse qui fournit à Besançon des fruits, des légumes et du lait toujours pur.

Arrivé vis-à-vis les fermes de Valentin, avant la croisée de l'ancienne route, la voie ferrée se jette sur la gauche en traversant sous un pont sur rails la route n° 57, de Metz à Besançon ; quelques mètres plus loin, on a sous les yeux un tableau intéressant : avec quelle ardeur cette colonie de jeunes orphelins s'adonne, presque en jouant, à des travaux agricoles qui

leur assureront, outre la santé, le bienfait d'une profession avec une éducation chrétienne !

Après avoir traversé sous un massif d'épicéas l'extrémité du parc de M. Jeanhenriot, la voie franchit par un petit tunnel le bois de la commune d'Ecole et débouche dans les prés de Miserey.

Ce village, connu déjà avantageusement par ses vins blancs de garde et mousseux, a acquis une gloire nouvelle à raison des gisements salifères importants découverts récemment sur son territoire et concédés à une compagnie sérieuse; ce fait capital, joint aux rapports journaliers de ses actifs habitants avec nos marchés, assure à Miserey le privilége d'une gare qui, placée à sa proximité, deviendra doublement importante; en effet, c'est là que doit se souder l'embranchement direct de Besançon à Gray, pour rejoindre à Montagney le chemin de fer, en suivant les riches villages de la vallée de l'Ognon.

En quittant cette gare, à six kilomètres de notre ville, la voie, prenant à droite, s'engage dans un pli de terrain derrière Miserey, descend à flanc de coteau un revers en broussailles vis-à-vis Auxon-Dessus, traverse au milieu de ce village, sous un pont sur rails, l'ancienne route départementale ou chemin vicinal de Cussey, et plus loin, sous un pont biais sur rail, la nouvelle route départementale de Besançon à Gray, glisse entre les territoires de Geneuille et Châtillon-le-Duc, pour arriver à une station située sur le territoire de Devecey, au carrefour formé par la route n° 57, de Metz à Besançon, et par la section du chemin de grande communication de Recologne à la Tour-de-Sçay, traversés à niveau.

Cette gare, à 12 kilomètres 40 de Besançon et 5 kilomètres 60 de la gare de Miserey, desservira Devecey, Châtillon, les communes et établissements de Geneuille, Chevroz et plusieurs communes de la Haute-Saône, notamment le beau village de Voray, dont l'église, bâtie sur les plans de notre habile architecte Nicole, possède des sculptures et des tableaux qui méritent d'être vus.

Le remblai s'avance rapidement dans les prés de Devecey; mais la voix glapissante de la locomotive n'appelle pas encore les voyageurs; si une petite excursion peut vous être agréable, veuillez faire avec moi, sur notre droite, l'ascension de cet éminent coteau, de pampres couronné, comme diraient les poëtes; nous tâcherons de racheter le temps perdu en devisant par quelques détails intéressants.

Chatillon, ainsi appelé de temps immémorial à raison de son château, a été surnommé le Duc parce qu'Othon Ier, comte palatin de Bourgogne, utilisa en 1225 cette position élevée en y faisant construire l'une des

quatre principales forteresses du comté de Bourgogne, où le bailli, le gardien de la province, tenait ses assises.

L'enceinte de ce poste militaire important est encore visible, mais rien ne peut rendre la grande figure que devait avoir cette maison forte, flanquée au couchant d'une tour surveillant les abords de Besançon, et au levant d'un donjon crénelé dominant toute la contrée, avec place d'armes, terrasses, le tout entouré d'un massif de bois de chêne qui en masquait les abords.

Le secours des empereurs d'Allemagne était trop long à venir pour défendre la petite république bisontine contre un coup de main et les surprises de ses puissants voisins; quand ce n'était pas du château d'Arguel que partaient les tire-laine, maraudeurs et truands, c'était le sire de Montfaucon qui ne se gênait guère pour envoyer piller, rapiner, maltraiter les citoyens jusque sous les murs de la cité impériale, à la barbe de son magistrat.

Mais ce que les habitants redoutaient le plus, c'était cette forteresse à l'aspect formidable, qui commandait l'entrée des riches terres de la vallée de l'Ognon et du bailliage d'Amont; son pourpris s'étendait jusque contre l'extrémité du territoire de la ville.

On comprend leurs terreurs, leurs impatiences, lorsqu'on songe que tous les malfaiteurs, les pillards du pays, venaient rôder la nuit dans la banlieue, et, s'esquivant dans les profondeurs de Chailluz, trouvaient un asile et l'impunité sur le territoire et peut-être dans les murs de la maison forte de Châtillon.

La nuit étendait-elle ses voiles, ce maudit donjon et sa masse noire, éclairée par quelques échappées de lune, se détachaient sur un ciel sombre; et le citadin attardé et le petit marchand harassé, claquant des dents, effrayés, se signaient et priaient la bonne Vierge et les saints, tant qu'ils n'avaient pas outrepassé les Rançonnières (par corruption Rancenières), écart sinistre, sous le bois, à portée du château, où les voyageurs avaient raison de craindre d'être rançonnés, détroussés, et occis, qui pis est.

Aussi Anséric, archevêque de Besançon, dont les domaines et seigneuries avaient également à souffrir de ce voisinage incommode, prétextant que cette forteresse construite à l'extrémité de la ville portait atteinte aux droits de son église et à ceux de son chapitre et de l'abbaye de Saint-Vincent, s'adressa à Othon, qui, par déférence aux exigences du prélat, la fit démolir.

Mais plus tard, Othon III, moins débonnaire que son aïeul et jaloux de

posséder ce monument de sa puissance, la fit reconstruire sur le même plan.

Nouvelles instances de la part de Gérard, alors archevêque, nouvelles démarches pour s'opposer à cette entreprise.

Alors nos souverains pontifes n'étaient pas réduits à défendre les lambeaux de leur puissance; les maîtres du monde, les grands de la terre, soumettaient aux papes leurs différends et s'inclinaient avec respect sous leur volonté.

Pourtant cet Othon eut à essuyer les censures de l'Eglise; mais, au dire de Dunod, il s'en mit peu en peine ou se fit absoudre par Rome, et sa forteresse se redressait fièrement lorsqu'il confia la garde du Comté à Eudes de Bourgogne.

Un siècle plus tard, en 1479, la maison forte de Châtillon fut détruite pour ne plus se relever ainsi que son bourg; le donjon seul fut respecté, et projeta au loin son ombre jusqu'au moment de la révolution, où il fut démoli pour les matériaux.

Du haut de cette tour, quel splendide horizon, courbe immense partant de Besançon et de ses monts, s'appuyant sur le rideau étagé des montagnes des Varasques, dernier refuge de Vercingétorix, effleurant Poupet, et embrassant d'un même trait l'extrémité du val d'Amour, affluent du Doubs et de la Loue, le clocher de Dole et Mont-Roland, les côtes dorées de la Bourgogne et le mont Afrique, le plateau de Langres, le château de Champlitte, le ballon de Servance et la chaîne des Vosges.

Ce n'était pas seulement pour leur défense que ces hauts seigneurs perchaient leurs nids dans les nues, enfermés dans d'épaisses murailles. Vivant à distance, ils croyaient peut-être qu'un certain prestige de supériorité, favorable à leur domination, s'attachait à ces demeures altières. L'astre du jour apparaissait-il radieux, ses premiers rayons étaient pour le castel, et quand le soleil s'affaissait dans son lit de pourpre et d'or, le fier châtelain voyait à ses pieds tout le pays plongé dans le calme et l'ombre, tandis que des flots de lumière doraient encore ses créneaux et s'éteignaient en faisant briller au loin le morion et la pique du varlet montant la garde au-dessus du donjon.

Ces ruines, transformées en bosquets agréables, avaient été choisies pour retraite par un de nos compatriotes, diplomate distingué et intelligent, comme notre province en a produit dans tous les temps; les plus belles vues de l'Europe, qu'il avait parcourue, n'avaient pu lui faire oublier celle de Châtillon, que l'amour du pays conservait dans son cœur. Du haut de la terrasse au levant, on découvre des aspects moins étendus, mais va-

riés, intéressants, qui forment une des vues les plus belles de notre province et que tout promeneur doit connaître.

Parmi un grand nombre de sites pittoresques, de villages dont les clochers étincellent à l'horizon, bornons-nous à distinguer quelques points.

Moncley et son vaste château moderne nous rappellent ce gentilhomme, homme de cœur, que l'affection du roi Charles X avait attaché à sa maison ; par son esprit, ses manières affables et d'éminents services, il sut captiver les cœurs et les suffrages de ses concitoyens, à cette époque si difficile que l'on appelle à si juste titre la Restauration, puisque les Bourbons ramenèrent la paix, les arts, le commerce et nos libertés.

Sur ce mamelon qui domine au nord, on voit encore les ruines d'un château fort possédé par les comtes de Bourgogne et dont la construction remontait au XIIIe siècle, c'est Oiselay. Sous Louis XI, ce château, attaqué par les Français, fut pris non sans avoir opposé une vigoureuse résistance ; c'est alors que la dame châtelaine, « femme de cœur viril et douée » de grandeur de corps et force d'amazone, comme dit l'historien Gollut, » se signala par un trait d'héroïque courage ; son mari étant blessé grièvement et mis hors de combat, elle s'élance sur la brèche, et avec une » hallebarde qu'elle arrache des mains d'un assaillant, elle renverse dans » le fossé quatre ou cinq ennemis ; mais, accablée par le nombre, elle est » obligée de se rendre prisonnière, ainsi que la faible garnison du château. »

Dans ces temps reculés, l'honneur de leur nom, l'affection pour leur époux, tenaient plus de place dans le cœur des dames que l'amour des plaisirs et de la toilette.

Laissons ces ruines, abaissons nos regards dans la vallée ; c'est là maintenant qu'est le mouvement, la vie, l'agriculture, l'industrie.

Voyez ces hautes cheminées qui jettent des flots de fumée, dessinant dans l'espace des nuages fantastiques : elles vous indiquent les papeteries de Geneuille et Chevroz ; lessiveuses de chiffons, satineuses, glaceuses, cylindres défileurs, raffineurs, séchoirs, ventilateurs, machines enfin de toute sorte et de tout nom, vomissant des kilomètres de papier sans fin qui vont porter jusqu'au delà des mers le nom de leur producteur.

Fasse le Ciel que, par d'heureuses combinaisons, ce grand maître en industrie ravive les espérances trop longtemps déçues des actionnaires des forges de Franche-Comté !

D'un trait de son divin pinceau, Dieu, décorateur sublime de l'univers, a animé ce tableau en faisant serpenter à travers, la jolie rivière de l'Ognon.

Nymphe échappée des gorges de Servance, elle fuit les rochers et les bois, traînant avec elle son lit de paillettes de quartz et de grès ; elle cherche un plus riant séjour ; le château des Grammont, magnifique miroir d'alouette, avec ses trois cents fenêtres et ses tuiles vernissées, l'arrête un moment ; elle reprend sa course, et ce n'est qu'après Montbozon, alors qu'elle étreint dans ses bras la Linotte, sa sœur, que ses allures deviennent plus tranquillles ; mollement couchée sur son lit, tantôt elle contemple avec complaisance les vallons fleuris, les castels, les bois, les villages qui se mirent dans son miroir transparent ; tantôt, caressant ses bords, elle semble se jouer dans de gracieux méandres ; on dirait qu'elle entrevoit la Saône qui l'attend pour la saisir, et que, pour retarder ce supplice, elle s'attache à ses rives.

Toutefois cette belle a aussi ses caprices ; soudain elle s'agite, quitte son lit, s'étend en furie dans la plaine. On raconte qu'un des fils de Charlemagne, Drogon, évêque de Metz, abbé de Luxeuil, se livrant au plaisir de la pêche pendant un séjour qu'il faisait dans notre pays, fut surpris par une crue subite et englouti dans les eaux.

Le soleil monte à l'horizon, les cimes de la forêt de Chailluz retirent leurs ombres ; hâtons-nous de descendre pour rejoindre notre tracé ; l'œil ébloui ne peut se lasser d'admirer sur le vert tapis des prairies cette ceinture diamantée formée de nœuds, de festons qui brillent sous l'éclat des feux du jour comme étincellent et scintillent les facettes argentées d'une glace de Venise. On voudrait fouiller tous les détails de ce tableau splendide, qui change d'aspect avec les saisons et les phases du jour, et qui va prendre un nouvel attrait par le bruit et la vue des locomotives fendant la plaine jusqu'aux hauteurs de Rigney, et lançant dans les airs des gerbes de fumée déroulées en spirales, retombant en vapeurs légères que le soleil colore en les dissipant.

De la gare de Devecey, la voie s'élance dans la jolie vallée de l'Ognon en côtoyant jusqu'à l'extrémité du département du Doubs, ces riants villages situés au pied du revers de Chailluz, au milieu de prés, de vignes et de champs fertiles.

Entrant dans la prairie de Devecey, traversée par un remblai et plusieurs travaux d'art, saluons en passant ce gracieux cottage dont les frais ombrages abritent les vieux ans du royaliste fidèle, du magistrat de vieille roche, du philosophe chrétien, qui cherche à se consoler des vides cruels que la mort a creusés autour de lui en répandant noblement de sages conseils et des bienfaits souvent ignorés.

Nous passons Bonnay et nous atteignons le territoire de Mérey-Vieilley,

où une petite station doit être établie, à 17 kilomètres de Besançon et 4 kilomètres 50 de Devecey, pour le service et l'utilité des communes avoisinantes, spécialement Bonnay, dont la côte, fertilisée par les dépôts de sulfate de chaux qu'elle recèle, offre aux regards du voyageur de vertes prairies et des cantons de vignes renommés par leurs produits.

Buthiers et son bocage, où reverdit un arbre antique auquel le temps n'est jamais las de faire pousser de jeunes rameaux.

Cromary, regardé autrefois comme l'une des places les plus importantes du bailliage d'Amont, fut le siége d'une prévôté et l'une des premières châtellenies de la province; chef-lieu du canton de Rioz en 1793, ce village a bien perdu de son importance.

Vieilley, dont les fertiles sillons sont coupés par la voie ferrée, nous offre aussi sa légende.

En 1402, Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne, voulant assujettir Montréal, assembla autour d'une gentilhommière dont les fossés remplis d'eau étaient alimentés par les sources du lieu, une armée composée de 200 lances, 4,000 hommes des communes, auxquels s'étaient réunis tous les chevaliers et écuyers des bailliages d'Amont et d'Aval, toujours heureux de guerroyer et fiers de donner des horions ou d'en recevoir.

Nous passons devant Venise, non pas Venise la belle, avec ses palais, ses doges, ses lagunes et ses gondoles; mais Venise la Comtoise, dont les maisons sont cachées sous des touffes d'arbres à fruits; son vignoble produit, en trop petite quantité, un vin dont la couleur riante et le bouquet rappellent les bons crus de la Bourgogne.

Traversant à niveau et laissant à gauche le chemin de grande communication n° 6, de Recologne à la Tour-de-Sçay, nous atteignons les premières maisons du village de Moncey. Sur ce sommet, qui domine les prairies de la Vaivre et les villages de Palise, Aulx, Chambornay et Thurey, on construit une gare, à 22 kilomètres de Besançon.

Le métier des armes a toujours été recherché et honoré dans notre province, la nature nous ayant doués des vertus, qualités et aptitudes qui font les bons soldats et les vaillants capitaines; quand la Comté n'était pas forcée de guerroyer pour elle, pour ses souverains et alliés, ses enfants allaient chercher au loin la vie des camps et les hasards de la guerre; aussi la part de gloire qu'ils ont recueillie d'âge en âge, sur tant de champs de bataille, est-elle un patrimoine d'honneur dont nous devons être fiers.

De toutes les gloires qui élèvent une nation, celle que je prise le moins, je le confesse, c'est la gloire militaire, fatale ivresse qui ne laisse le plus souvent après elle que malheurs, ruines et pleurs.

L'Espagne nous en offre un triste et cruel exemple : rien de plus injuste, de plus insensé, que cette guerre commencée par la république et continuée sous l'empire. Sur cette arène sanglante que Moncey n'avait pas choisie, mais que la Providence lui avait assignée, il a donné, pendant vingt ans de sa vie, des preuves de talents militaires, d'intrépidité, des exemples rares de générosité et de désintéressement.

Pour bien connaître la longue carrière de cet homme de guerre, il faut lire l'*Almanach de Franche-Comté,* année 1853, rédigé par des membres de l'Académie de Besançon ; dans un article fort bien écrit, on met en relief l'esprit droit et élevé, la raison supérieure, le cœur généreux et humain, la probité et la modestie désintéressées de notre illustre maréchal, dont les restes reposent au milieu de ses compagnons d'armes, sous les voûtes du temple des Invalides.

S'il lui a plu de prendre pour nom de guerre celui de son berceau qu'il a aimé jusqu'à l'heure dernière, c'était pour couvrir d'une gloire impérissable ce petit village qui conserve le souvenir de sa bonté et les preuves de sa bienfaisance.

Quand les trains arriveront à cette gare, le serre-frein acclamant Moncey ! Moncey ! tout Français digne de ce nom se rappellera les faits d'armes de ce grand militaire, forcé de défendre à la barrière Clichy la patrie frémissante contre ces étrangers qui avaient souvent fui devant son épée redoutable.

Moncey n'était pas seulement un grand capitaine, c'était aussi un grand administrateur. Son plus beau titre à la reconnaissance publique, c'est l'organisation de la gendarmerie, la formation de ce corps d'élite qui fait l'envie des Etats voisins, de ces brigades de l'ordre qui affrontent avec un égal sang-froid le fer des assassins et les torches de la fureur populaire.

Tant qu'il y aura un ordre à maintenir, des honnêtes gens à protéger, des droits à défendre et des convoitises à contenir, cette institution sera nécessaire.

Laissez venir le temps des promesses sociales et communistes qui doivent tout régénérer et nous ramener l'âge d'or ; alors il n'y aura plus ni nobles ni bourgeois, ni grands ni petits propriétaires, rien que des citoyens probes et libres ; plus de prisons, plus d'industrie, plus de capital, plus de banquiers, plus de patrons ; tous, nous irons nous asseoir sans distinction au banquet national et fraternel ; la déesse Raison aura de nouveaux autels, et de jeunes citoyennes, sans autres parures que leurs attraits, entonneront des hymnes à la liberté ; alors

les peuples goûteront les harmonies d'une félicité universelle ; alors seulement on pourra reléguer dans nos musées le tricorne et la botte du gendarme, avec des armures antiques, des engins de guerre et des défroques illustres.

Dans une sphère moins élevée, mais aussi honorable, les habitants de Moncey avaient trouvé un autre protecteur, et son souvenir leur sera toujours cher. Sur cette terrasse qui domine la prairie, que d'amis sont venus jouir de sa bienveillance, de son esprit fin et agréable, quand ce magistrat éminent venait se reposer des fatigues de sa charge. Le palais retentit encore de son jugement sûr, de sa science, de ses manières affables et obligeantes, et sous sa robe rehaussée d'hermine, on sentait battre un cœur où brillaient à la fois toutes les vertus du vrai magistrat.

Les terres de Moncey franchies parallèlement au chemin de grande communication déjà cité, la voie arrive au point le plus élevé de son parcours, le *château des Alouettes*.

Un obstacle sérieux se présentait pour traverser la petite vallée creusée par les eaux de la Corcelle ; on a dû réunir ses bords escarpés par un viaduc de treize arches, ayant douze mètres d'ouverture chacune et vingt-sept mètres de hauteur ; ce monument élégant offrira à l'amateur un aspect agréable, où la main de l'homme a le pouvoir d'embellir l'âpreté d'une nature sauvage.

Mais, hélas ! on ne pourra plus pêcher en temps prohibé le saumon, la truite, voire même l'écrevisse, qui fretillent dans la Corcelle, sans redouter l'œil américain d'un Pandore en tournée, tapis dans le coin d'un wagon.

Après avoir franchi une partie du bois communal de Rigney et le chemin vicinal de Corcelle, la voie est tracée dans les champs au-dessus des maisons de ce village ; elle se retrouve sous le même bois, et en retraversant sous un pont sous rails le même chemin de grande communication, on entre dans la gare de Rigney, dernière station du Doubs , à 30 kilomètres de Besançon.

Cette gare, qui doit desservir un grand nombre de villages tant du Doubs que de la Haute-Saône, sera sans contredit l'une des plus importantes de cette ligne, à raison des foires nombreuses et suivies établies sur ce point.

Rigney, encore palpitant de son drame sanglant, est situé dans une position agréable ; de ses jardins, on domine un large bassin découpé par l'Ognon ; les bords sont ornementés de bouquets de bois et de jolis villages, tels que Vandelans et Cirey, dont l'église, remarquable par ses boise-

ries, ses stalles, sa chaire à prêcher, son lustre, possède le tombeau et les reliques de saint Pierre, archevêque de Tarentaise, qu'une foule de pèlerins viennent encore dévotement honorer.

De cette commune dépendait le monastère de Bellevaux, fondé en 1119 et vendu nationalement en 1793 ; on a peine à comprendre par quel caprice Pichegru avait eu l'idée de choisir pour sa retraite une partie de cette abbaye, lorsque le Directoire lui ôta subitement le commandement de l'armée du Rhin ; abrité sous ses lauriers, il y mena, dit-on, joyeuse vie, jusqu'au moment où il fut nommé député au conseil des Cinq-Cents par ses compatriotes, les électeurs du Jura.

Dans une étude fort intéressante sur le siége de Besançon par Rodolphe de Habsbourg, en 1289, M. Castan nous a appris qu'à l'extrémité de ce bassin, au débouché du vallon qu'occupa jadis l'abbaye de Bellevaux, Othon IV, comte de Bourgogne, réunit une armée fournie en grande partie par la noblesse franc-comtoise. Cette prise d'armes avait pour objet de voler au secours de la ville de Besançon, soupçonnée par Rodolphe de vouloir se soustraire à la suzeraineté de l'empire d'Allemagne par l'instigation de la France, qui convoitait déjà notre belle province.

Le chemin de fer touche la terre de la Roche à son extrémité. Arrêtons-nous ici, je vous prie.

Ce castel de moyenne apparence, planté sur un rocher qui surplombe et descend dans l'Ognon, entre deux bouquets de bois en ailes, avec ses ouvertures en croix, ses tourelles, mérite de fixer notre attention par les souvenirs émouvants qu'il réveille.

A la voix inspirée d'un pauvre ermite, les chrétiens, chevaliers, princes et rois, s'armaient pour arracher au fier musulman le tombeau de Notre Seigneur Jésus-Christ, *cette glorieuse proie que nous ravit l'injustice du croissant.*

De tous les châteaux dont la Comté était pour ainsi dire hérissée, on vit sortir un essaim de guerriers de bonne volonté, jaloux de vouer leur courage à cette guerre sainte, qui offrait d'ailleurs tant d'attraits à leurs penchants aventureux.

Au premier rang des croisés comtois apparaît Othon de la Roche, sire de Ray, renommé par l'éclat de sa naissance, sa sagesse et sa vaillance.

Après maints exploits, ce noble baron eut en partage (1205) l'une de ces souverainetés éphémères que d'illustres Français établirent en Asie et en Grèce, les duchés d'Athènes et de Thèbes, qu'il gouverna pendant dix-neuf ans.

Les charmes du pouvoir n'avaient pas changé son cœur, et ses rêves lui présentaient toujours les bords chéris de la Saône et de l'Ognon. Aussi, en 1224, il laissa le sceptre à son fils Guillaume et regagna la mère patrie chargé de gloire et d'années ; ses restes furent inhumés dans le sanctuaire de Seveux, sous une tombe modeste où son nom seul est gravé ; mais les coins d'hermine du bas de sa robe, signes héraldiques de la souveraineté, suffiraient pour le faire reconnaître.

Le temps n'a pu détruire le monument élevé à Athènes à la mémoire du héros comtois, et son nom vivra d'âge en âge avec ceux de Godefroi, Renaud, Tancrède, dans les chants immortels du Tasse.

Entrons dans le manoir : la salle au rez-de chaussée sur la cour offre à l'archéologue un spécimen remarquable de ces vastes cheminées où le châtelain, sa famille, ses gens, pouvaient se tenir autour d'un feu homérique.

Soutenu par des cariatides terminées en pattes de lion, le manteau est orné d'une guirlande enlaçant des camées qui représentent les figures de Vespasien, de César, *Divi Julii*. A ces images sont entrelacés des médaillons portant les attributs de ces dominateurs absolus : là des lions couchés, ici l'aigle impériale éployée portant la foudre dans ses serres, le tout surmonté au centre par l'écusson féodal, sottement mutilé en 93.

L'artiste qui a taillé ce monument a-t-il voulu flatter l'orgueil du châtelain en le mettant au même rang que ces demi-dieux, ou bien le seigneur lui-même aurait-il eu la prétention d'indiquer qu'il se considérait comme le successeur et l'égal de ces conquérants des Gaules?

De là nous passons dans la grande salle de réception, où des fenêtres doubles divisées à l'intérieur par des meneaux en forme de colonnettes tortillées, répandaient à travers les vitraux coloriés les reflets diaprés du jour sur les tentures et les trophées d'armes dont les murs étaient ornés. L'esprit aime à fureter dans les replis du passé, l'imagination en reproduit les figures. On croit entendre le murmure des voix de tous ces preux chevaliers réunis autour d'Othon pour fixer le moment du départ et discuter les moyens de conduire à bonne fin la sainte entreprise.

Après avoir traversé le salon, on s'avance sur une terrasse : là, de jeunes chevaliers, accoudés sur la margelle, regardaient avec tristesse ces lieux aimés que l'honneur, autant qu'une foi vive, les forçait de quitter. Reverront-ils tous ces riants contours où l'Ognon, se repliant sur lui-même, trace dans la vallée des nœuds argentés? Reverront-ils Germondans, Beaumotte, Blarians, ces coteaux verdoyants, théâtres de leurs jeux, de leurs plaisirs, et ce joli château de Labarre s'avançant en presqu'île où ils délaissaient peut-être de tendres penchants?

En revenant sur nos pas, nous trouvons sous l'entrée principale du château, espèce de portique ou d'*atrium* auquel aboutit la grande salle, l'escalier d'honneur conduisant aux appartements supérieurs et une jolie chapelle avec arceaux gothiques. Noble et touchante pensée que de placer le temple de Dieu au seuil du castel ! Loin de reléguer la divinité dans un lieu reculé, on tenait à la voir présider au foyer domestique, et ces grands seigneurs ne rougissaient pas d'incliner leur front devant le sanctuaire du Très-Haut en entrant ou en sortant de leurs demeures. Ne vous semble-t-il pas voir courbés au pied de cet autel ces vieux chevaliers que l'âge et les infirmités retenaient au pays, ces nobles châtelaines refoulant dans leur cœur pleurs et alarmes, et adressant au Ciel de ferventes prières pour bénir les armes des croisés et éloigner les dangers de leurs fils, époux et frères ?

Si Dieu permettait au duc d'Athènes de sortir de sa tombe et de visiter son antique demeure, de quelle surprise, de quelle douloureuse tristesse le cœur du héros se sentirait ému en retrouvant son castel mutilé, dépouillé de son cachet féodal, et réduit à ne plus être qu'une forte métairie !

Au bruit des hommes d'armes, au son du cor, aux hennissements des nobles coursiers, aux aboiements joyeux des lévriers, ont succédé les mugissements des taureaux et des grognements immondes qui auraient mis en fuite la tribu d'Israël.

Un chevalier de la culture met sa gloire à élever et engraisser des bestiaux, à fabriquer des fromages, à spiritualiser la betterave et autres denrées, à poursuivre, en un mot, avec activité, intelligence et succès, au moyen d'instruments perfectionnés, toutes les conquêtes de la science agricole.

Par de plantureuses fumures, par de beaux labours, forcer une terre ingrate à se couvrir de riches moissons, voilà son triomphe, ses exploits, et les murs de sa ferme modèle, ornés jadis des trophées stériles de la guerre ou de la chasse, sont maintenant tapissés de médailles, récompenses glorieuses gagnées dans les tournois de l'agriculture.

A proximité du château, la voie traverse sous un pont biais le chemin de la Roche à Cendrey, et sur le territoire de Germondans la ferme de Gesans dans toute sa longueur. On descend rapidement sur le bord de l'Ognon, d'où l'on voit déjà sortir les piles d'un pont avec poutres métalliques, composé de trois travées sur 55 mètres de débouché.

Au moment de franchir ce pont, nouveau trait d'union entre la Haute-Saône et le Doubs, je m'arrête. Nous avons déjà parcouru en causant

33 kilomètres de notre tracé ; c'est assez pour un jour, et à moins d'une bienveillance extrême, l'esprit doit être fatigué de tous mes *racontars;* qu'il me soit donc permis de remettre à plus tard ce complément de notre visite. Dans la partie de la Haute-Saône sillonnée par la voie ferrée, nous rencontrerons quelques sites intéressants ; le bailliage d'Amont a aussi ses légendes, et nous pourrons cueillir encore quelques fleurs dans ses prairies.

Les restaurations de la chapelle du Saint-Suaire sont aujourd'hui très avancées. Toutes les voûtes, une grande partie des marbres et des stucs, ont repris leur fraîcheur première ; les dorures revivent ; les plâtres, qui ont beaucoup d'importance, ont été repris avec soin ; le résultat est vraiment satisfaisant. C'est un brillant anachronisme, mais, enfin, c'est brillant et gracieux. Au milieu de ces splendeurs renouvelées, brille le beau tableau de Carle Vanloo, qui représente le Christ ressuscité ; cette belle toile, jaunie et presque effacée, nous montre désormais ce beau Christ triomphant de la mort avec ses chairs rayonnantes et largement traitées ; un ange à la droite du Christ, soulevant la pierre du tombeau, me paraît le chef-d'œuvre de cette composition ; il y a dans son regard, plein d'une angélique douceur un éclair d'indignation qui fait tomber le glaive de la main d'un soldat. J'aime moins l'ange qui tient le suaire. Deux tableaux assez médiocres ont repris leur place à côté de Vanloo ; deux places vides attendent la restauration de deux belles compositions du peintre Detroy, qui les fit à Rome au milieu du XVIII[e] siècle ; elles représentent le Christ portant sa croix et le Christ au jardin des Olives ; il y a du talent dans ces pages, une bonne main, une grande facilité ; mais c'est sans caractère, les expressions sont affectées ; la douleur du Christ est fausse et sottement rendue. Les draperies, qui visent à la largeur, voltigent sans but, quoique non sans grâce. Ces deux tableaux sont actuellement dans la chapelle Saint-Denis, confiés aux soins de l'habile M. Artaud, qui les restaure avec tout le respect qui leur est dû ; c'est lui qui nous a rendu le Christ de Vanloo ; c'est aussi lui qui a restauré un magnifique tableau de Sébastien del Piombo, la mort de Saphire ; c'est un tour de force que cette Saphire morte, emportée, comme le lui avait prédit saint Pierre, par ceux qui venaient d'enterrer son mari. Tous les membres de cette femme, glacés et appesantis par la mort, pendent au hasard entre les bras des hommes qui l'emportent ; c'est un peu nu, mais c'est superbe ; je n'avais jamais vu ce tableau, caché sur un autel obscur, en face de notre splendide chef-d'œuvre, de ce célèbre fra Bartolomeo que les musées de l'Europe nous envient et que nous cachons

si bien à tous les regards. Encore si nous ne faisions que le cacher! Je l'examinais avec soin dans la chapelle Saint-Denis où on le restaure; toute la partie inférieure est comme déteinte par la vapeur qui s'exhale de la chapelle humide où sont entassées les chaises de Saint-Jean. Les cirons ont pénétré dans le bois; il faudrait beaucoup d'argent pour restaurer ce tableau, auquel l'opération du rentoilage est peut-être nécessaire. Je me hâte d'ajouter, pour rassurer les amis de la belle peinture, que M. Artaud est plein de respect pour l'œuvre qui lui est confiée, et parfaitement décidé à ne pas engager sa responsabilité par des restaurations inutiles; il ne veut faire que l'indispensable, et il a raison. Le pauvre chef-d'œuvre n'a pas toujours été en si bonnes mains; les restaurateurs sont souvent très hardis, et notre tableau n'a pas toujours été apprécié comme il l'est de nos jours. Puisque je parle de ce tableau, je veux le disculper d'un reproche qui lui a été fait plus d'une fois, et qui est fondé sur une erreur historique. Une ancienne tradition, suivie, je crois, par Dunod, veut que notre tableau ait orné, pendant plusieurs mois, l'église de Saint-Marc à Florence, et que la nudité du saint Sébastien, qui est la dernière figure à gauche du spectateur, ait engagé les dominicains de Saint-Marc, qui confessaient beaucoup de femmes, à le faire disparaître et à le vendre en France. Cette anecdote s'applique mal à notre tableau; l'Italie était alors pleine de peintures qui pouvaient soulever les mêmes critiques; la figure nue de saint Sébastien est de cette noblesse idéale qui est toujours chaste; Delille a dit quelque part :

Et la Vénus pudique est vêtue à nos yeux.

Cela est encore plus vrai de la figure angélique du saint. Mais ce qui domine toute la question, c'est que l'anecdote que je viens de redire s'applique à un autre tableau de fra Bartolomeo, qui représente un Sébastien seul, encadré dans une niche de pierre; cette histoire est racontée dans la vie de Baccio della Porta, en religion fra Bartolomeo, écrite récemment par le P. Domenico Marchese, dominicain. Il assure que ce dernier tableau, après diverses vicissitudes, a été acheté, pendant la révolution française, par un amateur des environs de Toulouse, et conservé jusqu'à ce jour dans sa famille. Si je rétablis ainsi les faits, ce n'est point pour résoudre un problème historique; c'est pour disculper notre chef-d'œuvre, et pour le rendre au jour, qu'il peut affronter sans blesser les regards; c'est pour le tirer de la prison humide où sa mauvaise renommée le condamne à gémir; c'est pour que les amis des arts ne maudissent plus le jour où cette composition magnifique a franchi les

Alpes, où l'œuvre italienne, exilée de sa douce patrie, est venue demander l'hospitalité à une nation barbare. Cette noble métropole qui l'abrite sous ses voûtes, ne pourrait-elle pas lui donner une place plus honorable? A côté de la porte de la grande sacristie, je vois de larges espaces revêtus d'une belle couleur jaune. C'est là que passent chaque jour nos respectables chanoines pour aller aux offices du chœur. Je suis bien assuré qu'aucun d'entre eux ne refuserait à saint Sébastien la place que je réclame pour lui. Dès lors, l'étranger curieux pourrait venir admirer le plus bel ornement de cette cité, et les protecteurs de notre métropole ne mériteraient plus les reproches grossiers d'un prince voyageur. Ce prince fut malhonnête, d'accord ; mais il eut raison de s'indigner.

Le mois de juillet a été fécond en petites émeutes de collége, vraies tempêtes dans un verre d'eau. Mais le verre d'eau est l'image de la mer ; mais le collége est l'image et le reflet de la société. Les élèves de la 1re division de Louis-le-Grand chantaient la *Marseillaise* et criaient : *Vive Rochefort!* les écoliers de Naples ont pillé une église ; ceux de Douai, ceux de Besançon, se sont livrés à des manifestations beaucoup plus calmes ; ils ont employé les voies parlementaires. Nous déclarons même ne pas très bien comprendre comment le lycée de Besançon a pu renvoyer dix élèves pour des motifs aussi légers ; il est vrai que la plupart de nos écoliers sont rentrés dans le giron universitaire : le lycée a rappelé de lui-même ses enfants prodigues, peut-être même a-t-il tué le veau gras en leur honneur ; la réclamation collective qui avait motivé leur disgrâce prouve combien ils auraient été sensibles à cet accueil. Malgré notre indulgence pour ces misères, nous ne pouvons partager l'opinion de notre collègue du *Doubs*, qui pose ici une question de droit ; d'après lui, l'admission d'un élève au lycée est un contrat qui se forme entre l'Etat qui reçoit l'élève, et les parents qui le lui confient ; nous ne le croyons pas. Il est impossible de comparer un enfant à un homme en possession de sa majorité et de ses droits politiques. Les parents mettent leurs enfants au lycée en vertu de la confiance que le lycée leur inspire ; chacun reste libre, le lycée de renvoyer l'élève, les parents de le reprendre. Je déteste l'arbitraire, et je me souviens qu'il m'a révolté même au collége. Il faut bien pourtant qu'un enfant considère son maître comme ayant des droits sur lui, non point en vertu d'une charte, mais en vertu de la confiance que ses parents ont déléguée à celui qui les représente. Je sais bien que les colléges de l'Etat ne possèdent, au point de vue de l'éducation, aucun des éléments essentiels qui peuvent attirer la confiance ; ils ne sont pas montés dans ce sens ; l'instruction y est parfaitement organisée : l'école

normale, le concours pour l'agrégation, des professeurs très bien payés, de beaux établissements qui, pour la plupart, comme le lycée de Besançon, n'ont pas coûté cher à l'Etat, tout cela forme un système complet d'instruction, une organisation puissante et féconde. Je trouve que l'Etat doit la maintenir, que l'Etat doit offrir à la jeunesse française une instruction solide qui soit un type et un modèle pour tous les efforts que les particuliers pourraient tenter; mais à quoi bon se faire *marchand de soupe*, comme disent les écoliers? à quoi bon surtout se faire marchand d'éducation, de moralité, de religion? L'Etat en France ne possède pas cette marchandise. J'ai beau examiner avec attention les ressources d'un lycée; j'y vois partout ceux qui sont chargés d'instruire : je n'y vois pas ceux qui sont chargés de moraliser, d'entrer dans les cœurs, d'y faire pénétrer les principes de la religion et de la vertu. Tout cela est remplacé par une discipline sévère, par une tenue correcte sous une tunique uniforme. Enfant de l'université, je ne veux ni insulter ni renier ma mère; mais je n'ai jamais vu en elle qu'une mère intellectuelle, qu'une nourrice de l'esprit. Qu'elle garde exclusivement cette fonction, et qu'elle laisse à d'autres l'éducation du cœur. Débarrassée d'un rôle qui n'est pas le sien, elle ne rencontrerait plus d'obstacle sur sa route, et réunirait autour de ses chaires toute la jeunesse de la France.

C. DE VAULCHIER.



BESANÇON, IMPRIMERIE DE J. JACQUIN.

DISCOURS

SUR

L'APOSTOLAT ET LE MARTYRE DE M. JEAN-FRANÇOIS RIGAUD,

MISSIONNAIRE DU SU-TCHUEN ORIENTAL,

Prononcé le 18 août 1869, dans l'église paroissiale d'Arc-et-Senans.

Le diocèse de Besançon, qui s'honore à si juste titre de donner à la Chine un grand nombre d'ouvriers évangéliques, et qui rappelle avec tant de bonheur les noms des Gagelin et des Marchand, vient d'obtenir, par l'apostolat et le martyre de M. Rigaud, une nouvelle gloire dans les annales des missions.

M. Jean-François Rigaud, né à Arc-et-Senans le 2 juin 1834, commença ses études classiques à Courtefontaine, les continua à Marnay et les acheva à Vesoul. Entré en théologie au séminaire de Besançon au mois de novembre 1867, il y passa trois ans, et après y avoir reçu les ordres sacrés, il fut admis, le 9 septembre 1860, au séminaire des Missions étrangères. Son ordination sacerdotale eut lieu le 2 décembre 1861, son départ pour la Chine le 31 mars 1862. Envoyé dans la mission du Su-Tchuen oriental, sous les ordres de Mgr Desflèches, évêque de Sinite, il évangélisa plusieurs districts, notamment celui de Yeou-Yang, qui était désolé par les persécutions et qui venait d'être arrosé par le sang de M. Mabileau, missionnaire de la même congrégation et prêtre du diocèse de Nantes. C'est là qu'il fut massacré, en haine de la religion, le 2 janvier 1869, sur les marches mêmes de son autel, au milieu de cinquante néophytes qui périrent avec lui en témoignage de la même cause.

C'était un devoir pour sa famille et pour sa paroisse natale de remercier Dieu d'un tel événement, si cruel à la nature, mais si doux et si agréable à la foi. La cérémonie d'actions de grâces, sollicitée par toute la contrée, autorisée par Mgr le cardinal archevêque de Besançon, préparée avec autant de zèle que de goût par les soins de M. Vieille, curé d'Arc-et-Senans, fut célébrée le 18 août dernier. L'église, que les dons de M. de Grimaldi ont couverte de marbre et enrichie de précieux tableaux, semblait déjà toute parée pour fêter la naissance de M. Rigaud à la gloire du martyre. Des draperies flottantes, des guirlandes de fleurs, des oriflammes, des inscriptions, achevèrent de l'approprier à la circonstance. L'empressement du clergé et des fidèles ajouta encore à la

parure du lieu saint. Soixante prêtres, en surplis, remplissaient le sanctuaire; c'étaient, presque en nombre égal, des curés des deux diocèses de Besançon et de Saint-Claude réunis dans une touchante communauté de prières, pour chanter une gloire commune, ce semble, aux deux diocèses qui partagent la Comté. Les vastes nefs, trop étroites pour contenir les fidèles, dont le nombre dépassait 2,500, les laissaient déborder bien au delà des portes et du pérystile. Le vénérable supérieur du séminaire des Missions étrangères, M. Delpech, célébra la messe; on remarquait parmi les assistants, deux autres missionnaires, deux Franc-Comtois, M. l'abbé Guerrin, rappelé il y a deux ans de la mission de Canton pour remplir au séminaire de Paris les fonctions de directeur, et M. l'abbé Graby, missionnaire dans le Coimbatour, à qui sa santé a imposé un repos de quelques années dans la terre natale.

Après la messe, M. l'abbé Besson monta en chaire et prononça le discours suivant. En employant les qualifications d'apôtre, de saint et de martyr, il n'a pas entendu prévenir le jugement de l'Eglise sur les mérites de M. Rigaud, et il déclare se soumettre à tous les décrets qui ont été rendus sur cette matière par l'autorité pontificale.

Isti sunt quos misit Dominus ut perambulent terram.

Voilà ceux que le Seigneur a envoyés pour parcourir la terre.

(*Zach.*, I, 10.)

Les prophètes ont chanté, trois mille ans d'avance, les merveilles que nous voyons aujourd'hui, et c'est avec leur langue inspirée qu'il convient de saluer, au début de ce discours, l'apôtre à qui cette paroisse a donné naissance, le martyr dont nous venons célébrer dans ce sanctuaire la vocation, les travaux et la mort. « Lève-toi, disaient-ils à l'Eglise peinte sous l'image d'une Jérusalem nouvelle, secoue ta poussière, quitte tes vêtements de deuil, romps les liens de ta longue captivité, car le jour de ta délivrance approche. » Ils disaient en regardant passer, de siècle en siècle, les missionnaires de la bonne nouvelle sur le sommet de l'Atlas ou de l'Himalaya, sur les fleuves de la Chine ou dans les forêts vierges des Gaules et de l'Amérique: « Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui évangélisent la paix et qui apportent aux hommes les biens du ciel! » Ils entendaient des terres jusque-là inconnues tressaillir à l'approche de ces hommes apostoliques; ils voyaient les îles les plus reculées venir à eux, ils criaient du nord au midi à toutes les nations de la terre: « Hâtez-vous, voici que la lumière arrive et que la gloire du Seigneur a brillé sur vous. »

Regardez maintenant et jugez. Ces yeux qui ont mesuré le monde avec

le regard de l'aigle, ces cœurs qui en ont entrepris la conquête avec le courage du lion, ces âmes aux grandes ailes qui en ont franchi les dernières limites, ces pieds victorieux qu'Isaïe a salués de si loin dans les magnifiques transports d'une espérance déjà toute chrétienne, ces missionnaires chantés par les prophètes, qui sont-ils? Peu de riches, peu de nobles, peu de savants, beaucoup de pauvres, de petits, d'ignorants selon le monde ; mais riches ou pauvres, savants ou ignorants, ils se croient et ils s'appellent eux-mêmes la balayure et le rebut de la terre. Ce sont des humbles; c'est à l'humilité seule qu'il est permis de parcourir l'univers, de publier la loi du Seigneur et de faire bénir son nom : voilà ceux que le Seigneur envoie : *Isti sunt quos misit Dominus ut perambulent terram.*

Béni soit Dieu, mes frères, puisqu'il a choisi un des enfants de cette paroisse pour mettre cette vérité dans un nouveau relief! Je m'estime heureux de venir épancher mon âme au pied de ces autels, qui ont vu naître, croître et grandir une humilité si parfaite. Je viens raconter, à la louange de cette vertu, tout ce qu'elle a opéré dans M. Jean-François Rigaud, pour en faire un homme apostolique. Vous verrez comment elle forme l'apôtre, comment elle féconde ses travaux, comment elle lui assure la couronne. La vocation de M. Rigaud, sa vie, son martyre, tout s'explique par l'humilité : voilà ceux que le Seigneur envoie : *Isti sunt quos misit Dominus ut perambulent terram.*

I. Le salut du monde, qui est l'unique objet de la mission de Jésus-Christ sur la terre, est aussi l'unique pensée à laquelle Dieu rapporte tous ses desseins et fait concourir tous les événements. Jusqu'où ne va-t-il pas pour sauver une seule âme? Il élève ou renverse les trônes, remue les bornes des empires, bouleverse la terre, et quand, pour parler la langue de Bossuet, il frappe ces grands coups dont le contre-coup porte si loin, ce n'est souvent que pour réveiller en sursaut par les éclats de son divin tonnerre quelque âme endormie près d'un abîme et ranimer sa langueur par une étincelle tombée des hauteurs du ciel. Imaginez par là les soins que prend la miséricorde éternelle pour préparer, former, discipliner les hommes qui éclairent les peuples assis dans les ombres de la mort et qui sauvent les autres en se sauvant eux-mêmes. C'est l'Occident qui les donne à l'Orient, l'ancien monde au nouveau. La France est à la tête des missions, comme elle fut à la tête des croisades. Qu'elle laisse la Hollande, l'Angleterre, les Etats-Unis, se disputer sur les mers le sceptre du commerce et de l'industrie. Elle a dans son génie, dans son

caractère, dans sa parole, quelque chose de hardi, d'attrayant, de communicatif et de contagieux, qui sert merveilleusement la propagation de la foi. Mais, prenez garde, même dans la noble terre de France, le missionnaire ne naît pas sous tous les soleils. Il y a des contrées desséchées par le vent de l'impiété ou de l'indifférence; la foi y languit, la grâce du sacerdoce y est négligée, le service des autels s'y recrute à peine; comment y brûlerait-on du désir de faire connaître au loin le vrai Dieu quand on l'ignore soi-même? C'est pour l'Eglise de Besançon un immense honneur d'être demeurée une terre chère à la foi et fertile en apôtres. Le Ciel en soit loué! Notre gloire, bien loin de nous quitter, s'agrandit chaque jour. Les Parennin, les Attiret, les Racle, si célèbres dans les missions du dernier siècle, n'ont pas laissé une succession vacante. Ouvrez les *Annales de la propagation de la foi;* comptez les noms que revendique l'Eglise de Besançon. Plus de quatre-vingts prêtres sortis de son sein évangélisent l'Afrique, la Chine, le Canada, les grandes Indes, les uns formés à l'école de saint Ignace, de saint François ou de saint Dominique, les autres ayant embrassé la généreuse discipline de cette congrégation des Missions étrangères que Fénelon appelait, presque à ses débuts, la maison du Seigneur. O vieille Eglise de Besançon, que tes enfants sont héroïques, que leurs œuvres sont belles et que de palmes ils ont déjà cueillies sur les plus lointains rivages! Tu prêches, tu baptises, tu meurs pour la foi à toutes les extrémités de l'Orient. C'est toi qui triomphais, il y a trente-quatre ans, au fond de la Chine, par le supplice immortel des Marchand et des Gagelin, les premiers-nés des persécutions nouvelles. C'est vers tes montagnes que deux saints évêques viennent de tourner leurs yeux et leurs mains au dernier soupir: l'un, Mgr Cuenot, persécuté, emprisonné, torturé, condamné pour Jésus-Christ, et expirant dans son cachot la veille du jour marqué pour son supplice; l'autre, Mgr Theurel, enlevé à la fleur de l'âge et de l'épiscopat, comme pour ouvrir le ciel à ses deux frères, à ses aînés dans le sacerdoce, qui lui avaient ouvert les portes du sanctuaire (1). Tu catéchises les Birmans par la bouche d'un évêque (2); tu bâtis, par les mains d'un autre, la cathédrale de Canton (3); tes aumônes changent en autel le tombeau de Xavier; tout ce que ces hommes de Dieu entre-

(1) Mgr Theurel mourut le 3 novembre 1868. Le même jour, mourait un de ses frères, M. Charles-François Theurel, curé de Theuley, et six mois après, l'aîné de la famille, M. Jean-Baptiste Theurel, chanoine de Reims.

(2) Mgr Bigandet, évêque de Ramatha, administrateur de la mission de Birmanie.

(3) Mgr Guillemin, évêque de Cybistra, préfet apostolique de Canton.

prennent, accomplissent, souffrent pour le salut de leurs frères, c'est la vivacité de ta foi qui en a le premier mérite et le principal honneur. Ce sont tes sueurs, ce sont tes larmes, c'est ton sang qui coule dans tous les combats. O Ciel, conservez à jamais dans notre généreuse Comté la source de grâces si singulières et si abondantes, et que la terre des Ferréol et des Ferjeux demeure la terre classique des missions (1)!

Ce n'est pas encore assez d'appartenir à une Eglise antique et fidèle pour sentir au dedans de soi les premières étincelles du feu apostolique. Il faut, même dans les meilleures provinces, que cet esprit s'allume et se développe au souffle d'une bouche puissante. A qui devez-vous, mes frères, cette gloire et cette bénédiction que nous célébrons aujourd'hui? A un vénérable curé dont le nom doit être prononcé devant ces autels et dont les restes méritent d'y reposer (2). Rien n'a manqué aux consolations de M. Coutheret, parce que rien n'a manqué à ses mérites. Il a vu cette église agrandie, transformée, couverte de marbres, enrichie de chefs-d'œuvre, et c'est pour honorer ses vertus autant que pour combler ses plus chers désirs, qu'un homme plein de cœur et de foi a fait de cette enceinte, à force de munificence et de goût, la rivale heureuse de nos cathédrales. Mais à côté de ces pierres et de ces toiles où se révèle le génie de l'art chrétien, quelle joie pour ce prêtre d'avoir deviné, formé, ouvert à la grâce trois cœurs d'apôtre! M. Chevalier eut ses premiers soins, et le voilà qui, dès le lendemain de son ordination sacerdotale, prend la route de l'Indoustan et s'étabit à Pondichéry, où il livre, depuis plus de trente ans, aux idolâtres et aux hérétiques, les combats d'un zèle qui ne connaît encore ni relâche ni fatigue. Au récit de ses travaux, à la lecture de ses lettres, un jeune lévite formé par le même curé laisse enflammer son grand cœur. Rien n'arrêtera M. Berthet, ni sa débile santé, ni la confiance que lui donnent de nobles familles pour l'éducation de leurs enfants, ni les fonctions plus relevées encore par lesquelles le séminaire de Besançon avait voulu l'attacher à l'éducation des jeunes clercs; rien ne l'empêchera d'exécuter son dessein, rien...., excepté la mort. Il est à Bordeaux, le navire est prêt, le jour du départ arrive et le missionnaire manque à l'appel. Dieu l'avait arrêté au passage; Dieu, se contentant de son généreux et héroïque désir, voulait ramener son corps au milieu

(1) Voir la liste ci-après.

(2) M. Isidore Coutheret, né à Lombard le 18 juillet 1799, ordonné prêtre le 1er août 1826, nommé à la cure d'Arc-et-Senans le 9 octobre 1827, mort dans cette paroisse le 21 juillet 1866.

de vous et laisser s'exhaler dans la terre natale les derniers parfums de cette douce et aimable vertu.

Ne nous plaignons pas d'une destinée apostolique ainsi arrêtée dans son essor. Samuel croît à côté d'Héli; M. Rigaud exécutera tout ce que M. Berthet avait souhaité; le saint pasteur qui les forma reposera ses yeux satisfaits sur le travail d'une grâce plus extraordinaire encore. Ecoutez par quels détours cette grâce s'insinue, quels sacrifices elle impose, quelles merveilles elle opère.

Il y a trente-cinq ans une femme chrétienne, frappée d'un coup fatal, mit au monde avant terme son dernier enfant, et cet enfant lui coûta la vie : c'était dans le martyre de la mère le présage de celui du fils. Cependant il fallait rendre une mère à cette famille désolée et tromper ce dernier né, à force de tendresse et de soins, jusqu'à lui faire illusion sur le malheur qui lui donna le jour. Heureux père, qui avez trouvé une seconde épouse digne de la première! vous jouissez maintenant au ciel, bien plus que nous ne saurions le dire, de vos propres mérites et de la gloire de votre maison. Heureuse mère, qui avez été pour ces enfants la mère non selon la nature, mais selon la grâce! jouissez longtemps encore ici-bas, en attendant une vie meilleure, et de l'affection de ceux qui vous restent et des louanges que l'Eglise décerne à ceux qui ne sont plus!

Ces époux chrétiens ambitionnaient pour un de leurs fils les honneurs du sacerdoce. Parmi ces têtes si chères, sur qui s'arrêtera le souffle du Seigneur? Joseph semble d'abord l'élu des divins conseils. Esprit vif, cœur ardent, caractère aimable, on voit éclater en lui tous les dons de la nature et de la grâce, l'intelligence, la pureté, la crainte de Dieu; élève de nos séminaires, vingt couronnes marquent sa place au premier rang; il a déjà reçu l'habit ecclésiastique; demain ses cheveux vont tomber sous la main de l'évêque au pied des tabernacles. Non, non, ce n'est pas ce sacrifice que Dieu lui demande, il veut sa vie et il la prend, il veut éprouver sa famille par une perte affreuse; il veut qu'Héli cherche un autre Samuel, qu'Isaï le Bethléémite devine dans sa maison un autre David. Le pasteur hésite, le père doute un instant. Deux fils encore en bas âge restaient à ce père désolé. Il les appelle, les consulte, et laisse parler en eux la voix du Seigneur. O vocation inattendue, c'est le dernier né, c'est François qui s'offre à la place de Joseph. Sa santé est débile, son intelligence médiocre. N'importe, croyez-en sa bonne volonté et son empressement, voilà celui que le Seigneur a choisi. La fleur brillante a été abattue au seuil du sanctuaire; c'est la petite fleur qui sera placée sur l'autel.

Ainsi naît le missionnaire dans nos contrées. Sa vocation est une œuvre de foi à laquelle concourent les traditions d'une province fidèle, les exemples d'une paroisse chrétienne, les prières et le choix d'un saint prêtre, la piété et les soins de toute une famille. Ainsi Dieu prépare les ouvriers de ses vignes lointaines, en les formant dans sa vigne fidèle et cultivée depuis tant de siècles. C'est maintenant à l'humilité de l'élu de répondre à l'appel d'en-haut. La grâce a commencé l'entreprise; François, c'est à vous d'achever.

Je le vois d'abord, cet humble enfant, sous les cloîtres de Courtefontaine, où il fait l'apprentissage de l'étude. Sa timidité égale sa douceur, mais sa piété est au-dessus de tout le reste. Il s'entoure des précautions les plus minutieuses, il redoute jusqu'à l'apparence du mal, il tremble de l'avoir appris quand même il ne cesse pas de l'ignorer; un mot, une ombre, un rien, tout lui fait peur, tant il se défie du monde, même après l'avoir quitté, tant il s'exagère sa propre faiblesse en devenant chaque jour plus vaillant et plus fort. Va, rassure-toi, chaste écolier, Marie te protége, Marie, la Reine bien-aimée de cette pieuse congrégation, où tu as si bien appris à la servir. C'était le désir des frères de Marie, tes premiers maîtres, de t'ouvrir leurs rangs et de mettre à ton doigt l'anneau qui symbolise leur attachement et leur fidélité particulière envers la Mère commune de tous les chrétiens. Non, tu n'as pas trompé ce vœu paternel, qui fait tant d'honneur à leur discernement. Ils se réjouissent aujourd'hui de t'avoir connu et ils rendent grâces à Dieu d'avoir été assez heureux pour aider tes premiers pas dans le chemin de la perfection.

Cependant François, poursuivant le cours de ses classes, quitte les cloîtres de Courtefontaine pour ceux de Marnay et de Vesoul ; l'humaniste se forme, puis le logicien, et l'homme apostolique commence à percer. Ah ! comment vous peindre ces séminaires qui méritent si bien leur nom, puisque la bonne semence y pousse de si profondes racines et qu'elle y porte des moissons si abondantes et si magnifiques ! Ce fut l'abri sacré de cette adolescence et comme le paradis terrestre du jeune lévite. François s'humilie en classe, parce que Dieu lui a refusé la facilité qui adoucit l'ennui des longues veilles; il se mortifie à l'étude, parce qu'il lui faut redoubler d'attention, d'ardeur et de zèle pour suppléer à la nature; il s'abîme et se confond encore plus durant les visites silencieuses qu'il fait à la chapelle, et il y va prier presque à toute heure, demandant à Dieu de féconder enfin sa bonne volonté, de lui faire savoir s'il agrée des efforts condamnés, ce semble, à une stérilité désespérante. De pieuses lectures raniment et soutiennent son courage. Que de fois les annales des

missions n'ont-elles pas vu couler ses larmes sur ces pages qui lui semblaient arrosées du sang des martyrs ! A la première ouverture que la grâce lui fait pour l'inviter à les suivre, il sent que son âme, naturellement timide, s'enhardira auprès des idolâtres et des barbares. Mais n'est-ce pas là une tentation d'orgueil ? Qui l'éclairera ? qui l'autorisera dans ses saintes et naïves espérances ? Il faut interroger les voyants d'Israël.

C'était le temps où le vénérable curé d'Ars achevait dans son presbytère une vie jadis si ignorée, devenue alors l'admiration de la France et l'entretien de l'univers entier. Des pèlerins se pressaient chaque jour par centaines aux pieds de l'homme de Dieu pour le consulter sur les intérêts de leur âme ; d'un regard, le saint prêtre pénétrait leur état, d'un mot il les consolait dans leurs peines, d'un geste il faisait tomber sur eux l'abondance et la plénitude des bénédictions divines. François se mêla un jour à la foule des pénitents qui venaient chercher Jean au fond de son désert, il s'agenouilla devant lui et lui révéla toute sa conscience. Devant tant de pureté et de modestie, l'oracle n'hésite pas. Il relève François, il l'encourage, il l'embrasse et lui dit en se séparant de lui pour ne plus le revoir : « Détachez-vous de vous-même et des choses d'ici-bas ; bientôt vous quitterez vos parents, vos biens, votre patrie, et vous irez dans un pays lointain prêcher le royaume de Dieu. »

Bientôt ! avait dit le curé d'Ars. Quelle consolation et quelle espérance ! C'est avec cette parole que votre jeune concitoyen franchit le seuil du séminaire de Besançon et revêt l'habit de la sainte milice. A ce foyer plus pur encore que celui de la famille, plus lumineux et plus ardent encore que celui du petit séminaire, l'étroite cellule, le calme profond, le recueillement facile, la parole sainte longuement méditée, tout favorise, tout embrase et développe les secrètes aspirations de M. Rigaud. Là son esprit de mortification ajoute encore aux austérités de la règle ; son esprit de prière prolonge durant toute la journée ses entretiens avec le divin Maître ; son esprit de foi lui fait voir, entendre, suivre partout la volonté de Dieu dans les ordres ou dans les désirs de ses supérieurs. Il est pour les yeux les moins clairvoyants le plus simple des enfants du sanctuaire ; mais les plus attentifs, le voyant si régulier et si modeste, aussi doux et aussi affable envers les autres qu'il est sévère et cruel envers lui-même, s'aperçoivent assez qu'il n'a besoin que d'être retenu dans les voies de la perfection, et que sa vertu tranquille, soutenue, toujours égale parce qu'elle est toujours humble, se mettra sans peine à la hauteur des plus grandes épreuves.

Qu'après avoir étudié trois ans la théologie, la science de Dieu et de

l'âme, il fasse donc avec une confiance sereine le pas décisif de son sous-diaconat et qu'il se voue, la face contre terre, aux périlleuses entreprises de l'apostolat des nations! Jamais vocation fut-elle signalée par des marques plus rassurantes ? Dès le lendemain de ses premiers vœux, il emporte au séminaire des Missions étrangères les bénédictions d'un archevêque heureux de reconnaître et d'encourager les âmes d'élite, et que Dieu bénit si visiblement lui-même en lui rendant au centuple la semence sacerdotale qu'il répand au dehors ; il emporte les belles et nobles larmes de son vieux curé et comme les derniers soupirs de cette vie qui achevait de se consumer au service de cette paroisse ; il emporte, par un rare privilége, les encouragements de son père, qui, docile à la volonté de Dieu, n'a songé ni à l'arrêter ni à le retenir, et dont on ne saurait trop louer ici le généreux sacrifice.

Voilà sous quels auspices vous l'avez reçu, vénérable supérieur du séminaire des Missions étrangères, à qui il sied si bien de présider cette fête. Nous l'envoyâmes dans votre maison, il y a huit ans à peine, et vous ne nous rendez aujourd'hui que sa mémoire et son nom. Nous l'envoyâmes avec des prières, et c'est l'histoire de son apostolat, ce sont les couronnes de son martyre que vous rapportez aujourd'hui à l'autel de sa jeunesse. C'est à vous de faire cette histoire ; mais non, cette histoire est la vôtre ; ce serait vous louer vous-même, et il n'appartient de la dire qu'à ceux qui n'y peuvent mêler, comme moi, que les larmes de leur sincère admiration.

II. D'où vient, mes frères, cette obstination sainte avec laquelle les missionnaires européens vont frapper, la croix à la main, à toutes les portes de la Chine? La raison humaine s'en scandalise, la politique la condamne, l'esprit national ne la comprend pas ; il n'y a que l'humilité de nos apôtres pour tenir ferme au milieu de toutes les contradictions et de tous les désastres et continuer à répandre, dans l'immense empire du Milieu, ces flots de doctrine, de sueur, de sang, qui semblent disparaître et s'engloutir, comme un soupir à peine entendu, dans les profondeurs incommensurables de l'idolâtrie la plus civilisée et de la plus savante corruption. Et cependant, en dépit des apparences les plus trompeuses, cet empire vingt fois plus grand et vingt fois plus peuplé que la France, cette race si intelligente et si adroite, parvenue, non pas d'hier, mais depuis des siècles, à la perfection de l'industrie et des arts, cette vaste terre où pas un pouce du sol ne reste sans culture, cette nation gouvernée par la science, cette science, plus futile et plus vaine

que dans tout le reste du monde et dont le démon anime et soutient l'incroyable orgueil, la Chine, en un mot, avec ses quatre cent millions d'hommes et ses quatre cent mille lettrés, rend tous les jours les armes, pâlit, recule, cède tous les jours devant les humbles missionnaires de l'Evangile. Elle trompe la diplomatie, elle élude les traités, elle lasse par la fourberie ou par la ruse le génie de tout l'Occident; mais la prière des missionnaires opère, en dépit de tant de ressources et de précautions, l'effet surnaturel que Dieu y a attaché; leurs sueurs finissent par tremper d'une rosée féconde ce sol si rebelle à la grâce; le sang versé ne demeure pas sur la tête de ceux qui l'ont répandu, il s'infiltre, il coule à travers les âmes, et, qu'on le sache ou qu'on ne le sache pas, il les convertit par milliers.

Je n'en veux pas d'autre preuve que le modeste récit de l'apostolat de M. Rigaud. Voici un pauvre prêtre qui se dit et qui se croit le dernier des ouvriers évangéliques. Sa science est ordinaire, sa parole n'a ni élégance ni correction, il achève à peine dans ses lettres la phrase commencée, il se plaint à toutes les pages de son ignorance et de sa faiblesse et se déclare incapable de donner le moindre conseil. Tout l'accable, tout lui est contraire dans l'ordre de la nature. Ses disgrâces commencent avec ses fatigues et ne cessent qu'avec sa vie. Avant d'aborder à Macao, il fait naufrage en pleine mer, demeure pendant plusieurs jours exposé presque sans vêtements aux ardeurs du soleil, supporte, sans se plaindre, une faim qui l'abat et une soif qui le dévore. On lui assigne, à l'extrémité du Sutchuen oriental, un district qui s'étend à vingt-cinq lieues et qui se compose de quatre chrétientés; il tombe en langueur dès son arrivée et la maladie paralyse une partie de ses forces. Il quitte la plaine pour la montagne; mais en changeant de district ses épreuves s'aggravent, la persécution s'ajoute à la maladie, et le démon, qui ne peut rien sur son âme, s'acharne à la fois contre son corps et contre les néophytes de ses chrétientés.

Eh bien! ce pauvre missionnaire, perdu parmi les idolâtres, méprisé par les lettrés, combattu à outrance par le démon, est dans toute la rigueur du mot un conquérant des âmes. Beaucoup lui doivent leur retour à la grâce, d'autres leur avancement dans la perfection, nombre de païens la connaissance du vrai Dieu et l'entrée dans le bercail de Jésus-Christ. C'étaient des barbares vivant de pillage et souillés par le meurtre; M. Rigaud les arrache aux plus funestes habitudes et corrige, à force de charité, la cruauté de leurs mœurs. Ils se cantonnaient dans leurs maisons comme dans des forteresses; et lui leur fait quitter leurs armes et leurs

remparts pour venir entendre prêcher le Dieu de paix et d'amour. On voyait l'image du démon affichée à leur porte ; mais quand ils retournent chez eux, gagnés par la parole du salut, ils brisent, ils foulent aux pieds l'idole de leurs pères et arborent fièrement la croix de Jésus-Christ. Que d'obstacles aux conversions ! que d'ennuis les précèdent ! que de difficultés les traversent ! que de troubles et de persécutions les suivent ! On vole les néophytes, on brûle leurs maisons, on ravage leurs récoltes, on les poursuit le fer à la main, on les mutile ou on les tue. C'est à peine si la maison du mandarin peut leur servir de refuge. Ici l'autorité est trop faible pour arrêter ces brigandages, ailleurs elle leur procure l'impunité par de secrètes connivences, partout elle laisse à l'état de lettre morte les traités qui assurent aux chrétiens la liberté de leur culte, aux idolâtres celle de leur conversion, à nos prêtres celle de leur apostolat. Volez, pillez, frappez, soldats du démon, vous ne ferez que mieux éclater la foi des enfants de Dieu et la puissance de notre missionnaire. M. Rigaud se plaint, il est vrai, dans ses lettres du peu de fruits que son ministère a portés ; il s'écrie que les talents lui manquent, qu'il ne peut suffire à une si grande tâche, que cependant les campagnes blanchissent au loin pour la moisson et qu'elles attendent de meilleurs ouvriers. Mais son humilité l'abuse, voici des chiffres plus éloquents que des paroles : il entend chaque année plus de mille confessions pascales, il instruit près de cent catéchumènes, il baptise de quarante à soixante adultes. O Père, c'est le nom que vos néophytes vous donnent et que vous méritez bien, puisque vous les avez enfantés à Jésus-Christ, ô Père, que voulez-vous de plus ? Non, ce n'est pas vous qui serez condamné comme l'économe infidèle et le figuier stérile, c'est plutôt à nous, prêtres du vieux monde, de trembler et de nous plaindre. Tout croule, tout tombe autour de nous. L'esprit s'enfle, la chair déborde ; l'orgueil monte jusqu'au ciel, la corruption descend jusqu'aux plus incurables profondeurs. Est-ce donc là être chrétien ? Les clefs de la vie sont inutiles dans nos mains : nous vivons au milieu des hérétiques, et nul ne nous demande le vrai baptême ; nous habitons sous les tentes des pécheurs, et presque personne n'implore de nous la vraie pénitence. Est-ce donc là être apôtre ? Allons, allons chercher des esprits plus dociles et des cœurs moins amollis ! O lumière de l'Evangile, vous préparez-vous donc à quitter nos climats et à remonter vers l'Orient ?

Mais où m'emporte un zèle indiscret ! Ce n'est qu'aux parfaits qu'il appartient de rêver ces grandes et consolantes conquêtes des missions. Voulez-vous savoir à quel prix on les obtient, écoutez la vie de M. Ri-

gaud, écrite par le compagnon et le témoin de ses travaux apostoliques. Il se lève avant le jour et se couche longtemps après le soleil. Sa journée n'est qu'un tissu de mortifications et de prières mêlé des fatigues de l'enseignement et des mille démarches qu'inspire le zèle ou la charité. Malgré la coutume qui l'autorise à parcourir à cheval ou en palanquin les chrétientés de son vaste district, c'est presque toujours à pied qu'il visite les fidèles et qu'il va porter aux malades les secours de la religion. Il brave la pluie, il s'enfonce dans la boue des chemins, il fait seize lieues par jour, et quand il rentre, le soir, dans sa résidence, c'est pour répondre aux lettres pressantes, écrire des notes sur le registre de la mission, achever son bréviaire, réciter son chapelet, méditer tour à tour et l'Ecriture sainte et le sujet de sa lecture spirituelle; puis, serrant plus étroitement sa haire sur ses reins et ses chaînes à ses bras, le voilà qui livre à la discipline sa nature faible, souffrante, épuisée de fatigues, et qui courbe au pied de son lit, comme Jésus attaché à la colonne du prétoire, ce corps ensanglanté par les verges. On l'a trouvé, cet instrument de torture volontaire; elle s'est usée, cette discipline, sur une chair virginale où le péché n'avait presque pas laissé de traces, et quand M. Rigaud ne peut plus cacher tant de pénitence et de mérites : « Allons, dit-il à son compagnon, promettez-moi de n'en jamais parler. » Mais son pâle visage, sa voix éteinte, son extérieur recueilli, son regard embrasé de l'amour divin, tout parle de sa mortification aussi bien que de sa piété. Il prêche, rien qu'à se faire voir; on l'écoute, on l'entend, on le devine, rien qu'à le regarder. Ecoutez cependant quelles paroles simples, convaincues, entraînantes, sortent de sa bouche; on dirait un disciple du vénérable curé d'Ars :

« Chers chrétiens, aimons Dieu, aimons-le de tout notre cœur, aimons-le par dessus toutes choses. Nous venons du bon Dieu par la création, nous sommes toujours en présence du bon Dieu, nous appartenons au bon Dieu. C'est l'amour du bon Dieu qui nous rend heureux, c'est l'amour du bon Dieu qui fait les saints. » Les petits enfants accourent auprès de lui et viennent lui baiser les mains : « Père, s'écrie l'un d'eux, j'ai bien étudié mon catéchisme; » un autre : « Je sais ma prière du matin, » et tous d'une voix unanime : « Père, donnez-nous des médailles, nous les baiserons chaque jour et cela nous aidera à penser au bon Dieu. » A ce mot, le Père n'y tient plus, et, leur distribuant les saintes images: « Oui, aimez le bon Dieu, craignez de l'offenser, le bon Dieu vous rendra heureux et vous donnera son paradis. » Ses conversations avec les néophytes sont animées par une gaieté tendre, mais c'est toujours le nom du bon Dieu

qui les termine. Il dit à l'un : « Pourquoi l'offenses-tu? — Père, répond le néophyte, je me corrigerai. » — A l'autre : « Que fais-tu chaque jour? — Des éventails pour gagner de l'argent et nourrir ma famille. — Est-ce tout? — Oui, je n'ai pas d'autre occupation. — Eh bien, tu n'es donc qu'un impie et un esclave du démon, puisque tu ne penses pas au bon Dieu. — Non, Père, je n'adore plus le démon, j'ai brisé mes idoles, je prie le bon Dieu tous les jours, je l'aime et j'observe ses commandements ; non, je n'irai pas en enfer, mais, s'il plaît au bon Dieu, je monterai au ciel comme Jésus-Christ. » Quelle profession de foi! quelle naïve espérance! peut-on trop payer, quand on est prêtre, l'honneur d'aller enseigner, à trois mille lieues, une telle doctrine et la joie de l'entendre redire, avec un tel accent, par des bouches vouées auparavant à l'idolâtrie et au blasphème!

Cet ardent amour pour Dieu avait rempli M. Rigaud d'une vive compassion en faveur des âmes du purgatoire qui soupirent après le Seigneur sans pouvoir en jouir, et des pécheurs qui se tiennent éloignés de lui sans connaître l'étendue de leur disgrâce. Quand un de ses chrétiens venait à mourir, il lui appliquait aussitôt toutes les indulgences dont l'Eglise ouvre le trésor à ses ministres, et il invitait la famille et les amis du défunt à redoubler de supplications et de ferveur pour obtenir la prompte délivrance d'une âme si chère à la charité. Quand un pécheur venait à donner quelque scandale, le bon pasteur en avait l'esprit troublé et le cœur profondément ému pendant des semaines entières. Il s'en humiliait devant Dieu, priant à haute voix, pleurant à chaudes larmes, redoublant d'austérités, mâtant sa chair avec une nouvelle ardeur. Il s'écriait en faisant le récit de la faute : « Ce sont mes péchés qui en sont cause. » Il disait à Dieu : « Frappez-moi, Seigneur, c'est moi qui suis le coupable. » Il disait aux prêtres de sa mission : « Pères, ayons pitié d'eux ; priez pour leur conversion et surtout pour la mienne. »

Ne soyez pas surpris de tant de sollicitudes et de larmes, car il sait à quel rude service se condamnent les pécheurs, il sait de quel maître superbe ils deviennent les esclaves. C'est le propre des saints de lutter contre le démon avec une indomptable énergie et de lui disputer avec une héroïque persévérance l'empire des âmes. Ils continueront ainsi jusqu'à la fin des temps le combat engagé dès le premier jour entre les bons et les mauvais anges. Mais l'esprit des ténèbres ne les épargne pas. Il rôde autour de leur demeure, il trouble leur sommeil, il fond sur eux à l'improviste et avec la violence d'un orage, il les frappe quelquefois d'une main invisible et les laisse comme accablés sous ses coups. Sans doute le

monstre que saint Martin voyait à son lit de mort il y a seize siècles, n'a pas cessé de harceler les grands serviteurs de Dieu; mais dans tout cet Occident, évangélisé par tant de générations d'apôtres, peuplé de tant d'églises, sanctifié par tant de vertus, et devenu par là bien moins propice à ses entreprises, Satan a perdu sur la nature une grande partie de sa puissance. Les éléments au milieu desquels Dieu lui a permis de se jouer pour séduire les hommes, n'ont plus entre ses mains la docilité première. Cet air incessamment frappé par la voix de la prière, ces eaux que l'Eglise bénit tous les jours, cette terre mêlée aux ossements des saints, ce feu allumé sur des milliers d'autels, ne se prêtent plus à ses artifices; partout il trouve la croix, et la croix le fait reculer d'épouvante. L'Orient, au contraire, la Chine surtout, est demeurée l'antre du lion furieux. Là ses temples élèvent de toutes parts leurs têtes superbes; ses images mêlées à celles des ancêtres, attestent qu'il règne depuis des siècles sur le foyer domestique; son nom est répété dans tous les serments, on l'honore et on l'invoque soir et matin; il est le tyran commun de l'individu, de la famille et de la société. Voilà le nom que M. Rigaud a toujours sur les lèvres, après celui de Dieu; voilà l'ennemi qu'il veut démasquer, poursuivre, attaquer partout. Il en parlait à ses chrétiens avec la certitude du capitaine qui a vu l'ennemi et qui mène ses soldats au combat. Il le montrait tantôt embusqué derrière les pompes et les honneurs du monde, tantôt soulevant nos passions, déchaînant leur rage, se précipitant au milieu de la tempête qu'il soulève et s'établissant dans le cœur surpris dont il a forcé l'entrée. Il s'écriait, le visage comme animé par la vue surnaturelle du monstre infernal : « Repoussez le corrupteur des âmes, déjouez ses ruses, brisez ses chaînes, maudissez son empire, exécrez son nom à jamais exécrable. S'il est vainqueur, vous êtes perdus. Guerre à Satan ! honte à ses pompes ! haine à ses œuvres ! » A ces mots, l'assemblée tout entière frémissait d'une sainte horreur, et il se formait entre tous ces cœurs, animés de la même foi et transportés par la même parole, comme une ligue secrète et permanente contre l'ennemi du genre humain.

Ai-je besoin de vous raconter avec quelle préparation M. Rigaud montait à l'autel et avec quel recueillement il célébrait les saints mystères? Des regrets, il est vrai, se mêlent parfois à l'expression de sa douce et tendre piété. Lui qui avait été élevé à l'ombre de ces tabernacles tout couverts d'or et tout resplendissants de lumière, lui qui, dans les années de sa cléricature, avait joui avec tant de délices des pompes de notre église métropolitaine, n'a guère au Su-tchuen qu'un pauvre autel, transporté d'une chré-

tienté à l'autre avec les vases du sacrifice, ou quelque oratoire à peine bâti, pauvrement orné, et toujours à la veille de s'écrouler sous les coups des idolâtres. Il se rappelait, il y a quatre ans, après avoir célébré la fête de l'Assomption, les magnificences de l'Eglise de Besançon, et, comparant sa pauvreté à nos grandeurs, il peignait d'une plume trempée de ses larmes sa misérable chapelle où il n'y avait ni pieuse image pour parler aux yeux, ni chants sacrés pour captiver l'oreille. Mais les humbles chrétiens qui l'entourent sont venus de loin, ils sont pauvres et ils n'ont apporté avec eux qu'un peu de riz, ce pain que Dieu a donné à l'Orient, et qui nourrit tant de millions d'hommes. M. Rigaud n'a pas pu les loger, tant sa maison est étroite. Une famille païenne s'est mêlée à la foule, elle semblait venir pour adorer le vrai Dieu, mais elle est partie sans déclarer sa foi, voilà le regret du missionnaire. En revanche, il a fait dix catéchumènes, voilà son espérance et sa joie (1). Et nous, comment pourrions-nous le plaindre malgré sa pauvreté? quelle parure plus belle souhaiterions-nous à nos temples que de tels chrétiens à fortifier et de tels catéchumènes à instruire! Je vous ai dit ses regrets et ses joies tels qu'il les exprime dans les épanchements de sa correspondance; il faut vous dire aussi ce qu'il n'a jamais avoué, ce qu'il n'a jamais nié, la récompense la plus miraculeuse que la foi puisse obtenir à l'humilité sacerdotale. Un jour qu'il célèbre la messe dans la pauvre maison d'un potier, l'enfant Jésus apparaît entre ses mains la tête environnée d'une couronne lumineuse, et il se tient au-dessus du calice, non-seulement aux yeux du prêtre, mais à ceux des assistants, jusqu'à ce que les saintes espèces aient été consommées. Il ne servira à rien à M. Rigaud de cacher le prodige qui fait tant rougir sa modestie; deux néophytes ont vu, comme lui, l'adorable enfant; leur témoignage l'atteste, et leur vertu extraordinaire confirme leur témoignage. Heureuse maison du potier, que peux-tu envier à nos basiliques? Ah! j'en tire le plus heureux présage pour la conversion de l'empire du Milieu. Le démon s'enfuira, les idoles tomberont, comme autrefois en Egypte, devant le Jésus sorti de cet autre Bethléem. Pour nous, croyons, aimons, adorons sous les voiles du Sacrement celui que ces néophytes ont vu de leurs yeux, celui que ce missionnaire a touché de ses mains, sans voiles et sans mystère. Voici l'autel où M. Rigaud a cru et adoré l'Agneau de Dieu qu'il a mérité de voir sous un autre ciel; voilà le ciel où nous verrons cet Agneau sans tache couronné d'une auréole qui ne s'évanouira plus.

(1) Lettre de M. Rigaud à M. Chevroton, directeur au séminaire de Besançon.

Après de telles faveurs, jugez si M. Rigaud devait aimer une mission qui était pour lui la terre des miracles. Son évêque envoyait auprès de lui, comme à l'école de la sagesse même, les jeunes missionnaires, pour les initier aux coutumes du pays, les aider à vaincre les difficultés de la langue, et surtout pour leur apprendre à chérir, à son exemple, leur nouvelle patrie. Recueillons le témoignage de M. Hue, qui eut pour cet autre Paul toute l'affection d'un autre Timothée (1). Le maître s'estime heureux de former un tel disciple : tantôt il l'égaie par ses aimables jeux, tantôt il l'intéresse par le récit de ses courses évangéliques ; il le conduit à l'autel, il appelle les chrétiens pour le saluer et pour prier sur lui ; un père n'a ni plus de sollicitudes ni plus de tendresse que M. Rigaud n'en témoigne à ce jeune compagnon d'armes. Croissez, fortifiez-vous à cette grande école, ô nouvel apôtre de Jésus-Christ, vous n'avez pas trois ans à en jouir. Ces entretiens qui font vos délices, ces exemples d'une si haute perfection, ces jeûnes redoublés, ces traits extraordinaires de mortification et de ferveur, vont mériter à M. Rigaud la gloire du martyre. O Elisée, le char s'apprête, le ciel s'ouvre, regardez, suivez des yeux Elie, votre père, vous allez le perdre, et il ne vous restera plus sur les lèvres que les paroles d'une admiration éplorée et d'une reconnaissance filiale : *Pater mi, pater mi, currus Israël et auriga ejus* (2) !

III. A l'extrémité orientale du vicariat apostolique du Su-tchuen, s'étend le district de Yeou-Yang, qui, naguère, ne comptait pas moins de onze mille adorateurs du vrai Dieu. Un loup ravisseur, le général Tien, est venu porter, il y a cinq ans, le fer et la flamme dans cette florissante chrétienté. Privé de ses dignités, condamné à mort par l'empereur, il parcourait l'empire malgré sa disgrâce et animait les peuples, sur son passage, de la haine la plus aveugle et la plus sanguinaire contre les missionnaires et les néophytes. Gouverneurs des provinces, mandarins des cités, tout tremblait devant lui. Plus de mille familles furent ruinées par les bandes de pillards qui s'organisèrent sous ses ordres ; leurs maisons furent pillées ou détruites, leurs champs mis en vente, et de cette magnifique mission, il ne resta plus que des malheureux errant çà et là, demandant l'aumône, sans vivres, sans vêtements, sans remède, dont

(1) Lettre de M. Hue, prêtre du diocèse de Séez, membre de la congrégation des Missions étrangères, à M. Delpech, supérieur du séminaire de Paris, et à MM. les directeurs de la maison, 12 avril 1869. C'est à cette lettre que nous avons emprunté la plupart des détails donnés sur l'apostolat et le martyre de M. Rigaud.

(2) *IV Reg.*, 12-14.

nos prêtres demeurent depuis cinq ans la consolation et la Providence.

Ce fut au milieu de ces ruines qu'un jeune et courageux Breton, M. Mabileau, alla le premier relever l'étendard de Jésus-Christ (1). Il y vécut six semaines au fond d'une pagode, raillé par la foule, persécuté par les chefs militaires, méconnu, sinon trahi par les mandarins, demandant justice et protection au nom des traités, pour le malheureux troupeau dont il était le pasteur. Il demandait la justice, on ne lui répond que par le martyre. Sa retraite est envahie au milieu de la nuit, on le saisit, on l'accable de coups, on le traîne dans les rues de la ville, on le jette à demi mort au fond de la rivière, on l'y plonge et on l'en retire à trois reprises, et quand on s'aperçoit qu'il respire encore, on étouffe sous une pierre énorme ses derniers soupirs. Ainsi naquit au ciel le premier martyr du Su-tchuen.

Les ruines arrosées par ce sang généreux se relevaient à peine, quand M. Rigaud fut envoyé pour consoler les fidèles captifs chez ce peuple barbare. Ici l'humilité qui le distingue apparaît dans tout son jour. Nommé supérieur de la mission de Yeou-Yang, il se croit bien au-dessous d'une telle charge, et il n'omet rien d'abord pour la décliner, puis pour s'en démettre. Les lettres les plus pressantes écrites à son évêque demeurent sans résultat. Il imagine d'employer ses prêtres eux-mêmes pour obtenir ce qu'il appelle une justice pour les autres, une grâce pour sa propre faiblesse : on se refuse à ses désirs, et l'humilité éclate encore dans sa résignation : « Vous ne me connaissez pas, s'écrie-t-il en fondant en larmes, je suis un misérable, tout autre que moi ferait bien mieux les affaires de la mission. »

Ah! que cette humilité aime à se faire illusion! Qui donc aurait montré plus de calme et plus de douceur dans le maniement des affaires? Qui aurait opposé plus de patience et de grandeur d'âme aux injures des persécuteurs? Qui aurait mieux inspiré à ses prêtres, à son peuple, la discrétion et la charité, si nécessaires dans des conjonctures si difficiles? Quand il avait été en butte aux insolences et aux brutalités du préfet, et que, non content de ne pas faire droit à ses réclamations, ce triste magistrat l'avait traité en ennemi de l'empire, il rentrait du prétoire la sérénité sur le front et la prière sur les lèvres. Son premier soin était de contenir la juste indignation de ses compagnons apostoliques. Il les reprenait douce-

(1) M. François Mabileau, né à Paimbœuf le 1er mars 1829, élève du séminaire de Nantes en 1852 et du séminaire des Missions étrangères en 1857, parti pour la Chine en 1859, mis à mort le 29 août 1865, en haine de la religion.

ment, il leur disait : « Ayons patience, que gagnerait-on à blesser le mandarin? Cela ne servirait qu'à précipiter nos malheurs. » Ces mots et d'autres semblables calmaient la noble impatience de ses prêtres et de ses néophytes ; sa gracieuse amabilité lui gagnait même le cœur de ses ennemis, et les mandarins qui lui refusaient la justice ne pouvaient se refuser à faire son éloge.

Les hommes les plus faibles ont des heures de décision et de courage ; les plus criminels se montrent parfois sensibles à la vertu ; seul le démon la persécute sans trève ni merci. A force de s'anéantir lui-même, l'intrépide apôtre était devenu terrible à Satan ; Satan, voyant refleurir les ruines de nos églises, jura de briser la main qui les relevait.

Ecoutez comme l'orage se forme au loin, grossit chaque jour, se rapproche peu à peu, et envoie aux oreilles de l'humble et prudent supérieur ses bruits menaçants. Une bande de persécuteurs s'est formée dans les montagnes voisines, jurant d'exterminer le nom de Jésus-Christ. Leur chef écrit sur son drapeau : « Par ordre impérial, détruisons la religion chrétienne et massacrons les Européens. » Il soulève autour de lui toutes les ignorances et toutes les passions, il assemble tous ceux qui ont les mains teintes du sang de nos frères ou qui possèdent injustement leurs biens : « Massacrons les prêtres, leur disait-il, parce qu'ils viennent enseigner en Chine la religion du maître du ciel et qu'ils détruisent nos idoles ; massacrons les chrétiens parce qu'ils écoutent ces pernicieuses doctrines et qu'ils nous intentent des procès pour nous faire restituer leurs champs ou leurs maisons. » Que voulez-vous de plus après ces proclamations impudentes ! N'est-ce pas la guerre déclarée au symbole et au décalogue, à toute la religion et à toute la morale, une guerre d'extermination contre la vérité et la justice ?

Quinze jours à peine se sont écoulés que les tristes effets de ces paroles impies se font sentir partout. L'incendie éclate dans les campagnes, les chrétiens n'ont plus d'asile, leurs parents même refusent de les recevoir, de peur d'être enveloppés dans leur disgrâce, et voilà que près de cent néophytes, hommes, femmes, enfants, chassés par les persécuteurs, viennent se réfugier dans les bras de M. Rigaud. Ils n'avaient pas besoin de raconter leurs disgrâces ; leur misérable état les disait assez. Que fera le bon pasteur ? Il les accueille, il les loge, il les nourrit, il porte encore une fois aux pieds de l'indigne mandarin leurs vives et respectueuses doléances. On l'écoute, on le rassure, on le trompe par des paroles hypocrites, on lui affirme avec serment qu'il n'y a rien à craindre et que l'autorité répond de la tranquillité publique.

Cependant les fêtes de Noël approchent, et M. Rigaud partage avec son compagnon les travaux spirituels du zèle apostolique. Il est décidé que M. Hue ira visiter les chrétientés du voisinage et qu'il célébrera au milieu d'elles la naissance du Rédempteur ; le supérieur demeurera dans la ville et tiendra seul tête à l'orage. Les deux missionnaires se confessent l'un à l'autre et se séparent pour ne plus se revoir. C'était pour M. Rigaud la confession de l'agonie, pour M. Hue celle des adieux. Plus serein et plus joyeux encore qu'à l'ordinaire, le supérieur de la mission pare son église, instruit et réconcilie ses ouailles, et célèbre avec une merveilleuse piété, après la solennité de Noël, ces fêtes si pathétiques de saint Jean, de saint Etienne, des saints Innocents, de saint Thomas de Cantorbéry, qui ne parlent au prêtre que de tourments à souffrir, de sang à répandre, de palmes à cueillir sur les échafauds. Quelle préparation pour l'âme du saint missionnaire ! O ciel ! qui t'es ouvert aux regards d'Etienne, ne ferme pas encore tes portes éternelles ; confesseurs de Jésus-Christ, ouvrez vos rangs, que les anges apprêtent une nouvelle couronne et que l'armée triomphante des martyrs entonne l'hymne des grandes batailles.

Déjà le bruit de la persécution augmente et la troupe des meurtriers déploie au-dessus de la ville ses superbes étendards. Ils n'étaient que quatre pour assassiner Thomas de Cantorbéry, ils sont plus de sept cents qui ont juré la mort de François. Que fera le confesseur ? Il pourrait fuir ; mais s'il fuit, que deviendra son Eglise ? que deviendra son troupeau? Ses catéchistes le pressent de se sauver : « Venez, Père, sortez bien vite, voilà l'ennemi, il est temps encore de l'éviter, bientôt vous ne le pourrez plus. » Non, M. Rigaud ne bougera pas. Le capitaine meurt à son poste tant qu'il reste un soldat à commander ; le prêtre meurt dans son église tant qu'il reste un fidèle à consoler, à réconcilier, à bénir. L'église est cernée, le soir arrive, l'heure du crime sonne, les portes tombent avec fracas sous la hache qui les brise. Apôtre de Jésus-Christ, où êtes-vous? Mille regards le cherchent, mille bras le menacent, mille glaives veulent le frapper.

Quoi ! vous ne le voyez pas, tant la colère vous aveugle, tant la fureur vous transporte ! Le voilà dans l'attitude de la prière, comme Jésus-Christ au jardin des Oliviers quand Judas vient le surprendre. Le voilà plus tranquille et plus ferme que jamais ; il est à genoux sur les marches de l'autel, il prie, il prêche, il s'offre en holocauste, il offre sa vie pour ses persécuteurs et pour son troupeau. Mais les persécuteurs n'épargnent rien, le troupeau meurt avec le pasteur, cinquante néophytes tombent

à côté de l'apôtre, l'autel est baigné de sang, l'église est livrée aux flammes, et Satan triomphe sur un monceau de ruines qui recouvrent à peine un monceau de cadavres.

Satan triomphe ! Ah ! que dis-je ? A-t-il triomphé par le supplice de saint Etienne ou par celui de saint Thomas ? Eh bien, c'est le même témoignage qui vient d'être rendu à Jésus-Christ ; c'est le même sang qui vient de couler dans l'extrême Orient ; c'est la même cause que le démon perd autant de fois qu'il semble la gagner ; c'est la France, c'est le séminaire des Missions étrangères qui vient de donner à l'Eglise, dans les mêmes lieux et en moins de trois ans, et un nouvel Etienne et un nouveau Thomas. M. Mabileau, cet autre Etienne, a été traîné hors de la ville par les bourreaux, là il a prié d'une voix puissante, là il a versé son sang pour le salut de ceux qui lui donnaient la mort : *Extrà portam passus est.* Que l'Eglise de Nantes, qui l'a mis au monde, se couronne des premières palmes de la victoire et commence le cantique d'actions de grâces. M. Rigaud, comme un autre Thomas, a attendu les bourreaux au pied de l'autel, il est tombé, comme lui, devant le tabernacle, et son sang s'y est mêlé au sang de l'Homme-Dieu. Que l'Eglise de Besançon d'où il est sorti se revête à son tour de ses habits de gloire et continue l'hymne triomphale des martyrs. O Bretagne, ô Franche-Comté, ce n'est pas la première fois que vous vous trouvez ensemble à la peine ; et pour vous la peine, c'est toujours l'honneur. Vos fils se sont rencontrés au pied des sept collines comme dans l'empire du Milieu. A vous, fils de l'Armorique, l'initiative des grands combats et l'ardeur du premier choc ; à nous, fils de la Séquanie, de soutenir cet essor et d'agrandir ce renom glorieux. A vous les Guérin, les Pimodan, les Lamoricière, qui ont fait triompher la défaite de Castelfidardo à l'envi des plus belles victoires ; à nous les Dufournel qui sont tombés sous le même drapeau, à la veille d'une nouvelle bataille, pour acheter à l'Eglise l'immortelle journée de Mentana. Partez maintenant, partez des rives de l'Océan et des hauteurs du Jura, prêtres et guerriers, suivez les héros sous les murs de Rome, les martyrs aux pieds écroulés de la grande muraille. Allez chercher sous les débris fumants de leur modeste autel le sang des deux confesseurs, rapportez dans leur province les restes de leur corps et les instruments de leur supplice. Un jour, j'en ai la confiance, nous enchâsserons dans l'or ces précieuses dépouilles ; Arc aura comme Paimbœuf un autel nouveau ; et l'écho des grandes vagues comme celui des grandes montagnes redira, d'une extrémité de la France à l'autre, à Nantes comme à Besançon, dans deux églises également chères

à la foi, les noms des deux martyrs du Su-tchuen, unis à jamais dans la même mission, dans la même mort, dans la même gloire et dans les invocations de la même piété.

En attendant ce grand jour, que verront, je n'en doute pas, plusieurs de ceux qui m'écoutent, laissez-moi vous dire que votre cher François vit en Dieu, mais qu'il est près de vous, qu'il se meut et se transporte de France en Chine avec l'agilité des purs esprits, et qu'ici et là il continue à aimer, à servir toutes les nobles causes qui ont passionné sa grande âme. J'en atteste ces paroles de saint Pierre : « J'aurai soin, dit l'apôtre, d'être souvent avec vous après ma mort, afin que vous gardiez le souvenir de ces choses : *Dabo autem operam et frequenter habere vos post obitum meum, ut horum memoriam faciatis* (1). » Oui, cher enfant, modèle d'obéissance et de respect filial, vous reviendrez dans cette terre natale pour consoler la noble vieillesse de celle qui a voulu être votre mère, soutenir la foi de tous ceux qui portent votre nom, encourager le zèle et les efforts du nouveau pasteur, et vous serez encore, auprès du pasteur comme auprès du troupeau, ce que vous avez été durant les jours de votre vie mortelle, l'ange de la paroisse. Chaste écolier, vous reviendrez souvent dans les séminaires que vous aimiez et vous y inspirerez encore la véritable amitié. Modèle de la cléricature, vous reviendrez parmi les jeunes clercs pour conseiller les sacrifices difficiles et vous entraînerez dans votre patrie d'adoption une nouvelle légion d'apôtres. Missionnaire intrépide, vous aurez pour les confrères que vous avez laissés à la tâche une parole amie, un regard enflammé, une bénédiction permanente. Martyr glorieux, vous ferez germer de toutes les gouttes de votre sang autant de chrétientés nouvelles, on montrera un jour les églises bâties dans les lieux où vous avez souffert pour la foi, et l'on dira de vous en prononçant dans cette chaire le panégyrique d'un saint : Voyez comme le mot des Pères continue à se vérifier jusqu'aux extrémités du monde et jusqu'à la fin des temps : Le sang des martyrs est toujours la semence des chrétiens : *Sanguis martyrum semen christianorum*.

L. BESSON.

(1) *II Pet.*, I, 15.



LISTE DES PRÊTRES DU DIOCÈSE DE BESANÇON

QUI ONT ÉTÉ EMPLOYÉS DANS LES MISSIONS.

MISSIONS D'ASIE.

Congrégation des Missions étrangères.

† **Ferreux**, Pierre, né à Besançon, nommé évêque de Sabula, parti en 1680, mort le 11 janvier 1698. Mission de Siam.

† **Cuenot**, Etienne-Théodore, né à Noël-Cerneux le 8 février 1802, élève du séminaire en 1821, parti en 1828, sacré évêque de Métellopolis en 1835, condamné à mort pour la foi et mort dans la prison le 14 novembre 1861. Mission de Cochinchine.

† **Ponçot**, Joseph, né à Vy-le-Ferroux le 3 mai 1805, élève du séminaire de Besançon en 1826, ordonné prêtre le 19 septembre 1829, parti en 1830, nommé en 1843 évêque de Philomélie, vicaire apostolique dans la mission du Sunnam.

† **Bigandet**, Paul-Ambroise, né à Malans le 13 août 1813, élève du séminaire de Besançon en 1831, ordonné diacre à Besançon le 6 septembre 1835, parti en 1837, sacré évêque de Ramatha en 1856, coadjuteur du vicaire apostolique de la Malaisie, administrateur de la mission de la Birmanie.

† **Guillemin**, Philippe-François-Zéphirin, né à Vuillafans le 16 mars 1814, élève du séminaire de Besançon en 1835, ordonné prêtre le 8 septembre 1839, vicaire de la métropole, puis secrétaire de l'archevêché à Besançon, parti en 1848, sacré par le pape évêque de Cybistra en 1857, préfet apostolique de la mission de Kouang-tong, Kouang-si et Haïnan.

† **Theurel**, Simon-Joseph, né à la Rochelle le 27 septembre 1829, entré laïque au séminaire des Missions étrangères le 28 septembre 1849, ordonné prêtre le 5 juin 1852, parti le 19 septembre 1852, missionnaire au Tong-King occidental, sacré évêque d'Acanthe et coadjuteur en 1859, vicaire apostolique en 1866, mort à Ninh-Phu, chef-lieu de la mission, le 3 novembre 1868

Thiébaud, Antoine, parti en 1765, mort le 11 février 1790. Missionnaire au Tong-King.

Descourvières, Jean-Joseph, né à Besançon, parti en 1776, procureur à Ma-

cao, revenu comme directeur à Paris en 1788, mort à Rome le 6 août 1804. Missionnaire en Chine.

Perrin, Jean-Charles, parti en 1777. Missionnaire à Pondichéry.

Leroi, Jean-François, né à Vesoul, parti en 1780, mort le 20 août 1805. Missionnaire au Tong-King.

Petitjean, Claude-Antoine, parti en 1781, mort le 11 septembre 1783. Missionnaire à Pondichéry.

Villemin, Pierre-Claude-Alexis, parti en 1781, mort à Siam.

Bourgoing, François, parti en 1784, mort le 10 avril 1790. Missionnaire à Pondichéry.

Girard, François-Joseph, parti en 1785, mort en décembre 1812. Missionnaire en Cochinchine.

Létondal, Claude-François, parti en 1785, procureur à Macao, mort à Pondichéry le 17 novembre 1813. Missionnaire en Chine.

Mottet, Nicolas-Marie-Joseph, né à Vauvillers, parti en 1785, mort le 29 septembre 1833. Missionnaire à Pondichéry.

Grillet, Jean-Claude, parti en 1788, mort le 27 avril 1812. Missionnaire en Cochinchine.

Jarot, Balthasar, parti en 1792, mort le 22 mai 1823. Missionnaire en Cochinchine.

Jourdain, Etienne, né à Besançon, parti de Londres en 1799, mort le 25 juillet 1803. Missionnaire en Cochinchine.

Baroudel, Jean-Jacques-Louis, né à Besançon, parti en 1816, procureur à Macao, revenu comme directeur au séminaire de Paris. Missionnaire en Chine.

Gagelin, François-Isidore, né à Montperreux le 10 mai 1799, entré au séminaire de Besançon en 1817, parti en 1820, mis à mort pour la foi le 17 octobre 1833. Missionnaire en Cochinchine.

Marette, François-Xavier, né à Noirmont, parti en 1828. Missionnaire au Tong-King.

Marchand, Joseph, né à Passavant (Doubs) le 17 août 1803, élève du séminaire de Besançon en 1826, ordonné prêtre à Paris en 1829, parti en 1829, mis à mort pour la foi le 30 novembre 1835. Missionnaire en Cochinchine.

Simonin, Charles-Emmanuel, né à Saint-Barthélemy le 4 septembre 1799, élève du séminaire de Besançon en 1825, ordonné prêtre le 8 octobre 1828, d'abord vicaire, puis curé à Breurey-lez-Faverney et à Gourgeon, parti en 1834, missionnaire au Tong-King, revenu en France pour cause de maladie en 1848.

Claudet, Jean-Joseph-Stanislas, né à Sainte-Colombe le 19 novembre 1803, élève du séminaire de Besançon en 1828, ordonné prêtre le 22 septembre 1833, parti en 1837, décédé le 25 août 1853. Missionnaire à Siam.

Chevalier, Joseph-Augustin, né à Arc-et-Senans le 17 mars 1814, élève du séminaire de Besançon en 1833, ordonné prêtre à Besançon le 3 septembre 1837, parti en 1838. Missionnaire à Pondichéry.

Chopard, Pierre-Marie-Joseph, né à la Grand'Combe de Morteau le 6 janvier 1816, ordonné prêtre à Besançon le 8 septembre 1839, d'abord aumônier

élève au collège de Pontarlier, parti en 1841, mort à Mergui le 25 juin 1845. Missionnaire aux îles Nicobar.

Vinot, Antoine, né à Vars le 4 janvier 1815, élève du séminaire de Besançon en 1836, parti en 1842, mort en 1846. Missionnaire à Pondichéry.

Ducotey, François-Xavier, né à Frahier, parti en 1844. Missionnaire en Birmanie.

Garnier, Claude-Nicolas, né à Tincey le 16 octobre 1819, élève du séminaire de Besançon en 1839, entré sous-diacre au séminaire des Missions étrangères en 1843, parti en 1844, mort le 19 novembre 1846. Missionnaire à Pondichéry.

Sage, Ferréol, né à Alaise le 15 mars 1818, élève du séminaire de Besançon en 1838, ordonné prêtre en septembre 1842, d'abord vicaire à Pontarlier, parti en 1846. Missionnaire au Su-Tchouan, mort en 1867.

Vauthier, Charles-Louis, né à Flangebouche le 4 novembre 1820, parti en 1847, mort en 1848. Missionnaire à Coimbatour (Inde).

Bernet, François, né à Villers-la-Ville le 5 décembre 1824, parti en 1849, décédé le 14 septembre 1853. Missionnaire au Laos.

Perny, Paul-Hubert, né à Pontarlier le 21 avril 1818, ordonné prêtre à Besançon le 15 avril 1843, d'abord vicaire à Notre-Dame de Besançon, parti en 1847. Missionnaire au Su-tchuen occidental.

Arnoux, Charles-Just, né au Mémont le 15 mars 1825, élève du séminaire de Besançon en 1845, du séminaire des Missions étrangères en 1848, parti en 1850, décédé le 25 novembre 1864. Missionnaire dans la Cochinchine orientale.

Constant, Charles, né à Bonboillon le 26 février 1823, parti en 1850, mort le 30 mai 1862, en Malaisie.

Pernot, Jean-Claude, né à Vesoul le 17 octobre 1823, élève du séminaire de Besançon en 1843, ordonné prêtre le 15 avril 1847, d'abord vicaire à Port-sur-Saône, parti en 1852, rappelé comme directeur à Paris en 1861.

Ducat, Pierre-François-Joseph, né à Besançon le 6 novembre 1822, élève du séminaire de Besançon en 1848, ordonné prêtre le 5 septembre 1852. Missionnaire à Siam, mort à Bangkok le 25 avril 1862.

Berthet, Jean-Edouard, né à Arc-et-Senans le 30 décembre 1825, élève du séminaire de Besançon en 1845, ordonné prêtre le 22 décembre 1849, d'abord directeur au séminaire de Besançon, entré au séminaire des Missions étrangères en 1859, mort à Bordeaux, partant pour la Chine, le 18 mars 1860.

Roy, Jean, né à Pontarlier en 1821, élève de la maîtrise de Besançon, parti en 1856, provicaire dans la mission de la Cochinchine orientale.

Rimet, Joseph-Victor, né à Jussey le 25 septembre 1827, élève du séminaire de Besançon en 1850, ordonné prêtre en 1854, d'abord vicaire à Saint-Maurice de Besançon, parti en 1860. Missionnaire au Su-tchuen occidental.

Rigaud, Jean-François, né à Arc-et-Senans le 2 juin 1834, entré sous-diacre au séminaire des Missions étrangères le 9 septembre 1860, ordonné prêtre le 2 décembre 1861, parti le 31 mars 1862, missionnaire au Su-tchuen oriental, massacré en haine de la foi à Yeou-Yank-Tcheou, le 2 janvier 1869.

Bolard, Clovis, né à Vernierfontaine le 6 octobre 1824, parti en 1852. Missionnaire à Pondichéry.

PÂRIS, Pierre, né à Rioz le 20 janvier 1822, ordonné prêtre le 7 septembre 1851, parti en 1855. Missionnaire dans la Malaisie.

RAPPART, Jules-Eugène, né à Villersexel le 9 janvier 1833, entré au séminaire de Besançon en 1853 et au séminaire des Missions étrangères en 1855, parti en 1857. Missionnaire au Mayssour.

GRABY, Théodule-Etienne, né à Quingey le 7 avril 1828, ordonné prêtre à Besançon le 27 août 1854, parti en 1860. Missionnaire au Coïmbatour.

RENEVIER, Pierre-Marie-Louis, né à Gy le 5 avril 1835, parti en 1860. Missionnaire à Pondichéry.

GUERRIN, Claude-Louis-Léon, né à Besançon en 1836, élève du séminaire de Saint-Sulpice en 1856, ordonné prêtre à Besançon le 22 décembre 1860, d'abord professeur au collége de Saint-François-Xavier de Besançon, parti pour la Chine en 1864, rappelé à Paris en 1867 comme directeur du séminaire.

TOURNIER, Charles-Adolphe, né à Morteau le 10 octobre 1837, entré au séminaire de Besançon en 1858, ordonné prêtre le 20 septembre 1862, d'abord vicaire à Pontarlier, parti en 1866. Missionnaire dans la Cochinchine occidentale.

JOLY, Jean-François-Amédée, né à Tincey en 1845, élève du séminaire de Saint-Sulpice en 1863, ordonné à Paris, parti en 1867. Missionnaire au Cambodge.

VIVIER, Etienne, né à Cerre-lez-Noroy le 22 janvier 1842, élève du séminaire de Besançon en 1864, parti en 1868. Missionnaire dans la Cochinchine orientale.

Jésuites.

Les Pères

PARRENIN, Dominique, né au Russey en 1665, missionnaire en Chine dès 1698, mort à Pékin le 27 septembre 1741.

GURY, parti en 1838. Missionnaire au Maduré.

BILLOTET, Charles-Marie-Edouard, né à Villefrancon le 4 mars 1812, élève du séminaire de Besançon en 1832, ordonné prêtre le 4 septembre 1836, d'abord vicaire de Rioz, puis curé de Courchapon, entré dans la compagnie de Jésus en 1842, massacré par les Druses en Syrie au mois de juillet 1860.

DESCHAMPS, Claude-François-Hippolyte, né à Faucogney le 24 juillet 1810, élève du séminaire de Besançon en 1829, ordonné prêtre le 3 novembre 1833, curé à Fouvent-le-Haut, entré dans la compagnie de Jésus en 1842, mort le 16 octobre 1843.

DHOUTAUT, Jean-François-Justin, né à Saules le 4 septembre 1811, élève du séminaire de Besançon en 1833, ordonné prêtre le 6 septembre 1835, vicaire à Rioz, à Levier et à Combeaufontaine, entré dans la compagnie de Jésus en 1843, missionnaire en Syrie, mort en 1845.

BURTHEY, Benoît, né à Luxeuil le 20 septembre 1818, élève du séminaire de Besançon en 1840, entré dans la compagnie de Jésus en 1842. Missionnaire au Maduré dès 1846.

CUCHE, Pierre-Philippe, né à Orchamps-Vennes le 1er mai 1818, élève du séminaire de Besançon en 1840, entré dans la compagnie de Jésus en 1843. Missionnaire en Syrie en 1846.

Laurent, Joseph-Sylvain, né à Fertans le 2 janvier 1817, élève du séminaire de Besançon en 1839, ordonné prêtre le 10 septembre 1843, entré dans la compagnie de Jésus en 1844. Missionnaire en Syrie.

Rousseau, Jean-Louis, né à Mont-lez-Etrelles le 19 avril 1798, élève du séminaire de Besançon en 1829, ordonné prêtre le 21 septembre 1833, vicaire à Fresse, curé à Rupt et à Velleguindry, entré dans la compagnie de Jésus en 1855, missionnaire en Syrie, mort à Saïda le 24 mars 1861.

Vuillermet, né à la Chapelle-d'Huin, entré dans la compagnie de Jésus en 1845, missionnaire au Maduré dès 1847.

Guyornaud, Joseph, né à Besançon, le 17 mars 1821, entré dans la compagnie de Jésus en 1843. Missionnaire en Syrie et professeur au collége de Ghazir.

Droz-Bartholet, Germain, né à Pontarlier le 6 mars 1835, élève du séminaire de Besançon en 1852, entré en 1853 dans la compagnie de Jésus. Missionnaire en Syrie en 1867, et professeur au collége de Ghazir.

Roze, François-Xavier-Joseph, né à Mailley le 10 août 1834, entré dans la compagnie de Jésus le 25 octobre 1855. Missionnaire en Syrie et procureur du collége de Ghazir.

Lazariste.

Maréchal, Arsène, né à Amancey le 17 avril 1826, entré au séminaire de Besançon en 1851, ordonné prêtre le 9 septembre 1855, d'abord vicaire à Bretigney, entré chez les Lazaristes en 1858. Missionnaire à Constantinople et à Tripoli de Syrie.

MISSIONS D'AFRIQUE.

Le P. Jouen, Louis, né à Toutainville (Eure), le 18 juin 1805, incorporé au diocèse de Besançon en 1835, chanoine de la métropole et secrétaire particulier de Mgr Mathieu, entré dans la compagnie de Jésus en 1839, préfet apostolique à Madagascar.

Le P. Bobilier, Charles-Séraphin, né à la Grand'Combe le 1er novembre 1817, élève du séminaire de Besançon en 1841, entré dans la compagnie de Jésus en 1842, parti le 10 septembre 1844 pour Madagascar.

Le P. Bouchez, Claude-Germain, né au Petit-Magny le 9 juin 1819, élève du séminaire de Besançon en 1839, entré dans la compagnie de Jésus en 1842. Missionnaire en résidence à Alger.

Le P. Ducat, Henri-Jean-François, né à Besançon le 9 juin 1820, élève du séminaire de Besançon en 1846, ordonné prêtre le 8 septembre 1850, d'abord vicaire à Champlitte, entré dans la compagnie de Jésus en 1852. Missionnaire en Algérie.

Reymond, Louis-Augustin, né à la Grand'Combe de Morteau le 31 mars 1823, élève du séminaire de Besançon en 1845, ordonné prêtre en 1850 dans la congrégation des maristes, mort en 1857 sur les côtes de Sierra-Leone dans la congrégation fondée par Mgr Marion de Bresillac.

Le P. Rochelandet, Ferréol, né à Fontenelle-lez-Montby le 14 février 1822, entré dans la compagnie de Jésus le 15 octobre 1851. Missionnaire en résidence à Alger.

Le P. ROBLET, Désiré, né le 21 juillet 1828, entré dans la compagnie de Jésus le 12 octobre 1850. Missionnaire à Madagascar.

Le P. CALLET, François, né à Frotey le 8 mai 1822, entré dans la compagnie de Jésus en 1845. Missionnaire à Madagascar.

Le P. EDME, Paul, né à Doubs le 10 avril 1832, élève du séminaire de Besançon en 1850, ordonné prêtre en 1854, d'abord vicaire de Saint-Hilaire, entré dans la compagnie de Jésus en 1857. Missionnaire en Algérie, catéchiste et confesseur au collége d'Oran.

Le P. BOURDIN, Alfred, né à Arçon le 6 avril 1835, élève du séminaire de Besançon en 1856, entré dans la Compagnie de Jésus en 1857. Missionnaire en Algérie.

PONCY, Pierre-Joseph, né le 15 août 1803, aux Longevilles, élève du séminaire de Besançon en 1835, ordonné prêtre le 1er septembre 1839, professeur à Consolation, missionnaire et curé dans l'île de la Réunion dès 1846, aujourd'hui retiré aux Longevilles.

AYMONIN, Jules-Melchior, né à Saint-Pierre-la-Cluse le 6 octobre 1836, élève au séminaire de Besançon en 1855, entré dans la congrégation du Cœur immaculé de Marie. Missionnaire dans l'île de la Réunion.

MISSIONS D'AMÉRIQUE.

Le P. RACLE, Sébastien, né à Pontarlier en 1627, parti pour le Canada en 1689, massacré en 1724 chez les Abenaquis.

Le P. MONTILLOT, Jean, né à Autet le 12 mars 1825, entré dans la compagnie de Jésus en 1844. Recteur du collége de Saint-Joseph à la Nouvelle-Orléans.

JAMEY, Victor, né à Varogne le 24 avril 1804, élève du séminaire de Besançon en 1825, ordonné prêtre le 31 mai 1828, missionnaire aux Etats-Unis, rentré dans le diocèse de Besançon en 1850, curé à Savoyeux, retiré à Vesoul.

RICHARD-BOLE, Claude-Joseph, né au Villers le 24 décembre 1806, élève du séminaire de Besançon en 1826, ordonné prêtre le 19 septembre 1829, curé de Provenchère (Doubs), missionnaire apostolique en 1838, mort le 15 août 1847.

PARIS, Auguste-Simon, né le 19 janvier 1804, à Vellerot-lez-Vercel, élève du séminaire de Besançon en 1823, ordonné prêtre le 25 mars 1827, curé à Belleherbe, missionnaire apostolique en 1838, mort curé de la Sommette le 4 juin 1867.

RENAUD, François-Joseph, né au Bizot le 23 avril 1794, élève du séminaire de Besançon en 1814, ordonné prêtre le 4 juillet 1819, curé de la Grange, missionnaire apostolique en 1838, chanoine et vicaire général dans le diocèse de Saint-Louis, rentré dans le diocèse de Besançon et retiré à la Grand'Combe-des-Bois.

THOLOMIER, Claude-Antoine, né à Mamirolles le 1er novembre 1799, élève du séminaire de Besançon en 1819, ordonné le 20 septembre 1823, curé de Guyans-Durnes en 1828, missionnaire apostolique et vicaire à la cathédrale de Saint-Louis (Nouvelle-Orléans).

JOBERT, Jean-Baptiste, né à Pierrecourt, sorti du diocèse de Besançon en 1845, missionnaire apostolique et curé à la Nouvelle-Orléans.

TERNET, Claude-Antoine, né à Eternoz le 25 octobre 1793, élève du séminaire de Besançon en 1814, ordonné prêtre le 16 mai 1818, curé de Beaujeu, incorporé à la société de Saint-Sulpice et parti pour le Canada en 1845, rentré en 1864, curé de Tavey, retiré à Grenoble en 1868.

BARDEZ, Claude-Joseph, né à Rigney le 20 juin 1809, élève du séminaire de Besançon en 1834, ordonné prêtre le 9 septembre 1838, curé de Vereux en 1843, incorporé à la société de Saint-Sulpice et parti pour le Canada en 1845.

CHRIST, Alfred-Jacques, né à Tavey le 21 avril 1834, élève du séminaire de Besançon en 1855, ordonné prêtre le 18 septembre 1858, parti pour le diocèse de Toronto, rentré dans son diocèse natal en 1867, curé de Pont-les-Moulins.

MAILLEY, Siméon-Charles-Emile, né à Arbecey le 16 septembre 1832, élève du séminaire de Besançon en 1854, ordonné prêtre le 6 septembre 1857, d'abord professeur au séminaire de Consolation, parti pour la Floride en 1860, rentré dans le diocèse de Besançon pour cause de maladie, et mort à Arbecey le 7 juillet 1869.

HENRIOT, Etienne, né à Frahier le 1er avril 1827, entré au séminaire de Besançon en 1847, parti en 1853, mort en 1866, curé d'Alger du Mississipi.

FOLOT, François, né à Saunot le 27 août 1829, entré au séminaire de Besançon en 1850, parti en 1853, curé missionnaire au Mississipi, aujourd'hui curé dans le diocèse de Saint-Claude.

DELACROIX, Adrien, né à Arçon le 4 décembre 1833, entré au séminaire de Besançon en 1854, ordonné prêtre en 1858, d'abord vicaire à Neuchatel, parti en 1861 pour le diocèse de Saint-Hyacinthe (Canada).

ROUSSE, Eugène, né à Arpenans le 12 juin 1840, élève du séminaire de Besançon en 1860, ordonné prêtre le 11 septembre 1864, d'abord vicaire à Devecey, missionnaire dans la Floride en 1868.

MISSIONS D'OCÉANIE.

GRÉZEL, Isidore, né à Chavanne le 7 octobre 1816, élève du séminaire de Besançon en 1837, entré dans la congrégation des maristes, missionnaire aux îles Gambier.

JOBERT, Ferjeux-Gaspard, né à Germigney le 14 juin 1821, élève du séminaire de Besançon en 1842, ordonné prêtre le 6 septembre 1846, d'abord professeur au séminaire de Marnay, entré dans la congrégation des maristes, missionnaire en Océanie.

MONNIER, Joseph-Félicien, né à Vésigneux le 15 mars 1825, élève du séminaire de Besançon en 1845, entré dans la congrégation des maristes, missionnaire en Océanie.



PROSCRIPTION

DU CULTE PROTESTANT ET DU CULTE ISRAÉLITE

DANS LE DÉPARTEMENT DU DOUBS,

EN 1794 (1).

On est trop porté à croire que l'Eglise catholique se trouva seule en lutte avec les passions impies sous le règne de la Terreur. Ce ne furent pas seulement les prêtres fidèles, ni même les malheureux débris de l'église constitutionnelle, qui furent poursuivis avec une violence tyrannique par les successeurs de Robespierre ; les luthériens n'étaient pas plus épargnés ; et leurs ministres, après avoir eu, comme ceux du schisme, à subir la persécution hypocrite des abdications *volontaires*, obtenaient la même égalité dans les prisons.

Le 26 août, le district de Saint-Hippolyte adressa au département le tableau suivant des paroisses protestantes et des pasteurs en fonction ou déjà démissionnaires dans son ressort. (Montbéliard et son canton faisaient alors partie du département de la Haute-Saône.)

« *Blamont*. Kilg, Georges-Louis, modéré, suppléé par Vetzel, de Montbéliard, très modéré.

» *Hérimoncourt*. Desservi par Parrot, d'Abévillers, dans le district de Montbéliard, aristocrate très fanatique.

» *Montécheroux*. Cuvier, Louis-Christophe, modéré.

» *Roches-lez-Blamont*. Diény, Georges-Frédéric, juge de paix, excellent patriote.

(1) Cet article fait partie du sixième volume de l'*Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, dont la publication se trouve un peu retardée par suite des travaux extraordinaires d'impression occasionnés par les élections.

» *Saint-Maurice-sur-le-Doubs*. Goguel, Ch.-Fréd., modéré.

» *Seloncourt*. Fallot, Denis-Fréd., très patriote.

» *Vandoncourt*. Perdrizet, Jac.-Christophe, modéré.

» *Villars-lez-Blamont*. Fallot, Georges-Fréd., très patriote. »

Jusqu'au 9 thermidor, on n'avait eu encore à déplorer qu'une seule défection dans ce petit groupe de ministres. Le 21 juillet, Fallot, pasteur à Villars, avait déclaré devant sa municipalité « qu'il renonçait entièrement à ses fonctions pour s'occuper, conformément au vœu de la municipalité, à propager les principes de la Révolution, et à faire, chaque décade, des discours tendants à porter les esprits à la hauteur des circonstances. »

Le 6 août, Fallot, pasteur à Seloncourt, écrivit au district: « Le 15 thermidor courant, les citoyens Monnot et Berceot, vos commissaires pour le canton de Blamont, sont venus dans cette commune pour vérifier sa situation. Ayant assisté, en ma qualité d'officier municipal, à leurs opérations, ils m'ont enjoint de me conformer au vœu général en cessant toutes fonctions religieuses. Cette intimation a été de suite ma règle de conduite. Un bon républicain, qui n'a jamais connu de devoir plus sacré que celui d'obéir à la loi, pense qu'il ne lui suffit pas d'être suspendu, mais qu'il est encore indispensable qu'une renonciation de sa part éclate aux yeux de ses concitoyens. Je demande donc que ma démission soit transcrite sur les registres, et je promets d'enseigner les sublimes vertus qui découlent de notre régénération. Je prie enfin le directoire de faire en sorte que je puisse jouir de la pension accordée par la loi aux ministres d'un culte quelconque qui auront abdiqué. »

Le 11 août, Diény, ministre du saint Evangile à Roches, se présenta au district et dit « qu'il cessait les fonctions de ministre du culte, ensuite des principes philanthropiques et républicains qui l'avaient toujours animé, même dans le cours de ses études; qu'il continuerait à remplir avec zèle et intégrité ses fonctions de juge de paix jusqu'à l'entier triomphe de la liberté sur les despotes, et qu'ensuite son inclination serait de se livrer à l'enseignement de la grammaire, de l'histoire, de la morale du cœur, de la morale sociale, de la physique, etc. » Pour se conformer à ce beau langage, le secrétaire du district data cette déclaration « du 24 thermidor, deuxième année de la république une, indivisible, démocratique et philosophique. » Quelques jours après, le philanthrope Diény était nommé président du district.

Magnin-Tochot et ses collègues, pour qui une simple et silencieuse abdication n'était qu'un demi-triomphe, écrivirent le même jour au

citoyen Kilg, ministre à Blamont : « On nous a dit que tu avais quitté tes fonctions ecclésiastiques, et nous ne le savons pas authentiquement. Tu voudras bien nous expliquer positivement ce qu'il en est. » Le 14 août, Kilg vint, en conséquence, déclarer au district qu'il avait quitté ses fonctions depuis deux ans, ayant été absorbé par les travaux de l'administration, et que son vœu était de n'être plus qu'un simple cultivateur.

Perdrizet, ministre à Vandoncourt, avait été plus fidèle à sa vocation, et il avait même mérité d'être dénoncé en ces termes honorables, le 20 juillet, à l'agent national du district de Montbéliard, par Péchin, l'un des officiers municipaux de Dasle :

« Tu demandes, dans une lettre adressée à la municipalité, pourquoi les fêtes décadaires ne se font pas dans les campagnes, voici la réponse. Tant que le dernier prêtre ne sera pas pendu après le dernier boyau du dernier roi, la république ne parviendra pas à ce degré de perfection que demande l'âme de l'homme libre, et qui est le but de toutes les actions des sans-culottes révolutionnaires. Il y a à Vandoncourt un prêtre nommé Perdrizet, qui vient ici tous les dimanches, vieux style, prêcher le fanatisme. Le 25 messidor dernier, je fus amené par un accident au temple de Dasle, et voici ce qu'il prêcha en ma présence : « Jésus-Christ » est véritablement le Fils de Dieu, et tous ceux qui le renient sont des » scélérats. Si vous écoutez de pareilles gens, vous retomberez dans le » paganisme. Ceux qui renient Jésus-Christ sont de mauvaises gens qui » s'adonnent à une vaine philosophie. Ils renient l'existence de Dieu, du » paradis, de l'enfer, ainsi que l'immortalité de l'âme. Mais vous, chers » paroissiens, écoutez Jésus : il vous raffermira. N'écoutez pas ces in- » fâmes imposteurs qui voudraient vous détourner de la vérité. S'ils » prospèrent, ces méchants, pendant que vous êtes dans le deuil, ne » perdez pas courage de ce que vous les voyez prospérer. Humiliez-vous » toujours et croyez fermement que ce Jésus-Christ, que ces infâmes » voulaient persécuter, vous délivrera. » Ce même prêtre a un fils qui apprend depuis trois ans l'infâme métier de son père dans le Wurtemberg, et qui doit être regardé comme un émigré, puisqu'il est de la première réquisition et natif d'un endroit qui était toujours à la France. Qu'espères-tu d'une commune qui est contrainte par la coutume à écouter tous les huit jours un pareil scélérat ? Je n'aurai pas besoin de te provoquer à prendre les mesures nécessaires pour éloigner un homme si dangereux pour l'esprit public. »

L'avocat Petitcolas, de Besançon, en ce moment agent national du

district de Montbéliard, sous le nom de Pury, s'empressa de transmettre cette lettre à son collègue de Saint-Hippolyte, en ajoutant : « Tu applaudiras sans doute, comme moi, à l'énergie de ce campagnard qui ose me dénoncer les jérémiades anti-civiques du prêtre Perdrizet. Cet homme est domicilié dans ton ressort, et il doit t'en revenir l'honneur de mettre un terme à ses prophéties contre-révolutionnaires. Je compte sur toi, citoyen, pour suivre cette affaire; elle te compète, surtout parce que l'homme de Dieu a un fils émigré, ce qui te mettra bien plus à l'aise pour les mesures à prendre. Il est bien certain, suivant moi, que tant qu'on laissera respirer l'aristocratie religieuse, comme l'aristocratie civile, l'esprit public montera difficilement à la hauteur républicaine. Tuons impitoyablement le fanatisme, comme nous avons tué le despotisme, et rien ne nous arrêtera plus dans notre marche. Salut très fraternel. — Pury. »

Un mandat d'amener fut aussitôt lancé contre le ministre Perdrizet, qui comparut, le 25 août, devant le district. L'agent national lui demanda s'il n'était pas allé prêcher à Dasle et s'il n'y avait pas débité des maximes séditieuses et tendantes à propager le fanatisme ; s'il n'avait pas dit notamment que tous ceux qui reniaient Jésus-Christ pour être le Fils de Dieu étaient des scélérats ; que si on les écoutait, on retomberait dans le paganisme, etc. ; s'il n'avait pas excité ses paroissiens à ne point écouter ceux qu'il appelait des infâmes imposteurs ; si, enfin, il ne leur avait pas prêché l'intolérance, soit par ces propos, soit par d'autres semblables. Le prévenu répondit qu'il était allé prêcher à Dasle, parce que cette commune faisait partie de sa paroisse ; qu'il n'avait jamais prêché la doctrine qu'on lui imputait ; que la dénonciation par suite de laquelle il était mandé devant le district, avait déjà été portée contre lui à Montbéliard, et que, pour y répondre, il avait remis entre les mains de cette administration le discours qu'il avait prononcé le 25 messidor, après avoir fait certifier par le conseil municipal et le comité révolutionnaire de Dasle, que ce discours était bien celui qu'ils avaient entendu ; que l'administration de Montbéliard, après en avoir pris lecture, n'y avait rien trouvé de contraire aux lois et le lui avait remis, en lui défendant toutefois de continuer ses prédications à Dasle, ce à quoi il s'était conformé. Il ajouta que, dès cet instant, il avait cessé ses fonctions à Vandoncourt et déclaré à la municipalité qu'il ne voulait plus les continuer.

Après ces explications, Perdrizet remit le manuscrit de son discours à l'agent du district, qui en fit ainsi l'analyse : « Nous avons reconnu

que son objet était d'enseigner le mystère de la transfiguration de Jésus-Christ; que les conséquences morales étaient de se soumettre aux préceptes de Jésus, de ne pas craindre tous ceux qui enseigneraient une autre doctrine, et de sacrifier ses biens, sa vie, plutôt que de perdre son âme. Au surplus, on y tire encore les conséquences de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme.» L'agent du district, ayant pris lecture du discours, demanda au prévenu « pourquoi, dans ces moments où le fanatisme et la superstition cherchaient à agiter les brandons de la discorde et à soulever les peuples contre un gouvernement libre, il avait prêché des dogmes et des mystères qui, en exigeant un parfait renoncement à la raison, ne pouvaient former que des imbéciles ou des fanatiques; pourquoi il n'avait pas prêché, au contraire, les vertus morales et nécessaires à un républicain; l'enseignement de la morale étant utile à tous les hommes, tandis que celui des dogmes ne pouvait que les rendre superstitieux, disputeurs et mauvais citoyens? » Perdrizet répondit que, dans son culte, il était d'usage d'expliquer un point de l'Evangile et d'en tirer des conséquences pour la conduite morale des paroissiens. « Mais, reprit l'agent, n'as-tu pas compris que, par les conséquences que tu en a tirées, soit par l'abnégation qu'on doit avoir de soi-même, soit sur ce qu'on ne doit écouter que Jésus-Christ, soit en disant qu'il n'y a que les cœurs humbles et droits qui suivent les maximes de l'Evangile, tandis que des esprits orgueilleux et philosophes les rejettent, tu prêchais l'intolérance, tu prémunissais tes paroissiens contre le culte de la Raison, et tu reculais par là les lumières de la philosophie, ainsi que ce zèle, cet ardent amour que tout citoyen doit avoir pour sa patrie? — Non, répondit le ministre, je n'avais en vue que d'empêcher la propagation de l'athéisme, qui semblait vouloir se manifester dans ma paroisse. Dans tous les cas, j'ai prêché l'amour de la patrie et engagé mes paroissiens à faire pour la république tous les sacrifices possibles, et je leur en ai donné l'exemple. »

A la suite de cet interrogatoire, l'agent national ayant réuni le conseil, le requit de faire défense à Perdrizet de continuer les fonctions de ministre du culte protestant et de lui enjoindre d'évacuer dans un bref délai le territoire de Vandoncourt. Le conseil, faisant droit à cette réquisition, déclara « que le discours de Perdrizet ne tendant qu'à former des imbéciles et des superstitieux, à affaiblir l'esprit public et à reculer le règne de la Raison, il cesserait ses fonctions et en ferait la déclaration sur le registre même du conseil. » Alors ce malheureux ministre prit la plume qui lui était présentée et écrivit « que, pour se conformer aux

principes de la raison, il renonçait aux fonctions de son culte et les abdiquait, pour ne plus se livrer à l'avenir qu'à propager les principes de la Révolution et à cultiver ses terres. »

Les protestants du district de Montbéliard continuaient pendant ce temps-là à jouir d'une tolérance qui rendait leurs coreligionnaires du Doubs encore plus sensibles à la persécution dont ils étaient victimes. Le district de Saint-Hippolyte s'en émut et écrivit le 3 octobre à celui de Montbéliard : « Les prêtres, soit du culte catholique, soit du culte protestant, s'efforcent aujourd'hui de renoncer à leur magie, plutôt par crainte que par patriotisme. Peu importe, pourvu que nous en soyons délivrés. Toutefois, il existe une jalousie dont vous pouvez prévoir les suites. C'est que les communes du canton de Blamont qui vous avoisinent, inquiètent leurs ci-devant ministres, parce qu'ils n'ont pas conservé leur état à l'instar de ceux de Montbéliard. On sonne à Abévillers des rassemblements de fanatiques des communes d'Hérimoncourt, Vandoncourt, Meslières. Nous vous en prévenons, afin que vous fassiez savoir au ministre d'Abévillers qu'il ne manquera pas de devenir la dupe de ces ridicules cérémonies. Vous voudrez bien au plus tôt nous instruire des mesures que vous avez prises à cet égard, afin que nous concourions uniformément au bien public. » Cette sommation impérieuse était signée par Tochot, Violand et Callier.

Le district de Montbéliard répondit : « Comme vous, citoyens, nous sentons bien la nécessité de délivrer enfin le peuple de tous les charlatans qui, depuis des siècles, lui vendent des fables. Comme vous, nous nous occupons sans relâche des moyens d'y parvenir. Nous vous adressons copie de l'arrêté que nous avons pris dans cette vue. Un des premiers obstacles que nous avons trouvés dans son exécution a été l'exemple qu'on nous a cité de la liberté des cultes dans le canton de Blamont, laquelle liberté, a-t-on osé nous dire, émanait d'une permission par écrit du district de Saint-Hippolyte. A la vérité, nous n'avons pas cru à cette calomnie, et nous ne vous en parlons aujourd'hui que pour vous démontrer qu'on emploie en ce moment près de vous les mêmes moyens dont on a voulu se servir ici pour retarder les progrès de la raison. Mais la parfaite union de tous les vrais amis de la liberté saura toujours déjouer les complots perfides. Soyez persuadés que nous ferons tout, de notre côté, pour l'établir, et nous prendrons en particulier à l'égard du ministre d'Abévillers les mesures les plus sévères pour assurer l'exécution de notre arrêté du 15 thermidor. — Pourcelot, président, Cordienne, Navion, P.-F. Dorian, Petitcolas, agent national, Morel, secrétaire. » On

remarque avec peine, parmi ces noms, ceux de l'avocat Pourcelot, à peine revenu des prisons du tribunal révolutionnaire, de Cordienne, curé catholique apostat de Montbéliard, et du citoyen Pury, qui, sans doute après avoir payé ses créanciers en assignats, venait de reprendre son vrai nom de Petitcolas.

Comme on l'a dit plus haut, un pasteur protestant fut la première victime des mesures prises le 14 décembre 1794, par le district de Saint-Hippolyte, pour l'exécution de l'arrêté de Besson et de Pelletier. Amené, dès le lendemain, par les gendarmes devant le district, le jeune L.-Christophe Cuvier, âgé de vingt-six ans, ministre à Montécheroux, subit l'interrogatoire suivant :

Q. Continues-tu encore les fonctions de ton ci-devant culte?

R. Non, je les ai cessées depuis le 19 brumaire, et voici un certificat de la municipalité qui le constate, ainsi que mon départ à la date du 23 brumaire, pour aller à Montbéliard prendre les arrangements nécessités par l'évacuation du presbytère.

Q. Avais-tu donné ta démission?

R. Non.

Q. Avais-tu au moins déclaré vouloir cesser tes fonctions et avais-tu pris acte de ta déclaration au greffe de la municipalité?

R. J'ai fait ma déclaration en présence de beaucoup de personnes, mais je n'en ai point demandé acte à la municipalité.

Q. Pour quel motif n'as-tu pas démissionné, en voyant que la nation voulait ramener toutes les opinions à un culte commun, qui est le culte de la vertu?

R. Je ne l'ai pas fait, parce que j'étais disposé à me vouer à un autre état, et c'est pour la même raison que je m'étais rendu à Montbéliard.

Après cet interrogatoire, le district déclara « que, nonobstant le certificat de la municipalité de Montécheroux portant que Cuvier avait cessé ses fonctions depuis le 19 brumaire, en réalité le prévenu n'avait pas donné sa démission par un acte en due forme; que, d'ailleurs, le certificat susdit ne datant que du jour même de l'audience, il y avait lieu de suspecter la véracité des faits qui y étaient énoncés; que, d'ailleurs, la commune de Montécheroux était des plus attachées à ses anciens préjugés, et des plus prévenues contre le culte simple et pur dont la nation cherchait à imprimer les grands et sublimes principes dans tous les cœurs; qu'enfin le manque de démission régulière faisait soupçonner le prévenu de vouloir reprendre ses fonctions à la première occasion;

qu'en conséquence, il serait incarcéré et traduit devant le tribunal criminel, à Besançon. »

La citoyenne Catherine Vild, épouse du jeune ministre incarcéré, réclama vainement, le 18 décembre, auprès des membres du district, l'élargissement de son mari. Les administrateurs, dans une délibération à laquelle le président Diény s'abstint de prendre part, déclarèrent qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur cette pétition. Le pasteur Cuvier fut conduit dans les prisons de Besançon, par la gendarmerie, en même temps que les curés schismatiques Guillemin et Paget.

Le 18 décembre, un autre jeune ministre, âgé de vingt-huit ans, Ch.-Fréd. Goguel, desservant de Saint-Maurice-sur-le-Doubs, vint spontanément se présenter au district, à la suite d'une perquisition que les gendarmes avaient faite en son absence dans son domicile, pour le saisir; il déclara qu'il avait quitté ses fonctions et consigné son abdication sur le registre de sa municipalité, dès le 26 brumaire.

Et quels sont, lui demanda le président, les motifs qui t'ont engagé à cesser tes fonctions, le 26 brumaire?

R. C'était le désir de rentrer à la maison paternelle.

Q. Peux-tu justifier en ce moment que tu as quitté tes fonctions le 26 brumaire?

R. Je le pourrais, mais, en ce moment, je ne suis pas muni des pièces nécessaires.

Q. N'as-tu pas eu connaissance de la loi du 14 frimaire an II, qui défend *toutes assemblées dangereuses*, comme le sont celles pour cause de fanatisme?

R. Non, ou du moins je n'en ai aucun souvenir.

Q. N'étais-tu pas au moins instruit de l'esprit public, qui annonçait manifestement partout son désir que les prêtres et ministres cessassent ou abdiquassent leurs fonctions, puisque eux-mêmes avouaient qu'ils ne débitaient que des erreurs et du charlatanisme?

R. L'esprit public n'était pas formé chez moi, à ce qu'il me paraît, ou du moins je ne puis pas l'assurer. D'ailleurs, n'étant pas salarié par la nation, je n'avais pas cru devoir faire connaître ma démission à l'administration du district, mais seulement à l'autorité municipale.

Le district, considérant qu'il n'existait, à ce moment, aucune preuve contraire aux assertions du prévenu; que cependant il fallait qu'il produisît lui-même la preuve de ses dires, et que jusque-là il importait de prendre les mesures exigées par les circonstances, décida que Goguel resterait à Saint-Hippolyte, sous la surveillance des autorités, jusqu'à

ce qu'il eût produit en due forme les pièces propres à prouver qu'il avait quitté ses fonctions le 26 brumaire, et qu'il ne les avait nullement exercées depuis. Pour plus de sûreté, le district envoya lui-même à Saint-Maurice, Romain, l'un de ses membres, pour faire une enquête sur la conduite du prévenu. Le commissaire, de retour le 26 décembre, rendit témoignage de la parfaite véracité des déclarations de Goguel, qui fut immédiatement mis en liberté.

Les prêtres constitutionnels et les ministres luthériens du Doubs n'étaient pas les seules victimes de l'intolérance philosophique et révolutionnaire, entassées en ce moment dans les prisons de Besançon. On y remarquait encore deux autres groupes de prêtres schismatiques en butte aux mêmes violences. Moyse, évêque constitutionnel du Jura, y avait été incarcéré depuis plusieurs mois par Lejeune, avec une quinzaine de ses prêtres les plus fidèles. Le représentant Besson, en arrivant dans le Jura, où il ne fit que rendre la persécution plus rigoureuse, accorda cependant, sur la demande du district de Poligny, un adoucissement notable à la position de quelques-uns des intrus jurassiens détenus à Besançon, mais sans toutefois les rendre ni à la liberté ni surtout à leurs paroisses. Le 19 septembre, il décida que les prêtres Logres, Garnier, Guyon, Bride, Bidault, Sauvage, Mandrillon et Langue, sortiraient provisoirement de la maison d'arrêt pour résider dans la commune de Besançon, sans en pouvoir sortir, et à charge de se représenter chaque jour au comité révolutionnaire, spécialement chargé de les surveiller. Le 18 octobre, Besson accorda la liberté entière au prêtre Langue, de Champagnole, et à P. Garnier, de Crançot, ex-curé de Crotenay, à la condition qu'ils se retireraient au sein de leurs familles.

La suppression de tous les cultes se poursuivait avec plus de vigueur encore en Alsace qu'en Franche-Comté. Le 22 juillet, les proconsuls Hentz et Goujon prirent un arrêté portant que tous les ministres des cultes quelconques résidant dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et du Mont-Terrible (ancien Porrentruy), seraient mis en arrestation. On ne se borna pas à les incarcérer, on les transporta dans d'autres provinces, afin de leur ôter tout rapport avec les peuples qu'ils avaient desservis. La ville de Besançon en reçut une multitude, qui furent entassés dans la chapelle de la citadelle. On y voyait jusqu'à un rabbin et un prêtre marié. Le capucin Tournoux, intrus de Blamont, s'était également trouvé englobé dans cet immense coup de filet philosophique, sous prétexte qu'il donnait ses soins à la population de Dampvans, dans le Porrentruy.

La municipalité de Besançon s'émut de l'arrivée de tant de bouches inutiles. Le 3 août, Chazerand, agent national de la commune, représenta « qu'il était déjà arrivé environ deux cents de ces prêtres, et qu'on en annonçait encore un plus grand nombre ; que cette affluence d'hommes présentait des dangers ; que, d'ailleurs, elle augmentait le besoin des subsistances, et qu'il était urgent d'adresser une pétition au représentant du peuple, pour faire refluer ailleurs cet essaim de prêtres. » Chazerand fut chargé de rédiger lui-même cette réclamation et de la transmettre à Lejeune.

Cependant le représentant Foussedoire, qui avait succédé à Hentz et Goujon, se trouvant à Colmar le 23 août, et ayant pris l'avis du comité révolutionnaire, de la société jacobine et des corps administratifs de cette ville, sur les nombreuses demandes d'élargissement envoyées par les détenus, décida « que la mesure générale de l'éloignement des prêtres pouvait être utile au développement de l'esprit public et aux progrès de la raison ; mais que, d'un autre côté, les prisonniers, en leur qualité de citoyens, étaient fondés à réclamer contre une arrestation que plusieurs n'avaient pas méritée ; qu'en conséquence, cinquante-neuf d'entre ces prêtres, notamment le rabbin Gotschel Bloch, seraient mis en liberté. Toutefois il était défendu à plusieurs de retourner dans leurs paroisses. Les requêtes des autres pétitionnaires, comme celle de l'intrus de Blamont, furent impitoyablement rejetées.

La plupart de ces malheureux se trouvaient sans argent ; ce qui leur était d'autant plus pénible, qu'ils étaient obligés de se nourrir à leurs propres frais en prison. Delon, l'un d'entre eux, écrivait, le 7 août, à son frère, géomètre à Belfort : « Il y a six jours que nous sommes arrivés ici et en arrestation dans la ci-devant chapelle de la citadelle. Nous sommes vingt-huit des districts d'Altkirch et de Belfort. Etant obligés de nous nourrir avec nos propres moyens, il y en a qui vivent déjà aux dépens des autres. Pour ne pas être sitôt dans le même cas, je te prie de faire signer par la municipalité de Tagolsheim le certificat de ma desserte, pour le dernier trimestre de 1793. »

Le 2 septembre, vingt-cinq autres prêtres détenus adressèrent au district de Besançon la requête suivante : « La plupart d'entre nous ayant été entretenus jusqu'à présent par nos frères et compagnons, qui se trouveraient bientôt hors d'état de nous soulager, nous prions les administrateurs du district de nous avancer à chacun une somme de cent livres, sur les deux trimestres presque échus de notre pension que nous n'avons point reçus. Ces cent francs seraient remis au chef de notre

société pour être employés à notre entretien. » Les pétitionnaires ajoutaient qu'ils étaient encore au nombre de soixante-huit. Ils appartenaient aux districts de Porrentruy, Altkirch, Colmar, Belfort et Benfeld.

Ces malheureux étaient étroitement resserrés, surveillés et fouillés. Le 16 août, le général Aubugeois vint déposer au comité révolutionnaire plusieurs lettres suspectes et deux copies du testament de Louis XVI trouvées sur eux. Pendant neuf nuits, on les laissa coucher sur la pierre, sans paille. Devant la prison, un canon chargé à mitraille était prêt à les foudroyer au moindre mouvement.

Le représentant Foussedoire ayant décidé, le 10 septembre, que tous les prêtres alsaciens encore détenus à Besançon seraient transférés dans une maison nationale du Haut-Rhin, le directoire de Colmar écrivit, le lendemain, à celui du Doubs : « Nous avons fixé notre choix sur Ribeauvillé, où il existe un bâtiment capable de les réunir. Nous allons prendre les mesures nécessaires pour leur logement, et comme nous ignorons leur nombre, vous voudrez bien nous en informer par le premier courrier et les faire conduire incessamment sous bonne garde jusqu'à Belfort. Vous voudrez bien donner à ces ci-devant prêtres communication de notre lettre, afin qu'ils connaissent le lieu de leur destination et puissent prévenir leurs parents et amis de leur procurer les différents meubles qui peuvent leur être nécessaires. — Probst, président. »

D'autres prêtres constitutionnels, étrangers au département, et que leurs affaires y amenaient par hasard, se virent eux-mêmes traités en suspects et en ennemis de l'Etat. Un de ces prêtres avait été incarcéré, puis relâché par les administrateurs d'Ornans. L'accusateur public Rambour, furieux de voir cette proie lui échapper, écrivit une lettre de reproches au district d'Ornans, qui lui répondit, le 14 octobre : « Tu n'as pas eu connaissance des motifs qui nous ont déterminés à élargir Lucas, ci-devant prêtre constitutionnel. Tu les trouveras dans les pièces ci-jointes. » Ces pièces étaient des certificats de l'agent national du district de Pontoise et du comité révolutionnaire de Chars, attestant que Lucas était un des membres fondateurs du club de cette commune ; qu'il avait toujours tonné contre le fanatisme, prêté tous les serments, cessé toutes ses fonctions depuis près d'un an, abdiqué solennellement et remis ses lettres de prêtrise.

Un grand nombre de prêtres constitutionnels, se trouvant sans ressources par la suppression de leurs emplois, furent obligés de chercher dans d'autres professions des moyens d'existence. Plusieurs, comme Jousserandot, Magnin-Tochot, Goguillot, Jarry et Ravier, furent

élevés aux honneurs administratifs. D'autres, comme Tournier, vicaire épiscopal, Marrelier de Verchamp, Oudot-Guerrisot, Chauvier, Rainguel et Jeanmonnot, trouvèrent des places plus modestes dans les bureaux. Gaulard à Baume, Lacombe à Quingey, et Maillot, à Saint-Hippolyte, se procurèrent de douces sinécures à titre de bibliothécaires. Dom Lacombe, en sollicitant cette faveur auprès de Pelletier, exposait comme son plus beau titre, d'avoir été l'un des premiers ecclésiastiques mariés et infidèles à leur état. Un autre bénédictin, qui avait su garder dans l'erreur plus de respect pour son passé et pour sa personne, dom Grappin, nommé par le district de Besançon à un emploi analogue, le céda au P. Coignet, pour se retirer à Gy, à l'abri des orages. L'augustin Audobey, intrus de Malans, devint geôlier à Quingey; Bouvenot et Marlet, vicaires épiscopaux, Vuillemin, principal du collége, Barrey, vicaire à Pontarlier, et Boffy, curé d'Auxon-Dessus, se livrèrent à la médecine. L'abbé Dormoy se fit avocat, Maillard, curé d'Arc-sous-Montenot, géomètre, et Vernier, intrus de Sancey, cabaretier. Plusieurs, comme Coulot et Leclerc, devinrent instituteurs primaires et professeurs de morale indépendante. D'autres, en plus grand nombre, placés par leur âge sous le coup de la réquisition militaire, allèrent, comme Jeune et Hugon, grossir le nombre des soldats de la république. Mais on ne se borna pas à envoyer ces jeunes prêtres dans les casernes ou les camps; par une odieuse plaisanterie, on en mit de plus âgés en réquisition pour un service qui n'était guère moins en opposition avec leur caractère. Le 16 février 1795, l'agent national du district de Baume écrivit à celui de la commune de Sancey : « J'ai communiqué à l'administration la lettre par laquelle tu m'annonces que le canton a nommé pour conducteurs des trois voitures que vous devez fournir au parc de Guermersheim, trois ex-curés. Le district serait bien de ton avis; mais comme, en envoyant des hommes sans expérience, il peut en résulter la perte des chevaux, le district pense qu'il y a lieu de faire un autre choix. » Les malheureux parias furent ainsi épargnés par égard pour les chevaux.

La *Vedette*, de son côté, prodiguait avec son courage ordinaire ses sarcasmes aux victimes, et disait plaisamment, le 21 octobre : « On dit chaque jour aux ci-devant prêtres : Mariez-vous, ou vous serez déportés; et les ci-devant prêtres répondent : Personne ne veut de nous. Une lettre timbrée de Vesoul, une autre de Gray et une troisième, anonyme, toutes trois adressées aux auteurs de la *Vedette*, nous apprennent que le préjugé est encore si fortement enraciné contre l'espèce sacerdotale, dans les pays qu'ils habitent, qu'ils ont pris le parti de s'adresser à nous

pour leur trouver, à chacun, une femme. Les trois pétitionnaires sont de trente à quarante ans, assez bien faits de leur personne, à ce qu'ils disent, et jouissent de douze à seize cents livres chacun, tant de pension que de revenus patrimoniaux. Ni l'un ni l'autre ne veulent d'une jeune personne. Apparemment qu'ayant une profonde connaissance de la fragilité de la jeunesse, ils ne veulent pas s'exposer à encourir quelques risques, ce qui prouverait en eux un grand fonds de prudence. Vingt à trente ans, tel est l'âge qu'ils désirent trouver dans leurs prétendues. Ils ne les demandent ni trop belles, ni trop laides, ni trop spirituelles; mais ils les veulent assez belles, assez bonnes et assez spirituelles, pour être assurés qu'ils passeront avec elles des jours heureux et calmes. Ainsi donc toutes les dévotes qui ne voudraient pas mourir sans confession n'ont qu'à se faire enregistrer dans notre bureau; elles peuvent compter sur un établissement prompt et solide. On trouvera bien étonnant sans doute que, dans un moment où la philosophie fait chaque jour des progrès sensibles, et la liberté de si nombreux prosélytes, des hommes trouvent des obstacles à leur établissement parce qu'ils ont été prêtres... Le fanatique qui égarerait sur ce point, devrait fixer l'attention du gouvernement et des philosophes, et ceux-ci devraient tourner sur lui le flambeau de la raison, pour l'éclairer, s'il est de bonne foi, ou le brûler avec, s'il est méchant par principe ou par caractère. Nous nous proposons de revenir sur cette matière et d'éclairer solidement nos frères les habitants des campagnes. » Il faut avouer que les cannibales paraissent de bien innocentes gens auprès de pareils raffinés. Du reste, la *Vedette* savait mieux que personne ce que ces plaintes sarcastiques avaient malheureusement d'exagéré; et au même moment, elle avait la consolation de pouvoir assister aux noces de Cartier, intrus à Ronchaux, du bernardin Jarry, intrus à Buffard, de l'augustin Audobey, intrus à Malans, du bénédictin Biétrix, intrus à Pelousey, de l'oratorien Roussel, intrus au Valdahon, du dominicain Barbey, intrus à Ferrières, du capucin Chauvier, ex-intrus à Levier, et enfin du lazariste Dormoy, son propre fondateur et rédacteur en chef, qui, après s'être donné pendant quelques mois, sans aucun concours de l'officier de l'état civil, tous les droits de la paternité, sut couronner tant de vertus par le plus riche mariage.

Le culte israélite ne devait pas être plus épargné que les autres dans cette proscription générale de toutes les religions. On lit dans la *Vedette* du 31 juillet: « Je viens, frères et amis, vous dénoncer une secte d'hommes se disant descendue du petit peuple de *Jérusalem*, qui, à force d'avoir été avilie sous l'ancien régime, est devenue si vile

aujourd'hui, qu'au milieu d'une régénération universelle, elle s'abandonne encore aux pratiques minutieuses et ridicules d'une religion qui n'a pour base que la superstition la plus absurde avec l'espérance la plus chimérique. J'accuse ce soi-disant peuple d'Israël, ces prétendus descendants de la culotte de Jacob, en un mot les croyants d'un Messie à venir, d'entretenir des synagogues dans différents quartiers de cette commune, où, au lieu de chanter les victoires de la république, ils *braient*, comme les *onagres* du psalmiste, des psaumes et des jérémiades sur la destruction du vieux temple de Jérusalem. J'accuse les restes d'un ci-devant peuple de chômer le sabbat, de s'abstenir de la décade, de fuir les assemblées des vrais adorateurs, et de vouloir faire un peuple distinct d'une nation généreuse qui a brisé leurs fers; je les accuse de s'éloigner des repas fraternels, de dédaigner les mets dont nous usons tous, et de purifier les dons du créateur, d'une manière à faire croire que l'ouvrage de la nature est souillé et qu'il n'acquiert de pureté qu'entre leurs mains; je les accuse de consommer une grande quantité d'huile qui profiterait davantage dans la chaumière du pauvre ou dans l'hospice des malheureux, plutôt que dans les lampes du *grand candélabre;* j'accuse leurs femmes de tenir leurs cheveux cachés, pour obéir à un antique préjugé judaïque, opposé à la nature et à la raison; je les accuse tous de ne se livrer qu'aux spéculations honteuses d'un trafic criminel; je les accuse de ne s'être point adonnés depuis la Révolution aux arts utiles, à la fabrication des armes ou à l'extraction du salpêtre; je les accuse enfin de sommeiller volontairement dans les bras d'une ignorance crasse, d'une stupidité grossière, qui s'oppose au progrès des sciences, à la marche hardie de la philosophie, et de ne vivre exclusivement que pour eux.... — W..., professant la religion naturelle, ami de l'humanité et de la tolérance. »

La *Vedette* touchait de trop près à l'administration, pour que le violent réquisitoire fulminé par ce singulier *ami de la tolérance* demeurât sans résultat; aussi deux mois après, lisait-on dans la même feuille, le 10 octobre: « Les restes de la famille de Jacob, *ces pieux israélites* qui habitent notre commune, s'étaient décidés, d'après les observations insérées dans notre numéro, à fermer leurs puantes synagogues. Des personnes dignes de foi ajoutent que plusieurs avaient depuis mangé du *cochon* de la *cuisine chrétienne* et assisté à la décade. Cependant on vient de nous instruire que M. le *rabbi*, qui s'ennuyait de ne plus pouvoir *hurler de l'hébreu*, avait ouvert sa boutique sans prévenir la municipalité du rassemblement de fous qui devait avoir lieu en l'honneur d'*un messie* qu'ils attendent

depuis trois mille ans et que d'autres ont fait arriver sur terre il y a 1794 ans. Quoi qu'il en soit, le comité (révolutionnaire) de surveillance a pris des précautions pour éviter à l'avenir de pareils rassemblements. On a saisi tous les outils du grand rabbin, le couteau de la circoncision et jusqu'au vieux linge sale dont il s'encapuchonnait le jour du sabbat. Il faut espérer qu'avec de pareilles mesures on réussira à rendre sages des hommes qui ne veulent l'être que malgré eux. »

Ce dernier coup achevait de mettre à nu le fond de la tolérance philosophique. L'expérience était désormais complète ; et quelques jours de pouvoir, au milieu d'une orgie de sang, avaient suffi pour faire connaître à la France, de manière à ne plus l'oublier, la verge de ces prétendus apôtres de la liberté illimitée. Comme l'a fort bien dit Rœderer, qui fut un moment leur complice, « l'athéisme, après s'être couvert du masque de la tolérance, s'étant, pour la première fois, saisi des rênes d'un grand empire, avait tourné contre lui-même l'objection qu'il faisait aux religions d'être persécutrices. » En effet, les sophistes du XVIIIe siècle, aussi bien que leurs aînés les fauteurs du protestantisme, n'ont pas cessé d'exalter la liberté de conscience et de s'en faire un drapeau, tant qu'elle a pu leur servir pour monter à l'assaut de la société chrétienne, que les uns travaillaient à découronner et les autres à détruire. Mais dès qu'ils sont devenus les maîtres, les uns et les autres ont déchiré avec tant d'éclat ce faux pavillon, partout où ils ont dominé, ils se sont montrés si notoirement persécuteurs, qu'il n'est permis qu'à l'ignorance d'associer encore leurs noms à celui de la liberté.

Jules Sauzay.



JEANNE DE BOURGOGNE

ET LA QUATRIÈME CROISADE.

M. le président Clerc achève en ce moment la réimpression du premier volume de son *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté.*

Il y a trente ans bientôt que ce premier volume a paru, et il y a plus de vingt-cinq ans qu'il est épuisé. L'auteur n'a pas voulu se hâter, malgré la légitime impatience du public, les fréquentes invitations de la presse, et le goût toujours croissant de notre province pour ses propres annales. Il est louable d'avoir su résister à tant d'entraînements pour étudier les questions controversées, et prononcer avec une réflexion plus mûre sur tant de points aussi obscurs qu'importants dans une histoire mêlée de tant de problèmes et écrite sur un sol tant de fois bouleversé. On n'a pas oublié non plus que la première édition de l'*Essai* avait la forme d'un mémoire plutôt que d'un récit. C'était sous cette forme première que l'académie de Besançon l'avait couronné, et l'auteur, se trompant lui-même sur le mérite de son travail, avait cru modestement n'avoir fait qu'une *Etude sur les ouvrages historiques de Dunod*, tandis qu'il nous donnait une nouvelle et complète histoire de la Comté. Averti par son succès de la portée de son livre, couronné par l'Institut dans le *concours des antiquités de France*, M. le président Clerc a refait tout son premier volume bien plutôt qu'il ne l'a réédité. Partout le ton du mémoire a disparu pour faire place à celui de l'histoire. On en jugera par les pages suivantes, écrites sur la quatrième croisade, que nos historiens ont appelée une croisade toute française et que nous avons bien le droit d'appeler, à notre tour, une croisade toute comtoise.

L. Besson.

L'invasion armée et victorieuse de l'empereur Philippe en Bourgogne avait arrêté l'insurrection et réduit Etienne, comte d'Auxonne, ainsi que ses nombreux alliés, à déposer les armes. Mais en pliant sous le poids de la nécessité, cet ennemi de la maison de Souabe n'avait renoncé à aucun de ses projets. L'œil fixé sur les événements qui pouvaient

changer d'un jour à l'autre, et prêt à reprendre le rôle d'agresseur selon l'occasion et son intérêt, il suspendait toute tentative nouvelle et affectait la plus grande tranquillité. Une espérance secrète, celle d'un mariage de famille, germait dans ce cœur ambitieux, et le rapprochait de la veuve du dernier comte. Jean, son fils, que l'histoire appellera un jour l'*Antique* ou le *Sage*, avait environ douze ans, et Jeanne, héritière du comté de Bourgogne, était d'un âge proportionné. Aussi, immédiatement après la mort du comte palatin, on voit Etienne et son redoutable ami Richard, comte de Montbéliard, entourer avec Jean de Montfaucon son frère, la veuve de celui qu'ils avaient si énergiquement combattu (1). Seulement, au milieu de ces actes de rapprochement et de paix, on remarque qu'Etienne, plus hardi ou plus ménagé, a repris sans aucune résistance le titre de comte de Bourgogne qu'il avait abdiqué avec tant de regret.

La veuve d'Otton sentait le danger de ce titre ambitieux; mais il fallait dissimuler et se taire. Née hors de la Bourgogne, faible et étrangère, cette petite-fille de Louis le Jeune s'y sentait isolée et sans force avec deux orphelines. Les dernières guerres avaient ruiné les terres du domaine, une partie des colons avaient péri, et sa détresse allait jusqu'au plus étrange dénuement. Dans un pays témoin naguère des splendeurs du plus grand empereur d'Allemagne, sa bru avouait ne pouvoir payer une somme de quatre-vingts francs (2). Philippe était éloigné, le trône de Germanie disputé entre lui et son concurrent Otton de Brunswick, l'avenir incertain et menaçant. Seul, Amédée de Tramelay, archevêque de Besançon, dévoué à la race de Barberousse, se montrait résolu jusqu'à la témérité, bravait les menaces du souverain pontife et faisait arrêter ses envoyés.

Philippe avait donné un vice-roi à la Bourgogne, Conrad, évêque de Spire, et prescrit à sa belle-sœur de suivre en toutes choses les conseils de ce représentant ardent et décidé, dont l'autorité devait, dans sa difficile tutelle, fortifier et sanctionner tous ses actes (3).

(1) 1201 (n. s.). Charte de Marguerite, comtesse de Bourgogne. Dix livres de rente données à Cîteaux pour le salut de son mari « et filie mee, hæredis ejusdem comitis.... Testes, Richardus, comes Montisbeligardi, et Galterius, frater ejus, Odo Campaniensis, Villermus de Pasmes, Odo de Asperomonte, Wido de Rocâ, milites. (Archives de Lons-le-Saunier.)

(2) En 1203, elle donne en gage au chapitre de Besançon les terres d'Estu et de Boulot, pour 80 livres qu'elle déclare être hors d'état de payer. (Invent. du grand chapitre, p. 315, v°.)

(3) Celui de la note précédente est fait du consentement de l'évêque de Spire, légat

Sous le poids de la plus vive inquiétude, la jeune veuve partit pour la cour de l'empereur; soit ignorance de nos usages, soit pour se rattacher plus étroitement à l'unique appui qui lui restait, elle fit à son beau-frère, au nom de sa fille, hommage du comté de Bourgogne, et revint en annonçant le plus haut possible ce protectorat impérial (1).

Cependant une nouvelle croisade entraînait alors vers le Levant une partie de la noblesse comtoise. Jérusalem, reprise par Saladin en 1187, était encore entre les mains des musulmans. Aux instances d'Innocent III près des princes d'Europe, s'étaient jointes les prédications véhémentes de Foulques de Neuilly; Martin Litz, de l'ordre de Cîteaux, avait prêché la croisade dans le diocèse de Bâle et sur les bords du Rhin. La France, la Bourgogne, l'Angleterre, répondaient à cet appel. Parmi les braves qui, au fameux tournoi d'Ecry-sur-Aisne, ou plus tard au chapitre de Cîteaux (1201), reçurent le signe des croisés, nos vieux historiens nomment Otton de Vergy, seigneur de Champlitte, Guillaume et Etienne de Vergy, Richard, comte de Montbéliard, et Gauthier de Montfaucon, son frère, Guy et Aimon de Pesmes, Othon de la Roche, Odon de Cicon, Richard et Eudes de Dampierre, et Henri d'Argillières (2). Le maréchal de Villehardoin, compagnon de leurs travaux et historien de cette croisade, signale encore Hugues de Coligny, Eudes le Champenois de Champlitte, et son frère Guillaume, descendus des comtes de Bourgogne, tous deux fils d'Odon de Champagne, nés pour soutenir au delà des mers la gloire de leurs aïeux (3).

Le rendez-vous général des croisés était à Venise; mais plusieurs barons, et en particulier Richard de Dampierre, s'embarquèrent dans d'autres ports. L'armée était prête à mettre à la voile, lorsqu'on vit arriver, dit Villehardoin, une grande merveille, une aventure inopinée, et la plus étrange dont on ait ouï parler. Alexis, fils d'Isaac, empereur de Constantinople, venait demander aux croisés la délivrance de son père détrôné et privé de la vue par son propre frère. Au récit de ses malheurs, Alexis joignait des propositions séduisantes. Isaac, rétabli sur le trône,

de Philippe. (*Ibid.*) Voici quelle était la formule. « Ego Conradus, Dei gratiâ Spirensis episcopus..., *agens vices regis Philippi in Burgundiâ*, restitui et confirmavi.... ex parte ipsius regis. » (Arch. de Lons-le-Saunier.)

(1) « Rediens de curiâ imperatoris..., in quâ de feodo comitatûs Burgundiæ me investivit. » (Charte de Marguerite, 1202. CHEVALIER, *Mémoires sur Poligny*, I, p. 324.)

(2) GOLLUT, *Mémoires*, p. 378.

(3) Henri, sire de Fouvent, rappelle en 1207 qu'il fut aussi à la croisade. (DUCHESNE, *Hist. de Vergy*, II, p. 177-178.)

serait le plus puissant auxiliaire des chrétiens ; Constantinople conquise leur ouvrait le chemin de la Palestine et leur offrait un port, une retraite et des soldats. Les chefs furent persuadés et, malgré l'opposition du souverain pontife, toute la flotte se réunit à Corfou pour se diriger sur Constantinople. Elle y séjournait depuis quelques semaines, lorsque de violentes divisions éclatèrent. Quelques chefs blâmaient hautement cette expédition nouvelle dont les préparatifs étaient immenses et le succès incertain. Nos Comtois étaient parmi les mécontents. Je vous nommerai, dit Villehardoin, une partie des *plus maistre chevretaine* ; puis il cite quatorze seigneurs : « De tels fut li uns Odet le Champenois de Champlitte, » Guy de Pesmes et Haimes ses frères, Richart de Dampierre et Odet ses » frères. »

Ils demandaient à marcher sur Jérusalem. Leurs paroles, leurs discours, leur puissante influence, avaient ému et partagé les esprits ; *plus de la moitié de l'ost était de leur accort.* L'effroi régnait dans le surplus de l'armée. C'en était fait de l'expédition de Constantinople si l'on était privé de leur secours. Alors se passa une scène remarquable, qui prouve toute l'estime que l'on faisait de ces braves guerriers. Le marquis de Montferrat, chef de l'armée, le comte Baudouin de Flandre, les comtes de Blois et de Saint-Paul et tous les barons, se rendirent dans la vallée où les mécontents étaient réunis. Accompagnés des prélats et des abbés, et même du fils de l'empereur de Constantinople, ils descendirent de cheval et se jetèrent aux pieds des chefs de la résistance, *mult plorant*, leur déclarant qu'ils ne se relèveraient qu'après avoir obtenu ce qu'ils demandaient à genoux. Les chevaliers ne purent tenir contre un spectacle aussi touchant. *Quand cil virent, si orent mult grand pitié et plorèrent mult durement.* Ils promirent de demeurer au camp jusqu'aux premiers jours de l'automne, à condition qu'on leur fournirait des vaisseaux pour se rendre en Syrie, *et lors ot grant joie per tote l'ost.*

L'armée s'embarqua pour Constantinople (1203) et ne tarda pas à découvrir cette ville célèbre, qu'entourait une double muraille dans une circonférence de sept lieues. « Il n'y avait si hardi, dit Villehardoin, à qui » le cœur ne frémit, car onques si grande affaire ne fut entreprinse. » Constantinople renfermait un million d'habitants et deux cent mille hommes en état de porter les armes ; mais les croisés, dit un contemporain, Nicétas, ne craignaient que la chute du ciel. Eudes le Champenois de Champlitte se signala l'un des premiers sous ces murs fameux. Il est nommé en tête des quatre-vingts chevaliers *de mult bonne gent*, dont Villehardoin raconte le fait suivant. Le débarquement venait de s'opérer,

quand les chrétiens aperçurent de loin, au pied d'un coteau, plusieurs tentes et pavillons ; *c'étoit li magédux* (grand chef) de l'empereur de Constantinople. Quoique ces tentes fussent à trois lieues du camp des croisés, nos héros n'hésitent pas un moment à s'élancer dans la campagne et à *férir mult vigoureusement.* Après une faible résistance, les Grecs, intimidés, s'enfuient, laissant aux chrétiens qui les poursuivent leurs tentes et leurs richesses. Ce premier exploit anime les croisés et leur présage de nouveaux succès.

Constantinople fut cernée de plus près : l'armée avait été divisée en six corps. Le cinquième était conduit par Eudes le Champenois de Champlitte et par Mathieu de Montmorency; Villehardoin faisait partie de ce corps d'armée (n° 79). « Ce fut fier chose à regarder que Constantinople, » qui tenoit trois lieues de front par devers la terre, ne put tote l'ost as- » siéger que l'une des portes. » Les assiégés se défendaient ; des sorties journalières inquiétaient les chrétiens, dont l'armée, sans sommeil et sans repos, semblait assiégée elle-même. Un jour, dit Villehardoin (n° 88), que les Bourguignons étaient de garde, les Grecs firent une sortie avec leurs meilleurs soldats ; mais ils furent reçus avec vigueur (*mult durement*); les Bourguignons leur firent prendre la fuite et les poursuivirent de si près que, du haut des murs de Constantinople, ils reçurent une grêle de pierres. Constantin Lascaris, l'un des grands seigneurs grecs, n'en fut pas moins pris tout armé sur son cheval; mais Guillaume de Champlitte eut le bras fracassé par une pierre, *dont grand dommage fut, que il ere mult preux et mult vaillant.*

Constantinople fut emporté d'assaut. Isaac, tiré de prison et rétabli sur le trône, envoya son fils avec une puissante armée pour achever de faire rentrer l'empire sous son obéissance. Villehardoin ne cite que six des barons qui l'accompagnèrent, entre autres Hugues de Coligny, mais il n'a garde d'oublier Guillaume de Champlitte, que sa blessure ne pouvait laisser inactif (n° 105).

Devenu odieux à ses peuples, Isaac fut étranglé par Murzuphle, qui s'empara du trône, et les latins furent contraints de quitter Constantinople, qu'ils avaient en partie réduite en cendres en voulant brûler une mosquée. Pendant que les chrétiens délibéraient sur les moyens d'y rentrer, une grande partie *de la bonne gent de l'ost* fit une chevauchée au dehors et s'empara de la ville de Philée, sur les bords de la mer. Ces braves étaient Henri, frère du comte de Flandres, Jacques d'Avenne, Baudouin de Beauvoir (Belvoir), Eudes le Champenois de Champlitte, et Guillaume, son frère. Ils revenaient chargés de butin, quand l'usurpateur

Murzuphle vint avec une grande partie de son armée se placer en embuscade sur leur route. Dès que les premiers escadrons eurent passé, il les chargea à l'entrée d'un bois. Mais nos braves tournèrent valeureusement la tête, et Murzuphle, mis en fuite, laissa dans leurs mains l'étendard impérial avec une bannière que les Grecs regardaient comme le palladium du pays. Cette défaite fut suivie d'une nouvelle conquête de Constantinople (12 avril 1204); le tyran, sortant en toute hâte par la *porte dôrée*, s'enfuit lâchement; une armée de 20,000 hommes se voyait maîtresse de la plus grande ville du monde. Baudouin, comte de Flandre, élu empereur, fut couronné dans l'église de Sainte-Sophie (17 mai). Lors de son couronnement, Eudes de Champlitte mourut *moult plaint et ploré de son frère* Guillaume et de l'armée entière, dont il était la gloire; on l'ensevelit *à grant honor al mostier des apostres* (n° 138).

La capitale de l'empire grec étant ainsi tombée en leur pouvoir, les vainqueurs s'en partagèrent les villes et les provinces; mais il fallait les conquérir par les armes. Vénitiens, Génois, Franks, Bourguignons, se mirent à l'œuvre avec une ardeur inouïe. Le nouvel empereur latin de Constantinople appelait les clercs, les laïques, les nobles, les non nobles, tous ceux qui avaient l'esprit de conquête, à venir dans son empire partager ces vastes dépouilles (1). On vit alors un seigneur frank, Louis, comte de Blois, devenir duc de Nicée; les Vénitiens s'emparèrent des îles de l'Archipel, même de l'île de Candie, qui valait seule un royaume. L'un des fils de Manuel Commène fonda l'empire de Trébizonde. Les Vénitiens, plus actifs et plus puissants, dépouillèrent les Génois des places où ces derniers les avaient précédés. Mais, contre cet effort de la conquête, les Grecs s'unirent aux Bulgares : Lascaris commanda les premiers, Joanice les seconds. Baudouin, dans une bataille, tomba entre les mains de Joanice, qui le fit mourir. Au milieu de ces grands mouvements de guerre, Boniface, marquis de Montferrat, déclaré roi de Thessalonique, se rendit maître de la Thessalie et de la Béotie. Otton de la Roche, seigneur de Ray, qui s'était attaché à sa fortune, et qui avait abordé avec lui aux côtes orientales de la Grèce, s'empara comme par miracle (2) d'Athènes et de Thèbes. Il prit le titre de seigneur et de duc de ce pays (3),

(1) Lettre d'Innocent III, 69-70.

(2) « Otto de Rupe, quodam miraculo fit dux Athenensium atque Thebarum. » (Alberic, ad ann. 1205.)

(3) Deux chartes de 1217, au profit de l'abbaye de Bellevaux, dans lesquelles il se qualifie de « dominus Athenarum; » la dernière est datée d'Athènes. (Communic. de M. Longchampt.)

qu'il gouverna dix à douze ans, avec tous les attributs de la souveraineté, y battit monnaie, puis, par une modération supérieure à sa fortune, remit ses Etats à Guy de la Roche, son neveu, dont la dynastie eut une durée de plus d'un siècle. Selon toute apparence, Otton apporta ou envoya d'Orient dans notre pays le saint-suaire, dès lors si renommé dans l'Eglise de Besançon (1). Il revint, vers 1225, mourir sur les rives de la Saône, au comté de Bourgogne, et fut inhumé à Seveux, l'ancien *Segobodium* de la carte théodosienne, où l'on voit encore son tombeau (2). L'hermine de sa robe rappelle la souveraineté (3); mais rien dans l'inscription modeste de sa tombe ne fait allusion aux villes d'Athènes et de Thèbes, ni à ses étonnants exploits dans ces lieux si célèbres de l'antiquité.

A cette époque de conquêtes sur l'empire grec, la principauté de Carithène, ville d'Arcadie, échut à Otton de Cicon, neveu d'Otton de la Roche; Hugues et Gérard de Besançon obtinrent des terres dans la Thessalie. Gauthier de Montfaucon, frère du prélat si fameux dans les croisades, reçut au pied des autels la main de Bourgogne, fille du roi de Chypre, Amaury de Lusignan. Devenu par là tout-puissant dans l'île de Chypre, Gauthier, après la mort d'Amaury, gouverna le royaume sous le nom de Hugues, son neveu, reçut plusieurs lettres du pape Innocent III (4), tenta de grandes expéditions en Asie Mineure et en Egypte, et laissa un nom célèbre en Orient. Son fils fut connétable du royaume de Jérusalem.

De ces guerriers de l'Occident célébrés par les historiens des croisades, Guillaume de Champlitte ne fut pas le moins illustre : *il ere mult preux et vaillant,* dit Villehardoin; Guillaume avait, comme on l'a vu, assisté avec son frère à la prise de Constantinople, plus tard il entreprit avec Geoffroy, neveu de Villehardoin, la conquête de la Morée. A la tête de cent chevaliers et de nombreux combattants de pied et de cheval, il s'établit dès le début de la campagne à Modon, ville de ce pays, dont il rétablit les murailles et fit sa place d'armes, marcha hardiment contre Michel Commène, duc de Duraz, qu'il battit à un contre douze, se fit ouvrir les portes de Corono, contraignit, après un long siége et malgré la puissance de ses murs, Calematha à se rendre, entra à Patras, ville épiscopale du

(1) Dissertation de DUNOD, *Hist. de l'Eglise de Besançon*, I, p. 406.
(2) Dans le haut de l'église, près de l'appui de communion.
(3) Détails dans les Mémoires de la Société de Vesoul, 1862, p. 88.
(4) Innocent. epist. 104-184.

pays, et se rendit ainsi maître de l'Achaïe et de la Morée presque entière. Innocent III l'honora de ses lettres. Qualifié prince d'Achaïe, Guillaume de Champlitte se maintint dans ce pays, et revint mourir en Italie, abandonnant sa souveraineté à Villehardoin son ami. A ses yeux, ses deux fils étaient trop jeunes encore pour porter le poids et les hasards de cette couronne lointaine.

A ces temps, qu'un historien moderne appelle l'une des époques héroïques de notre histoire, et dans laquelle les croisés déployèrent une audace qui alla jusqu'à la témérité, ne se trouve mêlé le nom d'aucun des fils de Frédéric Barberousse. Déjà presque tous avaient succombé. Conrad était mort en Orient comme son père; l'empereur Otton VI avait péri empoisonné; on a vu le trépas prématuré d'Otton, comte de Bourgogne. De toute cette famille, dont l'avenir offrait tant d'espérance, il ne restait que Philippe; et une nouvelle mort s'annonçait encore : notre jeune comtesse, sa nièce, petite-fille de Barberousse, allait elle-même descendre dans la tombe. Si l'on consulte nos annales, un seul acte de l'an 1205 marque le passage d'un règne si court (1); Jeanne y confirme, de concert avec l'empereur Philippe son oncle, une fondation pieuse faite par sa mère au profit de l'église Saint-Etienne de Besançon (2). La jeune princesse, si rapidement enlevée par la mort, fut inhumée dans le parvis de cette vieille basilique, à côté de son père et de ses aïeux (3). Après elle, aucun de nos souverains n'y reçut dès lors la sépulture. Jeanne avait vu à peine son père, et n'avait guère connu que les angoisses de sa mère. Elle mourait à quinze ans.

Ed. Clerc.

(1) Dunod, qui ne connaissait pas la charte de 1205 ci-dessus, a ignoré l'existence de la comtesse Jeanne. Voyez *Hist. du comté de Bourgogne*, t. II, p. 138 et 186.

(2) Inventaire du grand chapitre.

(3) Dans un ancien nécrologe, rédigé vers 1303 et contenant la nomenclature des membres de la famille souveraine inhumés à Saint-Etienne, on trouve au nombre de ces illustres défunts *Joanna, filia imperatoris*. Je crois que c'est notre comtesse Jeanne, quoique, par erreur, on l'appelle fille et non petite-fille de l'empereur. Ce catalogue n'est pas exempt d'erreurs de cette nature. Ainsi Otton Ier y porte le titre de *duc de Méranie*. Voir cette pièce au cartulaire de l'archevêché.



LA VIERGE DE CARONDELET,

PAR FRA BARTOLOMEO.

(Suite et fin.)

II.

Le lecteur se rappelle que le tableau dont nous faisons l'histoire est très différent du *Saint Sébastien* qui a été si souvent confondu avec lui. Ce serait en vain pourtant que nous chercherions trace du nôtre dans Vasari et dans Félibien ; et après eux, la confusion que fit Dunod empêcha le succès de toute recherche ultérieure sur la vraie désignation de notre tableau. Toutefois l'explication de l'historien des Séquanais n'avait pas contenté tous les esprits, qui cherchaient inutilement le *Martyre de saint Sébastien* dans notre tableau; il n'y en a nulle trace : aussi, à l'apparition de l'ouvrage du P. Marchese, le plus complet et le plus récent sur fra Bartolomeo, les amateurs de l'art cherchèrent une indication sur notre chef-d'œuvre, et ils crurent la trouver dans cette note de l'historien des artistes dominicains. Cet auteur avait dit : « A la fin de » l'année 1514 ou dans les premiers mois de l'année 1515, fra Bartolomeo » se rendait à Lucques auprès de son cher ami, le P. Santi-Pagnini, alors » prieur du couvent de Saint-Romain. En passant par Pistoie, le 17 fé- » vrier 1515, il signait un contrat pour peindre un tableau destiné à » l'église de Saint-Dominique de cette ville, sur la demande de messire » Jacques Panciatichi, curé de Quarrata. Il devait peindre les figures sui- » vantes : la Vierge avec l'enfant Jésus, saint Paul, saint Jean-Baptiste » et saint Sébastien, le tout au prix de 100 ducats d'or en or, dont » 10 lui seraient payés au mois de mars suivant, pour couvrir les pre- » mières dépenses (1). »

M. Clément de Ris (*Les Musées de province*), s'inspirant évidemment de ces lignes, écrivit :

« Le fra Bartolomeo de la cathédrale de Besançon représente la Vierge

(1) MARCHESE, t. II, *Vie de fra Bartolomeo*, page 108.

» glorieuse entourée de saints et d'anges..... A ses pieds, deux hommes » agenouillés, deux donateurs, maître Iacopo Panciatichi, curé de Quar» rata, et frère Giovani-Maria Carrigiani, supérieur des dominicains de » Florence, montrent un tableau représentant un paysage où l'on voit » trois figures nues. Derrière un des donateurs en vêtement rouge, à » droite saint Dominique en manteau blanc; plus loin, saint Jacques; » derrière le second donateur, à gauche, saint Sébastien nu, les mains » attachées derrière le dos et le corps percé de flèches; plus loin, saint » Jean. Sous le paysage, une estrade où l'on a jeté des fleurs et des » livres. »

Sans parler de l'inexactitude de la description et de la fausse dénomination des saints, dont cependant les caractéristiques sont certains, on a lieu à Besançon de s'étonner en lisant que notre tableau porte deux donateurs, tous deux Italiens, quand nous savons que ce tableau fut un présent d'un Carondelet et que nous y retrouvons le portrait de Ferry Carondelet, seul donateur. M. Clément de Ris a été induit en erreur par le personnage de saint Sébastien. Rejetant l'interprétation de Dunod, c'est-à-dire ne voulant pas admettre que notre tableau fût le *Saint Sébastien* de fra Bartolomeo, il devait naturellement chercher dans la nomenclature des œuvres du peintre, une scène où se trouverait le célèbre martyr, qui est fort rare dans les compositions de l'artiste. Mais dans le livre du P. Marchese saint Sébastien n'est nommé que deux fois; ne voulant pas accepter le premier, M. Clément de Ris a dû croire que Besançon possédait le second. C'est une erreur, le sujet qu'il indique n'est nullement le nôtre, comme on peut s'en convaincre par l'inspection même de ce tableau, et par la description exacte que nous en avons donnée. Du reste, le P. Marchese, consulté, répondait, le 22 février 1869 :

« Tout porte à croire que le tableau destiné à l'église de Pistoie n'a pas » été exécuté, soit parce que Vasari n'en fait pas mention, soit, ce qui » est plus concluant, parce qu'il ne se trouve pas dans le catalogue des » œuvres de fra Bartolomeo, conservé dans les archives du couvent de » Florence et écrit en 1516. La maladie qui attrista les dernières années » de la vie de fra Bartolomeo, et sa mort, survenue en 1517, l'empê» chèrent sans doute de réaliser cette œuvre (1). »

Après avoir rejeté successivement l'avis de Dunod et celui de M. Clément de Ris, nous devons à notre tour apporter le nôtre. Nous raconterons simplement comment nous avons été amené à le donner. Le P. Mar-

(1) Lettre au P. Bayonne.

chese ne connaissait pas notre tableau, mais la perte du fameux *Saint Sébastien* le préoccupait vivement, et il en poursuivait la recherche avec ardeur. Le P. Bayonne, à qui il avait confié ce soin en France, ayant appris que la Franche-Comté se vantait d'avoir ce tableau, voulut voir celui de notre cathédrale. Au premier coup d'œil il reconnut l'erreur, mais en même temps fut saisi par le coup de pinceau inimitable du grand artiste, et admira l'ouvrage : il se trouvait en face d'une œuvre de fra Bartolomeo ignorée des auteurs italiens; en cherchant le saint Sébastien, il révélait aux Pères d'Italie une œuvre qu'ils ne connaissaient pas, et qu'il fallait désormais rattacher à la famille des œuvres du peintre dominicain. Il écrivit au P. Marchese, donna la description du tableau et rappela les données historiques qui se groupent autour de notre chef-d'œuvre. Voici ces faits : Ce tableau fut déposé, dans la première moitié du XVIe siècle, dans la chapelle que Ferry Carondelet venait de faire construire ou réparer à Saint-Etienne. Mais dans ce laps de temps, cette famille, qui occupa de grandes charges et eut une haute fortune en Franche-Comté et en Flandre, a laissé quatre noms dans nos annales. Jean Carondelet, né à Dole, nommé grand chancelier de Flandre, partit pour cette province dans les dernières années du XVe siècle. Il y emmena sa famille, puis revint mourir en 1502 dans sa ville natale et fut enseveli dans un tombeau que lui élevèrent ses enfants. Parmi ces derniers, trois ont une histoire : 1° Claude; on ignore la date de sa naissance, ce devait être l'aîné. Déjà président du Luxembourg, il fut créé en 1493 bailli d'Amont, et devint plus tard chambellan et chef du conseil privé de l'empereur. Il mourut en 1518 et fut enterré dans l'abbaye de Thure. 2° Jean, né en 1469, devint haut doyen du chapitre de Besançon, chancelier perpétuel de Flandre, archevêque de Palerme, mais sans résider dans son diocèse, mourut en 1544 et fut enterré dans l'église de Saint-Donatien, à Bruges. 3° Ferry, né en 1473, fut grand archidiacre de l'Eglise de Besançon en 1504, puis conseiller du grand conseil de Malines de 1508 à 1523, occupa successivement en Italie les charges de gouverneur de Viterbe, d'orateur et d'ambassadeur de Charles-Quint à la cour romaine, et fut nommé commendataire de l'abbaye de Montbenoît entre 1511 et 1515. Dès 1522 il résida dans son abbaye de Franche-Comté, agrandit et orna l'église du monastère, construisit, suivant l'inscription de son tombeau, ou répara seulement, comme semblent l'indiquer les registres du chapitre, une chapelle dans la cathédrale de Saint-Etienne. Il mourut à Montbenoît, en 1528; mais quinze années après sa mort, son corps fut transporté dans sa chapelle de Saint-

Etienne et placé dans le magnifique tombeau que son frère Jean lui avait fait construire.

Les trois premiers de ces personnages ont été tour à tour cités comme représentant, dans l'œuvre de fra Bartolomeo, le donataire à genoux et en robe rouge : Jean, le chancelier, Claude, le bailli d'Amont, et Jean, l'archevêque de Palerme. Nous pensons avoir montré, d'une façon péremptoire, que c'est Ferry Carondelet, en habit de conseiller du grand conseil de Malines, ayant auprès de lui ses insignes d'archidiacre de la cathédrale de Saint-Etienne de Besançon. Aux preuves que nous avons apportées d'après la ressemblance qui existe entre cette tête et le portrait du même peint par Raphaël (1), nous pouvons ajouter les preuves négatives suivantes : Ce n'est pas Jean, grand chancelier de Flandre, père de Ferry : comme il ne fut jamais ecclésiastique, l'aumusse canoniale et le surplis n'auraient aucun sens. Ce n'est pas Claude, bailli d'Amont, car pas plus que son père, il n'appartint jamais à l'Eglise. Ce n'est pas Jean, l'archevêque de Palerme. Nous avons son portrait au musée de Besançon ; on pense qu'il est de Holbein. Le peintre n'a pas signé son œuvre, mais il a écrit ces mots sur une banderolle qui se développe au-dessus de la tête du portrait : *Représentation de messire Jean Carondelet, haut doyen de Besançon, en son âge de* 45 *ans*. 1514. Que l'on compare cette tête avec celle de fra Bartolomeo, et chacun demeurera convaincu qu'elles n'ont aucune ressemblance entre elles. C'est à peine si l'on retrouve entre ces deux frères quelque trait de famille (2).

Tels sont, en substance, les détails qui furent envoyés au P. Marchese, actuellement à Gênes. Nous lui demandions quel pouvait être notre tableau ; et il répondit en nous renvoyant à la liste des œuvres de fra Bartolomeo dressée par le procureur du couvent de Saint-Marc, l'année même qui précéda la mort du grand artiste, et en nous indiquant les quelques lignes qui désignent notre tableau.

Ce Père a eu l'heureuse idée de publier cette liste dans son livre. Rien de plus exact et de plus authentique ; le début, plein de simplicité et de charme, en garantit l'authenticité ; nous cédons au plaisir de le citer en le traduisant.

« Catalogue des tableaux de fra Bartolomeo della Porta, d'après un » ancien manuscrit des archives de Saint-Marc de Florence, intitulé *Ri-*

(1) Nous en avons fait une nouvelle épreuve en présence de M. Artaud et de M. Franceschi. Ils nous ont confirmé dans cet avis.

(2) Nous pouvons encore invoquer à ce sujet l'opinion de MM. Artaud et Franceschi.

» *cordanze B*, qui commence en 1493 et se termine en 1516, un vol. in-fol.

» A. Folio 127. MDXVI. On fait mémoire ci-dessous et dans les pages » suivantes de *toutes* les peintures que fit fra Bartolomeo de Saint-Marc de » Florence, tant sur bois que sur toile, et même sur murailles, grandes » et petites. D'un côté seront inscrits les ouvrages déjà vendus, de l'autre » ceux qui n'ont pas été vendus, et qui ont été exécutés pour nos églises » ou ont été donnés à diverses personnes. Et cela *ad perpetuam rei me-* » *moriam*, afin que les frères présents et futurs voient les œuvres de » notre peintre, admirent comment il n'est pas resté oisif, quels services » il a rendus et rendra (*Domino concedente*), et de quel honneur il fut au » couvent et à ses frères : *Dominus qui incepit ipse perficiat.* Toutes les » peintures ci-dessous désignées ont été relevées sur un registre tenu par » ledit fra Bartolomeo notre peintre et signé A. Dans ce registre, il s'é- » tend avec beaucoup de soins et de détail sur ses œuvres (1). Et moi, » frère Barthélemi Cavalcanti, syndic dudit couvent, conjointement avec » mes frères, je déclare avoir écrit de ma propre main ce catalogue des » tableaux et travaux ci-dessous désignés. En foi de quoi, j'ai signé. »

Suit la nomenclature des travaux. Chaque œuvre y est caractérisée, soit par la désignation du sujet, soit par le nom de l'acheteur, soit par les mesures exactes du tableau, et pour beaucoup de peintures, par tous ces caractères réunis. La nomenclature n'est pas longue, puisque fra Bartolomeo n'a pas beaucoup produit, son temps étant partagé entre la peinture et ses devoirs de religieux, et sa vie artistique n'ayant pas duré plus de dix ans, de 1506 à 1516. Eh bien ! qu'on parcoure cet annuaire, on n'y trouvera aucune indication qui, de près ou de loin, puisse se rapporter à notre tableau, comme chacun peut s'en convaincre (2), sinon celle qu'indique le P. Marchese dans une lettre adressée au P. Bayonne ; c'est la huitième : *Item en compagnie de Mariotto…, le tableau qui alla en Flandre et que fit faire* M. Ferrino (3). Mis sur la trace par le P. Marchese, le P. Bayonne lut de nouveau la vie de fra Bartolomeo et y trouva, avec la confirmation de cette note, les documents les plus précieux. Après avoir parlé de diverses œuvres de fra Bartolomeo faites en collaboration avec Mariotto, le P. Marchese s'exprime ainsi : « Il est encore fait mention

(1) Le P. Marchese met en note que, malgré les recherches les plus minutieuses, il n'a pas pu retrouver ce registre de fra Bartolomeo dans les archives de Saint-Marc de Florence.

(2) Marchese, t. II, *Vie de fra Bartolomeo*, page 144.

(3) Item d' una compagnia fatta con Mariotto di Biagio dipintore…, fu la tavola che andò in Fiandra, che fece fare un M. Ferrino.

» d'un tableau qui passa en Flandre ; le sujet n'en est pas indiqué, mais » il devait être aussi important par le travail que par la dimension ; nous » en avons deux documents authentiques :

» 1° Dans les *Miscellanea* du couvent, n° 2, vol. in-fol. ms., sous » l'année 1511, le syndic du couvent déclare avoir reçu de *Messer Fer-* » *rino Inghilese* vingt ducats d'or remis aux mains de fra Bartolomeo, » moitié de la somme de 40 ducats donnée à lui et à Mariotto son collabo- » rateur, comme arrhes du tableau que ledit messire leur a commandé, » selon leurs conventions.

» 2° Dans le même manuscrit, le syndic déclare, en date du 29 no- » vembre 1512, avoir reçu de fra Bartolomeo 140 ducats remis *par* » *M. Ferrino*, somme qui lui revenait, pour sa part, dans le deuxième » paiement *du tableau destiné à la Flandre* (1). »

C'est à l'aide de cette triple indication qu'il nous reste à discuter et à conclure.

A la seule inspection du tableau de Besançon, nous pouvons en déterminer approximativement la date. Ferry Carondelet y est représenté en conseiller du grand conseil de Malines, et il fut nommé à cette charge en 1508. Il n'est pas encore abbé de Montbenoît. S'il l'eût été, nous trouverions à ses côtés les marques de la dignité abbatiale au lieu des simples insignes de chanoine. Or, il n'était pas abbé de Montbenoît en 1511, mais il l'était certainement en 1515 (2). C'est donc, pour donner des limites extrêmes, de 1508 à 1515, qu'a été fait notre tableau ; c'est précisément le temps où Mariotto travaille avec fra Bartolomeo : ce qui explique ces mots : *En compagnie de Mariotto.*

Le tableau de Besançon n'a pas été acheté après son exécution, mais commandé et exécuté sur ordre. La figure du personnage à genoux

(1) Trovasi poscia ricordata una tavola che fu poi recata nelle Fiandre : non si dice che rappresentasse, ma dovea essere si nella dimensione come nel lavoro di grande rilevanza. Se ne hanno due ricordi : uno sotto l' anno 1511, ove il sindaco dichiara aver ricevuto *da messer Ferrino Inghilese ducati 20 d'oro in oro contanti nelle mani di fra Bartolomeo dipintore, p. la metà di ducati 40 dati fra lui e Mariotto dipintori compagni per arra del lavoro ha loro allogato a fare, come tra loro sono accordati.*

La seconda memoria rinviensi nel citato luogo, sotto il giorno 29 novembre dell' anno 1512, ove si legge che il sindaco avea ricevuti *da fra Bartolomeo dipint., a dì 29 detto, avuti da M. Ferrino per la nostra parte della seconda paga della tavola di Fiandra, ducati 140.* (Marchese, t. II, *Vie de fra Bartolomeo*, pages 68 et 69.)

(2) Le 24 juillet 1511, Jean de la Palud est institué abbé de Montbenoît. (Voir la liste des abbés de Montbenoît publiée par M. le président Clerc dans son mémoire sur cette abbaye.)

n'y est pas seulement la simple attestation ou l'indication d'un présent, mais elle joue un rôle important dans l'ensemble. Supprimez-la, notre scène ne se comprend plus. Ainsi l'addition du personnage après coup et par une autre main doit être absolument rejetée. Du reste, il y a une preuve matérielle que le personnage n'a pas été ajouté : le peintre a tracé les lignes architecturales du fond du tableau avec un poinçon, de telle sorte que nous les trouvons incrustées dans le bois. Or ces lignes s'arrêtent au personnage en robe rouge ; le peintre a laissé évidemment cette place pour y tracer sa figure. Ce fait, que l'ouvrage a été commandé, nous le retrouvons dans ces mots décisifs des registres du couvent : *et que fit faire ; le tableau que ledit messire leur a commandé.*

Nous pouvons affirmer, de plus, que ce tableau était destiné à la Flandre. Nous en voyons les indices dans le costume même que porte Ferry. La Flandre est le lieu de ses fonctions civiles, résidence de sa famille, et probablement sa résidence habituelle jusqu'au jour où il reçut le gouvernement de Viterbe et ses fonctions d'ambassadeur à Rome. Ce n'est que depuis 1522 que nous le trouvons en Franche-Comté. Si ce tableau eût été destiné à la Franche-Comté, Ferry s'y fût fait peindre en archidiacre et non point avec le costume du grand conseil. C'est l'explication de ces mots : *tableau destiné à la Flandre, tableau qui alla en Flandre.* On remarquera que nous n'avons pas ce tableau de seconde main : c'est un Carondelet qui l'a fait faire, c'est un Carondelet qui nous l'a donné ; de Florence il ne peut aller qu'en Flandre ou en Franche-Comté. Or aucun autre ouvrage de fra Bartolomeo ne vient d'abord en Franche-Comté, et un seul part pour la Flandre, et ce tableau fameux de la Flandre que le registre de fra Bartolomeo désigne simplement par ces mots : *le tableau de la Flandre*, ne reste pas ignoré des pères du couvent, qui savent rappeler, à la mort de fra Bartolomeo et dans un article nécrologique, *la Flandre* comme un des lieux où les chefs-d'œuvre de l'artiste portèrent sa gloire (1).

Enfin, comment ne pas voir le nom même de Ferry Carondelet italianisé dans ces mots, *messer Ferrino*, trois fois répétés, quand nous sa-

(1) Articolo necrologico di fra Bartolomeo.

F. Bartholomæus, Pauli-Jacobi de Florentiâ, professus in conventu Pratensi ; suâ ætate in picturâ et prospectivâ supremum locum tenens, sicut testantur plura opera ab eo facta Florentiæ, Lucæ, Pistorii et Romæ, tùm etiam ad Gallias ac *Flandriam* multas tabulas ab eo pictas. Cùm redisset ex balneis S. Philippi, mortuus est in hoc conventu die ultimâ octobris 1517, cujus obitus propter eximiam ejus virtutem in arte pictoriâ, magno fui omnibus detrimento. In omnibus benedictus Deus. Obiit verò ætatis suæ an. 46. Erat autem diaconus. (MARCHESE, t. II, p. 369.)

vons certainement d'une part que notre tableau est un don des Carondelet, et quand nous retrouvons le portrait de ce *messire Ferry* sur le tableau lui-même. Ferry a dû désigner au peintre trois personnages : saint Etienne, patron de la cathédrale dont il est archidiacre ; saint Jean-Baptiste, pour lequel il avait une dévotion particulière, que nous retrouvons plusieurs fois dans les stalles qu'il fit construire à Montbenoît, patron de presque tous les membres de sa famille, de son père, de son frère, etc. ; enfin son propre portrait.

C'est bien certainement là l'indication de notre tableau, et l'ensemble de ces preuves rapprochées les unes des autres ne nous laisse aucun doute. Toutefois on peut nous faire deux objections que nous devons franchement aborder ; la première est celle-ci :

1° Dans le registre des comptes du couvent, à la date de 1511, le syndic reçoit vingt ducats d'or de *messer Ferrino Inghilese*. On demandera peut-être pourquoi le syndic ne nomme Ferry Carondelet que par son prénom et pourquoi il fait suivre ce prénom de la qualification d'Anglais, tandis qu'il devait être noté comme Bourguignon ou Flamand. Que l'on ne s'étonne pas de lire simplement le prénom de notre grand archidiacre : le nom de Carondelet (de petite taille) n'est qu'un surnom, qui était encore considéré comme tel en 1504, ainsi que cela résulte des pièces du temps. Claude, frère de Ferry, est ainsi désigné à cette date : *M. le bailly d'Amont, surnommé Carondelet, tandis que la peste régnait à Vesoul, tint le bailliage à Chariez par emprunt de territoire* (1) ; c'était de plus, en ce temps, l'ordre commun ; enfin le procureur du couvent, comme on peut le voir par la suite de ses registres, ne mentionne en général que le prénom de l'acheteur et sa nationalité. Quant au mot *Inghilese,* c'est évidemment ici une fausse indication ; mais nous ferons observer qu'à cette date Ferry commande son tableau, qu'il s'abouche pour la première fois avec les Pères du couvent de Florence, qu'il n'est pas encore connu d'eux. En 1512 il ne portera plus cette désignation, pas plus que sur le registre écrit de la main de fra Bartolomeo. Il s'appellera simplement messire Ferry. C'est donc une erreur du procureur, qui s'inquiétait bien davantage de noter les ducats que de désigner au juste la nationalité de celui de qui il les touche, d'autant plus qu'il les reçoit par l'intermédiaire de fra Bartolomeo. Cette erreur, du reste, est bien rectifiée par la destination même du tableau, qui part *pour la Flandre*. Ferry venait-il alors d'Angleterre et y avait-il rempli quelque mission ? Nous ne le savons pas. Peut-être

(1) Mémoires de la commission d'Archéologie de la Haute-Saône, tome IV, p. 244.

serait-il permis de voir dans le mot *Inghilese* une désignation inexacte du nom même de Malines. En flamand Malines se dit Mechlen, et il s'écrivait alors en latin *Maghlinia;* ce serait alors *Ferry de Malines*, et partant une nouvelle confirmation de toutes nos conjectures. Nous livrons ces suppositions aux plus habiles, retenant comme certain que ce tableau a été commandé par messire Ferry, et qu'il fut envoyé en Flandre.

La seconde objection est celle-ci : Le P. Marchese, en parlant de la société de fra Bartolomeo avec Mariotto, fait cette observation : « Lorsque le » dessin et le coloris étaient entièrement de fra Bartolomeo, celui-ci y » inscrivait son nom et la date de la composition du tableau (1). » Or ces mots écrits au bas du nôtre *'FR' BARTHLOMEVS*, n'indiqueraient-ils pas que notre tableau serait de fra Bartolomeo seul, et que par conséquent il ne serait pas celui que nous indiquons?

Nous répondons d'abord que le P. Marchese ne donne point à cette observation le caractère d'une règle sans exception; il fait cette remarque en passant, et la collaboration de Mariotto a peut-être été si secondaire que fra Bartolomeo a cru pouvoir inscrire son propre nom sur l'œuvre. Peut-être même ces mots ne sont-ils qu'une indication placée par une autre main et postérieurement, d'autant que nous ne trouvons pas de signatures de fra Bartolomeo semblables à celle de Besançon ; toutes les autres portent quelque autre indication, par exemple *ordinis prædicatorum, etc.*, et une date. C'est l'opinion du P. Marchese (2).

Comme on le voit, ces objections, qui portent sur des détails, ne peuvent pas jeter de doute sur la valeur des preuves que nous avons apportées. Nous connaissons donc, d'après des documents historiques, la date de notre tableau : il est commencé en 1511, fini et soldé en novembre 1512; le nom de celui qui l'a commandé : c'est Ferry Carondelet; le prix qu'il a coûté : 320 ducats d'or, c'est-à-dire environ 3,400 livres françaises d'alors. Il faut en effet doubler les chiffres des registres, car Ma-

(1) *Vie de fra Bartolomeo*, page 68.

(2) « Vous m'avez procuré une bien douce joie, écrivait-il de Gênes au P. Bayonne » (14 août 1869), en m'envoyant le croquis du tableau de fra Bartolomeo qui se trouve » à la cathédrale de Besançon. Il confirme puissamment les inductions historiques, » déjà évidentes par elles-mêmes. La noblesse et le grandiose des figures, ainsi que » l'ensemble de la composition, qui rappelle bien la manière du peintre dans la der- » nière période de sa vie artistique, ne permettent plus aucun doute. Toutefois je » doute fort de l'authenticité de la signature qu'on voit au bas, et cela pour deux » raisons : parce que cette signature ne ressemble à aucune autre du même artiste; » et parce qu'ayant fait ce tableau en compagnie d'Albertinelli, il n'est pas croyable » qu'il ait voulu l'attribuer à lui seul, en le signant de son propre nom. »

riotto partageait toujours; c'était une des clauses de leurs conventions. Nous ferons remarquer que parmi les tableaux vendus, nous n'en trouvons aucun qui ait atteint ce chiffre, et nous avons le prix de tous. Celui des *Epousailles mystiques de sainte Catherine de Sienne*, qu'on voit aujourd'hui au Louvre, qui avait été acheté par la république de Florence et donné à l'ambassadeur de France, ne fut payé que 300 ducats. Enfin nous livrons à l'histoire deux dates inconnues : Ferry se trouvait à Florence en 1511, il s'y retrouvait en novembre 1512, et, selon toute apparence, il passa en Italie le temps qui s'écoula entre ces deux dates.

L'authenticité de notre tableau ainsi établie, il serait curieux de savoir quand ce chef-d'œuvre revint de Flandre à Besançon, s'il fut rapporté par Ferry lui-même et de son vivant, ou s'il nous fut envoyé après la mort de Ferry (1528). Dunod tient tour à tour ces deux avis. Dans son *Histoire des Séquanois*, il dit que c'est Ferry qui acheta ce tableau et l'envoya à son chapitre ; dans son *Nobiliaire*, ouvrage postérieur de cinq années au premier, il dit : « C'est Jean qui en fit présent à la métropolitaine. » Nos archives manuscrites semblent se taire sur ce point, et cependant les délibérations du chapitre rapportent exactement les moindres événements qui ont accompagné ou suivi la mort de Ferry, ils mentionnent les legs de l'archidiacre, entrent dans de grands détails sur le tombeau que Jean fait faire depuis la Flandre pour son frère et sur les réparations demandées par Ferry pour la chapelle de Saint-Etienne, notent l'arrivée de magnifiques ornements venus de Flandre et envoyés par Jean (1), relatent de même, à la mort de Jean (1544), les moindres dispositions testamentaires de l'archevêque de Palerme, et n'oublient pas la somme d'argent laissée par le testateur pour la construction de nouvelles stalles dans les deux cathédrales. Au milieu de tant de détails, les registres demeurent muets soit sur l'arrivée, soit sur le don du *fra Bartolomeo*.

Ce silence, si rien ne vient le rompre, nous confirmerait dans cette pensée que la Vierge de Carondelet fut envoyée de Flandre par Jean, mais à Ferry lui-même, et qu'il fut placé par ce dernier, de 1522 à 1528,

(1) Ces ornements, conservés dans le trésor de Saint-Jean depuis la démolition de Saint-Etienne, avaient été enlevés à la révolution. Mgr le cardinal archevêque de Besançon vient d'en retrouver une partie dans une des paroisses de son diocèse. Ces restes précieux se composent de dix bandes brodées de soie et d'or avec médaillons; ils peuvent reconstituer une chasuble et deux dalmatiques. Sur chacune des bandes on voit les armes des Carondelet surmontées du chapeau épiscopal, et au bas la devise de Jean : *Matura*, avec ses lettres initiales brodées en or : *J. C.*

dans sa chapelle de Saint-Etienne, époque, du reste, à laquelle on doit rapporter peut-être la construction de cette chapelle et certainement les réparations dont Ferry a été l'auteur. Ainsi notre tableau n'aurait pas été positivement un don; et le chapitre n'aurait pas eu à en enregistrer l'acceptation. Ferry l'aurait placé comme *sien* dans une chapelle *sienne*. A sa mort, ce tableau y serait resté, sans qu'il en fût fait mention dans aucun acte; quinze années après sa mort, son corps, rapporté de Montbenoît, fut placé dans la chapelle et enseveli dans le magnifique tombeau que nous possédons encore; enfin le tableau, ainsi que le tombeau, furent rapportés, lors de la démolition de Saint-Etienne, dans la cathédrale de Saint-Jean.

Jetons, en finissant, un dernier coup d'œil sur l'œuvre: « C'est un tableau de toute importance et de toute beauté, dit M. Clément de Ris. » Après l'avoir examiné, l'avoir quitté, y être revenu, et, en somme, » après avoir passé plusieurs heures en contemplation devant ce chef-d'œuvre, je m'étonne qu'on ne vienne pas visiter le fra Bartolomeo de » Saint-Jean comme on va visiter l'Agneau de Gand ou la Châsse de sainte » Ursule de Bruges.... Que Dieu le conserve. *Orate pro tabulâ.* »

Par une heureuse fortune, les restes du grand archidiacre dorment encore, comme autrefois sur la montagne, au pied de l'autel consacré au premier martyr dans notre église métropolitaine. Que l'on place le *fra Bartolomeo* dans ce sanctuaire restauré, au-dessus de la statue couchée du tombeau, mais avec un meilleur jour. Sur le bois comme dans la pierre, mort ou vivant, ce sera toujours Ferry. Les belles statues qui entouraient le mausolée ont péri, mais ce petit sanctuaire, dans lequel on enfermerait les deux chefs-d'œuvre, serait du moins un souvenir de la riche chapelle de notre Ferry dans la cathédrale de Saint-Etienne.

P. DE BEAUSÉJOUR.



CHRONIQUE.

---

31 août.

Le 3 août dernier, la vallée d'Ornans tout entière était en fête; Mgr le cardinal était arrivé la veille au soir dans le village de Scey pour bénir le lendemain la chapelle à peine achevée, dédiée à Notre-Dame du Chêne. Tout le pays d'alentour prenait part à la solennité; un grand nombre de pèlerins, prêtres et laïques, étaient accourus dès le matin à l'église de Scey pour servir de cortége à la Vierge miraculeuse qui allait quitter l'autel où on la vénère depuis vingt-cinq ans, pour prendre possession de son nouveau sanctuaire. Vers huit heures, la procession se mit en marche; elle suivit le chemin pittoresque, tracé parallèlement à la Loue et d'où les regards du Franc-Comtois se promènent avec fierté sur cette gracieuse et riante nature que l'amour du sol natal embellit encore à ses yeux. Ces montagnes, souvent abruptes et sauvages, n'ont rien ici qui ne soit fait pour charmer. A droite, la Loue arrose une verte et fraîche vallée dans laquelle le village de Scey est bâti au pied des hauteurs; au-dessus du village, les tours du vieux château, debout encore au milieu des ruines de l'antique manoir, sont là comme un souvenir vivant d'un temps qui n'est plus; les pèlerins les regardaient en accompagnant la petite statue aux pieds de laquelle sans doute les seigneurs de Scey se prosternèrent plus d'une fois, l'épée à la main, demandant à Marie de les bénir avant le combat. Aux approches de Maizières, le chemin était semé de fleurs; toutes les maisons étaient ornées d'emblèmes pieux et de saintes images. On ne s'en étonnait pas : Notre-Dame du Chêne a passé l'année 1844 presque tout entière à Maizières; M. Charles de Pirey lui avait donné un asile dans sa maison; la petite statue, placée sur un autel, dans une pièce élégante et vaste, était confiée aux soins de Mlle de Pirey, heureuse de l'entourer de fleurs et de lumières; l'oratoire était ouvert au public et le mois de Marie de cette année y avait été suivi très assidûment. Notre-Dame du Chêne

bénit en passant la demeure où elle avait été si bien priée ; elle bénit toutes les maisons du village, et particulièrement, nous l'espérons, celle du nouveau député de nos montagnes, qui, ornée à chaque fenêtre d'une statue de la sainte Vierge, semblait jalouse de rendre à Marie plus d'hommages que toutes les autres.

A dix minutes du village, sur la gauche du chemin, à mi-côte de la montagne, au lieu dit Grand Champ, s'élève le nouveau sanctuaire ; c'est là que la procession s'arrête. En plein air, vis-à-vis la chapelle, on avait élevé un trône de verdure et de fleurs à la statue miraculeuse ; les pèlerins se pressèrent autour de la chapelle, s'étagèrent sur toute la colline ; la foule s'étendait jusqu'au bord de la Loue ; sur la rivière, l'élégante barque de M. le marquis de Loray saluait par son drapeau bleu et blanc la Vierge dont elle portait les couleurs ; qu'on ajoute à ce coup d'œil l'éclat d'un soleil sans nuage, et l'on aura une faible idée de cette pompe champêtre. Auprès de l'oratoire la foule cédait devant M[gr] le cardinal, assisté de M. le vicaire général Verdot et de M. l'abbé Bailly, maître des cérémonies. Au milieu de toute cette pompe, au-dessus de ce peuple empressé, on voyait, dans une châsse élégante, portée sur les épaules de quatre jeunes filles vêtues de blanc, une petite statue de terre cuite, haute de dix-neuf centimètres. La sainte Vierge, couronnée d'un antique diadème, porte sur le bras gauche l'enfant Jésus couronné comme elle et tenant le globe du monde surmonté d'une croix ; la main droite de la Mère et celle de son divin Fils montrent en même temps le cœur de Marie, et semblent nous dire que la Mère et le Fils n'ont qu'un même cœur. La châsse fut déposée sur son trône de verdure, et M[gr] l'archevêque procéda à la bénédiction de la chapelle. Après avoir béni les murs à l'extérieur en répandant sur eux l'eau sainte à l'aide d'une branche de buis, il entra avec les quatre-vingts prêtres présents et un très petit nombre de privilégiés dans le sanctuaire. Les prières et les aspersions faites, M. l'abbé Boilloz, missionnaire d'Ecole, dont le talent oratoire est connu dans la province, sortit de la chapelle, et prit place dans une chaire de feuillage d'où il dominait toute l'assistance. Les quatre ou cinq mille personnes présentes se pressaient debout autour du prédicateur ; on écoutait de plus loin ses paroles, que sa voix sonore portait jusqu'à la Loue.

M. l'abbé Boilloz, né dans la vallée d'Ornans, dévoué depuis son enfance à Notre-Dame du Chêne, prononça avec émotion ce texte si heureusement appliqué : « J'ai choisi ce lieu pour en faire ma demeure, et je l'ai sanctifié d'une manière toute particulière ; dès ce jour mes yeux seront ouverts pour contempler la pieuse démarche des fidèles qui vien-

dront m'y invoquer; mes oreilles seront attentives à toutes les prières qui m'y seront adressées, et mon cœur y sera présent tous les jours. » Après la division de son discours, il ne se contenta pas d'une invocation à la sainte Vierge ; il eut la belle pensée de la faire acclamer par toute l'assistance ; et à son exemple les pèlerins s'écrièrent d'une seule voix : Vive Notre-Dame du Chêne ! L'espace seul nous manque pour rapporter tout entier le discours de l'éloquent missionnaire, qui pendant une heure et quart a su attacher l'attention de la foule ; malgré nos regrets et ceux des lecteurs des *Annales*, il faut nous borner à en citer quelques passages. « La sainte Vierge, dit M. Boilloz, a réellement choisi ce lieu où nous nous trouvons; elle a réellement choisi non pas la cité voisine, où elle eût trouvé tant d'âmes selon son cœur, mais le hameau; non pas le sommet de ces montagnes, d'où les dômes de son sanctuaire auraient pu redire au loin et sa gloire et votre piété, mais le fond de la vallée, mais le pied de ces rochers, mais le bord de cette rivière et de ce grand chemin, pour en faire sa demeure particulière, pour y placer le trône de son amour, pour y faire jaillir la source de ses grâces, pour en faire, en un mot, un lieu de pèlerinage, comme elle fit autrefois pour Ensiedeln, comme elle vient de le faire pour Notre-Dame de la Salette et pour Lourdes ! » L'histoire de la statue excita ensuite l'intérêt de toute l'assistance. La vénération dont le vieux chêne de Grand-Champ était l'objet, depuis les siècles les plus reculés ; la préservation de la petite statue dans le tronc de l'arbre, lorsque, l'écorce du chêne venant à la recouvrir, les révolutionnaires de 93 exceptèrent involontairement la sainte image de leurs profanations, n'étaient rien auprès des merveilles de notre siècle. Quoi de plus touchant que les apparitions successives dont une petite fille fut favorisée au pied de ce vieux chêne le jour de sa première communion ! Cette grande dame, qui n'était autre que la sainte Vierge, ces deux cierges, ces anges qui n'apparurent d'abord qu'aux yeux purs de l'enfant ; puis, quelque temps après, le jour de l'Assomption, ces deux lumières resplendissantes et célestes qui marquèrent aux yeux du village entier de Maizières la place où l'écorce du vieux chêne cachait l'image de la sainte Vierge ! M. l'abbé Boilloz ne se contenta pas de raconter cette poétique légende; il en prouva l'authenticité en citant le procès-verbal dressé sur les registres de la paroisse de Scey en 1803, au moment du miracle, et l'enquête faite en 1844 par les ordres de Mgr l'archevêque. C'est la piété de ce pontife qui a propagé le culte de Notre-Dame du Chêne et qui a pressé l'érection de son sanctuaire. M. l'abbé Boilloz l'en remercia : « Oui, Monseigneur, dit-il, votre présence en ce lieu, aux pieds de Notre-

Dame du Chêne, en un jour où de si grands intérêts vous appelleraient ailleurs, après vos courses évangéliques dans nos montagnes, après lesquelles un repos réparateur vous serait si nécessaire, votre présence ici, plus encore que la permission que vous avez bien voulu nous donner de bâtir ce sanctuaire, en nous montrant combien sont profondes vos convictions, excite et motive les nôtres. Non, mes frères, vous ne craindrez plus d'aller trop loin dans le culte que vous rendez à la sainte image de Notre-Dame du Chêne, puisque vous aurez été témoins de toute la vénération dont l'a environnée notre saint pontife; non, vous ne craindrez plus de faire fausse route en venant en pèlerinage à Notre-Dame du Chêne, puisqu'en y venant vous marcherez sur les traces de celui que le Ciel vous a donné pour guide et pour modèle. » L'orateur rappela le séjour de la statue dans la maison de Pierre-Antoine Mille, dont la fille l'avait vue la première; les hommages dont elle fut l'objet pendant trois ans à la Visitation d'Ornans; enfin sa longue résidence dans l'église de Scey, qu'elle venait de quitter le matin même. Il appela les bénédictions de Marie sur des lieux si chers à son cœur, sur tous les fidèles présents à la solennité, et sur tous ceux qui ont contribué à la construction du sanctuaire.

Le sermon fini, la chapelle se remplit de pèlerins désireux d'assister à la messe que Mgr l'archevêque allait y célébrer pour la première fois. Parmi les prêtres, on remarquait M. l'abbé Suchet, supérieur du petit séminaire d'Ornans; dans l'assistance, M. le maire de Maizières, heureux de prendre part au triomphe de cette image vénérée qu'il avait invoquée dans la maison de son père et à l'ombre de laquelle s'était écoulée une partie de son enfance. Un grand nombre de jeunes élèves de la Visitation d'Ornans étaient venues chercher une nouvelle bénédiction auprès de celle qui avait si longtemps sanctifié leur monastère.

Ceux qui purent pénétrer dans la petite enceinte furent frappés de l'ensemble et du bon goût de ce bâtiment, d'une seule nef. Le plan et les principales dimensions sont du style roman, tandis que les détails reproduisent les ornements du treizième siècle. L'architecte a voulu rappeler l'antiquité du culte rendu à Notre-Dame du Chêne et lui apporter en même temps l'hommage des siècles modernes. Félicitons M. Bosseur, de Lyon, de son heureuse idée, et n'oublions pas que c'est à un compatriote, à un artiste, à M. Ducat, qu'en est due l'exécution. Nous avons remarqué et admiré la sculpture des chapiteaux, dans laquelle on reconnaît le travail d'une main habile qui a su vaincre la dureté d'une pierre ingrate. Tous les yeux se portaient aussi sur les belles verrières du chœur,

sorties des ateliers de M. Mareschal, de Metz, et dues à la générosité de M. et Mme Regnault, d'Arbois. La figure de sainte Elisabeth de Hongrie est, dit-on, le portrait fidèle de leur fille unique, morte à dix-huit ans, dans toute la fleur de la jeunesse et de l'innocence.

La jolie châsse sous les verres de laquelle la statue de Notre-Dame du Chêne est préservée comme une précieuse relique, fut placée sur le tabernacle, et Mgr le cardinal célébra la messe. Les élèves du petit séminaire d'Ornans s'étaient chargés d'embellir la cérémonie par plusieurs morceaux de musique, dont les mélodies connues et admirées furent très bien interprétées sur leurs instruments de cuivre.

Pendant la messe, un prêtre âgé, au regard bienveillant et bon, parcourut la chapelle, une bourse à la main, faisant un nouvel appel à la charité des pèlerins en faveur de Notre-Dame du Chêne; personne ne refusait; on donnait avec joie à la sainte Vierge et au saint homme qui tendait la main pour elle; ce quêteur vénérable était M. l'abbé Grosjean, aumônier de la Visitation d'Ornans. Il a sollicité et obtenu la faveur d'échanger ce titre contre l'humble fonction de chapelain de Notre-Dame du Chêne. Il a été le propagateur zélé de son culte, et c'est lui qui, de concert avec M. Gros, curé de Scey, a poussé les travaux entrepris depuis six ans.

La construction du sanctuaire, due uniquement aux offrandes des fidèles, fut commencée en 1863, avec 15,000 francs seulement. Aujourd'hui, les dépenses s'élèvent à 79,000 francs, et, quoique le bâtiment soit achevé, le défaut d'ornements intérieurs, l'autel d'un style complétement étranger à celui de la chapelle, attendent encore beaucoup de la générosité des Franc-Comtois. On assure que l'un des dons les plus importants est dû indirectement au nouveau député du Doubs; les 2,000 francs de dommages-intérêts que lui coûta en 1867 la brochure du *Grand-Duché de Gérolstein*, furent déposés aux pieds de Notre-Dame du Chêne. La sainte Vierge bénit tous ceux qui travaillent à embellir ce sanctuaire, témoin la conversion d'un des principaux ouvriers de la chapelle, qui témoigna sa reconnaissance à Marie en lui faisant gratuitement l'hommage de ses travaux.

M. l'abbé Grosjean s'installera bientôt dans la modeste et gothique demeure construite pour lui et attenant à la chapelle. Il promet de publier bientôt, de concert avec M. l'abbé Suchet, une nouvelle édition de l'intéressante notice de Notre-Dame du Chêne. L'ancienne notice, désormais incomplète, et d'ailleurs très difficile à trouver chez les libraires, va se rajeunir sous la forme de cette nouvelle édition. Nos lecteurs s'em-

presseront de se la procurer pour répandre de plus en plus le culte de Marie et attirer les pèlerins à l'oratoire de Notre-Dame du Chêne.

Après ces douces et consolantes peintures, il faut aborder des sujets plus austères; c'est le sort du chroniqueur condamné à refléter dans les étroites limites d'une revue mensuelle les joies et les tristesses qu'il rencontre sur son chemin. Dans le cours du mois qui finit, notre province, notre ville, et tout particulièrement le corps judiciaire, ont fait des pertes sensibles que nous sommes forcés d'enregistrer.

En vertu du décret du 30 mai 1852, les magistrats sont mis à la retraite à l'âge de soixante-dix ans. Ce terme fatal force à descendre de leur siége des hommes distingués qui devaient, ce semble, siéger et juger jusqu'à la mort et que l'on était accoutumé à honorer, à entendre comme les organes naturels de la justice. Ainsi la cour impériale de Besançon va se séparer bientôt de M. Drouhard et de M. Cordier, que leur capacité et leur caractère placent sans contredit dans les premiers rangs de la compagnie. Avant que cette séparation soit consommée, la mort, plus cruelle encore que la loi sur la retraite, a ajouté à des pertes que l'on ne prévoit que trop, des pertes qui n'eussent pas été moins redoutables, si on avait pu les prévoir. Après M. le conseiller Chartran, mort à Paris, la magistrature franc-comtoise a pleuré le même jour, à Besançon, deux hommes bien justement considérés pour leur talent et leurs services, M. le président Rain et M. le conseiller Chalon. Tous deux avaient présidé le tribunal de Besançon ; ils sont morts à côté l'un de l'autre, à la même date, et leurs collègues n'ont fait que passer des obsèques du premier à celles du second, en comparant avec douleur des mérites si divers et des pertes si sensibles.

M. Rain n'avait que soixante-deux ans, et on pouvait lui promettre encore, au delà de sa carrière de magistrat, une vie longue et utile au pays. Né à Baume-les-Dames, d'une famille ancienne et honorable, il avait débuté dans la magistrature sous les auspices de M. Courvoisier, qui le nomma, en 1829, surnuméraire au ministère de la justice, et en 1830, juge suppléant à Arbois. Il fut, après la révolution de juillet, substitut à Saint-Claude, puis à Vesoul, d'où il sortit en 1840, pour prendre la direction du parquet de Baume. Nommé en 1848 président du tribunal de cette ville, il déploya dans l'exercice de ses fonctions de si rares et de si heureuses qualités, que la voix commune de tout le ressort le désigna naturellement au siége de Besançon. Douze ans passés dans cette haute et pénible charge ont justifié pleinement l'idée qu'on s'était faite de sa capacité. Chacun s'accorde à louer sa parfaite connaissance du

droit, son expérience des affaires, son esprit élevé, son jugement sûr et ferme, et surtout la scrupuleuse exactitude avec laquelle il rendait la justice, sans haine ni faveur, comme disaient les anciens. Les influences étrangères, les sollicitations, l'ont toujours trouvé inflexible ; on s'est plaint de sa sévérité, jamais de son impartialité ni de sa droiture. Il aimait ses fonctions, et il les a remplies, sans trêve ni congé, avec une infatigable ardeur, qui redoutait les vacances bien plus que le travail. M. le président Rain est mort entre deux audiences. Le vendredi 30 juillet, il avait siégé toute la journée ; le mardi suivant, à la reprise des travaux judiciaires, son siége était vide, ses collègues avaient perdu leur chef : pour la première fois il manquait au palais. Quelque court qu'ait été cet intervalle entre sa vie publique et sa mort, il a suffi à sa fermeté d'âme pour lui faire reconnaître la gravité de son état, appeler le prêtre aussi bien que le médecin, et recevoir avec la plénitude de ses facultés, quelques moments avant l'heure fatale, tous les sacrements de l'Eglise.

M. le conseiller Chalon était préparé depuis longtemps à ce dernier passage. Il laisse, comme M. le président Rain, une grande mémoire dans la magistrature franc-comtoise. Procureur du roi à Lure, il remplit les mêmes fonctions d'abord à Vesoul, puis à Besançon, et partout il en tempéra la rigueur par la douceur de son commerce et l'aménité de ses relations. Successeur de M. Trémolières dans la présidence du tribunal de Besançon, il quitta ce siége pour celui de conseiller quand un mal d'yeux lui eut fait redouter de ne plus suffire à la tâche d'un chef de service. Le progrès du mal lui ôta bientôt la facilité de lire ; mais un bon juge n'a besoin que d'entendre, et M. Chalon demeura, malgré sa cécité, une des lumières de la cour en matière civile comme en matière criminelle. Souriant autant que grave, malgré ses infirmités, bienveillant envers tout le monde, spirituel et agréable en toute circonstance, il faisait oublier aux autres qu'il était aveugle ; mais il profitait pour lui-même de cette rude épreuve ; le voile qui le séparait du monde le rapprochait de Dieu, et les dernières années de sa vie ont été consolées par les pratiques d'une ferveur peu commune aussi bien que par les soins affectueux de sa famille.

Parmi les pertes multipliées qui ont frappé récemment le diocèse de Besançon, nous devons mentionner celle d'un prêtre jeune encore, qui se faisait remarquer par une belle et vive intelligence, une noble passion pour l'étude, une fermeté indomptable au milieu des plus rudes traverses, et sur lequel on nous transmet les renseignements suivants.

M. Alexandre-Narcisse Racle, né le 12 septembre 1827, à Sombacourt, petite paroisse qui a l'honneur d'être une grande pépinière de prêtres,

de religieux et de religieuses, fit ses études au collége de Pontarlier; et les brillants succès qu'il y obtint ne le détournèrent pas un seul instant de la pensée qui lui avait été inspirée, le jour de sa première communion, de se consacrer à Dieu. Au séminaire de Vesoul, il montra tant de goût et d'aptitude pour les études philosophiques, qu'aussitôt après avoir reçu l'onction sacerdotale, il y fut renvoyé comme professeur suppléant. L'année suivante, nous le retrouvons au presbytère de Vesoul, se formant au ministère paroissial auprès d'un grand maître, M. l'abbé Boilloz; et les quatre années de son vicariat ont laissé des traces qui ne sont point encore effacées.

L'Université ayant, sur ces entrefaites, demandé à Mgr l'archevêque un prêtre qui fût particulièrement disposé par ses études et ses talents à remplir à la fois la chaire de philosophie et les fonctions d'aumônier au collége de Gray, Son Eminence jeta les yeux sur M. Racle, qui remplit sa tâche de manière à se faire remarquer, même après Mgr Mabile, M. l'abbé Lalanne et M. l'abbé Besson. Les familles ont gardé le meilleur souvenir des soins qu'il a prodigués pendant cinq ans à l'éducation philosophique et religieuse de leurs enfants, et elles lui en ont témoigné leur reconnaissance d'une manière éclatante.

Mais par la supériorité même de son esprit et de la considération dont il jouissait, M. Racle devait soulever autour de lui de mesquines jalousies; un fétichisme dynastique, simulé ou sincère, s'y mêla, et M. Racle se vit accusé, un jour, de quelque chose d'analogue au crime de lèse-majesté. Dénoncé comme s'étant abstenu, par manque d'affection, d'assister avec les autres fonctionnaires publics à un service funèbre célébré dans l'église paroissiale de Gray pour le prince Jérôme, M. Racle, dont l'absence toute fortuite était légitimée par d'excellentes raisons, se contenta de mépriser cette petite tempête et d'en rire. L'orage ayant redoublé, il ne voulut pas compromettre plus longtemps son caractère sacerdotal au milieu de ces luttes misérables, et il pria Mgr l'archevêque de le rendre au ministère pastoral. Nommé curé à Evillers, il y trouva la population toute divisée par des questions locales. Mais grâce à son ascendant, à sa prudence, à sa bonté égale pour tous, il parvint à apaiser tous les différends, et rendit à ce pays le grand bienfait de la concorde et de la paix. Il était depuis quatre ans à la tête de cette petite paroisse, lorsque le bruit se répandit qu'il allait être appelé à un poste plus en rapport avec son activité et ses talents. On parla même de la cure de Montbenoît. Mais l'autorité diocésaine, en lui confiant une tâche bien plus ardue et bien plus pénible, lui prouva toute l'estime qu'elle faisait de lui.

Nommé curé à Beure, il se trouva aux prises avec une administration municipale qui ne représentait pas la majorité réelle et excellente des habitants, et n'était arrivée au pouvoir qu'au moyen d'un sectionnement inusité des électeurs. Fatigué de la lutte, le curé précédent, dont les bienfaits et les services n'avaient été égalés que par l'oubli de lui-même, avait été obligé de chercher loin de ce champ de bataille le calme et la paix réclamés par son âge et sa santé. M. Racle, depuis son arrivée à Beure jusqu'à son dernier jour, fut continuellement sur la brèche. Il n'y a, pour ainsi dire, aucune des institutions religieuses de la paroisse qu'il n'ait été obligé de défendre. Suppression du traitement alloué au curé par la commune, obstacles apportés à la perception du casuel rétabli, suppression du vicariat, renvoi des sœurs institutrices, cessation du chant religieux par les instituteurs, police de l'église, police des écoles, police des funérailles, police du cimetière, entretien du presbytère délabré, budget de la fabrique en déficit ; tout devint l'objet de conflits incessants, au milieu desquels M. Racle déploya la plus grande énergie, mais au préjudice de sa santé et de sa vie.

Au moment même où il avait tant à lutter pour soutenir et maintenir les institutions religieuses existantes, il trouva assez de forces et de courage pour en créer de nouvelles. Sans parler de l'œuvre de la *Sainte-Enfance,* à laquelle il donna une organisation fort ingénieuse et qui fait de cette confrérie de petits enfants quelque chose de très gracieux et de très touchant ; encouragé par le dévouement octogénaire de M. le docteur Bonnet, il ne craignit pas d'ouvrir, en dépit de tous les obstacles, et sans autre ressource que la charité, une salle d'asile qui réunit une nombreuse population. Tout en pourvoyant ainsi aux premiers besoins intellectuels et moraux de la généralité des enfants de sa paroisse, M. Racle se dévoua encore à une œuvre bien digne de son intelligence et de son cœur. Il prit parmi les écoliers de la classe communale, les deux plus distingués par leurs bonnes dispositions, et se fit gratuitement leur précepteur, dans la pensée de pouvoir les offrir un jour à Dieu, comme il s'était donné lui-même.

Mais à côté de cette existence publique, toute remplie de bons soins, de bonnes œuvres et de luttes non moins méritoires, il y en avait encore une autre pour M. Racle, qui était toute cachée et à peine soupçonnée même par ses amis. Sa grande passion était restée pour l'étude, et, dans l'intérêt de son ministère, il avait appris successivement la langue allemande et la musique, pour laquelle il avait un remarquable talent. Sans qu'on s'en doute encore au milieu de nous, cet ecclésiastique est l'un

des prêtres franc-comtois contemporains qui ont le plus écrit. Il était l'un des principaux rédacteurs d'une revue théologique publiée à Paris sous le titre de *Conférences diocésaines,* et il passait une partie de ses nuits à rédiger, pour ce recueil, des articles de science religieuse dont on composerait des volumes très compactes. Sa collaboration à cette revue date de 1862 ou 1863. Mais l'usage ne s'y étant introduit que depuis peu d'indiquer les noms des auteurs, ce n'est guère que depuis la fin de 1867 qu'on peut y suivre les traces de M. Racle. Dans le dernier trimestre de cette même année, il a donné cent trente-deux pages sur l'*autorité temporelle du saint-siége,* — *les péchés par désir,* — *les donations entre vifs,* — *les psaumes des vêpres du dimanche,* — *la différence entre la juridiction et l'approbation,* — *les droits et les attributions du souverain pontife.*

Pour l'année 1868, bien qu'une partie notable de la collection (près du quart), se soit dérobée à nos recherches, nous avons retrouvé cinq cent seize pages de M. Racle, sur *la grâce,* — *les circonstances de la mort de Jésus-Christ,* — *l'autorité* 1° *des constitutions apostoliques,* 2° *des décisions des congrégations romaines,* 3° *des décrets des conciles provinciaux,* 4° *des règlements diocésains,* — *la conscience erronée,* — *le panthéisme,* — *l'ancien Testament réalisé dans le nouveau,* — *la confirmation,* — *la liberté, la libre pensée et le libre examen des protestants,* — *les anges,* — *les lois,* — *le baptême de Notre Seigneur,* — *la théologie et son objet,* — *la religion naturelle et la religion révélée,* — *les principales difficultés qui peuvent survenir pendant la célébration du saint sacrifice,* — *la nécessité de la religion,* — *le pouvoir et le droit d'enseigner et l'infaillibilité dans l'Eglise,* — *l'Eglise et le protestantisme,* — *l'intégrité des évangiles,* — *la résurrection finale,* — *l'évangile de saint Jean, son authenticité et sa concordance,* — *l'administration des biens temporels des paroisses,* — *les cas de conscience.*

Pour l'année 1869 jusqu'au 1er août, nous avons encore trouvé cent quatre-vingt-huit pages de M. Racle sur *le livre des Machabées,* — *l'état politique et religieux de la Judée à la venue du Messie,* — *l'état du monde à la même époque,* — *les évangélistes et les évangiles,* — *les devoirs religieux des médecins,* — *les cas de conscience.*

L'infatigable écrivain, déjà frappé par la maladie qui devait l'enlever, travaillait encore, et plusieurs articles importants, l'un notamment relatif à la condamnation de Galilée, ne paraîtront qu'après la disparution de leur auteur.

M. Racle parlait, comme il écrivait, avec beaucoup de facilité et de distinction ; il a laissé à Gray une réputation d'orateur qui n'était pas usurpée. Mais un échec imprévu, comme la Providence en ménage quelque-

fois à l'humilité de ses serviteurs, n'a pas permis que ses talents oratoires pussent être appréciés à Besançon comme ils le méritaient. Appelé à prêcher dans l'église métropolitaine en présence de deux prélats, M. Racle voulut trop bien faire ; il s'éleva si haut qu'il devint obscur, et s'étendit si loin qu'il sortit de son sujet. Et pourtant ce discours, malgré ses défectuosités réelles, était bien loin d'être sans valeur. Les pensées élevées, ingénieuses, originales, s'y pressaient même de telle manière qu'on se fatiguait à les suivre. Quelque temps après, l'orateur prit sa revanche, en prononçant à Cirey-lez-Bellevaux, en présence d'un grand nombre d'ecclésiastiques, un panégyrique de saint Pierre de Tarentaise qui a remporté tous les suffrages.

Quoique d'une complexion grêle et délicate, qui lui avait conservé l'air d'un séminariste, M. Racle était doué d'une forte santé ; mais les luttes, les ennuis secrets, les travaux excessifs, l'épuisèrent avant l'heure, et le samedi 30 juillet, il fut frappé avec une extrême violence d'une fluxion de poitrine à laquelle il succomba au bout de huit jours, entre les bras de sa vénérable mère, âgée de quatre-vingt-sept ans. Lui-même n'en avait pas encore quarante-deux.

L'immense majorité de l'honnête et laborieuse population de Beure a témoigné hautement son affection et ses regrets pour l'homme et le pasteur distingué qu'elle vient de perdre si prématurément ; elle a entouré ses funérailles d'une pompe et d'un deuil extraordinaires. Le clergé, de son côté, a voulu rendre un éclatant hommage au membre dont les talents l'honoraient, et qui s'était dévoué pour servir la religion dans un poste des plus difficiles. Plusieurs membres du chapitre métropolitain, plusieurs directeurs du séminaire et de la mission, plusieurs curés de la ville et un grand nombre d'autres ecclésiastiques, sont venus apporter une dernière bénédiction et une dernière prière à ce vaillant champion dont quelques-uns d'entre eux avaient dirigé les premiers pas dans la carrière. Contraint par des embarras ignorés et de douloureuses nécessités, de se préoccuper quelquefois plus que ne semblait le comporter sa nature élevée et généreuse, des droits ou rétributions attachés à son ministère, M. Racle est mort comme meurent tous nos prêtres, sans dettes, mais sans aucune épargne, et mieux loué par les larmes du pauvre que nous n'avons pu le faire ici.

Toutes les conditions ont payé dans ce fatal mois d'août un tribut inattendu à la mort. Ainsi, M. Amiot, docteur-médecin à Baume-les-Dames, vient d'être enlevé à l'âge de cinquante-six ans, en quelques heures de maladie, à l'affection de ses compatriotes. Intelligent, dévoué, populaire,

il avait acquis dans une longue pratique non-seulement la connaissance parfaite de son art, mais le cœur de ses malades et de leur famille. Ayant été toute sa vie un chrétien fervent et un médecin aussi jaloux de sauver l'âme que de guérir le corps, il méritait bien de recevoir tous les secours religieux qu'il avait tant de fois procurés à ses malades. Ses obsèques ont couvert de deuil la ville et le canton de Baume, et M. le sous-préfet Champin s'est fait dans une assemblée immense, l'éloquent interprète des regrets publics.

Mêlons les lauriers aux cyprès, pour parler, comme les circonstances nous y autorisent, le vieux langage des muses. Il faudrait citer ici tous les champs de bataille où on vient de les cueillir, nos lycées, nos colléges, nos séminaires, nos courses en vélocipèdes, nos concours de francs-tireurs, nos assemblées d'instituteurs. Boileau s'écrierait encore, comme au temps de Louis le Grand :

> Que de moissons de gloire en courant amassées !

Mais l'académie de Besançon a droit à une mention spéciale, car ses concours sont de ceux qui laissent des traces dans l'histoire littéraire de la province. Elle a tenu, le 24 août dernier, sa seconde séance publique et distribué ses prix. M. Bretillot, son président annuel, a ouvert la séance par un rapport plein de vues justes et élevées sur le concours de la pension Suard. Cette pension, que la compagnie décerne tous les trois ans, n'était dans l'origine qu'une rente de 1,500 francs ; elle a été portée à 1,800, grâce aux libéralités de M. Weiss. Elle vient d'être décernée à M. Alexandre Machard, de Besançon, élève du lycée Charlemagne, candidat à l'école normale supérieure. M. Machard porte un nom de bon augure. Son père l'a fait connaître dans notre province et au delà par son *Traité de vinification* et son *Essai sur les prairies artificielles ;* son frère aîné, aujourd'hui grand prix de Rome, est un peintre du plus bel avenir. M. Bretillot, dans son discours, a appelé l'attention de l'assemblée sur les conditions auxquelles l'académie décerne la pension Suard et sur les choix qu'elle a faits. C'est la douzième fois qu'elle donne cette pension si enviée. Les précédents titulaires ne sont pas sans renom : un linguiste, originaire de Montbéliard, Gustave Fallot, en ouvre la liste. Viennent ensuite un astronome, M. Mauvais ; un économiste, M. Proudhon ; un jurisconsulte, M. Forien ; un statuaire, M. Petit ; un mathématicien, M. Bourgoin. M. Fleury-Bergier, qui a succédé à M. Bourgoin en 1850, avait déjà justifié le choix de l'académie par une étude politique sur l'état de la France ; il vient de nous prouver,

en publiant *Franc-Comtois et Suisses*, que ses fonctions de magistrat ne l'ont pas détourné de l'étude des lettres. Son successeur, M. l'abbé Pioche, lauréat de l'académie de Besançon et des jeux floraux, siége aujourd'hui parmi les juges de la docte compagnie. Citons encore, pour achever la liste de la famille Suard, M. Contejean, naturaliste distingué, qui occupe une chaire dans une de nos facultés des sciences, et M. Curasson, enlevé sitôt au barreau de Besançon, où son jeune talent tenait déjà tout ce que son nom avait promis. M. Jules Roy est le dernier titulaire de la pension Suard. Il rentre de Paris avec les meilleurs témoignages et les plus honorables distinctions. Elève de l'école des chartes, il suit de près M. Gauthier, l'un des jeunes gens les plus remarquables de nôtre province, et lauréat de tous les concours qu'il aborde, soit à Paris, soit à Besançon. M. Roy sera pour la science historique une excellente recrue.

Il était difficile de prononcer le nom de Proudhon devant l'académie de Besançon sans éveiller quelques remords dans la conscience de la compagnie. M. Bretillot s'en est tiré en homme d'esprit. La marraine eut parfois un peu à rougir de son filleul; mais il paraît qu'elle ne crut pas devoir prendre fort à la lettre la fameuse maxime : *La propriété c'est le vol*, et que son auteur fut traité moins en homme sérieux qu'en étourdi qui n'avait voulu par là que faire du bruit dans le monde. Hélas! Proudhon en a fait, comme dirait Bossuet, *plus qu'il n'eût osé l'espérer*, et ce fut là toute sa récompense : *Receperunt mercedem suam, vani vanam.*

M. l'abbé Suchet était le rapporteur du concours d'histoire, rôle important qui lui convient mieux qu'à personne, car il sait plaire, intéresser, instruire, avec les sujets les plus divers et souvent les plus ingrats. Cette année il a fait proclamer des noms que notre province a déjà appris à connaître et qui acquièrent tous les jours une plus grande notoriété. Sans parler de l'auteur encore inconnu, mais à coup sûr distingué, d'un mémoire sur *la ville et le prieuré de Jussey* que l'académie a renvoyé au concours de l'année prochaine, parce que l'ouvrage est inachevé, nous avons vu entrer en lice M. Gauthier, M. Ulysse Robert et M. l'abbé Morey. Les deux premiers appartiennent à l'école des chartes, le dernier n'est jamais sorti de sa province et s'est fait à lui-même son maître et son école. M. Ulysse Robert a présenté un *Mémoire sur le collége de Dole*, M. Gauthier un mémoire sur *les sires d'Etrabonne, l'abbaye de Corcelles et le prieuré du Moutherot*, et M. l'abbé Morey trois mémoires assez différents de sujets, d'écriture, de signature même, mais beaucoup moins de style et de mérite. L'un a pour objet : *Les maîtrises en Franche-Comté*, et il est signé :

J. Morey, ancien enfant de chœur de la maîtrise de Besançon ; l'autre, l'*Histoire du chapitre et de l'église de Vesoul*, et il est signé : J. Morey, ancien vicaire de Vesoul ; le troisième, *Les Capucins en Franche-Comté*, et il est signé : J. Morey, curé de Baudoncourt. L'académie a décerné une mention honorable à M. Ulysse Robert et une mention très honorable à l'ancien enfant de chœur de la maîtrise de Besançon ; elle a partagé le *prix Weiss*, qui est de 300 francs, entre M. Gauthier et l'ancien vicaire de Vesoul ; enfin elle a décerné *le prix offert par M. le marquis de Conegliano*, qui est aussi de 300 francs, au curé de Baudoncourt. L'assemblée a applaudi trois fois M. J. Morey sous les titres divers qu'il a pris et qui servaient à rappeler les principales circonstances de sa vie. La compagnie s'est souvenue que M. Alexandre de Saint-Juan et M. Richard-Baudin s'étaient déjà donné, il y a vingt-cinq ans, le malin plaisir de se disputer à eux-mêmes le prix de poésie en envoyant plusieurs pièces au concours de l'académie de Besançon. Dans nos concours d'histoire, il faut remonter un peu haut pour trouver un pareil exemple. En 1784, D. Grappin adressa à l'académie l'*Histoire de l'abbaye de Luxeuil* et celle de l'*abbaye de Faverney;* la première eut le prix, la seconde l'accessit.

Le concours de poésie n'a guère été moins brillant que celui d'histoire. Sur le rapport de M. l'abbé Pioche, dont on ne saurait trop louer le bon goût et l'excellent style, la compagnie a partagé le prix entre Mlle Mélanie Bourotte, de Guéret, auteur d'une ode sur les mines de Franche-Comté, intitulée *Riches abîmes,* et M. Louis Mercier, de Besançon, auteur d'une ballade qui a pour titre *Yseult de Joux*. M. Auguste Roussel, conducteur des ponts et chaussées à Besançon, et M. Perrin, étudiant au séminaire de Vesoul, ont obtenu deux mentions honorables, l'un pour une élégie sur la *Grâce-Dieu,* l'autre pour une ode en l'honneur du *cardinal de Granvelle*.

M. Bial, rapporteur du concours d'éloquence, avait un rôle moins agréable à remplir que celui de ses confrères. Le sujet proposé était l'*Eloge du général Travot*, l'un des pacificateurs de la Vendée ; un seul ouvrage fut envoyé au concours, et la compagnie n'a pas jugé à propos d'en récompenser l'auteur ni de le faire connaître. M. le commandant Bial a exprimé le jugement en excellents termes ; l'esquisse rapide qu'il a faite de la figure de Travot est le plus bel éloge académique de ce brave et honnête Franc-Comtois.

Quoique la séance du 24 août soit surtout consacrée aux concours, elle est d'habitude variée par des compliments de réception et des pièces de

vers. M. le docteur Labrune était le récipiendaire de cette année. Il avait pris pour sujet de son discours : *De l'indépendance de la médecine et de ses rapports avec les autres sciences*. Un excellent esprit, de bonnes et de solides doctrines, un style plein de goût, une lecture animée, ont valu au récipiendaire les applaudissements du public, et M. Bretillot, en lui répondant, les a excités une seconde fois. Chacun sait que M. Viancin les mérite et les obtient à chaque séance, et que ce succès dure depuis cinquante ans. Les fables par lesquelles l'ingénieux poëte a terminé la séance académique sont pleines de verve, de malice et d'entrain.

Après la séance publique, les élections. M. l'abbé Verdot, vicaire général du diocèse, déjà *associé correspondant*, a été nommé *associé résidant*, et M. Fleury-Bergier, *associé correspondant*. La compagnie a élu pour président annuel, M. Lancrenon, membre de l'Institut, et pour vice-président, M. Ch. de Vaulchier.

De Besançon à Pékin il y a moins loin qu'on ne pense, car les Chinois sont nos confrères dans la république des lettres. Ils pensent quelquefois assez juste, ils écrivent bien, et nos missionnaires les traduisent volontiers. C'est ce qui vient d'être fait dans un joli volume publié à Paris chez M. Firmin Didot, en français et en chinois, sous le titre de : *Proverbes chinois recueillis et mis en ordre par Paul Perny, missionnaire apostolique de la congrégation des Missions étrangères*. M. Perny, notre compatriote, un enfant de nos montagnes, a passé de longues années en Chine. Tout le monde sait le rôle de la France dans ces contrées lointaines. Tandis que les Anglais essaient d'ouvrir la Chine à leur commerce, uniquement préoccupés des intérêts matériels de leurs nationaux, en un mot, tandis que l'Angleterre est représentée en Chine par des marchands, la France l'est par des missionnaires. Indépendamment du but apostolique que ces derniers se proposent, leurs travaux les rattachent forcément à l'étude de la langue chinoise. M. l'abbé Perny, que nous avons tous connu vicaire à Notre-Dame de Besançon, est actuellement à Paris, où il s'occupe d'un dictionnaire franco-chinois, une entreprise qui soulève d'immenses difficultés. En attendant, et pour inspirer aux Européens le goût du chinois, il vient de nous donner un volume de proverbes que je trouve charmants. Ils m'ont paru pleins de vérité, d'esprit, de finesse, souvent profonds. Je me rappelle qu'au temps de ma jeunesse, je lisais un roman que personne de mon âge ne lisait déjà plus, et qui s'appelle *Clarisse Harlowe*. Le fameux Lovelace, dont le nom est resté célèbre, raconte dans une de ses lettres qu'un jour, en voyant le titre de *Proverbes de Salomon*, il jura qu'il ne

lirait jamais l'ouvrage du grand roi. Il avait entendu dire souvent que les proverbes étaient la sagesse des nations; mais cette sagesse lui avait paru si ennuyeuse que, confondant tous les proverbes dans une même condamnation, il s'était promis de ne jamais faire connaissance avec ceux du roi d'Israël. Je ne partage pas l'opinion de Lovelace. Il y a dans les proverbes (je ne parle pas de ceux de Salomon), une philosophie populaire à laquelle l'expérience donne raison tous les jours. Je crois donc faire plaisir aux lecteurs des *Annales*, en mettant sous leurs yeux quelques échantillons de la sagesse chinoise. Il y a plus de six cents proverbes dans la brochure de M. Perny. N'ayez pas peur; je veux seulement vous en indiquer quelques-uns qui m'ont paru plus neufs ou plus piquants que d'autres. Mais commençons par citer en entier la courte préface de M. Perny.

« Rien ne caractérise aussi bien un peuple que les proverbes et les dictons populaires. La langue chinoise est d'une richesse admirable en maximes de ce genre. Par leur mesure, leur cadence, leur harmonie, et surtout leur antithèse, ces proverbes sont, pour la plupart, si gracieux et si spirituels, qu'on les défigure étrangement en les faisant passer dans nos monotones langues d'Europe. Au début de leurs études, tous les jeunes Chinois apprennent par cœur quelqu'un des recueils de proverbes. C'est en conversant avec les Chinois que nous avons recueilli la plupart des proverbes de cet opuscule; la traduction littérale que nous en donnons, pourra être de quelque utilité à ceux qui commencent à se livrer à l'étude de la langue chinoise. »

L'homme est sous la dépendance du ciel; le navire sous celle du pilote.

Le méchant redoute les hommes, il ne redoute pas le ciel; le juste est tourné en dérision par les hommes, le Ciel n'agit pas ainsi envers lui.

Celui qui, étant libre, ne brûle pas les parfums devant la divinité, se verra, dans le moment de la détresse, forcé de baiser les pieds des idoles.

Passez trois jours sans étudier, vos paroles n'auront plus de saveur.

C'est le propre du sage de se mortifier : l'homme vulgaire n'y songe pas.

Les jeunes ne font pas d'efforts; les vieillards s'efforcent en vain.

La fortune arrive par les petits bénéfices; la pauvreté parce qu'on ne tient pas compte de ses dépenses.

Le gain s'opère avec la lenteur de celui qui remue la terre avec une aiguille, la dépense va vite comme l'eau qui coule dans le sable.

Se rencontrer et être ami, rien de plus facile ; demeurer ensemble et vivre en paix, voilà qui est difficile.

En peignant l'eau, on ne peint pas le vent qui fait les ondes ; en peignant admirablement les fleurs, on ne sent pas leur odeur.

En allant au marché, gardez-vous de montrer votre argent.

L'homme vieillit, le cœur ne vieillit pas ; une famille s'appauvrit, les actions ne s'appauvrissent pas.

Une parole suffit à un sage ; un coup de fouet à un bon cheval.

Le mal que vous ne voulez pas qu'on sache, ne le faites jamais.

Qui se fait brebis, le loup le mange.

Si deux hommes sont en procès, le bénéfice revient à un tiers.

Le fleuve Jaune a lui-même, parfois, son eau limpide ; est-ce que l'homme n'aurait pas, lui aussi, quelques jours heureux ?

L'eau vient d'une source ; l'arbre a une racine.

On nourrit une armée pendant mille jours ; on se sert du soldat pendant un moment.

Il faut douter presque de ce qui se passe de vrai sous nos yeux ; à combien plus forte raison de ce qui se dit en notre absence ?

Si une chose ne plaît pas, l'aile d'une cigale est pesante ; si elle plaît, un poids de mille livres n'est pas un fardeau.

Les livres n'épuisent pas les paroles ; les paroles n'épuisent pas les idées.

Ce qui croît promptement, décroît aussi vite ; l'eau des ravins de montagnes se retire aussi rapidement qu'elle croît promptement ; ainsi en est-il du cœur de l'homme vulgaire.

Dans les lieux couverts d'herbes les plus communes, on trouve parfois des fleurs d'un parfum exquis ; dans les chaumières les plus misérables, on rencontre, parfois aussi, de véritables héros.

Un miroir sous les yeux représente la figure du moment ; l'étude des anciens fait connaître le temps présent.

Les beaux hommes ont la vie courte ; les belles femmes ne sont pas heureuses.

L'oiseau choisit l'arbre sur lequel il veut se reposer ; l'arbre peut-il choisir l'oiseau ?

L'eau tombe de la cascade sans intention ; la nuée blanche sort de même du mont Siéou.

Quand les sabres sont rouillés et les bêches luisantes, les prisons vides et les greniers pleins, les degrés des temples usés par la marche des fidèles ; quand les cours des tribunaux sont couvertes d'herbes, que les

médecins vont à pied, les boulangers à cheval, et qu'il y a beaucoup d'enfants, c'est que l'empire est bien gouverné.

Avoir peur de laisser une trace et pourtant marcher sur la neige.

Les paroles de l'homme sont comme la flèche qui va droit au but; celles de la femme ressemblent à un éventail brisé.

La passion de l'envie est comme un grain de sable dans l'œil.

Quel est le plus grand menteur? Celui qui parle le plus de soi.

On va à la gloire par le palais, à la fortune par le marché, à la vertu par les déserts.

La boue cache un rubis; mais elle ne le salit pas.

Qui emprunte pour bâtir, bâtit pour vendre.

Accueillez vos pensées comme des hôtes, et traitez vos désirs comme des enfants.

Laboure, fume, sème, arrose, sarcle ton champ, et demande ta moisson par tes prières, comme si elle devait tomber du ciel.

Qu'est-ce qu'un sot qui a fait fortune? — C'est un cochon qui est embarrassé de son lard.

L'amour est tout yeux et n'en a pas un de bon.

Une femme ne ment jamais plus finement que quand elle dit la vérité à celui qui ne la croit pas.

Le repentir est le printemps des vertus.

La porte la mieux fermée est celle qu'on peut laisser ouverte.

Personne n'a tant peur des revenants que ceux qui ne croient pas aux esprits.

Qui attend le superflu pour secourir les pauvres ne leur donnera jamais rien.

On mesure les tours par leur ombre, et les grands hommes par leurs envieux.

Quand les hommes sont ensemble, ils s'écoutent; les femmes et les filles se regardent.

Il n'y a pas de situation fixe dans cette vie, à moins qu'on ne s'occupe de l'autre.

Mourir, c'est finir de vivre; mais finir de vivre, c'est tout autre chose que de mourir.

On ne s'égare jamais si facilement que lorsqu'on pense savoir le chemin; on n'échoue jamais si vite dans les affaires que lorsqu'on n'y voit aucune difficulté.

C. DE VAULCHIER.

BESANÇON, IMPRIMERIE DE J. JACQUIN.

L'ÉGLISE DE VESOUL

PENDANT LE SCHISME CONSTITUTIONNEL (1).

Si on ne jugeait l'état de l'Eglise de Vesoul que d'après les symptômes qui signalèrent les approches de la Révolution, on pourrait s'attendre à la voir noyée dans le sang de ses prêtres et de ses fidèles. La petite capitale du bailliage d'Amont était en effet un des plus ardents foyers d'effervescence révolutionnaire en 1789. Des brochures menaçantes circulaient dans la ville, des placards sinistres couvraient ses murs, et les doctrines les plus extravagantes étaient les plus applaudies de tout ce peuple d'avocats, de légistes et de marchands. Telle était cependant la naïve confiance du clergé, que 250 de ses membres assistaient, le 27 avril 1789, à la messe du Saint-Esprit qui se chanta dans la collégiale de Vesoul pour implorer l'assistance divine sur les états généraux à la veille de se réunir. Cette cérémonie pieuse devint déjà un sujet de discorde, et le conseiller Demesmay, de Quincey, y fut mal noté des Vésuliens.

Le chapitre de Vesoul, composé d'hommes âgés ou paisibles, ne prit aucune part aux luttes électorales. Nul de ses membres n'était assez fougueux pour briguer la députation aux états généraux ou une position quelconque dans la magistrature, alors ouverte à toutes les ambitions.

L'explosion de Quincey (19 juillet 1789) vint fournir un prétexte et donner un aliment à des colères que le parti révolutionnaire entretenait avec soin. Lorsque le conseiller Demesmay, pour faire oublier son impopularité, eut offert aux Vésuliens une fête qui se termina par une catastrophe, il y eut un déchaînement digne des plus mauvais jours. La populace de Vesoul se rua sur les châteaux de Navenne et de Noidans, vida

(1) Ces pages sont extraites du VIe chapitre des *Mémoires sur l'Eglise et le chapitre de Vesoul*, que M. l'abbé Morey a bien voulu nous communiquer.

les caves, brisa les meubles et donna le signal d'excès qui se reproduisirent dans tout le nord du bailliage (1).

La guerre au clergé n'était pas encore ouvertement déclarée ; cependant l'administration municipale, composée d'hommes nouveaux et inconnus, donna une première marque de son mauvais vouloir à Vesoul, en reprenant d'une manière fort aigre les professeurs du collége. Quoiqu'ils fussent prêtres, ces lettrés étaient trop bien disposés en faveur de la Révolution pour mériter les reproches qu'on leur adressa. Pouvait-on leur faire un crime de donner trop de congés et de trop bien vivre pour des hommes de lettres ? C'étaient les principaux griefs articulés contre eux. Le professeur de rhétorique Tribouillet démontra la fausseté de ces accusations. On lui répondit brutalement que ses « rhétoriquades » ne signifiaient rien, et la cause fut jugée (2).

Il n'était pas si facile d'atteindre le chapitre de Saint-Georges, et il fallut attendre les lois de 1790 pour oser l'attaquer.

C'est le 12 juillet 1790 que la constitution civile du clergé fut votée par l'assemblée nationale. On a remarqué avec raison qu'elle fut votée par les philosophes et les incrédules, sous la présidence d'un juif et sur la motion d'un protestant. Cela seul donne une idée de cette constitution, que des auteurs modernes ne craignent pas de nous présenter comme un chef-d'œuvre, qui devait, au dire de ses partisans, ramener l'âge d'or du christianisme avec les vertus et les gloires de l'Eglise primitive.

Il était plus aisé de lancer un décret de ce genre que de le faire exécuter, et l'assemblée nationale semblait ne pas s'attendre à la résistance. S'il n'était pas facile de trouver des pontifes, il ne l'était guère plus de trouver des fidèles pour la nouvelle Eglise. Ce fut seulement en novembre 1790 qu'on commença d'appliquer la loi nouvelle et que le directoire du département en pressa l'exécution.

Le diocèse de Besançon était démembré ; la Haute-Saône formait à elle seule un diocèse, Vesoul devenait ville épiscopale, et, de par l'assemblée, l'église Saint-Georges était érigée en cathédrale.

Les chanoines de Vesoul, n'exerçant pas de fonctions publiques, n'avaient pas été molestés beaucoup au sujet du premier serment. Ils étaient

(1) Les châteaux de Mollans, du Saulcy, de Fougerolles, de Vauvillers et les abbayes de Bithaine et de Luxeuil furent envahis. A Bithaine, les bergers avaient caché des tonneaux de vin dans le bois voisin, et firent des libations pendant huit jours. Aujourd'hui encore, quand les paysans de ces contrées profèrent leurs plus grandes menaces, ils disent : *Nous ferons le tiers-état !*

(2) Archives de la Haute-Saône, D. 30-38.

trop considérés et trop influents dans cette petite ville, dont les meilleures familles leur étaient attachées par des liens étroits de parenté et d'intérêts, pour qu'on ne procédât pas vis-à-vis d'eux avec tous les égards que comportaient les circonstances. On leur signifia la dissolution de leur ci-devant chapitre; ils fournirent le dénombrement (1) exact de leurs biens, possessions, revenus et charges, protestèrent contre l'inique mesure qui les dépouillait, et laissèrent le champ libre à l'un d'eux, le curé Flavigny, qui avait prêté le serment pur et simple.

Ce serment était la base du nouvel édifice religieux que la révolution prétendait élever. La liste primitive constate que 126 prêtres du département l'ont prêté, soit à Vesoul, soit devant leurs municipalités respectives; mais un bon nombre y mirent cette restriction : « En tant qu'il ne blesse en rien la religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je veux vivre et mourir (2). » L'exemple du curé de Vesoul fit peu d'impression sur eux ; ils aimèrent mieux suivre celui de la majorité du clergé et des capucins, qui dirigeaient la conscience des curés avoisinant la ville.

Une fois la constitution civile proclamée, il s'agissait de trouver un évêque, d'organiser le jeune diocèse et sa nouvelle cathédrale. Les meneurs du parti révolutionnaire ne cherchèrent pas longtemps, et le chanoine Jean-Baptiste Flavigny, curé de la ville depuis seize ans, leur parut répondre à toutes les exigences du moment. Il était né à Vesoul le 20 février 1732. Sa famille, sans être des plus distinguées de la ville, y tenait un rang honorable. Elle avait fourni des avocats et des procureurs au bailliage, des échevins à la municipalité, et son grand-oncle Georges, docteur en théologie, curé de Calmoutier, puis de Saint-Sauveur, avait acquis une certaine réputation dans le diocèse en écrivant des mémoires piquants et soutenant des procès interminables contre les bénédictins de Luxeuil. Le curé de Vesoul jouissait d'une fortune qui, sans être considérable, lui permit en maintes occasions de pratiquer le désintéressement et la charité (3). Familier de l'église Saint-Georges jusqu'à l'âge de trente ans, il

(1) La dotation du chapitre de Vesoul se composait des biens réunis de l'ancien prieuré du Marteroy, détruit en 1595, et de l'antique chapitre de Notre-Dame de Calmoutier, transféré dans l'église Saint-Georges de Vesoul après la guerre de dix ans. Au lieu d'avoir, comme autrefois, des revenus dans cinquante-quatre communes, il n'en avait plus que dans vingt-deux, et le total s'en montait à 17,166 francs. (Arch. de la Haute-Saône, G. 43.)

(2) Les curés de la Villeneuve, Vellefrie, Colombier, Montcey, Varogne, Auxon, etc., jurèrent avec cette restriction. (Arch. modernes, L. 52.)

(3) Disons, pour être juste, que la charité semble avoir été traditionnelle dans la

en fut nommé chanoine, le 23 août 1762, en remplacement de René Lyautey. La délibération du 1er janvier 1764, en l'admettant à jouir des droits du canonicat, déclare qu'il a fait avec édification son stage ou *annus mortuorum*.

Ce fut le 14 mars 1774 que ses collègues lui confièrent d'un commun accord le soin de la cure de Vesoul. Dans les délibérations du chapitre, on voit que le curé administre la paroisse à la satisfaction et contentement des paroissiens. En réalité, la paroisse fut tranquille pendant ce temps; d'ailleurs, c'était le chapitre plutôt que le curé qui prenait l'initiative dans toutes les affaires importantes (1). Seize années d'administration firent vraiment aimer Flavigny de ses paroissiens. S'il ne les étonna jamais par son éloquence et ses talents, il se les attacha par son indulgence, sa bonhomie et sa charité. Il ne joua jamais qu'un rôle secondaire dans le schisme constitutionnel, prit conseil de son entourage plus que de lui-même, et resta jusqu'à sa mort l'humble serviteur de la coterie qui en avait fait son instrument. D'un bon curé elle fit un assez pauvre évêque.

La ville de Vesoul, qui avait montré tant d'ardeur pour la révolution naissante, ne s'enthousiasma guère pour la constitution du clergé. Le curé Flavigny et les professeurs du collége étaient presque seuls à la soutenir. Les chanoines, les confrères de la Croix, les capucins, les ursulines, les annonciades, ne cachaient pas leur répulsion. Le directoire était entravé dans sa marche et n'appliquait les lois révolutionnaires qu'à l'extrémité, souvent un mois après les directoires du Doubs et du Jura. L'office canonial cessa dès la fin de 1790, mais les ci-devant chanoines, comme on les appelait, ne cédèrent qu'à la force, et Flavigny se trouva seul maître de l'église paroissiale, avec la qualité de curé. Le directoire l'avait trouvé si accommodant, qu'il résolut d'en faire un évêque.

Il y avait près d'un mois que l'évêque du Doubs était nommé, et la Haute-Saône attendait encore un pasteur. Pour familiariser les Vésuliens avec les élections ecclésiastiques, on rassembla, le 11 mars 1791, les électeurs des neuf cantons du district de Vesoul, afin de pourvoir au remplacement de 28 curés qui avaient refusé le serment. Les 63 électeurs pré-

famille Flavigny. Jean-Georges légua ses biens à l'église de Saint-Sauveur, et son testament est un monument remarquable de bienfaisance.

(1) La cure étant unie au chapitre, le curé était un chanoine délégué par ses collègues pour l'administration des sacrements et la direction des paroissiens. Les revenus curiaux étaient partagés entre les chanoines, après qu'on avait prélevé la part du curé et des vicaires.

sents se réunirent à la cathédrale (1). C'est ainsi qu'on appelait déjà l'église Saint-Georges. Les hommes de loi, avocats, huissiers et greffiers, y étaient en majorité ; les opérations furent laborieuses ; la moitié des électeurs se réfugia dans les tavernes voisines ; mais enfin on pourvut tant bien que mal aux cures vacantes, en y nommant des inconnus ou des cousins de quelque électeur influent.

Deux jours après, une solennité du même genre amena (13 mars 1791) de tous les points du département 344 électeurs, envoyés par les assemblées primaires des 48 cantons, pour choisir l'évêque du nouveau diocèse. Le plus grand nombre de ces hommes, arrachés aux travaux des semailles du printemps, venait pour se soustraire aux rigueurs de la loi. C'était un troupeau docile, n'ayant ni candidat ni protégé, et disposé à nommer le premier qu'on lui désignerait. Les électeurs du district de Luxeuil paraissent seuls avoir eu le dessein de porter leurs voix sur l'abbé Demandre, curé de Saint-Pierre de Besançon, et ils le soutinrent jusqu'au bout, mais la bureaucratie vésulienne et le directoire avaient décidé que Flavigny serait élu, et la manière dont l'élection se passa prouve que tout était réglé d'avance.

Philippe Bolopion, de Pierrecourt, présida comme doyen d'âge l'assemblée du 13 mars ; il fallut la journée pour élire le président définitif. Ce fut Emmanuel Tricornot, de Gray, qui obtint le plus de suffrages au second scrutin ; on lui donna pour assesseurs le procureur Bressand, le médecin Siblot et Cl.-Et. de la Roche, tous attachés à l'administration du département.

Le 14 mai, à huit heures du matin, après la messe du Saint-Esprit, l'élection commença. Le premier scrutin ne donna aucun résultat, c'est du moins ce qu'annoncèrent les scrutateurs : nul n'eut le droit de contrôler leur dire. Pendant le dépouillement, les affidés du directoire parcouraient les groupes, en représentant aux électeurs campagnards qu'il convenait de nommer le curé de Vesoul, bon homme, excellent patriote, dont la nomination ne dérangerait rien, qui avait en outre une belle maison près de l'église, pouvant servir d'évêché, ce qui était une économie et simplifiait beaucoup les choses.

Pressés de retourner à leurs travaux, bon nombre goûtèrent ces rai-

(1) Le canton de Vesoul compte dans cette assemblée 14 électeurs ; Granvelle, 4 ; Colombier, 6 ; Noroy, 6 ; Authoison, 4 ; Rioz, 6 ; Montbozon, 3 ; Cromary, 4 ; Faverney, 6, etc. A la fin de la séance, il n'en reste plus qu'une trentaine. (Procès-verbal, archives de la Haute-Saône.)

sons, et au second tour, les scrutateurs annoncèrent que les citoyens Flavigny et Demandre avaient la pluralité des suffrages. C'était un progrès; aussi, le président déclara qu'on allait procéder à un nouveau scrutin dans lequel on ne pourrait plus voter que pour ces deux candidats.

Tandis qu'on achevait cette opération, le président reçut du curé de Vesoul une lettre déclarant qu'il refusait les suffrages, à raison de ses infirmités et de son peu de talent. Le style de cette pièce indique assez que son auteur disait vrai quant au talent (1); et nous aimons à croire que les humbles sentiments qu'il y exprima étaient les siens, bien qu'il n'ait pas eu le courage de les soutenir. Sa lettre fut considérée comme non avenue, et le 15 mars au matin, le président Tricornot, monté sur le second gradin du maître-autel, annonça que les suffrages s'étaient ainsi répartis :

Jean-Baptiste Demandre,	84
Jean-Baptiste Flavigny,	236
Billets nuls,	14

En conséquence, il proclama le citoyen Flavigny évêque de la Haute-Saône.

« Après quoi, continue le procès-verbal, le clergé s'est rendu processionnellement, suivi du corps électoral et de tous les corps séculiers de la ville, au domicile de M. Flavigny. » Le trajet n'était que de quelques pas. L'élu ne se souvint plus des objections de la veille, il se laissa conduire à l'église, accepta la charge, et entendit la foule applaudir à son acceptation. On chanta le *Te Deum*, suivi de la messe solennelle d'actions de

(1) Nous transcrivons cette pièce pour que le lecteur puisse en juger :

« Monsieur le président, venant d'apprendre que plusieurs de messieurs les électeurs m'ont fait l'honneur de me donner leur voix pour être élu à l'évêché du département de la Haute-Saône, je viens vous prier de faire part a l'assemblée de tous les sentiments de ma plus vive reconnaissance. Vous voudrés bien en même temps mettre sous ses yeux, les justes motifs qui m'empêchent de pouvoir accepter la place honorable qu'on me destine. *Certainement*, ce n'est pas défaut de dévouement a la patrie : des raisons décisives pour moy, *c'est la connaissance intime* de mon peu de talent a remplir dignement les fonctions divines d'un premier pasteur de la Religion seule véritable de nos pères. Ma santé, Messieurs, des infirmités corporelles encore présentes dont je vois évidemment la facheuse perspective pour le reste de mes jours, me forcent DÉCIDÉMENT a me refusés a vos bontés. Mil ecclésiastiques de nostre département sont plus dignes de ce choix, vous trouverés parmy eux un évêque bon catholique non moins citoyen. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect Monsieur le Président, vostre très humble et très obeissant serviteur

» FLAVIGNY, *curé de la ville de Vesoul.* »

(Copié sur l'original, arch. de la Haute-Saône.)

grâces, et tandis que les électeurs, réunis au palais de justice, s'occupaient de l'élection des juges au tribunal, les ecclésiastiques de la ville de Vesoul vinrent « remercier tout le corps électoral *sur l'évêque* qu'il leur a donné (1). »

Nous verrons plus tard quels étaient ces ecclésiastiques, car nous les retrouverons autour de l'évêque. Bornons-nous à dire qu'ils étaient loin de former la majorité.

Le département, qui se trouvait en retard, pressa aussitôt Flavigny de partir pour Paris, seul lieu où les évêques nouveaux pouvaient recevoir l'imposition des mains. Quoique élu des derniers, il fut des premiers sacrés (2). Ce fut l'évêque schismatique de Lydda, Gobel, qui lui imposa les mains dans les premiers jours d'avril 1791. Sur la fin du mois, il revint à Vesoul et fit son entrée solennelle dans la cathédrale. Des témoins oculaires nous l'ont racontée. On y voyait force soldats et gardes nationaux, et le bruit des tambours couvrait celui des orgues et des chants pieux. Comme la maison épiscopale était trop près de l'église, on fit une procession assez longue, pour que le nouveau pontife fût vu d'un plus grand nombre. Il était de très petite taille, sa chape traînait à terre, et il avait peine à porter sa lourde crosse de cuivre argenté. Au-dessus de la porte d'entrée de l'église collégiale, on avait écrit en grandes lettres ces mots, qui rendaient assez bien le sentiment des Vésuliens vis-à-vis de leur curé :

Dabo vobis pastores juxtà cor meum ;

mais tout le monde était loin de partager cet avis, comme la suite va le prouver.

Le chef suprême de l'Eglise venait de condamner les évêques intrus ; par un bref du 13 avril, il les suspendait de leurs fonctions. Flavigny ne connaissait point encore cette mesure, quand il publia sa lettre de prise de possession. Elle est du 2 mai 1791.

Dans l'avertissement qui la précède, il dit que son intention était d'écrire en peu de mots au souverain pontife ; mais, réfléchissant que Sa Sainteté est entourée de personnes dévouées au parti des anciens évêques, il a cru qu'il était indispensable d'éclairer la sagesse du premier pasteur, en lui exposant fidèlement l'état des choses et les dispositions et opinions du clergé, convaincu que la simple exposition des sentiments

(1) Procès-verbal d'élection. (Arch. de la Haute-Saône, L. 58.)

(2) Ses collègues les anciens chanoines, spectateurs attristés de toutes ces scènes, s'amusaient un peu de cette précipitation : *Et erunt novissimi primi!* disaient-ils.

bien saisis, suffirait pour mettre tout esprit droit et exempt de préjugés en état de décider la trop fameuse question du serment; puis, il terminera par une profession de foi claire et authentique, qui montrera combien on calomnie les évêques patriotes, lorsqu'on ose dire qu'ils méconnaissent l'autorité du pape. « Heureux, ajoute-t-il, si j'ai su concilier le ton du respect avec la dignité épiscopale, les droits du sacerdoce avec ceux de l'empire, les principes de la foi avec ceux d'une raison éclairée. » Dans le corps du discours, il démontre au pape la nécessité où les bons prêtres se sont trouvés d'adopter les lois émanées de la première nation de l'Europe. Ces lois, « comme on l'a savamment prouvé, » ne blessent ni la foi, ni les mœurs, ni la discipline; elles coupent jusqu'à la racine des scandales et doivent offrir à l'univers le plus beau de tous les spectacles, le christianisme dans toute sa pureté, et les hommes heureux sous son empire....

» Des pasteurs malavisés n'en ont point voulu, mais, obligé par son serment de fonctionnaire public d'opter entre deux opinions si opposées, il s'est rangé, avec saint Augustin, du parti de la charité, craignant des suites fâcheuses pour la religion.

» Elevé ensuite, malgré ses résistances les plus formelles et les plus authentiques, au siége épiscopal de la Haute-Saône, pourvu de l'institution canonique par l'évêque du Doubs, et sacré par l'évêque de Paris commis à cet effet, il s'empresse de demander au saint-père le secours de ses lumières, de ses prières ferventes, » et il termine par une chaleureuse profession de foi.

Cette lettre fut envoyée au pape, et le procureur général syndic Vigneron en adressa un exemplaire à toutes les communes du département, avec une circulaire faisant l'éloge du « zélé pasteur » qui était en si bons termes avec Rome.

La réponse de Rome était déjà en chemin; elle fut connue vers le 15 mai : c'était le bref du 13 avril, portant suspension des évêques constitutionnels. Malgré les précautions du gouvernement, les catholiques ne négligèrent rien pour en prévenir le nouveau pasteur.

En comparant cette lettre avec celle qu'écrivait Flavigny le 14 mars, on trouve une grande différence de style, à l'avantage de la seconde. Celle-ci était l'œuvre du professeur Tribouillet, chancelier du nouvel évêque, rhéteur habile, dont la plume exercée se reconnaît dans tous les écrits signés de son supérieur.

Aucun des chanoines de Vesoul n'avait voulu s'associer aux actes de l'évêque schismatique. Il choisit pour vicaires deux vieillards de la ville, l'un Ambroise Bouvier, ancien curé de Vereux, âgé de 71 ans; l'autre,

Laurent Revillout, aumônier de l'hôpital, dont la nullité ne fut dépassée que par celle de Nicolas Tisserand, qui leur fut adjoint comme troisième vicaire épiscopal. Les abbés Bobilier, Galmiche, Tribouillet, Barbaud, Dupont et Billequez, furent les orateurs et les écrivains de la nouvelle église. Flavigny eut promptement besoin de leurs talents. Tribouillet fut le principal auteur de la *Lettre de deux amis sur les bulles et brefs du pape*. Il tâcha de prouver que le pape n'avait rien condamné dans la constitution civile. Le directoire fut si satisfait de cet écrit, qu'il en expédia un exemplaire à toutes les municipalités. Les catholiques ripostèrent par une pluie de brochures venant de Paris, et intitulées *Avis aux fidèles* (1). Pour en neutraliser l'effet, Tribouillet reprit la plume et écrivit le premier mandement aux fidèles de la Haute-Saône (2). Le but de l'évêque est d'éclairer les consciences en démontrant « que la constitution civile ne propose que le retranchement des vieux abus, le rétablissement de l'ancienne discipline, et le retour à l'Eglise primitive. » Il n'en a pas été ainsi malheureusement, dit-il plus tard, la discorde et le scandale sont partout, ses jours en seront abrégés. Le meilleur remède à ces maux, c'est la soumission aux lois de la patrie et le paiement de l'impôt. L'évêque déplore les scènes d'horreur qu'il a eues sous les yeux dans les paroisses, où il aurait mieux valu obéir que de faire des victimes : *Melior est obedientia quàm victimæ.*

Il termine en prémunissant les fidèles contre l'estime qu'ils pourraient faire de l'armée d'outre-Rhin, harangue les soldats et volontaires de la patrie, et fait des vœux touchants pour leurs succès.

Le dispositif déclare que, sur la demande du directoire et à cause de la rareté des légumes et du numéraire, l'évêque permet l'usage de la viande les dimanches, lundis, mardis et jeudis de carême, jusqu'à la Passion. Les soldats auront une semaine de plus. — Donné en la maison épiscopale, le 3 février 1792.

Les plaintes renfermées dans ce premier mandement de carême nous apprennent le peu de succès obtenu par l'évêque constitutionnel. D'après les lois du temps, il avait procédé à une nouvelle démarcation des paroisses. Une commission, composée de trois laïques et de trois ecclésiastiques (3), avait été chargée de ce travail (août 1791). Vesoul forma

(1) *Avis aux fidèles, ou principes propres à diriger leurs sentiments et leur conduite dans les circonstances présentes.* — Dufresne, Paris, 1791.

(2) Du 27 juillet 1791.

(3) Les trois commissaires ecclésiastiques furent les curés de Fougerolles, Saint-Bresson et Saint-Sauveur.

une paroisse à lui seul; Echenoz, Noidans et Navenne furent réunis; la cure de Dampvalley supprimée (1). Les populations n'acceptèrent point ces mesures sans protester. Plusieurs curés des environs de Vesoul refusèrent de reconnaître Flavigny; on les déposséda, et un ordre du directoire les obligea de rester à trois lieues au moins de leurs anciennes paroisses. Les paroissiens prirent fait et cause pour eux; il fallut envoyer des troupes dans plusieurs communes. Les villages de Noroy, Dampvalley, la Villeneuve, Varogne et Vellefrie se montraient ardents catholiques; Calmoutier, Colombier et Flagy se déclarèrent franchement révolutionnaires.

Les lettres de l'évêque intrus n'étaient pas lues au prône par un certain nombre de curés; aussi le conseil épiscopal, piqué de ce mépris, demanda-t-il que chaque destinataire donnât reçu au facteur à la remise du mandement de 1792. La totalité des prêtres qui adhérèrent à Flavigny paraît avoir été de 169, comme l'atteste une liste signée de sa main et présentée au département.

M. l'abbé Richard, et une brochure intitulée: *La naïve Vérité*, ont prétendu que les lettres pastorales de Flavigny n'eurent pas les honneurs d'une réfutation. Cela est inexact, car on y fit même une réponse assez volumineuse, dans laquelle on s'étonne que le pacifique curé de Vesoul soit devenu tout à la fois si belliqueux et si érudit (2).

L'éloquence et l'ardeur du conseil épiscopal n'améliorant pas la position, Flavigny tenta dans les environs de Vesoul une visite pastorale qui eut peu de succès. Dans l'été de 1792, quelques-uns de ses adhérents crurent avoir préparé les environs de Gy et de Bucey. La moitié des familles refusèrent d'envoyer leurs enfants à la confirmation, et le modeste char à bancs de l'évêque reçut même des projectiles de différents genres qui le forcèrent d'abréger sa tournée. Une ordination de quatre prêtres — les seuls à qui Flavigny ait imposé les mains — fournit des sujets que nul ne voulait accepter. Trois d'entre eux furent successivement nommés à la cure de Rupt. Les deux premiers, Fournier, de Navenne, et Parin, de Baudoncourt, furent chassés; le troisième n'osa pas accepter. Pour réduire cette paroisse rebelle, Flavigny fit une expédition regrettable.

(1) Le tableau porte: Vesoul, 5,844 habitants, église cathédrale et paroissiale; Echenoz, 802 habitants, paroissiale; Noidans, 658, et Navenne, 283, oratoires; Coulevon, 181, Velleperrot, 187, sont réunis et confiés à un vicaire. (Archives modernes de la Haute-Saône.)

(2) *Avertissement aux fidèles de la Haute-Saône, pour servir d'examen à la lettre pastorale de Flavigny.* — Paris, Crapart, 1792; in-8° de 81 pages.

Le 30 août 1792, il traversa Rupt, accompagné des patriotes de Dampierre-sur-Salon et du voisinage. Cette turbulente escorte dévasta les maisons des catholiques, tondit les femmes, et mit le feu au château. Les vases sacrés de la paroisse furent vendus sur la place publique de Vesoul (1). Les catholiques furent profondément blessés de ces mesures, et l'odieux de cette triste expédition retomba tout entier sur l'évêque, qui n'osa plus sortir de sa maison épiscopale. En ce moment on dressait la liste des prêtres de la Haute-Saône sujets à la déportation. Il s'en trouva 496. Quatre anciens membres du chapitre déclarèrent qu'ils resteraient à Vesoul, les autres prirent le chemin de l'exil. Malgré les beaux discours que les citoyens abbés Tribouillet et Barbaud font à l'occasion de toutes les fêtes, victoires ou catastrophes nationales, les affaires de l'Eglise constitutionnelle déclinent visiblement, et la force d'inertie des Vésuliens ne peut plus arrêter le torrent révolutionnaire. La société des Amis de la Constitution, dont les prêtres Tribouillet, Bobilier et Galmiche étaient l'âme, se voit distancée par la société populaire et montagnarde, qui deviendra bientôt le club des sans-culottes.

Les religieuses ursulines et annonciades de Vesoul furent unanimes à garder leurs supérieures et leurs vœux. Elles ne cédèrent qu'à la force, et leurs maisons furent fermées le 27 novembre 1792. De l'une on fit une maison de détention, de l'autre une fabrique de salpêtre.

A mesure que les eaux de la révolution montaient, le patriotisme de l'évêque montait aussi. Dans son second mandement de carême (2 février 1793) il s'intitule *citoyen évêque* de la Haute-Saône, et prouve modestement qu'il n'y a point de bonheur sans religion. Il appose sa signature aux délibérations communales qui dépouillent son église, le privent de ses cloches, de ses vases sacrés et de ses ornements précieux. L'inventaire déposé aux archives communales nous apprend que « la pompeuse argenterie de cette église pesait 316 marcs 6 gros. » En y joignant les galons et vases sacrés pris aux couvents et chapelles de la ville, on atteignit un poids total de plus de 700 marcs.

On commençait aussi à vendre les biens de l'église et du chapitre. Quelques-unes des terres ecclésiastiques atteignirent des prix considérables (2). Il est vrai qu'en les payant en assignats deux ans plus tard, on

(1) Registres de l'église paroissiale de Rupt. Narration de Gabriel Collot, témoin oculaire.

(2) Le moulin des Prés, appartenant à l'abbaye de Luxeuil, fut adjugé à 503,000 fr. (Archives, Q. 107.)

les eut à peu près pour rien, et naturellement ce furent les plus désintéressés des républicains qui les achetèrent.

Toutefois le tribunal criminel de Vesoul fut un des plus modérés, et on en trouverait difficilement un seul dans toute la France qui l'ait été davantage. Aussi les représentants Bernard, Bassal et Robespierre y firent-ils des épurations ; l'accusateur public Sériot et plusieurs autres furent révoqués, parce qu'ils étaient trop bons au gré des terroristes.

Rendons aussi justice à Flavigny. S'il fit des mandements contre les prêtres insermentés, il ne les persécuta point. Il n'invoqua le bras séculier que pour soutenir son autorité chancelante et non pour livrer à la rigueur des lois ceux qui refusaient de s'y soumettre. Sa sœur même était une catholique dévouée. Elle habitait la maison épiscopale, y offrait quelquefois asile aux prêtres fidèles, et avait même une chambre où l'un d'eux célébrait presque tous les jours. Connaissant la bonhomie de son frère, qui lui reprochait de le compromettre en gardant ainsi un réfractaire, elle lui répondait d'un air narquois : Trouve-le si tu peux, fais-le prendre si tu l'oses !

Un arrêté ministériel (1er juin 1793) abolit le costume ecclésiastique. Flavigny s'empressa d'endosser l'habit séculier, et une circulaire du département annonça à tous les curés que « ce zélé pasteur » avait donné un exemple qu'il fallait suivre. On y mettait des formes, mais on vit que l'exemple du pasteur n'était pas même suivi dans la ville épiscopale, où l'on riait beaucoup de son habit à la française. Les administrateurs se fâchèrent, et dans une proclamation du 9 octobre 1793, ils reprochent amèrement à la ville de Vesoul le scandale qu'elle donne à toute la France en tolérant encore que des habits religieux paraissent en plein midi dans ses rues (1).

Une complication d'affaires ecclésiastiques, dont l'une fut portée à la Convention nationale, vint en ce moment faire regretter à l'évêque le temps où il n'était que simple chanoine. Les sieurs Thibolot et Chevalot, curés de Courtesoult et de Fouvent, s'étaient mariés dans la nuit du 9 au 10 juillet 1793. Chevalot annonça son mariage en chaire le lendemain, avec des propos obscènes. Les paroissiens, scandalisés de cette conduite, sortirent de l'église, et trente-deux chefs de famille signèrent une adresse à l'évêque, dénonçant la conduite de leur curé comme indigne, et demandant que ses pouvoirs lui fussent retirés. Le maire de Fouvent apporta

(1) Cette proclamation, si honorable pour la ville de Vesoul, est signée des administrateurs Seguin, Rochet, David.

cette pièce, et le citoyen évêque, reconnaissant les torts de son subordonné, eut le courage de le destituer. — Et s'il ne veut pas sortir de la cure, où il est avec sa femme ? — Vous l'en mettrez dehors, répondit Flavigny.

Les habitants de Fouvent ne se firent point donner cet ordre par écrit ; mais l'indigne Chevalot, chassé de son presbytère, s'abrita derrière les lois du temps, en appela au ministre et à la Convention. Flavigny fut accusé d'obscurantisme, d'attaque contre la liberté, on le traita rudement ; il se défendit en répondant qu'il n'avait point attaqué la Constitution et la liberté, qu'il avait seulement obtempéré à la juste réquisition des paroissiens de Fouvent. La Convention, qui tenait très peu compte des vœux du peuple, condamna l'évêque et annula, par son décret du 12 août 1793, toutes les destitutions portées contre les prêtres pour raison de mariage. Cette condamnation était un vrai triomphe pour l'évêque, tous les gens honnêtes et sensés lui donnèrent raison ; et l'acte annulé par la Convention fut certainement le plus louable de son épiscopat.

Cependant les événements se précipitaient, les jours de l'Eglise constitutionnelle étaient comptés. Les prisons regorgeaient de détenus, la peine de la déportation était fréquemment appliquée par le tribunal criminel, et l'abandon que l'évêque patriote fit de son traitement pour le déposer sur l'autel de la patrie, ne put le faire échapper à la loi générale. Un décret du 7 novembre 1793 abolit du même coup l'Eglise constitutionnelle et la religion catholique, et trois jours après on inaugurait le culte de la Raison.

Les effets de ce décret ne tardèrent pas à se faire sentir ; une bande de forcenés se précipitèrent dans l'église Saint-Georges pour la dévaster, en brisa les images, pilla les chapelles, et voulut renverser le maître-autel, qu'un homme de bien fit épargner en représentant que ce beau bloc de marbre noir serait un magnifique piédestal pour la déesse Raison (1). On parodia même d'une manière sacrilége le décret de la Convention portant la mort du christianisme. Les caveaux de l'église furent ouverts, et on y précipita le Christ au sépulcre (2) avec les six personnages de pierre qui l'entouraient. Après ces dévastations non

(1) Le maître-autel de Vesoul porte encore la marque du premier coup de hache qu'il reçut en cette circonstance.

(2) Ce Christ au sépulcre avait été donné par la famille Sonnet. Il est dans la chapelle à droite en entrant.

moins inutiles que coupables, on ferma l'église, et une brutale circulaire de l'agent national Boisot annonça au clergé constitutionnel que son rôle était fini, « qu'ayant été l'échafaudage nécessaire pour diminuer le fanatisme, il devait disparaître, maintenant que l'édifice de la Raison était construit. » (6 messidor an II.)

Le malheureux évêque de la Haute-Saône n'avait point attendu cette cruelle ironie pour résigner des fonctions qu'il ne pouvait plus exercer. Le 10 février 1794 il adressa un simple avis à la place du mandement ordinaire. Par cet avis il diminuait la rigueur du carême pour ses diocésains. Au point où les choses en étaient venues, cette démarche peut encore passer pour un trait de courage. Le culte de la Raison était le seul qui fût toléré à Vesoul ; les fêtes les plus ridicules, les exhibitions les plus burlesques, les processions les plus singulières, étaient à la mode ; les bustes de Robespierre et de Marat remplaçaient les statues des saints, et sous prétexte de civisme et de raison, on outrageait autant la patrie que le bon sens (1). La grande majorité de la population s'abstenait d'y prendre part, les relations offfcielles disent seulement que nombre de citoyens regardaient de leurs fenêtres ce « charmant spectacle. »

On aime à croire que ce fut pour protester contre ces folies, que Flavigny donna sa démission. Toujours est-il que, le 17 juin 1794, le représentant Lejeune, envoyé par la Convention pour visiter les départements de l'Est, déclare que le ci-devant évêque Flavigny, qui a volontairement abdiqué ses fonctions, est devenu un sujet d'inquiétude pour la république, à l'occasion d'un rassemblement sympathique qui a eu lieu devant sa maison, le lendemain de la fête de l'Etre suprême. Ce rassemblement n'était autre chose qu'une protestation des gens de Vesoul contre les avanies que l'on faisait subir à leur ancien curé, en déployant sous ses fenêtres le spectacle des fêtes soi-disant nationales. Le citoyen Flavigny jugea qu'il était prudent de quitter la ville et de se retirer à Besançon. A peine y était-il arrivé, que l'arrêté de Lejeune l'y internait, avec ordre de se présenter tous les jours devant l'agent national.

De l'internement à la prison, il n'y a qu'un pas, et le malheureux évêque l'eut bientôt franchi. Ce fut un honneur pour lui d'être arrêté

(1) Nous ne retracerons point ici ces fêtes, dont les pompes sont célébrées dans les brochures et les journaux du temps. Citons seulement celle de l'inauguration du monument civique de la montagne (la Motte), 28 germinal an II, dont l'idée avait été suggérée par Robespierre jeune, de passage à Vesoul, la fête de la Réunion, la fête de la Raison, celle de l'Etre Suprême, la procession à l'autel de la Patrie, etc. Les assemblées populaires qui se rendaient à ces fêtes, tenaient leurs séances rue du Breuil.

dans un temps où les meilleurs citoyens étaient condamnés à la prison ou montaient sur l'échafaud. Mais le prisonnier était si manifestement innocent, que les Vésuliens s'émurent à la nouvelle de son incarcération, et firent aussitôt une pétition pour demander l'élargissement de celui qu'ils appellent « le plus vertueux des hommes. » Cette pétition, à laquelle se trouvent annexées six pages in-folio d'honorables signatures, porte la date du 10 thermidor (28 juillet 1794 (1)).

La chute de Robespierre, qui était arrivée la veille même de ce jour, amena la mise en liberté de l'évêque et de beaucoup d'autres détenus, mais elle n'améliora pas le sort des catholiques de la Haute-Saône. Lassés d'attendre en vain la liberté que cette chute semblait leur promettre, ils répandirent dans toutes les communes du département une circulaire anonyme, invitant les principaux d'entre eux à se réunir à Vesoul le 1er nivôse an III (21 décembre 1794). Le comité révolutionnaire vit dans cette aspiration si légitime une tentative de révolte, et lança une circulaire foudroyante contre les perturbateurs.

Au reste, cette manifestation était si bien d'accord avec le sentiment public, que le comité fut obligé de céder ; les églises des campagnes commencèrent à se rouvrir dans les premiers mois de 1795, et quand Flavigny revint, au mois d'avril, les constitutionnels les plus zélés commençaient à exercer leurs fonctions.

La cathédrale de Saint-Georges était dans un assez triste état. De par les décrets révolutionnaires, elle avait perdu son nom (août 1794) pour s'appeler désormais le temple de l'Eternel. Une délibération de la commune nous apprend que le mobilier de ce temple consiste en « 250 chaises, qui seront toujours propres (2). »

Une brochure éditée sans doute par les constitutionnels constate qu'il y eut des démonstrations de joie au retour de l'évêque Flavigny. Ses paroissiens tinrent à lui donner des marques de leur vive sympathie, il y eut illumination en ville, la municipalité ne s'opposa point à ce que le *Te Deum* fût chanté dans l'église, et un feu de joie fut allumé devant la maison épiscopale.

Le 22 mai 1795, le chancelier Tribouillet reprit la plume pour écrire un mandement d'actions de grâces sur la liberté faite à la religion, liberté dont le retour de l'évêque et la réouverture des églises sont la preuve. Flavigny s'y compare à Esdras revenant de la captivité, et les

(1) Archives de la Haute-Saône, L. 51.
(2) Arch. de la mairie. Délib. du 14 thermidor an III (1er août 1794).

applications ne manquent pas d'à-propos, quoiqu'on puisse les trouver quelque peu prétentieuses.

Les prêtres insermentés étaient toujours poursuivis dans le département, mais le tribunal criminel les condamnait avec répugnance, et se prêtait volontiers à tous les moyens imaginés pour leur sauver la vie. Il vint cependant un jour où la crainte de violer la loi par trop ouvertement lui fit prononcer la peine capitale contre un jeune religieux capucin, originaire de Saint-Loup. C'était le P. Grégoire. On peut voir dans la relation écrite par M. de Chaffoy (1), les détails émouvants de ce procès, dont l'issue impressionna si fort la ville de Vesoul, qu'on n'eût point osé en recommencer un semblable.

Le jour de l'exécution, les Vésuliens protestèrent contre la barbarie de ce jugement. En signe de deuil, la plupart des boutiques furent fermées, et l'attitude de la population prouva aux juges que le modérantisme, comme on disait dans le barbare langage d'alors, était le meilleur moyen d'obtenir les sympathies publiques. Le P. Grégoire fut le seul prêtre mis à mort pour la foi dans notre département (15 janvier 1796). Dans la nuit qui suivit son supplice, deux personnes dévouées se rendirent au cimetière, ouvrirent en toute hâte la fosse du martyr, et rencontrant ses pieds au lieu de trouver sa tête comme elles l'espéraient, les rapportèrent pour les conserver comme des reliques.

Pendant ce temps, l'Eglise constitutionnelle essayait de se réorganiser, et faisait d'inutiles appels aux prêtres insermentés. Dans l'avis de 14 pages qui lui servit de mandement de carême en 1796, l'évêque de la Haute-Saône déplore l'absence de la paix, que la réouverture des églises n'a pu faire revenir. Le 15 août de la même année, il assiste à Colmar au sacre d'Antoine Berdolet comme évêque du Haut-Rhin, et concerte à cette occasion différentes mesures qui ne paraissent avoir eu aucun résultat.

Le mandement de 1797 a pour but de prouver qu'il importe à tous les citoyens et à toutes les opinions de voir refleurir la religion et restaurer les ruines du passé. M. Tribouillet n'y mit pas seulement toute sa rhétorique, on trouve encore dans cet écrit des pages pleines de cœur et d'onction.

La lettre du 6 mai 1797 ouvrit la série des *Te Deum* qu'on allait chanter pendant dix-huit ans. Celui-ci était ordonné au sujet de la paix

(1) *Notice historique sur les prêtres du diocèse de Besançon mis à mort pendant la Révolution.*

avec l'Autriche (traité de Campo-Formio). Les prêtres détenus et non encore envoyés à la Guyane furent mis en liberté à cette occasion. Le 17 juillet 1797, Flavigny leur adressa une lettre pastorale pour les inviter à s'unir à lui, étouffer les divisions et envoyer au moins un député au concile national. Dix jours plus tard (27 juillet), il ordonna des prières pour la tenue du concile et demanda une communion à chaque fidèle de son diocèse.

Flavigny fut un des trente-trois évêques qui se rendirent à ce concile soi-disant national, tenu à Notre-Dame de Paris du 15 août au 15 novembre 1797. Si l'évêque de la Haute-Saône ne brillait point parmi les pères de cette assemblée, le député qui l'accompagnait pouvait du moins lui faire honneur par ses talents. C'était l'ancien bénédictin dom Grappin, rattaché depuis quelque temps au diocèse de Vesoul, dans lequel il était né, et qui put partager avec Tribouillet les soucis de la chancellerie épiscopale.

Les décisions du concile de 1797 parurent imprimer une nouvelle vigueur au schisme constitutionnel. Flavigny annonça la publication de ces décrets par une circulaire du 10 janvier 1798, et annonça l'ouverture d'un synode diocésain pour le 26 juin suivant. Les catholiques restèrent sourds aux appels des schismatiques; ils ne pouvaient oublier qu'on fusillait encore à Besançon les prêtres fidèles, et que la faiblesse des assermentés avait causé une partie des malheurs de l'Eglise. Bon nombre de paroisses avaient constamment repoussé les constitutionnels, et une fois que la force armée ne servit plus d'auxiliaire aux intrus, ils eurent assez de peine à se maintenir dans leurs postes et ne parvinrent guère qu'à occuper le tiers des cures du département. Dans les plus mauvais jours, les paroisses de la Haute-Saône furent visitées par des prêtres catholiques. Le comité de sûreté générale de Paris avait stimulé à plusieurs reprises le zèle de l'agent national Boisot, qui s'épuisait en appels aux patriotes; Saladin (1795) avait lancé des proclamations délirantes contre « ces monstres insaisissables qui parcourent les campagnes et entretiennent le fanatisme dans tout le département, etc. » Si les prêtres fidèles avaient bravé le schisme et la Terreur dans le temps de leur toute-puissance, ils n'avaient garde de s'y soumettre alors que cette puissance avait disparu. Aussi, beaucoup de paroisses cherchaient à se procurer un prêtre fidèle, les anciens curés revenaient peu à peu, plusieurs installaient leur congrégation dans une grange, tandis que le constitutionnel conservait son église presque déserte, en sorte que dans chaque village il y avait deux camps bien distincts, les constitutionnels,

et les catholiques ou acéphales, ainsi nommés par Flavigny, parce qu'il les prétendait sans chefs, comme si la Révolution eût anéanti le pape et les évêques.

Les conseillers de Flavigny lui faisaient espérer qu'au moyen d'un synode on pourrait enfin organiser le diocèse et ramener tout le monde à l'obéissance. Ce synode commença le 26 juin 1798. En tête des actes son président prend ce titre : Jean-Baptiste Flavigny, par la miséricorde divine, et dans la communion du saint-siége, *évêque de Vesoul*, diocèse de la Haute-Saône, à ses coopérateurs dans le saint ministère, salut et bénédiction en N. S. J.-C.

Comme la soumission aux lois civiles était la grande vertu des constitutionnels, trois membres du synode allèrent prier la municipalité de Vesoul d'envoyer quelques représentants aux séances, pour protéger la liberté du synode et constater que tout est conforme aux lois de la république. A neuf heures le cortége entre dans la cathédrale, et l'évêque officie pontificalement, entouré de tous les curés en surplis et en étoles. On se rend ensuite dans une enceinte préparée en face de la chaire, on lit solennellement la profession de foi de Pie IV, et tous jurent sur les saints Evangiles d'y être fidèles. Le citoyen Buffe, curé de Quenoche, est ensuite nommé vice-président ; Grappin, Tribouillet et Lempereur (curé de Gray), secrétaires. Les congrégations particulières, au nombre de cinq, tenaient leurs séances à la chapelle de la Charité. On s'occupa successivement de l'organisation du diocèse, divisé en 25 archiprêtrés (1); de la liturgie; de la discipline des clercs; de l'étude; de la soumission aux lois de la république; du devoir des archiprêtres; des devoirs particuliers des pasteurs.

Le 28 juin, l'évêque nomma son presbytère ou conseil, et le 29, aux vêpres solennelles chantées à la cathédrale, eut lieu la clôture. Les statuts arrêtés dans le cours du synode furent promulgués, et on en écouta la lecture « avec un tendre intérêt. » Une assistance nombreuse, attirée bien plus par la nouveauté du spectacle que par la dévotion, entourait les membres du synode lorsqu'ils firent les acclamations à Dieu, à l'Eglise, au pape, à l'évêque, aux habitants de Vesoul, aux citoyens français, aux autorités constituées, à la république et à toutes les nations.

(1) Les voici : Champlitte, Faucogney, Faverney, Fretigney, Grange, Gray, Gy, Jussey, la Chapelle-Saint-Quillain, Lavoncourt, Lure, Luxeuil, Melisey, Montbozon, Noroy, Pesmes, Port-sur-Saône, Preigney, Rioz, Ronchamp, Saint-Loup, Saulx, Traves, Vauvillers, Vesoul.

Avant de se séparer, les membres du synode se donnèrent l'accolade fraternelle, et la municipalité, qui avait assisté tous les jours aux séances, témoigna sa satisfaction de l'ordre, de la bonne intelligence et du patriotisme éclairé qui avaient présidé aux délibérations de l'assemblée.

On comptait à ce synode trente-un archiprêtres ou députés, les trois vicaires épiscopaux Bouvier, Revillout, Tisserand, et cinq autres prêtres (1).

En général, les actes de cette assemblée sont graves et dignes. On ne peut leur reprocher que leur teinte prononcée de jansénisme, et la persistance avec laquelle ils demandent la soumission des dissidents et acéphales, dont ils ne reconnaissent ni la mission ni les pouvoirs. Les décrets du synode furent promulgués dans une lettre du 7 juillet suivant. L'évêque déclare humblement qu'il ne les impose point; il prie les prêtres et les fidèles de les accepter.

Après avoir donné cette marque de la vitalité de l'Eglise constitutionnelle, Flavigny fit quelques voyages pour donner la confirmation dans les lieux où il était sûr de n'être pas trop mal reçu, et pour grossir le nombre des confirmands, le clergé de son obédience présenta des enfants âgés seulement de huit ans.

L'approche du concile national de 1800 donna de nouvelles occupations à l'évêque de Vesoul. Du 15 au 20 juillet, il tint un nouveau synode dans lequel on gémit sur les plaies faites à la religion, et la nécessité de ne point employer les prêtres non reconnus par l'évêque de la Haute-Saône. Une lettre fut adressée dans ce sens aux pasteurs et aux fidèles du département; une autre fut envoyée à Pie VII pour le féliciter de son avènement; on célébra un grand service pour Desaix et la Tour d'Auvergne, et un discours plein de charité, fait par Flavigny, marqua la dernière réunion. Lempereur, curé de Gray, fut élu député au concile national, et Bolot, curé de la Chapelle-Saint-Quillain, député suppléant (2).

Les actes de ce synode ressemblent assez à ceux du précédent; on y trouve seulement quelques erreurs théologiques de plus, et un servilisme encore plus grand envers l'autorité civile.

Le nouveau métropolitain de l'Est convoqua un concile provincial, qui se tint à Besançon trois semaines après le synode de Vesoul. Ce concile dura six jours et retentit de plaintes amères contre les insermentés;

(1) Les actes de ce synode furent publiés par l'abbé Bobillier, qui s'était fait imprimeur et devint maire de Vesoul.

(2) Le vice-président du synode de 1799 fut Hacquard, curé d'Anjeux. Lempereur, de Gray; Bouvier, de Vello, et Henry, de Filain, furent secrétaires.

l'évêque de la Haute-Saône s'y trouvait avec ses collègues du Jura et du Haut-Rhin.

On n'y fit guère que des projets destinés à réorganiser définitivement l'Eglise constitutionnelle, qui se mourait. Le concile national de Paris, tenu en 1801, ne put prolonger son agonie, et se séparait, le 15 août, sur l'invitation du gouvernement. Après avoir prêché en toute occasion le respect aux volontés de la République, les évêques constitutionnels auraient eu mauvaise grâce de se montrer récalcitrants; il eût été du reste dangereux de résister. Le premier consul avait signé le concordat, et Flavigny, en donnant sa démission d'évêque, fut très heureux de conserver son titre ancien et légitime, celui de curé de Vesoul. Il paraît cependant que ce ne fut pas sans peine qu'il perdit l'habitude de la signâture épiscopale, puisque le registre de fabrique ouvert à cette époque porte encore deux suscriptions de ce genre. Il ne lui fut pas difficile de reprendre des habitudes qu'il n'avait guère quittées. Le nouvel archevêque de Besançon ne maltraita point l'évêque démissionnaire, et Flavigny put d'autant mieux se livrer à ses habitudes paisibles et charitables, qu'on lui laissa toute liberté, et que le gouvernement lui accorda une pension de 3,600 francs. Aidé des vicaires qu'il avait choisis, il leur laissa tous les revenus de la cure, pour se contenter de sa pension et de ses biens patrimoniaux, au moyen desquels il put se montrer généreux envers les pauvres et les affligés.

L'église paroissiale de Vesoul avait payé bien cher le titre de cathédrale qu'elle portait depuis onze ans de par la loi. Elle avait été à peu près complétement dépouillée de ses ornements; il ne lui restait qu'une cloche, et les registres de fabrique constatent que les prêtres qui venaient y dire la messe devaient subvenir à tous leurs frais. La ville était obérée : ce fut seulement en 1804 qu'on put recouvrir de fer-blanc le clocher dont la toiture manquait depuis une dizaine d'années. Ce fut à force de temps, d'économie, de patience du côté des fabriciens et de générosité de la part des fidèles, qu'on put rétablir les orgues, orner les chapelles, fondre des cloches, et mettre enfin l'église sur le pied qui convient à une paroissiale de premier ordre.

Trois années avant de mourir, le curé Flavigny, accablé par le poids des ans, cessa de s'occuper de la paroisse, dont le premier vicaire, Billequez, était en réalité depuis longtemps le chef et directeur. Il espérait en être un jour le titulaire; mais la mort de Mgr Lecoz, en ruinant les espérances des anciens constitutionnels, mina les siennes sans retour. Flavigny mourut le 31 mars 1816, sans s'être rétracté. La rétractation

qu'il tenait entre les mains le jour de ses funérailles n'était qu'une concession faite aux catholiques. Si l'*Ami de la religion* a vu dans cette circonstance une preuve des sentiments nouveaux du défunt, il a été mal informé. Ses dernières années avaient été attristées par des différends où la politique se mêlait à la religion, et la conduite du comte d'Artois, qui, en passant à Vesoul, n'avait voulu ni de lui ni de son vicaire chéri Billequez, le peinait vivement et n'était pas de nature à le ramener.

Flavigny porta jusqu'à la fin de sa vie la croix pectorale des évêques; il la donnait volontiers à baiser aux enfants de la ville. Quand on lui parlait du schisme constitutionnel, il détournait la question. Quoiqu'il eût peu de talent, il prêchait avec une certaine onction, et on l'entendait parfois avec plaisir. C'était un bon curé, dont les circonstances firent un évêque assez médiocre, et un chef de parti malgré lui. Ses mœurs furent toujours pures, et son désintéressement ne se démentit jamais. La ville de Vesoul a oublié ses erreurs et ses faiblesses, pour ne se souvenir que de sa bonhomie et de sa grande charité.

Au reste, l'église de Vesoul eut le bonheur de ne compter que des hommes de ce genre parmi les prêtres qui lui furent attachés. En dehors de leurs erreurs, les vicaires Tribouillet et Billequez étaient des hommes recommandables par leur talent et leur influence. Les anciens élèves de l'abbé Tribouillet ne parlent de lui qu'avec vénération et respect, et avouent qu'il avait un grand empire sur la jeunesse de Vesoul (1). L'abbé Billequez parlait avec entraînement et chaleur et était fort estimé dans la paroisse. La tache que le schisme imprime sur leur vie n'en est que plus regrettable, et leur responsabilité ne nous en paraît que plus grande.

En somme, l'église de Vesoul ne traversa pas sans honneur la crise révolutionnaire. Les trois quarts de ses membres furent fidèles, et ceux mêmes qui oublièrent leurs devoirs envers l'Eglise catholique peuvent encore être comptés parmi les moins mauvais de ceux qui donnèrent dans le schisme. Au lieu de les blâmer d'avoir payé tribut à la faiblesse humaine et aux erreurs de leur temps, nous préférons les plaindre, et nous pensons que tout lecteur éclairé sera de notre avis.

J. Morey.

(1) Parmi les élèves encore existants de l'abbé Tribouillet, qui font honneur à leur maître, nous pouvons citer Mgr Guerrin, évêque de Langres, et M. l'abbé Boisson.



LES CONCILES.

Dans les circonstances actuelles, il peut être intéressant et utile d'avoir sur le concile des notions théologiques exactes, d'apprécier l'importance des conciles en général, soit au point de vue du dogme, soit dans l'intérêt de la société ; d'étudier en particulier la nécessité du futur concile, et de se rendre compte des motifs qui en ont amené la convocation. Ici, nous le savons, les ouvrages abondent : Duguet, Thomassin, Van-Espen, Jacobat, parmi les anciens, et parmi les auteurs contemporains, Nosseigneurs Dupanloup, Plantier et de Ketteler, ont traité supérieurement, ceux-là la partie théologique, applicable à tous les conciles, ceux-ci la partie morale et philosophique et spécialement ce qui a rapport au concile de 1869. Mais l'étude, ou même seulement la lecture de ces différents auteurs, est impossible au plus grand nombre ; il s'agirait d'y suppléer en leur empruntant sur chacun de ces points ce qu'ils offrent de plus substantiel et en le présentant au lecteur dans une courte dissertation. Je commence.

I.

Le mot *concile* semble dériver du verbe latin *conciliare*, qui renferme tout à la fois l'idée d'assemblée et l'idée de réconciliation ou d'entente ; par conséquent, pris dans son acception la plus générale, il désigne une assemblée dont le but est d'assurer la bonne harmonie, soit en décidant un point de controverse, soit en réglant et en adoptant certaines mesures. Dans l'Eglise, cette assemblée est composée d'évêques, et son but spécial est surtout l'unité de foi et de discipline.

1° Il y a le concile provincial ; c'est la réunion des évêques d'une province ecclésiastique sous la présidence du métropolitain : ses décrets, pourvu qu'ils soient conformes aux définitions et aux lois générales de l'Eglise,

peuvent comprendre tout ce qui intéresse, de près ou de loin, le bien spirituel des fidèles, mais ils ne sont obligatoires que pour la province. — Il y a le concile national : celui-ci se compose des évêques de la nation convoqués et présidés par un patriarche ou un primat; à défaut de patriarche et de primat, par le pape. Lorsqu'en 1811, Bonaparte voulut réunir de son chef les prélats français, il se brisa devant une résistance plus forte que des armées rangées en bataille. Pie VII lui représenta que le pape seul possède de droit divin la juridiction nécessaire pour convoquer le concile des évêques et archevêques, qui ne sont point soumis à la juridiction de l'un d'entre eux; puis il conclut par le vieux mot, prononcé par un vieux pape et écrit dans un vieux livre : *Non possumus*. Mais alors même que le pape préside le concile de la nation, s'il ne donne aux décrets qu'une approbation générale, il n'en résulte aucune obligation pour l'Eglise universelle. — Il y a le concile œcuménique; on entend par là un concile auquel tous les évêques de l'univers sont convoqués par le souverain pontife et où lui-même préside, soit en personne, soit par ses légats, dans la plénitude de sa liberté. Une telle assemblée n'est pas autre chose que la continuation du collége apostolique avec lequel Jésus-Christ a promis de se trouver jusqu'au dernier jour du monde, et par conséquent son pouvoir de juridiction est sans limites. Mais à cette notion du concile général se rattachent un certain nombre de questions qui en sont le développement naturel et l'explication nécessaire. Voici ces questions :

Les laïques, princes, ambassadeurs ou monarques, ne peuvent-ils pas être appelés au concile général? Rien n'empêche qu'on les y appelle; mais il est de foi que leur présence n'est jamais nécessaire; témoin le concile de Chalcédoine, où l'élément laïque fut écarté comme superflu; témoin le quatrième concile de Constantinople, en présence duquel l'empereur Basile dut reconnaître que l'épiscopat seul a de droit divin le pouvoir de définir; témoin le concile de Trente, qui trancha la question par voie de conséquence au chapitre IV de sa XXIII[e] session.

Est-il nécessaire que les évêques soient pourvus d'un siége pour avoir voix délibérative au concile? — Réponse : *Episcopi titulares... veri sunt episcopi, ac in suâ consecratione recipientes ordinem episcopalem, vocari debent ad concilium generale, habentque in eo votum decisivum, sicut cœteri episcopi*. Cette décision de Reifenstuel, qui est aussi celle des plus célèbres canonistes, repose, comme on le voit, sur cette idée fondamentale que le droit de juger en matière de doctrine est inhérent au caractère épiscopal. Du reste, il n'y a qu'à observer ce qui se passe dans la plupart des conciles, et l'on est suffisamment édifié sur ce point. Au concile de

Jérusalem, les apôtres décident avec Pierre, et cependant aucun d'eux jusque-là n'a d'Eglise à gouverner. Les actes du concile de Nicée sont signés d'un certain nombre de chorévêques; or, les chorévêques sont ainsi désignés pour les distinguer des évêques ayant un siége et une juridiction. Aujourd'hui nous les appellerions titulaires ou annulaires. Labbe nous parle de Parebius, évêque sans diocèse, qui souscrivit à la condamnation de Nestorius, et, au rapport de Pallavicini, historien du dernier concile général, trois au moins y votèrent avec la même autorité que les pasteurs et administrateurs du troupeau. Ces quelques faits sont pris au hasard parmi beaucoup d'autres; mais ils suffisent pour mettre fin à la contestation qui vient de s'élever en France à ce sujet.

Bien que les évêques ne se prononcent qu'après le pape, sont-ils et restent-ils véritablement juges de la foi? Oui. Saint Chrysostôme appelle le souverain pontife *la bouche du Christ;* à Lyon en 1274, à Florence en 1439, il fut qualifié de *docteur suprême;* ce n'est donc, en effet, qu'après lui que les évêques peuvent et doivent émettre leur sentence : mais il ne s'ensuit nullement qu'ils soient purement passifs ou cessent d'être juges. D'abord, ils ont pris part à la discussion qui précède toujours la définition d'un dogme, et même la définition sera ajournée si, à la suite des débats, il y a divergence entre le sentiment des pères du concile et le sentiment du pape. De plus, alors même que le souverain pontife a jugé sans appel, la parole de l'évêque qui s'exprime dans le même sens ne laisse pas que d'être un jugement; il n'est pas nécessaire pour juger d'avoir la liberté de prononcer autrement que le premier juge; il suffit de connaître la cause et d'avoir des motifs déterminants de prononcer le jugement : « Juger après le jugement du pontife, dit Fénelon, c'est joindre son » jugement au jugement pontifical. C'est par cette raison que les évêques » souscrivirent autrefois aux décrets des conciles généraux eux-mêmes. » Leur soumission était un jugement, et leur jugement une soumission. » En souscrivant, ils se soumettaient et en même temps confirmaient » la décision du concile (1). »

D'où viennent à un concile son autorité et son caractère de concile œcuménique? Ce n'est pas précisément du nombre des évêques présents, puisque plusieurs conciles généraux ont compté moins d'évêques que tels conciles particuliers dont nous pourrions indiquer la date. Il suffit, en effet, en ce qui concerne le nombre, que la plupart des provinces chrétiennes soient représentées par quelques membres de l'épiscopat. La

(1) Instruction pastorale du 16 avril 1715.

condition essentielle pour l'œcuménicité, c'est donc la reconnaissance et l'approbation des actes du concile par le souverain pontife. S'il l'a présidé en personne, ces actes se trouvent sanctionnés par le seul fait de sa présence, et il n'est pas besoin d'une confirmation ultérieure; mais s'il n'a assisté que par des légats, il faut qu'il les confirme formellement, pour que les fidèles sachent que les légats n'ont point failli à leurs instructions. La raison fondamentale de ceci saute aux yeux de tout homme qui pense : ce n'est qu'autant que les évêques sont unis au pape qu'ils possèdent l'infaillibilité dans la doctrine et l'autorité dans le gouvernement, et dès lors ils ne sauraient ni légiférer ni définir si le pape ne définit et ne légifère avec eux.

2° Il n'est pas permis à un catholique de révoquer en doute l'infaillibilité d'un concile général, et si les préjugés d'éducation ou de secte ne s'interposaient pas constamment entre la lumière de la vérité et l'œil du dissident, beaucoup de ceux qui se plaisent à faire remonter ce privilége au XIe siècle, y croiraient comme nous L'infaillibilité du concile s'étend, comme chacun sait, à ses définitions et à ses décrets.

Nous pourrions à la rigueur établir sans l'Evangile l'infaillibilité dogmatique. Voyez : chez les peuples où l'Eglise n'enseigne pas, il y a du trouble dans les consciences, une teinte visible de mélancolie sur les visages, un besoin de changer de place qui trahit le malaise et l'ennui. Ceux, au contraire, qui reçoivent leur symbole de l'Eglise enseignante, sont calmes et boivent la doctrine comme la terre boit la rosée. Cela étant, comment Jésus-Christ, prince de paix et Dieu d'amour, n'aurait-il pas établi son royaume sous la forme que nous lui reconnaissons, plutôt que dans les conditions d'une Eglise protestante? Voyez encore : malgré le nombre infini de questions résolues dans dix-huit conciles œcuméniques, pas une erreur doctrinale n'a encore été constatée, ni une seule de leurs décisions réformée; ce fait unique peut-il bien s'expliquer autrement que par une intervention divine? Voyez enfin : depuis saint Ambroise et saint Augustin jusqu'à Fénelon et Bossuet, les génies les plus puissants, les esprits les plus fiers, les caractères les plus passionnés pour l'indépendance, se sont inclinés devant le *Visum est Spiritui Sancto et nobis;* si vous chassez l'Esprit Saint de l'assemblée, où l'assemblée trouvera-t-elle la force de courber ainsi l'inflexible et de dompter l'indomptable? — Mais, quelque convaincantes que puissent paraître ces raisons, nous ne nous dispenserons pas de scruter l'Ecriture. Ouvrons-la aux chapitres XVIe et XXVIIIe de saint Mathieu, puis au XIVe chapitre de saint Jean. Est-il vrai que l'enseignement de Pierre et des apôtres doit triom-

pher de l'enfer? Eh bien, il n'en triompherait pas si l'erreur s'y mêlait. Est-il vrai que Pierre et les apôtres auront Jésus-Christ avec eux jusqu'à la consommation des siècles? Eh bien, il n'y a pas plus de place pour le mensonge là où est la Vérité, qu'il n'y a de place pour les ténèbres dans l'hémisphère où est le soleil. Est-il vrai que l'Hôte divin du Cénacle a cru devoir rester avec le collége apostolique pour le diriger dans l'étude et l'enseignement du dogme? Eh bien, si son assistance a été jugée nécessaire au collége apostolique, même après l'illumination de la Pentecôte, je ne croirai jamais qu'il la lui a retirée dans des siècles où ce même collége apostolique a dû lutter contre l'ignorance et se dégager des subtilités de l'hérésie. La croyance à l'infaillibilité de l'Eglise enseignante est donc décidément inséparable de la croyance à l'Evangile; par conséquent, un orateur célèbre a eu raison de dire, et nous pouvons redire après lui : « Ou Dieu nous trompe, ou son Eglise ne se trompe pas : tout ou rien. Ce n'est pas assez de n'être plus chrétien, il faut être athée. Ce n'est pas assez de croire en Dieu, il faut croire à l'Eglise. Oui, l'Eglise ou l'athéisme (1)! »

L'infaillibité du concile général en matière de discipline n'est pas moins certaine que l'infaillibilité dogmatique. Supposons admis et reconnu le pouvoir qu'a l'Eglise assemblée de porter des lois disciplinaires. En présence de textes comme ceux-ci : « Faites observer ce que je vous ai commandé, » — « Ce que vous lierez sur la terre, je le lierai au ciel, » — « Qui vous écoute m'écoute, » personne n'est admis à lui contester ce pouvoir, ni à le renfermer dans des limites convenues. Si l'hérésie vient nous dire, dans la personne de Wiclef, qu'en sa qualité d'enfant de Dieu, le chrétien est au-dessus du concile, qu'elle soit anathème! Et si le schisme, affublé des insignes du vieux parlementaire et tenant en main les *articles organiques*, ose soumettre les décrets du pape et des évêques au contrôle des gouvernements, que le schisme soit anathème! Mais le pouvoir législatif de l'Eglise étant mis hors de conteste, est-il permis et même enjoint d'en affirmer l'infaillibilité?

Oui, l'Eglise assemblée est infaillible dans l'exercice de son autorité législative. Cela ne veut pas dire, sans doute, que le concile œcuménique porte toujours les meilleures lois possibles; mais jamais du moins on ne l'entendra prescrire une chose contraire au droit naturel, opposée au droit divin positif, nuisible au bien des âmes. Pourquoi? Parce que l'Eglise étant chargée de pourvoir au règne de Dieu ici-bas et de con-

(1) *L'Eglise, œuvre de l'Homme-Dieu*, par M. l'abbé Besson, p. 254.

duire les hommes au salut surnaturel, elle manquerait complétement à sa mission si elle nous enrôlait en quelque sorte dans une révolte contre l'autorité divine ou nous imposait de funestes démarches. Celui-là donc pécherait contre la foi, qui accuserait d'imprudence ou d'injustice les décrets d'un concile œcuménique, comme serait, par exemple, la loi du concile de Nicée sur le célibat des prêtres, celle du second concile de Lyon qui fixe à vingt-cinq ans l'âge requis pour le sacerdoce, celle du troisième concile de Latran concernant l'instruction gratuite, celle du concile de Constance établissant officiellement et obligatoirement la communion sous une seule espèce, celles du concile de Trente relatives au duel et au mariage clandestin, toute autre enfin concernant la discipline ou les mœurs et émanant du corps des évêques présidé par le pape.

Il resterait à préciser aussi exactement et aussi nettement que possible la mesure de soumission due au concile général, soit lorsqu'il s'exprime sur le dogme, soit quand il prend des mesures pour le maintien de la discipline. S'il s'agit d'une définition, on n'est tenu de croire que la définition même, c'est-à-dire ce qui est proposé comme article de foi *certo ac firmo communi decreto;* ou bien encore, dans le cas où la définition aurait une forme négative, la seule proposition dont la contradictoire est déclarée hérétique. Ainsi, les opinions soutenues dans un concile sont opposées à votre manière de voir, rejetez-les : la raison sur laquelle il appuie ses décisions ne vous semble pas solide, écartez-la : il donne des explications que votre science théologique estime superflues ou obscures, vous êtes libre de les accepter : telle doctrine à laquelle vous tenez est simplement contraire à la proposition définie, gardez votre doctrine. Tout cela est en dehors de la décision dogmatique, et rien de ce qui est en dehors de la décision ne s'impose à notre foi. — S'il s'agit d'un décret, il est nécessaire, mais il suffit de croire que ce décret est bon en soi et que, eu égard aux exigences de l'époque et à la nature des circonstances, il produira des fruits de sanctification. Quant à la question de savoir si tel autre décret rejeté ou non proposé n'eût pas été meilleur, si le concile tenu il y a trois siècles n'a pas pris des mesures plus sages que le concile précédent, si ceux qui seront convoqués plus tard n'abrogeront pas comme nuisibles des lois que Pie IX et les évêques jugeront très opportunes aujourd'hui, chacun peut, à cet égard, se prononcer selon qu'il l'entend ; c'est champ libre pour la pensée.

II.

Pour sentir et apprécier l'importance des conciles en général, il suffirait d'observer ce qui se passe dans l'Eglise aux époques où ils se rassemblent. On voit alors plusieurs centaines d'évêques s'arracher à leurs troupeaux, qu'ils aiment d'un invincible amour et au salut desquels ils ont voué leur vie. Ce premier sacrifice est le commencement des douleurs : il leur faut ensuite braver, comme saint Paul, les dangers de l'Océan, s'imposer des fatigues qui eussent pu effrayer leur jeune âge, subir des privations dont les infirmités doublent le poids. Puis, quand ces princes de l'Eglise se sont rangés autour du trône de Pierre, il leur arrive quelquefois de s'entendre injurier par des suppôts d'enfer, souvent de se sentir gênés dans l'accomplissement de leur auguste mission, presque toujours d'être l'objet de suspicions injustes ou de susceptibilités ridicules. L'œuvre terminée, ils s'en retourneront au milieu des vivats de notre reconnaissance, mais ceux qui auront été frappés d'anathème crieront plus fort que nous, et ce sera pour maudire. Nous tromperons-nous beaucoup si nous affirmons que la démarche solennelle et inaccoutumée à laquelle l'Eglise se décide dans les jours où l'iniquité abonde, ressemble de tout point à la Passion de l'Homme-Dieu? Or, l'effort suprême du Sauveur dans sa Passion contribua plus puissamment à notre salut que les longs travaux de sa vie cachée et les prédications journalières de son apostolat, et par conséquent les conciles œcuméniques doivent aussi produire à eux seuls une plus grande influence dans le monde qu'un demi-siècle de ministère ordinaire. « Et en effet, disent les » Pères réunis à Constance, la tenue des conciles généraux est la principale culture du champ du Seigneur. Un concile donne aux hérésies » le coup de mort, il empêche l'erreur de prévaloir et les divisions de » s'établir. S'il y a des abus, il les attaque et les corrige; grâce à lui, les » laideurs qui se produisent à la lumière du soleil rentrent dans leurs » abîmes, et la face de la terre, renouvelée, se couvre de fleurs mystiques » et de fruits d'honneur. Supprimez les conciles, tous les maux à la fois » se mettent en route pour troubler notre vie (1). »

Mais ici il convient de sortir des généralités, de suivre un chemin bien tracé et de marquer du doigt les résultats positifs que nous fournissent

(1) Concil. Constant. sessio XXIX.

l'expérience et l'histoire. Quelle est l'influence des conciles dans l'Eglise? Quelle est leur influence dans la société?

1° Plaçons-nous d'abord au centre de la grande Eglise catholique. Là se trouve une autorité enseignante qui se produit de temps en temps sous la forme d'un concile œcuménique. C'est alors surtout qu'elle adresse une parole vive, efficace, perçante comme l'épée, à ceux qui cherchent à altérer le dépôt de la doctrine. Au IV° siècle, Arius présente le Verbe comme le premier-né des créatures : le concile de Nicée foudroie cette nouveauté profane. Au V° siècle, Nestorius introduit deux personnes dans le Christ et Eutychès confond en lui les deux natures : les conciles d'Ephèse et de Chalcédoine poussent un cri de réprobation qui retentit dans le monde entier. Au VI° siècle et au VII°, ces deux hérésies reparaissent sous une forme moins accentuée, et se personnifient, la première dans Théodore de Mopsueste, la seconde dans le patriarche Sergius : deux conciles de Constantinople achèvent de les étouffer sous le poids d'une nouvelle condamnation. Au VIII° siècle, les iconoclastes poursuivent comme idolâtrique le culte des images : Anathème ! s'écrient les légats d'Adrien ; et les quatre cents évêques du deuxième concile de Nicée répondent : *Amen* : *Qu'il en soit ainsi !* Après toutes ces erreurs, tristes conséquences du gnosticisme oriental, d'autres non moins funestes sortirent du manichéisme, qui avait pris racine en Occident. Au XII°, au XIII° et au XIV° siècle, des prédications furibondes contre les mystères, les sacrements, l'invocation des saints, les prérogatives du sacerdoce, la prière pour les morts, etc., durent être et furent en effet vigoureusement réprimées par trois conciles de Latran et par celui de Vienne. Au XVI° siècle enfin, le protestantisme s'essaya à renverser le majestueux édifice de notre foi en l'attaquant par la base et par le sommet : or, pendant dix-huit ans, le concile de Trente se tint sur la brèche, et, en 1563, toutes les doctrines de Luther et de Calvin étaient marquées du sceau de la réprobation.

Quel dut être, je le demande, le résultat de ces condamnations répétées autant de fois que les affirmations téméraires ou les audacieuses négations des novateurs? Ce n'est pas le lieu d'examiner si elles ont paralysé les esprits et enrayé le progrès : depuis longtemps on a fait justice de cette assertion en montrant que les dogmes retenus par l'Eglise dans l'identité de leur substance, n'ont pas cessé de se présenter aux intelligences revêtus de formules plus nettes, parés de nouveaux développements et pénétrés de rayons de plus en plus lumineux : *Hæreses et schismata per loca facta sunt, ut illustraretur Ecclesiæ doctrina* (1). C'est

(1) AUG., *De catech. rudib.*, c. XXIV.

bien là un progrès, si je ne me trompe; le progrès de la source qui s'élargit sans rien perdre de sa limpidité; le progrès du soleil qui resplendit davantage à mesure qu'il monte, sans rien emprunter aux autres astres; le progrès du grand arbre qui était tout entier dans la petite semence; en un mot, le seul progrès que puisse faire parmi nous l'immuable parole d'un immuable Maître, le progrès véritable et proprement dit. Mais, encore une fois, laissons de côté cette question accessoire et signalons tout de suite le résultat essentiel de cette vigilance incessante et de ce perpétuel contrôle de l'Eglise enseignante. N'est-ce pas à l'œil et à la parole des conciles que nous devons d'avoir vu s'éteindre autour de nous toutes les fausses doctrines et de continuer notre route à la seule lumière du Christ et des apôtres? « Grâce à eux, dit Mgr Plantier, la parole de Dieu a toujours rendu le même son dans l'Eglise, la vérité est demeurée la vérité... Dieu et son Christ ont retenu invariablement la même nature, et de la sorte, les peuples ont appris que la foi, au lieu de participer à la versatilité des théories humaines, ne sait pas se contredire; que, près ou loin de son berceau, l'objet de ses saintes révélations rayonne de la même lumière, et que ce soleil béni du monde moral n'est pas moins immuable à travers les siècles, que celui de la nature (1). »

Faisons ressortir la chose au moyen d'un rapprochement. Voici en face l'une de l'autre l'inflexibilité des conciles et l'élasticité du libre examen. Là où le concile fait loi, ceux qui tiennent aux deux bouts la chaîne de l'enseignement traditionnel, parlent la même langue, se comprennent et se reconnaissent. Entre la profession de foi que le petit martyr Cyriq récite à Alexandre et le symbole que l'enfant récitait ce matin en présence de sa mère, entre les questions que traite mon pasteur dans ses instructions familières et celles qu'aborde le pédagogue de saint Clément, entre le catéchisme que Napoléon recommanda comme fondement d'une éducation solide et celui où Constantin apprit à connaître ses devoirs, il est impossible de saisir la moindre différence. — Dites, si vous voulez, que, même dans l'Eglise où les conciles s'assemblent, on voit passer l'erreur sous ses formes multiples : chacun le sait, et nous l'avons reconnu; mais ces formes multiples de l'erreur, il faut qu'elles passent sans s'arrêter, car ce sont des étrangères qui foulent la propriété d'autrui et que les lois de la patrie obligent à poursuivre sans merci et sans relâche. — Ainsi maintenu en face de la vérité sans mélange, témoin du zèle avec lequel on la protége, saintement impressionné à la vue d'une tradition

(1) *Les Conciles généraux*, p. 26.

dix-huit fois séculaire, le peuple catholique conserve sa foi. Dans ses bons moments, il l'aime ; quand il cesse de la pratiquer, il la respecte encore ; après l'avoir blasphémée, il tremble. Chez les nations catholiques les plus déchues, si l'on en croit le P. Newman, le sens et la pensée du surnaturel restent mêlés à tout.

Cherchons, je vous prie, quelque chose de semblable dans les sociétés soi-disant religieuses où l'esprit humain est abandonné au libre examen. Là, je vois d'abord un pêle-mêle étrange de doctrines, des affirmations et des négations qui se croisent, le oui et le non qui se heurtent à chaque pas : *ein Land der Finsterniss*, *wo Schatten des Todes und keine Ordnung ist* (1). Aux trente-quatre professions de foi que Luther compta avant sa mort, sont venues s'ajouter depuis : la confession d'Augsbourg, qu'on a appelée *la chaussure à tous pieds*, la confession belge, la confession de Strasbourg, la confession saxonne, la confession génevoise, cinquante et quelques autres dont les noms ont peine à se loger dans la plus spacieuse mémoire. — Après avoir observé et constaté ces divergences sans nombre en matière de doctrine, je me demande si le protestantisme est obligé de les accepter comme siennes, ou s'il ne pourrait pas aussi bien que l'Eglise repousser ce qui altère sa primitive physionomie. Or, bon gré malgré, il faut qu'il ouvre son symbole à tout ce qui veut y prendre place. Chaque fois qu'il a voulu faire autrement, il s'est trouvé des voix pour protester, et récemment encore, il y a à peine dix ans, les protestants du midi de la France ayant célébré l'anniversaire du synode de 1559, dont le but était de mettre un terme aux innovations, l'évêque de Nîmes leur a dit : « Au lieu de fêter la mémoire du synode de Paris, vous devriez la flétrir, car il a battu en brèche la réforme. Les innovations sont des conséquences du libre examen, qui est votre principe fondamental : en repoussant ces conséquences, il a nié indirectement le principe (2). » — Rien de plus vrai : en vertu et au nom du sens privé admis comme règle de foi, le protestantisme est non-seulement forcé d'accueillir les doctrines des presbytériens, des méthodistes, des évangélistes, des larmoyants et des convulsionnaires, mais il doit encore reconnaître ces enfants nouveau-nés pour l'os de ses os et la chair de sa chair. Dès lors, est-il besoin d'être prophète pour annoncer le dépérissement de toute foi religieuse dans les pays où la réforme domine? Etourdi par des assertions contradictoires, le pauvre peuple pourra-t-il continuer encore à faire

(1) Un royaume de ténèbres où il n'y a ni lumière ni harmonie.
(2) Lettres de Mgr Plantier aux protestants du Gard, 1859.

des actes de foi? Ne va-t-il pas, au contraire, expirer bientôt dans l'indifférence et le scepticisme? Que dis-je? La chose est faite, et ce sont les pasteurs du troupeau qui, à l'heure même, nous en apportent la nouvelle. « La situation de la religion, écrit M. John Anketel, recteur de l'église américaine à Dresde, est ici, comme en Prusse, absolument déplorable. La réaction contre le rationalisme, tentée dans quelques universités, a complétement été sans influence sur les masses, dont toute la religion consiste en une vague et confuse idée de l'existence de Dieu.... Si la main de l'Etat se retirait, la majorité du peuple renoncerait même aux formes extérieures du christianisme, comme elle a déjà renoncé aux dogmes (1). »

Bénis soient les conciles, dont la haute surveillance et l'action douce et forte nous empêchent de tomber dans ces redoutables abîmes !

2° L'influence des conciles s'exerce non-seulement au profit de l'unité religieuse, du maintien de la foi et du salut des âmes, mais encore dans le sens le plus favorable aux intérêts de la société. Si on voulait énumérer dans le détail les avantages sociaux des conciles œcuméniques, on dirait, avec certains auteurs, qu'ils ont contribué au progrès de l'instruction populaire en établissant des écoles gratuites autour des cathédrales ; à la bonne administration de la justice en établissant dans l'Eglise une organisation judiciaire que les tribunaux séculiers ont prise pour modèle ; à la culture des arts en défendant le dogme de l'Eucharistie et le culte des images, qui sont les deux sources les plus fécondes des inspirations artistiques. On dirait et on prouverait, avec d'autres publicistes, que le pape et les évêques assemblés ont arrêté, par leurs lois disciplinaires, un déluge de crimes, cicatrisé la grande et hideuse plaie de l'esclavage, préservé du désordre et de la dissolution la société domestique, qui est l'élément radical de la société civile. Chacun de ces bienfaits, pris à part, serait une réponse plus que suffisante à toutes les accusations dont l'Eglise est l'objet.

Mais, outre ces résultats, ou plutôt au-dessus de ces résultats qu'on se plaît à signaler, il en est un autre sur lequel nous attirons de préférence l'attention des hommes sérieux, parce qu'il se fait sentir à la société de la base au sommet et du premier au dernier jour de sa terrestre existence. Qu'on veuille bien convenir d'abord qu'un type du pouvoir chrétien est nécessaire ici-bas pour le gouvernement et la paix du monde. Le pouvoir chrétien est un pouvoir doux, désintéressé et bienfaisant ; si le type en est effacé aux yeux des gouvernants, ils se laissent exalter

(1) Lettre du 19 août 1869, reproduite par le *Times* en date du 28.

par leur propre grandeur, et c'est le despotisme. Le pouvoir chrétien est un pouvoir d'origine divine, plein de force et toujours digne : si le type en est effacé aux yeux des peuples, ils se sentent emportés par l'esprit d'indépendance, et c'est l'anarchie.

Or, ce type vrai du pouvoir chrétien, sans lequel nous oscillons perpétuellement de l'anarchie au despotisme et du despotisme à l'anarchie, où le trouve-t-on, sinon dans l'Eglise, dans le corps enseignant, disons le mot, dans le concile œcuménique. Représenté sous la forme d'un concile, le pouvoir chrétien respire la douceur, le désintéressement et la bonté. Il préfère la houlette au glaive, et la condescendance qui écoute les plaintes à l'autorité qui s'impose (1). Dans l'exercice de ses fonctions, il ne se préoccupe que des besoins de ceux qu'il administre, et selon ces besoins, il laisse où il passe, le droit d'asile, la paix de Dieu, des règles à suivre pour le bon gouvernement des hôpitaux, un décret qui fixe la part des pauvres dans le revenu des monastères, un mont-de-piété qui s'ouvrira au malheur; comme le Fils de l'homme, il n'est point en ce monde pour être servi, mais pour servir et donner son âme (2). Puis, ne voyez-vous pas que chez lui la miséricorde et la bonté prévalent sur la justice? Vous le désarmez presque toujours par la franchise des aveux, la sincérité du repentir et une sérieuse promesse d'amendement (3). Oui, voilà bien une des faces du pouvoir chrétien personnifié dans le concile œcuménique. Or, je le répète, il importe de la faire briller aux yeux des gouvernants; on les empêche ainsi de redevenir ce qu'ils étaient sous l'influence des idées païennes, c'est-à-dire mangeurs de peuples. Alors, la flatterie et l'amour-propre les grandissant outre mesure, ils prenaient leur royauté pour une divinité, leurs Etats pour une propriété à exploiter, leurs sujets pour des instruments. En face d'un idéal comme l'Eglise, ils comprennent que leur règne n'est en réalité et ne saurait être qu'une honorable servitude.

Représenté sous la forme d'un concile, le pouvoir chrétien apparaît revêtu d'un caractère divin, armé d'une force invincible, plein de dignité. Qui oserait nier l'institution divine des conciles? Ce serait s'inscrire en faux contre le sentiment des pères de Chalcédoine, qui interprètent dans ce sens les paroles de Jésus-Christ : *Quand plusieurs sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux* (4). Qui pourrait citer un seul trait de faiblesse

(1) Concil. Trident. sessio XV.
(2) Concil. Aurel.; concil. Viennens.; concil. Trid. sessio VII.
(3) IV Concil. Lateran.
(4) *Math.*, XVIII, 20.

de la part des conciles généraux, rappeler une seule circonstance où ils aient fait des concessions au préjudice de la foi ou des mœurs? Les Valens, les Constant, les Copronyme, les Nicéphore, et tant d'autres, ne furent-ils pas témoins de leur sainte et noble énergie? Et quant à la dignité qui préside à ces grandes assises de l'Eglise catholique, on s'en fera quelque idée si l'on se rappelle et l'éminente sainteté des hommes dont elles se composent, et la gravité des matières qu'on y traite, et le soin que chacun prend de se tenir constamment en présence de sa conscience et de Dieu. Eh bien! n'est-il pas aussi important de montrer au peuple cette seconde face du pouvoir chrétien, afin de prévenir l'anarchie, qu'il est urgent de montrer la première aux princes pour écarter le despotisme? Les hommes ont été de tout temps difficiles à gouverner; mais qu'on essaie de nous montrer dans l'histoire le spectacle d'une nation obstinément rebelle en face d'un pouvoir reconnu comme divin, incapable de transiger avec le mal et s'exerçant toujours avec une imposante dignité! Ce spectacle, il faut bien le reconnaître, le passé ne l'offre pas.

L'abbé Moussard,
Aumônier du Sacré-Cœur, à Besançon.

(*La suite prochainement.*)



MÉMOIRES DE JULES CHIFLET, ABBÉ DE BALERNE,

Publiés dans la collection des *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté* (1867-1868).

La réunion de la Franche-Comté à la France mériterait d'avoir son historien. Cette grande et solide acquisition de la couronne française lui a été longtemps disputée par la condition générale des affaires en Europe, ce qu'on appelait les *intérêts* des puissances, et surtout par les affections de ses propres habitants. On trouve peu d'exemples aussi marqués de l'influence que les institutions politiques exercent sur les caractères des populations, et de l'empire que la conception du droit féodal exerça sur les consciences, jusque bien avant dans la seconde moitié du dix-septième siècle. Le monde social était en grande partie transformé quand l'opinion fortement enracinée des gens de bien dans les provinces de l'héritage de Bourgogne leur imposait, en Flandre et en Franche-Comté, l'obligation de rester, au prix de tous les sacrifices, dans l'allégeance de l'empire et de la couronne d'Espagne. Pour la Franche-Comté, qui relevait du gouvernement général des Pays-Bas, et dont les affaires les plus essentielles devaient passer par Bruxelles avant de se terminer à Madrid, cette dépendance devait sembler doublement dure et contraire aux intérêts élémentaires du pays. Toutefois, il fallut au roi dont le prestige éblouissait l'Europe, l'action d'une double conquête pour que cette acquisition, en apparence si naturelle, s'effectuât définitivement en 1674; et l'abandon formel qu'au traité de Nimègue, quatre années plus tard, l'empire et l'Espagne firent de leurs droits respectifs sur la Franche-Comté, ne produisit dans les dispositions de la génération, objet de ce sacrifice, rien autre chose que la résignation et le regret. Aujourd'hui, cette question se trouve non-seulement éteinte, mais positivement oubliée. Il est donc possible d'étudier avec toute impartialité, et sans la moindre application

aux devoirs et aux intérêts de cette grande et patriotique portion du territoire français, quels avantages, durant le règne de son dernier souverain de la maison d'Espagne, la Franche-Comté pouvait trouver dans son union avec cette couronne, et ce qui pouvait, au contraire, lui rendre désirable l'annexion à la France; quels traits distincts du caractère provincial donnaient aux habitants de la Franche-Comté l'opinion qu'ils formaient un peuple à part; de quelle manière, enfin, l'œuvre de la réunion, projetée par tous les souverains de la France depuis Louis XI, tentée sans succès permanent par Henri IV et par Louis XIII, réussit finalement à Louis XIV.

Les mémoires de l'abbé de Balerne, publiés par l'Académie de Besançon, aident beaucoup à fixer sur ces questions importantes le jugement des amis de la vérité historique. Jules Chiflet, issu d'une maison qui a bien mérité de l'Etat et des lettres, né à Besançon en 1610, élevé à Louvain, chancelier de l'ordre de la Toison, abbé mitré de Balerne, conseiller clerc au parlement de la Comté, ne survécut que deux ans à la conquête définitive de cette province, dont le patriotisme spécial n'avait pas de défenseur plus persévérant et de représentant plus complet. Il mourut deux ans avant la paix de Nimègue (1), légalement encore sujet de Charles II, ce triste et touchant héritier du grand nom de Charles-Quint et des misères irrémédiables de l'Espagne. Jules Chiflet est un érudit plus qu'un écrivain; cependant, la vigueur de sa pensée et la franchise de ses affections s'expriment quelquefois en paroles justes et fortes. Ses connaissances embrassaient toute la sphère des études classiques pratiquées en son temps. Il avait sur le maniement général des affaires dans la monarchie espagnole des notions claires et précises, acquises par les voyages et par la fréquentation des ministres de cette couronne. Ses opinions sont celles qui prévalaient dans son ordre et sa génération, avec une tendance marquée à l'examen, à la discussion respectueuse, non des principes, mais des conséquences qu'on en déduisait. Les libertés de sa province, l'honneur de la cité impériale d'où sa famille tirait son origine, lui tiennent à cœur plus qu'à homme de son temps. Le sentiment de l'honneur est chez lui un reflet encore brillant des mœurs de la chevalerie. Il n'appartient d'ailleurs, par son style ni par les habitudes de sa pensée, à aucune des grandes écoles littéraires qui florissaient en

(1) Il vit passer les règnes d'Isabelle-Claire-Eugénie avec Albert d'Autriche, dans la souveraineté du cercle de Bourgogne, et celui de Philippe IV dans cette même souveraineté aussi bien que dans celle des couronnes d'Espagne (1633 à 1665).

France pendant les règnes de Louis XIII et de Louis XIV; il n'a point d'affinité avec Port-Royal, et ne garde de la *Pléiade* (1), où la Franche-Comté eut pourtant ses agrégés, que des traditions fort affaiblies dans le tour de sa phrase et le choix de ses expressions. Au reste, ses mémoires, qui n'ont pas été achevés, ne furent destinés par l'abbé de Balerne qu'à l'instruction de ses neveux, et peu d'amis éprouvés en eurent connaissance (2). Il semble même que la mort l'ait surpris encore occupé de cette tâche ; plusieurs chapitres ne sont qu'indiqués et commencés ; la conclusion, qui pour l'écrivain eût été si douloureuse à raconter, ne s'est point imposée à cette main lassée, que la tombe allait refroidir.

Si grande qu'ait été, de tout temps, l'affinité entre les populations du duché et de la Comté de Bourgogne, si complète que soit, depuis deux siècles, leur assimilation, les différences qui subsistent dans leur composition ethnologique sont considérables, et leur rivalité remonte à l'origine même de leur histoire. Avant l'occupation romaine, les Ædui et les Sequani étaient en lutte permanente ; sous l'administration impériale, les deux cités furent assignées à des provinces différentes (3); dans la sphère ecclésiastique, elles reconnaissaient deux métropoles distinctes (4). Quand les Bourguignons, dans le cours du cinquième siècle, s'établirent en maîtres dans les deux pays, la colonisation germanique fut, dans celui de l'est et la région jurane, beaucoup plus compacte, et demeura sans comparaison plus reconnaissable que dans la Burgundie intérieure, qui prit, au neuvième siècle, le titre de duché de Bourgogne. A cette époque, la monarchie des Francs, cédant aux influences du système féodal et à l'antagonisme, vivement réveillé, des nationalités longtemps comprimées, fut partagée en six Etats indépendants l'un de l'autre (5) : à l'un d'eux, la France occidentale, demeuré dans l'obéissance des Carlovingiens, le duché de Bourgogne fut annexé; la haute Bourgogne, connue plus tard sous les noms de palatinat et de comté de Bourgogne, fit partie du royaume de Bourgogne transjurane, à qui la dénomination de royaume d'Arles fut

(1) Celle dont Ronsard fut la principale lumière.

(2) M. Jeannez, dans une notice fort remarquable sur Jules Chiflet, donne la liste des ouvrages publiés, au nombre de neuf, par le laborieux abbé de Balerne, et celle de ses compositions encore inédites; il en reste trois, outre ses *Mémoires* qui maintenant ont vu le jour.

(3) Lugdunensis Prima; Maxima Sequanorum.

(4) Lyon, Besançon.

(5) Carlingia ou France occidentale; Lotharingia ou France orientale; Germanie; Italie; Bourgogne cisjurane ou Provence; enfin Bourgogne transjurane.

étendue pendant les derniers temps de son existence. L'union du dernier royaume de Bourgogne, dans la première moitié du onzième siècle, avec le royaume de Germanie, partie principale du nouvel empire d'Occident (1), changea pour six cent cinquante années la position légale de la Haute Bourgogne dans le droit public européen. Les règles généralement établies dans l'empire gagnèrent du terrain dans une région entièrement de langue française. La capitale, Besançon, affermit ses franchises et fut reconnue pour impériale. L'archevêque de cette cité, bien que le temporel de son diocèse fût des moins considérables, prit le rang de prince du saint-empire romain. Les abbés mitrés de Saint-Claude et de Luxeuil se virent presque au moment d'obtenir le rang de vassaux immédiats de l'empire. Les comtes de Neuchatel et de Montbéliard, qui, parmi les vassaux séculiers, tenaient la première place, réussirent graduellement à porter leur allégeance directe au trône lointain de l'empereur. Des fondés de pouvoirs du pays furent admis aux diètes de l'empire; et quand ce grand corps devint permanent à Ratisbonne, la Franche-Comté y entretint deux résidents. Enfin la maison de Chalon, branche cadette de la famille souveraine des palatins, fut considérée comme ayant dans ses fiefs une existence presque indépendante.

Néanmoins, la situation géographique du pays, l'étroite consanguinité avec les habitants de la Bourgogne ducale, l'incertitude même des frontières, à raison de la vicomté d'Auxonne, limitrophe des deux Etats (2), maintinrent pendant bien des siècles la tendance à la bonne intelligence, que des alliances multipliées entre les familles considérables rendaient plus cordiales, et qui prolongeaient l'ancienne fraternité d'intérêts. L'extinction, dans la ligne masculine, de la dynastie des comtes palatins, faillit avancer de trois siècles la réunion du comté de Bourgogne à la couronne de France. Il était de principe admis dans le droit public de l'empire, que ce grand fief pouvait passer aux femmes, et tomber, par une fille héritière, « de lance en quenouille. » Or, le cas échut par le mariage de Jeanne de Bourgogne avec Philippe de Valois, qui monta sur le trône de France en 1316. Mais ce prince n'ayant pas laissé de fils, l'héritage de la reine Jeanne passa par les femmes à la

(1) Imperium romano-germanicum.—Das heilige Rœmisches Reich Deutscher Nation.

(2) On avait entièrement perdu de vue, dans la Haute Bourgogne, la branche cadette de la maison souveraine, passée en Espagne à la fin du XIe siècle, et montée sur le trône de Castille en 1126, dans la personne d'Alphonse VII, fils du comte Raymond de Bourgogne.

maison de Flandre, dont l'héritière devint, en 1384, femme de Philippe le Hardi. Dans ces translations réitérées du titre souverain, la Haute Bourgogne ne perdit que la résidence de son prince. Son autonomie demeurait intacte. Les maximes de la cour de France, pendant le règne si court de Philippe le Long (1316 à 1322), n'avaient pu courber le comté de Bourgogne sous le niveau de l'administration avide et presque despotique des premiers Valois. Ceux de la dynastie bourguignonne respectèrent, en général, par intérêt plutôt que par inclination, les lois spéciales de la province. Sous quatre souverains, pendant un espace de cent treize ans, la dynastie des Valois régna sur les *deux Bourgognes*, en tenant soigneusement séparés l'un de l'autre, dans leur vie politique, ces deux grands fiefs mouvant de suzerains différents. L'union, toute personnelle, en rendant permanente et sûre la paix sur la frontière, n'établissait pas moins l'intimité des populations et l'association des services militaires dus aux souverains : ceux-ci tiraient leurs ressources principales des provinces flamandes en argent, des provinces bourguignonnes en hommes de guerre. Collègues ou rivaux des rois de France bien plus que leurs vassaux, rendant aux empereurs un hommage purement nominal, les Valois de Bourgogne semblaient avoir pour mission de fonder une monarchie véritable, une nationalité distincte, nouvellement composée d'éléments anciens, une puissance intermédiaire entre l'Allemagne impériale et la France royale. Ils échouèrent dans l'exécution de ce plan, lequel ne s'offrit clairement à la pensée que du dernier d'eux, Charles le Hardi. Bien des causes contribuèrent à cet échec ; nous ne pouvons ici que les énumérer succinctement : le défaut de cohésion géographique entre les deux grandes masses du territoire de l'Etat bourguignon ; la résistance de la Lorraine aux armes de Charles, pour qui la possession de ce pays intermédiaire était une nécessité stratégique, mais qui échoua devant la bravoure du jeune duc René, appuyé sur de puissantes alliances ; les vices du caractère de Charles, moins politique que guerrier ; l'imprudence avec laquelle, en voulant s'établir sur le Rhin, il réveilla contre sa maison et son peuple les sentiments longtemps assoupis du patriotisme germanique ; l'adresse perfide de Louis XI ; l'acharnement mercenaire des ligues suisses dans une lutte provoquée par elles et contraire à leurs véritables intérêts ; enfin, la circonstance funeste que Charles, n'ayant pas de fils, destinait sa succession à une jeune princesse, dont le titre ne pouvait manquer d'être contesté par un suzerain aussi avide et aussi adroit que le fondateur de l'unité monarchique en France.

Les dernières années du règne assez court de Charles (1467 à 1477) furent marquées par des calamités sans nombre, dont la Comté de Bourgogne supporta la principale part. Les Suisses, prenant l'initiative des hostilités, comme ils avaient la responsabilité de la rupture, ravagèrent tout le pays entre le Jura et la Saône : le désastre de Morat et la surprise de Granson avaient eu leur prélude et leur figure prophétique dans la journée d'Héricourt. La gendarmerie bourguignonne fit son devoir avec la vaillance la plus obstinée pendant toute la durée de la lutte (1474 à 1477) et jusqu'à la bataille de Nancy, où pour elle il ne s'agissait que de succomber avec gloire, toute espérance de succès étant abandonnée depuis Morat. La catastrophe de Charles destinait les deux Bourgognes à la rupture du lien politique qui les unissait, à leur satisfaction commune. Le duché ne mit aucun obstacle à la prise de possession que Louis XI se hâta d'exécuter ; ce grand fief masculin revint à la couronne ; et l'on put, cinquante ans plus tard, constater par leur refus d'accéder au traité de Madrid, que les affections des trois ordres de la province s'étaient tournées du côté de la France, dont elle ne voulait être jamais détachée. Il en fut tout autrement de la Comté de la Haute Bourgogne. Elle se souvint alors qu'elle relevait de l'empire. A l'ombre de ce pouvoir presque nominal et qui équivalait à « garantie de franchises, » elle voulut défendre son autonomie et se soustraire aux effets, dès lors apparents et décriés, de la centralisation (on disait brutalement ou naïvement la *servitude*) française. Dans cette résistance héroïque autant que légitime, elle ne reçut aucun secours de la maison d'Autriche, quoique l'héritière de Bourgogne eût épousé le fils unique de son chef, l'empereur Frédéric. Il lui fallut succomber sous les armes de Louis XI, qui traitait les provinces conquises avec une barbarie inexorable, sa maxime étant qu'il fallait les mettre hors d'état de se *rebeller,* en les épuisant de sang et de biens.

Mais la pétulance romanesque d'un prince aventureux défit l'œuvre patiemment ourdie d'un souverain politique : la Comté de Bourgogne, asservie complétement par Louis XI en 1482, fut restituée volontairement par Charles VIII, en 1494, à Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, héritier de Marie de Bourgogne, sous la tutelle de son père Maximilien, lequel s'était assis, l'année précédente, sur le trône impérial. L'espoir du roi de France, en se dessaisissant de cette belle province, et en même temps de l'Artois, était de s'assurer la neutralité de la maison d'Autriche, tandis que, sur les traces de Charlemagne et à l'imitation de Roland (1), il

(1) L'admiration de Charles VIII pour ce paladin fut telle qu'il voulut donner son nom au dauphin, son seul fils, que la mort lui enleva dès l'an 1495.

irait conquérir l'Italie, avant de marcher à la délivrance de Constantinople et de Jérusalem. Il fut trompé dans son attente; mais la Comté de Bourgogne ne ressuscita pas moins à une existence autonome et franche, qui devait subsister pendant cent quatre-vingts ans, et dont l'histoire de la grande révolution écrite par l'abbé de Balerne raconte les derniers temps, période de luttes suprêmes et d'entière dissolution.

La condition de la Haute Bourgogne sous la souveraineté de la maison de Habsbourg (1) présente des caractères de complète originalité. Il faut indiquer en peu de mots la nature du gouvernement intérieur, celle des rapports de la Comté avec les autres Etats de la dynastie régnante, enfin la position que les traités et les usages lui donnaient envers les pays limitrophes.

Le nom et l'esprit politique de l'ancien Etat de Bourgogne subsistaient dans l'ensemble des provinces conservées par Maximilien, recouvrées par Philippe, agrandies et consolidées par Charles-Quint, lequel en avait fait disparaître l'ancienne supériorité féodale de la couronne de France sur la Flandre et l'Artois; mais vis-à-vis de l'Allemagne, le cercle de Bourgogne, constitué par le chef de la maison d'Autriche, demeurait un pays étranger, allié plutôt qu'incorporé à l'empire. Il ne remplissait envers ce corps politique aucune obligation sérieuse; il n'en recevait qu'accidentellement une protection efficace. La Comté de la Haute Bourgogne, séparée par le duché de Lorraine de la plus voisine des provinces belges (le duché de Luxembourg), gardait plus essentiellement qu'aucune autre, dans son isolement, l'esprit distinct de l'Etat jadis si considérable, mais éphémère dans sa puissance, dont le nom était son appellation spéciale. Lorsque, après l'abdication de Charles-Quint, les deux branches de la maison d'Autriche se furent partagé cet immense héritage, le cercle de Bourgogne resta dans la dépendance de la branche aînée, qui devint espagnole de résidence et d'esprit. Un tel lien contrariait les tendances naturelles de ces contrées, tendances que l'ethnographie et la géographie rendaient plus marquées à chaque génération nouvelle, malgré la puissance que le lien politique exerçait sur les consciences, et l'affection qu'une longue fraternité d'armes faisait pénétrer dans les cœurs. Non pas qu'il y eût, soit dans les Pays-Bas, soit même dans la Haute Bourgogne, aucune disposition favorable à la France. C'est l'indépendance absolue que les intérêts et les traditions chères au peuple réclamaient pour ces

(1) Depuis 1477, et définitivement 1494, jusqu'à 1668, et définitivement 1678.

pays. Les provinces du Nord, confédérées pour la défense de leurs privi-léges et pour l'acquisition de la liberté de conscience, finirent par acquérir l'objet du désir de tous les pays jadis bourguignons. Dans les provinces méridionales des Pays-Bas, le triomphe absolu de l'unité catholique fit prévaloir de nouvelles dispositions. On s'accommoda mieux d'un gouvernement tempéré par la modération habituelle des représentants de la couronne, modération que la faiblesse sans cesse croissante des successeurs de Philippe II rendait obligatoire, et qui maintenait dans les pays flamands une ombre, du moins, des anciennes franchises. Il n'était pas, au reste, dans le caractère des Espagnols de travailler à s'assimiler les annexes de leur monarchie; ils y vivaient dans un isolement hautain; après trois siècles de leur domination, là plus qu'ailleurs absolue, ils ont laissé les Deux-Siciles et la Lombardie aussi exclusivement italiennes qu'avant les campagnes du grand capitaine et les ordonnances de Charles-Quint.

Pour la Comté de Bourgogne, ce caractère de séparation matérielle et morale qui distinguait la souveraineté des Pays-Bas vis-à-vis de l'empire et de la monarchie espagnole, était plus prononcé encore, et produisait l'isolement absolu de la province. Ses habitants ne pouvaient qu'en traversant des terres étrangères avoir communication avec aucune autre portion des Etats de leur souverain. Cette séquestration eut pour résultat de maintenir, non pas seulement, comme en Flandre, la mémoire et l'apparence des anciennes franchises, mais toute leur réalité et leurs conséquences les plus étendues. Mais à côté de la liberté sincère et solide subsistait une insécurité absolue et continuelle; en outre, la Haute Bourgogne, ne participant que fort indirectement à la culture scientifique de la France, n'ayant aucune pratique des arts flamands, aucune notion de la littérature espagnole, demeurait dans une sorte d'atonie intellectuelle dont, vers le milieu du dix-septième siècle, ses voisins profitèrent pour la blesser par d'injustes reproches, et lui rendre moins fâcheuse l'idée d'un changement qui l'associerait à la civilisation plus brillante de l'Etat français.

Le gouverneur particulier de la Franche-Comté dépendait du gouverneur général des Pays-Bas espagnols; ce n'était que par l'intermédiaire de Bruxelles que la province communiquait avec Madrid; pour elle, de la sorte, la dépendance politique semblait double, et l'expédition des affaires qui exigeaient l'intervention de la couronne éprouvait des lenteurs insupportables.

Les destinées communes de la monarchie espagnole aggravèrent, de

génération en génération, la condition politique d'une contrée placée dans des rapports d'une nature si particulière avec son souverain. Durant le règne de Philippe II, la Haute Bourgogne fut d'abord protégée par le prestige de ce monarque, le nombre et la force de ses alliances; les calamités de la guerre civile aux Pays-Bas (1568 à 1608) ne rejaillirent point sur elle. Mais, quand les affaires de la ligue furent désespérées, Henri IV, que la cour d'Espagne n'appelait que *le Béarnais* (1), prenant à son tour l'offensive, envahit la Franche-Comté, s'y empara de plusieurs villes, et ne rendit complétement la province à son dominateur légitime que lorsque la paix de Vervins (1597) eut mis pour toujours un terme aux aspirations des successeurs de Maximilien sur l'héritage de Louis XII. Philippe, peu de mois après cet accord, qui coûtait si cher à sa fierté, cessa de vivre; et, pour trente-cinq années, ce que l'insurrection victorieuse des Hollandais avait laissé de terres au cercle de Bourgogne, passa dans une condition nouvelle, qui lui rendait l'autonomie sans lui valoir l'indépendance, et dont le caractère manifestement viager empêchait les esprits de se croire affranchis de la suprématie espagnole.

Néanmoins, le gouvernement de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie et de l'archiduc Albert, son mari, fut pour la Comté de Bourgogne une saison de repos, de prospérité relative et d'affermissement des institutions locales. Pendant les dix premières années, il est vrai que la lutte entre les confédérés protestants et les provinces demeurées royales, redevenues exclusivement catholiques, se continuait avec chaleur (1598 à 1608). Suspendue par une trève de douze ans fidèlement observée des deux parts, la guerre reprit son cours en 1621, et désola les douze dernières années du règne d'Isabelle. Mais ce ne fut qu'après la mort de cette princesse, supérieure au reste de sa famille par les qualités du cœur et les dons de l'esprit, que les calamités de cette époque épouvantable se déchaînèrent sur la Comté de Bourgogne, inaugurant pour elle le règne de Philippe IV.

Ce monarque avait, en 1621, succédé sur le trône d'Espagne à son père Philippe III, que le cercle de Bourgogne n'eut jamais pour souverain. Durant les vingt-trois années du gouvernement de Philippe III, la monarchie espagnole s'était affaissée sous le poids des fautes énormes commises par le fils de Charles-Quint, des maximes insensées adoptées par les conseils du royaume, des vices politiques inculqués à ses populations,

(1) « Ung qui se dit roy de France, » portent les actes officiels de cette époque rédigés en Franche-Comté.

des efforts gigantesques que la fortune avait condamnés, enfin de l'incapacité, de l'imprévoyance et de l'obstination du monarque lui-même, dont Philippe II disait, près de fermer les yeux : « Un tel successeur est le châtiment du Ciel sur mes fautes et celles de mes peuples. »

Philippe IV était un prince d'une nature plus haute, plus sérieuse et plus raffinée. Poëte d'un certain mérite, appréciateur assez juste des œuvres de l'art, il protégea, sinon la science, au moins la littérature, en dépit de l'apathie croissante des esprits, conséquence inévitable des institutions; il encouragea par ses libéralités la création d'une école artistique qui éclipsa celles de l'Italie et de la France pour le temps où elle demeura dans sa fleur. Les lieutenants de Philippe IV rendirent du lustre aux armes espagnoles; néanmoins, la tâche imposée à ce prince était au-dessus de ses forces, et son règne de quarante-quatre ans (1), marqué par une série de désastres, devait finir au milieu de ruines accumulées et dans le plus sombre découragement.

Lorsqu'il recueillit, en 1633, la succession de sa tante Isabelle et devint de droit ce qu'il était précédemment de fait, maître des Etats bourguignons, la guerre de trente ans se trouvait précisément au milieu de sa formidable carrière. La France s'apprêtait à prendre la direction supérieure de la ligue formée contre la maison d'Autriche, dont les deux branches faisaient cause commune pour défendre la politique et ce qui restait de l'héritage de Charles-Quint. La Franche-Comté redevint le théâtre d'un des actes de ce drame qui déroulait ses horreurs d'une extrémité à l'autre du continent européen. L'investissement de cette province par les armes de la France devint alors manifeste, et sa destinée finale ne put être dissimulée davantage aux esprits nets et pénétrants. Pendant le règne de Philippe II, et lorsque, selon l'expression employée par Jules Chiflet, la nation espagnole devint la *dominante* en Bourgogne, ce pays touchait par sa frontière méridionale aux Etats de la maison de Savoie, par celle du nord au duché indépendant de Lorraine, par celle du nord-est à l'Alsace, domaine de la branche allemande de la maison d'Autriche. Dès l'année 1601, la cession de la Bresse et du Bugey, faite par le duc de Savoie au roi de France, étendit vers le sud la ligne d'investissement déjà tracée dans la Bourgogne ducale et le pays de Langres. Pendant la guerre de trente ans, les armes françaises occupèrent la Lorraine, laquelle ne fut sérieusement restituée qu'après la paix de Ryswik et quand l'autonomie de la Franche-Comté avait disparu sans

(1) Trente-deux seulement dans la souveraineté des Pays-Bas et du comté de Bourgogne.

retour. L'Alsace tomba dans les mains du duc Bernard de Saxe-Weimar, *condottiere* du roi de France; dès lors, la seule garantie efficace que la Comté de Bourgogne aurait pu encore avoir de sa conservation, se trouvait dans la garantie que les cantons suisses et leurs alliés avaient consenti à donner de la neutralité de cette province en cas de guerre. Mais, d'une part, les obligations réciproques que cette neutralité aurait imposées à la Haute Bourgogne n'étaient pas exactement observées par son gouvernement. On y levait effectivement des *terces* (1) de troupes régulières au service du roi catholique; le pays donnait passage aux régiments espagnols et italiens acheminés aux Pays-Bas; la maison de Lorraine trouvait en Franche-Comté un asile dans la tempête, et un lieu sûr pour y rassembler ses défenseurs en armes. De leur côté, le corps helvétique éprouvait une répugnance extrême, depuis l'époque de Henri II et de Philippe II, à s'opposer formellement aux entreprises des souverains de la France, au service de qui l'élite de la jeunesse des cantons servait dans les régiments capitulés. L'admission de la Franche-Comté dans la ligue, comme quatorzième canton, avait été discutée, puis rejetée par l'influence des cantons directeurs (2), et par l'effet de la répugnance générale d'Etats tous teutoniques de langue et d'esprit, à s'associer un pays *romand* auquel son étendue et sa population auraient donné facilement la suprématie. Restait la voie des négociations et des protestations. Employée par les diètes suisses, elle réussit plus d'une fois; et l'on ne saurait douter que la prolongation extraordinaire de l'autonomie franc-comtoise, de 1598 à 1674, ne soit due, en partie, à la protection des cantons. Mais celle-ci n'atteignit jamais son but quand la cour de France se trouva résolue à profiter de ses avantages. Cela se vérifia, en 1636, de la manière la plus désastreuse pour la province. Elle fut envahie par les troupes mercenaires du duc Bernard, qui portaient la cocarde suédoise, et par l'armée de Louis XIII, dont le prince de Condé avait le commandement. Pour les chasser de la province, le conseil de guerre de l'empereur y fit entrer une division autrichienne commandée par le comte Gallas et le duc Charles IV de Lorraine, qui, banni lui-même de ses Etats, promenait de contrée en contrée ses pénates vagabonds, à la tête d'une petite armée dans laquelle consistait tout ce qui restait encore de la Lorraine indépendante. Condé échoua devant Dole, dont la belle défense sauva, pour quarante années encore, la *franchise* du pays. Mais

(1) *Tercio*, terme usité dans le langage militaire de la Castille, équivalant à *régiment*.
(2) Ou plutôt *dirigeants*, à savoir Berne et Zurich.

celui-ci fut ravagé, dans tous les sens, avec une égale barbarie, par ses ennemis déclarés et par ceux qui se disaient ses auxiliaires. Les calamités de cette lutte affreuse n'eurent d'autre terme que l'épuisement total de la province et la mort du prince de Weimar, survenue en 1639. Jamais la Comté de Bourgogne ne se releva complétement de ce désastre. Les vides qu'il avait causés dans la population furent comblés par des étrangers qui, venus des pays de la couronne de France, ne contractèrent jamais un attachement sincère aux intérêts particuliers de leur patrie d'adoption. Les esprits clairvoyants, dans les ordres privilégiés et dans les classes lettrées, tournèrent leurs vues d'ambition vers la France, qu'ils voyaient dans l'ascendant, au lieu que le déclin de la puissance espagnole était manifeste. Au milieu de ces déchirements, une commission impériale, envoyée par Ferdinand II, s'établit en 1635 dans la ville impériale de Besançon, pour y régler avec autorité souveraine les affaires de la religion. Les classes inférieures se montraient animées d'un véritable zèle pour la conservation exclusive de l'ancienne foi ; avec leur aide, les représentants de l'empereur anéantirent les congrégations protestantes qui commençaient à se former, et contraignirent ceux qui voulaient persévérer dans ces doctrines à prendre refuge dans l'Etat de Montbéliard.

La paix de Westphalie (1648) consacra l'abaissement définitif de l'autorité impériale. La couronne de Charles-Quint demeurait bien dans sa maison, mais dépouillée de toute action efficace ; et désormais ce ne fut plus de ce côté que les franchises de la Haute Bourgogne purent espérer une protection sérieuse. D'ailleurs, en ce qui concernait le *cercle* de Bourgogne, la guerre continuait entre les couronnes de France et d'Espagne. La Franche-Comté n'en redevint point le théâtre ; mais elle n'eut aucune sécurité, et les revers multipliés de la monarchie castillane obligeaient à faire des efforts extraordinaires toutes les dépendances de cette fière région, luttant avec une énergie croissante contre l'arrêt de la destinée. Ce fut durant l'intervalle entre le traité de Westphalie et la paix des Pyrénées (1659), que Philippe IV trouva moyen d'étendre son autorité royale sur la ville, libre jusqu'alors, de Besançon. Le sort des armes avait mis dans la main de Philippe la place de Frankenthal, enclavée dans le Palatinat. Il obtint de son beau-père, l'empereur Ferdinand III, l'échange de cette ville contre Besançon. C'était, de la part du chef de l'empire, un acte d'une légalité très douteuse, et d'un avantage moindre encore pour les intérêts du corps germanique : la cité de Besançon le ressentit comme une violation de ses droits. Elle résista pendant dix années (1654 à 1664) à son exécution ; elle se soumit enfin,

ouvrit ses portes aux troupes du roi d'Espagne, et se laissa formellement incorporer à la province; on lui laissa néanmoins, non-seulement le titre, mais encore la réalité de ses franchises municipales, le droit d'élire ses magistrats, la satisfaction de continuer à se dire *impériale*, et l'avantage, plus vain encore, d'être le chef-lieu d'un quatrième grand bailliage, formé par le démembrement des trois divisions primitives du comté, Amont, Aval et Dole (1).

L'intervalle qui sépare la paix des Pyrénées de la rupture avec la France, au commencement du règne de Charles II (1659 à 1667), est représenté par l'abbé de Balerne comme les « jours d'Halcyon de la Comté de Bourgogne. » Au lendemain de guerres désastreuses, à la veille de l'invasion deux fois répétée qui devait mettre fin à son existence indépendante, la contrée reposait sous une administration peu éclairée, moins active encore, mais paternelle et véritablement nationale dans son esprit et dans ses membres. Le gouverneur, choisi parmi les hauts barons de la province, représentait tout à la fois la personne du roi et celle du gouverneur général des Pays-Bas, dont il recevait les instructions; il résidait d'ordinaire à Gray, ou bien au château de Pesmes; à peu près étranger aux actes de l'administration proprement dite, il veillait à la garde des frontières, à l'entretien et à l'exercice des milices, à la formation des régiments mis à la disposition du roi, et qui se recrutaient uniquement par des enrôlements volontaires; il recevait au nom du souverain le *don gratuit* voté par les Etats, et en surveillait l'emploi, lequel, jusqu'au moindre denier, devait se faire dans la province même.

Le parlement, formellement associé à l'exercice de l'autorité, était non-seulement la cour supérieure de justice criminelle et civile, mais encore la commission administrative dirigeante. Les trois ordres y avaient leurs représentants; néanmoins, le tiers-état dominait absolument dans sa composition. Celle-ci avait été réglée par un édit de Charles-Quint rendu en 1541; depuis deux siècles, ce corps, précédemment ambulant et suivant la personne du comte de Bourgogne, avait été rendu sédentaire à Dole. Un président, onze conseillers laïcs, un procureur général, deux avocats fiscaux, quatre maîtres des requêtes, formaient la portion essentielle de la compagnie, celle qui principalement expédiait les affaires, et décidait dans toutes les questions par la prépondérance du nombre. Or,

(1) La judicature de Saint-Oyand de Joux (Saint-Claude), les bailliages particuliers de Luxeuil et de Vauvillers, demeuraient en dehors de cette répartition générale de la Comté, d'abord en trois, et puis en quatre *grands* bailliages.

toutes ces charges, bien qu'occasionnellement remplies par des gentilshommes d'extraction, appartenaient en essence au tiers-état. Deux chevaliers d'honneur et deux conseillers clercs étaient les assesseurs que les ordres privilégiés associaient à la cour du parlement, où rarement ils prenaient séance. Pendant les derniers temps de l'existence autonome du pays, l'un des conseillers (1) d'église siégeait à Ratisbonne comme député de la Comté; un des chevaliers d'honneur (2) combattait dans les Flandres, où il trouvait une mort glorieuse. Rien, d'ailleurs, n'était plus éloigné de l'esprit héréditaire, dans le parlement, qu'une hostilité systématique de la majorité contre le rang et l'influence des deux autres ordres. La possession des charges conduisait à la noblesse; et l'esprit des corporations privilégiées pénétrait, par l'acquisition des offices, dans les classes supérieures de la bourgeoisie, à un degré qui les rendait toujours suspectes, quelquefois odieuses, à la multitude, dont les intérêts semblaient moins indifférents au souverain et à ses ministres directs.

Les états ne s'assemblaient pas à des époques fixes; mais leur convocation était très fréquente; d'ailleurs, pendant les intervalles entre leur tenue, leur autorité tout entière résidait dans la commission permanente des neuf députés commis à *l'également*, c'est-à-dire à la répartition des charges publiques. Chaque délégué avait un suppléant; dans les occasions extraordinaires, les états portaient à dix-huit le nombre de leurs délégués; chacun des trois ordres entrait pour une part égale dans la composition de cette compagnie, entre les mains de qui expirèrent, après la résistance la plus ferme et dans l'attitude la plus digne, les libertés du pays. La présidence de l'ordre du clergé appartenait à l'archevêque de Besançon. Le lieutenant général du bailliage de Vesoul était le président-né du tiers-état; la noblesse choisissait le sien.

La mort de Philippe IV, survenue le 17 septembre 1665, fut le signal des nouvelles calamités qui devaient accabler la province. L'héritier de la couronne, seul fils survivant du roi catholique, était un enfant de quatre ans, si chétif que sa vie semblait un prodige et qu'il ne sortit jamais d'une pénible adolescence ni pour le corps ni pour l'esprit. La reine douairière, déclarée par le testament de son mari tutrice et régente jusqu'à ce que le roi eût quatorze ans accomplis, était fille de Ferdinand III et sœur de l'empereur Léopold, princesse complétement dépourvue de connaissances et de lumières, aussi étrangère à l'Espagne que le jour où

(1) Humbert de Précipiano.
(2) Gabriel de Grammont.

elle y était entrée, absolument gouvernée par le P. Néthard, religieux allemand, son confesseur, et qui, retenue en Castille par une loi de la monarchie, dont elle fut la dernière à subir la rigueur, ne pouvant, comme chargée du gouvernement, entrer au cloître des *descalzas reales*, n'aspirait qu'à quitter des honneurs qui l'écrasaient de leur poids, pour s'enfermer dans un monastère qu'avec les misérables restes de l'opulence espagnole, elle faisait construire en Bohême. Le seul appui réel de cette couronne chancelante était don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, et alors âgé de trente-six ans. Les grandes charges s'amassèrent sur sa tête; mais la méfiance de la régente et la haine que lui portaient les créatures de cette princesse rendirent les talents et la bravoure de don Juan à peu près inutiles au service de l'Etat.

A Claude de Bauffremont, marquis de Meximieux, avait succédé comme gouverneur de la Comté de Bourgogne, Philippe de la Baume Saint-Amour, marquis d'Yenne, dernier des barons de la province, qui eut la charge de la conserver, et destiné à la voir, faute de secours du dehors et d'union au dedans, tomber en quelques jours sous la domination de la France. Bien que le testament de Philippe IV fût de point en point conforme au texte et à l'esprit des arrangements convenus à la paix des Pyrénées et deux fois ratifiés par Louis XIV (1), ce monarque affecta de témoigner une surprise douloureuse en apprenant l'oubli dans lequel son beau-père avait mis les droits de la reine de France. Il invoqua bientôt un droit prétendu de *dévolution*, suivant lequel le Brabant et d'autres membres de la souveraineté des Pays-Bas pouvaient être réclamés par Marie-Thérèse comme héritage paternel. La Comté de Bourgogne ne se trouvait pas du nombre; et la considération des ligues suisses, sous la garantie desquelles sa neutralité devait reposer, l'exempta pendant la première année (1667) des conséquences de la rupture consommée en 1666 entre les deux couronnes. Mais, au commencement de 1668, Louis XIV, voyant se former devant lui, sous l'apparence d'une simple médiation, l'imminence d'une coalition hostile, sentit l'importance de précipiter la solution d'un débat où toutes ses forces allaient se trouver engagées. Il voulait avoir une alternative à proposer à l'Espagne, entre deux concessions dont l'une nécessairement serait faite à la France, et cette concession assez modérée pour ne pas soulever les craintes et les haines de l'Europe contre les débuts d'un règne belliqueux. Afin d'avoir dans

(1) Ce prince était âgé de vingt-un ans quand il avait mis sa main et son sceau à ces engagements solennels.

sa main les éléments de l'alternative qu'il voulait offrir à la cour de Madrid, Louis, qui pendant la campagne de 1667 s'était rendu maître des places de la frontière de Flandre et du Hainaut, crut nécessaire de se saisir encore de la Comté de Bourgogne. « C'est, disaient les mémoires qu'il se fit remettre, une contrée qui possède douze villes principales, et peut mettre douze mille hommes sur pied. Elle a quatre places de guerre (1). » Néanmoins, le prince de Condé, connaissant l'état d'abandon dans lequel le conseil d'Espagne laissait cette possession éloignée, et, mieux encore, les divisions qui paralysaient chez les habitants du pays l'emploi de tous les moyens de résistance, se faisait fort, avec quinze mille hommes, de la ranger promptement sous l'autorité du roi. Louis XIV voulut conduire en personne cette campagne, dont il tenait à faire un miracle de célérité. En effet, elle ne dura que quatorze jours, et le roi, parti de Saint-Germain le 2 février, y était rentré le 24. Dole, investi le 8 par le prince de Condé, se rendit le 13 au roi; Salins ouvrit, le 6, ses portes au duc de Luxembourg; Besançon, le 7, au prince de Condé, et Gray, le 19, au roi en personne. La nouvelle de cet écroulement subit d'une souveraineté que l'on croyait protégée par sa situation, ses alliances et ses propres armes, frappa comme un coup de foudre les membres de la junte suprême du gouvernement à Madrid. « Jamais, dit l'un d'eux, depuis le temps de Ferdinand le Catholique, la monarchie n'a été si voisine de sa perte. » Le président du conseil de Castille (2), après une grave et sévère allocution, à qui la régente ne répondit que par des larmes, déposa son office et se retira dans sa maison. La consternation fit bientôt place à un sentiment plus funeste encore, et que la province qu'on venait de perdre n'avait nullement mérité; on s'en prit à la trahison des seigneurs, à la timidité du parlement, à l'indifférence du clergé pour les intérêts de la couronne. Le pays devint suspect à Madrid et à Bruxelles, et la conduite à son égard des Espagnols et des Flamands fit promptement naître la désaffection dont on avait commencé par l'accuser à tort.

C'est dans le récit de l'abbé de Balerne qu'il faut chercher les détails aussi lamentables que précis de cet effondrement subit de toutes les défenses du comté de Bourgogne. Rien n'était prévu, rien n'était préparé; on n'avait nul soupçon qu'au milieu de l'hiver, un roi jeune, aimant les

(1) Besançon, Dole, Gray et Salins, sans compter les *châteaux*, nombreux sur toutes les frontières.

(2) Le comte de Castrillo.

plaisirs, occupé d'ailleurs sur une autre frontière, pourrait fondre sur un pays dont la neutralité était admise dans le droit public de l'Europe. Les milices n'étaient point réunies; les troupes de la couronne défendaient les Flandres; les places étaient désarmées; et parmi les hommes que leur rang ou leurs pensées ambitieuses tiraient de pair, les regards se tournaient, presque involontairement, vers le soleil levant de la prépondérance française.

ADOLPHE DE CIRCOURT.

(La suite à la prochaine livraison.)



M. T. D'ARÈNES.

(CONTE DE VACANCES.)

Cette esquisse, dont les traits ont été glanés un peu de tout côté, n'est nullement une personnification injurieuse de la grande armée des fonctionnaires publics. Toutes les corporations ont leurs petits travers, qui leur sont propres, et qu'il est d'usage de porter à leur compte, bien qu'ils n'atteignent souvent qu'une faible minorité des membres de ces corps, et que tous les autres membres soient les premiers à en souffrir et à en gémir.

Si, en se faisant l'écho des observations du public et en les reproduisant même avec leur exagération, l'auteur s'est servi quelquefois de termes trop généraux, il croit devoir à la justice et à la vérité de protester qu'à ses yeux la très grande majorité des fonctionnaires ne sont pas plus des *d'Arènes*, que tous les juges ne sont des *Perrins-Dandins*; les avocats, des *Petits-Jeans*; les dévots, des *Tartufes*; les marquis, des *Sotenvilles*; les officiers, des *Matamores*; les financiers, des *Turcarets*; les savants, des *Trissotins*, et les médecins, des *Diafoirus*.

I.

Dans notre bonne vieille ville de Besançon, où, malgré l'agglomération d'une cinquantaine de mille âmes, tout le monde se connaît encore comme au village, il n'est personne qui ne sache que le père Tougnot a longtemps tenu, à l'entrée de la rue d'Arènes, un magasin de cotonnades très fréquenté par les gens de la campagne, et où il a amassé une fortune considérable. Le père Tougnot était un montagnard vigoureux et avisé, qui, vers l'âge de quinze ans, avait quitté son village, enseveli la moitié de l'année sous la neige, en emportant avec lui toute sa fortune, qui consistait principalement alors en deux bons bras, deux bonnes jambes, un bon estomac, une bonne tête, et la résolution bien arrêtée de tirer

tout le parti possible de cet excellent fonds. Placé d'abord comme garçon de peine dans le magasin qui devait un jour lui appartenir, il s'était dédommagé de l'extrême modicité de ses gages, en apprenant gratuitement tous les secrets du commerce auprès de ses maîtres, qui n'y prenaient pas garde. Les yeux toujours ouverts, les oreilles toujours tendues, l'esprit toujours au guet, ce gros garçon au parler lent, à la physionomie placide, qui avait l'air uniquement et bonnement occupé à balayer, à épousseter, à porter ou à charrier des ballots, n'avait pas tardé à pénétrer tous les arcanes du métier : art de flairer et de pressentir les goûts des clients ou même de les faire changer de direction quand on s'est trompé; art d'acheter à propos et au meilleur marché, surtout en cherchant la piste des fabricants gênés; art de reconnaître, entre mille acheteurs si divers, celui qui peut ou doit même être pressé et celui qui ne le serait pas sans un grave danger; le client qui demande à être guidé dans le choix des marchandises, et celui à qui on doit se borner à les *soumettre;* avec qui il faut être familier ou respectueux, causeur ou réservé, avec qui il faut rire ou pleurer; enfin art de vendre le plus cher possible, mais sans trop tendre la corde, et surtout de ne jamais faire abus du crédit en l'accordant à des gens embarrassés : notre jeune montagnard sut bientôt tout cela par cœur. Il ne comprit pas moins bien que cette connaissance était un nouveau capital ajouté à son actif, et il ne rêva plus qu'aux moyens de l'utiliser bien vite à son profit.

Tougnot était né trop près de la frontière pour n'avoir pas été nourri, dès son berceau, dans une tendre indulgence pour la contrebande. La pensée d'acheter des marchandises au plus bas prix possible le ramena naturellement à ce souvenir d'enfance, et les premières opérations qu'il tenta pour son propre compte eurent pour objet quelques pièces d'étoffes étrangères, introduites discrètement dans la ville, déposées chez des compatriotes sûrs, et vendues à titre de simple commission. Bref, ce petit négoce clandestin prospéra si bien, qu'au bout de peu d'années, lorsque le propriétaire du magasin de la rue d'Arènes songea à remettre son fonds de commerce, pour aller vivre de ses rentes à la campagne, il fut tout ébahi de voir ce gros homme de peine lui en offrir le prix le plus élevé, et, ce qui est plus fort, en solder la plus grande partie argent comptant.

Dans le mobilier cédé se trouvait comprise une demoiselle de magasin (on disait alors modestement une *fille de boutique*), dont Tougnot admirait depuis longtemps en secret les aptitudes commerciales et les instincts économes, sans se préoccuper d'une fraîcheur éphémère et d'ailleurs inu-

tile. La jeune beauté, s'il est permis de désigner ainsi une personne qui n'était ni jeune ni belle, ne dédaigna pas d'unir son sort et ses talents à ceux de ce garçon si adroit; et, comme on pouvait le prédire à coup sûr, ils firent, en peu de temps, une excellente maison.

Dès que les deux époux eurent l'espoir fondé de revivre dans un héritier, Tougnot, qui regardait toujours en avant, et dont l'horizon s'était singulièrement agrandi, se mit à rêver ce qu'il ferait de son fils, car ce devait être un fils. — « Tu ne sais pas, disait-il à sa femme, lorsqu'ils avaient épuisé, pour un instant, la question des calicots et des indiennes, sujet intarissable de leurs plus affectueux tête-à-tête, quand notre petit sera grand, nous le ferons entrer dans une administration. Vois-tu, ces messieurs-là, pour peu qu'ils aient quelque argent chez le notaire ou un petit bien au soleil, sont vraiment les plus heureuses gens du monde. Il n'y a pour eux ni faillites ni mortes saisons, ni plans ni combinaisons à recommencer chaque jour en se cassant la tête; aucune mauvaise chance à supporter ou même à craindre; aucun produit avarié, aucun laissé-pour-compte. Qu'ils fassent bien ou mal leurs griffonnages, tout passe, tout trouve son écoulement; et quand ils ont fermé leurs bureaux, presque au milieu de la journée, il ne leur reste pas plus de soucis qu'à des coqs-en-pâte. Et puis, quelle différence encore entre ces messieurs et nous! Il faut que nous soyons constamment aux pieds des acheteurs, supportant sans mot dire, et même avec un sourire respectueux, leurs grossièretés et leurs plus grandes insolences. On nous fait sentir à chaque instant qu'on peut parfaitement se passer de nous, tandis que nous ne pouvons pas nous passer de la clientèle; que personne n'est obligé de nous ménager, tandis que nous sommes obligés de ménager tout le monde. Va, au contraire, dans les bureaux de l'administration, que ce soit au timbre, à l'enregistrement, aux hypothèques, n'importe où; ah! là les rôles sont bien différents : les chefs sont vraiment comme des rois sur le trône, dans leurs fauteuils de maroquin vert. Tout en eux fait sentir leur puissance et rappelle que, riches ou pauvres, nobles ou paysans, tous les Français sont égaux.... sous leur dépendance, et contraints de passer par leurs mains. Ils reçoivent du haut de leur grandeur même les comtes et les marquis; et les menues gens comme nous tremblent en les approchant. Il semble toujours qu'on les dérange de leurs occupations, même quand ils n'en ont point d'autres que de vous entendre; et la plupart ont un air si courroucé, qu'on est tenté de leur demander pardon. Depuis le commencement du monde, on n'en a peut-être pas vu un seul rendre le bonjour ou offrir une chaise. Quand on est

le plus pressé, qu'on se sent nécessaire à la maison, leurs commis vous font attendre des demi-heures et même des heures, en continuant sans gêne à batifoler ensemble, et ils ont encore l'air de vous faire une grande grâce et une grande faveur de recevoir votre argent.

» Je disais que ces messieurs étaient comme des rois ; ah ! ils sont bien plus heureux et bien plus tranquilles ! Qu'un seul particulier ait à se plaindre du gouvernement, aussitôt tous les journaux de l'opposition font le vacarme, il faut que les ministres répondent, s'expliquent, se justifient, se réforment; mais que cent malheureux administrés soient victimes d'un receveur, d'un contrôleur ou d'un directeur, on s'impatiente bien, on murmure bien, on crie bien, mais personne ne songe à faire un éclat, une dénonciation en règle, un procès. Quand un bouleversement arrive, on voit les meilleurs des rois, comme ce pauvre Louis XVI, ou les plus grands génies, comme Napoléon, obligés de se sauver comme les derniers des gueux. Moi qui te parle, Félicité, j'ai vu des préfets très distingués, des généraux célèbres, renversés par les révolutions, s'en aller avec un air si triste et si humilié, qu'en les regardant passer, avec mon balai à la main, j'en étais tout ému de pitié. Mais pour ces messieurs des bureaux, que les gouvernements, les trônes et les dynasties soient culbutés, que la bourrasque vienne d'en haut ou d'en bas, du dehors ou du dedans, que la république arrive ou s'en aille, ils restent toujours sur pied, plus nécessaires, plus puissants et plus insolents que jamais. Il n'est pas jusqu'à nous, pauvres marchands, qui ne ressentions cruellement le contre-coup de la moindre crise politique. L'argent devient plus rare et plus cher, le crédit plus exigeant, les clients restent chez eux et gardent leurs vieux habits. Mais, pour ces messieurs, les appointements continuent à courir, sans autre chance possible que d'être augmentés. Tout leur souci se borne à changer un seul mot dans leur formulaire, en passant du *royal* au *national*, puis à l'*impérial*, et en recommençant ensuite la même série. »

Lorsque Mme Tougnot entendait son mari tenir tous ces raisonnements, elle trouvait que sa langue s'était singulièrement déliée, depuis qu'il était devenu chef de maison, et elle ne désespérait pas de le voir devenir un jour député, comme M. Emonin aîné, l'épicier de la rue des Granges.

Quand naquit l'héritier Tougnot, il fut tout de suite décidé que ce futur directeur ou inspecteur ne pouvait pas décemment s'appeler *Nicolas*, *Jean-Baptiste* ou *Claude-François*, comme tous ses parents des lignes paternelle et maternelle; mais on hésita longtemps entre *Albert*, *Arthur*

et *Gaston*. Comme en ce moment les jeunes *Albert* se trouvaient en majorité dans la colonie des fonctionnaires (en effet, on n'en comptait pas moins de trois, le fils de M. le préfet, le fils de M. l'ingénieur en chef et le fils de M. le conservateur des hypothèques), on finit par se décider en faveur d'*Albert*.

On aurait bien voulu avoir pour parrain un membre un peu important d'une administration quelconque; mais les Tougnot n'avaient encore aucun accès dans ces hautes régions, et, faute de mieux, on se rabattit sur un expéditionnaire du greffe civil, vieux bonhomme qui demeurait en face de la boutique de cotonnades, et qui guidait Tougnot dans ses études particulières sur l'organisation administrative de la France.

Aussitôt que l'objet de tant d'espérances et de hautes visées, le jeune Albert Tougnot, fut en âge d'entrer au collége royal, son père, paré avec soin par les mains de Mme Tougnot, l'y conduisit solennellement, avec les plus fortes recommandations de bien écouter tout ce que ces messieurs lui apprendraient, et de se rendre assez savant pour devenir un jour inspecteur ou directeur. Le père Tougnot insista beaucoup pour qu'on se débarrassât de la première communion le plus vite possible, afin que l'enfant n'eût plus absolument qu'une seule chose en vue, l'administration, dans laquelle il devait avoir l'honneur d'entrer un jour. On suivit si bien ces recommandations paternelles, que le jeune Albert fit l'acte le plus important de la vie chrétienne à un âge où il ne savait pas encore ce qu'il faisait. Il ne tarda pas à perdre par le non-usage sa mince provision d'instruction religieuse; de sorte qu'en entrant en philosophie, il possédait tout juste autant de christianisme que de mythologie; et, du haut de ses dix-sept ans, il les mettait au même niveau dans son estime scientifique.

Pendant tout le cours de ses études, son père n'avait pas varié un seul instant dans la résolution de faire de lui un fonctionnaire public. Il voyait, en effet, presque tous les particuliers, marchands, rentiers, fabricants, diriger à l'envi leurs enfants vers les carrières de l'Etat, et leur préparer de petits nids soyeux dans quelque branche de cet arbre touffu, gigantesque et véritablement unique, qu'on appelle l'administration française. Il les voyait renoncer avec empressement, pour leur progéniture, aux grands profits très problématiques du commerce ou de l'industrie, tandis qu'il ne voyait aucune des familles qui vivent du budget, et qui s'en plaignent le plus, donner à leurs rejetons une autre carrière que la leur, à moins d'incapacité par trop scandaleuse.

« Mais même avec de la fortune, répliquait le père Tougnot aux voisins

qui discutaient quelquefois, par manière de passe-temps, son idée fixe, qu'est-ce qu'on est donc aujourd'hui? Qu'est-ce qu'on peut, quand on n'appartient pas à l'administration? Ajoutez-y même le plus beau nom et l'éducation la plus achevée : avec tout cela, pour combien compte-t-on? Quelle influence a-t-on sur la société, si l'on ne tient pas par quelque bout de tresse ou de galon à la grande machine qui fait tout mouvoir? Voyez donc M. le marquis de Par-ci, M. le comte de Par-là; rien ne leur manque pour occuper partout le premier rang. Leurs ancêtres, qui ne les valaient pas, ont longtemps mené les affaires de la France, et eux, pour pouvoir diriger encore quelque chose, ils en sont réduits à conduire leurs chevaux et à prendre, faute d'autres places, celle de leurs cochers! »

Les jours de sortie ou de vacances, le jeune Tougnot consacrait la plus grande partie de ses heures à regarder les passants à travers les vitres de la boutique paternelle. Le père et la mère Tougnot, qui avaient, comme tous les marchands, trouvé le moyen de suivre également le mouvement de la rue et d'y avoir toujours un œil, en réservant l'autre pour leur magasin, ne manquaient jamais de tirer l'enfant de sa vague contemplation, en s'écriant : « Albert! voilà M. le conservateur des hypothèques qui passe! — Albert! voilà M. le directeur des douanes avec son nouveau ruban! — Albert! voilà M. le conservateur des eaux et forêts avec sa rosette! » Et puis le marchand et sa femme enchérissaient à l'envi sur le grand air, la belle tenue, la prestance noble et imposante de ces messieurs, et sur la quantité de saluts que soulevait leur passage.

Dans les grandes cérémonies publiques et nationales, ce qui excitait le plus la curiosité, l'admiration et l'enthousiasme du père Tougnot, ce qu'il cherchait avant tout, ce qu'il couvait des yeux le plus longtemps possible, c'était le magnifique cortége des fonctionnaires publics, tout ruisselant de paillettes d'or et d'argent, avec son opulente variété de végétation et ses fantastiques branchages de chêne, de laurier, d'olivier, de palmier, etc. Mais quand il avait le bonheur de pouvoir donner ce beau spectacle en contemplation à son fils, dès qu'on commençait à apercevoir la forêt de chapeaux à cornes, son cœur battait deux fois plus vite. Il voyait déjà son Albert portant fièrement au côté, lui aussi, une de ces longues et innocentes épées qui n'ont jamais frappé que les mollets de ceux qui les portent, mais qui n'en sont pas moins l'insigne d'une puissance très réelle et parfois même très redoutable; et s'il avait su un peu de latin, il lui aurait dit certainement en son cœur :

.... Puer, si quà fata aspera rumpas,
Tu Marcellus eris.

Le jeune Tougnot avait toujours été un écolier médiocre; il obtint cependant, sans trop de peine ou d'angoisses, le diplôme de bachelier. A cette époque, on ne demandait pas encore à la majorité des jeunes gens d'être des aigles, sauf à redevenir, huit jours après et pour toute la vie, des oisons.

Le père Tougnot éprouva une noble fierté lorsqu'il vit son fils, le premier du nom et de la famille, pourvu de ce passe-port qui ouvre toutes les carrières les plus honorées et en particulier celles de l'administration; et, dès le lendemain, il se mit en quête des moyens de transformer son bachelier en surnuméraire. « Vous aurez bien de la peine, lui disait-on; le monde des employés forme une sorte de franc-maçonnerie où l'on ne pénètre pas aisément lorsqu'on n'y est pas né; autant il est facile d'y trouver place et surtout d'y faire son chemin, quand on y compte quelques quartiers de noblesse ou de bureau, quand on y arrive épaulé par des oncles, des grands-oncles, des cousins, etc.; autant il faut de titres personnels et de talents pour forcer la porte, quand on n'a dans l'intérieur de la place aucune main amie pour vous l'ouvrir. »

« Raison de plus! répliquait le père Tougnot avec son entêtement et sa longue vue de montagnard, raison de plus pour redoubler d'efforts et prendre la place d'assaut; puisqu'une fois mon fils entré, toute sa postérité pourra nicher là, sans aucune peine, jusqu'au jugement dernier. »

Le marchand et sa femme se mirent donc à combiner jour et nuit les plans du siége, et sans aucun retard on commença les travaux d'approche. Le couronnement classique des études du jeune Albert devint naturellement l'occasion d'un grand dîner, où l'on ne manqua pas d'inviter l'expéditionnaire du greffe, et même un huissier qui avait dû faire plus d'un protêt pour la maison Tougnot, car les négociants les plus madrés sont eux-mêmes refaits quelquefois. Mais ces deux convives, quoique côtoyant par leur position sociale la place à assiéger, ne furent d'aucun secours. Le premier était un homme lourd et endormi, qui ne comprenait rien aux nobles tourments de l'ambition, et qui estimait que chacun ferait bien de s'en tenir, comme lui, à ce qu'il avait sous la main. L'autre, père de famille prudent, était bien décidé à réserver le peu qu'il avait de crédit pour l'avancement de sa propre géniture. A l'issue de ce dîner, le père et la mère Tougnot s'avouèrent mélancoliquement qu'ils en avaient été pour leurs frais.

On songea alors à M. le proviseur du lycée, qui avait témoigné tant d'intérêt pour Albert, pendant tout le temps qu'il était resté en pension; mais cet austère savant déclara avec dignité qu'en se faisant le protecteur

particulier d'un de ses élèves, il risquait trop de porter préjudice à d'autres qui lui étaient également chers; ce qui lui avait fait prendre la détermination stoïque de ne jamais s'occuper d'aucun de ses élèves, une fois qu'ils avaient repassé le seuil du collége.

On pensa ensuite au curé de la paroisse; mais on était alors au lendemain de la révolution de Juillet, et le patronage du clergé était, en ce moment, d'une bien mince valeur; d'ailleurs, on l'avait bien négligé depuis quelque temps, ce bon curé.

Il fallait donc se retourner encore d'un autre côté; mais de quel côté? voilà ce que le père Tougnot s'exténuait à chercher sans en venir à bout. Sa femme, qui le voyait se dessécher, et qui avait déjà calculé toutes les conséquences désastreuses du veuvage pour son commerce, redoublait d'efforts, de son côté, afin de découvrir la solution du grand problème. Enfin, à force de se casser la tête, elle en fit jaillir une idée lumineuse.

La haute dignité de directeur de l'enregistrement et des domaines à Besançon était occupée à cette époque par M. Brochardat, un de ces fonctionnaires de souche administrative et de tempérament épicurien, qui, n'ayant aucune autre ressource au monde que leurs appointements, vivent avec autant d'éclat et de confort que s'ils étaient maîtres d'une grande fortune, sauf à doter leurs fils avec les emplois inférieurs de leur administration, et leurs filles avec la protection et l'avancement assurés aux jeunes fonctionnaires qui consentent à devenir leurs gendres; et sauf à ne laisser pour héritage, aux uns et aux autres, que les débris d'un opulent mobilier grevés des frais de dernière maladie. M. Brochardat avait vécu longtemps à Paris; il avait passé plusieurs années dans les bureaux du ministère, et il avait retenu, de ce théâtre élevé, des airs de grandeur agréablement tempérés par son caractère affable et jovial. Lorsqu'il était nonchalamment assis dans son large fauteuil d'acajou, les jambes croisées, les yeux ornés de ses lunettes d'or, la poitrine étincelante de ses deux boutons de diamants, et les doigts occupés à faire tourner une magnifique tabatière émaillée et ciselée, on l'aurait vraiment pris pour le dieu de la bureaucratie en belle humeur.

M. Brochardat aimait tout ce qu'on aime et ce dont on vit à Paris: les spectacles, les soupers fins, les concerts. Il avait le palais extrêmement délicat, mangeait modérément, buvait sans excès, mais il fallait que la chère et le vin fussent exquis. Sa femme, fille d'un chef de division au ministère, était une personne fort entendue, élevant avec toute sorte d'habiletés les cinq filles dont la Providence l'avait pourvue, et dont son mari ne s'était jamais inquiété outre mesure. Malgré cet accroissement

notable de charges, Mme Brochardat avait administré sa maison avec tant d'intelligence et d'économie, que son seigneur et maître ne s'était pas senti un seul instant menacé dans la moindre des douceurs de sa plantureuse existence. Mais la part du lion étant faite, tout le reste de la famille vivait par un prodige perpétuel de science et de vertu féminines. Si le gibier, la marée, les primeurs, le foie gras et les truffes ne manquaient jamais à M. le directeur ; s'il avait tous les jours son madère pour lui ouvrir l'appétit, son bordeaux pour tempérer le feu du madère, etc., etc., Mme Brochardat avait su inspirer à toutes ses filles une passion salutaire pour les pommes de terre en robe de chambre, et elle ne la satisfaisait pas moins assidûment. Ces demoiselles étaient toujours vêtues avec grâce, mais à peu de frais, et avec des étoffes plus remarquables par leur *effet* que par leur prix. La découverte de ces étoffes *avantageuses* n'était pas un des moindres soucis de l'industrieuse mère, et leur recherche l'avait conduite une ou deux fois jusque dans la boutique des Tougnot. C'est ce souvenir qui revint heureusement à la mémoire de la marchande et qui devint le point de départ de la haute fortune administrative de son fils.

On rêva aux moyens de ramener la grande dame dans le modeste magasin de la rue d'Arènes, de l'attendrir par un excellent marché, de l'intéresser au grand projet de la famille, et enfin, de tomber à ses pieds, tous ensemble, s'il le fallait, pour obtenir sa puissante protection. « Nous serions si heureux, disait le père Tougnot, si nous pouvions réussir ! — On serait si tranquille, reprenait sa femme, une fois qu'Albert serait là-dedans ! »

Les deux époux manœuvrèrent si bien, que tout se passa comme ils l'avaient combiné ; et un beau jour, le père Tougnot fut informé qu'il aurait l'honneur d'être reçu en audience particulière, le dimanche suivant, par M. le directeur de l'enregistrement et des domaines. Revêtu de son plus fin linge et de ses plus beaux habits, et escorté de son fils, également paré et pommadé pour la circonstance, le marchand se dirigea, tout tremblant d'émotion, vers la demeure du haut fonctionnaire. Il furent reçus dans un vaste et splendide salon, où les fauteuils de velours, les tapisseries, les bronzes dorés, les porcelaines de Chine, les instruments et les fleurs, étaient entassés dans un désordre féerique. M. le directeur ayant daigné quitter la lecture de son journal et leur faire signe de s'asseoir, le père Tougnot exposa aussi correctement que le lui permit une intimidation bien naturelle, l'objet de toutes ses pensées et de tous ses vœux depuis dix-neuf ans. L'administrateur en chef, prenant une physionomie un peu rembrunie,

commença par opposer au projet du marchand une foule de difficultés et d'obstacles; il les peignit avec une éloquence si entraînante, qu'il finit par s'en convaincre presque lui-même, et, un moment, il fit entendre assez clairement à ses interlocuteurs qu'il fallait renoncer à toute espérance. Le fils Tougnot tremblait comme une feuille, le père était pétrifié. Le fonctionnaire, menacé d'être envahi par l'émotion générale, finit cependant par avoir pitié de ces pauvres gens. Il laissa tomber sur eux une petite lueur d'espoir et voulut bien reprendre le cours de ses interrogations avec une insistance de bon augure. Toutefois, ces questions à brûle-pourpoint ne laissèrent pas de torturer un peu le père Tougnot, pour qui le secret des affaires allait au moins de pair avec celui de la confession, et qui ne mettait pas moins de soins à cacher ses gains, que les autres à déguiser leurs pertes. Il fallut qu'il déclarât successivement quelle était son origine; quelles professions avaient exercées son père et sa mère, le père et la mère de sa femme; quel patrimoine ils avaient reçu d'eux; s'ils avaient des frères ou des sœurs; quelle était la position de chacun de leurs parents ou alliés collatéraux; s'il n'y avait jamais eu de condamnations judiciaires dans les deux familles; à quel chiffre s'élevait la fortune personnelle des époux Tougnot, et en quoi elle consistait. La réponse à ces deux dernières questions parut étonner singulièrement et impressionner de la manière la plus favorable le terrible interrogateur; à ce point qu'aussitôt il changea sensiblement de ton; son visage se détendit; l'aimable sourire qui rayonnait sur son portrait reparut sur ses lèvres; il fit entrevoir gracieusement qu'avec une haute, active et bienveillante protection, on parviendrait, selon toute probabilité, à triompher de tous les obstacles qu'il avait amoncelés en commençant, et ne congédia les deux Tougnot qu'après avoir pleinement ranimé leur confiance et leur courage. Il alla même jusqu'à tendre sa main au jeune homme, cette main qui avait donné tant de signatures!

Albert Tougnot, admis aussitôt dans les bureaux de la direction en qualité d'aspirant, se prépara à subir l'examen d'admissibilité. Ce fut encore une période d'angoisses et de tourments pour toute la famille. Aura-t-il le bonheur d'être admis?... Faudrait-il y renoncer encore une fois?... Questions poignantes qu'on se faisait constamment dans la boutique de la rue d'Arènes, et dont la bienveillance de plus en plus marquée de M. le directeur des domaines adoucissait heureusement les amertumes. Enfin, le moment solennel et décisif de l'examen arriva. Le candidat en subit toutes les épreuves avec la médiocrité terne qui était le niveau général de son intelligence. Il fut proclamé surnuméraire, au milieu des

torrents de joie et de larmes des auteurs de ses jours. Les Tougnot songèrent même un instant à donner un second grand dîner, pour célébrer la réalisation de tous leurs rêves. Mais, comme on ne voulait pas y inviter l'huissier ni l'expéditionnaire du greffe, qui n'avaient contribué en rien à ce succès éclatant, et que, d'un autre côté, on n'osait pas encore se permettre d'y convier M. le directeur, la famille finit par consommer toute son allégresse en petit comité.

Tous les amateurs d'estampes ont remarqué, il y a quelques années, deux dessins très spirituellement crayonnés, représentant un député avant et après son élection. Le contraste est d'une réalité comique ; mais combien de tableaux du même genre notre pauvre humanité ne fournirait-elle pas ! Deux ou trois jours après que l'heureux Albert avait commencé son stage, lorsque les voisins, les clients, félicitaient les Tougnot de leur bonheur, ils ne virent pas sans surprise le marchand et sa femme accueillir d'abord leurs compliments avec froideur, puis déclarer que l'événement n'en valait pas la peine, puis enfin protester qu'ils étaient bien malheureux ; que leur fils, avec toute son instruction, allait rester un temps infini sans rien gagner, tandis que les moindres clercs d'avoué, les derniers employés de commerce, des jeunes gens bien moins savants que lui, étaient payés tout en débutant ; que c'était une indignité, de la part du gouvernement, de profiter ainsi du travail et des connaissances des jeunes gens les plus distingués, sans leur donner la moindre rémunération. Le père et la mère Tougnot n'étaient plus occupés qu'à chercher dans leurs têtes et à se citer l'un à l'autre les jeunes gens de leur connaissance qui n'avaient passé que par l'école des Frères, et qui, bien moins âgés qu'Albert, gagnaient ou avaient gagné des cinq cents, des huit cents, des mille francs d'appointements. « C'est vraiment une injustice révoltante, s'écriait le père Tougnot. A l'école polytechnique, à l'école de Saint-Cyr, à l'école navale, à l'école de chirurgie militaire, à l'école normale, etc., les élèves sont logés, chauffés, éclairés, blanchis, nourris et même habillés aux frais de l'Etat ; pourquoi n'en serait-il pas de même des surnuméraires de l'enregistrement ? Ne consacrent-ils pas aussi leur vie à l'Etat ? Ne lui sont-ils pas au moins aussi utiles, puisqu'ils remplissent ses caisses, que les autres ne contribuent qu'à vider ? On dit que dans toutes ces écoles la gratuité n'est établie qu'en faveur de ceux qui n'ont pas le moyen de payer ; mais qui est-ce qui a le moyen de payer aujourd'hui ? Qui est-ce qui peut suffire à tout ce qu'on a ajouté, dans ces dernières années, au catalogue des dépenses de première nécessité ? Aussi, combien de gens ne voit-on pas aller, en robe de soie et en

équipage, se faire inscrire comme indigents à la préfecture, et réclamer jusqu'à des chemises pour leurs fils, sous prétexte qu'il leur reste encore deux ou trois marmots à pourvoir un peu plus tard par l'Etat, ou bien qu'ils ont une belle-mère à leur charge, ou bien simplement qu'ils sont eux-mêmes fonctionnaires et déjà payés aux frais du trésor public! Eh bien! moi, qui n'ai ni domaines, ni inscriptions de rentes, ni emploi, ni salon somptueux, comme MM. tel et tel; ma femme, qui n'a ni diamants ni cachemires de l'Inde comme leurs dames, nous ne demandons pour Albert ni trousseau ni demi-trousseau. Le petit a des bonnets de nuit, des chaussettes et des culottes en suffisance, et nous aurions honte de le présenter sans chemise au gouvernement, comme font plusieurs de ces mendiants de haut parage. Mais on devrait au moins lui donner, à lui et à ses collègues, la somme que coûte une bourse dans toutes ces écoles. Un surnuméraire rend déjà des services; il est occupé à un travail productif, il fait des expéditions, des transcriptions sur les registres, en un mot toute la besogne d'un commis rétribué. Il apprend, il est vrai, quelque chose, mais cet enseignement ne coûte absolument rien au trésor public; tandis que les élèves des écoles de l'Etat, outre qu'ils ont des professeurs bien payés et uniquement occupés à les instruire, ne font encore eux-mêmes qu'étudier pour leur propre compte, sans rendre aucun service. C'est une inégalité choquante, une injustice intolérable! Tout d'un côté et rien de l'autre! Il semble que les gouvernements tiennent à vexer les honnêtes gens et à les exaspérer; je commence à comprendre les révolutions.

— Taisez-vous donc, père Tougnot, répliquaient les voisins auprès desquels le marchand exhalait ainsi sa mauvaise humeur, vous êtes déjà bien heureux que votre fils ait une place du gouvernement. Est-ce que nous ne payons pas tous l'apprentissage de nos enfants, si pauvres que nous soyons et si nécessaire que leur profession puisse être à la société? Il n'y a pas huit jours, vous auriez très volontiers tiré de votre caisse plusieurs milliers d'écus, quoiqu'ils n'en sortent pas aisément, pour acheter l'entrée de votre fils dans l'administration; et tous ceux qui, comme vous, ont les moyens, en feraient bien autant; et maintenant que la carrière de votre petit est assurée, au lieu de payer en entrant, vous voudriez qu'on vous payât! L'appétit vous vient en mangeant, père Tougnot, et vous oubliez que c'est le peuple qui paie les apprentissages que les pères ne paient pas. Vous auriez certainement honte de me faire supporter, à moi, au compère Simon le cordonnier, et à tous les pauvres gens de Battant, les frais d'apprentissage de M. Albert. »

M. Albert, avec ses naïfs instincts de jeune homme, fut lui-même de cet avis, et il défendit expressément à son père d'aborder jamais cette question avec M. Brochardat, malgré toutes les démangeaisons qu'il en avait.

Le temps du surnumérariat terminé, M. Albert fut nommé receveur dans un petit chef-lieu de canton des Hautes-Pyrénées : nouveau sujet de doléances et de récriminations sans fin pour les Tougnot. « Pourquoi l'envoyer ainsi à l'extrémité de la France, à deux cents lieues de sa famille et de tous ses amis? nous imposer inutilement des frais de route incalculables? Comment lui envoyer désormais son linge blanc et entretenir ses chaussettes?.... Et s'il allait tomber malade!.... » Les Tougnot se trouvèrent plus malheureux que jamais. Le père, hors de lui, voulait absolument réclamer auprès de M. le directeur; mais le jeune Albert, que la distance effrayait beaucoup moins et qui était même bien aise de voyager un peu, lui défendit encore d'en rien faire. Il expliqua que c'était l'usage, dans son administration, d'envoyer les jeunes gens le plus loin possible pour leurs débuts, et que tous les Franc-Comtois de sa connaissance avaient fait leur première étape dans les Basses-Alpes, l'Aude ou les Pyrénées-Orientales.

M. Brochardat daigna inviter le nouveau receveur à dîner chez lui, en famille. Avant son départ, il ne lui ménagea pas les lettres de recommandation pour l'inspecteur et le directeur des Hautes-Pyrénées, l'invita d'une manière aussi pressante qu'affectueuse à recourir à lui, à la moindre difficulté, au moindre ennui qu'il rencontrerait sur son chemin. Il l'assura qu'il trouverait toujours en lui un appui tout dévoué, un ami, un père. Il voulut qu'il fît des adieux particuliers à Mme Brochardat et à ses filles; et, l'on ne sait trop pourquoi, une modeste rougeur couvrit, au moment de la présentation, les joues de Mlle Augusta, l'aînée de ces demoiselles.

Albert Tougnot à Fr. Boudot, caissier chez MM. Duvivier frères, banquiers à Besançon.

Saint-Julien-le-Sec, 15 septembre 1834.

Enfin, mon cher ami, me voilà arrivé et installé à mon poste. Le pays est rocailleux et biscornu comme le nôtre. Les femmes y sont généralement plus jolies. Leur peau laisse bien quelque chose à désirer, mais elles ont du sang, de la race. Le vin est passable : peu de bouquet, mais du montant en diable. La cuisine, un peu épicée, vaut au moins celle de la mère Tougnot, ce qui n'est pas dire beaucoup; on ne trouve pas partout des Migons. Nous avons un café-billard assez bien monté, mais

pas assez fréquenté. Le médecin, le notaire, le juge de paix, n'y vont pas encore; j'espère bien les y amener. Qu'est-ce qu'on deviendrait sans cela? Il y a quelques châteaux dans les environs; mais la noblesse s'y tient orgueilleusement renfermée et vit ensemble sans frayer avec les fonctionnaires. Je me sens tout à l'aise de me trouver loin des filets emmiellés du père Brochardat, et à l'abri des yeux gris de sa grande Augusta. Tu leur diras bien des choses de ma part si tu les rencontres. Je te charge, mais ceci est plus sérieux, de donner le bonjour à tous les camarades, et de me tenir au courant de leurs bamboches et de leurs amours.

Le même au même.

Saint-Julien-le-Sec, 15 novembre 1834.

Quel chien de métier et quel métier de chien! mon cher ami. Etre à l'attache, six jours par semaine, depuis les dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir! Toute la colonie part en ce moment pour une superbe chasse au marais. Ils voulaient à toute force m'entraîner; mais j'étais déjà à la bécasse hier, aux alouettes avant-hier; il n'y a pas moyen de laisser la boutique fermée tous les jours. Quelle belle partie perdue, cependant! Pâté, truffes, champagne, rien n'y manquera. Et pendant ce temps-là, il faudra que je bûche, que je fasse ma besogne d'avant-hier, d'hier et encore celle d'aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il faudra passer près de six heures sans quitter la plume. Et tout cela pour gagner douze misérables cents francs par an! à peine de quoi payer le pain qu'on mange et l'eau qu'on boit! L'Etat veut donc absolument que ses employés fassent des dettes ou qu'ils se mettent voleurs! Il est vraiment humiliant de penser qu'il y a, à Paris, une nuée de valets de chambre qui sont mieux rétribués que nous. Si mon père ne m'envoyait pas, de temps en temps, un peu d'argent, qu'il me fait acheter assez cher par ses semonces et ses jérémiades, je serais réduit à crever de misère et de faim. Parlez-moi des caissiers des maisons de banque, voilà des gaillards qui savent se faire payer leurs chiffres et qui n'alignent pas leurs additions pour rien. Ils sont tout de suite appointés comme des receveurs de première classe. Si, pourtant, j'étais resté dans la boutique paternelle, rien qu'en mesurant bêtement du calicot, j'aurais gagné dix fois plus d'argent qu'ici. Avec quelques capitaux, j'aurais pu un jour monter une grande affaire, ouvrir une banque, comme tes patrons, et j'aurais bientôt nagé dans l'or et l'opulence, de manière à écraser tous nos matadors de Besançon; tandis qu'il me faudra ramper péniblement d'échelon en échelon jusqu'à

une pauvre recette de quatre ou cinq mille francs; après quoi il ne me restera plus qu'à aller, avec une retraite de moitié, me cacher dans quelque faubourg. Ah vraiment, mon père, avec sa manie des fonctions publiques, m'a fait bien du tort; il a brisé mon avenir!...

Fr. Boudot à Albert Tougnot.

Vous êtes bien tous les mêmes, Messieurs les fonctionnaires! Vous passez les trois quarts de votre vie à vous plaindre de n'être pas assez payés, d'avancer trop lentement, d'être injustement dépassés par vos collègues, et enfin de ne pas être dans le commerce ou l'industrie, occupés à ramasser les millions à la pelletée. Tu dis que l'Etat ne te donne pas de quoi payer le pain que tu manges et l'eau que tu bois; mais il me semble, d'après tes propres confidences antérieures, qu'à ces dépenses tout à fait primitives et de la plus incontestable nécessité, tu en ajoutes d'autres qui n'ont rien d'aussi obligatoire, comme de faire tous les jours deux séances au café, et de donner des bijoux aux jeunes couturières de Saint-Julien. Rien, dans ta position, ne t'en fait un devoir, et avant de réclamer pour ton budget une augmentation du chapitre des recettes, tu ferais peut-être bien de régler plus sagement celui des dépenses. D'ailleurs, tu es mieux que personne en position de voir combien coûtent aux pauvres contribuables les impôts qui alimentent le trésor public. La terre ne rapporte plus guère aux propriétaires qui la cultivent, et encore bien moins à ceux qui ne la cultivent pas. Un très habile capitaliste de notre pays a passé, dans le temps, pour avoir fait une affaire d'or, en payant plus d'un million une forêt qui lui rend aujourd'hui à peine dix mille francs. Je pourrais te citer beaucoup d'autres exemples du même genre, notamment les grandes terres patrimoniales de la noblesse, dont nous voyons émietter les dernières par les mains des juifs, parce que les minces revenus qu'on en tire ne peuvent plus suffire à leurs maîtres. Tu vois donc que votre travail, rétribué, selon vous, d'une manière si dérisoire, ne laisse pas de représenter encore un assez beau capital.

D'ailleurs, ce travail, nous pouvons en parler avec franchise, puisque le public n'est pas là, est-il donc si pénible et si héroïque? Deux heures d'écritures par jour, au coin du feu en hiver, au frais en été: voilà, en fin de compte, de ton propre aveu, la besogne d'un premier et même d'un second bureau. Dans toutes les administrations, combien de temps emploie-t-on ainsi sérieusement par journée? Les séances durent bien de dix à quatre heures, et j'admets volontiers que ces journées de six

heures de travail sont suffisamment longues pour vous; mais quand on résume le produit effectif de chacune de ces séances, les instants réellement utilisés, la besogne abattue, à quoi cela ne se réduit-il pas ?... Nous gagnons, il est vrai, plus que vous dans nos comptoirs de banque ou de commerce; mais aussi, conviens-en, nos journées sont bien autrement longues et surtout bien autrement remplies.

Quant aux spéculations commerciales ou industrielles, dont vous parlez si souvent et avec tant de regrets et d'envie, toi et bien d'autres fonctionnaires, vous ne savez pas qu'elles exigent un tempérament tout différent du vôtre, une activité, une sollicitude, une tension d'esprit de jour et de nuit dont vous n'avez pas même l'idée, et dont la plupart d'entre vous seraient absolument incapables. Et puis, même avec toutes les aptitudes réunies, même avec le travail le plus intelligent et le plus assidu, pour quelques-uns qui grandissent, combien ne font que se soutenir, ou même succombent dans des catastrophes que rien ne peut conjurer !

Tu me trouveras bien sérieux aujourd'hui, mon cher Albert; mais c'est qu'il est difficile de ne pas le devenir, auprès de mes patrons ; et je t'assure bien que, s'ils ont gagné une belle fortune, ce n'est pas en allant chasser la bécasse ou tenir une queue de billard. Crois-en ma vieille amitié : si ton état, comme tous les autres, a ses inconvénients, il a aussi ses avantages ; sache les voir et en jouir, et crois bien qu'en définitive tu as peu à envier aux autres, dans le partage des biens et des peines de la vie. Enfin, quoique les potentats ne permettent guère à la vérité de monter jusqu'à eux, toi qui es devenu un membre de la plus inviolable des puissances, pardonne-moi de te l'avoir dite avec franchise ; ce ne sera peut-être pas sans utilité pour ton bonheur et même pour celui de tes administrés.

Albert ne pardonna pas cet attentat d'un simple citoyen à la majesté administrative, et la correspondance des deux camarades de collége finit là.

Quelque temps après, on put remarquer que le receveur de Saint-Julien-le-Sec se tenait plus assidûment à son bureau ; qu'il faisait avec plus de soin la revue de ses registres , de ses comptes, de sa caisse; mais c'était simplement parce qu'il avait été prévenu de l'arrivée prochaine de son inspecteur. La visite de ce haut fonctionnaire fut empreinte d'une bienveillance rare, à laquelle les recommandations de M. Brochardat n'étaient pas étrangères, et tout se passa pour le mieux. L'inspecteur avait même invité son jeune subordonné à partager son dîner particulier, à l'hôtel

du *Lion-d'Or*, et on allait se quitter dans les meilleurs termes, lorsque le curé de Saint-Julien fit solliciter la permission de présenter ses hommages à l'administrateur ambulant. Celui-ci, n'y voyant qu'un juste honneur rendu à son importance, accueillit cette ouverture avec une satisfaction gracieuse, tandis que son commensal se retirait en faisant la plus vilaine grimace qu'on puisse imaginer. Il se doutait bien qu'il allait être question de lui, et que ce ne serait pas pour faire son éloge. On croit même qu'il murmura entre ses dents cette exclamation un peu vive : « Qu'est-ce qu'il vient chercher ici, ce vieux calotin? De quoi se mêle-t-il? »

Le jeune homme ne s'était pas trompé. Après un échange de formules de politesse et quelques banalités sur le pays, suivies d'un moment de silence et d'hésitation, le curé exposa, avec un accent profondément triste, que le nouveau receveur de Saint-Julien était pour toute sa paroisse un grand sujet de scandale.

L'inspecteur l'arrêta sur ce mot, et lui répliqua, sur un ton de hauteur mêlé de raideur, que le clergé ne devait pas ignorer que la liberté des cultes régnait en France, aussi bien en faveur des fonctionnaires publics que des simples particuliers ; et que la dernière révolution avait même eu pour principal fruit de faire refleurir cette précieuse conquête de 89, mise en danger par un vieux roi dévot.

— Hélas! Monsieur l'inspecteur, reprit le curé de Saint-Julien, nous sommes trop habitués à voir messieurs les fonctionnaires publics user de la liberté des cultes, mais surtout de la liberté de n'en avoir aucun, pour qu'il puisse m'être venu à l'esprit d'en faire un sujet de plainte auprès de vous. Mais il s'agit de la morale, à laquelle j'aime à croire que l'Etat n'a pas encore renoncé tout à fait.

— Ici, Monsieur le curé, je suis encore obligé de vous arrêter. Nous empiétons sur le domaine de la vie privée, qui, pour le fonctionnaire aussi bien que pour les autres citoyens, doit rester murée.

— Hélas! Monsieur l'inspecteur, c'est justement tout ce que je demanderais, qu'elle restât murée ; et je vous assure bien que je n'irais pas tirer les pierres du mur, pour voir et montrer à mes paroissiens ce qui se passe de l'autre côté. Mais malheureusement c'est en plein soleil et avec toute la publicité possible que le receveur de Saint-Julien cherche à perdre nos jeunes filles et fait ici l'office d'un démon.

— Allons, allons, Monsieur le curé, n'exagérons rien ; ne soyons pas trop sévères pour cette jeunesse. Ces folies-là n'ont qu'un temps. D'ailleurs, après tout, vous comprenez qu'en dehors du respect des lois et règlements

de police, l'administration n'est guère plus en droit qu'en usage de demander à ses employés autre chose que de bien faire leur service. Quand ils sont en règle sur ces deux points, tout le reste ne ressort plus que de la conscience individuelle; c'est une simple affaire d'éducation et de tempérament, qui ne peut, vous le sentez bien, faire l'objet d'aucune enquête ou autre acte officiel.

— Tant pis, Monsieur l'inspecteur, tant pis, car l'administration s'honore peu en n'exigeant pas de ses membres une moralité plus sévère que celle qui confine à la police correctionnelle ou à la cour d'assises. Dans la ville où j'ai été vicaire, je me rappelle combien la population était scandalisée de voir une quantité d'employés du gouvernement, depuis les chefs jusqu'aux derniers commis, installés dans des ménages de contrebande. C'est ainsi que le respect public se perd; le peuple n'a plus qu'une crainte tempérée par le mépris pour des administrateurs qu'il ne peut estimer.

Sur ce, l'inspecteur se leva et souhaita le bonsoir au curé. Il ne revit pas le receveur de Saint-Julien; mais aussitôt qu'il eut achevé sa tournée, l'un de ses premiers soins fut d'écrire à son ami M. Brochardat une lettre confidentielle, qui eut l'heureux et singulier résultat de faire passer le fils Tougnot à un bureau d'une classe plus élevée, et de le ramener aux portes même de Besançon.

Quand le jeune homme vint faire sa visite d'installation à M. Brochardat, celui-ci le reçut avec une tendresse onctueuse qui rappelait, avec quelque chose de faux et de théâtral, la scène du retour de l'enfant prodigue. Ils eurent un entretien extrêmement grave et émouvant. Le haut fonctionnaire parla à son *jeune ami* de ses égarements, du tort immense qu'il s'était fait, de la manière désastreuse dont il avait compromis sa carrière. Puis il se montra lui-même, intervenant à propos, comme une sorte de divinité réparatrice, daignant étendre sur lui sa main puissante et paternelle, l'arrachant au danger, à l'abîme, et le ramenant, comme un Benjamin égaré, au sein de sa famille, de ses devoirs, avec une augmentation d'appointements pour raffermir sa vertu. En finissant, il l'engagea, avec un redoublement d'émotion affectueuse, à fixer son cœur par une union digne de lui, et de nature à aider à son avancement, au lieu de gaspiller sa jeunesse d'une façon si préjudiciable pour son avenir.

« Allons, bon, se dit en lui-même le coupable, très humilié, mais beaucoup moins contrit, voici cette grande fadasse d'Augusta qui revient sur l'eau ! Pas moyen d'y échapper ! Cette inévitable cigogne sera décidément ma pénitence ! »

Il est certain que M. Brochardat tenait désormais entre ses mains les

destinées du jeune homme. Les fautes du receveur de Saint-Julien étaient de celles que, dans le monde administratif, on peut à volonté grossir ou atténuer infiniment, suivant le bout de la lunette par lequel on les montre, et suivant que la malveillance ou la complaisance d'un supérieur se charge de les faire apprécier. Comme on dit vulgairement, le directeur de Besançon avait le *bras long ;* il avait conservé les meilleures relations au ministère. Avec son appui, on ne savait pas jusqu'où pouvait s'avancer le fils Tougnot, tandis que si un personnage aussi influent se tournait contre lui, il avait toutes les chances d'être enseveli, pour le couronnement de sa carrière, dans quelque chef-lieu d'arrondissement alsacien, et condamné jusqu'à sa retraite à avoir les oreilles écorchées par cet affreux charabia qui n'est ni de l'allemand ni du français, et qui fait le supplice des fonctionnaires étrangers à ce pays.

Le père Tougnot, qui continuait notoirement à gagner beaucoup d'argent et qui ne craignait plus de le laisser voir, en achetant des maisons, fut mandé à son tour près de M. le directeur. Il fut reçu avec toute la considération qu'accordent intérieurement à la fortune ceux qui l'envient, et même avec un air d'intimité dont le marchand ne fut pas moins fier que surpris. M. Brochardat comptait avec raison que le jeune Albert avait dû garder scrupuleusement le secret sur la conférence capitale qu'ils avaient eue ensemble, et que, comme d'habitude, le père était resté le dernier à apprendre les sottises de son fils. Il donna donc, en faveur du marchand, une seconde édition de son grand discours diplomatique, discours très étudié, très discret, très habile, destiné à établir de la façon la plus claire, bien qu'il n'en fût pas dit un seul mot, que le plus bel avenir était assuré à Albert s'il épousait Mlle Augusta, tandis qu'il resterait dans les limbes de la médiocrité, au risque de tomber même plus bas, s'il refusait la protection du haut fonctionnaire, au prix, d'ailleurs si doux, auquel il la mettait.

Il n'est pas besoin de dire qu'avec le père comme avec le fils, l'habile négociateur n'offrit sa fille que de manière à se la faire demander, en se ménageant toute la marge nécessaire pour pouvoir jouer l'étonnement et faire même le difficile, quand il aurait amené ces *bonnes gens* et leurs écus dans sa nasse.

Le père Tougnot était homme d'esprit et de sens. Un sot heureux qui aurait fait fortune, comme il n'est pas rare d'en rencontrer, et qui n'aurait eu d'estime que pour les éléments vulgaires et palpables de la richesse, n'aurait pas pu sortir de cette idée simple et axiomatique : deux et deux font quatre ; le mariage est une opération au moyen de laquelle on double

deux fortunes en les additionnant. Mais le père Tougnot comprit très bien qu'on pouvait, même avec une fille sans dot, faire une excellente affaire ; qu'une protection, une bienveillance puissantes, étaient d'aussi bonnes valeurs que les meilleures actions de chemin de fer ou même des obligations hypothécaires. Il avait voulu que son fils entrât dans l'administration et y fît son chemin ; qui veut la fin veut les moyens, le moyen se présentait de lui-même, il fallait le saisir. Tout en disant donc adieu, au fond de son cœur, à la belle dot rondelette qu'il avait caressée plus d'une fois dans ses rêves, en la voyant déjà associée à celle de son fils, et tout en l'accompagnant d'un soupir de regret, le marchand, chatouillé d'ailleurs agréablement par la perspective toute nouvelle de voir son nom, son humble nom, allié à l'un des plus brillants du grand monde bisontin, fut le premier à proposer à son fils de demander la main de Mlle Brochardat.

Le jeune Tougnot se sentait à peu près autant de goût pour *la grande Augusta* que pour la chicorée amère. Il commença par faire la grimace, par dire qu'il ne voulait pas se marier, qu'il était encore trop jeune pour se mettre la chaîne au cou, etc., etc. Mais le vieux Tougnot tint ferme. Il se fâcha même, et jeta à la tête de son fils ses fredaines de Saint-Julien, de manière à lui prouver qu'il savait tout. Il lui reprocha vivement d'avoir failli se faire renvoyer, jeter sur le pavé, après un stage qui leur avait coûté *les yeux de la tête*. Il exalta la généreuse protection de M. Brochardat, qui avait tiré le coupable d'un si mauvais pas ; et, à supposer même que M. le directeur eût daigné concevoir la pensée de se l'attacher par un lien plus étroit, il trouvait que c'était trop d'honneur qu'on faisait à un petit polisson comme lui ; et qu'il devait s'en montrer d'autant plus reconnaissant, qu'il s'en était rendu plus indigne. En tout cas, s'il avait la sottise de tourner le dos à une si belle occasion, comme ce serait manquer à son père et à son propre avenir, il devait s'attendre, après un pareil coup, à se voir abandonné à ses propres forces et réduit à se tirer des difficultés de la vie comme il l'entendrait.

L'ex-receveur de Saint-Julien n'était pas doué d'une bien forte dose d'énergie. Lorsqu'il se trouva en face de l'effrayante perspective de faire son chemin tout seul, de se frayer une place, à la force de ses bras, au milieu de la mêlée, et peut-être même d'être contraint de chercher à gagner sa vie, et une vie confortable comme il l'aimait, en cessant de puiser à la double source de la caisse paternelle et du trésor public, il fut tenté de trouver *la grande Augusta* moins désagréable, et il finit par se résigner au bonheur de la posséder.

Le père Tougnot ne perdit pas un instant. Il fit faire les premières ouvertures matrimoniales par le curé de la paroisse, que la nature même de son ministère appelait souvent à servir de trait d'union entre les classes de la société les plus diverses. Il avait pensé aussi qu'en cas d'échec, c'était d'un prêtre qu'on pouvait attendre le plus de discrétion. La communication du curé fut reçue avec l'étonnement le mieux joué. On fit entendre clairement que pour de simples Tougnot, c'était bien osé, c'était s'adresser bien haut. On finit cependant, surtout quand on connut le chiffre exact de la fortune du marchand, par ne pas dire non. M. Brochardat demanda même que, pour traiter cette affaire à la bonne franquette, comme il convenait, surtout avec de si *bonnes gens*, le père d'Albert vînt en causer amicalement avec lui.

Le père Tougnot, avec son flair d'habile négociant, se doutait bien que le haut fonctionnaire n'était pas riche. Tout l'or qui brillait sur sa personne ou sur les meubles de son salon ne l'avait nullement ébloui ; il comptait bien que la dot de Mlle Augusta ferait maigre figure auprès de celle de son fils, et son amour-propre de richard y trouvait même une petite consolation. Mais quand il sut combien, à cet égard, la vérité était encore au-dessous de ses conjectures, ce fut un véritable désastre.

M. Brochardat commença par exalter les qualités de sa femme et tout le bonheur qu'elle lui avait donné pendant vingt-cinq années d'une union sans nuages. Il raconta qu'elle avait été l'élève de la célèbre Mme Campan, qui avait élevé aussi les princesses de la famille impériale ; qu'elle avait puisé à cette haute école toutes les grâces de la meilleure société, et qu'elle avait formé ses cinq filles à son image. Mais, entre toutes, celle dont elle avait fait son chef-d'œuvre pour l'esprit, pour le cœur, pour tout, c'était son aînée, sa chère Augusta, à laquelle le pauvre père ne pouvait plus penser, depuis quelque temps, sans pleurer, à l'idée d'être obligé de s'en séparer bientôt. Ici vint se placer naturellement une des larmes en question, et elle fut suivie d'une longue nomenclature des vertus de la *grande Augusta* : religion sans bigoterie, instruction sans pédantisme, modestie sans affectation, sensibilité exquise, etc., etc.; elle était admirable dans le monde sans être mondaine, musicienne achevée, ménagère économe, présidant à la cuisine aussi bien qu'au salon. « Ce point-là n'est pas à dédaigner pour nous autres maris, n'est-ce pas, papa Tougnot ? »

Le papa Tougnot admirait bien tout cet inventaire intellectuel et moral ; mais il attendait avec un peu d'impatience le chapitre de la dot. Voyant qu'on ne se pressait nullement de l'aborder, le marchand s'y

hasarda lui-même. On lui répondit que ce n'est pas l'argent qui fait le bonheur, et qu'il réside bien plus dans les qualités du cœur et de l'esprit; que, d'ailleurs, la représentation à laquelle est tenu un haut fonctionnaire, l'obligeait à de grandes dépenses et ne lui permettait guère de se dessaisir en faveur de ses enfants, qui trouveraient, du reste, dans sa paternelle sollicitude une ample compensation; que Mlle Augusta aurait un charmant petit trousseau, tout mignon, à la mode de Paris, où il n'y a ni greniers ni armoires, et où l'on blanchit le linge toutes les semaines; que Mme Brochardat, habituée à se sacrifier pour ses filles, voulait bien renoncer, en faveur de son aînée, à la moitié de ses pierreries et lui céder deux superbes parures complètes, l'une en améthystes, l'autre en topazes du Brésil; et enfin que Mlle Augusta possédait en propre un excellentissime piano à queue d'Erard, qui lui avait été donné par son parrain et qui allait laisser un bien grand vide dans le salon de la direction. Après cela, plus rien, absolument plus rien que l'espoir douloureux de se partager, après la mort du père, le montant de sa succession, dont l'étendue dépendait trop des circonstances futures, pour que M. Brochardat pût le fixer, même d'une manière approximative, en ce moment.

« Quelle pitié ! se disait le marchand de la rue d'Arènes en regagnant sa boutique. Pas même du linge! Pas même un de ces bons gros trousseaux qui ne manquent pas à la dernière fille de nos villages, et qui entretiennent la maison pendant une vie entière et même plus! Quelle camelotte que ces Parisiens! Je vois maintenant pourquoi on a meublé les préfectures et les sous-préfectures. Enfin ils sont nos maîtres; il faut en prendre son parti. Mais, c'est égal, toute cette boutique-là sent terriblement l'oripeau et le clinquant! »

Le mariage du fils Tougnot avec Mlle Brochardat, ou plutôt, comme tout le monde disait, le mariage de Mlle Brochardat avec le fils Tougnot, fut extrêmement brillant, d'autant plus brillant qu'on y admit moins de Tougnots; il n'y eut que les indispensables. Les fêtes données à l'hôtel de la direction furent d'un éclat à faire honte à la noblesse; toute la ville s'y trouva; M. Brochardat en fut gêné pendant dix-huit mois. Le père et la mère Tougnot, qu'on n'avait pas trop mal déguisés en *père noble* et en *douairière,* pour la circonstance, trouvèrent qu'on aurait bien pu faire moins de vacarme, et donner à *la petite* une partie de ce qu'on avait dépensé en festins et en équipages; mais ces bonnes gens n'étaient pas à même de comprendre les exigences d'une haute position.

Jules SAUZAY.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

CHRONIQUE.

30 septembre.

La chronique est courte à faire pendant les vacances : qui songe alors à autre chose qu'aux plaisirs de la campagne, à la chasse, à la pêche, aux vendanges, aux voyages d'agrément? On jouit de tout cela plutôt qu'on n'en parle, et surtout on s'abstient d'en écrire, de peur de perdre quelques belles matinées de chasse ou quelque promenade.

Heureusement pour le chroniqueur, nos gens distingués continuent à vivre, et notre nécrologe provincial ne portera guère que le nom du marquis de Jouffroy, dont M. Charles de Vaulchier a peint en ces termes le caractère et la vie :

« Le lundi 30 août, des groupes en deuil gravissaient, sous un soleil brûlant, les pentes rapides qui mènent au vieux donjon d'Abbans-Dessus. Il était neuf heures du matin; une nature splendide rayonnait à nos pieds, montrant dans tout leur éclat cette admirable vallée du Doubs, avec les contours de ce fleuve d'azur, les lignes droites du canal encadrées de hauts peupliers; au fond, les montagnes au pied desquelles Besançon s'étale. Toutefois, ce paysage magnifique attirait à peine nos regards, fixés sur la tourelle au toit pointu qui domine l'antique village d'Abbans, et qui semble régner sur toute la contrée. C'est à l'ombre de ce vieux débris que s'éteignait, le 28, à neuf heures du matin, un grand homme de bien, Joseph-Claude-François-Astolphe, marquis de Jouffroy d'Abbans. Nous pénétrâmes avec un sentiment profond de respect dans ce vieux manoir, où les quatre fils du défunt, debout sur le seuil de la grande salle, accueillaient avec une douleur courtoise les parents, les amis, pèlerins émus de cette tombe à peine ouverte, et qui bientôt allait se fermer sur un patriarche. Le cortége funèbre, escorté d'un grand nombre de prêtres accourus des paroisses voisines, s'achemina lentement vers l'église. Parmi les personnes qui portaient les quatre coins du drap, on

distinguait deux habitants d'Abbans, dont l'un reste le doyen du village depuis la mort du marquis de Jouffroy. Tout le pays, hommes, femmes, enfants même, suivaient le cercueil et entrait dans l'église, trop étroite en ce jour, comme aux jours des grandes solennités. Après la messe, comme le corps sortait de l'église, M. le maire d'Abbans arrêta le cortége et, d'une voix ferme quoique émue, prononça un discours que nous voulons citer tout entier, car c'est la vie du défunt racontée par un homme de cœur avec une mâle et éloquente simplicité.

« Messieurs, s'est écrié le maire d'Abbans, avant que la tombe se ferme sur la cendre de celui que nous pleurons, permettez-moi, au nom des populations, de venir joindre la douleur du pays tout entier à celle d'une famille brisée par la mort de son chef. Le marquis de Jouffroy naquit à Paris, en 1783, de M. de Jouffroy, exempt aux gardes du corps, et de Mlle de Scepaux. Sa naissance et la charge de son père lui ouvrirent de bonne heure les portes du palais de Versailles; à sept ans, il fut présenté au roi et à la reine, ces glorieux martyrs, objet du culte de tous les vrais Français. Il n'oublia jamais ce jour solennel où la royauté expirante s'offrit avec tout son prestige à ses regards d'enfant, et, jusqu'à la fin de sa vie, sa mémoire, affaiblie par les années, aimait à rappeler ce souvenir cher à son cœur. Sa jeunesse le déroba aux persécutions qui ensanglantèrent la France; puis, vinrent les calamités de 1814 et de 1815. C'est alors que le marquis de Jouffroy mit son dévouement au service de nos contrées, conjura l'orage qui éclatait sur le pays, et déploya tout ce qu'il avait de crédit et d'énergie à arrêter les dévastations des armées alliées; disons à l'honneur de nos ennemis qu'il y réussit au delà de ses espérances. Au moment de la Restauration, Louis XVIII le nomma conseiller de préfecture; Charles X, reconnaissant ses services, le fit secrétaire général de la préfecture du Doubs. En 1830, les événements révolutionnaires surprirent les autorités civiles et militaires, qui durent céder à l'orage; seul, le marquis de Jouffroy, dans ce moment critique, maintint dans la ville menacée l'ordre et la tranquillité. Mais c'en était fait de sa vie publique : les hommes de cette trempe ne prêtent pas deux serments. Le marquis de Jouffroy, repoussant des offres brillantes, se retira des affaires et rentra dans la vie privée. Cette vie fut désormais remplie par l'éducation de ses nombreux enfants, et bientôt par celle de ses neveux orphelins, auxquels il servit de père.

» Voilà, Messieurs, quelle fut l'existence de celui que nous pleurons; son drapeau fut toujours celui de l'honneur et de la fidélité; une parfaite bienveillance, une charité admirable, une piété simple et solide,

une amitié inébranlable, furent les qualités distinctives de ce grand cœur.

» Adieu, Monsieur le marquis, reposez en paix dans un monde meilleur, récompense de vos hautes vertus; la mémoire de vos bienfaits vivra à jamais dans le cœur de vos dignes enfants, dans le cœur de tous les habitants d'Abbans. »

» Ce n'était là que la première étape de la cérémonie funèbre ; le cortége se remit en marche, et le corps fut porté à Abbans-Dessous, où reposaient jadis sous les voûtes de la chapelle seigneuriale, où dorment maintenant dans le cimetière de la paroisse, les restes des châtelains d'Abbans. C'est là que M. le curé d'Abbans-Dessous a jeté la dernière pelletée de terre sur les restes du chrétien fidèle qui prie maintenant du haut du ciel pour ceux qui restent sur la terre.

» De retour à Abbans-Dessus, nous parcourions la grande salle du manoir et nous rêvions aux destinées des familles et des châteaux. Celui d'Abbans, comme tout ce qui dure longtemps, a eu bien des vicissitudes : il est sorti de la maison de Chalon pour entrer dans une branche cadette de la maison de Joux. Les armoiries de cette famille sont encore sculptées sur les murs de la chapelle seigneuriale d'Abbans-Dessous. En 1484, Anne de Joux épousa Jacques de Jouffroy et porta dans sa nouvelle famille le château d'Abbans, qui, nous l'espérons, restera longtemps aux mains de ceux qui le possèdent depuis près de quatre siècles.

» Le marquis de Jouffroy est le dernier des chevaliers de Saint-Georges de Franche-Comté. En 1867, il fit construire dans l'église d'Abbans-Dessus, devenue succursale par ses soins, et enrichie de ses dons, un autel que surmonte la statuette de saint Georges terrassant le dragon, exécutée par M. Piguet d'après une décoration prêtée par un fils des anciens chevaliers. Les dates 1390-1867, gravées sur le piédestal de la statuette, rappellent la fondation de la glorieuse confrérie et l'époque de la construction de l'autel : il faudrait désormais trouver une place pour y graver la date de 1869 avec une courte inscription qui consacrât pour toujours le souvenir du dernier chevalier de Saint-Georges. »

Ce serait à peu près là toute la chronique si nous n'avions à raconter une fête religieuse et littéraire qui a eu lieu à Ornans le 21 septembre dernier. M. l'abbé Suchet, supérieur du séminaire, a eu l'heureuse idée de réunir dans sa maison les professeurs, anciens ou nouveaux, qui y ont enseigné presque dès le commencement de ce siècle. Après une messe célébrée avec pompe dans l'église du séminaire, l'assemblée, composée de plus de soixante prêtres et de quelques laïques, musique en tête, s'est rendue dans la maison de campagne de l'établissement. Une cordiale

gaieté et des toasts appropriés à la circonstance ont animé le banquet; ensuite on a inauguré un buste en pierre du cardinal de Granvelle, placé en avant de la maison et entouré de fleurs. Le 21 septembre est le jour anniversaire de la mort du cardinal; c'était précisément le jour de sa fête. En outre, on voit à travers les sapins qui bordent la propriété du séminaire, l'humble forge du *Martinet,* où les ancêtres de Granvelle ont commencé leur fortune. Tout s'accordait pour raviver le souvenir et célébrer les mérites de l'illustre prélat. L'éloquence et la poésie étaient de la fête. C'est un jeune homme à peine sorti des bancs du séminaire, M. Perrin, récemment couronné par l'Académie de Besançon, qui a célébré en beaux vers la gloire de Granvelle. M. l'abbé Suchet s'était donné la charge de dire dans son excellente prose, combien Granvelle avait aimé la Franche-Comté et la vallée d'Ornans; voici ce morceau, dont chacun appréciera aisément le mérite et l'à-propos:

« Le monument que nous inaugurons aujourd'hui est trop modeste sans doute pour la gloire du cardinal de Granvelle. C'est un faible hommage rendu au grand prélat qui, même au milieu des plus importantes affaires politiques, n'oublia jamais les intérêts sacrés de la religion, et sut en même temps se montrer le protecteur constant des lettres et des arts. D'autres loueront en lui les qualités de l'homme d'Etat, l'habileté du diplomate ou le zèle du pontife. Mais ici, près des lieux qui furent le berceau de sa famille, je veux me borner à rappeler quelques preuves de l'affection qu'il garda toujours pour sa bonne ville d'Ornans.

» Les ancêtres de Granvelle vécurent d'abord dans une humble condition. Le premier connu d'entre eux, Nicolas Perrenot, était originaire du village d'Ouhans, et fut reçu bourgeois d'Ornans en 1391. Son fils Antoine Perrenot n'était encore qu'un simple forgeron en 1426. Il est signalé dans les comptes du trésorier de la province, pour avoir réparé les ferrements des moulins. Selon une tradition, dont je ne garantis pas cependant la vérité, cet humble ancêtre du cardinal aurait exercé son métier de *fèvre* à quelques pas du lieu où nous sommes réunis, dans la maison voisine, qui porte encore aujourd'hui le nom de *Martinet.*

» Mais cette famille sortit bientôt de son obscurité. Pierre Perrenot, qui mourut en 1537, était châtelain d'Ornans, seigneur de Cromary et lieutenant des sauneries de Salins; son tombeau se voit encore dans l'église de cette ville; c'est une œuvre de la piété du cardinal, qui voulut honorer la mémoire de son aïeul en lui élevant ce monument funèbre. La fortune de cette famille parvint à son apogée dans le cours du seizième siècle. Le père du cardinal, Nicolas Perrenot, seigneur de Gran-

velle, fut pendant longtemps le bras droit de l'empereur Charles-Quint. Quand ce prince apprit sa mort, en 1550, il écrivit à son fils Philippe II ces paroles, qui sont un bel éloge funèbre : « Mon fils, je suis extrêmement touché de la mort de Granvelle; car nous avons perdu, vous et moi, un bon lit de repos. »

» L'appui que Charles-Quint perdait à la mort de son chancelier, il le retrouva bientôt dans le génie et le dévouement du cardinal. Ce prince le combla de dignités et d'honneurs. Mais, au milieu de son élévation, Granvelle montra toujours une affection patriotique pour la Franche-Comté, et en particulier pour les habitants d'Ornans, que, dans ses lettres, il appelle *ses bons amis*.

» A ses moments de loisirs, le cardinal goûtait un plaisir singulier à visiter la belle vallée de la Loue. Il y retrouvait le vieux château de Scey, dont il était le seigneur, le monastère de Mouthier, dont il était prieur commendataire, et surtout sa ville d'Ornans, où il fit achever, en 1569, l'hôtel que son père y avait commencé, et qui mérita d'être appelé aussi le palais Granvelle. Cette maison subsiste encore en partie dans la grande rue de la ville; et, malgré les dégradations que le temps et les hommes lui ont fait subir, on y retrouve encore quelques vestiges de la magnificence des Granvelle.

» A l'extrémité nord-est d'Ornans, près du chemin que nous avons suivi pour nous rendre en ce lieu, vous avez pu remarquer, sur une éminence, les restes d'une construction ancienne. Ce sont les ruines du château de la Garenne, que les Granvelle avaient fait élever comme une sorte de musée où ils se plaisaient à recueillir les chefs-d'œuvre de la peinture. Car partout et toujours ils ont été les protecteurs des arts et des lettres. Le cardinal était lui-même un des hommes les plus instruits de son siècle. Il parlait presque toutes les langues de l'Europe. Il entourait de ses faveurs les bons écrivains de son temps. Il fut en particulier l'ami du savant Juste Lipse, dont il avait fait son secrétaire et qu'il amena avec lui quand il se retira en Franche-Comté, en 1564.

» Cette protection généreuse que Granvelle étendait sur les hommes d'étude, ne fut pas stérile pour notre pays. Dans aucun autre temps la vallée de la Loue n'a produit un aussi grand nombre d'écrivains de mérite. L'impulsion donnée par Granvelle se perpétua jusqu'au milieu du dix-septième siècle, et l'histoire littéraire du val d'Ornans peut citer à cette époque d'habiles mathématiciens, de savants antiquaires, des théologiens, des historiens, des poëtes, des artistes, des prédicateurs et des professeurs éminents.

» Granvelle vint souvent, en 1564 et 1565, chercher dans son pays le calme dont il avait besoin après les agitations violentes de la politique. Ami de la nature, dont il avait étudié les lois merveilleuses, il admirait les beautés pittoresques de cette région, et les décrivait avec une sorte d'enthousiasme. Voici comment il parlait de notre vallée dans une lettre qu'il adressait d'Orchamps-Vennes à un de ses amis : « Je suis en doux lieux où je vous ai souhaité mille et mille fois, parce que je suis certain que vous les jugeriez propres à philosopher et dignes de l'habitation des muses. On y voit force belles montagnes, hautes jusqu'au ciel, fertiles de tout côté et remplies de fort belles vignes et de toutes sortes de bons fruits ; les rivières et les vallées belles et larges, l'eau claire comme cristal ; une infinité de fontaines, des truites et des ombres innombrables et les meilleures du monde ; les champs, en bas, fort fertiles, et de fort belles prairies ; en l'un des côtés de grandes chaleurs, et en l'autre, quelque chaud qu'il fasse, un frais délectable. Et il n'y a faute de bonne compagnie du pays, de parents et d'amis, avec les vins les meilleurs, comme vous savez, du monde. »

» Voilà certes, Messieurs, des paroles qui prouvent abondamment combien Granvelle aimait Ornans et ses environs. Il écrivit aux habitants de cette ville plusieurs lettres affectueuses dans lesquelles il leur disait, entre autres choses : « Vous me trouverez bien prêt à vous faire à tous, en général ou en particulier, plaisir et amitié, en ce où l'occasion m'en donnera moyen. » Aussi, malgré la distance des temps, malgré l'influence des révolutions, son souvenir n'est point éteint dans le cœur de ses concitoyens. Ils savent que la construction de leur église paroissiale est due en grande partie au chancelier et au cardinal, qui l'ont enrichie d'ornements précieux, et en particulier d'un tableau du Bronzin, représentant la descente de croix, de reliquaires, d'objets d'art religieux et des reliques de saint Laurent, patron de la paroisse. En mémoire de ces libéralités, une des nefs de l'église porte encore aujourd'hui le nom de chapelle Granvelle.

» Tous ces souvenirs et d'autres encore nous ont paru dignes d'être conservés, et c'est pour en perpétuer la mémoire que le buste du cardinal de Granvelle s'élève aujourd'hui, couronné de lauriers, sur le piédestal que nous lui avons élevé dans cet enclos qui, désormais, portera son nom. »

M. l'abbé Dartois, vicaire général du diocèse, qui avait présidé, au nom de Mgr l'archevêque, à toutes les cérémonies de la journée, a prononcé à la messe une allocution pleine de charme et d'intérêt. On a remarqué

avec quel art il a su enchâsser tant de souvenirs, rappeler tant de noms et qualifier tant de mérites; mais l'émotion avec laquelle il a prononcé ce discours lui donnait encore un nouveau prix. C'était l'histoire d'une famille, racontée par un père avec toute l'autorité du talent, de l'expérience et du dévouement le plus éprouvé aux intérêts de la jeunesse. Nous donnerons ce morceau dans le prochain numéro des *Annales*. Chacun y retrouvera l'ancien et bien-aimé supérieur du séminaire d'Ornans, si cher encore au clergé et à la province.

Au milieu de ces fêtes littéraires et religieuses, la triste nouvelle de la défection du P. Hyacinthe vient affliger, sinon surprendre, un clergé, une province où la soumission à l'Eglise est une vertu héréditaire. Tout le monde a lu cette lettre par laquelle le célèbre orateur annonce tout à la fois qu'il renonce à la chaire de Notre-Dame, qu'il quitte son couvent et son ordre, et qu'il en appelle des injonctions légitimes de ses supérieurs, d'abord au concile du 8 décembre, puis à un autre concile, et enfin au tribunal de Jésus-Christ. Nous n'avons pas besoin de dire ce que nous en pensons. De telles manifestations ne sont pas pour l'Eglise des épreuves bien redoutables; mais elles troublent et déconcertent parmi les enfants de l'Eglise les hommes de peu de foi, elles réjouissent les méchants, elles servent de prétexte à des accusations mal fondées ou à des déclamations ridicules, elles tuent les âmes par le scandale. L'éloquent évêque d'Orléans n'a pu faire agréer ni ses remontrances ni ses conseils à ce religieux dévoyé, qui croit ne relever que de lui-même, tandis qu'il obéit aux insinuations de la mauvaise presse. Le P. Hyacinthe était fait pour s'élever au-dessus de son siècle et le ramener au vrai et au bien. C'est beaucoup déchoir que de descendre de la chaire de Notre-Dame au rôle de rédacteur du journal le *Temps*. Souhaitons-lui de reconnaître et de pleurer sa faute, et recommandons son âme à Celui qui ne veut pas qu'on achève le roseau à demi brisé ni qu'on éteigne la mèche qui fume encore.

L. Besson.



BESANÇON, IMPRIMERIE DE J. JACQUIN.

LES CONCILES.

(Suite et fin.)

III.

Quelque place que les conciles généraux aient prise parmi les événements de ce monde et quelle qu'ait été l'importance de leur rôle, aussi bien dans l'ordre humain que dans l'ordre surnaturel, on en détache momentanément aujourd'hui son attention et son regard pour les porter sur le Vatican. Le prochain concile est, en effet, par rapport au passé une assemblée hors ligne, dans l'avenir le seul trait de providence qui puisse, en dehors du miracle proprement dit, sauver les sociétés du naufrage. — Il y a dans les préparatifs de cette assemblée quelque chose d'inusité et de grandiose qui porte avec soi l'espérance; — l'assemblée elle-même, par sa hardiesse à aborder les questions palpitantes de notre époque et son habileté à les résoudre, va établir les esprits dans le calme d'une douce et imperturbable certitude; — une fois dissoute, nous trouverons à sa place un enseignement et des décrets dont l'application sera le rajeunissement du monde et le salut de tous. Sans le concile de l'an de grâce 1869, on pourrait gémir et trembler en attendant le moment de boire le vin de la colère de Dieu (1); grâce à la lumière qui le laisse entrevoir, on espère, on croit, on vit.

1° Est-il vrai d'abord que les préparatifs du concile offrent un caractère inusité et grandiose dont l'effet est de ranimer les courages? Il suffit ici d'avoir des yeux pour voir et une intelligence pour comprendre. Quel est le pontife qui va chercher dans toutes les parties du monde ceux qu'il entend ou désire voir avec lui? En même temps que Sylvestre, Léon,

(1) *Apocal.*, XIV, 10.

Adrien II, Grégoire X, convoquaient au concile, ils se sentaient dans un milieu favorable, et avaient à leurs côtés des protecteurs qui se nommaient Constantin, Marcien, Basile et Rodolphe de Habsbourg. Pie IX est une puissance solitaire et dépouillée; Pie IX met en éveil des passions redoutables; Pie IX est dénoncé par l'opinion publique comme rétrograde, et il entend dire jusque dans sa chère Italie « que la démarche du 8 décembre est un dernier effort contre la civilisation et le progrès (1). » Rien ne l'arrête pourtant, et sa bulle *Æterni Patris* continue à parcourir les continents et les îles. S'il n'y a pas dans cette assurance du père un gage de sécurité pour les enfants, nous sommes le jouet d'une irrémédiable illusion.

Quelle forme prend, sous l'inspiration de Pie IX, la solennelle convocation de 1868? C'est une amnistie généreusement offerte à des sujets rebelles; c'est le cri plaintif et suppliant du bon pasteur à qui il manque des brebis. Le souverain pontife ne se contente pas d'appeler au concile ses vénérables frères, il en ouvre les avenues aux hérétiques et aux schismatiques de tous les pays. « Nous vous supplions, leur dit-il, nous vous avertissons, nous vous adjurons de vous rendre au prochain concile, afin que les liens de l'antique charité se renouent......., et qu'après les nuages d'une longue douleur, après la sombre et désolante obscurité d'une dissidence plusieurs fois séculaire, le soleil de l'union si vivement désiré fasse briller sur tous une sereine lumière (2). » Ces douces paroles, il est vrai, n'ont pas reçu des pasteurs protestants et des mitrés de la reine Victoria l'accueil qu'elles méritaient : les premiers ont crié à l'empiétement, comme si les chrétiens baptisés n'étaient pas, bon gré malgré, les enfants de Pie IX; les seconds se sont plaints de n'être pas appelés évêques, comme si Parker, auquel se rattache toute la hiérarchie anglicane, eût été revêtu du caractère épiscopal. Néanmoins, et peut-être même à cause de l'injustice de ces protestations, la voix du père commun est allée à bien des cœurs. De l'autre côté du Rhin et de la Manche, une foule d'aspirations se sont jetées vers Rome. A l'heure où la grande Eglise catholique, assemblée au Vatican, contrastera avec l'isolement des sectes, ces aspirations deviendront peut-être d'ardentes sympathies. Et qui sait? Entre des sympathies ardentes et de sincères abjurations il y

(1) Parole de Ménabréa, reproduite par l'*Univers*, numéro du 6 octobre 1869.

(2) Cette lettre aux Orientaux, qui est du 8 septembre 1868, fut suivie, dès le 13 septembre, d'une invitation non moins touchante aux anglicans et aux protestants d'Allemagne.

a si peu de distance, qu'à un moment donné, la même foi pourrait bien parler français, allemand et anglais. « Or, à ce moment, dit Joseph de Maistre, l'obstination contre cette foi deviendrait, en Europe, une véritable impossibilité. » Ceci, je l'avoue, semble tenir du rêve ; mais ce rêve, si rêve il y a, est celui de l'espérance, et l'espérance rêve sans dormir.

Quel est le lieu qu'on dispose pour les séances du futur concile ? C'est une des vastes chapelles de la basilique de Saint-Pierre ; autre circonstance non moins propre à intéresser notre foi et à éveiller en nous des pensées consolantes. Quand, au v[e] siècle, Sixte III rassembla un certain nombre d'évêques dans l'ancienne basilique, il leur fit remarquer la convenance du lieu : *Ecce auditorium congruens auditoribus, conveniens audiendis* (1). Chacun n'en saisira-t-il pas aujourd'hui, non-seulement la convenance, mais la haute signification ? Où se trouvent les restes bénis du prince des Apôtres et la chaire du haut de laquelle il instruisait les peuples ? Dans la basilique vaticane. Où furent inhumés les papes qui relient le pontificat de Pie IX aux vingt-cinq premières années du siége de Rome ? La plupart dans les nefs et les souterrains de la basilique vaticane. Quel est sous le soleil l'unique rendez-vous où toutes les races se rapprochent, tous les esprits fraternisent, toutes les figures se reconnaissent, toutes les langues se comprennent ? Saint-Pierre de Rome.

Toute diversité vient ici se confondre :
Le Chinois parle au Turc surpris de lui répondre,
Gambier par l'Indoustan se laisse interroger,
Le nègre ouvre l'oreille aux doux chants de la Grèce,
Et dans ce chœur de voix qui s'agrandit sans cesse,
Dieu prépare une place au Bédouin d'Alger.

S'il y a dans les pays chrétiens un asile où l'on respire le parfum de la sainteté, n'est-ce pas encore le Vatican ? « Ici, dit l'auteur de *Rome souterraine*, tout le sol est pavé de tombeaux de saints : *pieno di sepolcri di santi* (2). » Or, c'est au milieu de ces souvenirs, dans cette incomparable enceinte, en face de ces monuments, que plusieurs centaines d'évêques vont se rassembler bientôt, Pie IX à leur tête. Ou bien l'épouse de Jésus-Christ n'est plus de ce monde, ou bien l'aurore du 8 décembre la montrera où elle est, aux aveugles les plus obstinés. Mais alors, qui ne prévoit les conséquences possibles et probables d'une telle manifestation ?

2° Est-il vrai, en second lieu, que par sa hardiesse à aborder les grandes

(1) Mignanti, t. I, c. xxiii.
(2) Bosio, *Roma sotterr.*, p. 33.

questions qui agitent l'air et sa manière de les résoudre, le concile nous établira dans une paisible et imperturbable sécurité ? A l'heure qu'il est, mesurant le chemin qu'ont parcouru les sociétés depuis un siècle, nous ne savons pas et nous ne voulons même pas abriter notre espérance contre de sérieuses inquiétudes. Un écrivain dont la vogue ne fait que s'accroître, a marqué quelque part les différentes étapes de l'erreur marchant de pair avec le mal dans les voies du néant (1). Eh oui ! l'erreur et le mal ont leurs étapes. La première à signaler dans les temps modernes a son point de départ dans la réforme, et son aboutissant dans le naturalisme. Entamé par Luther, l'ensemble des vérités révélées qui constituent l'ordre surnaturel a été successivement amoindri, tantôt par la critique historique, tantôt par une philosophie audacieuse, le plus souvent et peut-être aussi le plus efficacement par cette impiété vulgaire que répand à flots la petite presse ; si bien qu'aujourd'hui, le symbole, c'est la raison fécondée par son propre travail, et le décalogue pas autre chose que la morale indépendante. — La seconde étape, il est facile d'en pressentir l'étendue et d'en mesurer la portée. A quels tristes résultats ne vont pas aboutir des gouvernants et des peuples à qui il reste tout au plus une étincelle de foi surnaturelle ? En face d'une Eglise qui n'est plus à mes yeux qu'une institution humaine, moi, gouvernement, je ne consentirai jamais à lui laisser son indépendance et un rôle prépondérant. Si le catholicisme, dont la gloire a ébloui le vieux monde, n'est désormais qu'un naturalisme décharné, moi, peuple, je le confonds dans mon for intérieur avec les autres religions : Jésus-Christ et Boudha m'apparaissent comme deux faces de la vérité également respectables. Et voyez si l'Europe ne cède pas en effet à ce double courant ! Le pouvoir temporel s'efforce, ici par des mesures sourdes, là le glaive à la main, d'arracher à l'autorité spirituelle son autonomie, et pour se consoler des difficultés qu'il rencontre, il fait des lois pour l'éloigner de la famille dont elle est l'appui, du mariage dont elle consacre le lien, de l'école où elle porte sa lumière et son arôme (2). D'un autre côté, ce qu'on appelle l'indifférentisme gagne chaque jour du terrain. Mille apôtres répètent et dix mille répètent après eux à l'oreille et sur les toits, que l'arbre de la vie et l'arbre de la science produisent des fruits également salutaires, que toute voie mène au ciel, et que la diversité des cultes ne blesse point le regard de

(1) E. Hello.

(2) Quia laici volunt disponere de spiritualibus, mundus est in malo statutus. (Jacobat, p. 779.)

Dieu. « Césarisme et indifférentisme, voilà les deux écueils contre les-
» quels nous venons nous heurter : parmi ceux qui ont à diriger les
» affaires publiques, il en est beaucoup qui prodiguent à la religion leurs
» éloges, mais qui n'en veulent pas moins régler sa discipline, gouverner
» ses ministres et s'ingérer dans l'administration des choses saintes : ils
» veulent resserrer l'Eglise dans les limites de l'Etat.... Puis, au-dessous
» d'eux ou avec eux, combien qui professent l'indifférence en matière de
» religion, ce système sorti du sein des ténèbres en vertu duquel on
» pactise avec tout le monde, sans établir aucune distinction entre les
» diverses professions de foi et sans exclure personne du salut éternel (1). »
Qui ne reconnaît à ces accents la voix du pontife suprême ? — Mais du moins est-il permis d'espérer que l'erreur et le crime s'arrêteront là, et n'iront pas nous creuser, au terme d'une nouvelle étape, l'abîme qui dévore tout? Sans doute, la pensée de n'avoir plus sur la terre l'ombre d'une croyance quelconque effraie et retient. Toutefois, il faut bien qu'on le reconnaisse, dès lors qu'une religion est associée dans les esprits au domaine de César, elle perd toute sa dignité, et le jour où vous l'abaissez au niveau des cultes les plus bizarres, elle perd toute sa valeur. Or, une foule d'hommes diront et disent déjà qu'à ce compte, mieux vaut n'en point avoir, ne croire par conséquent ni à Dieu, ni à l'âme, ni à la liberté, ni à la loi, ni au bien, ni au mal, ni à l'autre vie, ni aux réparations qu'elle promet.

Oui, voilà où vont les sociétés qui préparent à l'Eglise une lettre de divorce. Heureusement, Dieu inspire à l'Eglise la pensée de protester solennellement, d'étaler ses titres à la lumière du jour et d'obliger ses pasteurs à les faire reconnaître partout. C'est cette grande et imposante démarche qui nous rassurera.

On prétend que le futur concile, se plaçant d'abord sur le terrain du dogme, définira l'infaillibilité personnelle et l'assomption de la sainte Vierge; qu'entrant ensuite dans le domaine de la morale, il se prononcera sur certaines vérités et certains principes dont la négation est le renversement de l'ordre et la perte des âmes. Tout cela est possible. Il est possible que l'infaillibilité du pape soit mise au nombre des articles de foi. Cette prérogative, Jésus-Christ l'a promise; il a pu la donner; il convenait qu'il la donnât : *promisit, potuit*, *decuit*, *dedit*. Il est possible que le mystère de l'Assomption soit imposé à notre croyance. Eh ! pour-

(1) Recueil des actes pontificaux, IIIe et Ve séries des erreurs condamnées dans le *Syllabus*.

quoi l'Ascension de Jésus-Christ serait-elle le seul mystère qui n'eût pas son correspondant dans la personne de Marie? Et comment deux vies enlacées dès l'origine et dans toute leur durée ici-bas feraient-elles divorce au terme? Il est possible qu'au concile on oppose la doctrine du droit à celle du fait accompli, la doctrine de l'origine divine de la loi à celle de la loi athée, la doctrine du mariage-sacrement à celle du mariage-contrat, la doctrine de la soumission aux princes à la doctrine de la révolte savante et sagement combinée, la doctrine du contrôle à celle d'une liberté de la presse sans limites et sans frein. Le cas échéant, on n'aura lieu de s'étonner que d'une chose, c'est que dans un siècle soi-disant éclairé, on soit obligé de ramener ainsi les esprits aux notions les plus élémentaires du sens commun. — Quoi qu'il advienne, du reste, au sujet de ces points de dogme et de morale dont on suppose que l'assemblée du Vatican s'occupera, ils ne seront vraisemblablement que de magnifiques détails dans un immense ensemble. Je m'explique : depuis la bulle d'indiction, il y a dans l'Eglise une activité prodigieuse. Les théologiens, les polémistes, les canonistes, les historiens, tous ceux qui aiment le règne de Dieu et la vraie science, compulsent et recueillent dans le but de faciliter l'œuvre qui se prépare. A Rome, en particulier, les matières qui doivent être soumises aux délibérations sont étudiées par des hommes spéciaux; à leur tour, les évêques, comme des athlètes prévoyants, ceignent leurs reins de la connaissance de la vérité. Ne sommes-nous pas autorisés à croire qu'avec les matériaux accumulés par tant de labeurs, il sera construit un monument doctrinal incomparable? Dans la cité sainte, on s'agite pour la défense autant qu'on s'est agité dans la cité du démon pour préparer l'attaque; se pourrait-il qu'on n'arrivât pas à donner à celle-là les proportions qu'a prises celles-ci? Oui, de même que des profondeurs de Satan (1), l'œil a vu surgir, sous forme de négations et de faux raisonnements, assez de nuages pour obscurcir toute la révélation, ainsi nous verrons surgir des travaux du concile un exposé lucide, vaste, total, des vérités qui soutiennent l'ordre moral ou qui appartiennent à l'ordre surnaturel, une sorte d'affirmation accentuée comme la parole de Dieu, et s'étendant sur tout le front de bataille déployé par l'incrédulité contemporaine. Il restera à faire pénétrer cette affirmation dans les âmes que l'erreur a séduites; ce sera, on peut le croire, le but des décrets disciplinaires.

Nous ne nous hasarderons pas plus en matière de discipline que nous

(1) *Apocal.*, II, 24.

ne nous sommes commis en matière de dogme et de morale. Le concile touchera-t-il aux rapports actuellement établis entre les évêques et le clergé du second ordre? Abordera-t-il la question de ces nouvelles congrégations religieuses, dont le nombre s'accroît chaque jour, sans offrir à l'Eglise les mêmes garanties de stabilité que les anciennes congrégations autorisées par elle? Voudra-t-il statuer sur les grades, sur les exemptions, sur les officialités, sur la marche à suivre dans l'étude des sciences ecclésiastiques? Personne ne saurait le dire. Ce qu'il est permis de regarder comme certain, c'est que les mesures disciplinaires prises par le pape et les évêques auront pour résultat d'accroître parmi les pasteurs de l'Eglise l'union et le savoir. Dans les siècles même où l'empire prêtait à l'Eglise l'appui de son épée, les conciles ne manquaient jamais de resserrer les liens qui doivent unir le siége épiscopal au trône de Pierre et la paroisse au siége épiscopal; à plus forte raison en sera-t-il ainsi à une époque où ce que Tertullien disait de l'Epouse du Christ, commence à se retrouver vrai : *Scit se peregrinam in terris agere, inter extraneos inimicos invenire* (1). Quant à la science, elle est trop estimable et trop méprisée, trop nécessaire et trop négligée, trop puissante contre le mal et trop souvent battue dans ceux qui en sont appelés les dépositaires, pour que le concile de 1869 ne travaille pas à la restaurer au milieu de nous. Il est appelé dans l'adresse des évêques au pape *une œuvre de lumière;* Mgr d'Orléans, en particulier, nous annonce qu'il sera *une aurore* et *non pas un couchant*. Acceptons-en l'augure, et n'hésitons pas à voir sortir des décrets disciplinaires qui s'élaborent, la charité qui vivifie la science, et la science qui éclaire la charité.

En résumé, l'œuvre dogmatique de l'assemblée du Vatican sera d'affirmer au nom de la raison humaine et sous la caution du Saint-Esprit tout ce qu'il y a de vérité en ce monde; son œuvre disciplinaire consistera à donner une parole forte à ceux qui doivent recueillir cette solennelle affirmation et la répéter aux grands et aux petits, aux fous et aux sages, aux barbares et aux Grecs. Se peut-il, après cela, que notre foi hésite?

3° Et n'avons-nous pas raison d'ajouter que les décisions et les décrets dont le monde catholique demeurera en possession à l'issue du concile, produiront à la longue le rajeunissement de ce qui a vieilli et le salut de ce qui allait périr? Quand une œuvre est si bien préparée, si fortement reliée dans toutes ses parties, si profondément pénétrée des influences divines, elle triomphe de tout, depuis une extrémité du monde jusqu'à

(1) *Apolog.*, c. I.

l'autre (1). Après les huit conciles tenus en Orient, ceux d'Occident n'eurent plus à combattre d'erreurs en matière de foi. Les quatre conciles de Latran amenèrent, après bien des bouleversements et des luttes formidables, le siècle de saint Louis. Le résultat des six derniers fut encore plus sensible. En 1600, les mœurs s'épuraient dans l'Eglise, de grands saints et des ordres religieux réformés l'honoraient, une vie nouvelle y circulait de toute part. Or, celui qui a ménagé jusqu'ici à son Eglise de si brillants succès, ne s'est pas retiré d'elle : *Nomen civitatis Dominus ibidem* (2).

On peut même affirmer sans crainte que le dix-neuvième concile œcuménique sera humainement plus favorisé que les autres dans la poursuite de son but. Parmi les fidèles, une multitude n'attendent que l'impulsion qu'il leur donnera pour la suivre, et des milliers de milliers élèvent vers le ciel l'encens de la prière. Le clergé est pur, soumis et plein de foi; quant aux gouvernements, ils sont hors d'état de faire sérieusement obstacle ; le pire serait qu'ils refusassent leur concours, mais peut-être finiront-ils par reconnaître dans l'Eglise assemblée un appui pour les trônes, un rempart pour les dynasties, une ville de refuge pour les sociétés qui se fourvoient, et alors eux-mêmes auront à cœur de faciliter la tâche du concile.

« Je sens dans l'air une pluie de désastres croissants. Qu'y faire? Ne jamais se laisser abattre. Si j'espère médiocrement des hommes, j'espère toujours beaucoup de Dieu et de son Eglise (3). »

L'abbé Moussard,
Aumônier du Sacré-Cœur, à Besançon.

(1) *Sap.*, VIII, 1.
(2) *Ezech.*, XLVIII, vers. ultim.
(3) Silvio Pellico.



MÉMOIRES DE JULES CHIFLET, ABBÉ DE BALERNE,

Publiés dans la collection des *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté* (1867-1868).

(Suite et fin.)

La conquête de la Franche-Comté n'était, dans le plan de Louis XIV, qu'un expédient pour déterminer le conseil d'Espagne à lui acheter la paix par la cession de la Flandre méridionale, désignée dès ce moment par le nom de *française*. Il voulait avoir entre ses mains un objet d'échange : la Franche-Comté était tel, et de très haute considération. Aussi ne l'occupa-t-il que quatre mois, et, par une stipulation du premier traité d'Aix-la-Chapelle, ratifié le 24 mai 1668, la province fut abandonnée par les Français et remise sous l'obéissance de l'Espagne. Les mémoires composés par le roi pour l'instruction de son fils ne laissent pas la moindre équivoque sur les motifs qui dirigèrent dans toute cette affaire les démarches de Louis XIV. Il regardait la Franche-Comté comme ne pouvant manquer de retomber entre ses mains, quand il aurait eu le temps nécessaire pour s'assurer de nouvelles alliances, brouiller celles que ses adversaires montaient contre lui, augmenter son armée, et laissé l'Espagne s'enfoncer davantage dans son dépérissement. Ce qui lui importait en 1668, c'était de démembrer et démanteler la souveraineté espagnole dans les Pays-Bas. Il se proposait bien, d'ailleurs, de rendre la Comté de Bourgogne au gouvernement de Madrid dans un état tel que de longtemps elle ne fût d'aucun avantage à cette monarchie. Ceci nous oblige à jeter en arrière un coup d'œil sur l'occupation française de la province, son esprit, ses procédés et ses conséquences immédiates.

Lors de la prise de possession de la place de Dole, le parlement manqua de vigueur plutôt que de loyauté ; il reconnut la domination que les

armes imposaient au pays ; le corps de ville de Besançon suivit cet exemple, prudent plus qu'honorable ; la résistance, abattue par la défection de ses chefs naturels, se concentra, sans nul effet, dans quelques cantons des montagnes. Le roi fit une entrée solennelle dans la capitale de la province ; à ses côtés, le marquis de Louvois fit bientôt comprendre ce que serait la politique du nouveau maître à l'égard du territoire dont il faisait alors la reconnaissance plutôt que la réduction. Les places fortes furent aussitôt démantelées, à la réserve de Besançon et de la citadelle de Salins, conservés pour les desseins ultérieurs du monarque. Des levées d'hommes furent exécutées et incorporées sur-le-champ dans l'armée française. Un intendant de justice, police et finances, établit son administration sur la table rase que la conquête venait de faire. Le pays apprit avec une consternation dont l'abbé de Balerne exprime naïvement l'amertume, ce qu'était le régime dont le génie de Richelieu avait doté la France, régime développé et porté à ses conséquences naturelles par l'habileté laborieuse de Colbert et l'énergie inexorable de Louvois. Les ressources pécuniaires de la Comté furent épuisées ; et, ce qu'on aurait peine à croire possible sans l'assertion formelle du consciencieux Chiflet, le gouverneur, comte de Gadagne, au moment d'évacuer la province que le traité rendait, *dans toute son intégrité*, à Charles II, donna l'ordre de combler les puits et de détruire les ouvrages des salines — de ce précieux domaine, dernière ressource du pays, et que le fisc de Louis XIV devait reprendre au bout de six années. Cette mesure, dans laquelle les maximes infernales appliquées plus tard à toute l'Allemagne rhénane se trouvaient dévoilées, et dont la responsabilité, malheureusement, remonte aussi haut que possible, ne reçurent pas leur exécution, le temps et les instruments faisant défaut à l'œuvre (1).

Les conséquences désastreuses de l'occupation ne pouvaient finir avec elle : le but que Louis XIV se proposait était pleinement atteint. Les six années du régime restauré furent une période de misère, d'anarchie, de dissolution bien avancée des liens sociaux, de désaffection pénétrant profondément dans toutes les classes ; un seul mot le définit suffisamment : ce fut le régime *espagnol ;* l'autonomie avait disparu ; la franchise ne subsistait plus que de nom.

Pour juger des effets que la politique de la cour de France, depuis l'an 1624, produisit dans le monde européen, il faut observer que le prestige illimité qu'exerçait Louis XIV ne se renferma point dans les li-

(1) *Mémoires de Jules Chiflet :* « Irruption des Français, » tome Ier, p. 288-284.

mites de son Etat, il gagna presque tout le reste de l'Occident; chaque souverain, chaque ministre, pensa que pour lutter avec des armes moins inégales avec le formidable successeur de Richelieu, il fallait adopter ses principes, faire usage des moyens qu'il employait; la liberté fut discréditée partout, sauf en Suisse, en Hollande, et partiellement en Angleterre; partout les franchises nationales furent abolies; l'arbitraire devint la méthode ordinaire; le despotisme administratif, en procédant par des règlements plus ou moins habiles pour la circonstance, devint la règle sous laquelle les souverains firent tout plier. La Comté de Bourgogne ne fut pas traitée par le conseil de Madrid avec plus de ménagements qu'elle ne l'avait été par la cour de Saint-Germain et son agent, le comte de Gadagne.

La retraite des Français laissait dans un péril imminent l'ancien gouverneur, qui avait si mal réussi dans la défense de la province; ce fut à la cour de France que se retira le marquis d'Yenne, accompagné des membres des états dont la loyauté était le plus soupçonnée. Le menu peuple se mutina dans les villes de Dole, de Gray et de Salins; les magistrats, accusés de trahison ou de lâcheté, furent contraints d'abandonner leurs postes. La régente donna le gouvernement à Charles-Eugène de Ligne, prince d'Aremberg. La noblesse du Comté protesta contre ce choix, alléguant que le nouveau gouverneur était étranger au pays. Cependant, ce seigneur flamand appartenait à la Haute Bourgogne par son mariage avec une des héritières de la maison de Cusance, laquelle s'éteignait en ce temps, partageant le sort commun de presque toutes les grandes races de la contrée. Maintenu dans son emploi, le prince d'Aremberg y trouva les préventions les plus haineuses contre sa personne, y apporta les préoccupations les plus défavorables au pays. Il s'annonça comme un ministre, non plus de vengeances aveugles, mais de sévères punitions. Le parlement fut suspendu, et très imparfaitement remplacé par une chambre de justice instituée et dirigée par le gouverneur, qui la rendit permanente à Besançon. Il avait choisi cette ville pour résidence, voulant y concentrer tous les moyens d'action que la province serait encore en mesure de fournir. Son but était d'en faire l'unique appui d'une défense éventuelle et le dernier boulevard de la souveraineté de Bourgogne. Il y fit commencer la construction d'une citadelle, y mit les troupes que la couronne lui fournissait et que le pays devait entretenir, bien qu'elles fussent étrangères. Comme, en dépit de ses pleins pouvoirs, le prince d'Aremberg était subordonné au gouverneur général des Flandres, marquis de Castel-Rodrigo, trois membres du conseil supérieur de Malines

lui furent adjoints pour former sous sa direction une commission d'enquête et de *réformation*. Une taxe, établie par la seule autorité de la couronne, fit verser dans les mains du gouverneur jusqu'à trois mille livres par jour ; sous ce fardeau, absolument disproportionné avec ses ressources, le pays ne tarda guère à succomber. Des bandes de paysans et d'artisans désespérés abandonnaient leurs demeures pour se réfugier dans les Etats voisins. Des meurtres, impunis presque tous, ensanglantaient jusqu'aux moindres villages. L'amour des anciens souverains, la confiance envers leurs fondés de pouvoir, disparurent, et la Comté, qui n'était plus dite *franche* que par une dérision amère, commença dès lors à souhaiter une réunion qu'elle repoussait avec tant de persévérance depuis trois siècles, mais qui semblait à la fin le remède le moins inefficace à des maux si intolérables.

Dans cette lugubre transformation de la chose publique, deux corps continuèrent à faire dignement leur devoir : le magistrat de Besançon pour le maintien des droits de la cité, et la *commission des dix-huit de l'Etat*. Celle-ci députa trois délégués (1) au conseil de la régente pour lui exposer les griefs de la province, et lui suggérer les mesures de redressement qu'il aurait été convenable de prendre. La requête qu'ils présentèrent, en novembre 1668, à la mère de Charles II, est reproduite dans l'ouvrage de l'abbé de Balerne (2). On ne peut la lire sans une profonde émotion ; le style en est digne, les sentiments en sont généreux ; à chaque ligne on reconnaît les fruits d'une éducation sérieuse dans un pays de liberté. Les délégués n'obtinrent qu'une réponse évasive ; et le prince d'Aremberg, au refus des représentants légitimes de la province, procéda par des actes de pouvoir arbitraire, qui « inférèrent, écrit Jules Chiflet, une plaie irréparable aux priviléges de la Comté. » Dole, Salins, Lons-le-Saunier, virent leurs officiers municipaux poursuivis pour le recouvrement de sommes que les corps de ville n'avaient pas accordées et n'étaient pas en état d'acquitter. La régente crut pouvoir apaiser les esprits en mettant fin à la commission du prince d'Aremberg, le remplaçant par un vétéran de l'armée espagnole, don Jeronimo de Quiñones, et consentant au rétablissement du parlement à Dole. La patente en fut expédiée, le 15 mars 1671, par le comte de Monterey, nouveau capitaine général du cercle de Bourgogne : la ville de Dole était tenue, en paiement de cette *faveur*, au

(1) Claude de Vaudrey, sieur de Beveuges, Edme de Marenches, chanoine de l'église cathédrale, et Jean Bonnefoy, du barreau.

(2) Tome Ier, pages 427 et suivantes.

versement d'une somme extraordinaire de cent mille écus. La ville de Besançon ne manqua pas de protester contre le retour à l'ancien ordre de choses, qui lui enlevait sa prérogative, nouvellement acquise, de capitale du pays. La prolongation de l'intérim fit redoubler les désordres; ce fut donc sous les plus sombres auspices que Quiñones, arrivé à Besançon, prit le bâton du commandement des mains du prince d'Aremberg, qui lui recommanda la sévérité dans l'exercice de son mandat, et lui fit passer en revue les compagnies de la cavalerie de la province; « elles présentaient un effectif de dix-sept cents chevaux, tous de bon » âge et bien équipés, » fait qui, venant après tant de désastres, témoignait des inclinations belliqueuses des classes que la misère générale n'avait point privées de tout ressort.

Les deux premières années de la guerre rallumée par Louis XIV, en 1672, et qui embrasa graduellement tout l'occident de l'Europe, épargnèrent la Comté de Bourgogne. D'une part, le roi renouvelait, à l'occasion, les assurances de vouloir respecter la neutralité de cette province; de l'autre, il faisait insinuer aux cantons suisses, par son résident à Soleure, qu'il serait implacable pour quiconque armerait contre ses intérêts dans la Franche-Comté, et qu'après tout, quelque chose qui dût advenir de cette guerre, les cantons n'avaient à souhaiter rien de mieux que d'être à l'avenir voisins plus proches du « plus ancien, plus fidèle et plus puis- » sant allié de leurs Etats. »

Les années qui se passèrent entre l'invasion de la Hollande et celle de la Franche-Comté furent pour ce pays un temps d'angoisses et de préparations tumultuaires, interrompues sans cesse par de fausses lueurs d'espérance et par le manque absolu de fonds. L'exemple de la Lorraine, dont les dernières défenses tombaient en ce temps devant les armes de la France, et le traitement rigoureux qu'éprouvaient dans cette souveraineté les sujets fidèles à la maison ducale, servaient d'avertissement aux peuples de la Comté, et donnaient crédit aux manœuvres par lesquelles les partisans déjà gagnés par le roi de France, poursuivis même comme tels (à leur tête, l'abbé de Baume, don Jean de Watteville), préparaient, avec peu de mystère, les voies à la nouvelle domination.

La seconde partie des mémoires de Jules Chiflet contient l'aperçu des événements qui arrivèrent dans la province sous le gouvernement des deux derniers représentants de la cour de Madrid. C'est le récit de la lutte du pays, d'abord contre l'établissement du régime espagnol, et ensuite contre l'introduction de la domination française, d'abord pour le maintien des franchises, enfin pour la défense de la nationalité. Cette autre moitié

du travail de l'abbé de Balerne est restée incomplète : la fatigue, l'approche de la mort, le découragement, ont tronqué la plupart des chapitres, et fait tomber la plume de cette main patriotique, alors que la catastrophe définitive restait à raconter. Don Jéronimo de Quiñones apportait une patente du 4 février 1671. Il avait soixante ans, était blanchi sous le harnais, et son caractère peut être jugé par ce fait que, devenant veuf, il annonça d'abord qu'il allait déposer sa commission pour se faire cordelier, et tout aussitôt après, prit pour troisième femme une jeune personne de la maison de Saint-Moris Thuillières. Il était mestre de camp général des troupes espagnoles, c'est-à-dire levées sous la bannière de l'Espagne en Allemagne et en Italie, forces étrangères qu'en violation des priviléges, la cour introduisait dans la province, pour les y faire subsister sur les ressources du pays, « au soulagement des Pays-Bas, par diversion en cas de nouvelle rupture. » Le caractère de Louis XIV, déjà connu du monde entier, ne permettait guère de doute sur l'événement prochain de cette calamité. Quiñones s'efforça d'abord de gouverner par la voie légale, avec le concours de la commission permanente des états ; il encouragea l'envoi de chargés d'affaires à Bruxelles et à Madrid pour défendre les intérêts du Comté à la cour de la régente et devant le conseil souverain des Pays-Bas : le gouverneur général, don Domingo de Zuñiga, comte de Monterey, blâma ces ménagements, et fit ce qui dépendait de lui pour ranger la province à la condition sous laquelle le Milanais, le royaume de Naples, et les Flandres elles-mêmes, se trouvaient courbés depuis l'avènement de Philippe II. Effrayés et découragés par l'énormité des taxes levées, les corps de l'Etat s'assemblèrent séparément : le clergé, les *quatorze villes* (1), les dix-huit commis de l'Etat, rédigèrent des protestations respectueuses ; on ne peut refuser son admiration à la loyauté des sentiments, la fierté des principes, la dignité énergique et contenue du langage. Tout cela demeura sans effet : la régente, au désespoir, n'aspirait qu'à gagner du temps, afin que le démembrement inévitable de la monarchie n'arrivât qu'après qu'elle aurait déposé entre les mains de son fils majeur (2) les rênes d'une administration désorganisée. « Elle défendit que, de quatre mois, on lui

(1) Les quatorze villes *à mairie*, c'est-à-dire pourvues de constitutions municipales, étaient, en dehors de Besançon, Dole, Salins, Gray, Vesoul, Baume, Faucogney, Pontarlier, Poligny, Arbois, Lons-le-Saunier, Orgelet, Bletterans, Ornans et Quingey.

(2) Cette majorité nominale devait arriver avant la fin de 1675. Par conséquent, ce fut par Charles II lui-même, et non plus par la régente, que furent consentis les sacrifices imposés à l'Espagne en 1678.

parlât des affaires de Bourgogne ; » et Quiñones, à son retour en Castille, s'assura par ses yeux que beaucoup de ses dépêches, adressées à la reine en son conseil, n'avaient point été ouvertes.

Les violences ne se firent pas attendre. Quiñones, trouvant dans le conseil de ville, à Besançon, une résistance obstinée, rétablit sa résidence à Gray, d'où il fit saisir, comme responsables de la contribution de leurs villes, les maires de Vesoul et d'Ornans. Les soldats, répartis dans les bailliages, y vécurent aux dépens des habitants. A Gray même, sous les yeux du gouverneur, sa garde vivait à discrétion chez les notables de la ville. Cependant la crise arrivait. Louis XIV envahissait la Hollande, occupant et foulant sur son passage les terres de l'empire et celles de l'Espagne dans les Flandres. L'empereur, qui s'était flatté longtemps de pouvoir garder la neutralité, fut obligé, par le cri de la nation allemande, de conclure, en juillet 1672, un traité d'alliance avec les Provinces-Unies. Poussée à bout par les plus étranges traitements, l'Espagne déclara la guerre en 1673. La rupture n'en fut officiellement annoncée en Franche-Comté que le 18 octobre de cette année ; mais depuis bien des mois on s'y préparait à la soutenir.

Pour cet objet, Quiñones comptait principalement sur l'armée du duc de Lorraine, composée des trois régiments de Créange, d'Alamont et de Berrière, à qui la province servait de refuge, et qui foulaient horriblement le pays. Leur prince les rappela sur le Rhin dès que la rupture de l'empereur avec la France fut consommée. Le gouverneur, averti de la disgrâce dans laquelle il était tombé, et prêt à quitter la province, laissa pour dernier conseil aux dix-huit de l'Etat d'obtenir à tout prix l'assistance des ligues suisses. Des pourparlers furent engagés à cet effet ; mais la province, épuisée d'argent, recula devant les exigences de ses voisins : une somme de quatre cent mille livres comptant était demandée pour la mise sur pied de troupes que la garantie, formellement accordée, jamais révoquée, de la neutralité du Comté, aurait obligé les cantons à fournir, pour un intérêt, après tout, qui les touchait presque autant que la province elle-même. Ce ne fut pourtant qu'en 1798 que le corps helvétique s'aperçut, par les effets, de la faute que sa négligence et les motifs intéressés de quelques villes dominantes lui avaient fait commettre cent vingt-cinq ans auparavant ; mais pour avoir été retardée, la leçon fut alors terrible !

Ainsi, abandonnée par ses alliés, moins défendue qu'opprimée par son souverain *naturel*, pressée dans un cercle de fer qui s'étrécissait à toute heure, la Franche-Comté de Bourgogne s'acheminait à la ruine de son an-

cienne indépendance. La grande masse de la population demeurait fidèle aux souvenirs, aux croyances de ses pères, mais l'énergie manquait à la défense, parce que l'espérance ne la soutenait plus. Les maximes et les intérêts de la cour de France faisaient des prosélytes influents dans les trois ordres. Nous avons nommé don Jean de Watteville; Louis XIV faisait briller devant ses yeux la mitre archiépiscopale de Besançon: l'infamie de ses mœurs fut un obstacle insurmontable à ce qu'il l'obtînt, quoique de sa part les conditions du marché aient été ponctuellement exécutées. Dans la noblesse, le marquis de Listenois, fils aîné du marquis de Meximieux, chef de la maison de Bauffremont, leva l'étendard du parti français, sous couleur de protester à main armée contre la violation (réelle, en effet) par les Espagnols des priviléges de la province. Il passa sur les terres de France, à l'entrée de l'année 1673, et de la frontière, tenta par ses lettres et ses émissaires la fidélité des maires des quatorze villes, qui reçurent ses avances avec des marques de grande aversion. Le tiers-état fut cependant gagné, dans la partie la plus influente de ce corps grandissant chaque jour en ressources et en influence, par l'intérêt des membres de la chambre de justice constituée à Besançon, et qui craignait le rétablissement du parlement plus régulier de Dole, mesure équitable, accordée en principe par la régente, mais retardée par la lenteur espagnole jusqu'à ce que l'épée conquérante de Louis XIV vînt trancher le différend.

En apprenant la défection du marquis de Listenois, la cour de Madrid et le conseil de Bruxelles hâtèrent le départ de Quiñones et mirent à sa place, pour commander dans la Haute Bourgogne et le Charolais, don Francisco Gonzalez d'Alvelda, sergent-major de bataille, le second et dernier des gouverneurs *espagnols* du pays; il était âgé de quatre-vingts ans, et néanmoins fit preuve d'activité, de valeur et de ténacité, dans l'exercice d'une charge où il n'avait qu'à succomber avec honneur. Sa patente, expédiée par le conseil des Flandres à Madrid (on note avec intérêt ces dernières mentions de l'existence d'institutions jadis grandes et chères au pays), portait la date du 20 mars 1673. Quiñones, « le cœur pressé, » lui remit à Besançon, le 26 avril suivant, le bâton de commandement; Alvelda eut ce dernier égard au magistrat de Besançon de ne point lui communiquer officiellement sa patente, « attendu que cette » ville était indépendante, et que, toutefois, on prendrait l'ordre de » lui. » En effet, la citadelle, pour l'érection de laquelle la basilique vénérable de Saint-Etienne avait été sacrifiée, se trouvait dès lors en état de défense; et quoique les Espagnols eussent à la hâte relevé quelques-uns

des ouvrages de Gray et d'autres places des frontières, c'était uniquement sur Besançon que le conseil de guerre faisait fond pour opposer une résistance sérieuse aux armes du roi de France, prêtes à pénétrer en Franche-Comté, avec le ferme propos, cette fois, de n'en plus ressortir.

Après les fautes de toute nature, politiques et militaires, que Louis XIV avait commises durant l'année 1673, ce prince fut obligé d'abandonner entièrement l'entreprise de Hollande, d'évacuer tout le pays qu'il avait conquis dans la juridiction des états généraux, à la réserve des seules places de Maëstricht et de Grave, et de renoncer au but primitif de cette guerre. Mais celle-ci, suivant l'heureuse expression de M. Mignet, en cessant d'être hollandaise, devint espagnole. La Comté de Bourgogne devait en être l'un des principaux théâtres, et en demeurer pour la France le profit le plus assuré.

Les derniers instants de la domination espagnole dans la Haute Bourgogne furent un enchaînement de violences repoussées par le désespoir. Les premières courses des Français dans le bailliage d'Aval déterminèrent le gouverneur à ordonner le rassemblement des régiments de la milice régulière. Bientôt ils inspirèrent de la méfiance et furent congédiés sans avoir vu l'ennemi. On n'opposa donc à celui-ci que les *gens de guerre* étrangers à la province, et dont l'entretien paraissait aux habitants une charge intolérable. Dole, traitée en ville rebelle, fut occupée militairement. Le président du grand conseil de Malines, Jean-Antoine Locquet, délégué par le conseil de Bruxelles pour mettre quelque ordre aux affaires de la Franche-Comté, fut accueilli à Besançon par des barricades, et fut heureux de pouvoir quitter la ville, par l'entremise du gouverneur, après avoir révoqué les mesures les plus offensives contre les priviléges de la cité. Le voyage de ce magistrat dans les villes de la province ne fut guère moins infructueux ; et on apprit en même temps que décidément il ne fallait faire aucun fonds sur la garantie donnée par les cantons suisses; le prince évêque de Bâle et le comte souverain de Montbéliard protestèrent à la fois de leur bonne volonté et de leur impuissance. L'Etat de Genève se prêta courageusement à ce que (toutefois d'une manière secrète) la correspondance des magistrats de la province avec l'Espagne pût être continuée par la voie de cette cité, et ensuite des terres de Savoie.

Nous avons hâte d'abréger le récit de cette agonie de la province, dont le sort était si clairement fixé. Le duc de Lorraine, qui avait commission de l'empereur pour aller à son secours, fut arrêté sur le Rhin par les savantes manœuvres du maréchal de Turenne. Au mois de février 1674, le duc de Navailles prit toutes les places des frontières de Champagne, Bresse

et Bourgogne ducale. Le roi vint en personne, le 2 mai, prendre le commandement du siége de Besançon; la place fit une résistance honorable, et capitula le 22, après huit jours de tranchée ouverte. Dole défendit pendant vingt jours les débris de ses vieilles et glorieuses murailles; le duc de Luxembourg prit Ornans et Pontarlier; le duc de la Feuillade s'empara de Salins. Au bout de quatre mois, en août 1674, la soumission des châteaux de Joux et de Sainte-Anne, qui ouvrirent leurs portes au gouverneur français, le duc de Duras, compléta l'œuvre de la conquête. Ainsi fut pour toujours soustraite à la domination de la maison d'Autriche cette grande et fertile contrée, « qui a été tant estimée » par l'invincible empereur Charles-Quint, tant aimée par Philippe le » Prudent, que jamais elle ne lui a donné un mauvais sommeil, tant » chérie par Philippe IV, qui, en mourant, l'aurait si tendrement recom» mandée à la tutrice de son fils, » paroles testamentaires de l'autonomie bourguignonne, déposées par l'assemblée des *quatorze* villes entre les mains de la régente, qui ne pouvait guère en comprendre la douloureuse signification.

La cession en forme de la Comté de Bourgogne à la couronne de France fut un des articles du traité de Nimègue, signé le 17 septembre 1678. Le déplorable fils de Philippe IV avait pris, le 6 novembre 1675, possession nominale du gouvernement. Son frère naturel don Juan, seule personne à qui cet enfant ignorant et débile pouvait remettre, avec quelque confiance, les rênes de l'Etat, était comme en exil à Saragosse. La régente avait retiré sa confiance au P. Nithard, élevé, d'ailleurs, à la dignité de cardinal; un favori plus dépourvu encore de mérite, Valenzuela, devint le maître des conseils. Ceux-ci prirent, à la fin, une résolution courageuse : ils contraignirent Charles à bannir de la cour d'abord Valenzuela, bientôt après la reine douairière elle-même; celle-ci se retira dans Tolède; don Juan, rappelé, fut déclaré premier ministre et président de tous les conseils d'Espagne (janvier 1677). Ce fut à lui qu'échut l'obligation douloureuse de donner aux plénipotentiaires de son pays les instructions selon la teneur desquelles ils consentirent à la cession de tant de villes importantes dans les Pays-Bas (1), et de « toute la souve» raineté du comté de Bourgogne, y compris la ville de Besançon et son » district (2). »

(1) Quatorze villes et places sont spécifiées dans l'article 11 du traité de Nimègue. Elles sont situées en Artois, en Flandre et en Hainaut. Tout le Cambrésis est compris dans cette cession.

(2) Termes de l'article 11, répétés dans l'article suivant.

La réunion de la Franche-Comté à la France était consommée : voyons quelles en furent les conséquences directes aussi bien qu'éloignées, pour le pays lui-même et pour la monarchie dont il partagea désormais le sort.

Ecartons la discussion de la moralité politique ; cette conquête, faite en violation des conventions les plus solennelles et les plus librement consenties, ces guerres entreprises sans la moindre provocation de la part des peuples que la France se donnait pour antagonistes, cette grande effusion de sang, cette manière d'user du droit de la victoire, tout cela s'accordait avec les maximes du temps ; rien de cela ne blessait des consciences droites et même délicates sur d'autres sujets : on admettait la justice de conquêtes entreprises pour assurer de *bonnes frontières* à l'Etat conquérant. Si notre génération a sur ce point des doctrines plus humaines et plus éclairées, rendons-en grâces à la Providence ; dans la sentence que nous portons sur les faits du XVII[e] siècle, distinguons entre les hommes, qu'il faut juger d'après leurs lumières, et les actes en eux-mêmes, qu'il faut mesurer à l'inflexible mesure du droit éternel.

Ce que la province perdait à être conquise, frappa dès l'abord tous les regards et demeure aujourd'hui même le point saillant de la question qui nous occupe : elle perdit toutes ses franchises. Personne, à cet égard, ne se fit d'illusions en 1674 ; Jules Chiflet cite des paroles éloquentes du magistrat de Besançon, avertissant les citoyens qu'évidemment les ministres du roi de France anéantiraient leurs libertés dès qu'ils auraient la ville en leur puissance. Ces libertés, en effet, furent supprimées dès avant la paix de Nimègue ; en 1676, la cité fut mise sous le régime commun des villes de France : vénalité des emplois, pouvoir discrétionnaire de la couronne instituant les magistrats. Quant à la province, ses états ne furent plus convoqués ; un intendant prit la place de la commission permanente des dix-huit élus ; la main dure et blessante d'une administration fortement rattachée à un centre unique s'appesantit sur toutes les classes ; le niveau s'établit par l'abaissement universel. La longueur et la presque continuité des guerres (1) qui suivirent, les levées excessives d'hommes et d'argent, les réquisitions en nature multipliées dans une province frontière, avaient, en 1714, réduit la Franche-Comté à un déplorable état d'exténuation. Les vieillards, qui conservaient la mémoire vivante des « bons jours » de Philippe IV, ne parlaient de la condition nouvelle du pays qu'avec des sentiments de douleur et d'humiliation.

(1) 1672 à 1678, 1688 à 1697, 1701 à 1714.

Et pourtant, dès avant la fin de ce règne si brillant et si plein de désastres, dans la sphère des institutions politiques et de l'état social, la réunion de la Franche-Comté avec la France avait déjà produit pour la province elle-même des avantages qui n'étaient nullement à dédaigner. Le parlement, transféré à Besançon, augmenté dans le nombre de ses officiers, était, malgré l'introduction du système de la vénalité des charges, devenu, non-seulement une corporation puissante, organe éventuellement des vœux et des intérêts du pays, mais encore un ferme appui de la justice civile. La législation s'était améliorée ; d'abominables pratiques, héritage d'un siècle de ténèbres, telles que les procédures criminelles pour le crime impossible de sorcellerie, avaient été abolies par l'autorité royale. L'établissement ecclésiastique demeurait intact, l'éducation publique n'était nullement négligée ; et la culture littéraire, encouragée par des exemples illustres, était généralement en honneur. Les qualités militaires du peuple de la province trouvaient à s'employer dans les armées, qui, à défaut de vertus plus précieuses encore, excellaient du moins en valeur, en attachement au drapeau, en respect pour la dignité de la profession militaire. Par dessus toute autre chose, la province se trouvait mieux protégée contre une invasion ennemie, plus à couvert, sous les enseignes de la France, contre toute surprise et toute insulte : les rapports naturels entre les deux Bourgognes avaient repris leur cours. En un mot, le pays était allé à ses destinées ethnographiques et géographiques : aussi la consolidation fut prompte ; l'adhésion, au terme d'une seule génération, était si forte que dans les traités conclus aux époques les moins avantageuses pour la France, non-seulement dans celui de Ryswick (1), mais dans ceux d'Utrecht et de Rastadt (2), et même dans ceux de Paris en 1814 et 1815, il ne fut jamais question sérieusement de séparer la Franche-Comté de la France : cette réunion, attendue pendant deux siècles, repoussée par tant d'intérêts et de passions, et si souvent écartée au moment où elle semblait presque faite, cette réunion se montrait désormais comme une loi de la destinée, acceptée d'abord avec résignation, ensuite avec une affection sincère, par le peuple qui en était l'objet. En réalité, la perte vraiment déplorable et qui ne fut jamais réparée, celle des *franchises*, de l'autonomie territoriale, du gouvernement du pays par le pays, elle était consommée à partir de 1668 ; la prolongation du gouvernement espagnol n'aurait fait qu'en aggraver les

(1) 1697.
(2) 1713, 1714.

conséquences. Nous avons vu que la régente, ou plutôt le conseil des Flandres, saisirent avec avidité l'occasion de traiter la Comté de Bourgogne en *pays reconquis*, dont l'invasion française avait supprimé les priviléges. La libre Comté de Bourgogne allait devenir un appendice du domaine étranger de la monarchie castillane. Elle aurait été réduite à la condition du Milanais et du Brabant. Ce que l'état de ces grandes provinces était devenu, depuis les désastres du règne de Philippe IV, aggravés par ceux de l'administration débile et corrompue de Marie-Anne d'Autriche, l'abbé de Balerne eut l'occasion de le reconnaître pendant un voyage qu'il fit à Bruxelles vers les derniers moments de la paix rétablie entre les deux couronnes, et pendant l'administration du comte de Monterey : il ne retrouvait rien de la prospérité, de la confiance, de l'affection pour le souverain, dont cette même contrée lui avait offert le tableau alors qu'aux époques moins tourmentées du règne de Philippe IV, Jules Chiflet complétait à Louvain le cours de ses études (1). La Flandre espagnole, sous Charles II, n'était plus qu'une ruine, abandonnée aux gens de guerre, sans cesse menacée par la France, n'ayant d'appui et d'espérance que dans le secours douteux de peuples naguère ennemis. Bruxelles conservait quelques débris d'une magnificence passée, et le séjour du gouverneur général y maintenait un reste d'activité ; mais le port d'Anvers était vide ; les magasins fermés, les rues désertes, annonçaient l'effet désastreux de la clôture de l'Escaut et la décrépitude générale qui avait atteint tous les membres de cette énorme monarchie, sur laquelle c'était encore une vérité amère de dire que le soleil ne se couchait jamais.

Quitter cet empire croulant pour s'attacher à un corps moins vaste, mais incomparablement plus sain, plus susceptible de progrès et même de remède, c'était pour la Comté de Bourgogne un avantage considérable et certain ; en la dépouillant de ses franchises séculaires, la maison d'Autriche la dispensait de tout regret, la rendait quitte de toute gratitude.

L'inévitable destinée de la monarchie espagnole était de rendre à d'autres combinaisons toutes ses possessions situées au nord des Pyrénées et à l'orient des Baléares. La Franche-Comté fut détachée la première de cet arbre courbé par la vétusté et dont le tronc seul devait conserver son ancienne vie. Si l'Espagne, en cédant la Haute Bourgogne, ne fit qu'anticiper de quelques années sur la décision irrévocable qui fut prononcée au congrès d'Utrecht, la France, en acquérant cette province, gagna de

(1) De 1634 à 1640.

grands et durables avantages. Des conquêtes qui peuvent rationnellement être rapportées à Louis XIV, celle-là sans aucun doute fut la plus satisfaisante. Elle donna au royaume une frontière excellente entre les Alpes et le Rhin. Sa possession assurait celle de la Bresse et celle de l'Alsace ; elle préparait, en l'accélérant, la réunion de la Lorraine ; elle a donné au pays un accroissement très notable de population, en agrégeant au corps politique de la nation française une race robuste et saine, douée d'aptitudes puissantes et variées, avec une remarquable solidité. Cimentée par des services mutuels, l'union a passé des faits dans les cœurs. Empruntons à son égard la devise d'une vieille cité des Gaules (1), la « contemporaine de Rome » et l'émule de Besançon :

Perstet, et æternâ pace fruatur ! Amen.

ADOLPHE DE CIRCOURT.

(1) Trèves.



NOTICE HISTORIQUE SUR LE PETIT SÉMINAIRE D'ORNANS.

DISCOURS

Prononcé le 21 septembre 1869, dans la chapelle de l'établissement, lors de la réunion des anciens et nouveaux professeurs,

Par M. DARTOIS, vicaire général.

> **Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum.**
> **(*Ps.* 132.)**

MESSIEURS ET VÉNÉRÉS AMIS,

C'est une bonne et noble pensée que celle qui a provoqué la réunion d'aujourd'hui. C'est un doux et bien doux sentiment que celui qui fait tressaillir tant de cœurs de l'amour tendre des frères. Frères par le sacerdoce, nous sommes frères à un titre spécial, parce que tous, vieux ou jeunes, connus ou inconnus les uns aux autres, nous avons concouru et nous concourons tous, selon la mesure de nos forces, au bien d'un établissement, que nous avons tous aimé, que nous aimons et que nous aimerons tous jusqu'à notre dernier soupir. *Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum.*

En l'absence d'un pontife qui a longtemps dirigé le petit séminaire d'Ornans (1), en l'absence du pontife notre père, absorbé par des occupations impérieuses, je viens, Messieurs, remercier celui qui a tenu à réunir tous à la fois les anciens et les nouveaux frères, témoigner aux anciens avec qui j'ai vécu ici tout le bonheur que j'éprouve à les revoir, comme

(1) Mgr Doney, évêque de Montauban.

ils l'éprouvent eux-mêmes en se revoyant, et aux nouveaux toute la sympathie et toute la joie avec laquelle les salueront leurs vénérables devanciers. Ici il n'y aura aujourd'hui qu'un cœur, et chacun redira intérieurement dans une sincère allégresse : *Ecce quàm bonum*, etc.

Chargé par Son Eminence le Cardinal archevêque de l'allocution que semblait exiger cette cérémonie, je laisse à M. le supérieur le soin de louer ailleurs le plus grand des enfants d'Ornans, le noble bienfaiteur de sa ville natale, l'illustrissime cardinal de Granvelle, la gloire de notre province et de plusieurs grandes nations ; et je me bornerai à vous entretenir de notre bien-aimé petit séminaire, à vous en rappeler succinctement l'histoire, au moyen de mes souvenirs personnels, embrassant treize ans et demi, de ceux de quelques-uns des professeurs de mon temps, et surtout de ceux de M. Oudot, le plus ancien de ses élèves, qui a tout vu dès son enfance, et qui a passé ici un si grand nombre d'années, avant moi, avec moi, et après moi. Vous voudrez bien, Messieurs, suppléer à mille détails que je dois omettre, rectifier ce qui peut être à rectifier, excuser mon peu de préparation, et suivre avec bienveillance un exposé qui aura sa nouveauté et son intérêt, je l'espère, pour le plus grand nombre d'entre vous.

Au sortir de la grande révolution qui avait tout bouleversé, l'instruction de la jeunesse était nécessairement en souffrance. Les colléges communaux, les petits séminaires, n'existaient pas. Une école, fondée à Besançon dans la maison des Carmes par M. l'abbé Cornier, mort depuis curé d'Osse, et qui avait été nombreuse et florissante, ne subsistait plus vers 1810. Le lycée de la ville recevait la plus grande partie des enfants du pays.

Cependant le zèle sacerdotal n'était pas en repos. Pendant que l'homme des grandes œuvres du diocèse, M. Breuillot, travaillait à la restauration du séminaire de Besançon, beaucoup de MM. les curés donnaient dans leurs presbytères des leçons de latinité, et même de philosophie et de théologie, aux jeunes gens qu'ils jugeaient aptes à l'état ecclésiastique ; et il me suffit de nommer entre tous le vénérable M. Vernier, curé de Surmont, mort supérieur de la mission d'Ecole. J'ajoute en passant, sans me faire scrupule d'anticiper sur les temps, que ce système d'études privées n'a pas été abandonné, même depuis la régularisation des petits séminaires ; et je pourrais citer un grand nombre d'écoles plus ou moins importantes, par lesquelles ont passé bien des prêtres des deux diocèses de Besançon et de Saint-Claude, d'abord réunis, puis séparés en 1824 (1).

(1) Sans parler de l'école de Hautepierre, tenue par M. Verdant, depuis transférée à

Des mesures avaient été prises de bonne heure pour l'établissement d'écoles ecclésiastiques proprement dites. En 1807 et 1808, M. Breuillot fondait dans la Haute-Saône celle de Marast, transférée plus tard à Luxeuil à la suite de son admirable supérieur, M. Brézard ; celle d'Amance, qui était dirigée par M. Busson, clerc minoré, qui ne fut ordonné prêtre que le 30 mars 1810 ; dans le Doubs, outre celles de Laviron et de la Seigne, celle d'Etray, où M. Devillers eut pour élève M. Bergier, le vénérable vicaire général dont nous pleurons la mort récente ; dans le Jura, celle de Besain, mise en réputation par M. Touverey, celle de Conliége, celle de Dammartin.

Une école de ce genre s'était élevée, peu de temps après, à Besançon

Villers-le-Lac, qui commença avant 1807 et qui dura jusqu'en 1812, avec la moyenne annuelle de trente élèves ; sans parler d'autres petites classes plus ou moins nombreuses, ouvertes avant la fondation des petits séminaires, je puis désigner les suivantes :

A Chantrans, avant 1815, celle de M. Vergey, curé du lieu, puis de Luxeuil, mort chanoine de la métropole ;

A Cour-Saint-Maurice, celle établie en 1817 par le curé du lieu, M. Colin, depuis principal du collége de Salins, puis curé d'une des paroisses de cette ville et ensuite de Dole ; continuée en 1820 par M. Lanquetin, mort curé du Valdahon ; puis, en 1821, par M. Mercier, curé actuel de Champagney (Doubs), qui la transféra à Belvoir ;

A Sombacourt, de 1820 à 1825, celle de M. Alix, depuis curé de Levier, mort curé de Nevy-sur-Seille (Jura) ; école de près de 60 élèves, dont s'ombragea l'université, qui la fit réduire ;

A Lièvremont, de 1820 environ à quelques années au delà, celle de M. Vuillemin, mort curé du Brey ;

A Besançon, de novembre 1820 à septembre 1825, celle de M. Girardot, depuis supérieur de Consolation et curé de Pierrefontaine ;

A Bolandoz, de novembre 1823 à septembre 1827, celle de M. Cuinet, aujourd'hui curé d'Amancey, et continuée un ou deux ans après par M. Détaing, laïque, à Bolandoz et à Amancey ;

A Rochejean, de novembre 1824 à septembre 1829, celle de M. Maire, ancien professeur à Ornans ;

Au Cerneux-Monnot, de novembre 1826 jusqu'après 1830, celle de M. Dornier, ancien professeur à Ornans, etc.

Plusieurs de ces écoles comptaient en moyenne de vingt à trente élèves, et presque toujours le curé avait quelque adjoint, ecclésiastique ou laïque. La plus nombreuse a été celle de Besançon, qui, après une première année de trente élèves, en compta les années suivantes soixante, répartis dans deux classes bien régularisées quant à la force des études et à la discipline, et fréquentées par plusieurs élèves distingués. M. Girardot eut successivement pour adjoints les notabilités suivantes : M. Vermot, mort missionnaire, et M. Bailly, depuis supérieur du séminaire de Lons-le-Saunier et vicaire général ; M. Richard, curé actuel de Dambelin ; M. Four, mort curé de Gray, et enfin M. Garessus, aujourd'hui et depuis longtemps supérieur du petit séminaire de Luxeuil, qui de novembre 1822 resta à Besançon jusqu'à la cessation de l'école, transférée à Marnay à la fin de 1825.

même, où elle occupait en partie la maison de l'ancienne famille Archeret, rue du Mont-Sainte-Marie. Elle avait pour maîtres des ecclésiastiques distingués, suivant encore les cours du séminaire, minorés, sous-diacres, diacres, parmi lesquels je me plais à nommer M. Rouge, notre doyen d'âge après M. Saguin ; M. Giros, longtemps curé d'une des paroisses de Salins ; M. Desbiez, mort curé d'Etrepigney ; M. Brenot, depuis père jésuite, etc. J'ai passé l'année 1811 dans cet établissement, qui comptait plus de cent élèves, comme pourrait encore l'attester le seul survivant des prêtres qui en sont sortis, M. Boutement, ancien curé de Saulx, actuellement desservant de Boussières.

Mais cette année même, toutes ces maisons, qui portaient ombrage à l'université, et qui déjà avaient été frappées d'un impôt, furent supprimées par un décret du 15 octobre, statuant que les écoles ecclésiastiques seraient désormais assujetties à l'université, obligées de suivre les cours des lycées ou des colléges dans les villes où on les transférerait, et chargées en outre de faire porter à leurs élèves l'habit et les cheveux longs, disposition ridicule qui ne put s'exécuter ni partout ni longtemps.

Les élèves du Mont-Sainte-Marie n'avaient plus de point de ralliement. Quelques-uns quittèrent les études. Cinq ou six autres, enfants de Besançon, au moment où passait journellement par milliers presque la moitié des hommes appelés à la campagne de Russie, se laissèrent fasciner par la splendeur des uniformes militaires, s'engagèrent, et partirent incontinent pour ne pas revenir. Le reste alla grossir l'externat du lycée, dont j'ai suivi les cours en 1812, 1813 et 1814. Le nombre des élèves était si considérable, que, pour ne citer qu'une année, je puis affirmer que dans la classe de seconde où j'entrais en novembre 1811, il y en avait quatre-vingt-douze, en troisième cent dix, en quatrième à peu près autant, et ainsi proportionnellement dans les autres classes.

Après cet aperçu général, qui m'a paru avoir son intérêt, j'arrive à notre chère maison d'Ornans.

Ses commencements, comme il est facile de le comprendre, furent bien modestes. En 1804, il existait un pensionnat universitaire, dirigé alors ou un peu plus tard par un laïque estimable et habile, M. Boichard. L'école, qui n'était qu'un externat, se tenait dans l'ancien couvent des Ursulines (petit séminaire d'aujourd'hui), et elle eut, simultanément ou successivement, pour adjoints à son chef plusieurs maîtres, laïques aussi, parmi lesquels on nomme MM. Prêtre, Roy, Suffisant. En 1811, la ville obtint pour cette institution le titre de collége, qu'elle conserva

trois ou quatre ans, et où fut envoyé tout d'abord, à titre de principal, M. l'abbé Devillers, mort depuis curé de Combeaufontaine.

Deux ans après, un petit séminaire était érigé à Ornans, dans l'ancien couvent des Minimes, sous la condition que les élèves suivraient les cours du collége. M. Busson en fut nommé supérieur, et vint s'établir en mai 1813 dans les murs d'une maison où avait été détenu son père, l'un des martyrs de Maîche. Il fut suivi à Ornans par un grand nombre de ses élèves de Marast. Le collége comptait alors une soixantaine d'élèves, le séminaire environ quatre-vingts. Les cours étaient communs pour les deux établissements, M. Devillers ayant pour auxiliaires deux laïques, M. Busson deux ecclésiastiques, M. Saguin, aujourd'hui chanoine de la métropole, et M. Rouge, curé de Gy. Dans l'année 1813-1814, l'invasion des alliés força à licencier le séminaire, pour faire place à leurs garnisons, et ce ne fut qu'à la Restauration et après plusieurs mois, que M. Busson put reprendre la direction de ses élèves, qu'il dut quitter en novembre 1814 pour aller professer la théologie au grand séminaire.

M. Juret, mort récemment curé de Levier, remplaça M. Busson, et dirigea la maison jusqu'à la fin de l'année scolaire 1817-1818, époque où il fut appelé à son tour au séminaire de Besançon. Il avait pour aides de nouveaux ecclésiastiques, entre autres M. Ternet, depuis curé de Beaujeu et missionnaire au Canada. Ce fut sous M. Juret, en 1815, que s'ouvrit le cours de philosophie, professé en 1817 par M. Doney, diacre.

Après lui vint, en 1818-1819, M. Doney, aujourd'hui évêque de Montauban, qui fut secondé d'abord par MM. Waille, Coindet, Béliard, Nicod, Saïler, Menouillard, Déroland, etc., tous morts, excepté M. Béliard; puis par MM. Clerc de Reugney, Oudot, Gaume aîné, Maire, Perrey, Dartois, Thiébaud, etc.

M. Waille lui succéda en 1823, et eut les mêmes coopérateurs, auxquels il faut ajouter M. Lallemand, aujourd'hui curé de Pontarlier, qui remplaça M. Doney pour le cours de philosophie (1).

(1) Cette école cessa à Ornans de la fin de 1823 jusqu'en 1826-1827, où elle fut confiée à M. Gouget, de sainte mémoire, qui avait longtemps vécu à la Trappe, et qui en garda toute sa vie les austères habitudes.

Avant et depuis cette année exceptionnelle, les rhétoriciens d'Ornans et des autres maisons diocésaines allaient suivre le cours de philosophie à Ecole, dans un des bâtiments de la Mission approprié à cette fin.

Cet établissement fut mis d'abord entre les mains de MM. Chaillet et Perrey. Depuis 1825, il eut pour directeur un ancien professeur de Luxeuil, M. Grosmougin, qui fut remplacé en 1827-1828 par M. Cuinet, aujourd'hui curé d'Amancey, et qui, à la fin de

Les hommes de choix qui avaient été donnés au petit séminaire, malgré la pénurie des prêtres et la vacance d'un grand nombre de paroisses, avaient amené la maison à un haut degré de prospérité et de réputation. On y accourait de loin : un externat toujours bien dirigé, alors et depuis, par la sollicitude infatigable de M. Oudot, ajoutait au nombre possible de l'internat. La piété florissait, les études étaient fortes. Des élèves d'un mérite transcendant, parmi lesquels il me suffit de nommer M. Jean-Joseph Gaume et le P. Jeanjacquot, travaillaient à l'envi, et ils avaient, pour s'entretenir dans l'émulation, une société littéraire présidée par M. Waille, et les prix d'honneur que leur décernait déjà en 1818 M. Théret, ce vénérable curé d'Ornans, mort chanoine à la métropole et vicaire général honoraire, ce prêtre, dont notre pontife actuel a dit et redit bien des fois en ma présence que, par ses vertus, ses talents, son tact, ses bonnes manières et son amabilité, c'était l'homme le plus complet qu'il eût vu dans le diocèse de Besançon. Et je suis bien sûr que, parmi ceux qui m'écoutent et qui ont eu le bonheur de le voir de près, il n'en est pas un qui n'applaudisse du fond du cœur à ce jugement.

Je n'ai pas à parler de ce qui s'est fait au petit séminaire dans le cours des dix ans que j'y ai passés à titre de supérieur, de 1823-1824 à la fin de 1833. Je n'avais qu'une année de prêtrise quand cette charge me fut imposée. Les professeurs, occupés chaque jour par les classes, les études, la surveillance, n'étaient pas prêtres ; et j'étais seul avec un second prêtre, M. Clerc, mon vieux condisciple du lycée, à la tête d'une maison qui a été assez nombreuse pour compter habituellement cent soixante ou cent quatre-vingts élèves, et plusieurs fois deux cents, deux cent trente ou deux cent soixante et plus. Tout le bien qui a pu se faire, il faut l'attribuer aux bienveillants coopérateurs qui m'ont été donnés pendant ce laps de temps. J'en vois ici une quinzaine, et il ne me conviendrait pas de les louer en leur présence. Grâces leur soient rendues de leur filial concours, et grâces en soient rendues à Dieu avant tout.

L'école, autant que je puis le croire sans m'abuser, a conservé le rang honorable auquel l'avaient élevée mes prédécesseurs. En 1823, M. Lalle-

1832, fut appelé à titre de directeur au grand séminaire de Besançon. Il eut pour successeur M. Quevy, qui ne sortit qu'en 1835.

De 1824 à 1835, les professeurs furent MM. Gouget, Ducreux, Jeanjacquot, Goschler de Strasbourg, Signe.

En 1835, la philosophie fut transférée à Vesoul, où la suivit, toujours à titre de supérieur, M. Quevy, qui ne la quitta qu'en 1848, après sa nomination à un canonicat de la métropole. Il eut pour successeur M. Vernerey, supérieur actuel.

mand a pu compter cinquante-trois élèves dans sa classe de philosophie. En 1824, la première année où je professais la rhétorique, j'avais quarante-trois élèves, partagés en deux sections rivales, qui avaient chacune leurs travaux propres, leurs journaux littéraires que je conserve encore ; l'une, présidée par un élève âgé, grave, profond ; l'autre, par un enfant de quinze ans, vif, enjoué, pétillant d'esprit : j'ai nommé Mgr Mabile, évêque de Versailles, et le littérateur gracieux et toujours moral, Xavier Marmier.

Les ordonnances de juin 1828, en supprimant les externats, réduisirent d'une moitié le nombre des élèves du petit séminaire.

L'année 1830 eut ses inquiétudes, que dissipa promptement, d'un côté, la fermeté des directeurs et de l'autorité diocésaine, de l'autre, le bon esprit de la presque totalité des habitants de la ville et de ses administrateurs, toujours bienveillants et dévoués.

En 1833, les séminaires d'Ornans et de Belvoir furent transférés à Consolation. Une partie notable des professeurs et des élèves des deux maisons y fut réunie sous la direction de M. Girardot, chanoine honoraire, aujourd'hui curé de Pierrefontaine, qui s'adjoignit encore quelques prêtres choisis dans le diocèse.

Les regrets de la ville d'Ornans, qui avait réclamé sans succès le maintien de son petit séminaire, étaient des plus amers. Ils furent adoucis par le dévouement de MM. Oudot et Lémontey, qui, en 1833 même, ouvrirent en leur nom personnel une école qu'ils dirigèrent jusqu'à la fin de 1840.

Longtemps après cette époque, des difficultés de tout genre laissèrent tour à tour silencieuse, ou troublée par des hôtes insolites, la maison qui appartenait simultanément au département et à la ville.

Mais Mgr Mathieu tenait à faire revivre le petit séminaire ; dans cette vue il me confia la mission d'entrer en négociation avec le conseil municipal d'Ornans, devenu seul propriétaire de la maison et de ses dépendances. En vertu d'une autorisation royale du 24 mai 1844, l'acte authentique de vente fut signé par M. Farey, économe du séminaire de Besançon, et par MM. Teste, Muselier et André, représentants de la ville. Le prix stipulé était de 52,000 francs.

Avec l'ancien couvent des Ursulines et ses dépendances, la ville cédait à Mgr l'archevêque des terrains considérables ; d'abord, au delà de la promenade de tilleuls, plantée en 1824 à la place des arbres morts ou dépérissants du verger primitif, tout le terrain en pente et son plateau au-dessus ; puis l'ancien jardin des Frères, qui se prolongeait presque jusqu'à

la route qui touche au chevet de l'église paroissiale, ce qui ajoutait plus du double au sol de l'établissement.

Des modifications importantes furent faites aux bâtiments, comme aux terrains, par MM. Bourgoin et Suchet, pour l'aisance, pour la propreté ; et aujourd'hui encore vous avez eu sous les yeux des preuves récentes du soin avec lequel sont tenus et embellis les bâtiments.

M. Bourgoin, supérieur du petit séminaire de Consolation, qui vint ouvrir la maison d'Ornans avec la classe de rhétorique détachée de Consolation en 1855 et 1856, s'occupa courageusement de la restauration des études dans le nouvel établissement. Les classes initiaires s'organisèrent une à une, la septième d'abord, puis la sixième, et ainsi de suite jusqu'au jour du plein exercice, qui fut complet en 1862.

Deux ans après, M. Suchet était chargé de la direction du nouveau séminaire, et M. Bourgoin de celle de la maîtrise métropolitaine.

Messieurs, à partir du commencement de l'école jusqu'à ce jour, chacun a agi pour le bien selon son pouvoir, supérieurs, professeurs, maîtres d'études ; les uns plantaient, les autres arrosaient, et Dieu donnait l'accroissement.

Que vous dirai-je de cet heureux accroissement, Messieurs ?

Il est sorti de cette maison plus de quatre cents prêtres, la plupart du diocèse de Besançon, un nombre notable de celui de Saint-Claude, etc. Tous, à part deux ou trois exceptions, se sont maintenus dans le devoir, et ont fait le bien dans les lieux où ils ont été envoyés.

Parmi eux, outre Mgr Doney, évêque de Montauban, nous comptons cinq évêques : Mgr Cart, de Mouthe, mort évêque de Nîmes ; — Mgr Cuenot, du Noël-Cerneux, évêque de Métellopolis, condamné à mort pour la foi et mort en prison en 1861, dans la mission de Cochinchine ; — Mgr Mabile, de Rurey, successivement évêque de Saint-Claude et de Versailles ; — Mgr Bigandet, de Malans (Doubs), évêque de Ramatha, coadjuteur du vicaire apostolique de la Malaisie, administrateur de la mission de Birmanie (1) ; — Mgr Guillemin, de Vuillafans, évêque de Cybistra, préfet apostolique de la mission de Kouang-Tong, Kouang-Si et Haïnan en Chine.

Et nous devons ajouter à ces noms ceux de deux hommes qui ont décliné le fardeau de l'épiscopat : M. Busson aîné, si haut placé à la Cour, qui s'en est défendu trois fois au moins ; puis le bien-aimé enfant d'Ornans, Mgr Bastide, camérier secret du saint-père, et qui, après être devenu chanoine de Sainte-Marie-Majeure, se dévoue, comme il l'a fait aupara-

(1) Mgr Bigandet arrivait à Besançon quelques jours après le 21 septembre 1869.

vant et pendant tant d'années, au bien des Français présents à Rome.

A la suite de ces grands noms, ajoutons que le séminaire d'Ornans compte parmi ses anciens maîtres et ses élèves :

Neuf vicaires généraux ;

Plus de dix chanoines titulaires, dont quatre font encore partie du chapitre de la métropole, MM. Thiébaud, Ruckstuhl, Saguin, Courtois, et beaucoup de chanoines honoraires ;

M. Faivre, supérieur actuel du séminaire de Besançon ; M. Vernerey, supérieur du séminaire de Vesoul ; M. Martin, fondateur et longtemps supérieur du petit séminaire de Marnay ; M. Bourgoin, supérieur de celui de Consolation, etc.;

Le P. Jeanjacquot, supérieur du grand séminaire de Montauban;

M. Pézeux, supérieur de la Mission d'Ecole;

Plusieurs directeurs de grands séminaires, à Besançon, à Lons-le-Saunier et ailleurs ;

Plusieurs missionnaires de la maison diocésaine d'Ecole ;

Plusieurs professeurs distingués de philosophie et de théologie;

Trente curés de canton, et je ne sais combien de succursalistes;

Un grand nombre de professeurs de petits séminaires ;

L'aumônier du lycée de Besançon et plusieurs autres;

Deux fondateurs de congrégations religieuses, M. Perrey dans le Jura, M. Valzer dans le Doubs, etc., etc.

Et parmi tant d'hommes de mérite que je regrette de ne pouvoir nommer, combien d'écrivains connus et aimés dans le diocèse, dans la France, dans le monde chrétien !

En regard de tant de prêtres restés en France, plaçons avec orgueil nos missionnaires étrangers ; les uns, comme MM. Chevalier, Sage et autres, portant depuis de longues années le fardeau de l'apostolat ; les autres morts au poste d'honneur, comme MM. Chopard, Dhoutaud, Richard-Bôle; les autres, comme M. Ternet, revenus épuisés dans la patrie.

Et si à tant de noms si chers au sacerdoce, dont la liste complète serait si intéressante et nous paraît si désirable, nous voulions ajouter ceux de tant de laïques honorables qui se sont succédé au petit séminaire d'Ornans, nous aurions à parcourir toutes les carrières, à énumérer des vice-amiraux, des généraux, des officiers de tout grade ; des ingénieurs ; des membres nombreux de la magistrature dans les cours, les tribunaux, les parquets, les justices de paix ; des avocats de renom, des notaires, des avoués, des huissiers ; des employés dans les ministères, dans les préfectures, sous-préfectures, mairies notables ; des professeurs dans les

facultés de médecine, de sciences, de lettres, etc., etc. Quelle nomenclature étendue nous aurions à dérouler !

Mais, en nous réjouissant des succès que Dieu a donnés au petit séminaire, en nous réjouissant spécialement de notre si douce réunion, nous avons aussi, Messieurs, à faire la part de la tristesse. D'abord nous sommes privés de la présence d'un certain nombre de nos anciens professeurs, les uns retenus par l'éloignement, les autres par l'âge, par les infirmités, par les devoirs impérieux et les imprévus du ministère. Et puis, parmi tous ces prêtres sortis d'Ornans, combien qui ont déjà succombé à la fatigue du travail ou aux atteintes d'une vieillesse prématurée! combien de deuils à nous rappeler! Quels noms dignes de vénération et d'amour que ceux de MMgrs Cart et Cuenot, de MM. Devillers et Juret, Busson, Gaume aîné, Gouget, Dody, Marmier, et tant d'autres! Quel nom que celui de cet admirable M. Waille, que plusieurs de nous ont entendu, dont l'éloquence, qui entraînait et atterrait au besoin son auditoire, survécut à l'affaissement de presque tout son être ; dont je puis dire enfin, de sang-froid et sans prévention, que si j'ai pu entendre prêcher aussi bien que lui les Rauzan, les Ravignan et autres orateurs de renom, je n'ai jamais entendu prêcher mieux que lui !

Nous ne pouvons, Messieurs, oublier ces chers défunts, et, en bénissant Dieu de ce que font leurs survivants, nous prierons de toute la vivacité du cœur pour ces bien-aimés frères qui nous ont précédés dans l'éternité.

Notre tour d'y entrer approche, à nous, anciens, plus ou moins brisés par le travail et les années. Ah! dans cette chapelle où nous avons tant de fois prié ou prêché, en présence de cette image, si simple mais si chérie, de Marie Immaculée, devant laquelle nous nous sommes prosternés tant de fois, aux pieds de ces autels où nous avons tant de fois célébré les saints mystères, nous relierons nos cœurs par le pacte d'un nouvel amour, plus nécessaire à cause du peu de temps qui nous reste à vivre ; et nous ne nous séparerons pas sans avoir pris devant Dieu l'engagement de prier avec ferveur les uns pour les autres. Et à mesure que la mort éclaircira nos rangs, chacun des survivants priera fraternellement pour qu'ils arrivent au lieu du repos. Car il faut, mes bien-aimés confrères, qu'elle se réalise pour le bien de notre âme, bien plus que pour la consolation de notre cœur, cette suave parole par où j'ai commencé : *Ecce quàm bonum*, etc.

Et elle se réalisera aussi pour nous, nous l'attendons, de la part de nos successeurs au petit séminaire. Nous sommes leurs frères aînés, et ils

prieront pour nous ; ils sont nos frères, que nous devons chérir comme les héritiers que nous a assignés le Seigneur, et nous voulons prier pour eux dans toute la tendresse de l'espérance et de l'amour.

Que Dieu bénisse ces dignes successeurs ! qu'il donne à la semence qu'ils jettent la moisson la plus abondante ! qu'il les soutienne dans les travaux parfois bien rudes de leur ministère ! qu'il leur adoucisse la peine, qu'il les comble de toutes ses consolations !

La cérémonie qui nous a réunis me semble avoir quelque rapport avec ce qui se passait à Jérusalem au retour de la captivité de Babylone. Ceux qui avaient vu le premier temple et revoyaient le nouveau, ceux qui voyaient celui-ci sans avoir vu le premier, tous se réjouissaient, pleuraient, et poussaient des cris partant des sentiments divers qui partageaient leurs cœurs, et qui se résumaient tous en un seul, l'amour de la maison de Dieu. Seigneur, vous le savez, nous avons tous aimé, nous aimons tous la gloire de votre maison. Nous avons, nous aussi, nos sujets de tristesse et de joie, Messieurs. Mêlons à nos justes larmes les élans de notre allégresse, les accents de la reconnaissance pour le passé, les douces espérances pour l'avenir ; et, tous réunis dans un même sentiment, aimons-nous pour Dieu comme des frères tant que nous serons ici-bas, et aidons-nous les uns les autres, par la prière et les bonnes œuvres, à pouvoir un jour, non plus sur la terre, mais aux pieds de Celui pour qui nous aurons travaillé dans un concert fraternel et durable, répéter dans les transports d'une joie sans mélange, le chant triomphal et sans fin : *Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum.* Ainsi soit-il.

M. T. D'ARÈNES.

(CONTE DE VACANCES.)

(Suite et fin.)

II.

Les deux nouveaux époux ne firent pas trop mauvais ménage, à la condition que l'épouse, comme d'habitude, y mit beaucoup du sien. Mais, s'il est vrai de dire qu'Albert Tougnot ne fut jamais amoureux de sa femme, on doit ajouter, pour être juste, qu'il ne le fut jamais d'aucune autre personne, excepté de lui-même. Du reste, il est à croire qu'à Saint-Julien même il n'en avait pas été autrement; et en analysant les grandes passions de sa jeunesse, on n'y aurait trouvé qu'un petit fond de polissonnerie saupoudré de littérature romanesque. Tous ses regards fascinateurs avaient été pillés dans *Faust,* ses transports délirants, empruntés à *Saint-Preux*, ses grivoiseries, tirées de Paul de Kock, et son scepticisme, appris dans Alfred de Musset. Ses fautes plus grossières tenaient à un vieux ferment de collége, ou à *la bête* que tout homme traîne avec soi. Tous ces grands orages du cœur, n'étant alimentés qu'à coups de soufflet, tombèrent à plat dès que le soufflet cessa de manœuvrer. Il n'en resta au gendre de M. Brochardat que ce petit goût de gravelure qui n'est pas jugé incompatible avec le titre d'homme sérieux, et qui se satisfait généralement par la lecture de quelques gaudrioles et la chasse assidue aux petits scandales du jour. Mme Augusta avait d'ailleurs appris de sa mère comment on rattache cette sorte d'hommes au toit conjugal, et elle prodiguait à son mari toutes les séductions de la cuisine. Variété infinie de mets (aucun ne paraissait plus d'une fois par semaine), pâtisseries de toute sorte, entremets sucrés (cet ex-volcan avait un faible tout

particulier pour les entremets sucrés), recettes nouvelles récoltées de tout côté et appliquées dans la perfection ; rien ne fut épargné pour brider ce cœur mis au régime, et qui s'accoutuma, du reste, très aisément à la chaîne domestique. L'ambition de sa femme et de son beau-père était de faire de lui un vrai fonctionnaire ; car il n'avait guère été jusque là qu'un jeune homme admis dans l'administration. Il n'avait pas encore l'esprit, l'instinct, la passion propre, la séve ascensionnelle du métier. Ce fut le triomphe de M. Brochardat et de sa fille de métamorphoser ce garçon insouciant en homme posé et en employé susceptible d'avancement.

Il y a entre le vrai fonctionnaire et le vrai philosophe une ressemblance frappante et bien honorable pour le premier. Tous deux sont consacrés à une seule pensée, qui fait l'objet de leurs constantes et profondes méditations. Ils ont sans cesse à l'esprit ces grandes questions : Qui suis-je? D'où viens-je ? Où vais-je ? Quelle est la route pour atteindre mon but? Mais tandis que le philosophe se perd trop souvent dans les régions nébuleuses de la métaphysique, sans pouvoir seulement trouver la première réponse, le fonctionnaire, qui marche sur un terrain bien plus solide, se dit, sans aucune crainte de s'égarer : « Je suis fonctionnaire de troisième classe ; je viens de la quatrième, depuis bien longtemps déjà, et j'aspire à la seconde. » Il ne reste un peu d'hésitation que sur les moyens d'y arriver le plus vite possible.

Pour le gendre de M. Brochardat, ce problème ne présentait aucune difficulté. Le moyen était tout indiqué par son alliance avec le haut et influent chef de service. Mais il se présentait un autre embarras. Le directeur n'aurait pas été fâché de voir le mari de sa fille s'engager dans la légion militante des vérificateurs et des inspecteurs, troupe d'élite tout occupée, comme nos grands patriotes et nos démocrates illustres, à la découverte et à la conquête de nouveaux droits ; mais le fils Tougnot se sentait peu de goût pour cette existence tracassière, et il déclara que, ne pouvant encore prétendre à l'oreiller moëlleux d'une conservation d'hypothèques, il préférait suivre la voie la plus commune, et rester receveur, en passant rapidement d'une classe à l'autre. Au milieu de toutes ces délibérations, Mme Augusta étant accouchée d'un petit fonctionnaire public, devant ce surcroît de charges domestiques, le prudent et paternel directeur n'hésita pas à faire donner à son gendre l'un des bureaux de Besançon. On s'émut un peu d'un avancement aussi rapide. Tout le corps de l'enregistrement et des domaines en murmura sourdement, mais sans oser se plaindre assez haut pour être entendu de celui qui

tenait entre ses mains les destinées de chacun. Le public en glosa plus librement; le mot de népotisme fut même prononcé assez haut. « Bah! répondit en souriant l'habile directeur, les Bisontins en ont bien vu d'autres, et ils ne peuvent pas me reprocher d'avoir délogé qui que ce soit pour faire place à mon gendre. Ces gens-là ne veulent pourtant pas comprendre qu'il y a, dans nos familles de souche administrative, des traditions précieuses qui suppléent au talent personnel, et qui font que dans nos fils, la science et l'expérience n'attendent pas le nombre des années ; que nous avons des grâces d'état particulières, des aptitudes professionnelles spéciales, qui se communiquent par le contact journalier, même aux jeunes gens que nous jugeons dignes de la main de nos filles. »

Du reste, si l'on continua à clabauder à Besançon, il arriva bientôt un événement qui mit M. Brochardat en position de mépriser les critiques et même de ne plus en entendre parler. Il fut nommé chef de division au ministère.

La chère Augusta pleura trop à l'idée de rester éloignée de son cher papa ; le gendre parut trop effrayé de demeurer à Besançon, exposé sans bouclier à tous les traits de ses confrères jaloux et irrités, pour que le nouveau chef de division ne prît pas pitié de ces deux pauvres enfants. Le fils Tougnot fut donc, peu de temps après, nommé conservateur des hypothèques à Sceaux, le plus près possible de Paris, et il s'y installa dans une charmante villa qui, d'après une entente préétablie, devait servir de maison de campagne à toute la famille.

Le fils Tougnot, en respirant l'air de la capitale, sentit s'accomplir en lui une nouvelle métamorphose. La chenille s'était déjà transformée en chrysalide; la chrysalide, à son tour, s'épanouit en brillant papillon. Par son mariage, le bambocheur de Saint-Julien était devenu un homme sérieux; par le frottement de la société parisienne, il devint presque un homme supérieur. On voit encore souvent de ces phénomènes de végétation tardive, qui n'attendaient qu'une occasion favorable, et qui, au milieu de l'arrière-saison, étonnent, par leurs développements imprévus, tout ce qui les entoure. Le fonctionnaire franc-comtois se dépouilla peu à peu de cet accent local, épais et traînard, qui déguise l'esprit le plus fin, et donne un air niais, même à ce qui ne l'est pas du tout. Il acheva aussi de se déshabituer de cet argot nauséabond qui pousse dans les cours de collége et qui fleurit dans les cafés. Enfin il devint même spirituel, comme son père était devenu négociant, à force de regarder et d'entendre. L'esprit lui entra par les yeux et par les oreilles. Il observa avec tant de soin les hommes distingués qu'il rencontrait dans le monde; il retint si bien

leurs bons mots, copia si fidèlement leurs manières, qu'il finit par ne plus faire tache au milieu d'eux, pourvu qu'on ne creusât pas jusqu'au tuf.

Cette période de la vie du fonctionnaire bisontin fut vraiment la plus douce et la plus fortunée. L'avenir était pour lui plein de sourires; et quant au présent, toute sa besogne, très grassement rétribuée, se bornait à faire ouvrir, chaque matin, la porte à ses commis, et à donner, le soir, quelques signatures. Maître absolu de ses journées, il en passait la plus grande partie à Paris, chez son beau-père ou dans le cabinet de celui-ci, au ministère des finances, recevant avec lui les hommages des députés, des conseillers d'Etat et des pairs de France, qui venaient en foule solliciter pour leurs protégés. Sa maison à lui, sa blanche maison de Sceaux, à demi cachée dans la verdure et les fleurs, réunissait tous les agréments imaginables. Une société nombreuse et pétillante d'entrain venait s'y abattre régulièrement chaque dimanche et pendant toute la saison d'automne. On y riait, on y chantait, on y dansait, on s'y rafraîchissait à toute heure. C'était la maison la plus gaie qu'on connût au loin à la ronde. Cette gaieté même était mise habilement à profit. Ce fut pendant cette période de délices que les quatre sœurs cadettes de *la grande Augusta*, à la suite de petites manœuvres paternelles analogues à celles qui de l'aînée avaient fait madame Albert Tougnot, se virent recherchées par autant de fonctionnaires publics, pourvus d'un bon patrimoine ou d'une somme d'intelligence équivalente; et l'autel de l'Hymen vit se serrer autant de nœuds adroitement préparés par les séductions de la charmante villa de Sceaux.

A l'occasion de toutes ces noces, M. le conservateur eut plusieurs fois l'honneur de recevoir toutes les autorités de la ville, et il les traita d'une manière splendide. Mais plus tard, en faisant ses comptes de dépenses, il trouva que ces fêtes délicieuses grevaient passablement son budget personnel, et en ruminant les moyens de s'en tirer à meilleur marché, il lui vint à l'esprit une idée lumineuse, qu'il s'empressa de communiquer à son beau-père. — Mais, lui dit-il un jour, pourquoi ne donnerait-on pas des frais de représentation aux conservateurs des hypothèques, aussi bien qu'à tant d'autres fonctionnaires qui se bornent à les encaisser, par respect pour leur grand'tante qui est toujours malade, ou pour un arrière-petit-cousin dont ils ont toujours à pleurer la perte? Mais sans parler de ces ladres-là, ni même de ceux qui se bornent à faire danser, et qui en sont quittes avec quelques demi-glaces et quelques verres de sirop, ceux même qui s'exécutent de bonne grâce en donnant un ou deux grands dîners par an aux personnes de leur société, ne font pas autre chose en

définitive que ce que les convenances commandent à tout le monde, ce que je fais moi-même à mes propres frais.

— Pour ceci, mon cher ami, reprit le chef de division, je ne saurais être de votre avis. Le public murmure déjà beaucoup au sujet de ces frais de représentation ; et il ne se borne pas à critiquer ceux qui les gardent sous de mauvais prétextes, il critique même ceux qui les dépensent consciencieusement. Il prétend ne pas comprendre en quoi peuvent être utiles à l'Etat ces grands dîners que les hauts fonctionnaires et les chefs de service échangent périodiquement entre eux, et où les simples contribuables ne paraissent guère que par exception. Il dit insolemment qu'on nous donne déjà de quoi dîner chez nous, et que si nous voulons inviter nos confrères, nous pouvons faire comme les cordonniers, qui, en pareil cas, sont assez fiers pour ne pas recourir à la bourse de leurs voisins. Bref, mon cher Albert, c'est une corde délicate et déjà un peu usée, qu'il ne faut pas tendre indéfiniment. Nous qui n'avons pas de frais de représentation, bornons-nous à faire honneur à ceux de nos confrères plus favorisés. Cela nous vaut toujours, par an, cinq ou six bons dîners, l'occasion de faire l'essai d'autres cuisines que la nôtre et de les comparer, de goûter quelques mets rares ou exotiques, d'être initiés à quelques nouveautés culinaires. Entre nous, je doute que le bien public en profite autant. »

M. le conservateur des hypothèques, passé décidément à l'état de personnage considérable, à raison de sa place, de ses alliances, de son train de maison et de ses allures imposantes, se vit sollicité par une foule de fonctions honorifiques. Il n'était pas un conseil d'administration, pas une commission de surveillance, dont il ne fût membre. Salle d'asile, écoles, hôpitaux, caisse d'épargne, musée, prisons, bibliothèque, statistique : partout on retrouvait, au moins nominalement, *Son Importance* M. le conservateur.

Son heureux héritier, toujours unique, le beau et bon petit Maurice, ayant atteint sur ces entrefaites l'âge de mordre au latin, on ne manqua pas de réclamer pour ce jeune prédestiné une bourse de lycée, à laquelle il réunissait plus de droits que personne. En effet, n'était-il pas fils, petit-fils et arrière-petit-fils, neveu, petit-neveu et arrière-petit-neveu de tant de fonctionnaires publics qui s'étaient tous également sacrifiés au service de l'Etat ! D'ailleurs, il est bien reconnu qu'avec leurs maigres appointements, les membres de l'administration ne peuvent pas élever leurs fils. Le pauvre enfant, il avait bien assez de titres pour mériter même un trousseau, qui lui fut octroyé sans la moindre difficulté, *parce*

que son père et sa mère ne jouissaient encore d'aucun bien patrimonial. Sa bonne mère se trouva ainsi dispensée de lui acheter des chemises, et en compensation, elle lui donna une montre de prix, avec une superbe chaîne d'or ciselé, pour le distinguer de la tourbe de ses camarades.

A cette époque, si l'on avait appelé M. le conservateur des hypothèques de Sceaux à faire l'inventaire de ses principes religieux, moraux et philosophiques, il aurait été bien embarrassé pour l'établir. On ne pouvait pas dire qu'il fût chrétien, mais on ne pouvait pas dire non plus qu'il fût anti-chrétien. Entre les deux, il était surtout et même uniquement conservateur des hypothèques, comme cet honnête ouvrier qui, entre les molinistes et les jansénistes, était resté ébéniste. Il gardait tout son culte pour l'Etat et l'administration, hors desquels il était d'avis qu'il n'y a point de salut. Il se bornait donc, en fait d'opinions et de doctrines, à suivre prudemment le thermomètre gouvernemental. Dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, pendant la guerre pour la liberté de l'enseignement, il répétait souvent, après les sous-secrétaires d'Etat et les chefs de division, cette phrase semi-officielle : *Le clergé est essentiellement envahisseur ; sachons opposer une digue à ses prétentions ultramontaines.* Mais on le soupçonne de n'avoir jamais su au juste en quoi consistaient ces prétentions.

Malgré tous les honneurs dont il était revêtu, malgré les fleurs et les fruits dont il était entouré, M. Tougnot commença à s'ennuyer au milieu des délices de Capoue, surtout quand il n'eut plus de belles-sœurs à marier et que la villa de Sceaux devint un peu plus silencieuse. Alors l'idée lui vint de faire une tournée en Italie, pour achever son éducation d'homme du monde, et ne plus se trouver aussi humilié, en conversant avec des gens qui ne parlaient que des contrées et même des cours étrangères qu'ils avaient visitées. Il en fit part à son beau-père, qui lui dit : « Rien de plus simple, mon cher ami ; vous avez, il est vrai, un emploi qui oblige essentiellement à la résidence ; mais gardez-vous d'y voir un obstacle. Je connais nombre de professeurs, de conservateurs comme vous, conservateurs de bibliothèques il est vrai, qui, pris, ainsi que vous, sans doute à raison même de leur position sédentaire, d'une envie irrésistible de voyager, passent presque toute leur vie à courir les cinq parties du monde. Si, pendant ce temps-là, ils ne conservent pas très bien les livres de l'Etat, ils conservent leur traitement, ce qui est l'essentiel. Ainsi, sur ce point, pas la moindre difficulté. Mais il y a plus, ces messieurs ont eu l'ingénieuse idée de se faire encore payer leurs voyages par l'Etat en se faisant attribuer des missions officielles.

L'un va étudier les bibliothèques d'Amsterdam et de la Haye; un autre, les archives de Venise ; un autre, les écoles du Hanôvre ; un autre, les musées d'Espagne ; un autre, les côtes de la Grèce ; un autre, les mosquées de Constantinople; et, grâce à leurs titres, ils sont reçus comme des espèces d'ambassadeurs extraordinaires, ce qui leur vaut partout des honneurs, des invitations chez les ministres et même dans les cours de second ordre, et des facilités exceptionnelles pour tout voir.

— Mais, dans notre partie, je ne vois pas quel sujet....

— Enfant que vous êtes ! Mais dans votre partie, comme dans toutes les autres, je vous trouverai dix sujets de missions officielles, toutes plus importantes les unes que les autres, et même des missions urgentes pour l'Etat. Ainsi, vous voulez aller visiter l'Italie, eh bien ! vous y serez envoyé par le gouvernement pour étudier le régime hypothécaire des Etats d'Italie ; et, pendant ce temps-là, un de vos beaux-frères, attaché à ma division, sera délégué pour aller surveiller votre besogne à Sceaux, sans qu'il vous en coûte rien.

— Mais c'est parfait !

— Non, mon ami, car je dois, au contraire, vous prévenir qu'on a introduit depuis peu un perfectionnement très notable dans cette institution *internationale*. Je n'ai pas besoin de répéter que toutes ces missions sont rétribuées, très bien rétribuées, et même rétribuées à l'avance. Maintenant, nos habiles, nos raffinés, ne veulent plus être payés, du moins à l'avance, afin d'être encore bien mieux payés après. Ils sollicitent donc, ou plutôt ils acceptent, dans le pur intérêt de la science, uniquement pour satisfaire leur soif de servir le pays, une mission tout à fait gratuite. Ils repoussent même avec horreur toute idée de subvention ; et des journaux amis sont chargés de l'annoncer et de le rappeler pendant plusieurs mois à la France. Seulement, quand ces pèlerins dévoués et glorieux sont revenus de leurs laborieuses pérégrinations, chargés d'un butin de renseignements quelconques, mais toujours très précieux, il faut bien récompenser d'une manière un peu convenable et digne d'une grande nation, des dévouements si absolus et si désintéressés. Un poste très important est le moins qu'on puisse leur offrir. Ainsi, mon cher Albert, c'est à vous de voir ce qui vous va le mieux. Quant à moi, si le père Tougnot a deux ou trois rouleaux de napoléons à vous avancer pour payer votre voyage, je vous engage à donner la préférence au dernier système. C'est le chef-d'œuvre de l'art moderne et en même temps le triomphe de la vertu.

Le conservateur de Sceaux avait acquis trop d'esprit pour être d'un

autre avis que M. Brochardat, et pendant que celui-ci concertait avec son collègue de la division des hypothèques le plan de la mission projetée et le programme des questions à mettre à l'étude, M. Tougnot faisait déjà en lui-même la récapitulation de tout ce qui lui était indispensable pour son voyage. Dans le cours de ses recherches, il reconnut qu'il lui manquait deux objets de première nécessité, et qu'il lui était impossible de se procurer sans le concours de son beau-père. Il recourut donc à lui de nouveau et lui exposa qu'il ne pouvait décemment se présenter à l'étranger, où il allait en quelque sorte comme chargé d'affaires de l'administration française, sans être décoré au moins d'un petit bout de ruban rouge; que, sans cette modeste distinction, il risquait d'être pris pour le premier aventurier venu, pour un homme de rien. La mission étant décidée par le ministre, comme on venait d'en être informé, il fallait bien prendre en même temps les moyens d'en assurer le succès, de faire respecter l'envoyé de la France et de l'entourer de quelques marques de considération.

M. Brochardat se réjouit intérieurement, en voyant quels progrès son gendre avait faits dans l'esprit professionnel. Il trouva son idée excellente et promit de ne rien épargner pour l'amener à bonne fin.

« Il y a encore, continua l'insatiable Tougnot, un autre point qui me tracasse toujours pour le succès de cette mission. Certes, je m'honore du nom que m'a donné mon père, et il me sera toujours cher. Mais il faut avouer que s'il résonne d'une manière particulièrement agréable aux oreilles franc-comtoises, puisqu'ils se nomment tous Cugnot, Loignot, Peignot, Mignot, Moignot, etc., etc., il n'en est pas de même ailleurs. Cette désinence, qui leur est si chère, prend partout une nuance marquée d'injure ou de ridicule. Feuilletez un dictionnaire, vous n'y trouverez que des mots comme ceux-ci : *bigot, cagot, capot, finot, huguenot, idiot, jeannot, magot, manchot, nabot, parpaillot, pierrot, sot, vieillot.* Je sais bien que nous avons en France des noms patronymiques bien autrement révoltants, tels que *Cochon, Lurine* et autres, qu'on ne peut vraiment appeler des noms propres, et dont l'Etat lui-même devrait provoquer le changement dans l'intérêt de l'ordre public. Sans parler de ces noms saugrenus, qui sont de véritables infirmités de naissance, il en est une foule d'autres beaucoup plus insignifiants, qui peuvent même être portés sans ombre d'inconvénient par de simples particuliers, mais qui n'ajoutent pas un juste contingent à la considération d'un fonctionnaire public, s'ils ne lui nuisent pas. Déjà beaucoup de membres de l'administration ont ainsi modifié leurs noms d'une manière très avantageuse, avec l'appro-

bation du gouvernement, qui ne peut qu'y gagner, puisque la noblesse semble de la sorte foisonner parmi ses employés. D'ailleurs, la vraie noblesse elle-même, pour les trois quarts et demi, n'a-t-elle pas commencé à peu près comme cela? Un paysan madré, un marchand habile, voyant un de leurs enfants plus éveillé que les autres, le poussaient dans les études et en faisaient un procureur, un avocat ou un greffier. Ces avocats, ces greffiers, à leur tour, achetaient à leurs fils des charges dans les tribunaux inférieurs. Les petits-fils, allant encore plus haut, arrivaient jusqu'au parlement; ils prenaient un nom de terre pour relever l'éclat de la noblesse attachée à leur charge; les arrière-petits-fils faisaient ensuite ériger ces terres en marquisats, moyennant finances; et à la génération suivante, les descendants des Pelletier, des Boucher, des Tissier, des Leclerc, marchaient de pair avec les Montmorency. Mon père n'ayant jamais voulu jusqu'à présent acheter un domaine de campagne, sous prétexte qu'on n'en tire rien, j'ai été réduit à chercher dans le domaine de l'imagination un nom d'une prononciation agréable. Le souvenir de ma rue natale m'est revenu à la mémoire: mon père y possède d'ailleurs une quantité de maisons, et comme il est peu probable que je retourne jamais à Besançon, j'ai fixé mon choix sur le nom *d'Arènes*. *M. Albert d'Arènes,* à l'œil comme à l'oreille, cela ne fait pas mal, et il y a même quelque chose de diplomatique. Le nom légal restera bien *Tougnot d'Arènes;* mais d'abréviation en abréviation, *Tougnot* se traduira par un simple *T.*, qui passera pour une initiale et disparaîtra dans la signature de mon fils.

M. Brochardat tendit une main toute tremblante d'émotion à son gendre: il se voyait surpassé par lui. — Albert, lui dit-il, puisque nous en sommes aux confidences, je vous avouerai qu'effectivement, au premier abord, ce nom de Tougnot a un peu effarouché nos oreilles parisiennes, et il a fallu toutes vos qualités pour nous y habituer. Je suis donc de votre avis pour le changement, et je m'emploierai encore très volontiers pour l'obtenir; mais si vous supprimez *Tougnot* en Italie, qu'il reparaisse fidèlement à la frontière, au moins provisoirement; tant que votre père vivra, ne lui faites pas l'injure de renoncer à son nom, et devant lui, comme devant la loi, restez Tougnot d'Arènes.

Ce vieux père Brochardat avait décidément le vent en poupe. Il réussit complétement dans sa double négociation, et bientôt M. et M[me] d'Arènes, nonchalamment étendus dans la malle-poste de Marseille, filaient vers l'Italie au grand galop de quatre chevaux.

Les hypothèques, comme on le pense bien, ne les occupèrent que d'une

manière très accessoire, dans le cours de leur charmante tournée. «Nous sommes depuis huit jours à Milan, écrivait M. d'Arènes à son beau-père. Nous avons eu l'honneur d'être reçus par le vice-roi. Le directeur de l'intérieur nous a donné une soirée charmante; l'élite de la société milanaise s'y trouvait réunie. Nous sommes allés à la *Scala*, dans la loge du commandeur Migetti. Nous y avons entendu les deux diva dont on parle tant, la Galiani et la Parsini. Leur mérite n'est certainement pas au-dessous de leur renommée. La Galiani a un jeu des plus dramatiques, qui rappelle beaucoup Julia Grisi. Quant à la Parsini, ce sont des vocalisations, des pluies de perles, à rendre jaloux un rossignol. Nous avons vu aussi une danseuse allemande digne d'un parterre de rois, la ravissante Ida Elssner, une étoile que les Parisiens ne connaissent pas encore et qui, pour la grâce, la légèreté, la passion, égale au moins notre Taglioni.

» Les tables milanaises sont généralement bien servies. Vraiment ces Italiens portent le sentiment de l'art jusque dans la cuisine. Leurs cuisiniers sont gens d'imagination et de talent, pas trop routiniers, sachant oser, ne réussissant pas toujours, mais, à la fin du compte, créant plus que nos cuisiniers français; seulement ils ont le tort d'abuser de la muscade et autres épices. Quand on voyage, surtout, cette prodigalité de condiments fatigue; l'estomac s'en irrite et les indispositions arrivent à la suite. C'est ainsi que je me vois forcé de garder la chambre aujourd'hui et de prier M. le syndic général de l'immatriculation d'ajourner le petit dîner intime où nous devions conférer ensemble sur la question hypothécaire; heureusement qu'il n'y a rien de pressant. »

Le même jour, M. d'Arènes écrivit: « Monsieur le ministre, mon premier soin, en arrivant à Milan, a été de jeter les bases du travail important dont vous avez bien voulu me charger. Naturellement je n'ai pas encore pu entrer dans tous les détails; mais j'ai déjà des vues d'ensemble qui me permettent de vous informer que, pour l'organisation hypothécaire, nous aurons probablement peu à apprendre de nos voisins; et que, si l'Italie a été la mère des lettres et l'institutrice de l'Europe, nous pouvons à notre tour lui rendre des leçons de science administrative. Toutes les démarches auxquelles j'ai dû me livrer pour remplir dignement un mandat aussi grave, m'ont causé quelques fatigues et même un certain malaise; mais les fatigues et les souffrances contractées au service du pays sont douces pour celui qui lui a consacré toute sa vie. Daignez, etc.... »

Ce fut ainsi que M. d'Arènes visita successivement Parme, Modène, Florence, Rome et Naples, étudiant partout avec soin les corps d'opéra

et de ballet, les cuisines, les caves renommées, les glaciers en faveur (ne pas confondre avec ceux des Alpes), les monuments, les musées, les paysages célèbres, et un peu aussi les hypothèques. La découverte la plus importante qu'il fit, fut celle d'un certain limonadier napolitain, qui confectionnait ses glaces d'une manière incomparable pour la finesse, le moëlleux et le parfum. On croit même que ce fut lui qui détermina ce grand artiste à venir se fixer à Paris, où il fit fortune en peu de temps, avec ses mousses panachées et ses merveilleux sorbets.

M. d'Arènes, de retour à Sceaux, s'occupa de la rédaction de son rapport. Les notes qu'il rapportait d'Italie étaient bien minces; mais M. d'Arènes était trop de son temps pour ne pas savoir déguiser le vide du fond sous l'ampleur de la forme. Il conclut naturellement ainsi ce rapport, si impatiemment attendu :

« Ce n'est pas sans orgueil, Monsieur le ministre, que j'ai entendu louer partout notre organisation hypothécaire, cette organisation savante que toutes les nations nous envient et qui est reconnue, sans contestation, comme étant la première de l'Europe et à une très grande distance de toutes les autres. Ce n'est pas non plus sans une patriotique jouissance que j'ai entendu partout célébrer les talents, les lumières et le dévouement de cette administration française dont la sollicitude embrasse tout, se charge de tout, et ne laisse à la nation aucun autre souci que celui de payer. En acceptant ces justes éloges pour le corps dont j'ai l'honneur d'être membre, je n'ai pas manqué, comme la justice l'exigeait, d'en rapporter la principale part au ministre éminent qui dirige avec tant de distinction les finances de la France.

» Après avoir rempli la haute mission temporaire que vous avez daigné me confier, il ne me reste plus qu'à rentrer dans l'ombre de ma modeste existence, avec la satisfaction d'avoir servi mon pays à l'étranger sans ambition et sans calcul, et d'avoir secondé, dans la mesure de mes faibles talents, les grandes vues du Colbert de la monarchie constitutionnelle. »

— Maintenant, mon cher Albert, dit M. Brochardat, maintenant que le moment est venu de régler le paiement de cette mission gratuite, quelles sont vos vues? qu'est-ce qui pourrait vous agréer? Voulez-vous une grande direction en province? une conservation hors ligne? Tout cela s'obtiendrait sans aucune peine; car votre rapport vous a parfaitement posé. Je l'ai fait reproduire en entier dans l'*Echo de l'enregistrement* et dans le *Vérificateur;* plusieurs journaux politiques ont même cité votre tirade patriotique finale. Tout ce qui glorifie la France est sûr d'être bien reçu, et l'on ne se lasse jamais de s'entendre dire qu'on est supérieur à tout le

monde, qu'on occupe décidément la première place partout, même dans les hypothèques. Le *Colbert* était bien un peu fort, mais il n'en a pas moins fait bon effet auprès du ministre. Vous pouvez donc choisir tout ce que vous voudrez, parmi les premiers postes vacants ou qu'on peut même faire vaquer, aux dépens de la caisse des retraites ; mais je vous l'avoue, votre éloignement et celui d'Augusta me gâteront terriblement cet avancement. »

M. d'Arènes avait pris un goût trop vif à la vie parisienne pour avoir le courage d'y renoncer. Il se mit donc à ruminer un plan propre à faire marcher de concert la récompense nationale qui lui était due et son désir de rester à Paris. L'intelligence stimulée par l'intérêt produit toujours des merveilles ; une idée magnifique ne tarda pas à jaillir du cerveau de l'employé :

— Mais, dit il à son beau-père, une grande direction ou conservation en province ne nous éloignerait pas seulement de vous et de nos amis, elle nous condamnerait de nouveau à une vie extrêmement sédentaire; or, cette mission d'Italie nous a mis tout à fait en goût de voyage. En province on est bien plus en vue qu'à Paris ; un haut fonctionnaire ne peut pas faire deux pas sans que tout le monde le sache, et les envieux deviennent aisément des dénonciateurs. Nous aurions bien encore la ressource des missions. L'étude comparée des institutions hypothécaires dans les autres Etats de l'Europe ne serait pas sans utilité ni sans agrément; mais il en est de cela comme de toutes les bonnes choses ; il n'en faut pas abuser ; d'ailleurs, ce n'est pas une mine inépuisable, et un peu plus tôt ou un peu plus tard, on en verrait nécessairement la fin. L'éclatant succès de cette première mission suffirait bien certainement pour en motiver une seconde en Angleterre, en Allemagne ou ailleurs; mais dans tout cela, il n'y aurait rien de fixe, rien d'assuré, il faudrait recommencer tous les ans les mêmes démarches. Il m'est venu une autre pensée ; on a institué des inspecteurs généraux pour une infinité de choses, pour les prisons, les hôpitaux, les aliénés, les haras, les écoles primaires, les écoles supérieures, la librairie, les bibliothèques, les musées, les théâtres, l'agriculture, la viticulture et la pisciculture ; pourquoi ne créerait-on pas aussi un ou deux inspecteurs généraux des hypothèques ? C'est une institution qui manque encore à la France, et qui contribuerait à maintenir la supériorité de son administration hypothécaire sur celles de l'étranger, qui n'ont point d'inspecteurs généraux. Ce serait un nouveau lustre et une distinction toute particulière pour elle. Je sais bien que ces hauts dignitaires auraient peu de besogne, et que tout leur travail se bornerait à aller faire semblant

de vérifier, après les inspecteurs ordinaires, si les registres sont en règle, et à faire ensuite d'excellents dîners aux dépens des conservateurs. Mais croit-on que les autres inspecteurs généraux aient beaucoup plus à faire? Ces grandes positions ne sont-elles pas toutes instituées surtout pour récompenser les hommes distingués qui ont acquis des droits au repos? Qui ne rêverait d'être inspecteur général des beaux-arts? Qui a jamais vu inspecter les écoles de droit, les facultés des lettres ou les écoles de médecine? Et cependant les inspecteurs généraux fourmillent dans cet ordre-là. Non, décidément, ce n'est pas trop de deux inspecteurs généraux des hypothèques en France, d'abord pour que je ne sois pas tout seul, et que toutes les criailleries des malveillants, des ennemis du gouvernement, des républicains, qui ne manqueront pas de s'élever contre l'institution nouvelle, ne retombent pas exclusivement sur moi; et puis, pour que celui qui doit faire décider l'affaire par le ministre y trouve aussi son compte et une prime convenable, soit pour lui-même, soit pour quelqu'un des siens.

Au moyen de cette dernière combinaison, qui était un coup de maître, l'affaire passa d'emblée, et la France, beaucoup trop familiarisée avec ce genre de progrès, compta deux hauts fonctionnaires de plus.

M. d'Arènes se trouvait en tournée dans une des villes d'hivernage du Midi, chez un conservateur de sa connaissance, lorsque la révolution de Février 1848 éclata. Il s'empressa d'adresser à son beau père une lettre qui témoignait d'une terreur profonde. « Restez tranquille, lui répondit tranquillement M. Brochardat. En France, tout change et peut changer, excepté l'administration. » En effet, le trône, les chambres, la constitution, tout s'écroula; mais l'inspection générale des hypothèques fut scrupuleusement conservée. Les républicains qui avaient le plus crié contre cette institution devinrent même ses plus ardents défenseurs, à dater du moment où ils purent espérer d'en profiter à leur tour. Le directeur général de l'enregistrement et des domaines avait eu le tort de sortir des paisibles régions administratives pour jouer un rôle politique; il fut destitué, et M. Brochardat fut nommé à sa place, parce qu'il ne se trouva aucun républicain de la veille en état de remplir un emploi aussi sérieux. En remontant jusqu'à 1830, on trouva au vieux fonctionnaire quelques titres de noblesse démocratique, tels que le souvenir d'un drapeau tricolore arboré au ministère, un toast à Lafayette et deux ou trois bamboches de ce genre, qui lui servirent de caution, faute de mieux.

M. d'Arènes étant accouru pour féliciter son beau-père, il fut convenu entre ces deux hommes expérimentés, qu'on pouvait sans aucun incon-

vénient se montrer républicain, mais sagement, posément, sans effervescence, attendu que la république pouvait bien ne pas durer, et que si la France était destinée à subir de nouveaux cataclysmes, il fallait au moins sauver du naufrage les hypothèques et leur inspection générale. Toutefois, les deux hauts fonctionnaires éprouvèrent un véritable soulagement quand la consécration du régime impérial par huit millions de suffrages parut consolider l'ordre administratif de la France. M. d'Arènes, en voyant sainte Geneviève rentrer au Panthéon, et le souverain aller chercher dans les cathédrales les bénédictions des évêques, avait complétement oublié l'esprit envahissant du clergé, et il répétait maintenant volontiers, que *la religion est la sauvegarde de la société*. Il allait se promener à la messe de midi presque tous les dimanches, et il se laissa même nommer fabricien de sa paroisse. Son fils, toujours unique, venait d'être reçu bachelier. Dès le lendemain, le futur administrateur fut inscrit au nombre des employés du ministère. Mais, en même temps, pour se conformer à la volonté paternelle, il dut prendre ses inscriptions à l'école de droit, afin de joindre, un jour, à tous ses titres d'avancement, ce diplôme d'avocat qui est réputé mener à tout, et qui promettait d'ouvrir à ce jeune homme des destinées encore plus brillantes que celles de son père et de son aïeul. Par une autre mesure de prudence, M. d'Arènes voulut que son fils se fît recevoir membre d'une conférence de Saint-Vincent de Paul. Ce titre pouvait n'être pas inutile; d'ailleurs il était très bien porté en ce moment.

Tout en commençant à reporter sur la tête de son fils une partie de ses calculs ambitieux, M. d'Arènes ne s'oublia pas lui-même. Ce fut ainsi qu'il échangea son nœud de ruban rouge contre la rosette d'officier. Il guettait même déjà l'occasion d'échanger sa rosette contre le collier de commandeur, quand un soubresaut inattendu dans la politique vint un instant le dérouter et le forcer à changer notablement de place ses batteries. A la suite de la guerre d'Italie, une scission marquée se produisit entre les catholiques et le gouvernement. Les conférences de Saint-Vincent de Paul devinrent même suspectes, et M. de Persigny, dans un rapport devenu célèbre, les insulta, en exaltant officiellement la société secrète des francs-maçons, ce qui ne s'était encore jamais vu. M. d'Arènes commença par interdire formellement à son fils de remettre les pieds dans les réunions de la société de Saint-Vincent de Paul; il retrouva lui-même ses anciennes tirades sur les envahissements du clergé, et cessa complétement d'aller à la messe. Il s'enquit même discrètement de ce qu'était au juste cette franc-maçonnerie qui avait toutes les bonnes

grâces ministérielles, et du parti qu'on en pouvait tirer. Mais, après toutes les informations, deux considérations surtout le détournèrent d'entrer en loge et de se faire affilier. D'abord on y dînait très médiocrement, et ensuite les imbéciles y étaient en trop grand nombre. Comme il n'était ni commis-voyageur ni candidat démocrate, qu'il n'avait à placer ni ses vins ni sa personne, et qu'en définitive il avait peu à gagner là, il en revint à cette sage maxime : que, quel que soit le vent qui tourne, le plus sûr pour un fonctionnaire est encore de rester tout fonctionnaire, rien que fonctionnaire, sans compromettre dans les fantaisies des gouvernements qui passent l'administration qui ne passe pas. En louvoyant ainsi prudemment, il ne tarda pas à obtenir le collier de commandeur. Mais là devait s'arrêter pour lui l'échelle des honneurs, de ceux du moins qu'il lui était permis de récolter dans le champ des hypothèques, resté sa propriété personnelle, mais devenu moins productif depuis la mort de M. Brochardat. Il put même se convaincre, dans une circonstance mémorable, que son crédit avait un peu baissé au ministère, et ce fut pour lui un coup de poignard. Il en fut même plus affecté peut-être que de la mort de M[me] d'Arènes, qu'il perdit vers cette époque. Au moment de l'exposition universelle, entraîné par l'exemple de l'ingénieux M. Duruy et de ses compositions d'orthographe en bocal, il proposa au ministre des finances de placer sous les yeux des étrangers, en assurant qu'ils y prendraient le plus vif intérêt, un spécimen de tous les imprimés en usage dans le service des hypothèques. Mais il vit sa proposition rejetée avec dédain, et il ne put exposer que sa personne, ses broderies et sa croix de commandeur, à la séance finale de la distribution des récompenses.

La situation de M. d'Arènes restait cependant environnée d'assez d'éclat pour contenter une ambition ordinaire et même pour favoriser puissamment l'avancement de son fils; mais on se fait une habitude et un besoin de monter, de monter toujours. Quand M. d'Arènes ne put plus grandir, s'étendre en long, il travailla à s'étendre en large, et il chercha, dans les alentours de sa place, à satisfaire son insatiable appétit de distinctions. Il se fit ainsi nommer membre du conseil général du département de Seine-et-Oise, où il avait sa maison de campagne, membre de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, et vice-président du conseil supérieur des caisses d'épargne.

Tous ces titres ne cessaient d'ajouter à sa considération, à son influence, à son pouvoir. Son père, qui avait joint à son commerce d'étoffes d'abord la petite banque, puis la grande, ayant fini par lui laisser une fortune

colossale, il était devenu l'un des plus grands personnages de l'administration, après les ministres. Et cependant il n'était pas heureux. Il portait en lui-même deux plaies mortelles. Il voyait la vieillesse approcher; ses cheveux blanchissants le lui rappelaient chaque matin, et l'avertissaient que bientôt il faudrait dire un adieu éternel à cette belle fortune, à tous ces honneurs, à toute son importance. Mais du moins ne pouvait-il pas sourire encore à l'espoir d'assister à l'élévation de son fils? Il ne descendrait que pour le voir monter; il remonterait même avec lui chaque échelon, avec des émotions nouvelles; et, pour le couronnement de son bonheur, il le verrait arriver encore plus haut que lui. Hélas! cette consolation même fut refusée à la plus honnête et à la dernière des ambitions. M. d'Arènes s'était pris dans ses propres filets. Après avoir donné à son fils une éducation qui devait le mettre pour jamais à l'abri des séductions cléricales, il l'avait introduit un jour, par calcul, dans une société de bienfaisance chrétienne, et il était arrivé que, sous l'élégant costume de ce jeune favori du monde et de la fortune, il s'était trouvé tout autre chose qu'un fonctionnaire; il s'était révélé une âme sacerdotale, qui s'était ignorée elle-même jusque-là, et qui se jeta sur la voie de la croix et du sacrifice avec toute l'ardeur d'un affamé.

M. d'Arènes remarquait bien depuis quelque temps une teinte de mélancolie répandue sur tous les traits de son fils. Il crut y deviner les premiers troubles du cœur, une passion naissante, et il s'apprêta gaiement à suivre en secret ce petit roman, sauf à l'arrêter à temps, s'il tournait de manière à compromettre l'avenir du jeune homme. Il accueillit donc avec un sourire légèrement grivois son fils, lorsque celui-ci vint un jour, tout baigné de larmes, se jeter à ses genoux, en le suppliant de permettre qu'il entrât au séminaire de Saint-Sulpice.

« C'est bien cela, pensait le père. Nous en sommes déjà à la période du désespoir. C'est une manière de suicide moins vulgaire que de piquer une tête dans la Seine. » Alors il se mit à provoquer amicalement les confidences de ce fils désespéré, le pressa de lui ouvrir son cœur, de lui avouer franchement, comme à un simple camarade, si c'était une jeune fille ou une femme mariée qu'il aimait; s'il était payé de retour. Le jeune homme, torturé de mille manières par ces sottes questions, s'empressa d'y mettre fin en dévoilant à son père l'état réel de son âme. Il exposa comment une religion qu'il n'avait guère connue jusque-là que pour en rire, lui avait été fortuitement révélée, et qu'elle s'était en même temps saisie de lui avec tant de puissance, qu'elle lui avait fait voir toutes les choses de la vie sous un aspect entièrement nouveau; que le

monde, avec tous ses honneurs d'un jour, ne lui paraissait plus mériter une heure de peine ; qu'il n'y a de vraiment grand que ce qui est immortel, de vraiment utile et sérieux que ce qui sert pour l'éternité, et qu'il était bien résolu à consacrer toute sa vie d'abord à Dieu, qu'il avait méconnu jusqu'à ce jour, puis aux hommes, dont l'immense majorité abdiquait malheureusement ses droits au vrai bonheur pour en poursuivre l'ombre.

Le haut fonctionnaire, dont toutes ces paroles avaient frappé les oreilles comme des sons incohérents, sans présenter à son esprit plus de sens qu'une tirade de turc ou d'hébreu, restait pétrifié. Cependant il reprit bientôt courage. « Allons, mon ami, dit-il à son fils, calme-toi. C'est sans doute un moment d'exaltation. Tu auras ouvert quelque livre ascétique, lu les divagations de quelque illuminé qui t'auront tourné la tête ; mais c'est un moment de malaise qui passera, je t'assure. Tu vas faire un joli voyage pour dissiper tout cela, et puis nous te trouverons une charmante petite femme, qui achèvera bien de te guérir de toutes ces idées noires. »

Mais le mal persista, il persista si bien, que ni le joli petit voyage, qui fut accompli comme une pénitence, ni les grâces provocantes de la charmante espiègle auprès de laquelle l'aspirant à Saint-Sulpice se trouva plusieurs fois artificieusement placé, n'y firent absolument rien. « Vraiment ! disait quelquefois l'inspecteur général impatienté, cet enfant aura été changé en nourrice. Je ne reconnais rien en lui de moi-même. Fils, petit-fils, arrière-petit-fils de fonctionnaires, il devrait être fonctionnaire jusqu'à la moëlle des os, et il ne manifeste que des instincts et des goûts de sacristain. Si au moins il consentait à rester dans le monde, dans l'administration, sauf à épouser une dévote comme lui, avec qui il dirait ses patenôtres tout à son aise, il n'y aurait encore rien de désespéré. On compte un certain nombre de cléricaux dans toutes les administrations ; ils y tiennent même quelquefois la corde, et il en est plus d'un qui, tout en servant Dieu dévotement, sait parfaitement faire son chemin. Mais quoi ! après tout ce que nous avons fait, ses deux grands-pères et moi, pour laisser à ce garçon une grande fortune, un beau nom, une position digne de toutes les envies, rien à faire qu'à se laisser porter au faîte de la société ; avec tout cela, le moyen d'entretenir une douzaine de maîtresses, s'il en avait la fantaisie ; le droit de choisir entre toutes les héritières la plus belle, la plus riche, la plus éblouissante ; et faire fi de tout cela pour prendre une soutane ! Ah ! quelle diabolique inspiration j'ai donc eue le jour où je l'ai poussé dans ces sociétés de jésuites en robe courte ! Ils m'ont pris mon enfant, mon fils, que je devais voir un jour couronné

ministre et que je vais voir, comme tous ceux de sa robe, traîné chaque matin sur la claie, par les derniers grimauds du *Siècle* et de l'*Opinion nationale!* Ah! vraiment, c'est trop de malheur! être arrivé si haut sans avoir éprouvé le moindre échec, le moindre revers, la moindre contrariété, pour tomber tout d'un coup au fond de l'abîme, voir anéantir en un instant tout le fruit de mes travaux, c'est vraiment trop fort! Il y a de quoi compromettre ma santé et ma vie. Cet enfant manquerait absolument de cœur, s'il persistait dans ses folies. Si sa religion n'est pas un pur fanatisme, il aura pitié de son père et il ne voudra pas lui infliger un pareil chagrin. Car ce serait tuer en quelque sorte mon enfant sous mes yeux, pour ne laisser à sa place qu'un séminariste. Je respecterai sa liberté; mais il faudra qu'il attende encore; je veux au moins deux années d'épreuves, et pendant ce temps-là, dussé-je faire l'office du diable, je le tenterai par toutes les séductions possibles. Après quoi, s'il tient absolument à s'enterrer tout vivant, eh bien, il m'enterrera avec lui; et toute la dynastie des d'Arènes, cette dynastie que j'avais fondée, et qui devait s'étendre et régner un jour sur l'administration, disparaîtra du même coup. »

Le jeune homme souscrivit sans murmurer à toutes les exigences paternelles. Il reprit avec une application sérieuse toutes ses études et subit même avec distinction ses derniers examens de droit. Il suivit son père dans les salons, dans les théâtres, dans les bals, à la cour, aux bains de mer, partout; toujours doux, toujours aimable, mais toujours avec un léger voile de tristesse répandu sur ses beaux traits, et un air d'ange en deuil qui tournait la tête aux jeunes filles les plus rieuses autour de lui. Cependant, à mesure que la fin des deux années d'épreuve approchait, on voyait la sérénité renaître sur ce front si jeune et qui semblait si peu fait pour la douleur, et le père commençait à compter beaucoup sur une guérison.

Mais le jour même où le délai fixé expira, M. d'Arènes vit son fils revenir en suppliant lui demander un consentement qu'il ne lui était plus permis de refuser. L'inspecteur général, ébahi et désappointé, renouvela toutes ses objections, toutes ses objurgations, tous ses reproches. Il répéta que le sacerdoce catholique était un état contre nature; qu'il fallait être fou pour prendre de pareils engagements; que c'était s'ensevelir tout vivant. Il s'attendrit, s'irrita tour à tour, et finit par jeter en quelque sorte avec colère le jeune homme entre les bras du Dieu qui l'entraînait.

Cette lutte contre une volonté supérieure à la sienne, cette défaite de

l'orgueil de la vie par *la folie de la croix*, abattit la fierté de l'heureux et puissant fonctionnaire. A dater de ce moment, s'il éprouva encore le besoin de faire acte d'autorité, de faire montre de son influence, il n'y goûta plus le même plaisir. Sans comprendre ni comment ni pourquoi, il se sentait avec effroi devenir indifférent à tout ce qui avait fait l'objet de son culte pendant toute sa vie. Même devant sa table, toujours succulemment servie, mais devenue solitaire, il devenait triste, il manquait d'appétit. Pour ne pas l'exaspérer, son fils avait évité de lui apprendre à la fois toute l'étendue du sacrifice auquel il s'était engagé avec Dieu ; mais au bout d'un certain temps, il crut devoir lui avouer sa résolution d'entrer chez les capucins. Ce fut un nouveau coup de foudre pour le haut dignitaire. Les capucins, dont il avait tant ri dans sa jeunesse, dont il avait tant de fois fait rimer le nom avec le bon vin ! les capucins, qu'on avait tant traînés dans la boue et dont le nom était devenu une injure punie par les tribunaux ! les capucins, qui ne gardaient pas même leurs noms de famille et qui allaient les pieds nus ! « Ah ! décidément, s'écriait M. d'Arènes hors de lui, cet enfant, sous prétexte de tirer de l'enfer des gens qu'il ne connaît pas, veut absolument en créer un, dès ce monde, pour son père ! »

Après un an d'irritation, de malaise, de décadence visible, une maladie d'estomac, qui ne provenait ni du jeûne ni de l'abstinence, et qui avait résisté à plusieurs séjours à Vichy, vint clouer l'inspecteur sur son lit, et il ne s'en releva plus. Son fils se trouvait encore à cette époque à la solitude d'Issy. Aussitôt qu'il fut prévenu de la gravité du mal, il s'empressa de demander un congé et de venir prodiguer ses soins au chevet où l'appelait le devoir le plus sacré.

Depuis leur séparation, l'inspecteur général avait continué à ressentir un profond dépit de la résolution de son fils, et il ne manquait jamais de faire honneur à sa tendresse paternelle de toutes les souffrances de son amour-propre brisé. Mais au fond, et sans s'en douter, il pleurait un peu moins le fils que le futur ministre. Sans les occupations que lui imposaient le conseil général de Seine-et-Oise et les trois ou quatre commissions supérieures dont il était resté membre, il aurait difficilement, disait-il, survécu à un pareil coup. Ces occupations, dont l'exposé lui fournissait l'agréable occasion de rappeler tous ses titres, n'étaient cependant pas en réalité très absorbantes. M. d'Arènes, même à l'apogée de son ambition et de sa gloire, et lorsque son actif beau-père était encore là pour le stimuler, n'avait jamais aimé le travail ; il assistait assez régulièrement aux séances de tous les conseils auxquels il appartenait, mais c'était pour

se tenir au courant des nouvelles, rencontrer là d'autres hommes influents qu'il avait intérêt à cultiver ou à surveiller, et enfin pour ne pas déchoir de son importance en s'effaçant. Son beau-père l'avait fait passer pour un esprit profond, parce qu'il parlait peu, ce qui le dispensait même de penser. Le seul lien réel qui rattachait encore M. d'Arènes à la vie, c'étaient les pompes et les grandeurs, qu'il continuait à aimer avec la naïveté d'un vieil enfant. Il se plaisait à paraître dans les cérémonies publiques en costume d'apparat, la poitrine couverte de décorations étrangères, ou à circuler le soir, dans les salons, avec son grand cordon rouge au cou. Au milieu de cette foule obscure d'habits noirs, à peine constellée de petits bouts de ruban, il aimait à se voir comme un astre de première classe au milieu d'un groupe de nébuleuses ; et dans son triste, son inexorable déclin, il se faisait encore à lui-même l'effet d'un magnifique soleil couchant.

Se cramponnant au monde à mesure qu'il le sentait se dérober sous ses pieds, il était plus répandu, plus communicatif que jamais. Il s'attachait de préférence à la jeunesse, auprès de laquelle il lui semblait qu'il rajeunissait lui-même, et il s'en faisait le flatteur pour acheter ses bonnes grâces. Il donnait en sa faveur, avec une pointe d'attendrissement, une dernière édition de ses anecdotes et de ses bons mots, et se faisait écouter en racontant les choses d'autrefois. Il avait repris, sous l'inspiration de sa rancune et de la sécurité publique, toutes ses anciennes antipathies contre les prêtres, se donnait comme une victime mémorable de leurs envahissements, et ne souffrait plus qu'on lui parlât de son fils.

Le bon et pieux Maurice s'aperçut bien vite qu'il devait, à force d'amabilité, d'enjouement et de prévenances, reconquérir ce cœur aigri, pour le réconcilier plus aisément avec la religion, qu'il rendait responsable de tous ses mécomptes. Il n'épargna ni les peines ni les veilles. La maladie du haut fonctionnaire exigeait ces soins secrets qui déconcertent à la longue le dévouement des serviteurs les plus fidèles, et qui pourtant répugnent peut-être encore moins à celui qui les donne qu'ils n'humilient celui qui est contraint de les recevoir. Le jeune séminariste voulut absolument les rendre lui-même et lui seul à son père. Sa patience était admirable au milieu de ces occupations abjectes, dont la vue seule aurait fait fuir cette sensibilité poétique trop commune, qui ne cultive les affections que couronnées de roses ou de lauriers. L'inspecteur, toujours irrité contre son fils, admirait son mérite bien avant de vouloir en convenir, et son cœur attendri lui rendait secrètement justice lorsque sa vanité l'accusait encore.

Aussitôt que le jeune homme vit qu'il avait repris dans l'affection de son père la place qui lui appartenait, agrandie par l'irrésistible ascendant des vertus et des services, il en profita pour préparer sa réconciliation avec Dieu. M. d'Arènes ne s'effraya nullement, comme chacun paraissait le craindre, en entendant parler de la visite d'un prêtre ; il n'en parut même pas ému d'une manière désagréable et saisit au contraire, avec un empressement inattendu, comme une bonne fortune, cette dernière occasion de ressaisir son fils, qu'aucun engagement ne liait encore.

Il répondit à son fils qu'il consentait bien volontiers à lui donner toute satisfaction religieuse, mais à condition que Maurice promît, de son côté, de quitter sa solitude, de reprendre son rang dans le monde et du service dans l'administration. Le jeune homme ayant protesté que l'ambition et le monde lui étaient tout à fait antipathiques : « Eh bien, lui dit son père, en descendant au ton de la prière la plus suppliante, reste simple particulier, si tu veux, vis au sein de l'obscurité et du repos, mais au moins marie-toi ! Tu n'as donc jamais été jeune? tu ne t'es donc jamais senti homme? La beauté n'a donc jamais rien dit à tes yeux ni à ton cœur? Tu es donc fait de pierre? Non, cela n'est pas possible. Sans doute, un excès de piété, en t'exaltant, aura étouffé un instant en toi la voix de la nature; mais elle ne tardera pas à reprendre ses droits. Reste tout dévoué à ton Dieu, si tu veux; sois membre de toutes les congrégations et les confréries; passe ta vie en bonnes œuvres, mais marie-toi; donne-moi des petits-fils qui puissent recueillir un jour mon héritage et s'en faire honneur. »

Il se mettait alors à énumérer avec complaisance toutes les richesses qu'il réunissait entre ses mains, tous les moyens d'influence dont il pouvait disposer, et il se plaignait amèrement que tout cela serait perdu.
— Oh non, reprit son fils, tout ne sera pas perdu; cette fortune ira aux pauvres ; elle servira à créer des établissements de charité qui immortaliseront votre nom et feront bénir à jamais votre mémoire.

M. d'Arènes était déconcerté de voir tous les points d'appui lui manquer : « Eh bien, s'écria-t-il en rattachant sa vanité désespérée à un dernier étai, eh bien, transigeons. Fais-toi prêtre, puisque rien ne peut te faire renoncer à cet état ; mais promets-moi de rester prêtre séculier. Avec ton nom, ton éducation, ta fortune, ton mérite, tu ne peux manquer de devenir promptement évêque et même archevêque. Laisse-moi au moins cette petite consolation de penser que le dernier des d'Arènes pourra mourir cardinal.

— Mais, mon père, de pareilles vues ne pourraient qu'attirer les malé-

dictions du Ciel sur moi. Ce serait faire un faux contrat avec Dieu et le voler. »

Chassé de ses derniers retranchements, le vieillard se fâcha de nouveau. Il reprocha à son fils d'être sans cœur et de n'avoir ni affection ni pitié pour lui.

Le jeune homme, ému, ne put s'empêcher de s'écrier : « Ah ! mon père, laissez-moi vous dire que je vous aime, et qu'en ce moment même je vous en donne la preuve en venant vous tenir compagnie, pendant que vos infirmités éloignent de vous vos amis ou plutôt les amis de votre fortune, de votre puissance et de vos fêtes ; en vous donnant avec bonheur les soins que des serviteurs ne vous vendraient qu'avec répugnance ; en vous rendant l'amitié de Dieu, lorsque tout le reste peut vous manquer. »

Le vieux dignitaire, ému à son tour, sentait qu'il était injuste envers son fils ; il s'en voulait, il se le reprochait tout haut ; il promettait d'obéir désormais sans condition et comme un écolier à cette voix d'ange, qui était en même temps celle de son enfant. Il écoutait de son mieux les pages religieuses dont il lui faisait la lecture. Mais son imagination reprenait bien vite le chemin des bureaux du ministère, et il ne pouvait s'empêcher d'interrompre à chaque instant le lecteur pour s'informer si l'on avait des nouvelles de la séance des chambres ; si la liste de présentation pour les cinq conservations des hypothèques vacantes avait été signée sans modification par le ministre ; si les journaux n'avaient pas annoncé le décès de quelque fonctionnaire de l'enregistrement ; si le numéro du *Vérificateur* ou de l'*Echo* était déjà arrivé ; s'il était venu une lettre de convocation pour le conseil de surveillance de la caisse des dépôts ; combien on avait reçu de cartes de visite depuis le matin, etc.

Lorsque la douleur lui arrachait une de ces exclamations qui renferment une prière, bien ardente souvent, quoique inconsciente et involontaire, son fils saisissait à la hâte ces mots à peine articulés : *Ah ! mon Dieu !* pour rattacher un instant à la pensée du ciel cette âme encore toute remplie de petits soucis d'affaires ou de vanité. Il avait prié l'un de ses maîtres les plus vénérables, l'abbé Lonchamp, de venir donner ses soins à son père. M. d'Arènes reçut le prêtre avec la bienveillance protectrice qui lui était devenue habituelle, et l'assura à plusieurs reprises qu'il avait la conscience parfaitement tranquille, n'ayant jamais forfait ni aux lois ni à l'honneur, jamais attenté à la vie ou à la fortune de ses semblables, jamais rien fait en un mot qui pût lui ravir l'estime publique, et n'ayant guère à se reprocher que quelques étourderies de jeunesse, bien

oubliées depuis longtemps. Il s'excusa sur l'importance de ses occupations de n'avoir pu suivre assidûment les cérémonies de l'Eglise, où il n'avait guère paru, en effet, que pour les *Te Deum* politiques et quelques enterrements. Et lorsque le prêtre, ayant fait retirer ses domestiques et son fils, l'invita à lui découvrir sérieusement les plaies de son âme, à se décharger du poids de toutes les souillures de sa vie, pour le grand voyage, le moribond, étonné, ne put, malgré sa franchise et sa bonne volonté réelles, trouver qu'une nouvelle apologie de tout son passé, et que répéter, en l'atténuant avec convenance, l'énumération de tous les actes qui lui avaient valu, pendant sa longue carrière, un concert de louanges universel. Il n'avait de mémoire que pour le bien qu'il avait fait, les services qu'il avait rendus, les engagements qu'il avait remplis, même sans y être tenu par la loi, les discours moraux qu'il avait prononcés, les souscriptions où il avait généreusement étalé son nom, les établissements hospitaliers qu'il avait patronés, les chapelles qu'il avait, sinon bâties, comme Voltaire, au moins contribué à bâtir. Il ne pouvait concevoir que Dieu eût pu exiger de lui autre chose et qu'il n'eût pas oublié, comme tout le monde, quelques peccadilles lointaines, auxquelles on n'avait fait que sourire, dans leur temps ; surtout après tant de services qu'il avait rendus depuis à ce même Dieu, à ses prêtres, à ses pauvres, tous les fonds qu'il avait votés pour son culte, au conseil général de Seine-et-Oise, la protection ouverte qu'il lui avait accordée après 1848. En un mot, si l'on eût balancé les comptes, Dieu eût bien pu, dans la pensée du haut dignitaire, rester son débiteur.

M. Lonchamp comprit avec tristesse qu'il avait affaire à un de ces pauvres sauvages de la civilisation la plus raffinée, à l'un de ces ignorants du monde le plus éclairé, qui vivent et meurent sans s'être jamais demandé une seule fois sérieusement s'il y a pour eux un Dieu et des comptes à rendre.

Après d'inutiles tentatives de confession régulière, le prêtre dut se borner à inspirer au mourant quelques vagues sentiments de soumission à Dieu et de regret des fautes connues ou inconnues qu'il pouvait avoir commises. Le fonctionnaire se prêta à tout cela bien volontiers, car au fond il n'était pas impie ; et ce qu'il pouvait avoir fait de mal, il le regrettait sincèrement, en voyant le peu de profit qu'il en reste quand on va mourir.

Lorsque l'abbé Lonchamp se fut retiré, le malade parla avec satisfaction de l'air distingué de cet ecclésiastique, de sa bonne tenue, de son savoir-vivre et de sa tolérance, et il demanda avec un reste de vanité s'il

était vicaire général ou seulement chanoine. Une âme de son rang et de son importance, qui avait assisté à tant de conseils et disposé de tant d'emplois, ne lui paraissait pas mériter moins que cela.

Si les amis de M. d'Arènes n'entouraient pas son lit de mort, en revanche ils s'occupaient beaucoup des progrès de sa maladie, en computaient les chances, sans trop perdre de leur gaieté, et envoyaient fréquemment chercher de ses nouvelles. Plusieurs se plaignirent avec une indignation généreuse de ce que son fils avait eu la *barbarie* de faire venir un prêtre avant que le malade eût tout à fait perdu connaissance, et répétèrent, à cette occasion, combien le bigotisme rend insensible et sans pitié pour les affections les plus sacrées de la nature.

Pendant ce temps-là, dans une chambre splendide dont les peintures folâtres semblaient insulter aux gémissements et au râle de l'agonie; au milieu de parfums qui ne parvenaient pas à déguiser une odeur anticipée de cadavre, le jeune séminariste, seul, sans aide et sans témoin, fermait les yeux à son père, en le recommandant de tout son cœur à Dieu.

Il n'avait pas encore fini d'accomplir ce dernier devoir, que déjà les vautours de toute espèce qu'attire toujours une dépouille de prix, assaillaient sa porte et lui présentaient leurs prospectus d'embaumement, le tarif de leurs larmes nécrologiques, leur immortalité de marbre ou de papier.

L'orgueil du haut dignitaire aurait été satisfait s'il eût pu, comme Charles-Quint, assister à la pompe de ses funérailles; car il n'y manqua aucune tenture, aucun panache, aucune urne cinéraire et aucun discours. Les habits brodés et les chapeaux à corne y foisonnèrent. Un bataillon entier d'infanterie vint rendre hommage à sa croix de commandeur. Cette croix elle-même fut portée solennellement sur un carreau de velours, avec quatre ou cinq menues décorations d'Italie. En face, l'épée d'inspecteur général des hypothèques était également portée sur un coussin de velours.

Si le défunt eût été satisfait de tout cet appareil, en compensation il l'eût été sans doute un peu moins de la légèreté avec laquelle ses confrères et même ses meilleurs amis s'entretenaient de lui, ou plutôt des autres fonctionnaires qui allaient lui succéder dans toutes ses dignités, et des chances diverses de chacun d'eux. Mais assurément il ne s'inquiétait guère de tout cela à cette heure. Après la cérémonie, le dernier des d'Arènes remercia le plus vite possible tous les amis et les marchands, donna une procuration générale au notaire pour régler ses affaires, et revint pleurer dans sa cellule.

Le jour où il a pu dire au monde un dernier adieu, Maurice a fait, avec une joie radieuse, l'abandon absolu et définitif de tous ses biens.

D'après ses ordres, plus de quatre cent mille francs ont été distribués, sur-le-champ, par égales parts, entre une douzaine de Tougnot et autres parents extrêmement éloignés, dont il avait à peine soupçonné l'existence jusque-là. Ceux-ci, après avoir été un moment aussi enchantés que surpris, n'ont pas tardé à se montrer très mécontents de leurs lots respectifs. Chacun d'eux s'est plaint avec amertume de n'avoir pas été avantagé ou même préféré, à l'exclusion complète de ses co-partageants ; les uns, parce qu'ils avaient seuls le privilége de porter et de perpétuer le beau nom de Tougnot ; d'autres, parce qu'ils se trouvaient d'un degré de parenté peut-être un peu moins lointain ; d'autres, parce qu'ils étaient les plus pauvres ; d'autres enfin, parce qu'ils étaient les plus riches, et mieux à même, selon eux, de faire honneur à cette belle succession. Le plus exaspéré est allé jusqu'à menacer de demander un mémoire satirique à un écrivain de talent qui vient quelquefois dans le duché de Gérolstein, pendant les vacances, mettre sa verve au service de l'amitié, pour pamphlets, lettres, discours, etc. Mais tous se sont accordés à condamner de la manière la plus énergique la disposition de leur bienfaiteur qui a consacré deux cent cinquante mille francs à la fondation de plusieurs écoles gratuites ; ce qui n'a pas empêché nos journaux pseudo-démocratiques de continuer à proclamer, de leur côté, que le clergé est essentiellement ennemi des lumières et en particulier de l'instruction des filles, qui serait encore à inventer si nous n'avions pas eu M. Duruy.

Quant à Maurice, après s'être dépouillé avec empressement de tout cet or dont la possession, chez la plupart des hommes, semble plutôt irriter la soif que la satisfaire, il est entré pauvre, nu et bafoué, dans un couvent non moins pauvre et non moins nu, qui sera peut-être saccagé demain par une populace avinée, à l'instigation de quelque tribun vêtu de drap fin et gorgé de truffes au champagne. En attendant ce jour, qui arrivera sans le surprendre, le fils du haut fonctionnaire offre à ce monde ennuyé et blasé, toujours en quête de miracles, un prodige bien avéré, bien étrange et bien instructif, que le monde ne prend pas même la peine de voir ; c'est le spectacle de la paix, du contentement et du bonheur parfaits que le jeune religieux puise chaque jour dans le dénûment le plus absolu, dans les humiliations et les souffrances, dans le sacrifice constant de lui-même et le crucifiement perpétuel de la nature. Cette paix, ce contentement et ce bonheur, son père et son aïeul les avaient demandés en vain, comme la foule, à toutes les jouissances de la fortune et de l'ambition ; car les fleurs de l'âme, encore plus que les fleurs de la terre, ont besoin de Dieu pour s'épanouir. Jules Sauzay.

LES BOURGEOISIES ET COMMENDISES A ORNANS.

8e LETTRE A M. L'ABBÉ SUCHET.

MON CHER AMI,

Vous avez donc conservé l'usage de faire composer vos élèves, toutes classes réunies, pour le prix d'orthographe. Il était vraiment piquant de voir, le 19 août dernier comme les années précédentes, le prix d'excellence de rhétorique venir pour l'orthographe tout de suite après des élèves de troisième et de quatrième. Certains mots pourtant échapperaient nécessairement à votre contrôle. Comment par exemple faut-il écrire *commendise?* Avec un *a* ou avec un *e?* Le Dictionnaire de l'Académie ayant oublié de nous le dire, nous en sommes à hésiter quand il s'agit d'employer un terme qui répond à une des pratiques les plus curieuses et les plus utiles du moyen âge. Pour moi, à défaut d'autre guide, je m'en tiens à l'orthographe des chartes, et je m'en rapporte à notre sagace Perreciot pour l'explication d'un mot qui paraît n'avoir pas cours dans les hautes régions de la littérature (1).

S'il n'y avait que trois hommes au monde, ils s'organiseraient : l'un ferait la cour à l'autre, et ces deux unis forceraient le troisième à travailler pour eux. Qui a dit cela, je ne m'en souviens plus; mais l'inégalité des conditions, mal nécessaire de tout temps, se montre plus particulièrement choquante chez les nations non chrétiennes, ou insuffisamment pénétrées

(1) V. PERRECIOT, éd. in-4°, tom. Ier, *passim*.

de l'esprit chrétien. Dans l'antiquité et au moyen âge, on avait imaginé d'opposer à cette inégalité excessive le remède des commendises.

Elles existaient déjà chez les Gaulois; César l'atteste. L'oppression, le besoin d'un secours puissant, jetaient les plébéiens dans les bras des nobles. Voici comment les choses se passaient. Le plébéien demandait protection, sauvegarde, crédit au noble; il promettait en retour de lui faire des corvées ou de lui payer des redevances pendant la paix, et de faire sous lui le service de soldat pendant la guerre. Telle était la base de la convention : le noble s'assurait ainsi un soldat, un corvéable, un censitaire; le pauvre s'assurait un protecteur dont l'autorité faisait modérer ses impôts, le défendait contre l'oppression, le mettait à l'abri des poursuites de ses créanciers. C'était le patronage et la clientèle des anciens Romains, portés à leur plus grand point d'utilité respective. Le recommendé conservait d'ailleurs la faculté de se dégager à son gré, en cessant de remplir les obligations qu'il s'était imposées; en sorte que la commendise en général formait un contrat aussi libre qu'avantageux.

Il est rare qu'un peuple conquérant n'adopte pas quelques usages du peuple qu'il a soumis. Les Germains, vainqueurs des Romains et des Gaulois, en conservèrent beaucoup de coutumes. De ce nombre furent les commendises, dont ils multiplièrent les espèces, en altérant tant soit peu leurs effets. Je n'en dirai que ce qui se rapporte directement à mon sujet.

Il y avait une espèce de commendise qui s'étendait à tous les citoyens et d'ordinaire n'était pas gratuite. Par suite d'un abus déplorable, mais invétéré, les affranchis, et à plus forte raison les mainmortables, n'avaient d'autres juges que leurs seigneurs, même pour les différends qu'ils avaient avec eux. Une maxime du temps portait : *Entre toi, seigneur, et ton villain, il n'y a de juge fors Dieu.* Les souverains s'étaient laissé ravir le plus bel apanage du trône, le droit de rendre la justice à leurs peuples. Pour le recouvrer, il fallut employer tour à tour l'adresse et la force. Le moyen principal dont ils se servirent fut de remettre en vigueur l'usage des recommendations, gardes ou commendises. La recommendation ne mettait pas seulement le recommendé sous la protection du gardien, mais aussi — et je vous prie de noter ce point — sous sa justice immédiate. D'un côté, le souverain prenait sous sa protection le sujet qui venait lui demander des lettres de garde, et il se rendait le seul juge de ses différends; de l'autre, le recommendé, qui par là se dérobait aux vexations de la justice de son seigneur, promettait au souverain un droit annuel. Cette espèce de commendise, en ramenant, au XII[e] siècle et aux

suivants, toutes les justices à leur source, contribua puissamment à dégager le peuple de la tyrannie féodale et à rendre leur autorité aux souverains. Reconnaissons aussi que cette nouvelle police dut beaucoup à la fermeté des baillis, dont l'institution se rapporte à ces temps-là, et plus encore à celle du parlement, établi par le duc Eudes en 1333 (1).

D'autres fois, la commendise s'appliquait à des cas particuliers. La cause d'un citoyen ou d'un mainmortable avait-elle besoin d'assistance, était-il opprimé par un voisin puissant, sa liberté était-elle menacée, alors, moyennant un prix quelconque, il achetait la protection d'un seigneur dont l'autorité et le pouvoir fussent capables de le secourir. Cette recommendation ne durait pas plus que les circonstances qui l'avaient fait naître ; semblable en cela à la commendise gauloise, elle cessait par la volonté de l'une ou de l'autre des parties. Sous la féodalité, le recommendé payait un cens annuel au protecteur qu'il se choisissait, cens plus ou moins fort en proportion du désir que le recommendé avait d'intéresser son protecteur à le bien défendre et en proportion aussi de la puissance de ce dernier. Là, il était considérable ; ici, il ne consistait qu'en deux poules, une livre de poivre, une livre de cire ou quelque bagatelle semblable. Ce recours des faibles aux forts était souvent déterminé par les vexations du seigneur du lieu : dans ce cas, le seigneur voisin était celui auquel on se recommendait, et la commendise portant sur la personne et sur les biens du recommendé, il en résultait que le patron avait des hommes, des terres ou des droits sur le territoire de son voisin.

En résumé, et dans toute commendise, je distingue deux caractères très importants : le droit de connaître des différends du recommendé, — le droit de le protéger contre la vexation.

Les grands seigneurs, qui se passaient trop souvent la fantaisie de tourmenter leurs propres sujets, se donnaient volontiers le malin plaisir de recevoir en commendise les sujets opprimés de leurs confrères. Ils trouvaient double profit à ce marché, qui augmentait leurs revenus en flattant leur amour-propre. L'histoire l'atteste, et ceux qui connaissent le cœur humain n'en sont pas surpris. Mais ce que les historiens de notre province n'ont pas assez mis en relief — au moins à ma connaissance — c'est le droit que possédaient certaines villes libres de recevoir, elles aussi, en bourgeoisie et commendise les victimes de la tyrannie féodale. C'est

(1) PERRECIOT place l'établissement du parlement entre les années 1294 et 1306, sous Philippe le Bel. — La date assignée par M. Ed. CLERC doit être préférée. V. son *Essai*, t. II, p. 42.

encore à Ornans, la ville du droit d'asile, que j'irai chercher mes preuves.

GILLEY, 10 MAI 1336.

On suppose que le monastère de Montbenoît fut établi ou restauré vers l'an 1100. Le val du Saugeois fut peuplé un siècle plus tard par des colons étrangers qui, après avoir tenté la fortune par divers moyens dont le succès n'est pas toujours infaillible, vinrent demander protection aux religieux. On ne mit à leur installation sur les terres de l'abbaye qu'une toute petite réserve : ils durent se reconnaître hommes mainmortables ou serfs du monastère. Il fut stipulé, en outre, que si les nouveaux venus ou leurs descendants ne s'accommodaient pas de ce régime, ils resteraient libres de quitter la terre du Saugeois, à la seule condition d'en prévenir leurs seigneurs, auxquels ils devaient vendre leurs maisons pour un prix infime.

Dans le commencement tout alla bien : les premiers *habergés* n'avaient pu que gagner à cet arrangement. Mais plus tard, leurs descendants trouvèrent le contrat onéreux : l'abbaye gagnait trop, les redevances étaient trop lourdes, la justice trop sévère. « Tant les hommes, en quelque temps que ce soit, sont impatients du joug ! » dit philosophiquement l'historien de Montbenoît (1).

Cette impatience pourtant me semble facile à expliquer. En même temps qu'ils étaient seigneurs temporels, les abbés de Montbenoît étaient les pères spirituels de leurs sujets, et, à ce dernier titre, étaient tenus de leur enseigner la doctrine chrétienne. Or, le christianisme, qui affirme l'autorité et ne cessera jamais de la soutenir, repousse l'esclavage. Une intelligence ordinaire arrive sans effort à concilier ces deux termes, et les habitants du Saugeois n'ont jamais passé pour sots.

Ceux de Gilley surtout portaient avec peine le poids du servage. Ils auraient pu, sans doute, profiter de la liberté de l'exil, si généreusement octroyée à leurs ancêtres, mais ils auraient préféré améliorer leur position sans quitter leurs foyers. Cette combinaison n'ayant pas été agréée, ils imaginèrent de se mettre sous la protection de la ville d'Ornans. Mais la puissante abbaye fit échouer cette tentative, et le 30 mai 1336 ils durent confesser leur faute et se reconnaître hommes du monastère, « sans faire, advoer, ne réclamer autre seignour temporel, borgesie ne seignorie autre quelle quelle soit ne commendise, mesque tant seullement pour l'église de Mont benoy : disans et affermans en droit par devant notre dit commen-

(1) *Hist. de l'abb. de Montbenoît*, p. 56.

dement les dessus nommey habitans et demorans ou dit leu de Gillier, la commendise ou borgesie que faite hont A ORNANS ÈS GENS DE LA CONTEY DE BORGOIGNE, havoir faite comme désavisez, laquelle chose ils ne pohent ne doivent faire sans la volunté desdits religieux, et icelle commendise ou borgesie comme faite indehuement et ou préjudice desdits religieux leurs seignours et de ladite église.... Les présentes lettres faites et données le sixte des ides de may, lan notre seignor corrant mil trois cent trente et six (1). »

Croiriez-vous que l'historien de Montbenoît, qui cite cette charte et en donne d'assez longs extraits, ne daigne pas même nommer *Ornans et les gens de la contey de Borgoigne?* « Il paraît, dit-il, que les habitants de Gilley avaient voulu se soustraire à la domination du monastère, pour se placer sous la sauvegarde du souverain de la province; mais ils renoncent à cette prétention, qui, il faut le dire, était prématurée (2). » Et voilà justement ce qui fait que l'histoire est si souvent muette. On rencontre un texte embarrassant, difficile à lire, plus difficile à expliquer; on le cache ou plutôt on le supprime.

Le nom du souverain n'est pas même prononcé dans cette charte, et c'est bien sous la protection de la ville d'Ornans que les habitants de Gilley s'étaient placés. J'en trouve une nouvelle preuve dans ce fait que cinq ans plus tard — par traité du 7 janvier 1341 — les habitants du val du Saugeois tentèrent de s'allier avec Guy de Montfaucon. Ils promirent à ce seigneur bourgeoisie et commendise, chevalchie et alliance; mais bientôt la peur les prit, ils firent amende honorable et demandèrent pardon à l'abbé de cette infraction aux droits du monastère (3). Si les habitants du Saugeois avaient été convaincus de l'impuissance du souverain à les défendre, comment auraient-ils pu, au bout de si peu de temps, concevoir l'idée de recourir à un seigneur subalterne?

MONTBÉLIARD, 23 OCTOBRE 1391.

Il faut du patriotisme, pas trop n'en faut. Je n'accuse pas les deux historiens les plus connus du pays de Montbéliard d'être orfèvres, mais vraiment leur enthousiasme rappelle un peu trop celui de M. Josse. « En ne remontant qu'aux temps historiques rigoureusement démontrés, le comté de Montbéliard a subsisté comme Etat *indépendant* au delà de

(1) Archives de la préfecture du Doubs. Montbenoît, carton 5, cote 2.
(2) *Hist. de l'abb. de Montbenoît*, p. 47.
(3) Dom GRAPPIN, *Mémoire sur la mainmorte*. — *Hist. de l'abb. de Montbenoît.*

sept cent cinquante ans ! Dans cette heureuse contrée, véritable Eldorado politique, les libertés étaient si complètes que la révolution de 89 elle-même ne pouvait guère y ajouter. »

C'est parfait : seulement le comté de Montbéliard, encore entièrement mainmortable sur la fin du XIII[e] siècle (1), fut toujours un fief dépendant du comté de Bourgogne ; et je vais prouver qu'à la fin du XIV[e] siècle, et malgré leur charte de franchise si vantée, les habitants de ce pays empruntaient de la liberté et de la justice où ils pouvaient.

Toutefois, avant d'aller plus loin, il est nécessaire de déterminer quelles étaient au juste les fonctions, l'autorité et la juridiction des prévôts.

Il y avait des prévôts dans toutes les villes du domaine, et Ornans était du nombre. Le prévôt était juge et chef de la commune — et de plus questeur pour le comte. Il connaissait des différends, des querelles et des dommages ; il punissait les délinquants par des amendes pécuniaires, faisait des règlements de police seul ou assisté des jurés de la commune. Il exigeait par lui-même ou par les sergents qui lui étaient subordonnés, les droits du comte de Bourgogne. Je ne parle pas d'autres fonctions qui n'ont pas trait à mon sujet.

En sa qualité de chef de la commune, il présidait les jurés et les notables assemblés; comme juge ordinaire du lieu, il connaissait des actions personnelles et réelles ; mais, s'il pouvait prendre information en matière criminelle, il ne devait le faire contre un bourgeois habitant que de l'aveu et à la participation des échevins. C'est ainsi que les choses se passaient à Poligny (2).

L'autorité et les fonctions des prévôts éprouvèrent des changements selon les temps et les lieux. A Pontarlier, la justice de la commune se confondait absolument avec la prévôté, en sorte que le prévôt de Pontarlier devait être, quant aux fonctions, un véritable maire : *Villicus, idem qui præpositus, seu major villæ* (3). A Ornans, le prévôt était lieutenant du comte et représentant de la commune avec les prudhommes et les jurés; mais sa juridiction s'étendait bien au delà des limites de la commune.

En 1367, Etienne de Montfaucon obtint le comté de Montbéliard, par cession de sa mère Agnès de Bourgogne, qui avait survécu à son époux.

(1) PERRECIOT, I, 124.
(2) CHEVALIER, II, 46 et suiv.
(3) DROZ, *Hist. de Pontarlier*, p. 71.

Malgré la précaution qu'il prit, à son avènement au pouvoir, de confirmer les franchises de la bourgeoisie de Montbéliard, il ne tarda pas à s'apercevoir que le peuple avait en lui et en ses officiers une médiocre confiance : pour échapper à son autorité, ses sujets s'avouaient bourgeois d'Ornans. Son cœur de prince en fut naturellement contristé, et il se décida à porter plainte devant Philippe le Hardi, comte de Bourgogne, son seigneur suzerain.

« Philippe, fils du roy de France, duc de Bourgogne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgogne palatin, sire de Salins, conte de Réthel et seigneur de Malines, à tous ceulx qui ces lettres verront, salut. Savoir faisons que notre amé et féal cousin le conte de Mombéliart s'est complaint à nous disant : que plusieurs de ses homes et subgez demorant en sa justice haulte, moienne, et basse, s'estoient advouez et advouoient sovent noz bourgoiz de la bourgoisie de notre chastel d'Ornans en paiant trois solz chascun an *aus habitans de la ville d'Ornans;* et que toutes fois que les officiers de notre dit cousin gagoient aucuns de ses diz homes qui ainsi s'estoient advouez nos bourgois, pour quelconque cause que ce feust, comme pour ses tailles, corvées, rentes ou aultres redevances ou pour amendes adiugées à sa court, *notre prévost d'Ornans* contraingnoit les officiers de notre dit cousin, à la requeste d'iceulx bourgoiz, à leur faire délivrance ou recréance de leurs biens ; et se le procureur de notre dit cousin requéroit à notre dit prévost le renvoy et congnoissance de ses diz homes et subgez es cas dessus diz, notre dit prévost ne luy en vouloit faire aucun renvoy, mais convenoit que se notre dit cousin vouloit avoir droit de ses diz subgez pour les causes dessus dites ou autres, il les poursuist *par devant notre dit prévost :* par quoy sa justice estoit grandement empeschée et perdoit, sans sa courpe, la seigneurie et juridicion de ses homes en son domaige et préiudice ; et qu'il estoit en péril que la plus grande partie de ses homes se feissent *bourgoiz dudit lieu d'Ornans;* et que esdites bourgoisies nous n'avions aucun proufit, ou se proufit y avions, si estoit-il de peu de valeur. Suppliant que comme soubs umbre de tels adveuz et bourgoisies sa justice ne doit estre empeschie, mesmement de ses droiz réelz, nous le voulsissons pourvoir de remède et mettre au néant lesdites bourgoisies, ou les restraindre telment quils ne feussent pas si préjudiciables à notre dit cousin queles ont esté du temps passé. »

D'après ce premier extrait, on peut déjà se convaincre que le prévôt n'agissait pas seulement comme lieutenant du comte de Bourgogne, mais comme défenseur des droits, coutumes, libertés et franchises de la ville d'Ornans. La suite le fera mieux voir encore.

« Et pour savoir la vérité de ceste matière, avons mandé venir par-devers notre conscil *notre prévost d'Ornans et aucuns des habitans de ladite ville,* lesquelx se sont comparus par devant notre amé et féal chancelier et les gens de notre conseil, lesquelx ont exposé *à notre dit prévost et ausdiz d'Ornans* la complainte de notre dit cousin et ont demandé *ausdiz d'Ornans* s'ils avoient aucuns priviléges de nous ou de noz prédécesseurs contes de Bourgogne desdites bourgoisies et comant ils en usoient et avoient usé. *Lesquelx prévost et autres d'Ornans ont respondu qu'ils n'en avoient aucuns priviléges*, et que nous et *eux* avions usé desdites bourgoisies et en avions usé *de si long temps qu'il n'est mémoire du contraire ;* et que ceulx qui s'estoient advouez noz bourgoiz pevent ellire lequel qui leur plaist, ou paier trois solz chascun an qui sont *au proufit desdits habitans d'Ornans* pour aidier à paier la taille (1) qu'ils nous doivent chascun an, ou paier une livre de cire par an à nostre proufit; et les diz bourgois se pevent désadvouer de ladite bourgoisie en paiant le double pour une fois; et que plusieurs nobles hommes de notre dit conté ont usé et usent de bourgoisies semblables ; et que ceulx qui ainsi se advouoient bourgoiz ont acoustumé de tout temps d'en joir et d'avoir recréance de leurs biens *contre tous nos vassaulx* et subgez de notre dit conté en quelconque cas que se feust, réel ou personel. Si requéroient qu'ils feussent maintenuz *en leurs possessions et usages ancians.* »

Le prévôt et les bourgeois d'Ornans reconnaissent ne posséder aucun privilége, c'est-à-dire aucun titre écrit, aucune concession du souverain les autorisant à recèvoir en commendise les habitants du comté de Montbéliard ; ils invoquent simplement la coutume et un usage immémorial.

Ce moyen de défense n'est pas, comme on pourrait le croire, une excuse banale et sans valeur. La puissance de la coutume est le fait principal du moyen âge. Avant le triomphe du régime féodal, sous la forte main de Charlemagne, la coutume tendait déjà à se mettre à la place du droit écrit. Il est facile de comprendre qu'après la dissolution de l'empire, lorsque le lien d'unité et d'autorité fut rompu, la coutume devint la seule loi. Dès lors, nul pouvoir, excepté les conciles, n'eut le droit de

(1) Que ce mot *taille* ne nous effraie pas. « Tous les territoires qui sont à présent de franc-alleu dans la province étaient autrefois affectés de cette taille lètique. Je n'y connais pas de seigneurie plus franche que celle de Baume ; cependant elle a payé ce cens jusqu'au siècle dernier, où le souverain la supprima. » (PERRECIOT, I, 524.) Et il ajoute en note : « Au besoin, on le prouverait pour toutes les terres domaniales de la province, en détail. »

promulguer des lois, spécialement en France; la société civile n'était régie que par la coutume. Conserver la coutume, c'était conserver le droit lui-même et le seul frein qui pût limiter la force, alors toute-puissante, de la féodalité.

Dans la France du moyen âge, les institutions avaient pour base et pour origine, non pas, comme dans la France moderne, les lois, les titres écrits, mais la possession. Le respect des traditions orales était la vie de la nation; le roi lui-même, quand sa puissance au XIV[e] siècle atteignit ses dernières limites, ne se croyait pas maître absolu; il reconnaissait après Dieu un maître, la coutume, la possession, l'usage ancien : là était le droit.

Lorsque les souverains portaient une loi nouvelle, lorsque les peuples se plaignaient des actes de l'autorité, peuples et souverains ne manquaient jamais d'invoquer les anciens usages comme fondement de leurs droits et de leurs plaintes. La coutume avait ainsi une force que nous ne savons pas comprendre aujourd'hui (1).

En alléguant, comme Jean Lapin, « la coutume et l'usage, » les bourgeois d'Ornans et leur prévôt prenaient donc une position très forte, d'où il semble qu'il n'était pas facile de les débusquer. Mais Philippe le Hardi, entouré de légistes habiles dans l'art de lever les scrupules, et d'ailleurs armé de ce bon plaisir qui se substitue au bon droit avec tant de complaisance, supprima comme abusives des coutumes dont il était le premier à reconnaître l'ancienneté.

« Desquelx débas notre dit chancellier et les gens de notre conseil ont parlé à plusieurs conseillers et officiers de notre dit conté, et ont enquis diligemment tant de l'usage comme du proufit ou domaige que nous y pouvyons avoir et aussi du préiudice qui s'en ensuioit à notre dit cousin; et que notre chastellain de notre chastel de Bracon, *à cause duquel chastel nous et noz prédécesseurs contes de Bourgogne avons eu de tout temps adveuz de bourgoisies*, a acoustumé de renvoier aus haulz justiciers en cas réelz la congnoissance de leurs homes et subgez qui sont advouez bourgois de notre dit chastel de Bracon; et tout ce qu'ils en ont trouvé avec leurs advis et aussi l'advis des gens de noz comptes à Dijon, nous ont raporté en la présence d'aucuns aultres de notre conseil qui n'avoient pas esté audit lieu de Dijon ou ceste matière avoit esté premièrement trait-

(1) J'indique le fait en passant. V., pour les développements, *La paix et la trève de Dieu*, par Ernest SEMICHON, avocat; 2[e] édit., Paris, Albanel, 1869, tom. II, ch. XIV. L'auteur attribue à l'Eglise la conservation des coutumes; il montre que l'Eglise usa toujours de son influence pour ramener les lois à l'équité et à l'égalité pratiques.

tée. Lequel rapport de nos dites gens oy, considéré.... que les exécutions des amendes adiugées ne doibvent estre retardées par tels adveux de bourgoisies, et que nous voulons garder la justice et demaine de notre dit cousin *qui le tient de nous en fief...*, avons déclaré et déclarons que les possessions et usages dessus récitez, alléguez par notre dit prévost *et par les diz d'Ornans*, en tant qu'il touche les choses réelles et émendes adiugeez, ne sont pas recevables, mais sont corruptèles et abuz..... En tesmoing de ce nous avons fait mettre notre seel à ces lettres. Donné à Beaune, le XXIII[e] jour d'octobre, l'an de grace mil CCC IIII[xx] et onze (1). »

Ainsi, le châtelain de Bracon ne possède qu'un droit de commendise assez limité ; donc le droit plus étendu du prévôt d'Ornans doit être restreint. Mais, monseigneur le duc et comte et fils de roi de France, permettez-moi de vous le dire avec tout le respect que votre nom m'inspire, la conclusion n'est pas rigoureuse. Le droit d'asile, beaucoup plus attentatoire, ce semble, à vos prérogatives souveraines, n'existe pas à Salins; vous ne songez pas, pour autant, à en dépouiller Ornans. Qui peut le savoir mieux que vous ? non-seulement le pays tout entier, mais chaque contrée, a ses coutumes et ses usages. Répandus en tous lieux, partout divers, appartenant le plus souvent à de faibles villages, à de minces bourgades, presque toujours en contradiction avec les prétentions des seigneurs, ces usages se sont maintenus jusqu'à vous, respectés des forts et des faibles !

Entre nous, je soupçonne Philippe d'avoir voulu favoriser Etienne. Les deux cousins vivaient en fort bons termes. Le 5 août 1377, la comtesse de Montbéliard assiste avec beaucoup d'autres seigneurs et dames au baptême du troisième fils de Philippe, qui fut célébré à Dijon. Le 12 janvier 1379, après la conclusion du mariage entre Marguerite, fille de Philippe, et Léopold, duc d'Autriche, Philippe et son épouse, suivis d'une cour brillante, font le voyage de Montbéliard, où leur nouveau gendre va les rejoindre avec un nombreux cortége de vassaux. Etienne ne négligea rien pour honorer des hôtes aussi illustres. Leur séjour se prolongea pendant un mois et fut signalé par beaucoup de magnificence et des jeux publics. Le 1[er] janvier 1388, Philippe envoie des étrennes à plusieurs princes et seigneurs ; Henri, fils d'Etienne, est de ce nombre et reçoit *un anneau ayant une perle ronde et un autre anneau auec un diamant plat.* De son côté, la comtesse de Montbéliard fournissait d'oiseaux rares les volières de madame de Bourgogne (2).

(1) Archives d'Ornans, série AA. Franchises et priviléges.

(2) DUVERNOY, *Ephém. de Montbéliard*, aux dates indiquées. — M. Ed. CLERC, II, 205.

Décidément le prévôt d'Ornans n'était pas de force à lutter contre cette noblesse dorée. Au surplus, deux ans plus tard, en 1393, le duc Philippe renonça pour son propre compte à ce même droit de commendise qu'il venait d'enlever à Ornans (1).

Besançon, 1398-1400.

Presque toujours les gouvernements personnels manquent d'idées arrêtées ; on dirait une infirmité de nature. En 1391, Philippe le Hardi blâme son prévôt d'Ornans ; en 1398 et 1400, pour un fait à peu près semblable, il le soutient. Les circonstances, je l'avoue, n'étaient pas les mêmes, et le duc avait bien quelques motifs de se fâcher. Ecoutons notre vieux Gollut :

« En ce mesme an 1398, environ le treizième iour de feburier, furent prinses informations des excès de ceux de la cité de Besançon contre les officiers du duc Philippe..... Et fut treuvé que *les particuliers habitans de la cité de Besançon, s'estans une fois advoüés pour homes du comté* (2) *de Bourgougne, ilz ne pouvoient estre retenus audit Besançon, mais debvoient estre renvoïés au chasteau d'Ornans pour y estre iugés par le prévost.* Ce que du tout au contraire les gouverneurs et eschevins, estans assemblés en la maison ou cheminée de la ville (ainsy parle le tiltre), empeschoient de telle sorte que, après havoir battu aigrement les huissiers qui exéquutoient, ils les havoient mis en prison, disans qu'ils havoient franchises de l'empereur contraires à ces droicts de Bourgougne (3). »

« En l'an 1400, le duc requit les citoïens de Besançon de luy païer les pensions qui luy estoient dehües. Mais pour ce que le gentilhomme qui leur portat le propos parlat plus aultement qu'il ne leur plaisoit, ilz le feirent arrester prisonnier. De quoy N. Garnier, prévost d'Ornans, fut adverty bien tost après (*Tilt. de Besançon*) à fin qu'il le répétat ; car les prévosts d'Ornans, représentans le comte de Bourgougne, comme nous avons adverty en l'an 1398, hont ceste authorité de répéter, pour quelques délicts, causes civiles ou autres que ce fussent, les subjects du prince pour iuger le faict qui estoit en question, sans que les iusticiers estans dedans la cité, pour qui que ce fut, en peussent prendre la cognoissance, voire que *les citoïens mesmes estoient renvoïés quand ils s'ad-*

(1) Perreciot, aux Preuves, n° 182.

(2) Du comté ou de la Comté, et non pas du comte.

(3) Gollut, nouv. édit., col. 894 et 906. — M. Ed. Clerc (II, 269 et suiv.) parle de ce fait, mais sans citer Gollut, qui invoque des titres authentiques ; il se borne à signaler « les prétentions orgueilleuses du duc Philippe. » J'ose me permettre de croire que M. Clerc n'a pas bien compris la question.

voüoient de la prévosté d'Ornans et demandoient le iugemeut du prévost. Mais la venüe de Garnier ne seruit et ne peut retirer son prisonnier : car, au contraire, il fut chassé dehors de la cité (1). »

Les *beaux seigneurs* de Besançon procédaient un peu à la manière des garçons de village : quand les bonnes raisons leur font défaut, ils les remplacent par les coups de poing. Mais battre n'est pas répondre ; mettre en prison ou à la porte, pas davantage. Aussi Philippe le Hardi, habitué à un autre cérémonial, résolut-il de venger par tous les moyens l'injure faite à ses officiers. Par mandement en date du 1er septembre 1400, il fit publier « que tous les citoïens qui pourroient estre attrapés fussent conduicts aux prisons de Chastillon-le-Duc, et dès là portés à Gray. Et au reste, il deffendit le trafique des grennes et de tous autres viures, à fin que la cité recogneut sa faute et sa foiblesse. Et à fin d'effectuer ce que ses édicts portoient, il feit loger quelques embusches sur les advenües de la cité, pour surprendre et chastier les citoïens. »

Les Bisontins, effrayés, se décidèrent à envoyer des ambassadeurs pour traiter avec les officiers du duc, à Ecole, près Besançon. L'affaire s'arrangea, grâce à l'intervention de Pierre de la Trémouille, chancelier de Bourgogne, et de l'archevêque Gérard d'Athier. Les coupables en furent quittes pour une amende de dix mille francs.

Je pourrais pousser plus loin ces citations, mais vous êtes déjà peut-être tenté de me reprocher un étalage fastidieux d'érudition. Je m'arrête donc ; ces exemples suffisent pour démontrer la bienfaisante influence de la ville d'Ornans, au moyen âge. A cette époque, deux fléaux terribles, les guerres privées et l'oppression féodale, décimaient et torturaient les populations. Pour comble de malheur, à la société des XIe et XIIe siècles toutes les conditions d'ordre et de sécurité semblèrent manquer à la fois ; elle n'avait ni législateurs, ni lois écrites, ni force publique.

L'Eglise intervint et prit la place laissée vacante par le pouvoir civil. La trêve de Dieu et l'établissement des lieux d'asile arrêtèrent les guerres privées. Sous ce premier rapport, nous savons quels services Ornans rendit au pays.

Les guerres privées tuaient les corps, la féodalité tuait toute liberté. On ne peut sans frémir lire certaines maximes de l'ancienne législation féodale. « Le sire peut prendre à ses hommes tout ce qu'ils ont à mort et à vie, et les corps tenir en prison toutes les fois qu'il lui plaît, soit à *tort*,

(1) Voir la note 3, page précédente.

soit à *droit*, et il n'est tenu d'en répondre, fors à Dieu (1). » Voilà ce que proclamait, au XIII[e] siècle, l'organe des jurisconsultes. Les faibles, les serfs, ne possédaient rien, rien, pas même la liberté corporelle ! Les commendises ou bourgeoisies du roi avaient pour but, je le sais, de remédier à cet état de choses intolérable ; mais quand il n'y avait sur le trône qu'un roi purement nominal, sans autorité et sans force pour faire respecter ses volontés, quel devait être le sort du peuple? L'association diocésaine qui avait conféré à Ornans le droit d'asile n'aurait-elle pas pu lui donner un droit assurément moins considérable, le droit de commendise, dont les salutaires effets étaient depuis longtemps connus? Pour moi, je n'hésite pas à le croire, et les chartes citées, les expressions que j'ai soulignées, ne me laissent aucun doute à cet égard: de manière ou d'autre, le droit de commendise appartenait à Ornans ; et, comme le droit d'asile, dont il était une espèce de diminutif, il s'étendait à toute la province et même à Besançon.

Ceux qui furètent partout dans l'espoir de découvrir la charte d'affranchissement d'Ornans, se donnent donc une peine bien inutile. Il est manifeste, en effet, qu'une ville investie de pareils priviléges, une ville en possession de communiquer aux autres la liberté, n'a jamais eu besoin de la demander à personne. On vante Pontarlier, son baroichage, une indépendance qui remonte à l'invasion des Burgondes, et je suis loin d'y trouver à redire ; mais on ne remarque pas que Pontarlier se soit mis en peine de passer à ses voisins les avantages dont il jouissait ; au contraire, ses barons-bourgeois, quand ils étaient mêlés à quelque aventure désagréable, étaient fort aises d'aller demander à Ornans une sécurité qui leur manquait chez eux. Ornans était le refuge des coupables, des opprimés, en un mot de tous les malheureux de la province.

Ce droit de commendise, très utile à l'origine, dans des temps de trouble et d'anarchie, aurait pu devenir nuisible plus tard, en mettant obstacle à l'action régulière et légitime de la justice. Aussi le voyons-nous s'effacer graduellement et disparaître tout à fait au moment où nos comtes souverains et le parlement ont ressaisi l'autorité. Loin de nous en plaindre, bénissons ces cours souveraines, qui par leurs lumières et leur persévérante énergie ont su résister aux prétentions féodales, et préparer le triomphe de ce grand principe de justice: Tous les citoyens sont égaux devant la loi.

Agréez, etc. L'abbé H. GROSJEAN.

(1) BEAUMANOIR, *Coutumes du Beauvoisis*, ch. XLV.

CHRONIQUE.

25 octobre.

On a dit, non sans raison : heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire ! Ne serait-il pas permis de dire : heureux les mois qui n'ont pas de chronique ! A ce compte, la Franche-Comté a dû passer le mois d'octobre dans une tranquillité parfaite. Pas un décès notable à enregistrer ; pas un accident grave à déplorer. Les vendanges ont été belles, le soleil n'a guère cessé de luire, la santé publique est excellente. Les élèves sont rentrés dans leurs colléges, les tribunaux s'apprêtent à rouvrir leurs audiences, l'ordre accoutumé règne partout, on respire partout la satisfaction et la paix dans notre belle province, et s'il y a dans l'air de mauvais bruits de grève, d'émeute que l'on redoute, c'est bien loin de nous que ces passions s'agitent. Que Dieu les apaise et garde la France !

Je voudrais céder la plume de la chronique à un écrivain du siècle dernier et donner à nos lecteurs une idée de ce que leurs ancêtres lisaient il y a cent vingt ans, la veille de la Toussaint. A cette époque vivait l'abbé Jean-Baptiste Fleury, chanoine prébendé de la collégiale de Sainte-Madeleine. Il est fort connu des amateurs de notre histoire provinciale par ses *Almanachs historiques de Franche-Comté* et par ses dissertations sur quelques *usages singuliers du diocèse de Besançon*. Dunod le loue beaucoup pour le concours qu'il lui a prêté dans la composition de ses ouvrages. On a déjà réimprimé deux de ses dissertations : la *Bergerette* et l'*Offrande de la glace* ont paru en 1843 daus l'ancienne *Revue franc comtoise* publiée par M. Clovis Guyornaud. Or, M. l'abbé Suchet vient de nous signaler un *Office de la Toussaint* publié en 1749, et dont les exemplaires sont devenus fort rares. En tête se trouve la notice suivante, dans laquelle sont rappelés et expliqués plusieurs usages particuliers à l'Eglise de Besançon. Cette notice est de l'abbé Fleury. Il y a de l'à-propos à réimprimer, et de l'intérêt à relire en 1869, un morceau composé en 1749

pour une fête que nous célébrons comme nos aïeux, et qui est demeurée une des plus populaires de notre religieuse province.

« La fête générale de tous les saints, appelée vulgairement la Toussaint, est l'une des plus grandes solennités de l'Eglise. C'est surtout dans les églises de paroisse que, de tout temps, le concours des peuples a été le plus grand, et avec raison. En effet, c'est là que l'on conserve religieusement les dépouilles de tant de saints inconnus, de tant de justes morts ou dans l'innocence, ou dans la grâce de Dieu recouvrée par la pénitence. C'est là particulièrement que reposent les cendres de nos plus proches parents, de nos père et mère, de nos frères et sœurs, de nos amis, de nos voisins, et de tant d'autres qui se sont sanctifiés parmi nous; et quoiqu'on ne leur rende pas un culte public, parce que l'Eglise ne leur a pas décerné cet honneur, ils ne sont pas moins dignes de notre vénération intérieure.

» La fête de tous les saints est générale ; elle a pour objet le culte religieux de tous les justes qui sont morts dans la grâce de Dieu. En l'établissant, l'Eglise a eu spécialement en vue d'honorer tous les saints dont elle ignore le nom, les vertus et le mérite. Cette fête est donc celle de nos proches qui sont dans le ciel, aussi bien que celle des autres bienheureux que l'Eglise révère en ce jour.

» Vers l'an 835, le pape Grégoire IV étant venu en France engagea le roi Louis le Débonnaire à faire célébrer dans ses Etats la fête de tous les saints, de la même manière qu'on l'observait à Rome. Ce prince, ayant pris l'avis et le consentement de ses évêques, ordonna qu'on célébrerait la fête de tous les saints le premier jour de novembre dans tout son empire, qui comprenait la France et l'Allemagne. Cette fête prenait ainsi de nouveaux accroissements, lorsque le souverain Pontife, prévoyant les avantages que l'Eglise universelle retirerait d'un si saint établissement, en ordonna l'observation à tous les fidèles de l'Eglise latine. On la voit marquée dans l'ancien Rituel de Rome, appelé autrement l'Ordre Romain, écrit vers la fin du IXe siècle, et qui renferme l'ordre des offices des fêtes principales de l'année. Il y est dit que les fidèles doivent s'assembler dans l'église le premier jour de novembre pour célébrer la fête de tous les saints, comme ils ont coutume au jour de la Nativité de Notre Seigneur. Enfin elle fut mise au nombre des fêtes du premier ordre, et dès l'an 858 on la comptait parmi celles qu'on devait fêter.

» Le même esprit de piété et de religion qui rassemble les fidèles dans l'église le premier jour de novembre pour honorer la mémoire de tous les saints qui sont dans le séjour de la félicité éternelle, les y rappelle

encore le lendemain pour joindre leurs prières à celles que l'Eglise adresse à Dieu avec tant d'instance pour la délivrance et le repos des saints qui souffrent dans le purgatoire.

» On trouve dans les siècles les plus reculés des témoignages authentiques du soin particulier qu'on a toujours eu de prier pour les morts, d'offrir des sacrifices pour leur soulagement. Cette pratique était déjà fort en usage dans l'ancienne loi. Mais l'Eglise de Jésus-Christ, cette mère pleine de tendresse pour ses enfants, a infiniment surpassé tout cela par l'étendue de sa charité. Saint Odilon, abbé de Cluny, touché de ce qu'on lui raconta de l'efficacité des prières qu'il avait faites et qu'il faisait tous les jours pour les morts, en institua une mémoire générale dans tous les monastères de son ordre. Il choisit le lendemain de la fête de tous les saints, suivant en cela l'idée qu'avait déjà eue auparavant Amalaire, diacre de l'église de Metz, qui avait disposé pour son église un office des morts après celui des saints. L'Eglise adopta la constitution de saint Odilon, et de particulière qu'elle était pour l'usage du seul ordre de Cluny, elle la rendit générale.

» La vénération singulière que le clergé de Besançon eut pour l'ordre de Cluny, qui avait pris naissance à Baume, auprès de Lons-le-Saunier, sous le B. Bernon, abbé de cet ancien monastère, et les liaisons étroites que les archevêques de Besançon eurent avec saint Odilon, ne laissent aucun lieu de douter que l'Eglise de Besançon n'ait été des premières à imiter le zèle et la piété de cet ordre illustre dans la commémoration générale et solennelle des morts, le second jour de novembre; elle a même toujours célébré cette mémoire d'une manière distinguée, en y observant un rite assez semblable à celui de Cluny. Effectivement, à Besançon et dans tout le diocèse, l'office du second jour de novembre est tout entier pour les morts; on y est uniquement occupé de cet objet; on n'y fait aucune mémoire de l'octave de la Toussaint; l'office ne finit point à none comme ailleurs; il a des secondes vêpres, de même qu'à Cluny.

» Pendant longtemps, le jour de la commémoration générale des morts était fêté à Besançon; on n'y travaillait point aux ouvrages manuels durant toute la journée : ce ne fut que vers l'an 1570 qu'elle fut réduite à une demi-fête qui finissait à midi. A présent, depuis environ cinquante ans, elle n'est que de dévotion; mais il n'y a point de bon chrétien qui ne se fasse un devoir de religion d'assister en ce jour aux offices publics, du moins d'entendre la sainte messe, afin d'unir ses prières à celles que l'Eglise fait pour le repos de tous les morts dans la grâce de Dieu.

» Quand cette commémoration arrivait le dimanche, on ne la renvoyait point au lundi; ce n'est que depuis le décret du pape Urbain VI qu'on la remet de la sorte; mais, dans l'église métropolitaine de Besançon, on a continué jusqu'à présent l'ancien usage; on y fait cette commémoration le dimanche même, quand elle y arrive. C'est ainsi qu'on le pratique encore à Cluny.

» La commémoration générale des trépassés a donné naissance à d'autres commémorations générales des défunts, comme ceux du clergé dans les églises canoniales et séculières. Depuis l'an 1737, on a établi dans l'église de Sainte-Madeleine de Besançon, une commémoration générale de tous les prêtres et autres ecclésiastiques, et en particulier pour tous ceux qui y ont été chanoines, semi-prébendés, etc. On la célèbre aussi solennellement que celle du second jour de novembre.

» Depuis longtemps, on a réservé communément de sonner toutes les cloches à la fois pour les offices des morts et pour les enterrements, comme une sonnerie plus lugubre. Avant l'an 1686, depuis les premières vêpres du jour des morts jusqu'aux secondes vêpres, on faisait des sonneries presque continuelles. Cette pratique, dès sa naissance, inspirée par la piété des peuples envers les âmes souffrantes dans le purgatoire, afin d'exciter les vivants à redoubler leurs prières et leurs bonnes œuvres en faveur de ces saintes âmes, dégénéra en abus, et avait occasionné différents désordres parmi ceux qui étaient employés à faire ces sonneries. Les évêques se virent obligés d'y remédier: M. l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont, par un décret synodal, régla les sonneries du jour des morts, de manière à faire cesser tout inconvénient. On a fait de pareils règlements dans les autres diocèses.

» Pour ce qui est de la question où l'on demande la raison de la procession qui se fait avant la messe solennelle du jour des Morts, dans les cloîtres des églises canoniales, et dans les autres églises sur les cimetières et sur les sépultures des fondateurs et des bienfaiteurs, on répond : Que l'origine de cette procession se tire de la coutume ancienne des fidèles de visiter les tombeaux des morts pour y prier. Le clergé y va processionnellement dans la même vue, et encore pour les asperger avec l'eau bénite, afin d'en éloigner les démons qui infestent assez souvent les sépultures des défunts. On sait qu'une des vertus principales de l'eau bénite, c'est-à-dire de l'eau sanctifiée par la vertu de la croix de Jésus-Christ et par les prières de l'Eglise, est de chasser les démons. L'histoire ecclésiastique est remplie d'un grand nombre d'exemples de merveilles opérées depuis le quatrième siècle par la vertu de l'eau bénite.... Cette

procession se fait dans la plupart des églises ; on l'a toujours continuée à Besançon dans l'église collégiale de Sainte-Marie-Madeleine (1). On y dit les sept psaumes de la Pénitence et différents répons de l'office des morts, à mesure que l'on avance sur les tombeaux des fondateurs et bienfaiteurs, que le célébrant asperge avec de l'eau bénite. Anciennement, on faisait la même procession dans l'église métropolitaine de Saint-Jean l'Evangéliste, quoiqu'on y eût gardé très religieusement l'usage ancien de n'y enterrer qui que ce fût (2).

» L'offrande qui se pratique dans plusieurs églises après l'offertoire de la messe, est un reste précieux de la coutume ancienne où le clergé (3) et le peuple étaient d'aller offrir au prêtre célébrant le pain et le vin nécessaires au saint sacrifice. Cette cérémonie avait été très fortement ordonnée par les conciles les plus anciens (4). Par rapport au clergé, elle s'est conservée dans l'église métropolitaine, où elle se fait d'une manière également respectable et majestueuse. Les chanoines, ayant chacun un manipule au bras gauche, et les longues queues de leurs chapes de chœur étant déployées et traînantes, vont tous successivement offrir, sur des patènes, du pain, c'est-à-dire des hosties non consacrées, et du vin dans des calices, tandis que l'on chante fort lentement l'offertoire *O pie Deus!* que l'on fait durer ainsi pendant toute la cérémonie. La même pratique s'est encore conservée dans l'église collégiale de Sainte-Marie-Madeleine, où elle se fait par les chanoines et par les semi-prébendés, de la même manière qu'à l'église métropolitaine. Dans l'église de Saint-Anatoile de Salins, on fait de même l'oblation du pain et du vin. Il y a pareillement des églises en France, comme à Lyon (5), à Sens, où il en reste des vestiges.

» Mais pourquoi, demandera-t-on, employer à cette cérémonie des

(1) L'ordinaire ancien de l'église Sainte-Madeleine marque qu'un acolyte doit porter le bénitier avec de l'eau bénite pour l'aspersion des sépultures.

(2) C'était dans l'église de Saint-Etienne que les archevêques de Besançon, les chanoines et les autres bénéficiers de la cathédrale, les comtes de Bourgogne, les vassaux de l'église et d'autres personnes de distinction, avaient leurs sépultures. Après les avoir présentés dans l'église métropolitaine de Saint-Jean-l'Evangéliste, on les portait à Saint-Etienne. Le premier qui a été inhumé dans l'église de Saint-Jean-l'Evangéliste fut M. Nicolas Billerey, sous-chantre de l'église de Saint-Etienne, qui mourut l'an 1670. Les tombes plus anciennes que ce temps-là, et que l'on voit dans l'église de Saint-Jean, y ont été apportées depuis la démolition de Saint-Etienne.

(3) *Le Cérémonial de Besançon* recommande cette cérémonie, page 162.

(4) Concil. de Mâcon, l'an 585.

(5) *Explic. littér. et hist. des cérém. de la messe*, par le P. LE BRUN, tome I, p. 287.

patènes et des calices, qui ne sont destinés que pour l'autel? Pourquoi encore ces manipules au bras gauche?

» Anciennement, au lieu de patènes et de calices, on se servait d'anciens vases et d'anciennes coupes; on n'y substitua des patènes et des calices de l'autel, que quand ces anciens vases vinrent à manquer. A l'égard du manipule, cet ornement n'a pas toujours été d'étoffe de soie; dans son origine, il était de linge blanc; on l'employait à différents usages; il servait en particulier à tenir les vases de l'autel avec plus de propreté et de netteté; on le portait sur le bras gauche, afin que le bras droit fût plus libre pour les fonctions sacrées. Et lorsqu'au lieu de toile on le fit avec de l'étoffe de soie et qu'on l'orna de broderies, on ne laissa pas de le porter à cette cérémonie comme un reste de l'ancien rite.

» Pour ce qui est de l'offrande du peuple, elle subsiste encore assez généralement; mais au lieu du pain et du vin, on a trouvé, surtout dans les villes, qu'il était plus commode d'offrir quelque pièce de monnaie. A la campagne, où les habitants quittent plus difficilement les vieilles coutumes, suivant la remarque du cardinal Bona (1), on a retenu les oblations en pain et en vin, ou autres denrées : ce qui est un usage de la plus haute antiquité. A Besançon et dans d'autres villes de la province, il y a encore des familles anciennes et notables, qui ne manquent point de faire porter à l'église des oblations en pain et en vin ou froment, en mémoire des trépassés (2), mais c'est hors de la messe.

» La messe solennelle est suivie d'autres suffrages ou prières pour les morts, appelés *recommandations*, à cause de l'oraison *Commendamus*. Elles sont aussi nommées *absoutes*, de l'oraison *Absolve*. Dans l'église métropolitaine, après la messe solennelle, on récite à voix basse et sans chant un office appelé *Aperite*, parce qu'il commence par l'antienne *Aperite mihi portas justitiæ*, etc. Il est composé de plusieurs psaumes et de plusieurs grandes oraisons. L'ordre en est marqué dans le Bréviaire du diocèse, à la suite de l'office des morts. Cet *Aperite* est d'un rite ancien (3) : c'étaient les prières que l'on faisait aux obsèques des ecclésiastiques lorsqu'on inhumait le corps du défunt. Dans la suite, on le

(1) *Rer. liturg.*, lib. II, cap. VIII, n° 8.

(2) Dans la paroisse de Sainte-Madeleine, le chapitre fait distribuer ces oblations aux pauvres.

(3) Cet office se trouve dans le *Xe Ordre romain*, publié par le P. Mabillon, mais plus étendu qu'on ne le dit à présent. Il est aussi sous ce titre : « Ordo romanus, qualiter erga infirmum morti proximum agatur, etc., » à la fin d'un beau missel en vélin conservé en l'église de Sainte-Madeleine de Besançon, écrit vers le onzième siècle.

récita aussi aux enterrements des laïques, et cet usage a été continué dans l'église de Sainte-Madeleine de Besançon jusqu'à l'an 1736. On l'y récite encore le jour des morts et dans quelques autres jours de l'année. On le disait anciennement dans tous les chapitres et les paroisses de la ville et du diocèse de Besançon. Il est marqué dans une infinité de fondations anciennes (1). »

Tel était pour nos pères le culte des morts ; tel il est encore aujourd'hui dans nos contrées, moins naïf peut-être et moins démonstratif, mais profond, consolant, familier à tous les esprits même les plus détournés de la foi, doux à tous les cœurs qui se souviennent et qui s'émeuvent encore. Le spectacle de nos cimetières atteste d'une manière éloquente la croyance du pays. Il protestera, cette année en particulier, contre ces affreux convois funèbres sans prêtres et sans croix, qui se multiplient à Paris, et qui, après s'être honorés des noms de la Mennais, de Bixio et de Proudhon, viennent de recruter encore celui de Sainte-Beuve. Ç'a été le châtiment de cet homme, après avoir loué Proudhon, de mourir et d'être enterré comme lui. Qui pouvait prévoir cette fin lamentable ? Il appréciait, il faisait goûter, sentir, toucher du doigt, non-seulement les beautés littéraires, mais les beautés morales et religieuses des meilleurs écrits. Il a parlé comme personne de Bossuet, de Massillon, de Lacordaire, de Mgr Gerbet, de Mme Swetchine, de M. de Montalembert. Ses critiques ont presque toujours de l'élévation, de la justesse, un grand sens moral, une merveilleuse éloquence. Le beau n'a pas eu d'interprète plus sûr ni plus accrédité dans notre siècle ; M. Sainte-Beuve était des cinq ou six meilleures plumes de la littérature moderne. Eh bien ! malgré tous ces dons, il a livré sa dernière heure à l'incrédulité et il a fait enfouir son corps comme celui d'un animal, dans une terre qu'il regrettait de savoir depuis longtemps bénite par la main d'un prêtre : c'était le caveau où reposait sa mère, bonne et pieuse femme qui avait vécu et qui était morte avec tous les secours de la religion. Sainte-Beuve eût voulu une terre plus libre, et son dernier déplaisir a été de regretter la foi de celle qui lui avait donné le jour et qui l'avait élevé dans nos saintes croyances. Ainsi, il a tout abjuré avant de mourir, jusqu'aux sentiments d'une enfance chrétienne, jusqu'aux souvenirs les plus chers à la nature.

(1) On a cessé cette prière par condescendance pour ceux qui se plaignent de la longueur des offices. C'est pour la même raison qu'aux enterrements, au lieu des trois messes, on n'en chante plus qu'une dans toutes les paroisses de la ville ; mais en place, on en dit d'autres à voix basse.

Y a-t-il quelque chose de plus triste qu'une pareille mort? Oui, c'est de penser que quelques centaines d'imbéciles ou d'impies ont accompagné cet homme dans sa dernière demeure, et qu'il s'en trouvera probablement parmi eux qui voudront mourir à leur tour, non pas de la mort des saints, de la mort de leur mère, mais de la mort de ce bel esprit, sénateur et membre de l'Académie française.

On voudrait les voir, ces pauvres égarés, au milieu de nos populations religieuses des montagnes du Doubs, mêlés à la vie de ces humbles mais si intelligents villages, où la foi catholique est le besoin, la vie, la consolation, l'espérance de tout le monde, où l'église est la maison commune à tous les âges et à tous les rangs, où le cimetière n'a pas une tombe qui ne soit surmontée d'une croix et arrosée de larmes et de prières. Quelle figure feraient-ils, par exemple, dans une fête comme celle que vient de célébrer, le 20 octobre, la paroisse de Damprichard, en l'honneur du cinquantième anniversaire sacerdotal de son curé? Ce n'a pas été seulement une fête religieuse, mais une fête municipale, une fête pour toute la contrée. Outre la paroisse de Damprichard, toutes les paroisses voisines sont accourues pour admirer ce vieux prêtre qu'elles connaissent depuis cinquante ans, car sa vie tout entière s'est écoulée sous les mêmes sapins et au pied du même autel. Pas une maison du village qui n'eût ses festons, ses guirlandes, ses illuminations; pas une famille qui ne fût représentée à la cérémonie religieuse, non pas seulement par des femmes et des enfants, mais par le père et les fils aînés, c'est-à-dire par le chef de la maison et par ceux qui doivent le devenir. Les communes co-paroissiales avaient acheté et fait bénir quatre cloches, afin de marquer par une grande et joyeuse démonstration une date si chère à leur cœur; cinquante prêtres entouraient le célébrant, encore plus paré de ses cheveux blancs et de ses vertus que des vêtements magnifiques offerts à sa piété; M. l'abbé Suchet, supérieur du séminaire d'Ornans, animait toute cette pompe par l'éloquence de sa parole, et quand il retraçait le portrait du bon prêtre, chacun, excepté le vénérable curé de Damprichard, le retrouvait mot pour mot sous ses yeux. J'espère, pour cette belle et noble paroisse de Damprichard, qu'aucun de ses fils n'est allé dissiper, sous le ciel brumeux de la Seine, les trésors de sa foi. Mais si quelque obscur Jouffroy était revenu ce jour-là dans la terre natale avec un esprit dévoyé et des habitudes d'indifférence, il se serait caché derrière un pilier pour pleurer ses erreurs; il aurait dit, comme le philosophe de Mouthe, à l'aspect de ces cérémonies religieuses qu'il avait aimées et du curé qui avait catéchisé son enfance : « Il est toujours là, ce curé,

priant et catéchisant toujours; ses cheveux seuls ont vieilli, » et il n'aurait pas quitté Damprichard sans avoir mis sa conscience en règle, sa vie d'accord avec la doctrine de son curé et les habitudes de tous ses concitoyens.

Quand on vit au milieu de pareils spectacles, on se console fort aisément d'habiter une de ces extrémités de la France inconnues à l'impiété moderne et traitées avec un mépris superbe comme un des asiles de l'intolérance et du fanatisme. On a vu des étrangers, d'ailleurs fort médiocres, se donner la mission de nous tirer de nos prétendues ténèbres et se faire un mérite à Paris de leurs lamentables rapports sur notre ignorance, suivis presque aussitôt de rapports non moins menteurs sur leurs succès. Ils s'en vont l'un après l'autre, sans laisser plus de trace que la neige d'automne sur les grands plateaux de nos montagnes, fondue, dès le lendemain, à la chaleur des rayons du soleil, qui ne frappent que les hauteurs et qui ne descendent pas sur les brouillards des grandes villes. Nous voilà toujours tels que nous étions, sachant avant eux lire, écrire, compter, faire nos affaires, administrer notre fortune, faire fleurir nos écoles, nos paroisses, nos communes, et, après eux, demeurant comme devant bons citoyens et chrétiens fidèles.

L. BESSON.



BESANÇON, IMPRIMERIE DE J. JACQUIN.

CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE

DU COLLÉGE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER.

DISCOURS DE MGR MERMILLOD.

Une cérémonie religieuse des plus intéressantes vient de s'accomplir au collége catholique de Besançon; nous voulons parler de la consécration de la chapelle, élégante construction de style gothique, qui servait au culte depuis quelques années déjà, mais dont le sanctuaire vient de recevoir tout récemment ses derniers embellissements. Le prélat consécrateur était S. Em. le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, assisté de NN. SS. Nogret, évêque de Saint-Claude, et Mermillod, évêque auxiliaire de Genève. Mgr Dupommier, évêque de Chrysopolis, vicaire apostolique du Coïmbatour, arrivé de Paris avec M. l'abbé Guerrin, directeur au séminaire des Missions Etrangères, était aussi présent à la fête. On y avait convoqué encore les premières autorités de la ville et un grand nombre de personnes notables.

La matinée entière a été remplie par les cérémonies de la consécration, si imposantes et si pleines de mystérieux enseignements. A la messe pontificale, Son Eminence en a fait ressortir la signification dans une allocution substantielle, où respirait la piété et l'affection paternelle pour ses jeunes auditeurs; il les a invités à entrer dans les sentiments de l'Eglise en ouvrant leur cœur à la lumière et à l'amour, dont l'Esprit Saint, si instamment invoqué en ce jour, est la source et le foyer.

A une heure, un banquet de cent vingt couverts, préparé par la généreuse hospitalité de M. l'abbé Besson, réunissait les invités au réfectoire,

pavoisé aux couleurs de la ville et orné des armoiries de Besançon, de son chapitre et des prélats qui y étaient présents. A côté des princes de l'Eglise, on remarquait M. le premier président, M. le procureur général, M. le préfet du Doubs, M. le recteur de l'académie, M. le maire, M. l'inspecteur de l'académie, les doyens des facultés et beaucoup d'autres personnes distinguées dans le clergé, dans la magistrature et l'administration. Au dessert, deux élèves sont venus adresser à l'assistance des compliments en vers fort spirituellement tournés. Mgr le cardinal y a répondu avec sa grâce accoutumée ; puis, au moment où l'on se levait de table, il a annoncé en latin que *novem feriæ,* neuf congés, étaient accordés aux élèves de la part des magistrats et des personnages les plus illustres dans l'assemblée. On devine si la perspective d'une pareille neuvaine a provoqué les applaudissements de l'assistance.

Mais la fête n'était pas terminée ; elle a été couronnée à vêpres par un discours de Mgr Mermillod. On sait quel charme de séduction s'attache à l'amabilité de manières et de physionomie, à la parole colorée, à la verve entraînante du prélat qui a restauré le catholicisme à Genève. Il a déployé ici encore les richesses d'une éloquence émue et pénétrante. Il a eu pour but de démontrer que la consécration d'un temple était à la fois une œuvre *religieuse* et une œuvre *sociale.*

Œuvre religieuse : « Pourquoi des temples, dira-t-on; pourquoi ciseler la pierre et façonner le marbre? Dieu a fait le monde, qui est un temple immense élevé à sa majesté. Les montagnes en sont les colonnes, les étoiles sont comme des cierges allumés illuminant le firmament. Est-ce que les cieux ne racontent pas sa gloire? est-ce que le jour ne l'annonce pas au jour? est-ce que la nuit ne le révèle pas à la nuit?.... Et la conscience, à son tour, n'est-elle pas un temple mystique où des voix intérieures parlent à Dieu? Tout cela est vrai, et les chrétiens ne l'ignorent pas, puisque chaque dimanche ils chantent : *Cœli enarrant gloriam Dei, et opera manuum ejus annuntiat firmamentum.* Mais le temple de la nature et le temple de la conscience ne sont pas suffisants : il faut à l'homme un lieu où il se recueille pour prier et où il sente Dieu plus près de lui. Le temple, c'est le lieu où Dieu s'incline pour se faire entendre à l'homme et où l'âme s'élève pour parler à Dieu.

» .... Qu'a-t-on fait de ce monde depuis la chute originelle? Il s'y est élevé comme un nuage, comme un voile étendu entre l'intelligence humaine et Dieu. La science, l'industrie, les délicatesses de l'âme et ses émotions changeantes, représentées par la poésie et l'art, à quoi tout cela a-t-il servi pour rapprocher l'homme de Dieu? Le monde matériel a été pro-

fané par la science; elle a creusé le sol pour n'y rencontrer que le vide; elle a interrogé le mouvement des astres; elle s'est promenée dans les cieux et elle n'y a pas trouvé les quatre lettres du mot divin. Elle se prétend souveraine et dominatrice, et trop souvent, dans son orgueil, elle a jeté l'insulte à Dieu.

» L'industrie est une chose qui manifeste la puissance de l'homme, et nous savons, nous aussi, la glorifier. Est-ce que l'épiscopat ne monte pas sur ses chars pompeux pour aller étendre la foi et proclamer la vérité? Le monde s'en sert aussi, mais c'est pour développer le bien-être matériel.... Qu'a-t-elle enfanté, cette industrie?... Souvent de tristes passions. L'ouvrier, dans les catacombes de son travail, n'a que des convoitises: une lutte fratricide s'engage entre l'égoïsme qui possède, et l'envie qui ne possède pas.

» Et l'art, cette splendeur du vrai, on n'y cherche plus que des impressions passagères; on s'égare dans les fantaisies de l'imagination; les cœurs les plus élevés sombrent dans je ne sais quel rêve.... On est sans cesse entraîné vers le malaise du doute.

» ....Enfin, sur ce théâtre du monde, aux émotions changeantes, Dieu n'est plus rencontré par la poésie et par l'art, pas plus que par la science et par l'industrie.

» Aussi, bien des hommes se sont-ils dit, comme ce voyageur qui contemplait la mer immense revêtue de soleil: Comment atteindre l'infini? Dieu est si loin, comment parvenir jusqu'à lui?.... L'homme s'en va comme ce pauvre voyageur qui s'est égaré dans l'immensité et qui ne peut pas trouver son vrai chemin. Mais Dieu a eu pitié de l'homme, et il s'est dit : *Misereor super turbam*.... Platon et Socrate ont cherché la vérité, d'autres ont cherché la vérité comme eux : et cependant ces esprits si élevés de l'ancien monde, à quoi avaient-ils abouti ? à l'abîme. Ils n'ont pas relevé l'humanité de l'ignominie du fétichisme, où tout était Dieu excepté Dieu lui-même; où l'homme faisait descendre Dieu sous les symboles de la pierre et du bois. Dieu a compris le besoin de l'humanité, et il a dit : Je descendrai moi-même.... Il s'est incliné dans les premiers temps en parlant à Noé, à Abraham, à Moïse; plus tard, il s'est incliné quand le grand-prêtre, versant le sang des victimes, il s'en élevait comme un nuage qui abritait la majesté divine; et enfin Dieu a dit : Dressez-moi une pierre, faites-moi un tabernacle, un sanctuaire. Il a dit une parole belle dans sa tristesse, douce dans sa clémence : Les renards ont des tanières, et les oiseaux du ciel des nids pour abriter leurs petits; mais le Fils de l'homme n'a pas une pierre pour reposer sa tête. L'homme l'a

compris, il a donné l'hospitalité à Dieu, il lui a bâti une demeure.... Et depuis que le Sauveur a ainsi imploré un cénacle, un asile pour se reposer, la sainte Eglise catholique possède son Dieu!... Quand elle n'avait pas la liberté, elle le recevait dans les catacombes; mais, cachée ainsi au sein de la terre, ses jours n'étaient pas sombres, ils étaient illuminés par la présence de son Dieu!... Plus tard, elle lui a consacré les basiliques, elle lui a élevé des cathédrales, et maintenant encore sa fécondité n'est pas épuisée, et partout nous prenons la pierre, le marbre et le bois, et nous en faisons une demeure à Dieu : *Tabernaculum Dei cum hominibus.*

».... C'est là une sublime réalité. Depuis dix-neuf siècles l'homme parle à Dieu, l'homme a Dieu près de lui dans les temples. Ailleurs son oreille est distraite par les bruits du monde, son esprit occupé par les soucis matériels; mais lorsqu'il s'avance, solitaire et silencieux, dans l'ombre du sanctuaire, lorsqu'il joint les mains et qu'il prie, il s'élève jusqu'à Dieu, il parle à Dieu, et Dieu lui parle. Devant lui se dresse la chaire de vérité, la chaire, cette institution admirable de l'Eglise catholique, qui a des lumières pour toutes les ombres, des consolations pour toutes les douleurs; qui reste debout quand le vieux monde s'écroule; qui élevait la voix au milieu des splendeurs de Versailles, et qui, au XIXe siècle, est encore vivante et répand la lumière comme le soleil.... Que ce soit la parole du curé dans son village, ou la parole du pontife sur son trône, qu'elle s'adresse aux humbles et aux petits ou bien aux princes de la terre, elle a Dieu pour inspirateur, l'humanité pour auditoire, et elle mène les âmes à l'éternité.

» Il est donc incontestable que c'est là que Dieu nous parle, et tantôt sa parole s'adresse à tous, tantôt elle se spécialise pour chacun; elle descend dans les profondeurs de la conscience; dans le mystérieux dialogue de la confession, le catholique reçoit des illuminations spéciales pour sa conscience; il est éclairé et il est pardonné!... Quelquefois, nos adversaires, comprenant l'amertume du remords, jettent un regard de convoitise sur ce tribunal sacré, où le repentir reçoit son soulagement et la conscience sa lumière....

» Parlerai-je des douces solennités de la première communion, de ces émotions qui remplissent l'âme, lorsqu'au milieu du temple rempli de parfums, devant l'autel resplendissant de lumière, l'enfant s'approche pour recevoir son Dieu.... O merveille de la foi catholique! Quoi de plus sublime, suivant la parole d'un protestant, que de contempler des âmes dans des corps et Dieu dans des âmes!

»... N'est-ce pas encore ici, dans le temple, que se consacre cette grande

hiérarchie de l'Eglise, qui nous dit à tous les degrés : *Sursùm corda*, que les cœurs montent!... Et ce temple lui-même, et ces pierres murales, et ces arceaux qui s'élancent vers le ciel, nous répètent le même cri : Que les cœurs montent!... Partout les cœurs descendent : ils descendent aux passions, aux faiblesses, aux ignominies; ils descendent aux douleurs et aux misères; mais ici ils montent, ils s'élèvent jusqu'à la nature de l'ange; ils montent jusqu'à Dieu, jusqu'à la rencontre intime du Christ et de l'humanité, jusqu'à ce baiser de paix qui consomme cette union admirable dont il est écrit : *Ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi.*

» On dit encore : Sans doute, il faut un temple où l'homme parle à Dieu et où Dieu descende. Mais, pourquoi ce luxe dans la décoration de ce temple? pourquoi ces peintures, ces cierges allumés avec profusion, ces ornements de toutes sortes? Est-ce qu'il n'y aurait pas une plus grande manifestation de Dieu dans une plus grande simplicité? La pierre nue et dépouillée ne serait-elle pas plus éloquente que ces autels dorés? C'est aux pauvres qu'il faudrait donner les richesses que vous consacrez à d'inutiles embellissements.

» Je répondrai d'abord que jamais l'Eglise n'a été ingrate et indifférente envers les pauvres; plus d'une fois elle a vendu les vases sacrés pour les nourrir.... Mais elle sait que les peuples ne vivent pas seulement de pain; la majesté du culte et l'éclat des sanctuaires parlent à leurs yeux en même temps que la parole divine nourrit leur âme ; dans nos temples brillants d'or et de lumière nous cherchons une image des cieux.... Ensuite, si Dieu, non content de nous accorder le nécessaire, nous a donné encore le superflu, pourquoi ne lui rendrions-nous pas quelque chose de notre luxe ou de notre richesse?..... Enfin, les fêtes de l'Eglise sont les fêtes du peuple ; il a besoin d'avoir ses joies, ses jours d'allégresse, et les grandes cérémonies religieuses sont faites pour réjouir son cœur et élever son âme.... Quand le travailleur d'autrefois entendait le carillon du samedi, il se disait : Voici le jour du repos, voici le dimanche; le dimanche m'appartient, si le reste de la semaine appartient au travail. Et le lendemain, il s'agenouillait pour dire *Notre Père*, et il chantait avec un transport de joie le vieux symbole qui avait élevé son enfance.... Oui, les grandes cérémonies religieuses sont les fêtes du peuple, et dans l'empressement qu'il y apporte, dans l'influence qu'elles exercent sur lui, il y a encore une grande manifestation d'économie sociale....

» En effet, l'œuvre que nous accomplissons aujourd'hui n'est pas seulement une œuvre religieuse; il me reste à vous dire comment elle est aussi une œuvre sociale.

» A cette église que nous venons de consacrer, se rattache le collége catholique, foyer de travail où le dévouement quotidien et la sollicitude incessante des maîtres se dépensent pour former des âmes. C'est là une grande œuvre, car l'avenir du genre humain est dans l'instruction.... Tailler des pierres, c'est quelque chose; mais c'est moins que de tailler et de façonner des âmes. La pierre ne résiste pas au ciseau qui la transforme; l'âme a la liberté; elle peut recevoir la bénédiction ou la malédiction. Dans les profondeurs de la nature humaine, il existe un sanctuaire qui sera fermé, quand l'homme le voudra, aux plus puissants des potentats : c'est l'éducation qui en ouvre l'accès pour y introduire l'amour du bien.... Dès le bas âge il faut prendre ces jeunes natures et leur donner la possession d'elles-mêmes dans leur discipline personnelle. Il faut un art incomparable pour accomplir cette œuvre de raison, d'amour et de sacrifice. C'est l'œuvre sociale par excellence. A l'heure présente, ne sommes-nous pas tous dans l'inquiétude? N'avons-nous pas la sollicitude du lendemain? L'Europe, depuis trois siècles, est travaillée par le doute, par des agitations incessantes, par un esprit de nouveauté et d'erreur qui cherche à chasser le christianisme de la société. Le christianisme peut dire dans l'ordre social ce que son divin fondateur a dit dans l'ordre matériel : « Les renards ont des tanières, et les petits des oiseaux ont leurs nids, mais la religion n'a pas un abri pour reposer sa tête. »

» .... C'est donc une nécessité sociale de former des intelligences qui croient à côté des esprits qui écoutent et qui cherchent; des cœurs fortifiés par l'abnégation, à côté des âmes qui sont armées de redoutables convoitises. C'est là l'œuvre de l'éducation; c'est une œuvre de respect, d'amour et de dévouement; elle est accomplie par un collége catholique. Vos familles, mes enfants, sont bien inspirées de vous confier à des maîtres instruits et vénérés, appliqués à former vos âmes sous la direction du pontife dont la sollicitude paternelle est sans cesse en éveil sur vos intérêts..... Vous êtes respectés, parce qu'on voit en vous des hommes qui doivent devenir des saints, et que l'on vous traite avec la révérence qui est due à des enfants de Dieu : ainsi autrefois le père d'Origène saluait en son fils le temple de l'Esprit Saint. Ce n'est pas trop, pour une si grande tâche, d'imposer à vos professeurs l'obligation de leur virginale existence toute consacrée à leurs élèves, qui remplacent pour eux la famille : comme le disait Fénelon, ce grand évêque, ils ne sont pas seulement pères, ils sont de véritables mères pour ceux qu'ils portent dans les entrailles de leur tendresse..... Et comme le Christ ayant plongé son regard sur un jeune homme, l'aima, ainsi vos maîtres

plongent du regard dans votre âme pour en connaître les ressources et les besoins, et ils travaillent à l'améliorer et à l'enrichir de lumières et de vertus en employant le sacrifice, l'amour et le respect.

» Dieu a dit dans l'Ecriture : *Multiplicabo homines*, et déjà dans cette maison il a multiplié la race des esprits élevés et des cœurs généreux. Déjà bien des hommes en sont sortis : il y en a qui sont allés recevoir à l'ombre du Vatican des palmes glorieuses, il y en a pour lesquels une autre gloire se prépare, soit par les dons du caractère, soit par les efforts du travail ou les découvertes de la science... Je disais, il n'y a qu'un instant, que la science contemporaine était hostile à la religion ; j'exagérais ma pensée ; non, la science ne nous est pas hostile pour toujours, et j'espère que le temps n'est pas loin où elle viendra chercher le baiser de paix et de réconciliation avec l'Eglise.

».... On l'a dit avec éclat : Nous sommes nés en pleine lumière du siècle d'Auguste; nous avons des hommes qui ont été la lumière de leur époque, saint Chrysostôme, saint Augustin, saint Jérôme ; au moyen âge, ce sont les moines qui ont sauvé la science exposée à périr ; et nous serions les ennemis de la science !... Nous ne demandons qu'une chose, c'est qu'on laisse à nos pontifes l'honneur d'être les maîtres de l'école ; l'honneur et la liberté de verser la science sur les princes comme sur le peuple.

».... Il y a des hommes qui ont espéré que la religion ne résisterait pas aux attaques de la critique, et que ses dogmes disparaîtraient dans le creuset de la science... Mais l'Eglise n'a pas peur de la science : avec Bacon, elle sait qu'un peu de science éloigne de la religion, et que beaucoup de science y ramène ; avec Tertullien, elle demande qu'on ne la condamne pas sans connaître son esprit et ses intentions : *ne ignorata damnetur*.

».... La foi protége la science au lieu de la combattre ; elle l'empêche de s'égarer et d'aller aux abîmes. Ainsi, dans les grandes Alpes, ceux qui veulent escalader les cimes les plus élevées, montent à travers les avalanches et les précipices ; souvent au seuil des abîmes ils rencontrent des obstacles qui les arrêtent dans leur marche ; mais ces barrières salutaires ne les empêchent pas de monter, elles les empêchent de tomber. La foi est la barrière qui préserve la science des aberrations et des incertitudes. La science y rencontre non pas des obstacles, mais un appui pour s'élever plus haut.

».... Pour vous, mes enfants, la science et la foi vous portent et vous élèvent ensemble ; votre esprit se développe par l'instruction, votre cœur

se forme par le sacrifice, par le souffle du dévouement, par les saintes et nobles inspirations qui animent cette maison ; l'Eglise est pour vous le foyer de la vie religieuse comme le collége est le foyer de la vie sociale.

».... Jeunes gens, l'avenir repose dans vos mains ; à vous de le préparer, à vous d'en assurer l'honneur par l'esprit de foi et de sacrifice ; à vous de vous rendre dignes de vos familles, de vos maîtres et du pontife qui vous couvre de sa paternelle affection.

».... Pour vous, magistrats, hommes d'administration, hommes de science et d'industrie, qui avez apporté la splendeur de votre présence dans cette cérémonie, laissez-moi vous remercier de votre concours empressé ! Nous faisons une grande œuvre pour le peuple, qui, plus que jamais, a besoin de religion ; une œuvre utile pour cette pauvre société qui s'écroule ; je vous remercie d'y avoir coopéré... Ne vous étonnez pas si dans quelques jours les pontifes qui sont ici vont se réunir à Rome à leurs collègues de l'épiscopat, autour de la chaire de saint Pierre ; ils feront là encore une œuvre religieuse en affirmant leur foi, et une œuvre sociale en cherchant à Rome le meilleur appui contre toutes nos agitations....

».... Nous sommes à une époque assez semblable au moyen âge, une époque de transformation. L'Eglise, qui est de toutes les œuvres et de tous les temps, a convoqué un concile par la voix de son pontife suprême, afin qu'il indique le remède à nos maux et la lumière à nos erreurs.... Nous irons dans cette assemblée solennelle, nous irons à ces grandes assises de la vérité.... Nous prendrons le monde moderne et nous lui apprendrons la vertu et le sacrifice. L'égoïsme plisse tous les fronts et racornit tous les cœurs ; nous donnerons l'exemple du dévouement ; nous serons comme les sœurs de charité du monde, regardant vos douleurs et allant panser vos plaies....

».... On a dit que dans ces grandes délibérations nous n'aurions pas notre liberté ; ne le croyez pas. En face du pontife qui porte les vieilles traditions, mais qui connaît aussi les besoins de son époque, nous serons libres, nous qui sortons des combats et des luttes modernes, nous serons libres ;.... nous montrerons au XIXe siècle le spectacle d'une assemblée sublime de dignité et de liberté ; et à Rome comme à Besançon, nous ferons une œuvre religieuse et une œuvre sociale. »

En terminant, l'orateur a renouvelé l'expression de sa reconnaissance envers les personnes qui avaient concouru à l'éclat de cette fête ; il a offert un témoignage particulier de vénération et de gratitude au cardinal de

Besançon, qui lui avait prêté un appui si bienveillant et si précieux lorsque, étant encore simple prêtre à Genève, il cherchait des secours et des encouragements pour son apostolat au milieu de la Rome protestante.

Ce discours, dont nous n'avons pu donner qu'une imparfaite analyse, laissera des impressions profondes dans l'esprit de ceux qui ont pu l'entendre. Après que Mgr Mermillod fut descendu de chaire, le salut fut donné par Mgr l'évêque de Saint-Claude. En sortant de la chapelle, les invités furent agréablement surpris de trouver la cour du collége toute parée de guirlandes de feux ; une brillante illumination avait été organisée avec des lanternes vénitiennes, et les splendeurs de la soirée vinrent terminer dignement une fête dont les touchants spectacles et les pieuses émotions laisseront un long souvenir au collége Saint-François-Xavier.

Ch. Condaminas,
Conseiller à la Cour impériale de Dijon.



CÉRÉMONIES

QUI SE PRATIQUAIENT AU MOYEN AGE DANS NOS DEUX CATHÉDRALES

DE SAINT-JEAN ET DE SAINT-ÉTIENNE.

En 1646, M. le chanoine Dorival, protonotaire apostolique, composa un manuscrit latin intitulé : *Etat de l'Eglise de Besançon.* Il le dédia à Jean-Jacques Fauche, grand-archidiacre de l'église métropolitaine et plus tard archevêque de Besançon (1).

Les renseignements que contient ce volume, dans la première partie, sont connus pour la plupart; nous avons aujourd'hui à nous occuper de la seconde partie, qui traite des cérémonies. Quelques-unes se pratiquaient encore au moment où l'auteur écrivait son ouvrage; d'autres avaient cessé depuis peu d'années seulement. Nous espérons intéresser nos lecteurs et les édifier en mettant sous leurs yeux la foi naïve de nos pères et leur zèle pour la gloire de Dieu.

La première cérémonie décrite dans le manuscrit est aussi la première qui commence l'année civile : l'Epiphanie. En ce jour, dit M. le chanoine d'Orival, le diacre et le sous-diacre, accompagnés du sous-chantre ou d'un autre chanoine, se rendent à la sacristie après l'épître, et là, étant déjà revêtus d'aubes et de tuniques, ils mettent des chapes sur leurs épaules, placent des couronnes d'or sur leurs têtes, et tiennent dans leurs mains des palmes et des vases d'or. Devant eux marchent les deux chanoines faisant choristes, ils sont suivis par les clercs portant des cierges et l'encensoir. Ainsi rangés, ils sortent de la sacristie par le

(1) Ce manuscrit appartient à MM. les missionnaires d'Ecole-Beaupré ; il leur a été légué par Mgr de Villefrancon, archevêque de Besançon.

côté droit et rentrent dans l'église en traversant l'*atrium* (1). Avant de parvenir à l'autel, ils font six stations. Une étoile lumineuse, suspendue à la voûte par des cordes invisibles, marche au-dessus de leurs têtes et s'arrête avec les chanoines à chaque station (2). Cette cérémonie de l'étoile lumineuse se pratique encore, dit-on, dans quelques églises d'Espagne. Arrivés près du chœur, les trois rois montent au jubé, et y chantent l'évangile du jour avec les musiciens de la chapelle. Chaque roi dit une phrase de l'évangile. Lorsqu'ils sont à la fin, tous trois montrent du doigt

(1) On appelait ainsi un grand vestibule qui se trouvait à l'entrée de l'église Saint-Etienne.

(2) Voici les strophes que l'on chantait à chaque station :

In 1ª statione.

Novæ genituræ cedit jus naturæ,
Contra carnis jura parit virgo pura,
Novo quodam jure premitur natura
Nato Christo.

In 2ª statione.

Audi non auditum, serva non attritum,
Virginum florem, mater præter morem
Irritumque ritum, retinet pudorem
Nato Christo.

In 3ª statione.

Totum reseratur quidquid tegebatur
Clausum sub figurâ, prodeunt obscura
Jamque indicatur litteræ litura
Nato Christo.

In 4ª statione.

Ortus veri Dei quem respirant rei
Miserum eduxit, gratia reduxit
Dies nostræ spei, dies et illuxit
Nato Christo.

In 5ª statione.

Nos respectu gratiæ gentium primitiæ
Spem totius veniæ vobis damus hodiè
Vobis damus hodiè.

In 6ª statione.

Cujus stellam vidimus, verum lumen credimus.
Quem Deum cognovimus, adorare venimus,
Adorare venimus.

l'étoile lumineuse en chantant : *Ecce stellam quam vidimus*, etc. Puis ils descendent du jubé, traversent le chœur, où ils font encore deux stations, et arrivent enfin à l'autel aux pieds du célébrant. Là, chaque roi dépose son offrande, en disant en latin ce qu'elle représente. Après avoir offert l'or, la myrrhe et l'encens, ils ôtent leurs couronnes et les présentent au célébrant, qui les dépose sur l'autel, où elles demeurent pendant huit jours. Les chanoines retournent alors à la sacristie pour déposer leurs vêtements royaux : *Vestes regias deposituri*.

Le prédicateur qui devait donner la station du carême était choisi par Mgr l'archevêque ou par son vicaire général. Le même prédicateur prêchait aussi l'avent. Le premier dimanche de l'Avent, il faisait, à Saint-Jean, son premier sermon général ou archiépiscopal, comme on l'appelait alors. Ces sermons généraux ou archiépiscopaux avaient encore lieu à la cathédrale le dimanche de la Septuagésime, le mercredi des cendres, le premier et le quatrième dimanches de carême, le dimanche des Rameaux et le jeudi saint. On prêchait après prime, immédiatement avant la messe canoniale. Saint-Jean, église métropolitaine et cathédrale, n'avait ni chaises ni bancs, et jusqu'à la révolution les auditeurs se sont tenus debout tout le temps du sermon.

Il arrivait quelquefois que Mgr l'archevêque nommait trois prédicateurs pour la ville, comme cela eut lieu en 1607. Les églises où se donnaient les stations étaient Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pierre et la collégiale de Sainte-Madeleine. Mais, hélas! s'écrie l'auteur du manuscrit (qui écrivait en 1646, après la fameuse guerre de dix ans), hélas! aujourd'hui il ne se donne plus qu'une seule station à l'église de l'apôtre saint Pierre, qui est au milieu de la ville, et cette station est plus que suffisante, car les populations de nos pays ont été horriblement décimées par la guerre, la peste et la famine!

Quand il y avait trois stations, le prédicateur de Saint-Jean-Baptiste faisait à la cathédrale le premier sermon général, celui de Saint-Pierre le second, celui de la Madeleine le troisième, et ainsi alternativement.

Qu'on me permette de raconter ici une petite anecdote. En 1784 ou 1785, Mgr de Durfort avait choisi les dominicains pour donner les stations de l'avent et du carême. Le père prieur présenta alors à l'archevêque un très jeune père fort instruit, dit-on. En le voyant entrer, Monseigneur ne put s'empêcher de s'écrier : « Mais, mon père, pour prêcher devant une si vénérable assemblée, vous êtes bien jeune. — C'est vrai, Monseigneur, répond le dominicain; mais j'ai lu les vieux livres!.... — Très

bien, dit l'archevêque, je vous accepte, vous prêcherez; » et le jeune moine s'en tira, dit-on, à merveille.

Le mercredi des cendres, les chapitres de Saint-Paul et de Sainte-Madeleine se rendaient à Saint-Jean pour entendre le sermon général. Après le sermon, les trois chanoines qui doivent célébrer ce jour-là, étant revêtus d'aubes et de chapes, sortent de l'église et rassemblent devant la porte ceux qui, ayant commis des fautes réservées à l'évêque, doivent recevoir une pénitence publique. Là, un prêtre leur fait un très court sermon sur la pénitence, après quoi ils sont introduits dans le temple, ils marchent nu-pieds, un cierge allumé à la main, et viennent se ranger autour de la chaire pour entendre à genoux la parole de Dieu. Le sermon fini, ils sortent de la cathédrale, se mettent encore à genoux dans le vestibule, et les trois chanoines sus-nommés, ayant récité sur eux quelques oraisons contenues dans le missel, les renvoient à l'église Saint-Etienne, où ils se rendent en procession. Derrière eux marche un familier revêtu d'une aube et portant la croix. Arrivés à la basilique du mont Cœlius, on leur donne à baiser les saintes reliques. De là ils vont trouver le reclus grand pénitencier de l'archevêque, qui leur donne l'absolution générale de leurs péchés.

Tous les vendredis de carême, le vendredi saint excepté, lorsque l'on faisait l'office de la férie, le clergé de la métropole se rendait processionnellement à quelque église de la ville. Le premier vendredi on allait à Notre-Dame de Jussa-Mouthier, le second à Saint-Vincent, le troisième à Saint-Pierre, le quatrième à Sainte-Madeleine. Le cinquième vendredi, les deux chœurs de Saint-Jean et de Saint-Etienne (il n'y avait déjà plus depuis longtemps qu'un seul chapitre) se rendaient séparément, l'un à Saint-Jean-Baptiste, l'autre à Saint-André; ces deux églises étaient à quelques pas de nos deux cathédrales. En sortant de l'église métropolitaine, on chantait les psaumes gradués et les psaumes pénitentiels; en revenant, les litanies des saints. Ces processions n'avaient pas lieu quand la fête d'un saint tombait un de ces vendredis, excepté cependant pour les processions à Jussa-Mouthier et à Saint-André, qui se faisaient toujours. Au XVI[e] siècle, un prêtre nommé Bassand, reclus et familier de l'archevêque, ayant fondé la fête de la Compassion de la Sainte Vierge, la procession de ce vendredi fut supprimée.

Le dimanche des Rameaux se célébrait à Saint-Ètienne avec la plus grande solennité. A deux heures de la nuit, le bourdon de cette église, qui pesait dix mille livres et qui s'entendait à trois lieues la ronde, annonçait la cérémonie On commençait de suite l'office de matines, qui était suivi

de prime. Ces offices finis, on descendait à Saint-Jean. Les deux plus jeunes chanoines de Saint-Etienne portaient la châsse d'argent, dans laquelle étaient renfermées de précieuses reliques ; un autre chanoine portait le bras d'or de saint Etienne ; devant le clergé marchaient la grande croix et l'étendard. Cet étendard demeurait suspendu à Saint-Etienne, depuis les premières vêpres de la Passion jusqu'au dimanche des Rameaux, et le reste de l'année il était à Saint-Jean (1). De Saint-Jean, où l'on prenait le chef de saint Ferréol (qui est aujourd'hui à l'église Saint-Pierre), on se rendait à Saint-Paul, et là, l'archevêque bénissait les rameaux et les distribuait au clergé et au peuple. Les chanoines de Sainte-Madeleine s'étaient rendus à Saint-Paul pour cette cérémonie, et tous en procession remontaient à Saint-Jean. Le cortége s'arrêtait quelques instants devant l'église Saint-Maurice pour chanter l'antienne *Ave, Rex noster*. Le clergé se rangeait alors autour d'une grande croix, composée de deux rondins de palmier (2), croix vénérable que possède encore l'église Saint-Maurice. La station finie, la procession reprenait sa marche. Arrivée devant Saint-Jean, dont les portes étaient fermées, l'archevêque, ou en son absence le sous-chantre, les faisait ouvrir en disant, comme aujourd'hui : *Attollite portas*. Alors, toute l'assistance étant introduite, on assistait au sermon général. Après le sermon, les deux plus jeunes familiers reprennent les saintes reliques des mains des chanoines, et tous les chapitres réunis se rendent à Saint-Etienne pour assister à la messe que Mgr l'archevêque va célébrer pontificalement : *Stationem facturos et missam pontificalem audituros*. Cette cérémonie, commencée à deux heures de la nuit, ne devait guère se terminer qu'à midi !... Admirons ici la piété et la foi de nos pères ! Combien ces cérémonies nous paraîtraient longues aujourd'hui, à nous qui réclamons sans cesse des offices courts, et des sermons plus courts encore !

Le mercredi saint, les églises confédérées (on appelait ainsi les églises où il y avait des chapitres, Saint-Jean, Saint-Etienne, Sainte-Madeleine et Saint-Paul) se rendaient à Saint-Jean pour aller de là à Saint-Maurice. Le chanoine célébrant portait l'aube, l'étole, la chape et la mitre. Derrière lui marchait la croix du chapitre, la seule, dit le manuscrit, de toutes les croix de la ville qui ne soit pas voilée pendant le carême (cet usage existe encore aujourd'hui). Pour aller à Saint-Maurice, la proces-

(1) Quel était cet étendard ? Etait-ce un oriflamme de soie jaune et rouge, comme celui que les chapitres ont le droit de faire porter devant eux quand les cathédrales ont le titre de basilicales ?

(2) A. Castan, *Le Capitole de Vesontio*, p. 11.

sion passait par la rue du Chambrier, la rue Rivotte et la place Saint-Quentin. Sur le chemin on bénissait les puits qu'on rencontrait, en y jetant de l'eau bénite et du sel.

Comme aujourd'hui, on chantait ténèbres à quatre heures dans nos deux métropoles. Après la messe du jeudi saint, les chanoines de Saint-Etienne se rendaient à la chapelle Saint-Martin, qui touchait au cloître, et là, le célébrant lavait les pieds à douze pauvres, et il leur distribuait, ainsi qu'aux chanoines, aux familiers et aux bedeaux, du pain bénit et des fèves. Le soir de ce même jour, après la récitation des complies, on lavait les autels, et on bénissait les seize pintes de vin que contenait la pierre sacrée de l'autel. Après le lavement des autels, on retournait de nouveau à la chapelle Saint-Martin, où l'on bénissait les pains azymes. Pendant que les clercs les distribuaient, le chanoine célébrant lavait les mains des autres chanoines et les embrassait, puis on chantait ténèbres.

Au saint jour de Pâques, les chanoines des églises collégiales se réunissaient à Saint-Jean pour assister à la messe pontificale. Ceux de Saint-Etienne apportaient avec eux, comme le jour de Noël, le bras de leur saint patron. Avant la messe, avait lieu l'ostension du saint Suaire. (Voir les *Annales franc-comtoises*, tome VII, page 321.) A une heure après midi, dans les cloîtres de nos deux cathédrales, les chanoines dansaient la *Bergerette*. Après cette cérémonie, on servait une légère collation. Le vin était fourni par celui qui tenait en location la tour de Saint-Quentin (1). Cette danse de la Bergerette est connue. (Voir la lettre du chanoine Fleury rapportée tout au long dans la *Revue franc-comtoise,* éditée en 1843, 2e semestre, par M. Clovis Guyornaud.)

Les quatre premiers jours de la semaine de Pâques, il y avait procession. Les églises confédérées se réunissaient, et les familiers de Saint-Etienne chantaient la messe, le lundi à Saint-Pierre, le mardi à Saint-Paul, le mercredi à Saint-Etienne, et le jeudi à Sainte-Marie-Madeleine.

Le lundi des Rogations, les chapitres se réunissaient à Saint-Etienne, et là, après avoir entendu, de la bouche du sous-chantre, une courte exhortation sur la nécessité où nous sommes de remercier Dieu des biens qu'il nous accorde, on descendait de la montagne par un chemin ardu nommé le *Cingle*. Arrivé à la porte Malpas, on s'arrêtait près d'une croix (2), du pied de laquelle, par l'intercession du premier mar-

(1) Cette tour, démolie depuis quelques années, se trouvait à l'angle de la rue Ronchaux, aujourd'hui maison Debauchey.

(2) Cette croix est rétablie depuis plusieurs années.

tyr, on bénissait les eaux du Doubs. C'était l'endroit même où jadis les voleurs jetèrent la sainte relique, que des pêcheurs aperçurent à la clarté des cierges allumés sur la rivière par la main des anges. Puis on se rendait à Saint-Vincent, où les chanoines de Saint-Paul chantaient la messe.

Le mardi des Rogations, les familiers chantaient la messe à Saint-Pierre, et le mercredi à Saint-Martin de Bregille (1). En allant à cette église, on s'arrêtait un instant sur le pont, et les chanoines réguliers de Saint-Paul bénissaient le Doubs par l'intercession de saint Antide (sans doute en mémoire de son fameux voyage sur la mer).

Jusqu'à l'année 1612, la fête de l'Ascension a été célébrée à Saint-Etienne de la manière suivante. Le matin, tous les chapitres se rendaient sur le mont Cœlius. Avant la grand'messe, les treize familiers qui devaient représenter Notre Seigneur et les douze apôtres allaient s'habiller dans la chapelle de Saint-Martin ; là, après s'être revêtus de dalmatiques et de chapes, ils attendaient la procession, et lorsqu'elle passait dans le cloître, ils se joignaient à elle. Une estrade élevée qui figurait le Thabor, était préparée au milieu de l'atrium. C'est sur cette estrade que montaient les prêtres qui représentaient Notre Seigneur et les apôtres. Notre Seigneur disait alors adieu à ses disciples, les embrassait et, tenant une croix entre ses mains, il montait dans une auréole de nuages peints sur de la toile. Au moyen d'une corde et d'une poulie, il était enlevé à la voûte, dans laquelle il pénétrait par un large trou pratiqué à cet effet. En montant, il chantait l'antienne : *Ascendo ad Patrem meum et Patrem vestrum;* puis il devenait invisible pour le peuple, qui, dit le manuscrit, accourait en foule à cette cérémonie. L'ascension achevée, les apôtres retournaient en silence à la chapelle Saint-Martin, pour se dépouiller de leurs ornements.

C'est à Saint-Jean que se célébrait la fête de la Pentecôte, et d'une manière non moins solennelle que l'Ascension à Saint-Etienne. On comprend très bien pourquoi la fête de l'Ascension se célébrait plutôt à Saint-Etienne qu'à Saint-Jean. Le mont Cœlius donnait une idée du Thabor, et Saint-Jean, au pied de la montagne, représentait le cénacle. Donc, au saint jour de la Pentecôte, trois jeunes filles vêtues de blanc, et qui représentaient les trois Marie, accompagnaient les douze familiers qui, eux, figuraient les douze apôtres. — Deux autres prêtres, dont l'un

(1) L'église Saint-Martin de Bregille était bâtie près du pont de bois, tout en sortant de la ville ; elle a été démolie en 1814, à l'occasion du blocus de Besançon.

était habillé en diacre, et l'autre en chasuble, marchaient à leurs côtés; ces derniers remplissaient le rôle de nos saints apôtres Ferréol et Ferjeux. — On voulait faire voir par là que notre foi remontait aux apôtres. La procession se faisait autour du cloître. En rentrant dans la cathédrale, on s'arrêtait dans la grande nef. Nos saints acteurs s'asseyaient sur un théâtre dressé au milieu de l'église. Par la vaste ouverture qu'on voit encore aujourd'hui au milieu de la voûte de Saint-Jean, et dont personne peut-être ne soupçonne plus l'usage, descendait une colombe aux ailes déployées, qui venait se placer dans le sein de la glorieuse Vierge Marie. Au même instant, des feux d'artifice, placés tout le long des corniches, autour des fenêtres, et dans tous les coins de l'église, éclataient avec fracas, et rappelaient l'Esprit Saint descendant en langues de feu sur les apôtres. — Cette cérémonie achevée, on se dirigeait vers le chœur, et Mgr l'archevêque célébrait les saints mystères.

Nous ne parlerons de la Fête-Dieu que pour constater notre fidélité aux usages anciens. Depuis un temps immémorial, la procession générale se fait le dimanche dans l'octave de cette fête. Autrefois, comme aujourd'hui, toutes les corporations religieuses y assistaient. Autrefois, comme aujourd'hui, il y avait trois reposoirs; leur place même n'a pas changé. Nous sommes heureux lorsque nous retrouvons de nos jours des usages qui n'ont pas varié depuis des siècles, et qui, il faut l'espérer, ne sont pas près de finir.

L'église de Saint-Etienne portait non-seulement le titre de *métropolitaine*, mais aussi celui d'église-mère (*metropolitanæ et matricis*); c'est pour cela que la fête de sa dédicace, qui tombait le 3 octobre, se célébrait le plus solennellement possible (*solemniori ritu quàm fieri potest, celebretur*); tous les chapitres s'y rendaient pour assister à la grand'messe.

Aux premières vêpres de la Toussaint, les chanoines de tous les chapitres du diocèse (il y en avait dix-huit (1)) prenaient, comme aujourd'hui, le camail d'hiver, tandis qu'à Rome ce changement ne se fait qu'aux premières vêpres de l'Avent. La veille de Pâques, on reprenait les costumes d'été.

Le jour des Trépassés, le chœur de Saint-Jean se rendait à Saint-Etienne, parce que c'était là la sépulture ordinaire de nos archevêques,

(1) Voici les localités où se trouvaient ces chapitres :

A Besançon : Saint-Jean, Saint-Paul, Sainte-Madeleine ; Arbois, Baume-les-Messieurs, Champlitte, Dole, Gigny, Gray, Lure, Nozeroy, Poligny, Ray, Saint-Amour; Saint-Anatoile, Saint-Maurice et Saint-Michel, à Salins ; Vesoul et Villersexel.

des chanoines, des familiers, de ceux qu'on nommait *casati*, et de quelques autres familles éminentes du pays. — A la messe solennelle, les chanoines allaient à l'offertoire, portant chacun un manipule au bras gauche et leurs cappes violettes déployées. — Ils offraient tous une hostie sur une patène d'argent et du vin dans un calice. Pendant l'absoute, on faisait la procession dans le cloître et sur le cimetière. En rentrant, on s'arrêtait un instant dans l'*atrium*, devant la sépulture des comtes de Bourgogne, puis dans la chapelle de Saint-Agapit, appelée le *cæmeterium archiepiscoporum;* enfin on faisait une troisième et dernière station devant la chapelle de Saint-Nicolas, dans laquelle beaucoup de nos prélats avaient reçu une honorable sépulture.

Le mercredi des quatre-temps de l'Avent, on représentait à Saint-Jean l'Annonciation de la Sainte Vierge, parce que la messe de ce jour commence par ces mots : *Missus est angelus*. Un de nos archevêques, François II, cardinal de Busleiden, et un chanoine nommé Hugon Gasel, avaient fait une fondation pour subvenir aux frais qu'occasionnait la représentation de ce mystère. Après avoir chanté matines dans la chapelle de la Sainte Vierge (1), on commence la messe. Deux enfants de chœur, placés sur un théâtre au milieu de l'église, jouaient le rôle de la Sainte Vierge et de l'archange Gabriel. L'évangile est dit sur le ton ordinaire, mais tout à coup le diacre s'arrête, et l'enfant de chœur, qui a de grandes ailes, chante ces paroles de l'ange : *Ave, gratiâ plena*. Le diacre continue jusqu'à ces paroles *Et ait angelus;* l'ange reprend, et ainsi de suite. A ce passage : *L'Esprit Saint descendra en vous*, une colombe de bois, artistement travaillée (*affabrè composita*) et tout entourée de lumières, descend de la voûte. Un prêtre familier représentait le Père éternel, et portait sur la tête une énorme perruque d'étoupes. C'était lui qui, par l'ouverture dont nous avons déjà parlé, faisait descendre le Saint Esprit dans le sein de la glorieuse Vierge Marie. Cette fête, qui attirait toujours beaucoup de monde, fut supprimée en 1737, à cause des propos indécents et des quolibets que se permettaient certains spectateurs au moment de la descente de la colombe.

Voici la fête de Noël. Autrefois on ne chantait que sept antiennes *O*. Un chanoine, né à Besançon et nommé Hugues, fit une fondation pour qu'on en chantât une huitième. Ce chanoine devint plus tard évêque de Paris. La veille de cette très célèbre fête de Noël, dit le manuscrit, après matines chantées (environ sept heures du matin), tous les chanoines, les

(1) On sait que l'ancien chapitre chantait toujours les matines le matin.

familiers et les enfants de chœur se rendent chez le sous-chantre, et tout s'arrange pour la distribution des offices à remplir pendant les quatre fêtes qui vont suivre. A chacun en particulier il est assigné ce qu'il aura à faire pendant ces saints jours. Puis, avant de se séparer, on distribue six livres estevenantes à ceux qui sont présents, et ce en remplacement de la collation qui se donnait autrefois le jour de Noël. Remarquons cette précaution des anciens de tout prévoir et de tout régler avant les grandes solennités. Admirons encore une fois ces vétérans du sacerdoce, ces hauts dignitaires de l'Eglise, se rendant chez le sous-chantre, acceptant les fonctions qu'on allait leur donner, et écoutant humblement les explications sur la manière de les remplir.

Ce même jour, veille de Noël, après complies, tant à Saint-Jean qu'à Saint-Etienne, on psalmodie tout le psautier de David, et cela trois fois de suite. Chacun de ces nocturnes, composé de cent cinquante psaumes, s'annonce par un coup de la grosse cloche. Cette dévotion était établie afin que, dans une nuit si sainte, il n'y ait pas d'interruption dans les louanges qu'on adressait à Dieu. A Saint-Jean, le premier nocturne était récité par l'archevêque et le doyen; le second, par un archidiacre et le grand-chantre, et le troisième par le trésorier et l'archidiacre de Faverney. A Saint-Etienne, le premier nocturne était récité par le doyen et le grand-chantre; le second, par le trésorier et l'archidiacre de Salins, et le troisième par le sous-chantre et l'écolâtre. A la récitation de chaque nocturne, les chanoines sus-nommés étaient assistés de deux familiers qui psalmodiaient avec eux. Le saint jour de Noël, l'archevêque officiait pontificalement. Les chapitres de Saint-Paul et de Sainte-Madeleine assistaient à l'office; celui de Saint-Etienne s'y rendait processionnellement, apportant avec lui le bras de son saint patron; celui qui avait fait diacre à la messe de Saint-Etienne, portait la relique et remplissait à Saint-Jean la même fonction. A la fin des secondes vêpres du jour de Noël, dans l'une et l'autre de nos cathédrales, on faisait la procession en passant par la grande nef. On chantait en descendant le répons de saint Etienne. Les chanoines portaient des chapes, et les familiers des tuniques en mémoire du premier martyr. Arrivée dans l'atrium, la procession s'arrête, et on chante pour la seconde fois le *Magnificat*, avec l'antienne et la collecte du saint; puis on retourne au sanctuaire en chantant l'antienne de la Sainte Vierge; en entrant au chœur, on entonne pour la troisième fois le *Magnificat* et on récite de nouveau l'antienne à la Sainte Vierge qui termine les vêpres, puis on chante complies. MM. du magistrat assistaient, à Saint-Jean, aux offices de Noël et aux processions qui

se faisaient dans l'église. On distribuait à chacun de ses membres, ainsi qu'aux chanoines, des cierges allumés, le tout aux frais du chapitre.

Le lendemain de Noël, l'archevêque officiait solennellement à Saint-Etienne; le chœur de Saint-Jean, les chapitres de Saint-Paul et de Sainte-Madeleine y assistaient. Aux secondes vêpres de ce jour, on faisait à Saint-Jean la procession comme on l'avait faite la veille, avec cette différence que les familiers portaient la chasuble au lieu de dalmatiques, et cela en mémoire de l'apôtre saint Jean, dont on célèbre le lendemain la fête.

Finissons cet article par quelques notes sur différentes fêtes qui se célébraient dans nos deux basiliques à certains jours de l'année.

Le 3 février, messe votive au Saint-Suaire pour la délivrance de la peste qui décimait la ville en 1629. Les autorités civiles se rendaient à Saint-Etienne. Il y avait communion générale, procession autour de l'église et sur le cimetière de Saint-André; c'est depuis là que le célébrant, portant la châsse du saint Suaire, bénissait la ville et le territoire.

Le 25 mars, à sept heures du matin, on chantait solennellement à Saint-Jean certains répons et quelques antiennes en l'honneur de la pureté de Marie. Bernard Gauthier, chanoine de Besançon, mort en 1542 et enterré à Saint-Etienne, avait fait une fondation pour cet objet. Ce jour-là, on distribuait des cierges de cire à tous les chanoines et aux chapelains.

Le 5 mai, on faisait dans tout le diocèse la fête de la Dédicace de Saint-Jean; pour Besançon, c'était fête chômée. Mgr l'archevêque officiait assisté de tous les chapitres. Le soir de ce même jour, aux premières vêpres de Saint Jean devant la Porte Latine, il y avait à Saint-Jean grande illumination, aux frais des chanoines, chacun à leur tour.

Les églises confédérées se rendaient aussi à la métropole pour la fête de nos saints apôtres Ferréol et Ferjeux. C'était sur le maître-autel que reposaient dans une châsse d'argent les ossements de nos saints martyrs. Cette châsse, au dire de M. Weiss, qui l'avait vue, représentait l'église Saint-Etienne.

On ignore peut-être pour quel motif la fête du Saint-Suaire se célèbre le 11 juillet. En voici la raison. «Depuis plus de sept ans, dit M. d'Orival, la peste décimait la haute Bourgogne, lorsque, pour comble de malheurs, les Français vinrent mettre le siége devant la ville de Dole. Tous les jours on recevait des nouvelles désolantes. Leurs bataillons, s'étendant de tous côtés, ravageaient le pays. A l'imitation des citoyens de Catane, qui exposèrent le voile de sainte Agathe lorsque leur ville fut sur le point d'être détruite par les feux du Vésuve, de même les chanoines de Besan-

çon, qui possédaient, eux, un linge bien plus précieux, c'est-à-dire le Suaire teint du sang de Jésus-Christ, décidèrent, vu le malheur des temps, qu'on montrerait la sainte relique. Cette ostension eut lieu le onze juillet. Depuis ce jour (1636) l'office du Saint-Suaire fut introduit dans la liturgie sous le rite double majeur, et les chanoines s'obligèrent par vœu, *eux et leurs successeurs*, à célébrer chaque année cette fête à pareil jour. Donc ce jour-là, avant la grand'messe, on faisait la procession dans le cloître de Saint-Etienne, avec la sainte relique, et on l'exposait pendant l'office.

On célébrait encore à Saint-Jean et à Saint-Etienne bien d'autres fêtes et processions, mais nous ne parlons ici que des principales. Ainsi, du haut de la citadelle, on bénissait les vignes avec les reliques de saint Théodule, parce que ce saint évêque, dans une année où le vin manquait entièrement, prit des grappes de raisin, et les pressant dans ses mains, en exprima quelques gouttes dans des cuveaux qui, à l'instant même, se remplirent d'un vin exquis. Souvent aussi on bénissait la ville et le territoire avec le bras de saint Etienne ; ce qui arrivait toutes les fois qu'on le sortait ou qu'on le rentrait dans son église. Ces bénédictions avec le bois de la vraie croix, ou avec les reliques des saints, se donnaient toujours depuis le cimetière de Saint-André, le point le plus culminant et le plus visible de la montagne par rapport à la ville (1). Voici les paroles dont le célébrant se servait pour bénir avec le bras de notre saint patron : *Per merita sancti Stephani protomartyris, benedicat nos et fines nostros Christus Filius Dei.*

Chacun sait les hommages que nos pères rendaient aux saints martyrs Ferréol et Ferjeux. La procession du 21 juin était, comme aujourd'hui, une procession générale ; elle ne dépassait pas le pont de Battant, et au retour, le sermon et la messe se célébrait à Saint-Pierre. Cette procession eut encore lieu de la sorte dans les premières années qui suivirent le concordat.

Une autre procession avec les reliques de nos saints apôtres se faisait chaque année le dimanche de Quasimodo, et ce à la demande de messieurs du magistrat. Elle se rendait à l'église Sainte-Madeleine. Autrefois, dit le manuscrit, c'est-à-dire il y a 80 ans (2), cette procession se rendait au village de Saint-Ferjeux. Arrivé à moitié du chemin, on déposait la châsse sur un autel de pierre bâti au milieu des champs, la

(1) C'est aujourd'hui le coin de rocher qui fait l'angle au-dessus de la première rampe de la citadelle, de l'autre côté du fossé.

(2) Il ne faut pas oublier que M. d'Orival écrivait en 1646.

procession continuait sa route, et des citoyens armés et à cheval gardaient le précieux dépôt pendant qu'on célébrait la messe à Saint-Ferjeux. Du temps de M. d'Orival il restait encore des vestiges de cet autel de pierre (1). Les chanoines cependant n'avaient pas voulu laisser tomber ce pieux pèlerinage aux tombeaux de nos saints, et chaque année au premier jour convenable, après Quasimodo, ils se rendaient processionnellement à Saint-Ferjeux, portant le crâne de saint Ferréol; ils étaient accompagnés de toutes les paroisses et de toutes les communautés de la ville.

Les cérémonies qui se pratiquaient encore à Saint-Jean, immédiatement avant la révolution, feront le sujet d'un second article.

L'Abbé Guibard.

(1) N'est-ce pas en souvenir de cela qu'un autel de pierre existe encore aujourd'hui sur la route de Saint-Ferjeux? Autel reconstruit aux frais d'un pieux et zélé catholique, M. Barbaud.



PICHEGRU.

Le troisième volume de l'*Histoire de Napoléon* par M. Lanfrey, récemment publié, contient, entre autres renseignements curieux sur l'époque du consulat, des détails intéressants sur la fin tragique de Pichegru et sur les événements qui la précédèrent. Peu de personnages ont été plus discutés que ce fils d'un vigneron d'Arbois, devenu le héros le plus populaire de la république, qu'on voit prêt, un instant, à jouer en France le rôle réparateur de Monck, et terminant sa vie au milieu d'intrigues obscures, par un genre de mort qui est demeuré un problème pour l'histoire. Ses heureux ennemis, après avoir triomphé de lui avec une étrange facilité, purent aisément dénoncer à l'opinion ses trahisons contre la république qu'ils allaient eux-mêmes étouffer, et, tout en reconnaissant ses qualités d'homme de guerre, purent, sans être contredits, le montrer comme un homme politique médiocre et comme un mauvais citoyen. Aujourd'hui, la question se présente sous un tout autre aspect pour l'histoire. Les rigides républicains qui avaient préservé la révolution des menées de Pichegru, n'hésitèrent pas à l'imiter dès que les événements féconds de ce temps-là leur en procurèrent la licence. On vit ces sauveurs désintéressés de la république en devenir tout à coup les maîtres. Après deux ou trois coups d'Etat exécutés pour son salut, elle se vit soudainement asservie à ses libérateurs, et tous les hommes de bonne foi, témoins de la fragilité de ces reconstitutions, purent se demander s'il n'eût pas été moins onéreux et moins humiliant pour la nation de former, comme le voulait Pichegru, un nouveau pacte avec la monarchie ancienne, qui vivait dans tous les souvenirs et qui avait été pour la France, pendant tant de siècles, la condition de sa prospérité et de sa gloire.

Il est certain que la plupart des généraux de la république, ceux principalement qui devinrent le plus populaires par leurs succès, ne

servaient le gouvernement sanguinaire de la Convention qu'avec un dégoût d'autant plus profond qu'ils étaient forcés de le dissimuler au péril de leur vie. Ils souffraient impatiemment de pouvoir être regardés comme les complices des terroristes dont la nation subissait le joug, et voyaient avec une sorte de honte l'usage déplorable qui était fait de leurs victoires. Dès les premiers jours de la Terreur, Lafayette, et après lui Dumouriez, avaient préféré l'exil à une apparence de connivence avec les hommes de septembre et du 21 janvier. Custine et Biron avaient payé de leurs têtes la défiance qu'ils inspiraient aux meneurs de la Convention, et presque tous les autres généraux avaient à supporter les suspicions et la surveillance jalouse des commisaires qui les entouraient. Ceux d'entre eux qui avaient accueilli avec le plus d'empressement les principes de la révolution, sentaient que le régime imposé à la France ne pouvait être qu'éphémère, et ils n'étaient retenus dans l'obéissance que par l'espérance de voir promptement expirer les pouvoirs légaux de l'assemblée. La mesure constitutionnelle par laquelle la Convention chercha à se survivre en faisant entrer la moitié de ses membres dans les Cinq-Cents, trompait cette attente, et porta au comble le mécontentement des esprits modérés. De son côté, l'opinion publique s'en montrait exaspérée. Le retour vers les idées monarchiques était sensible, et tout faisait présager à ce moment, en France, un changement total des hommes et des choses.

C'est alors que Pichegru entra en relations avec le prince de Condé, qui commandait, sur les rives du Rhin, le corps des émigrés, et qui, par sa réputation militaire, sa droiture et le crédit qu'il exerçait dans l'émigration, semblait être l'intermédiaire naturel entre la nation et la royauté légitime. Des agents du prince, qui pressentait les dispositions du général, furent chargés de cette délicate négociation. Les principaux de ces agents étaient M. Courant et le libraire Fauche-Borel, tous deux citoyens de Neuchatel, et néanmoins très dévoués aux intérêts des princes français; puis M. de Montgaillard, qui fut l'intermédiaire de toutes les correspondances et qui, plus tard, s'étant brouillé avec l'émigration, les livra au gouvernement français, et publia, à l'époque du procès de Pichegru, une relation assez fidèle de la négociation (1). On compte parmi les autres,

(1) Cette relation fut alors très répandue par les soins du gouvernement consulaire. En 1814, M. de Montgaillard, s'étant réconcilié avec le parti royaliste, chercha à faire disparaître les exemplaires de la brochure, qui est devenue assez rare. On ne la trouve pas à la bibliothèque de Besançon.

plusieurs émigrés franc-comtois réfugiés dans les cantons suisses, notamment l'avocat Fenouillot, frère de l'auteur, qui avait été forcé de s'expatrier, comme porté sur la liste des émigrés, quoiqu'il résidât en France; M. Lantier de Souët, de Besançon, résidant à Soleure, et un autre Franc-Comtois, désigné dans les correspondances sous le nom de Tinssot, et qui se tenait ordinairement à Lausanne ou à Genève. Courant et Fauche, à qui leur qualité d'étrangers permettait de pénétrer plus facilement en France, reçurent la mission spéciale et difficile de s'approcher de Pichegru et de sonder ses dispositions. Le premier, qui avait été employé déjà dans plusieurs affaires de cette nature, était un homme dévoué, intrépide, d'une grande présence d'esprit dans les conjonctures épineuses, et joignait à ces qualités un rare désintéressement. Fauche-Borel lui était subordonné, et fit preuve également de beaucoup de hardiesse et de sagacité; il avait reçu, en cas de succès, la promesse d'un million et l'attribution de l'imprimerie royale.

Les choses ainsi préparées, tous deux partirent de Bâle à la fin de juillet 1795, et se rendirent à Strasbourg, dans l'espérance d'y rejoindre Pichegru. Les habitudes simples de ce général, son éloignement de tout ce qui sentait le faste, ses goûts sobres (il avait à peine du vin sur sa table), le rendaient peu accessible à des moyens de corruption pécuniaires, alors même que les agents du prince en eussent possédé; et, en effet, bien que plus tard d'assez fortes sommes, destinées à faciliter la réussite de certains combinaisons politiques, eussent passé par ses mains, on sait que Pichegru continua à mener un genre de vie des plus modestes, et qu'après le 17 fructidor, ses amis, pour lui créer quelques ressources, furent obligés de vendre son épée et son uniforme. Mais au début de cette négociation, le prince de Condé, qui n'avait voulu s'ouvrir ni aux Autrichiens, ni aux Anglais, ne pouvait disposer que de moyens très bornés, et n'avait remis à Courant qu'une somme de trois cents louis, que les dépenses de route et de précautions absorbèrent en grande partie. Toutefois, un don de vingt-cinq louis, jointe à un cadeau de linge dont il manquait, leur gagna l'adjudant général Badouville, qui fut dès lors acquis à leurs projets et chercha à faciliter leurs entrevues avec Pichegru. Ils firent néanmoins, pendant quinze jours, plusieurs tentatives infructueuses pour aborder le général, qui se tenait avec une partie de son état-major dans le village d'Altkirch, voisin de Strasbourg. Un heureux hasard mit enfin Fauche en présence de Pichegru, qu'il aborda en lui parlant d'affaires de librairie, et en lui offrant la dédicace d'une collection de lettres de J.-J. Rousseau qu'il se proposait de

publier. La manière dont lui répondit Pichegru, lui fit comprendre qu'il avait été informé par son adjudant général du véritable motif de son séjour à Strasbourg, et cherchait à encourager ses ouvertures. Deux jours après, Fauche lui montra les instructions d'après lesquelles le titre de lieutenant général des armées du roi devait lui être conféré, et qui stipulaient pour lui et pour ses officiers des avantages justifiés par les grands services qu'on en attendait en faveur de la royauté et du pays, mais qui semblent n'avoir influé que d'une manière secondaire sur les déterminations déjà arrêtées de Pichegru. Craignant principalement d'être entraîné dans une intrigue sans issue, par des agents qu'on pourrait désavouer, il insista pour obtenir un écrit émanant de la main du prince de Condé. Celui-ci faisait difficulté de signer une pièce qui pouvait, en tombant entre les mains des Autrichiens, les mettre au courant de ce qui se passait. Il se détermina néanmoins à confier à Fauche le billet suivant, qui devait lui être rendu :

« Puisque M. Pichegru est aussi honnête que je l'avais toujours espéré, je désirerais bien qu'il envoyât ici une personne de confiance, à qui j'expliquerai les avantages de tout genre que j'assurerais à M. Pichegru et à tous ses amis, dans le cas où il ferait ce qui lui a été communiqué de ma part. Cette mesure me paraît absolument indispensable ; car sans cela on peut multiplier les messages sans s'entendre, perdre un temps précieux et compromettre cet important secret. — Louis-Joseph de Bourbon. — A Mülheim, le 18 août 1795. »

Cet écrit, remis par Fauche à Pichegru, dissipa tous les doutes. Mais quand on lui demanda d'y répondre par quelques mots de sa main, il opposa à cette demande les mêmes objections que le prince, exposa l'inutilité et le danger d'une correspondance écrite, et ce n'est que vaincu par l'insistance de Fauche qu'il se détermina à lui remettre les cinq ou six lignes suivantes, qui ne portaient pas de signature :

« Z (Pichegru) est très sensible à tout ce qui lui a été dit de la part de X (Condé) et l'assure de son entier dévouement. Z désire que X lui fasse connaître ses intentions et ses ordres, afin qu'il puisse faire, de son côté, les dispositions convenables pour l'exécution. Z offre son respect à X, ainsi que le désir qu'il a de faire tout ce qui lui sera agréable. Le 20 (août). »

Le prince confronta cette écriture avec des lettres de Pichegru, qu'il avait interceptées aux avant-postes pendant la campagne d'Alsace, et se convainquit de son origine par la similitude des caractères. Fauche lui rendit compte en même temps du plan que le général proposait pour

assurer le succès du grand dessein auquel il se dévouait. Il le méditait déjà depuis quelque temps, et en avait préparé l'exécution en envoyant sur des points éloignés trois ou quatre bataillons de son armée desquels il avait lieu de se défier, et en s'assurant des places fortes de l'Alsace par le déplacement de son parc d'artillerie. Pressé par les représentants du peuple de reprendre les hostilités, il offrait au prince de passer le Rhin, dans un lieu et à un jour convenus, avec un corps de dix ou douze mille hommes sur les dispositions duquel il pouvait compter, et en laissant après lui ses pontons, comme pour attendre une seconde colonne. Aussitôt arrivé sur l'autre rive, il proclamerait la royauté; son armée et celle du prince se confondraient, et toutes deux, repassant le Rhin, marcheraient à journées forcées sur Paris; « car c'est là, disait-il, qu'il faut tendre. Plus j'y réfléchis, et plus je vois que ce plan est le seul susceptible d'un grand succès. Je connais le soldat; il ne faut pas lui donner le temps de reculer : une fois sur la rive droite, je suis sûr de lui, pourvu que le vin, la viande et l'argent ne manquent pas. Que le prince ait soin que tout cela soit en abondance. Que les officiers de son armée se confondent et ne fassent qu'un avec les miens. Point de jactance de la part des émigrés, et je réponds de tout le reste.... Il n'y a pas de temps à perdre; assurez le prince que je vais tout disposer en conséquence, et qu'il prenne de son côté les mesures nécessaires.... »

Ainsi, non-seulement Pichegru proposait le plan qui devait, dans sa pensée, conduire à la restauration de la royauté, mais il en pressait l'exécution, et il semble que les hésitations et les délais soient venus, dans ce moment décisif, de la part du prince de Condé. Celui-ci éleva des objections contre le projet de Pichegru. Il ne voulait pas permettre à un corps d'armée républicain de franchir le Rhin, craignant, dans le cas où le plan proposé viendrait à échouer par quelque circonstance imprévue, qu'on ne l'accusât de n'avoir pas su s'opposer à une opération dont les conséquences militaires pouvaient être si graves. Il aurait voulu que Pichegru se prononçât, sans passer le Rhin, sur le territoire français, et qu'il fît proclamer Louis XVIII dans son armée et dans toutes les places qui dépendaient de son gouvernement. Il aurait alors appelé à lui le corps du prince de Condé en livrant la place d'Huningue ou celle de Strasbourg, et le prince aurait passé le Rhin nonobstant même l'opposition des coalisés qu'il fallait prévoir, bien qu'elle ne parût pas vraisemblable. Le prince avait, en effet, gardé vis-à-vis d'eux le plus strict secret, dans la crainte qu'ils n'exigeassent la remise de Strasbourg pour prix de leur coopération ou de leur tolérance, et qu'une fois maîtres de cette place à

demi allemande, ils refusassent de s'en dessaisir. Enfin, l'on devait, avant de marcher sur Paris, attendre l'arrivée de Louis XVIII au camp de la nouvelle armée royale. Ce plan eût entraîné d'assez grandes lenteurs, et Pichegru le repoussait, parce que, à ses yeux, le succès dépendait principalement de la promptitude de l'exécution. Il faisait, de plus, observer que la remise d'Huningue ou de Strasbourg serait très difficile à opérer sous les yeux des commissaires de la Convention; qu'elle aurait une apparence de méfiance vis-à-vis de l'armée française, et que les garnisons de ces places, même favorablement disposées pour la cause royale, pourraient hésiter à en abandonner la garde. Il chercha vainement à ramener le prince à ses vues, et, ne pouvant y parvenir, parut un instant abandonner l'entreprise. Cependant les pourparlers continuèrent, et Pichegru modifia son plan d'exécution, par égard pour l'insistance du prince, qui tenait principalement à être maître d'un passage du Rhin. Il proposait de forcer le territoire bâlois : le prince, qui se tenait à quatre ou cinq lieues de Bâle, serait arrivé dans la nuit sous les murs de cette ville et eût demandé le passage, en même temps que les troupes républicaines venant du côté d'Huningue, et les portes se seraient ouvertes sans qu'il fût nécessaire de brûler une amorce. On eût aussitôt demandé aux Suisses l'exécution des traités qui les liaient à la monarchie française, et l'on était assuré qu'on ne faisait, en cela, que prévenir les vœux de la majorité des cantons. On avait tout lieu de croire que les régiments bernois postés à Büren, à Nidau et sur plusieurs autres points de la frontière, se rallieraient à l'armée royale, et qu'on se procurerait aisément les vivres dant on aurait besoin. L'on devait aussitôt gagner les gorges du Porrentruy, et se diriger sur Paris en traversant la Franche-Comté, où l'on avait de nombreuses intelligences et où l'armée royale devait rencontrer dans les populations un utile concours.

Le mois de septembre s'écoula en correspondances et en allées et venues qui furent plus d'une fois sur le point de trahir le secret des deux chefs d'armée. Cependant les circonstances devenaient de plus en plus pressantes. Pichegru, surveillé par les représentants de la Convention, allait être forcé de reprendre les hostilités, et d'entrer en Allemagne pour y lever des contributions et faire subsister son armée, qui manquait de tout. Il demanda au prince une somme de cent mille écus, « non pour moi, disait-il, je n'en veux pas, mais pour mes soldats.... Quant à moi, qu'on tienne les promesses qu'on m'a faites ou qu'on y manque (car je connais les princes et le peu de fond qu'il faut faire,

en général, sur leur parole), peu m'importe; je n'en remplirai pas moins les engagements que j'ai pris: la gloire me suffit, et l'histoire n'aura pas pour moi d'ingratitude. » En effet, il semblait en ce moment que la France, lassée à l'excès de la domination des conventionnels, et révoltée de la prétention qu'ils montraient de perpétuer leur pouvoir, fût sur le point de faire explosion, et dût regarder comme un libérateur l'homme assez courageux pour la délivrer de leur joug. Pichegru, qui avait de nombreuses intelligences dans les sections de Paris, s'attendait à voir la capitale se prononcer en même temps que l'armée, et avait la persuasion qu'au seul bruit de son approche, le gouvernement de la Convention tomberait sous le poids de l'indignation publique et sans effusion de sang. De son côté, le prince de Condé, renseigné par les agents royalistes, pouvait regarder comme inévitable le dénouement de la crise qui reportait la nation vers la monarchie, et il hésitait à la compromettre par une démonstration militaire peut-être inopportune. La journée du 5 vendémiaire vint justifier ces prévisions et, en même temps, tromper ces espérances. Les sections royalistes de Paris se levèrent contre la Convention et entourèrent les Tuileries de leurs masses armées; mais elles furent vaincues par les dispositions habiles du général Bonaparte, appelé à commander les troupes dont l'assemblée pouvait disposer. Cette défaite déjouait, pour un temps du moins, les combinaisons que Pichegru avait fondées sur le concours de la population parisienne, et l'obligeait à ajourner l'exécution des grands desseins qu'il avait préparés sur le Rhin. Toutefois, il ne cessa pas de correspondre avec le prince de Condé, qui dès lors adopta plus franchement l'idée de se servir du général républicain et en accepta les plans. Mais les circonstances étaient loin d'être aussi favorables. Les hostilités ayant été reprises, les agents du prince ne purent communiquer avec Pichegru que par de longs détours et en courant de grands dangers. Celui-ci opérait alors du côté de Mannheim, assez loin du corps de Condé, et ne pouvait donner autre chose que des assurances de bon vouloir et les promesses d'un dévouement que de nouvelles conjonctures pouvaient seules rendre efficace. Remplacé bientôt dans le commandement de l'armée du Rhin, il fut témoin du mouvement rapide qui, au sein des assemblées politiques, appelait le rétablissement de l'autorité royale, et put un instant espérer que cette grande révolution s'opérerait sans secousse violente pour le pays. Mais le 18 fructidor, qu'il ne sut pas prévoir, ne tarda pas à le détromper et à replacer la nation sous le joug d'hommes accoutumés à se jouer de toutes les institutions dès qu'il s'agissait du maintien de leur puissance et du

salut des intérêts les moins légitimes que la révolution avait créés.

Quelle eût été la destinée politique de la France, si le plan de restauration conçu par Pichegru eût été suivi de succès ? Sa correspondance ne contient ni discussion ni aperçu sur les institutions qui, dans sa pensée, eussent été appropriées à l'état de l'opinion, dans le cas où il eût réussi à rétablir la royauté. La seule question politique qui y soit traitée est celle des amnisties, qu'on laisse à Pichegru, comme lieutenant général des armées du roi, le soin de prononcer, et comme il avait été lié avec la plupart des coryphées de la révolution, il est à croire qu'elles eussent été rendues avec beaucoup de largeur. Quant au silence que garde la correspondance sur les autres points d'organisation intérieure, il n'en faudrait pas conclure que le général y demeurât indifférent, ou qu'il s'aventurât dans une tentative de restauration sans prévoir exactement les conséquences qu'un pareil événement pourrait entraîner pour le pays. Par ses antécédents, et plus encore par ses idées et par son caractère, Pichegru appartenait aux principes proclamés en 1789, et rien ne laisse supposer qu'il eût alors quelque tendance à les abandonner ou à les trahir. Mais ces principes avaient tellement pris possession de la société française, ils faisaient corps à tel point avec les lois et avec la nation tout entière, qu'on ne pouvait supposer à aucun homme doué de bon sens la pensée de les répudier, et qu'au contraire l'avènement d'un gouvernement régulier devait avoir pour effet de les consacrer et de leur donner une sanction définitive. Ce résultat devait sembler d'autant plus inévitable, que le comte de Provence, qui, depuis la mort du jeune dauphin, avait pris le nom de Louis XVIII, s'était de tout temps montré favorable aux idées nouvelles et enclin à reconnaître aux représentants de la nation le droit de participer, dans une juste mesure, à la gestion des affaires publiques. La déclaration publique qu'il venait de lui adresser portait l'empreinte des idées constitutionnelles dont le prince avait toujours été animé ; elle promettait à la France un roi observateur scrupuleux des lois et des conventions sociales, partisan des libertés légitimes, sage administrateur de la fortune nationale, et, tout en maintenant les droits des anciens propriétaires sur les biens confisqués et vendus, elle laissait place à une transaction qui devait rassurer et garantir pour l'avenir tous les intérêts alarmés.

Ainsi, en coopérant au retour de la monarchie, bannie des institutions bien plutôt que des mœurs de la nation française, Pichegru pouvait se flatter de travailler au triomphe pacifique et définitif de ces idées pour lesquelles on avait vainement jusqu'alors accumulé tant de ruines et

versé tant de sang. Il pouvait même, sans être doué d'une excessive pénétration, prévoir le moment où l'un des rivaux que la victoire lui donnait tous les jours, reprendrait avec des vues moins désintéressées, et au profit d'une ambition toute personnelle, l'œuvre qu'il avait tentée dans un but d'apaisement et de sage reconstruction. La république, depuis trois années, avait livré la France à des convulsions trop multipliées, elle avait, tout en faisant sans cesse appel au règne des lois, soumis la nation à un régime d'arbitraire trop criant, ses gouvernants s'étaient décriés par trop de violences et avaient montré trop de mépris pour ces principes de justice et d'égalité au nom desquels s'était faite la révolution, pour qu'on ne regardât pas comme accomplie l'expérience de ce genre de gouvernement et qu'il ne fût pas condamné aux yeux de tous les esprits impartiaux. Sa chute était regardée par tous à la fois comme inévitable, comme prochaine, et comme éminemment favorable aux idées libérales de 1789. Les circonstances, les auteurs, l'échéance de l'événement attendu, pouvaient seuls laisser lieu aux conjectures et aux incertitudes.

Il ne se produisit qu'après de nouvelles commotions, le 18 brumaire de l'an VIII. Il ne serait peut-être pas sans avantage pour l'histoire et pour la morale politique de mettre en parallèle la conduite tenue par le général Bonaparte, dans cette circonstance, avec celle qu'avait tenue Pichegru quelques années auparavant, et qu'on lui a si durement reprochée. On verrait Bonaparte, avec ses compagnons d'armes, Murat, Lannes, Augereau, qu'entraînaient les promesses et les convoitises les moins avouables, conspirer la ruine d'un gouvernement faible, mais à peu près régulier, faire succéder la dictature militaire au règne des lois, fouler aux pieds les libertés publiques au nom desquelles s'était faite la révolution, et se substituer lui-même à toutes les institutions qu'il renversait. De l'autre côté, on montrerait Pichegru tentant de modérer la crise, inévitable aux yeux de tous, qui devait ramener la nation au régime monarchique, préparant cette révolution non à son avantage personnel, mais en faveur de la royauté véritable et des idées saines qu'elle représentait, cherchant à la faire tourner au profit des libertés conquises, dont Louis XVIII garantissait le maintien et la sage application, puis reculant devant la crainte des troubles intérieurs et des interventions étrangères, et il semblerait que l'histoire devrait montrer plus de sévérité pour la conspiration heureuse du premier que pour les desseins avortés du second. L'un avait sacrifié tous les principes affirmés en 89 et rétabli un régime de bon plaisir bien plus dur que celui de la monarchie ancienne, à la seule condition de garantir certains intérêts issus de la révolution et le

pouvoir des hommes qu'elle avait mis en lumière. L'autre s'était proposé, par un compromis équitable entre les intérêts anciens et nouveaux, d'assurer d'une manière définitive le triomphe des doctrines libérales auxquelles il était dévoué, de rendre au pays, à l'intérieur comme au dehors, une paix solide, et il pouvait se flatter, comme il le disait, que « l'avenir n'aurait pas pour lui d'ingratitude. » Il semble, du moins, qu'il pouvait affronter hautement, devant son rival heureux, la discussion de ses actes, et qu'il était difficile d'adresser à son patriotisme et à son honnêteté des reproches qui ne pussent être victorieusement renvoyés au héros de brumaire, devenu l'arbitre des destinées de la France.

C'est cependant à peu près uniquement sur ce que pouvait avoir de pénible et de faux son attitude devant les tribunaux institués par le premier consul, que quelques historiens s'appuient pour soutenir qu'il se serait donné la mort dans la prison où les événements l'avaient jeté. Cette opinion, contre laquelle les contemporains avaient presque universellement protesté, paraît s'accorder mal avec les idées du général et avec les circonstances de sa captivité et de sa mort, telles qu'elles sont exposées dans le livre de M. Lanfrey. Il avait été arrêté le 28 janvier 1804, après avoir débarqué en France à la fin du mois précédent. La conspiration à laquelle il prit part, ainsi que Georges Cadoudal, avait été encouragée, activée, facilitée par un agent du gouvernement français, nommé Méhée, qui avait eu l'adresse de capter la confiance des émigrés de Londres, et par lequel le premier consul était tenu au courant de tout ce qui se passait. Le but de Bonaparte, en favorisant leurs desseins, était principalement de s'emparer de Cadoudal, contre lequel il nourrissait une vive irritation depuis qu'il avait vainement tenté de le gagner, et aussi d'un prince français sur lequel il pût satisfaire la rancune qu'il ressentait du mépris avec lequel Louis XVIII avait accueilli ses ouvertures à l'endroit d'une renonciation au trône. Le mécompte qu'il éprouva en voyant lui échapper la proie sur laquelle il comptait, lui fit chercher une autre victime dans le duc d'Enghien, resté complétement étranger aux desseins qui se tramaient à Londres. En réalité, ces desseins ne donnaient au premier consul aucune inquiétude sérieuse, car il savait que Georges et ses complices protestaient contre toute pensée d'un assassinat qu'il leur eût été facile d'exécuter, ou de tenter du moins, pendant les six mois qu'ils restèrent cachés à Paris, d'août 1803 à mars 1804; et, d'un autre côté, il connaissait assez l'état de l'opinion pour être rassuré contre une tentative d'insurrection dont les éléments n'existaient plus et qu'une police formidable était en mesure de déjouer. Aussi dit-il avec vérité

dans sa correspondance « qu'il ne courut alors aucun danger réel, car la police avait les yeux sur toutes ces machinations (1). » Quant à Pichegru, on n'avait nul intérêt à le voir impliqué dans cette affaire, et bien qu'il eût, en déjouant les recherches dont il était l'objet, singulièrement irrité le pouvoir et qu'on espérât obtenir de lui des révélations décisives contre Moreau, son attitude devant ceux qui l'interrogeaient devint bientôt un embarras et une entrave. Non-seulement, par des explications conformes en tous points à celles de Moreau, il disculpait entièrement ce général, dont on poursuivait la condamnation avec une extrême passion; mais, gardant le silence sur ce qui le concernait, il annonçait qu'il se présenterait le front haut devant le tribunal et qu'il se réservait de parler sans réticences lorsqu'il serait mis en présence de ses concitoyens. Quel scandale n'eût pas produit le vainqueur de la Hollande, si, d'accusé se transformant en juge, il eût demandé compte aux hommes du pouvoir, et de la conspiration de brumaire, et du coup d'Etat de fructidor, au sujet duquel il avait, dit-on, d'étranges révélations à faire et où la participation de Bonaparte était facile à démontrer. Comment eût-on osé lui reprocher ses vœux pour la restauration d'un gouvernement honnête et des desseins restés sans exécution, quand il pouvait, avec bien plus d'autorité, rappeler au premier consul tant de trames ourdies, de serments violés, d'injures faites aux lois et, même depuis son élévation, toutes les garanties de la justice successivement anéanties et l'arbitraire devenu l'unique loi du pays! Ce rôle, Pichegru seul pouvait le remplir, car Moreau lui-même, par une regrettable faiblesse, avait eu sa part de connivence dans la journée du 18 brumaire et en avait reçu la récompense. Ses déclarations sincères, faites devant le tribunal, devaient d'ailleurs entraîner d'une manière certaine l'acquittement de Moreau et convertir en une sorte de triomphe le procès où l'on se flattait de le perdre. Etait-il sans danger de présenter sur le banc des accusés, aux yeux de la France encore peu familiarisée avec l'idée d'un nouvel ordre de choses, les deux plus illustres capitaines de la république qui, s'appuyant l'un sur l'autre, pouvaient dénoncer tant de trames heureuses en revendiquant les droits de la nation audacieusement foulés aux pieds, et ne valait-il pas mieux que l'un d'eux, celui dont on craignait le plus l'énergie, parût se condamner lui-même à l'avance et apportât aux débats, au lieu d'un témoin importun et d'un accusateur redoutable, l'aveu implicite de sa culpabilité et de sa honte?

(1) Correspondance de Napoléon, 6 mars 1804.

Cet événement, que le gouvernement d'alors devait ardemment désirer et que rien ne faisait pressentir, arriva dans la nuit du 5 au 6 avril 1804, un mois environ après l'incarcération de Pichegru. D'après le rapport des préposés de la prison, il avait, dans la soirée du 5, soupé comme à l'ordinaire, puis s'était couché après avoir fait une lecture dans un volume de Sénèque. Le lendemain, vers huit heures, le porte-clefs chargé de le servir étant entré dans sa chambre, le trouva sans mouvement. Il vint avertir le concierge, qui, sans vérifier le fait, en alla donner avis au juge instructeur Thuriot. Celui-ci, avant de se rendre à la prison, mande un médecin, et c'est seulement vers midi que tous deux se transportent auprès du général et reconnaissent qu'il est mort. Ils le trouvèrent, le cou entouré d'une cravate qui avait été serrée au moyen d'un petit morceau de bois emprunté à un fagot, et dont l'extrémité était fixée derrière l'oreille sur laquelle il était couché. La joue présentait une assez large écorchure, qui, au dire du procès-verbal, devait avoir été faite par l'extrémité de ce bâton. Le *Moniteur* rendit compte du suicide, dont il relata toutes les circonstances avec les détails minutieux d'un témoin oculaire qui craint d'être incriminé : « Le garçon de chambre qui le servait s'étant retiré, dit-il, Pichegru tire de dessous son chevet, où il l'avait placée, une cravate de soie dont il s'enlaça le cou.... Il introduit un bâton dans les deux bouts de sa cravate assujettis par un nœud. Il tourne ce petit bâton près des parties glandulaires du cou autant de fois qu'il est nécessaire de le faire pour clore les vaisseaux aériens ; près de perdre la respiration, il arrête le bâton derrière son oreille et se couche sur cette même oreille pour empêcher le bâton de se relâcher. »

Le récit du *Moniteur* n'empêcha pas la version du suicide d'être accueillie par l'incrédulité des co-détenus du général d'abord, et même du public désintéressé et impartial. Les circonstances de cette strangulation volontaire étaient, en effet, des plus étranges et laissaient prise aux plus graves soupçons. Les hommes compétents, qui savaient tout ce que l'agonie produite par ce genre de mort a de luttes et d'angoisses, ne pouvaient admettre cette hypothèse d'une immobilité absolue, nécessaire « pour empêcher le bâton de se relâcher, » et disaient avec l'autorité de la science que, dans ces suprêmes moments, où le mouvement survit à la conscience, les brusques convulsions de la nature devaient inévitablement déranger et la position qu'il aurait prise et l'appareil rudimentaire dont il se serait servi. L'insuffisance même de cet instrument pouvait, à la vérité, être regardée comme un argument en faveur de la donnée officielle, parce qu'il était à croire que, voulant accréditer le thème du

suicide, on lui eût attribué un genre de mort moins sujet à discussion ; mais, d'un autre côté, on ne pouvait, sans se faire taxer d'imprévoyance, paraître avoir laissé au prisonnier un grand choix de moyens, et on s'expliquait que les mains ignorantes auxquelles on l'avait livré, ne se fussent pas rendu un compte exact du degré de vraisemblance de l'expédient qu'elles avaient adopté pour dissimuler leur propre intervention dans ce drame mystérieux et lugubre.

A ces premières impressions de l'opinion, vinrent plus tard s'ajouter les récits des personnes détenues avec Pichegru dans le Temple, et qui, malgré les précautions de leurs gardiens, furent promptement instruites du tragique événement qui venait de se passer. Parmi eux se trouvait ce Fauche-Borel, le premier intermédiaire du prince de Condé et de Pichegru, et il rend compte, dans ses curieux et véridiques mémoires, de quelques circonstances qui peuvent servir à jeter une certaine lumière sur le drame du 6 avril. « La veille du jour où Pichegru fut trouvé mort dans son lit, dit-il, je faisais, vers dix heures du soir, une partie de cartes avec M. Dupré de Saint-Maur, Verdet (l'hôte de Pichegru) et Fauconnier (le concierge de la prison). Tout à coup nous entendîmes un grand bruit dans la tour, qui dura quelques minutes, comme si l'on eût renversé les meubles les uns sur les autres, ce qui me fit tomber les cartes des mains. Fauconnier nous quitta brusquement pour voir ce qui occasionnait ce bruit. Il revint un peu après; nous n'étions pas encore couchés. Son visage était tout effaré, et nous nous aperçûmes qu'en nous parlant, ses lèvres tremblaient. Nous lui demandâmes ce qui s'était passé; il nous répondit que cela n'était rien, qu'il ne fallait pas nous en occuper. » De son côté, Georges Cadoudal, dont la chambre était voisine de celle de Pichegru, au point qu'il y pouvait entendre les voix lorsqu'elles s'élevaient un peu, soutint jusqu'à son dernier moment, qui suivit bientôt, et affirmait avec serment qu'une lutte violente avait eu lieu dans la chambre de Pichegru, dans la soirée du 5, et que le général s'était débattu longtemps sous les efforts des assassins. Sa résistance expliquait la grande cicatrice à la joue dont il était parlé dans le procès-verbal.

« J'ai toujours cru, ajoute Fauche, que le malheureux Pichegru a été étranglé dans la nuit du 5, au moment où nous entendîmes le bruit extraordinaire dont j'ai rendu compte. Ce meurtre dut être commis, non par des mamelucks venus d'Egypte avec Bonaparte, comme on le supposa dans le public, mais par le brigadier de gendarmerie Spon, qui ne quitta pas Pichegru depuis son entrée au Temple, aidé de deux guichetiers, dont l'un, quoique très vigoureux, mourut deux mois après l'événement.

L'autre, nommé Savard, était l'un des septembriseurs de 92. Le brigadier Spon avait accompagné Bonaparte dans ses campagnes et était devenu l'un de ses hommes d'exécution (1). »

Si le tempérament moral de Pichegru, si le désir qu'il avait toujours manifesté de se trouver en présence de ses juges et de démasquer l'homme puissant qui, disait-il, « l'avait tenu injustement en exil et le retenait dans les fers, » rendent peu vraisemblable l'hypothèse d'une mort volontaire, on pourrait, toutefois, ce semble, hésiter à attribuer au gouvernement qui s'était imposé à la France, en s'abritant sous le drapeau de la probité et des vues réparatrices, la responsabilité d'un acte contre lequel se révoltent nos idées modernes. Mais on est forcé de reconnaître que les contemporains, encore sous l'impression des procédés révolutionnaires dont ils avaient souffert, se sont à peine posé une semblable question. On était au lendemain de l'odieuse tragédie de Vincennes, dont les auteurs se glorifiaient ; on avait vu, après l'attentat de nivôse, le gouvernement prononcer un arrêt de déportation qui équivalait à un arrêt de mort, contre cent cinquante individus simplement suspects d'opposition ; on était chaque jour témoin de tant de violences, de tant d'actes arbitraires, de tant de mesures despotiques, émanant de cette police qui constituait le principal ressort du gouvernement d'alors, que l'on ne pouvait s'étonner beaucoup de la voir, par une sorte d'exécution prématurée, s'arroger le droit de devancer l'arrêt non douteux de la justice. On savait que, pour obtenir la condamnation de Moreau, les agents du pouvoir n'avaient reculé devant aucun expédient, et qu'on n'avait pas craint

(1) M. Thiers, qui croit au suicide de Pichegru, rapporte d'ailleurs d'une manière très inexacte les circonstances de sa mort : « Une nuit, dit-il, après avoir lu pendant plusieurs heures, il s'étrangla au moyen d'une cravate de soie.... Vers la fin de la nuit, les gardiens, entendant quelque agitation dans sa chambre, entrèrent et le trouvèrent suffoqué.... Les médecins et les magistrats appelés ne laissèrent aucun doute sur les causes de sa mort.... » Non-seulement rien ne constate qu'il ait *lu plusieurs heures*, mais il est certain que nulle agitation ne fut remarquée le matin dans sa chambre, et qu'au contraire, un grand bruit y fut entendu dans la soirée. Voici le récit du porte-clefs, rapporté par Fauche, et conforme aux déclarations du procès-verbal : « J'entrai à sept heures du matin pour faire le feu du général, et, le général ne faisant aucun mouvement, je crus qu'il dormait. Il en fut de même une demi-heure après. Enfin, à neuf heures, je m'approche du général, que je trouve sans mouvement.— Que fîtes-vous alors ? — Je fus vers M. Fauconnier l'avertir que le général était étranglé. — Que fit M. Fauconnier ? — Il se rendit chez M. Thuriot, juge instructeur. — Comment ! sans venir voir si le général était mort réellement ou avait besoin de secours ? — Oui ; et ce ne fut que vers midi que M. Fauconnier, M. Souper et d'autres vinrent examiner le corps et que, pour voir clair, nous transportâmes le lit vers la fenêtre. »

d'emprunter à l'arsenal judiciaire du moyen âge ses moyens de coërcition et ses tortures, pour faire parler le fidèle domestique de Georges et un serviteur de Moreau lui-même. Un gouvernement capable de faire une telle violence aux idées de son siècle, et qui professait un si grand mépris pour les formes de la justice et les droits de l'humanité, était-il incapable d'un acte qui le rendait peut-être moins odieux, et était-ce lui faire injure que de ne pas le croire très soucieux de réserver au glaive de la loi un coupable dont les révélations pouvaient devenir compromettantes ? Les contemporains ne l'ont point pensé ; il n'en est pas un peut-être qui ait regardé comme inique et invraisemblable l'accusation très générale qui s'éleva contre le gouvernement de cette époque. Les hommes du pouvoir en avaient eux-mêmes conscience. « On dira toujours, disait l'un d'eux, que, n'ayant pu le convaincre, nous l'avons étranglé ; » et c'est pourquoi, si l'histoire ne peut, au milieu de tant d'obscurités, formuler un arrêt qui serait téméraire, le doute, en ce qui concerne le genre de mort de Pichegru, demeure fondé et le soupçon légitime.

T. de Loray.



SCÈNES HISTORIQUES.

LE LABARUM.

I.

Le soleil se levait et éclairait vivement une colline rocheuse au centre d'un campement romain. Du sommet s'abattaient sur toutes les pentes et sur la foule armée qui les couvrait, les tourbillons agités d'une fumée épaisse. Un jeune taureau blanc, renversant ceux qui tentaient de l'arrêter, poussant des cris et secouant les bandelettes de laine qui ornaient ses cornes, descendait éperdu le flanc abrupte de la hauteur. Enfin, des soldats parvinrent à le saisir et à le ramener, non sans combat, jusqu'au faîte; là, quelques prêtres cherchaient à accomplir un sacrifice.

Le flamine de Mars s'approcha de la victime, qui tremblait et s'agitait avec violence; on put entendre le coup de masse qui la fit tomber et le bruit sourd du couteau qui s'enfonça dans son large cou.

Cependant le flamine était devenu fort pâle : le sang ne coulait pas!...

Soudain, les prêtres se précipitèrent; le flamine venait de tomber la face sur la terre et semblait sans vie; on le releva. Le bras étendu vers la victime et d'une voix sourde : « Il n'y a pas de cœur, » dit-il. On chercha dans le flanc ouvert du taureau : chose étrange, le cœur en effet ne s'y trouva pas.

La foule effrayée descendit en hâte de la colline, qui en un instant se trouva déserte, et les rites de Mars ne purent s'accomplir.

Presqu'au même instant les trompettes sonnèrent et tout le camp se forma en colonnes de marche.

Les soldats causaient dans les rangs;

« Tu étais au sacrifice, Curius?

— Oui.

— Près des prêtres?

— Oui.

— As-tu vu ce qui est arrivé?

— Oui.

— Est-il certain que tout était funeste? La fumée n'a pu s'élever et nous en étions tous aveuglés. Mais qu'y a-t-il eu encore?

— Je n'aime pas à parler de ces choses. César a ordonné le départ, il faut marcher et n'y point penser.

— Moi, j'ai tout vu, Hircius; je puis te dire mieux que personne tout ce qui s'est passé; c'est moi qui ai ramené le taureau. D'abord, le sang n'a pas coulé : mais, ce qui est bien plus terrible encore, lorsque le flamine a interrogé les entrailles....

— Silence! voici César. »

Un spectacle émouvant se présenta alors aux yeux des légionnaires. Le nouvel Auguste, Flavius Aurelianus Claudius Constantinus, déjà à cheval et couvert de son manteau de voyage, était entouré de tous les prêtres de Mars qui, à genoux dans la poussière et s'attachant aux jambes de son cheval, s'efforçaient d'arrêter sa marche : « Par les mânes de tes aïeux, César Auguste, par la mémoire de ton père, par tes jeunes gloires, par ton prochain triomphe, pour le bonheur de l'empire et pour ta vie! César Auguste, grand pontife, divin empereur, arrête-toi, arrête tes légions! Demain, demain, Mars sera moins funeste. »

César souriait.

— César! aujourd'hui tout est néfaste; écoute! Le sacrifice n'a pu s'achever, et, chose affreuse et qui ne s'est vue, César, qui ne s'est vue qu'aux ides de mars (1), la victime s'est trouvée sans cœur!.... Vois, tes soldats sont abattus, leur chant de départ ne retentit point, des murmures même....

— Silence! flamine, dit César, dont l'œil devint sévère; il n'est point vrai que mes soldats soient ébranlés. Retirez-vous! J'ai fait sonner la marche, on marchera; et, tenez, ne voilà-t-il pas de bons présages?

Un vol de noires corneilles passait au-dessus de sa tête, et une cohorte, imitant leurs rauques croassements, riant et chantant, courait prendre la tête de l'armée; c'était une cohorte chrétienne.

(1) Date de la mort de Jules César. La tradition romaine voulait qu'au sacrifice offert le matin de ce jour, la victime se fût trouvée sans cœur.

Les prêtres de Mars, levant les bras au ciel et se couvrant la tête, se retirèrent confondus de ce mépris des oracles et de ces chants impies.

Tout s'ébranla, et, descendant rapidement le cours du Dubis, l'armée romaine marcha durant quelques heures.

II.

Vers le milieu du jour, comme elles n'étaient plus qu'à quelques milles de Vesontio et que, sous un ciel sans nuages, les légions descendaient les collines d'où l'œil aperçoit au loin les montagnes de la vieille cité séquanaise, tout à coup les boucliers et les casques brillèrent d'un éclat tel qu'ils semblèrent tout en feu : un foyer d'une éblouissante lumière venait de s'allumer au ciel, et, faisant pâlir le soleil, arrêtait la marche de l'armée (1).

A ce splendide, mais terrible et mystérieux spectacle, des cohortes entières s'étaient jetées à genoux, se couvrant le visage de leurs mains. Des cris mêlés de pleurs et de sanglots se faisaient entendre ; pâles et les yeux fixes, les plus vieux centurions restaient muets et immobiles. Les prêtres de Mars avaient reparu, et, de leurs bâtons recourbés, montrant le signe de feu, entouraient de nouveau César, le conjurant une dernière

(1) Tout s'accorde à nous faire croire que c'est au ciel de Séquanie que le signe miraculeux apparut à Constantin. Les historiens, il est vrai, n'en précisent point le lieu et disent seulement que le fait se passa dans les contrées voisines du Rhin. (Eusèbe, *Vita Const.*, lib. I, c. XXVI et XXVIII ; Sozomène, *Hist. ecclés.*, liv. I, c. V; Nazaire, *Panégyrique de Const.*, c. XIV.) Laguille et Grandidier disent que si l'Alsace n'a pas été spectatrice du prodige, elle en a été du moins bien voisine. L'opinion de Pierre-Fr. Chiflet, qui lui donne pour théâtre la Décumate (contrée d'outre-Rhin, proche de Bâle et de Colmar), ne nous semble pas solidement établie. Constantin était en marche pour l'Italie, et par la vallée Séquanaise, puisqu'il s'embarqua sur la Saône pour gagner Lyon et Suse ; de plus, rappelons-nous qu'il allait avec rapidité, *tam cito Rheno ad Alpes* (Nazaire). De tout cela, nous croyons pouvoir conclure qu'il se trouvait près des ruines de Mandeure, ou même entre cette ville et Vesontio, contrée *voisine du Rhin* en effet, lorsque le chiffre sacré lui apparut. D'autres présomptions viennent encore à l'appui de notre opinion : comment expliquer la prédilection singulière et les faveurs nombreuses que sainte Hélène, mère de Constantin, se plut à accorder à notre cité ? Si l'événement a eu lieu non loin de cette ville, dans le pays dont elle était la capitale, si le songe où le Christ apparut à l'empereur eut lieu à Vesontio, si les prêtres et l'évêque de cette ville donnèrent les premières leçons chrétiennes au fils d'Hélène, toute la conduite de cette princesse s'explique à l'instant. Enfin une cohorte de cavalerie séquanaise, que Nazaire nomme *maxima sequanica*, portait sur ses enseignes, comme marque spéciale, ainsi que l'attestent les médailles de l'époque, le signe miraculeux de Constantin.

fois de ne plus résister aux menaces et à la colère manifeste des dieux.

César ne les entendait pas. La main sur les yeux pour mieux voir le prodige, la tête levée et le visage radieux, ses beaux traits avaient pris quelque chose de surhumain qui ressemblait à l'extase.

En même temps, un chant grave et lent s'éleva vers les cieux, c'était une harmonie inconnue au monde et qui jamais encore n'avait frappé les airs, c'était le chant des catacombes qui enfin sortait de ses secrets asiles, c'était l'hymne des chrétiens. Déjà nombreux dans l'armée, ils avaient reconnu le signe de leur foi, la croix et le nom de leur Christ.

Un peu au-dessus du soleil qui, près d'elle, n'était plus que comme une lampe éteinte, on pouvait voir, en effet, la croix du Dieu des chrétiens et les deux lettres grecques commencement de son nom, et, chose plus frappante encore, ces mots parfaitement distincts : ΤΟΥΤΩ ΝΙΚΑ (1). Ce n'étaient plus les caractères inconnus de la sentence de Babylone, et nul besoin n'était de devins ni de prophètes pour les lire; c'était cette langue grecque connue et parlée de tout ce que le monde d'alors avait de lettré. Aussi la troupe dorée des tribuns et des hauts officiers qui, à cheval, entouraient César, éblouie, stupéfaite, haletante, les yeux irrésistiblement fixés sur ces lettres de feu, répétait-elle ces mots, dont le sens ne pouvait être douteux : *τούτῳ νίκα! τούτῳ νίκα!*....

Cela dura peu, assez pourtant pour que tous pussent croire que ce n'était nullement un rêve ni un prestige.

Quand le prodige se fut éteint et que la campagne et l'armée, réduites à la terne lueur du soleil, furent rentrées comme dans de demi-ténèbres, tous portèrent leurs yeux sur César. Le fils de Constance ne répondait rien à ces regards qui l'interrogeaient; mais il fit un signe, un centurion s'approcha.

Cet homme n'avait qu'un œil; à la place de l'autre était un trou noirci par le feu, et sous les jugulaires de son casque se voyaient deux cicatrices rouges à la place des oreilles qu'il n'avait plus. Sa poitrine, couverte de médailles militaires, attestait cependant de longs et bons services. Comment donc avait-il été si indignement mutilé?....

« Martyr de Galérius, lui dit Constantin, lui posant amicalement la main sur l'épaule, donne-moi ta croix. »

Le centurion tira de sa poitrine une petite croix de bois. L'empereur la prit, et l'ayant considérée pendant quelques instants : *τούτῳ νίκα*, dit-il en l'élevant un peu, puis il la baisa.

(1) *In hoc vinces*, d'autres disent *Ἐν τύπῳ νίκα*, *in signo vinces*.

Tous avaient vu l'action de l'empereur, tous l'avaient comprise; les joues du centurion s'étaient mouillées de larmes; les officiers, les courtisans, composaient leur visage sur celui du maître, et l'on entendit de nouveau le chant chrétien s'élever au milieu du silence ému de l'armée.

Les légions reprirent leur marche; elle fut plus silencieuse que de coutume. Autour de César on parlait peu, on respectait sa pensée recueillie. De temps en temps l'hymne chrétien se faisait entendre; il vint un moment où même les cohortes païennes se laissaient gagner à en répéter les sons. Alors, quoique déjà par deux fois repoussé, le flamine osa encore s'approcher de César : « César! ces chants sont interdits par les lois de l'empire, et d'ailleurs, tu le sais, dans les marches militaires, le légionnaire ne doit point.....

— Donc, flamine, interrompit César d'un ton de raillerie mêlée de colère, je t'ordonne de rappeler à l'instant près de toi tes prêtres et tes nombreux agents; ils se sont répandus dans mes légions, leur parlent bas et sourdement les agitent.

— César, je te proteste....

— Flamine, mon œil est partout. Prends garde que tes présages funestes ne se vérifient sur toi-même. »

Il fit cesser ces intrigues séditieuses, et fit savoir également aux légionnaires chrétiens son désir qu'ils ne fissent plus entendre leurs chants.

Vers le soir, on arriva en vue de Vesontio. Les légions dressèrent leurs tentes sur les collines où jadis Verginius avait planté les siennes. Mais, se frayant un passage à travers les ruines dont les barbares avaient, peu d'années avant, semé l'enceinte du Dubis (1), les habitants du rocher séquanais, leurs curiales en tête, vinrent apporter leurs vœux au nouvel Auguste. Proculus, le *clarissimus præses* de la *Maxima Sequanorum* (2), le vieil ami de l'empereur Chlore, s'empressa de venir adorer son nouveau maître et de lui offrir le palais proconsulaire. Les prêtres du Cœlius, portant leurs dieux dans leurs bras, et plaçant devant Auguste, grand pontife, un petit autel de bronze, lui présentèrent l'encens pour sacrifier....

Le fils d'Hélène accepta l'hospitalité dans la cité, et dit aux prêtres, en

(1) En 276, les Allemans et les Francs passèrent le Rhin, détruisirent toutes les défenses romaines et envahirent la Gaule entière; presque toutes nos cités séquanaises furent alors détruites ; Vesontio vit sa partie basse ravagée, et fut réduite presque uniquement à la partie construite sur la montagne.

(2) Nous voyons par la fameuse inscription de Winterthur, que Constance Chlore avait établi *præses* de la *Maxima Sequanorum*. Proculus, l'un de ses lieutenants.

souriant, « qu'étant très fatigué d'une longue et brûlante journée de marche, il remettait le sacrifice au lendemain. »

III.

Sous la tente, les chrétiens des légions ne dorment point; ils passent la nuit en prière; nous les voyons agenouillés longtemps. Les sentinelles, appuyées sur leurs lances, regardent le ciel et prient.

Au centre du demi-cercle que trace le Dubis, parmi les ronces et les ruines, sous des voûtes formées de débris de temples antiques, à la lueur de lampes ardentes, des mystères sacrés s'accomplissent. Sur une table de pierre sont placés des ossements humains enveloppés de précieux tissus, un christ de bronze, une coupe d'or. Debout devant ces objets, un vieillard lit sur un long papyrus. Il y a là une foule nombreuse d'hommes et de femmes agenouillés. Ces ossements sont ceux d'un saint confesseur; ce christ est l'un de ceux dont l'âge remonte aux jours des apôtres, dont saint Jean, ou Madeleine, ou la Vierge même, ont pu donner le modèle: cette coupe est l'un de ces calices que fabriquait de ses mains le saint évêque Germanus, sept fois martyr; cette foule, ce sont les chrétiens; ces voûtes sont celles du sanctuaire que, sous la protection du bon Chlore, l'évêque Eusèbe a pu élever enfin pour ses fidèles, chaque jour plus nombreux (1); ce vieillard, c'est Eusèbe lui-même, évêque de Vesontio et de Séquanie, cinquième successeur de saint Lin.

Le sacrifice touche à sa fin; un homme traverse la foule, c'est un officier de l'empereur; il s'avance avec respect jusqu'à l'évêque. Nous voyons celui-ci se retourner vers le peuple et parler, puis il quitte l'assemblée.

Au dehors la nuit est complète encore. Qu'a donc dit l'évêque à cette foule? Nous ne savons; mais la prière redouble, des pleurs, des supplications s'élèvent, le bruit des poitrines que frappe la ferveur retentit jusqu'à l'aube.

Sur le Cœlius, à la place où les quatre dieux étaient tombés, s'agitent des hommes à robes rouges et à ceintures d'airain; ils tournent autour d'une petite figure noire qui a la forme d'un guerrier; ils frappent en cadence et d'une manière bizarre la terre avec leurs pieds. Ce sont encore les prêtres de Mars. Ils tombent de fatigue, ils ont l'air consterné; voilà

(1) Cette église était dédiée à saint Pierre, et sur l'emplacement de l'église actuelle de ce nom.

trois heures qu'ils s'épuisent en évocations et en cérémonies vaines; le *sortilegus* de Montjou, l'un des plus puissants de la Séquanie, a pourtant été appelé; mais rien n'y a fait, et le dieu est resté muet.

Au pied de l'arc de Marc-Aurèle, dont les statues et les riches reliefs reçoivent la blanche touche des rayons de la nuit, l'espace est couvert de soldats et d'armes en faisceaux. Là, près du modeste portique d'un sacellum chrétien, récemment sorti des dalles disjointes du vieux forum (1), sont plantées les aigles qui, sous la lune, jettent des éclats d'argent. Près d'elles, enveloppés de leurs peaux de lion comme autant d'hercules, se tiennent immobiles les signifères. Au fond, sous le somptueux péristyle du palais proconsulaire, veille une cohorte d'élite: là a dormi le jeune Auguste, fils de Constance, comme lui l'amour de l'armée.

Que s'est-il passé cette nuit derrière les murs de ce palais? L'ombre était encore complète, les coqs de la cité n'avaient point encore chanté; un mouvement s'était fait parmi les gardes; un vieillard, plus que modestement vêtu et conduit par un officier de l'empereur, avait franchi ce seuil, interdit à tous.

« Divin empereur, avait dit l'officier en entrant, le prêtre des chrétiens, celui que ton Eternité a demandé, est ici.

— Mon éternité et ma divinité, mon cher Véturius, tu peux m'en dispenser désormais. Conduis ici le prêtre des chrétiens.

Lorsque, devant l'évêque de Vesontio, se souleva la lourde tenture qui fermait la porte de marbre de la chambre impériale, Constantin se leva, et, chose inouïe, le César-Auguste, s'avançant jusqu'au vieillard, s'inclina sur sa main et la baisa....

Puis, tous deux s'étant assis: « Eusebius, mon père, dit l'empereur, je t'ai fait appeler pour te dire de grandes choses. Tu sais déjà sans doute ce que tous mes soldats, comme moi, nous avons vu dans le ciel? »

Le vieillard s'inclina.

« Eh bien, ici même, il n'y a pas une heure, je l'ai revu. Ecoute: au milieu du silence de la nuit, des voix merveilleuses m'ont réveillé sur ma couche. Ce n'était point un vain souvenir; ce n'étaient ni les chants de la Grèce, ni les molles harmonies de l'Inde; ce n'était pas même l'hymne si belle de mes cohortes chrétiennes. Non, ces voix n'étaient pas de la

(1) Saint Maximin, évêque, avait ouvert une crypte sous le vieux forum. La persécution ayant cessé en Gaule sous Constance Chlore, saint Paulin, successeur de saint Maximin et prédécesseur de saint Eusèbe, bâtit sur cette crypte une petite église consacrée à saint Jean-Baptiste.

terre. Je ne les entendrai qu'au ciel de ton Dieu, au ciel de ma mère, si un jour il m'est donné d'y entrer.... Comme je demeurais suspendu et ravi, la même croix, le même nom, les mêmes mots qui hier brillaient au ciel, me furent montrés. Seulement ils étaient comme un étendard, et tout à coup ils semblèrent placés en la main d'un jeune homme tout éblouissant de lumière et de beauté : ses cheveux flottants et sa barbe étaient d'un blond pourpré ; il avait une cicatrice au cœur, et ses mains comme ses pieds étaient percés.... Père, n'est-ce point ainsi, dis-moi, que tes chrétiens représentent leur Christ?

L'évêque s'était prosterné et ses lèvres se tenaient collées sur le marbre des dalles.

« Et voilà que le divin signifère me parla : « Fils d'Hélène, prends de moi cet étendard, j'y attache la victoire.... » Tout disparut ; j'étendis les bras pour ressaisir la vision ; je me levai, criant : Dieu de ma mère, je t'obéirai, je suis à toi, je suis ton soldat.... Père des chrétiens, dis-moi, oh ! dis-moi que ce n'est pas un songe, que ce n'est point une illusion trompeuse, dis-moi que cela est vrai ! Oui, cela est vrai, je le sens, je le crois !...

— Si, toute la nuit, nos chrétiens n'avaient prié et pleuré ; si tes cohortes chrétiennes, au lieu de se reposer de leur marche, n'avaient toute la nuit invoqué à genoux le Seigneur Jésus, je pourrais ne voir ici que les bizarres et vides combinaisons du rêve. Mais, heureux fils d'Hélène, l'Eglise du Christ a tant prié pour toi, en toi elle a tant espéré, et aussi les prières d'une mère ont tant de force près de Dieu !... Oui, tu peux croire à la vision de la nuit comme au prodige du jour. Oui, je crois avec toi que c'est la vraie visite de Dieu que tu as reçue dans cette nuit bénie, que c'est le Christ vivant qui est descendu vers toi, que c'est son étendard et sa force qu'il te donne. Va, fils de Constance, va triompher à Rome. Voici Maxence, voici ses dieux ! Je les vois aux Roches Rouges, je les vois au pont du Tibre, ils tombent dans le piége qu'ils t'ont préparé (1) ! Leur heure est venue, voici le règne de Dieu.... Mais toi, mon fils, ne sois pas ingrat ; sache assurer la victoire à celui qui te la donne ; sois le soldat de la vérité, de la justice, le soldat du Christ : sois chrétien.

— Je le veux ; que faut-il faire ?

— Il faut croire et il faut agir.

— Que faut-il croire ?

— Un seul Dieu.

(1) On connaît les détails de la défaite de Maxence.

— Dès longtemps j'y crois. Et tous leurs dieux, Constance mon père bien souvent me l'a dit, tous leurs dieux ne sont que leurs vices: c'est pour cela qu'ils ne peuvent les compter.

— Un seul Dieu, mais renfermant trois personnes : le Père qui créa tout, le Fils qui est le Christ Jésus, l'Esprit qui éclaire et enflamme; tous trois égaux, tous trois distincts, tous trois n'étant qu'un seul.... »

Ici, le sage docteur s'arrêta, comme pour respecter la liberté du néophyte et laisser à sa raison le temps de murmurer.

« Je crois, dit Constantin.

— Prédit par les prophètes de Judée, annoncé par vos sybilles, le Fils, ayant pris d'une vierge la nature humaine, voulut que cette nature souffrît et mourût pour les hommes, afin d'effacer le péché de leur premier père, et qu'ils pussent régner avec lui dans son ciel, s'ils croient en lui et le servent avec amour, après avoir reçu son baptême. »

Ici encore, l'évêque s'arrêta.

« Je crois, je crois, répétait le fils d'Hélène; je crois à la Vierge dont ma mère m'a tant parlé ; je crois à la Croix et je demande le baptême du Christ.

— Il a vaincu la mort et est sorti plein de vie du tombeau par sa propre puissance, et il est remonté vers son Père qui est aux cieux, et il en redescendra un jour pour juger le monde, les grands comme les petits, les Césars comme les esclaves; car d'esclaves, il n'y en a plus : tous les humains, fils d'Adam et du Christ, sont frères.... »

Ici et pour la troisième fois, l'évêque s'arrêta pour laisser l'acceptation libre au catéchumène sur ce blasphème de l'égalité et de la fraternité de l'esclave, comme il l'avait fait pour le mystère, comme il l'avait fait pour la folie de la croix.

« Je crois, dit Constantin.

— Jésus, retournant à son Père, a légué son pouvoir sur les âmes aux onze compagnons de sa vie, et, sur eux tous, à Simon Barjonas, surnommé Pierre, qui, à Rome, a souffert la mort sous Néron, et à ses successeurs.

— Je crois.

— Croire n'est point assez, César, il faut agir.

— Je suis prêt; que faut-il faire? Faut-il détruire leurs temples et leurs dieux? Je le ferai. Ah! ils descendront à leur tour dans l'arène, les délateurs et les bourreaux, et nous verrons s'ils auront le courage des vieillards, des jeunes filles et des enfants que j'y ai vus mourir.....

— Non, mon fils, pas d'arènes, pas de sang, pas de violences. Leurs

dieux, laisse-les mourir : ils sont bien près de leur fin. Donne au Christ et à ses fidèles la liberté, il ne veut pas autre chose de toi. La liberté, la liberté entière, et le Christ grandira dans le monde, et tu seras grand de la grandeur du Christ, et le Christ régnera sur le monde, et tu régneras, toi et ta race, pour lui et avec lui. »

Quelque temps encore le fils de Constance-Chlore et le vieil évêque s'entretinrent ensemble. Le jeune maître du monde ne comprenait pas facilement ce que le Christ pouvait vouloir faire de cette liberté qu'il demandait pour les siens. Ces idées étaient d'une nouveauté si absolue dans des siècles rompus à la servitude, et les traditions des Césars, dont il était naturellement l'héritier, le laissaient si complétement dépaysé sur ce terrain inconnu, qu'il attendait avec étonnement le mot de cette énigme.

« Oui, mon fils, la liberté, répéta l'évêque, qui avait deviné sa pensée, voilà la seule faveur que le Christ demande à ta puissance. Ce n'est ni par l'ordre de César, ni par la force de ses faisceaux, que le Dieu des chrétiens prétend être adoré, mais par la seule puissance de l'amour et le libre choix de la raison reconnaissant la vérité. Tu sembles étonné du peu que mon Dieu te demande ; mais ne crois pas qu'il soit si facile aux princes d'accorder ce simple présent ; bien rarement peut-être, dans la suite des âges, ce trésor sans prix tombera de leur main. Ils aimeront mieux nous accorder leur faveur, parce que la faveur n'est trop souvent qu'une tyrannie déguisée.... Mais voici le jour, et tu dois poursuivre ta route. Ce n'est pas moi qui te donnerai l'eau qui régénère, c'est à la main plus sacrée du pontife de Rome que cet acte saint est réservé ; mais ta gloire, ô Eglise de Vesontio, est déjà assez digne d'envie, puisque, entre toutes, il t'a été donné de voir la croix briller dans ton ciel et le Sauveur lui-même descendre dans tes murs, double prodige qui ouvre les jours de paix pour le monde, en jetant, docile aux pieds du Christ, l'héritier de ses persécuteurs. Va, soldat du vrai Dieu, hâte-toi de placer à la tête de tes légions le signe que le Ciel t'a montré. »

Constantin frappa dans ses mains....

IV.

A peine sorti de sa vision céleste, Constantin, tout en faisant chercher l'évêque, avait mandé près de lui les meilleurs ouvriers de la cité, et, leur ouvrant une cassette pleine de pierreries, avait commandé que dans la nuit même fût préparé le nouvel étendard de l'empire. Aussitôt les ouvriers s'étaient mis à l'œuvre.

Sur un voile de pourpre tyrienne, les perles merveilleuses, les opales et les diamants arrachés aux couronnes des rois bretons et des chefs des îles hyperborées, devaient venir s'ajuster et former les mots de la promesse divine. En même temps, d'un or très fin, sorti des sables du Dubis, devait être forgé le chiffre du Christ destiné à surmonter cette riche bannière. Mais, chose admirable! toutes ces pierreries semblaient comprendre leur rôle et venir s'adapter d'elles-mêmes à la place qu'elles devaient occuper; le métal, sous la main de l'ouvrier, n'attendait point le marteau pour prendre sa forme, comme si d'invisibles et célestes artisans eussent secondé dans leur travail les artisans de la terre. Bien longtemps, à Vesontio, la croyance s'en était conservée, et les vieux orfèvres de la cité avaient un chant pieux qui redisait ces prodiges; ils ne manquaient jamais de le chanter en travaillant, car il avait la vertu d'accélérer et de perfectionner l'ouvrage. Mais le temps n'épargne rien, et, comme bien d'autres trésors, ces vieilles traditions ont péri.

Toujours est-il vrai qu'en moins d'une heure, le travail demandé par l'empereur fut entièrement terminé, et lorsque, ayant frappé dans ses mains pour le demander, croyant à peine qu'après cinq heures de travail il pût être achevé, on lui annonça que l'étendard était prêt, l'évêque et lui, une fois encore, adorèrent l'intervention divine.

Le jour était venu. Le jeune Auguste, suivi du saint évêque, se dirigea vers le péristyle du palais. A sa vue, la garde prit les armes et les troupes campées au forum se formèrent en bataille.

Cinquante centurions se présentèrent devant César; immobiles sous leur armure, ils semblaient autant de statues de bronze; aux médailles qui descendaient des deux côtés de leur poitrine, on reconnaissait la vertu militaire éprouvée : ce devait être là l'honneur et la fleur des légions. L'homme à l'œil brûlé était dans cette troupe, où l'on eût pu voir plus d'un mutilé comme lui.

Eusebius leur imposa les mains et fit sur eux des prières, puis ils reçurent en garde le nouvel étendard : c'étaient les vexillaires du *Labarum*. Tout cela s'était fait en silence et avec grande gravité; mais lorsque l'un d'eux éleva la sainte bannière, placée au haut d'une haste de guerre, des acclamations s'élevèrent dans tout le forum; tous l'avaient aussitôt reconnue, car, étincelant aux feux du matin, elle était resplendissante à voir, et c'était à croire que la vision de la veille fût descendue des cieux pour venir s'y attacher. *In hoc vince, in hoc vince!* répétaient les soldats. *In hoc vince*, répétait le peuple au loin dans la cité.

Quelques heures après, les légions avaient quitté Vesontio, se hâtant vers l'Italie.

On disait dans l'armée que les plus magnifiques promesses avaient été faites par le pontife des chrétiens aux nouveaux vexillaires : celui qui porterait cet étendard sacré serait invulnérable dans les batailles, et, au plus épais de la mêlée, entouré des lances ennemies, serait aussi en sûreté qu'assis en paix au sein du Latium dans son champ ou dans sa vigne. Jamais la victoire ne trahirait l'heureux César qui le ferait porter au combat. C'était le Mars des chrétiens, disaient les uns, qui était descendu vers César; c'étaient les anges du Christ ou le Christ lui-même, disaient les autres, qui était venu le lui apporter.

On sait les triomphes du fils d'Hélène, on sait le pont Milvius et l'accomplissement des promesses du Ciel.

V.

Quelques années se sont écoulées ; la vieille Vesontio est en fête. C'est que son peuple, devenu presque entièrement chrétien, attend Constantin, son empereur très pieux et très bon. Il passe pour aller au Rhin repousser les Francs; son fils Crispus et sa mère Hélène sont avec lui. Ce n'est plus Eusebius qui lui ouvrira les portes de Vesontio, le saint vieillard a reçu le prix de ses œuvres; Hilaire lui a succédé; Hilaire, Romain de naissance, est connu des très pieux princes. C'est à la sollicitude extrême que l'auguste mère de l'empereur a témoignée pour l'Eglise de Séquanie, que le pape Sylvestre a accordé ce prêtre de très haute science et vertu, et lui a mis en mains le bâton de Linus et de Ferréol.

Il s'avance entouré de son peuple, il se hâte, car voici déjà les premières légions qui font halte en vue de la cité ; voici le son des buccines sonores, voici à cheval la troupe des vexillaires sacrés, voici au milieu d'eux, comme un astre éclatant, le *Labarum* flottant au vent; l'empereur est là, car il suit toujours son fidèle étendard. Des acclamations s'élèvent sur son passage : César Constantin ! César Auguste ! Constantin vainqueur des Francs ! vainqueur du Rhin et du Tibre ! vainqueur par le Christ ! toujours grand, très heureux et très pieux !...

César passa le pont d'Auguste; un jeune prince, beau comme lui; était à ses côtés, c'était Crispus son fils; une litière suivait, portant la mère de l'empereur. A l'aspect de l'évêque, le cortége s'arrêta, Hélène descendit, et la pieuse femme, la mère du maître du monde, malgré son grand âge, s'agenouillant sur les dalles, baisa la robe du prêtre de Dieu. Constantin

fit un signe, et son fils, habitué à l'œil sévère de son père, descendit aussitôt de sa monture et la présenta à l'évêque; celui-ci s'humilia et voulut résister, mais il fallut obéir.

Dès le soir, les premières pierres d'une vaste basilique, dédiée à saint Etienne premier martyr, furent posées sous les yeux des pieux princes. Cet édifice fut doué des plus magnifiques promesses : des marbres et des bronzes arrachés aux plus splendides temples des dieux de Rome, devaient remonter les fleuves de la Gaule pour venir en orner les murs. Des pierres teintes du sang d'Etienne, le vêtement sacré qu'il portait à l'heure de son supplice, devaient, renfermés dans des boîtes d'or, venir se placer sur ses autels.

Sous la puissance tutélaire du premier César chrétien, notre ville et notre province purent croire à des jours meilleurs. Tant qu'Hélène et son fils vécurent, une protection spéciale couvrit la patrie du *Labarum*. Nous avons cru devoir rappeler ces derniers détails, parce que cette prédilection constante de sainte Hélène pour Vesontio est, à nos yeux, une preuve de plus du droit que nous avons de revendiquer la propriété locale du prodige, puisque cette prédilection serait, hors de là, complétement inexplicable.

V[te] CHIFLET.



MONSEIGNEUR GERBET, SA VIE, SES OUVRAGES, SON ÉPISCOPAT

ET L'ÉCOLE MENAISIENNE.

Sous le titre qu'on vient de lire, M. l'abbé Ladoue, ancien vicaire général de Perpignan, publie une *Vie* de Mgr Gerbet, son cher ami et son illustre évêque, du plus grand intérêt pour l'Eglise, la France et la Franche-Comté en particulier. Il veut bien nous en donner le premier chapitre, que nous offrons à nos lecteurs.

« Il existe une contrée riante et poétique, riche en souvenirs, féconde » en grands et beaux tableaux, une contrée qui a son histoire à elle, ses » traditions, son caractère poétique, et qui, du haut de ses montagnes » sauvages, regarde sans envie les montagnes vantées de la Suisse et les » cimes hautaines des Alpes (1). » Le pays ainsi décrit avec une tendresse patriotique par un de ses enfants, est celui au milieu duquel la divine Providence plaça le berceau de l'illustre évêque dont j'ai entrepris d'écrire la vie, mêlée de la manière la plus intime à l'histoire religieuse du XIXe siècle, et plus particulièrement à l'histoire d'une école célèbre par le nom et la triste fin de celui qui en fut le chef.

Sans accepter les théories exclusives de certains historiens modernes sur l'influence du sol natal, on ne peut nier que l'homme ne soit toujours plus ou moins l'enfant de son pays. Sous quelque bannière qu'il engage son existence, on retrouvera constamment, pour peu qu'on y regarde de près, la physionomie native. Il est même dans la vie de la plupart des hommes quelques actes qui n'ont leur explication que dans les premières impressions de l'enfance ou du sol natal. Certaines contrées, plus que

(1) X. Marmier, cité dans le *Jura*, *guide pittoresque et historique*, par J.-T. Jouhan; 1 vol. in-18, Hachette.

d'autres, ont le privilége de laisser leur empreinte sur la physionomie de leurs enfants, celles-là où l'homme vit en quelque sorte dans une plus grande intimité avec la nature. Le Jura est de ce nombre. Splendidement doué par le Créateur, il possède pour ainsi dire tout ce qui peut éveiller dans l'homme les grandes pensées, les nobles sentiments; ses hautes montagnes élèvent l'esprit vers Dieu, dont elles symbolisent la grandeur; ses vallées fertiles et fécondées d'en-haut apprennent à bénir Celui qui a soin de toutes ses créatures; ses torrents impétueux, qui parfois se précipitent avec une fureur qui détruit tout, font craindre les redoutables justices du souverain Juge; ses riches produits, multipliés et variés à l'infini, dont un chroniqueur du XVI[e] siècle présentait un tableau vivant (1), ouvrent le cœur à la reconnaissance.

L'heureux habitant de ce pays privilégié est lui-même très richement doué. Généralement fort et vigoureux, il a une énergie intrépide; il est ardent à la guerre (2); ses mœurs sont simples, sévères; il aime le foyer domestique; son imagination ardente, colorée, tourne volontiers à la poésie. Mais, par-dessus tout, le Jurassien aime la religion; il est attaché au culte de ses pères. En somme, grande et belle race !

Quand on entre dans le Jura par la Bourgogne et que l'on suit la route de Sellières, « on se trouve en face d'une ligne dont les pentes, tapissées » de riches vignobles, viennent mourir dans la plaine, tandis que la » partie supérieure se dresse à pic, semblable aux murs d'une colossale » forteresse. Cette ligne est déchirée par une large échancrure qui donne » accès dans un vallon d'une délicieuse fraîcheur, au fond duquel mur- » mure le ruisseau de la Glantine (3). » C'est à l'entrée de cette gorge qu'est assise la ville de Poligny.

Poligny est une de ces curieuses petites cités de notre France, qui possède son histoire, ses traditions, ses priviléges, ses gloires. D'origine celtique selon les uns, d'origine burgonde selon les autres, elle occupa toujours un rang distingué parmi les villes de la Franche-Comté. D'après une chronique du XIV[e] siècle, « elle avait reçu des Burgondes le titre de » *cité de Freyhen*, pour indiquer qu'elle n'était habitée que par des

(1) « Ce pays, bien doré comme le Pérou, emperlé comme l'Inde, fourré comme la Tartarie, enviné comme la Candie, bien monté comme l'Espagne, bien trafiqué comme les Pays-Bas, bien mignardé comme l'Italie, bien engrené comme la Gaule. » GOLLUT, historien dolois, cité dans le *Jura*, p. 41.

(2) Sur onze officiers généraux qui commandaient la garde à Waterloo, neuf étaient du Jura ou de la Franche-Comté.

(3) *Dictionn. géogr. et hist. des comm. de la Franche-Comté*, par H. ROUSSET.

» hommes libres et des familles de distinction. Le titre de bourgeois de » Poligny fut toujours considéré comme tellement honorable, que les » nobles se glorifiaient de le porter, et que les citoyens appelés aux » hautes dignités préféraient l'ajouter simplement à leur nom plutôt » que d'indiquer leurs titres. »

« Les habitants de Poligny offraient, au moyen âge, dit un auteur, le » type le plus complet et le plus perfectionné du caractère franc-comtois. » Ils se distinguaient par la pureté et la sévérité de leurs mœurs. Doués » de merveilleuses aptitudes, ils se montraient, selon les époques, guer- » riers intrépides, légistes, orateurs, hommes politiques. Indifférente » pour les plaisirs, la jeunesse était passionnée pour l'étude et ambitieuse » d'arriver aux plus hauts emplois (1). » Le nombre des habitants de Poligny qui ont laissé un nom et une trace dans l'histoire, est effectivement considérable; sans compter plusieurs hommes éminents qui siégèrent dans les conseils des souverains de Bourgogne, ne suffit-il pas de nommer le célèbre P. Lejeune, un des prédicateurs les plus aimés du XVIe siècle; Jacques Coytier, médecin de Louis XI; le chancelier de France, Guy Baudet, évêque de Langres; Pierre Mathieu, historien de Henri IV; le contre-amiral d'Astorg, le général Travot?.... Mais, par une singularité où les hommes superficiels ne voudront apercevoir qu'un jeu du hasard, et où nous aimons à reconnaître une disposition de la Providence, qui se manifeste dans les petites comme dans les grandes choses, Poligny fut en quelque sorte comme une pépinière épiscopale; elle a fourni à la hiérarchie un cardinal, trois archevêques et quatorze évêques, dont un (2) au moins, Pierre Vercey (ou Versé), occupa ce siége d'Amiens à l'ombre duquel l'abbé Gerbet devait abriter plusieurs des plus douces années de son existence.

Ne fut-ce pas l'attachement sincère au christianisme qu'ils accueillirent avec empressement, la confiance filiale dans le bon plaisir de Dieu, inscrite même sur leur devise : *A Dieu plaise Poligny;* la protection dont ils environnèrent les saints amis de Dieu, les solitaires, les religieux, les religieuses, qui leur valurent ce glorieux privilége? Pourquoi ne chercherions-nous pas là une explication qui se trouve conforme à l'histoire? Dès le VIe siècle, un illustre enfant de la Bourgogne, saint Lothein, vient abriter, à l'ombre de la cité de Freyhen, les murs d'un monastère béné-

(1) *Diction. géogr. et historique des comm. de la Franche-Comté*, par H. ROUSSET.

(2) Les chroniqueurs franc-comtois parlent d'un Pierre Baillard, de Poligny, qui aurait été nommé évêque d'Amiens vers 1460.

dictin; au XIII[e] siècle, les portes de la ville s'ouvrent devant les enfants de saint Dominique, qui, « par leurs éloquentes prédications, par les » leçons qu'ils donnaient dans leurs écoles, exercèrent une immense » influence sur le caractère et les mœurs des habitants. » Au XVI[e] siècle, tous les habitants se portent pleins d'enthousiasme au devant de la sainte réformatrice picarde, Colette de Corbie, près d'Amiens, qui paie sa bienvenue par une monnaie marquée au coin du Ciel : la résurrection d'un mort opérée en présence de la ville entière (1).

C'est dans cette ville aimée du Ciel que naquit, le 5 février 1798, Philippe-Olympe Gerbet (2). Quoiqu'un vent violent de révolution eût, vers cette époque, soufflé sur la France, il n'avait guère fait sentir sa funeste influence sur Poligny. Le nouveau-né trouva donc un abri tranquille au sein du foyer domestique. « La famille où il venait, lui quatrième, pren- » dre la place que le Seigneur lui avait réservée, était une des familles » bourgeoises les plus honorables et les plus opulentes de la cité (3). » Sa première pensée — et cela seul montre les sentiments qui l'animaient — fut de faire de cet enfant un chrétien.

Il fut présenté sur les fonts du baptême par son frère aîné, Olympe-François, et par sa sœur, Marie-Louise (4), Dieu ayant voulu en quelque sorte réunir tous les membres de la famille autour de ce berceau spirituel, comme pour témoigner qu'il en résumerait la gloire et en perpétuerait seul le nom. C'est de son père, Jean-Philippe, que le nouveau-né hérita ce nom de Philippe qui devait sans doute rappeler quelque trait particulier de protection accordé dans les siècles antérieurs à un membre de la famille (5). Olympe, qui lui venait de son frère, était le nom d'un

(1) Le monastère des Clarisses-Colétines de Poligny, qui a eu le bonheur, après la tourmente révolutionnaire, d'être réintégré dans ses anciens bâtiments, est le plus riche en objets précieux ayant appartenu à sainte Colette. On y voit la croix qui lui fut envoyée du ciel par saint Jean-Baptiste, un superbe bréviaire donné à la sainte par le pape Benoît XIII, deux cordes, deux écuelles de bois et un pot de terre dont elle se servait.

(2) La famille Gerbet était originaire d'Arbois, petite ville voisine de Poligny, qui a aussi sa physionomie originale, ses riches chroniques et ses illustrations. Le père de l'abbé Gerbet s'était marié à Poligny avec une demoiselle Grenier dont la famille s'est éteinte.

(3) Lettre particulière de M. l'abbé Carette, originaire de Poligny, et vicaire général de Saint-Claude.

(4) Cette sœur n'a guère laissé d'autre trace de son existence, probablement fort courte, que l'assistance au baptême de son frère : les registres de l'état civil ne font aucune mention ni de sa naissance ni de sa mort. (Lettre de M. le maire de Poligny.) On dirait un ange envoyé du ciel près de ce berceau béni de Dieu !

(5) Ce nom avait déjà été donné à un second frère de l'abbé Gerbet, Aristide-Philippe, né en 1794, qui ne vécut que peu de temps.

saint très célèbre dans le Jura, qui fut l'abbé du monastère de Condat, connu plus tard sous le nom de Saint-Claude. Tels étaient ses deux protecteurs dans le ciel : l'un, un apôtre, dont les ossements reposent à Rome près de la chaire de saint Pierre, devait lui inspirer l'amour de cette autorité pontificale dont il sera un des champions les plus intrépides ; l'autre, enfant de la France catholique, lui soufflera au cœur l'amour de son pays, qu'il ne sépara jamais de celui de l'Eglise. Sur la terre, Dieu lui avait ménagé une protection bien efficace aussi. Pour qui a connu la limpidité d'âme, la pureté de regard de l'abbé Gerbet, il ne saurait y avoir de doute : une mère pieuse veilla sur son berceau. Rien ne laisse sur la physionomie d'un enfant une empreinte reconnaissable, comme le rayonnement d'un cœur maternel qui vit de la vraie vie, de celle qu'on puise dans l'eucharistie. Et c'est là que puisait la mère de notre Philippe! Femme de devoir, elle veilla elle-même sur les premiers développements du cœur de ses enfants ; femme de foi, elle leur parla de Dieu en termes qui se gravèrent au plus intime de leur conscience ; femme d'exemple, elle leur apprit à conformer toujours leur vie à leurs convictions; femme forte, elle leur montra comment il faut soutenir les épreuves de Dieu. C'est sans doute en considérant le trait saillant de cette existence maternelle qu'un prêtre respectable la résumait dans ces courtes et significatives paroles : « Sa mère était une Françoise Romaine (1). » L'Eglise a dit de cette sainte dans le Bréviaire : « Non-seulement elle supportait avec une très grande constance l'exil de son mari, la perte de ses biens, la douleur de toute sa famille, mais en remerciant Dieu avec Job, elle répétait souvent : Le Seigneur l'avait donné, le Seigneur l'a repris, que son saint nom soit béni ! » Aucune de ces épines ne manqua à la couronne de la courageuse mère du futur évêque de Perpignan ; elle vit son mari forcé de s'exiler du foyer de ses pères pour aller chercher ailleurs des soins que l'affection la plus dévouée ne pouvait lui fournir ; elle vit disparaître toute la fortune de ses enfants, et elle dut seule dévorer le chagrin de tous. Si je n'écrivais que pour louer, j'aurais jeté un voile discret sur les événements que le monde juge d'ordinaire avec défaveur ; prêtre, écrivant la vie d'un prêtre qui travailla dans tous ses écrits à faire ressortir les merveilleuses harmonies du gouvernement de la Providence, j'ai mieux aimé chercher sous les rigueurs apparentes de la justice divine les ressorts cachés de sa miséricorde. Eh ! qui pourrait dire que les douleurs de la mère ne furent pas le prix des

(1) Lettre de M. l'abbé Carette.

succès du fils? Qui oserait affirmer que la plume de ce prêtre qui sut trouver de si admirables accents pour consoler des douleurs qui ne voulaient pas être consolées, ne puisa pas ses meilleures inspirations dans le cœur percé de sa mère.

Que vos voies sont admirables, ô mon Dieu !

Après avoir reçu sur les genoux de sa pieuse mère cette première éducation qui assure l'avenir, qui trace comme le grand sillon de l'existence, le jeune Philippe fut confié aux dignes maîtres qui dirigeaient à cette époque le collége de sa ville natale. Longues années après, prononçant dans la cathédrale d'Auch, l'oraison funèbre de son illustre ami, Mgr de Salinis, il s'exprimait ainsi sur les débuts de cette éducation si semblable à la sienne : « Le modeste collége d'Aire a eu la gloire de préparer dans » un de ses élèves un des plus illustres évêques de notre époque. C'est » là qu'a été le double berceau de son intelligence qui s'annonça par de » brillantes études, et de sa vocation ecclésiastique, contemporaine de » sa première communion. » Je soupçonne, non sans raison, qu'en écrivant ces lignes, le panégyriste regardait au moins autant du côté de Poligny que du côté d'Aire; averti par cette tombe ouverte qu'il approchait de son terme, il se retournait avec bonheur vers les beaux jours de son enfance, et en écrivant Aire, il pensait à Poligny. C'est qu'en effet tout se ressemble, tout se rapproche ; il semble que Dieu ait voulu unir d'avance deux existences qui devaient s'écouler parallèlement.

Le rapprochement entre ces deux établissements d'éducation placés aux extrémités opposées de la France, modestes l'un et l'autre, berceau, l'un comme l'autre, d'un illustre épiscopat, nous suggère une pensée qui ne sera pas déplacée ici. On s'épuise aujourd'hui en efforts ruineux pour constituer de grands établissements d'éducation, tous coulés dans le même moule, et où l'enseignement se donne avec une uniformité extérieure propre à satisfaire les amateurs de centralisation, et l'on ne s'aperçoit pas que l'on a tari ainsi l'une des sources vives les plus fécondes de la grande éducation nationale, celle qui a répandu le plus d'éclat sur notre histoire; l'initiative généreuse des particuliers, des cités, des associations libres. Cependant, sans sortir de notre époque, il serait facile de juger les résultats des deux systèmes. On a imaginé un concours, évidemment illusoire, entre les divers établissements de France, d'où ressort la supériorité des grands colléges de la capitale sur les colléges départementaux ; mais il faudrait ouvrir un autre concours plus instructif, il faudrait rechercher dans les annales contemporaines, qui parleraient encore, les établissements où furent formés la plus grande partie des hommes qui ont exercé

sur le siècle une influence décisive, et on serait forcé de reconnaître que l'enseignement officiel n'occupe dans ce concours qu'une place bien inférieure! Pour ne citer que quelques noms; le plus profond philosophe de l'époque, Bonald, est élève du collége libre de Juilly, qui a donné aussi à la tribune parlementaire le prince de ses orateurs; le plus grand poëte du siècle, Lamartine, est sorti du collége libre de Belley; Chateaubriand et Lamennais n'ont jamais mis les pieds dans un collége; la plupart des grands évêques contemporains, des missionnaires répandus sur tous les points du globle, sont élèves de nos petits séminaires.

L'histoire du *modeste* collége de Poligny, dont nous donnons un aperçu dans les *notes*, confirme entièrement les réflexions précédentes. La fondation de cet établissement scolaire est due à la charitable initiative d'un enfant de Poligny, Gérard de Plaine, président du parlement de Bourgogne vers le milieu du XV[e] siècle; plusieurs citoyens y fondèrent des bourses; le corps municipal le prit sous sa protection et ne négligea rien pour lui donner toute l'importance dont il était susceptible. Mais ce qui en assura le succès, ce fut l'intervention des prêtres de l'Oratoire, qui en acceptèrent la direction dans le milieu du XVII[e] siècle. Fermé pendant la tourmente révolutionnaire, le collége de Poligny fut rouvert dès que la tranquillité parut assurée, par les soins de la municipalité, et grâce au concours généreux de plusieurs ecclésiastiques qui avaient appartenu autrefois à des congrégations enseignantes. En 1804, l'abbé Grappinet, ancien joséphiste, ancien sous-principal des colléges de Lyon et de Riom, voulut bien se charger de la direction de la maison, qui, grâce à sa longue expérience et à son intelligent dévouement, devint un des établissements les plus renommés de la contrée.

C'est à cette époque que le jeune Philippe entra au collége de Poligny, où il eut le bonheur de faire sa première communion, préparé à cette grande action par le respectable curé de la paroisse, M. Garrisson, qui l'aimait beaucoup, et qui répétait souvent : « Cet enfant a des moyens » extraordinaires, vous verrez qu'il deviendra un sujet des plus dis- » tingués (1). » Son âme pure, ouverte par la tendre influence du cœur de sa mère aux douces influences de la piété, dut éprouver, sans pouvoir encore s'en rendre compte, quelques-unes de ces délicieuses émotions dont il a si admirablement parlé dans son livre sur l'Eucharistie (2) : »

(1) Lettre particulière de M. le curé de Poligny.

(2) *Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique*; in-12, 5[e] édit., p. 125.

« La communion s'accomplit comme sous le vestibule entr'ouvert du » sanctuaire invisible où se consomme l'éternelle union. Tandis que les » sens restent dans l'ordre actuel, l'âme ressent la présence de l'autre » ordre ; elle y entre, elle prend possession de sa substance, comme un » homme transporté aux limites de cet étroit univers visible, étendant » sa main au delà, saisirait déjà les prémices de l'autre monde. Alors, » il se passe en elle de ces choses que la parole humaine craint de pro- » faner en les exprimant. A ce murmure confus des passions, qui gronde » encore dans l'âme fidèle comme le dernier bruit des agitations de la vie, » succède tout à coup un grand silence. Bientôt une commotion également » forte et douce annonce la présence d'un Dieu; et soudain, les saints » désirs, et la prière, et la patience, et l'esprit de sacrifice, souvent lan- » guissants, se raniment ; tout ce qu'il y a de divin en elle s'allume à la » fois. Son regard s'épure et reçoit quelques rayons de cette lumière qui » éclaire ce qui est au-delà du cœur. Des émotions indéfinissables, vives » comme des sensations, calmes comme des idées, attestent l'harmonie » renaissante de l'esprit et des sens. On éprouve, dans mille autre cir- » constances, les joies de la vertu ; c'est là seulement qu'on en savoure » toute la volupté.... Ces ravissements de l'amour mêlés de tristesse » donnent dans ce moment solennel à la physionomie une expression » sublime.... Contemplez les traits de ce chrétien qui adore en lui son » Sauveur : ne diriez-vous pas que si cette bouche, fermée par le re- » cueillement, s'ouvrait tout à coup, une voix en sortirait, essayant, » d'un ton plaintif encore, le cantique des cieux ? Elle chanterait comme » un ange gémit, elle gémirait comme chante un mortel. »

Au jour de la première communion du jeune écolier de Poligny, « il » se passa dans son âme de ces choses que la parole humaine craint de » profaner en les exprimant. » Jésus-Christ, le vrai prêtre selon l'ordre de Melchisédech, qui a voulu exercer son sacerdoce au milieu des générations humaines par l'intermédiaire des hommes, imprima sur cette jeune âme le sceau de sa vocation ; il prononça à ses oreilles cette parole que Philippe, son patron, entendit sur les bords du lac de Génésareth : *Venite post me, faciam vos fieri piscatores hominum. Venez après moi, je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes* (1). Par le don entier qu'il faisait de lui-même, en recevant son Dieu tout entier, il ratifiait implicitement ce dessein providentiel ; aussi pouvons-nous dire que dès lors, un engagement de cœur le liait au sacerdoce, ce qui explique comment, sans im-

(1) *Marc.*, I, 27.

pulsion extérieure, sans provocation d'aucune sorte, il entre, à partir de ce moment, dans la voie qui doit le conduire au dernier degré de la hiérarchie sacerdotale. Merveilleuse économie de la Providence réparatrice, qui recrute ainsi, depuis dix-huit siècles, par des voies inconnues aux hommes, les rangs de ses ministres, dispensateurs de ses sacrements !

Celui que le Sauveur venait d'inscrire dans les rangs de sa milice avait reçu du Ciel les aptitudes les plus rares et les plus variées : riche et brillante imagination, intelligence élevée et pénétrante, jugement sûr, mémoire heureuse, ardent désir d'apprendre, grande puissance de travail ! Quoi d'étonnant qu'ainsi doué il se plaçât d'emblée à la tête de ses condisciples, et qu'il conservât jusqu'à la rhétorique cette supériorité incontestée. Pour cette dernière classe, si importante dans l'éducation littéraire, il eut l'avantage de rencontrer « un professeur plein de goût au» tant que de piété, dont les exemples valaient les leçons. » Cet excellent maître, simple laïque, mais qui élevait sa profession à la hauteur du sacerdoce, « remarqua le jeune Gerbet entre tous ses autres élèves, et le » forma à l'art de bien faire comme à celui de bien dire (1). »

Les succès faciles et constamment fidèles, les triomphes éclatants, n'éveillaient dans le cœur du jeune Philippe aucun sentiment de vanité ; tandis que maîtres et condisciples prévoyaient pour lui un avenir brillant, lui seul paraissait ignorer son propre mérite. Le Seigneur, en se montrant à son égard prodigue de ses dons, semblait les avoir environnés d'un voile de modestie qmi les cachait à ses yeux. Ce voile heureux ne se déchira jamais pendant tout le cours de sa vie. Ceux qui l'ont connu de près peuvent attester qu'il ne parut jamais s'apercevoir d'un succès ou d'un triomphe, et que son âme conserva jusqu'au dernier soupir cette virginité de modestie. Une autre disposition morale rehaussait encore l'éclat de ses facultés intellectuelles : une bonté calme et exquise, une de ces bontés qui ne se manifeste point par de bruyantes exclamations, mais qui ressort de tout l'ensemble de la personne et de la conduite. A voir ce jeune rhétoricien à la taille élancée, à la physionomie rêveuse, à la démarche lente et réfléchie, et dont le regard, un peu voilé du côté d'en-bas, s'ouvrait lumineux du côté d'en-haut, impossible de ne pas s'écrier: Oh ! quel jeune homme intelligent ! Mais, pour peu qu'on

(1) M. l'abbé Besson, dans l'intéressante *Notice* qu'il a consacrée à Mgr Gerbet, nous a conservé le nom de ce digne professeur, M. Gauthier, de Largillat, canton de Montbenoît ; nous nous faisons un devoir de le consigner ici à côté de celui de son illustre élève.

l'approchât, qu'on mît en vibration les cordes du cœur, le seul cri qui pût sortir était celui-ci : Oh ! qu'il est bon ! Nous retrouverons ce trait de l'écolier sur la physionomie du prêtre, et, plus tard, de l'évêque; ce que disaient les écoliers de Poligny au début de la carrière, les diocésains de Perpignan le répéteront devant son lit de mort et continueront à le dire devant son tombeau.

Les études littéraires achevées, il fallut songer à quitter le toit natal. Si jeune, s'exiler loin des lieux où l'âme s'est pour la première fois ouverte à la vie, c'est pénible pour tous. La peine était plus vive pour notre écolier. Ame tendre, de cette tendresse un peu molle qui semble chercher un appui dans tout ce qui l'entoure, esprit méditatif qui aime à découvrir derrière ce qui se montre ce qui se cache, il dut lui en coûter plus qu'à un autre de s'éloigner des premiers objets de ses affections et d'abandonner les lieux où il avait commencé à épeler le nom du Créateur dans les harmonies de la nature. Pour soulager son chagrin, il voulut, avant son départ, faire ses adieux à tous les objets de son affection. Il dirigea d'abord ses pas vers la montagne de Grimont, qui domine Poligny d'environ 140 mètres, et d'où l'on aperçoit à ses pieds la ville tout entière, tandis que l'on découvre à l'horizon jusqu'au bassin de la Saône (1). Il adressa un salut d'adieu aux curiosités des environs, dont son œil, déjà investigateur, cherchait à pénétrer le secret : la *Pierre qui vire,* vieux monument druidique (2); le *trou de la Baume,* de 12 mètres de diamètre et d'une profondeur inconnue; le *trou du Pénitent,* grotte jadis habitée par un ermite, et la caverne de la *Dame verte.* Il alla réciter une prière à l'autel de sa première communion, dire un dernier remerciement à ses excellents maîtres du collége; il déposa sur le front de sa mère un baiser avec une larme, et il partit. Il n'avait que quatorze ans. Je me figure qu'au moment où il s'éloignait ainsi dans son modeste équipage, il eût été rencontré par quelque haut dignitaire de l'empire, un général,—il y en avait alors un peu sur tous les grands chemins, recrutant des hommes pour combler les vides de la grande armée (3). En voyant ce jeune homme

(1) « C'est la promenade favorite des habitants de Poligny. » L'ancienne forteresse de Grimont, où étaient déposés le trésor et les chartes des souverains de Bourgogne, est remplacée aujourd'hui par de beaux jardins en terrasse et par des maisons de plaisance. » (*Jura, guide pittoresque,* p. 263.)

(2) « Pilier de rocher, appelé *dent de Bretaigne*, qui affecte la forme d'un homme chargé d'une hotte, et au sujet duquel on raconte traditionnellement une historiette de géant. » (*Jura, guide pittoresque,* p. 258.)

(3) C'était le moment des grands désastres de la campagne de Russie.

à la taille élancée, à la physionomie ouverte, il s'approche, espérant peut-être faire une heureuse recrue : « Ou allez-vous ainsi, jeune homme? —
» Monsieur, je vais me faire prêtre.—Prêtre! il n'y en a donc pas assez?
» Mais pourquoi voulez-vous vous faire prêtre? — Pour enseigner la reli-
» gion et pour la défendre. — Vous allez défendre là une cause perdue.
» Ne savez-vous pas que le pape est en prison? L'empereur vient de le
» faire venir à Fontainebleau (1), et après celui-ci il n'y en aura plus
» d'autre. — En êtes-vous bien sûr? — Vous feriez bien mieux de vous
» enrôler dans les armées de l'empereur; d'ici à quelques années, il sera
» le maître du monde. — Vous ignorez sans doute, Monsieur, que celui
» à qui Dieu a donné le monde est Jésus-Christ, dont le pape est le vi-
» caire? — Vieilleries que cela!.... Mais enfin, mon ami, pourquoi
» voulez-vous vous faire prêtre? Est-ce que vos parents n'ont pas de for-
» tune? — Mes parents sont riches, et j'aurais pu, en continuant leur ho-
» norable profession, vivre dans l'aisance. — Est-ce qu'on ne vous a pas
» trouvé assez d'esprit pour faire autre chose? — Je viens de terminer mes
» études, et mes maîtres ne m'ont pas trouvé plus bête qu'un autre. »

Ne comprenant rien à ce langage, à cette manière d'agir, le général s'éloigne en murmurant assez haut pour être entendu : Fanatisme! Et il disait plus vrai qu'il ne pensait. Il fallait en effet, dans les circonstances où l'on se trouvait, une foi bien robuste, ou, pour mieux dire, une grâce surnaturelle bien puissante, pour pousser vers la milice sacerdotale une âme jeune et intelligente, devant qui s'ouvraient toutes les carrières conduisant à la richesse et aux honneurs. L'année 1812 est une de celles qui ont laissé dans les annales ecclésiastiques contemporaines la trace la plus sombre, la plus lugubre (2). « La situation de l'Eglise
» paraissait, humainement parlant, plus désespérée que jamais. Les
» fidèles cherchaient avec douleur ce siége antique que frappait à
» coups redoublés une main ennemie. Plus de rapports avec le centre
» de l'unité. Les cardinaux étaient exilés ou emprisonnés, et les prélats
» romains dispersés. On tourmentait même de nouveau, cette année,
» les évêques et ecclésiastiques des Etats de l'Eglise, en leur demandant
» un serment de fidélité que la plupart refusèrent. Ce fut pour eux l'oc-
» casion de nouvelles disgrâces. Les uns furent exilés ou même enfermés

(1) Ce fut effectivement le 20 juin 1812 que le pape Pie VII arriva à Fontainebleau, transféré de la prison de Savone, où il était détenu depuis trois ans.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclés. du* XVIII*e siècle;* 1re édit., t. I, p. 587 et suivantes.

» dans plusieurs forteresses d'Italie; les autres envoyés en Corse, où on » les mit en prison, et où on les traita avec la plus odieuse inhumanité, » les laissant mourir de faim et les privant de tout ce qui leur était né- » cessaire. En lisant les détails de leurs souffrances, on se croit reporté » au règne des premiers persécuteurs de la religion. Rome était en proie » aux troubles et à la confusion. Les agents de Buonaparte, acharnés » sur le clergé comme sur leur proie, encourageaient la perfidie et punis- » saient la fidélité courageuse. On n'entendait parler que de délations, » de visites domiciliaires, d'emprisonnements, d'exils, de condamnations » arbitraires. Etre fidèle à ses serments s'appelait révolte, les violer » était un titre de faveur. On eût dit que Tibère était revenu, et dans » les mêmes lieux, exercer sa politique soupçonneuse et cruelle. Les » prisons étaient remplies, et le château Saint-Ange ne pouvait suf- » fire aux nombreuses victimes de la tyrannie. En France, on voyait » se renouveler contre les prêtres l'inquisition, les recherches, les ar- » restations usitées aux jours les plus fâcheux de la Révolution. » Pour le moindre délit, sur le moindre soupçon, on les poursuivait, » on les jetait dans des prisons d'Etat, où ils n'avaient à attendre ni » informations ni jugements. La police avait ordre de veiller spéciale- » ment sur le clergé, et elle s'en acquittait avec ardeur. La main du des- » potisme était étendue sur tous les prêtres, et les troubles mêmes qu'il » excitait dans plusieurs diocèses, par ses mesures arbitraires et vio- » lentes, devenaient pour lui une nouvelle occasion de redoubler ses » rigueurs (1). »

Chose merveilleuse et où la main de cette Providence qui a fait la France catholique et qui la conserve, se montre avec éclat! Pendant que ce régime de persécution sourde, hypocrite, pesait sur le pays, partout dans chaque diocèse, au nord et au midi, à l'ouest et à l'est, s'opérait paisiblement un travail de régénération, à peine aperçu alors, et qui étonne aujourd'hui que nous en recueillons les fruits. De dignes évêques, la plupart courbés par l'âge, par des infirmités précoces contractées en exil, sans ressources pécuniaires, sans appui extérieur, puisqu'ils étaient gênés, contrariés par cette police secrète qui avait l'œil partout, et aussi par l'opinion publique qui était loin d'être favorable, relevaient avec une confiance tranquille les ruines de la Révolution. Pauvres, ils rachetaient les bâtiments qui avaient servi autrefois d'asile aux recrues du sacerdoce;

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclés. du* XVIII*e siècle*, par PICOT; à l'année 1814, t. III, p. 587 et suiv.

ils les restauraient de manière à pouvoir y loger quelques jeunes gens de bonne volonté ; ils réunissaient, non sans peine, un personnel enseignant, et ils espéraient en Dieu... Et Dieu ne leur faisait pas défaut. On voyait accourir dans ces nouvelles pépinières du sacerdoce des hommes mûrs qui avaient noblement payé à leur pays la dette du sang, d'autres qui abandonnaient des carrières civiles où ils n'étaient entrés que par désespoir, et surtout beaucoup de jeunes gens pleins d'entrain, d'ardeur, qui savaient parfaitement à quoi les engageait cette profession qu'ils embrassaient.

De ce nombre notre jeune lévite de Poligny. Au moment de sa naissance, en 1798, il se trouvait placé sous la juridiction de l'évêque de Saint-Claude. Depuis environ cinquante ans, l'ancienne abbaye de Condat, tristement sécularisée comme tant d'autres monastères célèbres de notre vieille France, avait été remplacée par un siége épiscopal qui étendait son autorité sur tout le Jura. Mais un acte de la souveraineté pontificale avait supprimé, en 1801, cet évêché de nouvelle création, ainsi que d'autres, bien autrement célèbres, qui remontaient aux temps apostoliques. L'évêque intrus, qui s'intitulait évêque du Jura, et qui, malgré son nom — Moyse — était bien de son triste temps, fit vainement entendre dans le prétendu concile national de 1801, où s'étaient réunis tous les évêques constitutionnels, ses protestations sans autorité. « *Si le pape,* y disait-il dans un langage plus digne d'un club que d'une assemblée épiscopale, *déclare nos siéges vacants, nous lui dirons qu'il n'en* » *a pas le droit, et qu'ils sont remplis plus canoniquement que celui de saint* » *Pierre !!!* » Et, en vertu sans doute de cette supériorité, il proposait de « *renvoyer la bulle, si elle ne reconnaissait pas la légitimité de l'Eglise cons-* » *titutionnelle, ou même de la déclarer criminelle, si elle insinuait là-dessus* » *le moindre doute* (1). » Il m'a paru curieux de rapprocher ces tristes déclarations — qui ne sont, il faut le dire, que la conséquence logique des

(1) *Actes du Concile de 1801*, t. III, p. 145 et suiv. Le concile se réunit le 29 juin, et ce fut pendant que se tenaient ces séances — où l'on entendait l'évêque du Doubs, Demandre, annoncer que dans un certain entretien avec un ministre calviniste, il l'avait assuré que « si les siens connaissaient les sentiments des Français sur la cour de Rome, la réunion serait bientôt faite ; » Desbois, évêque de la Somme, demander que l'on approuvât l'une des propositions de Quesnel, condamnée dans la bulle *Unigenitus*...., — que le gouvernement négociait le concordat avec le saint-siége. On comprend quel fut le mécontentement des *Pères* lorsqu'ils apprirent que cette convention, qui était la plus éclatante manifestation de l'autorité du saint-siége, était devenue une loi de l'Etat.

enseignements du gallicanisme— des premiers pas dans la voie du sacerdoce de l'un des hommes qui contribuèrent le plus, dans ces derniers temps, à dissiper ces vieux préjugés et à restaurer les vrais principes.

Ce ne fut donc pas vers Saint-Claude, mais vers Besançon, que le futur défenseur des droits du saint-siége se dirigea pour recevoir l'initiation au sacerdoce. Ici encore, singulier rapprochement ! sur le siége archiépiscopal de cette illustre Eglise était assis le président du concile national, alors évêque intrus d'Ille-et-Villaine, devenu par l'influence funeste du gouvernement (1), archevêque légitime de Besançon, après une rétractation de ses erreurs, que l'on avait dû croire sincère et qui n'avait été — il s'en vantait lui-même — que simulée (2). Claude Lecoz n'était pas seulement un sectaire entiché de ses erreurs, c'était un fanatique aveugle, possédé du désir de les propager et de les répandre. N'était-il pas à craindre que, sous la direction d'un prélat de ce caractère, les sources de l'enseignement ecclésiastique fussent altérées ? La Providence, qui avait permis son élection, veillait pour en neutraliser l'influence fâcheuse. Quelques prêtres respectables, vieux débris de l'ancien et remarquable clergé bisontin, avaient, durant les mauvais jours, caché soigneusement le feu sacré, et dès que s'était montrée à l'horizon la première lueur de jours moins sombres, ils avaient réuni quelques jeunes lévites pour leur transmettre ce dépôt sacré. Lorsque intervint le décret solennel qui rendait à la vieille foi de nos pères droit de cité ou de nation, ce petit groupe de lévites cachés devint comme naturellement le noyau du séminaire épiscopal, que, par une exception peut-être unique, l'archevêque trouva organisé en arrivant dans son diocèse. Mais la fidélité intacte des professeurs, l'empressement marqué des élèves à préférer leur direction, la faveur des catholiques, tout cela parut au nouveau prélat un reproche, éveillant peut-être en lui un remords que la bienveillance du pontife suprême n'avait pas encore changé en repentir. Pour atténuer l'effet de cette leçon, muette et par là même plus importune, il

(1) Sous le faux et trompeur prétexte d'éteindre l'esprit de schisme, le gouvernement nomma à douze des siéges établis par le concordat des évêques constitutionnels. Rome exigea une rétractation. L'abbé Bernier, l'un des négociateurs du concordat, chargé de la réclamer et de la recevoir, se laissa duper, ou se montra si complaisant que les intéressés déclarèrent n'avoir rien signé.

(2) En 1804, lors du voyage à Paris de Pie VII, Lecoz, mis en demeure de rétracter de cœur son serment à la constitution civile du clergé, refusa d'abord ; mais le lendemain, il alla se jeter aux pieds du pontife et protesta devant lui de sa parfaite obéissance.

voulut adjoindre aux directeurs déjà en exercice quelques prêtres constitutionnels. La fidélité s'effaroucha de ce mélange (1), et le séminaire fut fermé pendant deux ans.

Il y avait près de sept ans qu'il fonctionnait de nouveau lorsque le jeune Philippe arriva à Besançon. D'après un usage particulier à ce diocèse, le cours de philosophie, prélude obligé des études théologiques, n'était pas établi dans l'intérieur du séminaire; les jeunes gens qui désiraient s'initier à cet enseignement se logeaient en ville et assistaient aux leçons professées à l'Académie.

M. l'abbé Besson, qui a recueilli sur les lieux la tradition et même la chronique du clergé auquel il appartient et dont il est lui-même une des gloires, nous a tracé un tableau plein d'intérêt de l'état des études à cette époque.

« Six semaines après l'arrivée du brillant élève de Poligny, on établissait dans la chaire de philosophie, à l'Académie, M. l'abbé Astier, un des hommes les plus singuliers et les plus habiles de son temps, dont les traits, les habitudes, la méthode, sont encore présents à l'esprit de ceux qui l'ont connu.... Il a réuni pendant plus de vingt ans l'élite de la province autour de lui; il a élevé et soutenu dans les saines doctrines plusieurs générations, où le sacerdoce, la magistrature, l'université, ont trouvé d'excellentes recrues...

» L'établissement des grades universitaires venait d'attirer à Besançon plus de cent vingt jeunes gens autour de la chaire de philosophie. Ces étudiants, presque tous sortis de leurs familles, se trouvaient tout à coup, sans surveillance et sans contrainte, au milieu des périls d'une grande ville et des étonnements d'une émancipation complète. Indépendants par caractère, ils étaient chrétiens par habitude plutôt que par conviction. Un mauvais guide les eût pervertis sans retour; un maître médiocre n'aurait exercé sur eux aucune influence; ce fut l'honneur de M. l'abbé Astier de s'emparer de leur confiance, de les former au devoir et de fonder

(1) Je consigne ici, à la gloire du clergé bisontin, qui a rendu de si éminents services à l'Eglise dans la première moitié du XIXe siècle, que l'immense majorité des prêtres et des laïques soutint et encouragea la résistance des directeurs fidèles, qui trouva également un appui énergique et éclairé dans le préfet du département, le régicide Jean de Bry : « Tenez ferme, leur disait-il, car une fois que vous aurez admis dans vos rangs les partisans de l'Eglise constitutionnelle, ils se créeront des disciples parmi les élèves, les divisions se perpétueront au lieu de s'éteindre, et le diocèse sera livré à l'anarchie. » (Consulter, pour tous ces faits, l'intéressante *Biographie de l'abbé Busson*, par M. l'abbé Besson.)

au centre d'une grande province l'école des bonnes doctrines. Son arrivée excita un empressement curieux. Ses antécédents avaient de quoi rassurer les plus difficiles. On savait qu'il appartenait par sa naissance au diocèse de Langres, et qu'après avoir pris le bonnet de docteur en Sorbonne, il avait enseigné la philosophie dans le séminaire de M. de la Luzerne. La Révolution l'avait trouvé fidèle à ses serments; exilé pour la foi, il était rentré en France après la Terreur, et avait accepté une cure de village après le concordat. Le jour que l'université l'en tira pour lui offrir l'unique chaire de philosophie qui existât alors en Franche-Comté, elle fit vraiment une bonne action dont les résultats durent encore aujourd'hui.

» M. Astier avait plus de cinquante ans quand il parut pour la première fois dans la chaire de l'Académie. Son extérieur n'imposait pas, mais il attirait. Tous les yeux de son auditoire se fixèrent sur lui avec l'intérêt qu'inspirent un nouveau maître et un nouvel enseignement. C'était un homme d'un brun foncé et d'une petite taille; son caractère était plein de vivacité et son esprit plein de saillies; doué d'une mémoire prodigieuse, il parlait le latin aussi bien que le français, et professait, selon la méthode scholastique, la philosophie de l'ancienne Sorbonne. Sa voix était aiguë et pénétrante, sa conversation instructive et variée; le prêtre en lui dominait tout le reste. D'une foi vive, d'une piété profonde, d'une moralité exemplaire, il mêlait à toutes ces qualités quelques excentricités de caractère qui semblaient les relever encore. Ses distractions sont devenues fort célèbres, mais il ne souffrait guère qu'on l'en avertît. Un jour qu'un chanoine lui fit observer, dans une sacristie, qu'il avait déjà mis trois chasubles l'une sur l'autre, et qu'il était inutile d'en ajouter une quatrième : « Croyez-vous donc, repartit M. Astier, que » je n'aie, comme vous, autre chose à faire qu'à aboyer le parchemin? » Si sa verve railleuse n'épargnait pas assez les chanoines, elle vengeait en toute occasion l'Eglise et ses dogmes. Fidèle au costume ecclésiastique comme à toutes les règles de son état, il s'entendit reprocher un jour par un de ses collègues, diacre défroqué, d'être vêtu comme un curé de village : « Monsieur, répondit-il, apprenez que les curés de village ont plus » d'esprit dans leur petit doigt que vous n'en avez dans toute votre per» sonne, et je le sais, car je viens de l'être. » Dans une voiture publique, où un riche électeur avait engagé une querelle avec lui sur la religion, il allait réduire son adversaire au silence quand une dame l'arrêta en lui disant à l'oreille : « Prenez garde, monsieur paie pour plus de 1,000 fr. » d'impôts. — Et moi, repartit M. Astier à haute voix, je vous déclare

» que si on imposait l'esprit, il ne paierait pas un centime. » Ces traits de vivacité spirituelle firent à l'abbé Astier la réputation d'un redoutable jouteur et ne le rendirent que plus cher à ses élèves. Aussi charitable dans ses procédés qu'il était parfois incisif dans ses paroles, il frappait ainsi l'esprit, gagnait le cœur et gravait dans l'âme de ses disciples cette vive et forte empreinte qu'un professeur habile laisse sur tout ce qui l'entoure.

» J'ai peint l'abbé Astier, c'est déjà peindre l'abbé Gerbet. A la différence des élèves qui ne copient que les défauts de leur maître, M. Gerbet ne prit de M. Astier qu'un goût passionné pour les études philosophiques, avec quelques habitudes familières aux esprits distraits. On se figure difficilement aujourd'hui, avec le discrédit qui a frappé les hautes spéculations et le misérable auditoire auquel sont réduits les professeurs de nos facultés, quels étaient l'avide empressement et les préoccupations studieuses des 120 élèves de l'abbé Astier. Ils allaient le chercher à sa demeure, lui faisaient escorte le long des rues, et le ramenaient chez lui, non sans s'arrêter autour d'une borne ou sous une porte cochère pendant des heures entières pour prolonger, quelques-uns par malice, la plupart par envie de s'instruire, la leçon que le professeur finissait trop tôt à leur gré. Les élèves discutaient, l'abbé Astier s'emportait parfois, le jeune Gerbet écoutait surtout. Les promenades du jeudi n'étaient pour le maître amoureux de la vérité que de nouvelles occasions de voir plus familièrement et d'intéresser plus longuement la jeunesse bisontine. Partout M. Gerbet était au premier rang. On l'appelait le bras droit de M. Astier, son élève chéri, l'espoir de la science (1). »

L'Abbé DE LADOUE.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

(1) *Etude sur Mgr Gerbet*, par M. l'abbé BESSON.



SONNETS.

AUX ANGES DU CARMEL.

I.

Colombes de Jésus, aimez la poésie,
C'est une fleur du ciel transplantée ici-bas ;
Sa coupe garde encore un reste d'ambroisie
Qui rend l'âme plus forte à l'heure des combats.

Soignez avec amour cette plante choisie.
Sa corolle se ferme au souffle de Judas ;
Elle s'épanouit au regard du Messie,
Au sommet du Carmel elle éclot sous ses pas.

Lorsque l'Esprit d'en-haut descend sur le prophète,
Dieu lui donne la lyre et le chant du poëte ;
Du démon de Saül David reste vainqueur.

La sainte poésie aime la vie austère.
Marchez dans les sentiers où courait votre mère ;
Les vers, comme un flot d'or, jaillissaient de son cœur.

II.

J'aime la comparaison du jardin.
Sainte Thérèse.

Oh ! si mon âme était un jardin plein d'ombrages
Où volerait l'abeille, où chanterait l'oiseau ;
Si je voyais, au lieu de plantes trop sauvages,
De beaux lis s'y pencher au bord d'un frais ruisseau ;

Si la vigne féconde, à l'abri des orages,
S'y pouvait arrondir en verdoyant berceau;
Si des fruits d'or pendaient sous de riches feuillages,
Si tout était parfum dans cet Eden nouveau;

Je dirais : Doux Sauveur, mon bien-aimé, mon frère,
Venez dans cet enclos avec la Vierge-Mère;
Je vous donne ces fruits aux si fraîches couleurs.

A vous ces gais oiseaux et leurs chansons ailées.
Venez, promenez-vous dans ces vertes allées,
Sur ces gazons où rit tout un monde de fleurs.

III.

Mais mon âme est, hélas! une lande infertile
Et rien n'y saurait plaire à cet hôte divin.
S'il demande des fruits, sur mon figuier stérile
Ses regards indignés en chercheront en vain.

Point de pampre joyeux qui se courbe, docile,
Et qui fasse au pressoir couler des flots de vin.
Partout croît l'herbe amère ou la ronce inutile;
Sans ombrage et sans eau s'y creuse un noir ravin.

Jésus, voilà mon âme!.... Et je baisse la tête!
Puis-je vous y donner quelque charmante fête?
De ce désert si nu vous détournez les yeux.

Mais, ô Fils de Marie, il peut porter encore
Fleurs et fruits tout trempés des larmes de l'aurore.
Il ne veut pour cela qu'un sourire des cieux.

IV.

Je connais une fleur, délices de Marie;
L'ange la voit briller d'un éclat immortel.
Ne la demandez pas à la verte prairie,
Elle éclot près des cieux, au sommet du Carmel.

Semée à Nazareth, de sa coupe bénie
S'exhale le parfum qui réjouit le ciel ;
Jésus s'est réservé cette plante choisie,
Seul, abeille divine, il y boit un doux miel.

Marie en a tressé sa plus riche couronne.
Au moindre souffle impur, craintive, elle frissonne ;
Elle dérobe aux yeux sa pudique beauté.

Mais comment nommez-vous cette rose si rare
Que Dieu garde lui-même avec un soin d'avare ?
Cette rose de Dieu, c'est la virginité.

V.

Que m'importe cette arche où dans l'or qu'il cisèle,
Le grand-prêtre tremblant n'enferme que la loi ?
Notre arche d'alliance est plus riche, est plus belle ;
Ses saintes profondeurs cachent le divin Roi.

Du nuage béni dont le flanc le recèle,
S'échappe le soleil de la nouvelle foi ;
C'est de là qu'il rayonne et, lumière éternelle,
Chasse avec ses périls la nuit pleine d'effroi.

Déjà sur Nazareth brille une blanche aurore,
Des feux naissants du jour Bethléem se colore,
Tout s'éclaire au salut de l'ange Gabriel.

Seule arche de l'amour, seule arche de la vie,
Ouvrez-vous et donnez à la terre asservie
Le Sauveur qu'elle attend, le Christ-Emmanuel.

F. Richard-Baudin.



CHRONIQUE.

25 novembre.

Le mois de novembre a été marqué par trois solennités d'un caractère fort différent, mais assez importantes pour remplir toute notre chronique.

La première est la séance de la rentrée de la Cour, qui a eu lieu le 3 novembre dernier, et dans laquelle M. Poignand a porté la parole. Son discours appartient à notre histoire, et il restera pour servir à apprécier une des plus grandes institutions de l'ancienne société française. Il porte pour titre : *Etude sur le Parlement de Besançon*. Cette étude s'étend de la seconde conquête de notre province jusqu'à la révolution, et comprend tous les temps que nos pères ont vécu sous le sceptre des rois qui les avaient conquis sans les soumettre, car c'est la révolution qui nous a fondus dans la grande unité française en nous confiant son drapeau et en faisant de nous des soldats d'avant-garde. Il faut lire ces pages pleines d'intérêt et parfois de grandeur que M. le premier avocat général a consacrées à la mémoire du parlement. Il peint comme il suit l'époque dans laquelle eut lieu sa translation de Dole à Besançon :

« La translation du parlement de Dole à Besançon date de la seconde conquête de la Franche-Comté et sert en quelque sorte de marque à ce grand changement. Le parlement de Dole finit avec le règne de la maison d'Autriche ; celui de Besançon commence avec le règne de la maison de France.

» Cette maison était alors à l'apogée de sa puissance, car jamais la stabilité monarchique n'avait paru plus complète. Pas la moindre commotion politique, pas la moindre trace de résistance. Louis XIV faisait respecter sa volonté royale presqu'à l'égal de la volonté divine. La grandeur naturelle à sa race et à son âme venait encore d'être rehaussée par de rapides et brillantes victoires ; les arts, les sciences, les lettres,

lui tressaient à l'envi de glorieuses couronnes; toute la nation semblait incarnée dans la majesté du prince, et si jamais société a présenté les caractères extérieurs de la paix, du contentement d'elle-même, de la pleine satisfaction que donne la supériorité intellectuelle, morale et politique, c'était bien la France à l'époque où la paix de Nimègue en fit l'arbitre de l'Europe et lui assura la possession définitive de la Franche-Comté. Nous n'avons point de date plus fameuse dans nos annales : c'est la date de la maturité du grand siècle, c'est le point culminant de la gloire du grand roi. »

Les familles dans lesquelles se recrutèrent la compagnie sont honorées comme elles le méritent :

« De telles familles, en qui l'esprit se transmettait avec le sang et où le père léguait avec le droit de porter sa robe le devoir de la porter dignement, fournissaient au parlement de Besançon des recrues assez nombreuses et assez belles pour que la compagnie ne redoutât pas de s'amoindrir en s'agrandissant, ni de perdre quelque chose de sa considération en achetant les nouvelles charges créées par la cour de France. Le parlement accueillit donc avec satisfaction l'augmentation successive de ses membres, qui s'élevèrent d'abord de dix-huit à vingt-cinq, puis à vingt-neuf dès 1692, à quarante-quatre en 1698, et enfin à soixante dès le commencement du XVIII[e] siècle. Quatre chevaliers d'honneur, revêtus de la dignité de marquis, représentaient la noblesse; deux conseillers clercs, choisis dans le chapitre ou dans les abbayes, défendaient les intérêts du clergé; ainsi, le parlement touchait à toutes les classes et se mêlait à toutes les affaires : c'était comme l'image raccourcie, mais ressemblante et complète, du pays. La vénalité des charges n'ôtait rien à leur grandeur, car on ne pouvait les acquérir sans s'être assuré de l'agrément de la compagnie; leur hérédité n'en faisait pas le patrimoine de l'incapacité et de la mollesse, car la certitude de les posséder ne diminuait pas l'obligation de les bien remplir. Si l'on trouvait dans le parlement une carrière assurée, on se préparait de bonne heure à y tenir son rang. L'ambition y était modeste; on y entrait pour des siècles, ne songeant qu'à y établir sa famille et à la rendre digne d'y figurer. La cupidité n'avait point de place dans ces calculs. Le parlement de Franche-Comté aurait pu prendre pour devise : *Honneur passe richesse*. Quand il fut question, en 1701, de régler l'impôt de la capitation, le premier président abandonna ses gages, « qui sont de huit cents livres, » dit la délibération de la cour, et les conseillers furent taxés à la moitié. Un siècle après, quand toutes les conditions sociales ont été améliorées, les magistrats

demeurent dans cette modestie d'un autre âge. Bien loin de s'en plaindre, ils disent encore dans un mémoire publié la veille de la révolution : « Quelque minimes que soient leurs émoluments, ils n'en ont jamais ambitionné davantage; le désintéressement doit faire leur caractère, et la satisfaction de procurer le bien, leur récompense (1). »

Il n'est pas sans intérêt de savoir quelles étaient les graves questions qui passionnaient alors tous les esprits. L'orateur nous les raconte en ces termes :

« Autant le parlement était prêt à tous les sacrifices personnels pour le bien de l'Etat, autant il paraissait soupçonneux, inquiet, querelleur au besoin, dans toutes les questions d'étiquette et de préséance. Le gouvernement y voyait une diversion utile, qui détournait des affaires publiques l'esprit naturellement contentieux de la province; les jalousies invétérées des différents ordres trouvaient dans ces débats une certaine satisfaction; l'intendant, si on le consultait, demandait des ordres à Versailles, et les ministres, pour ne choquer personne, se gardaient bien de se prononcer. Heureuse époque, où l'on ne trouve guère que des mémoires sur les querelles du parlement avec le chapitre métropolitain, l'université, le barreau et la confrérie de Saint-Georges. Les membres de la confrérie de Saint-Georges seront-ils qualifiés de messires ou chevaliers? Le parlement leur dispute la qualité de messire; mais on répond au parlement que « ses officiers se donnent publiquement le titre de monseigneur, celui de seigneur et de messire à tous en particulier, et que toutes leurs épouses sont des madames. » Les avocats de Besançon, habitués aux allures républicaines de leur ville natale, avaient refusé de commencer leur plaidoirie en donnant aux juges le titre de *Nosseigneurs;* il ne fallut rien moins que la médiation du chancelier pour maintenir la cour en possession de cette qualification, inconnue dans le reste du royaume. Un prédicateur de carême avait adressé à la cour, du haut de la chaire de Saint-Pierre, un salut jugé insuffisant; on le mande, on l'instruit par une mercuriale « de la manière respectueuse dont il doit saluer messieurs du parlement, » et le prédicateur fait ses excuses en ces termes : « Messieurs, je suis fâché de n'avoir pas rendu à votre compagnie tous les honneurs qu'elle mérite (2). » Ne soyons pas surpris de l'importance que l'on attache aux questions d'étiquette : c'est le siècle où toute l'Europe se demande qui de l'ambassadeur de France ou de

(1) *Mémoire pour servir à l'histoire du droit public en Franche-Comté*, p. 172.

(2) *La Franche-Comté ancienne et moderne*, II, 278-289.

celui d'Espagne aura le pas dans les réceptions de Charles II, roi d'Angleterre, et où La Fontaine, dans une fable malicieuse, raille finement les prétentions rivales des deux cours, qui avaient tant retardé les négociations de la paix des Pyrénées, dans l'île de la Conférence (1). »

Nous voudrions pouvoir suivre l'orateur dans l'exposé très précis et très curieux qu'il fait des débats soulevés entre le gouvernement et la magistrature. Son jugement sur notre illustre compagnie mérite d'être rapporté :

« Reconnaissons-le sans détour : le parlement commit des fautes politiques dont l'histoire lui a fait rendre un compte sévère. L'habitude de s'opposer aux impôts dégénérait en manie, et finissait par les rendre odieux sans cesser de les rendre nécessaires. La critique acerbe de tous les actes du gouvernement devenait non-seulement séditieuse, mais cruelle, car elle ôtait au gouvernement ses moyens et ressources sans lui en procurer d'autres. Le ton des remontrances était aussi exagéré que l'objet en était souvent ou injuste, s'il s'agissait des prérogatives de la couronne, ou ridicule, s'il s'agissait d'étiquette ou de formalités relatives aux priviléges et aux habitudes du parlement. Convenait-il d'écrire à Louis XVI : « Le trône est inaccessible à la vérité ; le roi est entouré de séductions et de piéges ; la violence est portée à l'excès ? » Il y avait plus de vérité, sinon plus de mesure, dans cette autre phrase des remontrances de Besançon, qui parut plus tard une prophétie : « Les coups d'autorité sans cesse renouvelés, les enregistrements forcés, les exils, les contraintes et les rigueurs mises à la place de la justice, blessent une nation idolâtre de ses rois, mais libre et fière, glacent les cœurs, et pourraient rompre un jour les liens qui attachent le souverain aux sujets et les sujets au souverain (2). »

» Dans l'ordre judiciaire, l'action du parlement demeura attentive aux intérêts du pays, et elle ne mérite guère que des éloges. Jusqu'à la fin, la compagnie fit la guerre aux abus, chercha à porter la lumière dans la comptabilité occulte des communes, et prétendit à juste titre leur donner des règles en matière de finance, de police et de justice. La règle invariable du parlement était le respect des principes et des traditions : doctrine salutaire, quand on l'applique avec discernement et avec modéra-

(1) Je m'imagine voir, avec Louis le Grand,
Philippe Quatre qui s'avance
Dans l'île de la Conférence.
(*Les Deux Chèvres*, fables, liv. XI.)

(2) *Histoire de France*, par Henri Martin, XVI, 598.

tion; entêtement plein de périls, quand on ne veut rien voir, rien écouter, et qu'on oppose aux réclamations les plus justes, aux progrès les plus urgents, cette maxime, faite pour les matières dogmatiques et les principes essentiels des sociétés humaines, mais non pour les intérêts changeants et les besoins variés de chaque siècle : *Nihil innovetur, nisi quod traditum est.* Pour ne citer que deux exemples choisis dans l'histoire des derniers jours de la monarchie, ce fut avec de justes raisons que le parlement combattit les économistes et l'application précipitée des plans de Turgot au commerce des grains; la Franche-Comté avait ses habitudes qu'il ne fallait pas brusquer trop rudement par le libre-échange; ses marchés étaient soumis à une sorte d'échelle mobile; le parlement la fit maintenir à force de remontrances et sauva la province de la famine. Mais comment s'expliquer qu'un corps si éclairé, et d'habitude si judicieux, ait combattu à outrance l'établissement du cadastre? C'était méconnaître une des mesures les plus propres à prévenir ou à terminer les procès, à assurer la possession du sol à ceux qui le cultivent et à mettre la propriété à l'abri de toute spoliation. ».

L'*Etude* se termine par le récit des premiers excès révolutionnaires :

« Toutes les idées poussaient au désordre et à la désunion ; l'horreur du privilége égalait dans toutes les âmes le désir et l'amour de la nouveauté. Le remboursement des charges, la suppression de l'hérédité, le renversement des parlements eux-mêmes, étaient les questions favorites qui défrayaient les conversations du palais et les brochures à la mode. Tout semblait conjuré pour la ruine du parlement; un accident suffit à la consommer. Les récoltes de 1788 avaient été mauvaises. La Lorraine, la Champagne, le duché de Bourgogne, nous fermaient leurs marchés; le pain était hors de prix, et le froid aussi rigoureux que le pain était cher. Le bruit se répandit à Besançon que le parlement était cause de la disette. Une émeute éclata contre les conseillers signalés à la vindicte publique; on marqua leurs maisons pour le pillage, et, l'intervention de la force armée ne suffisant pas à sauvegarder les propriétés et les personnes, les plus fières têtes du parlement furent réduites à se cacher à la campagne pour épargner à la foule égarée un crime qu'elle eût pleuré le lendemain. Cinq mois au plus s'étaient écoulés entre le retour triomphant de la compagnie et cette fatale journée du 30 mars 1789, qui marqua dans ses rangs la fuite de plusieurs et le discrédit de tous.

» Vous devinez assez, Messieurs, que c'en est fait de son influence et que son histoire touche à sa fin. En vain le parlement proclame qu'il veut toutes les réformes, mais en demeurant fidèle au principe monar-

chique et en professant le respect inviolable de la loi; en vain tient-il aux trois ordres un langage sage, mesuré, conciliant; il était trop tard pour conjurer la tempête, après avoir tant contribué à en amasser les nuages! La cour, les ministres, le commandant de la province, la noblesse libérale, le clergé partisan d'une sage révolution, toutes les municipalités, tout le peuple, se déclare contre le parlement. Réduit à briguer les suffrages dans les élections pour les états généraux, il s'associe à la noblesse et n'obtient que la nomination de son premier président, M. de Grosbois. Le barreau fut plus heureux. Sur dix-sept députés du tiers, huit étaient avocats. Les uns, comme Lapoule, n'excellaient guère qu'à déclamer contre les priviléges et à les défigurer pour les flétrir (1). L'avocat Martin avait accepté son mandat dans un tout autre esprit; le tiers le compta parmi ses sages, et sa modération, honnête, éclairée, vraiment libérale, est devenue un héritage de famille. L'avocat Blanc était aussi député du bailliage de Besançon. Il avait été chargé de rédiger les cahiers du tiers, et il s'était acquitté de sa mission avec un tel succès que l'assemblée fit frapper en son honneur une médaille de grand module. Il mourut à Paris le lendemain de la prise de la Bastille, et sa dépouille, rapportée à Besançon, y fut reçue au milieu du deuil général de la cité et des larmes que l'on donne à la mémoire d'un grand citoyen. Citons encore l'avocat Louvot, dont la réputation était grande à la barre du parlement, et qui prit une part active, mais toujours honnête, aux mouvements de l'époque. Il entra dans les conseils législatifs, présida, en 1811, la cour impériale de Besançon, celle de Riom en 1816, et mourut sur les bancs de la cour de cassation avec la réputation d'un homme d'esprit et d'un des jurisconsultes les plus éclairés du royaume. Enfin, il est un nom qui dominait alors tous les autres, soit à l'université, soit au barreau, un nom également illustre dans les deux siècles, également cher au parlement et à la cour. Vous avez deviné Courvoisier, professeur d'une clarté merveilleuse, avocat d'une parole entraînante, et, ce qui est digne surtout d'estime et de mémoire, ferme dans ses principes, courageux dans ses entreprises, au-dessus de toute crainte comme au-dessus de tout reproche, dans ces jours si troublés où tant de fronts avaient pâli, où tant de caractères avaient plié. Quand le parlement n'est plus, Courvoisier porte devant les juridictions nouvelles l'autorité de sa grande voix. Il captive, il entraîne à la fois et les juges et la foule, cet autre

(1) Voir dans le *Moniteur* le récit de la séance de l'assemblée constituante dans la nuit du 4 août 1789.

tribunal qui faisait trembler les magistrats par ses menaces et qui leur dictait leur sentence ; il sauve Mme de Constable, le marquis d'Aucquoy et le chevalier de Chaillot des fureurs populaires que la force publique ne pouvait contenir ; il s'exile enfin, non pour sauver sa tête tant de fois menacée, mais pour répondre à l'appel des princes, qui lui offrent une place dans leur conseil. Le professeur Courvoisier laissait à la barre des élèves dignes de lui. Quand l'ancienne magistrature a disparu et que le comité de salut public siége dans l'enceinte du parlement, le barreau demeure le même et garde seul tout l'honneur de la toge. L'avocat était alors l'unique ressource des gens de bien persécutés. Tel fut un des derniers disciples de Seguin et de Courvoisier, le dernier lauréat des grands concours de notre école de droit, l'avocat Clerc, qui, après avoir débuté avec éclat devant le parlement, continua son ministère avec le même talent et souvent le même succès devant les tribunaux révolutionnaires. La cour, le barreau, toute la province, s'inclinent encore au souvenir de ce nom vénéré. »

L'auteur ajoute, avec un accent plein de dignité et d'émotion :

« Le parlement de Franche-Comté n'avait plus de place dans cette société nouvelle. Il le sentit et ne pensa plus qu'à mourir dignement. Dès la fin de 1789 et pendant toute l'année suivante, le silence se fait autour de la grande salle, naguère si pleine d'agitation. L'hôtel Grosbois était fermé. Le premier président, ce type du magistrat de l'ancien régime, menait à Paris la vie inquiète d'un membre de l'assemblée constituante, et luttait, avec une fidélité sans espérance, dans les rangs de la noblesse pour la cause perdue de la monarchie. Le parlement, privé de son chef, chaque jour amoindri dans l'opinion, s'enferme dans ses attributions judiciaires et renonce à délibérer sur les événements. Ses fonctions cessent le 30 septembre 1790 ; dès ce jour même, les officiers municipaux ferment les portes du palais et mettent les scellés sur les archives. Les magistrats, en emportant leur hermine déchirée par la révolution, ne songèrent point à se revêtir d'une autre robe. Le sentiment qui les anima fut unanime. Tous avaient payé leur charge ou la possédaient par droit de succession ; pas un d'eux n'imagina de solliciter par compensation les magistratures amovibles qui se donnaient alors à l'élection. Peu d'entre eux étaient riches, plusieurs se trouvaient sans ressources, et cependant la compagnie ne compta ni une seule faiblesse ni même une seule de ces ambitions vulgaires permises, ce semble, à la pauvreté. Grand spectacle, Messieurs, le dernier et le plus noble peut-être qu'ait donné le parlement, leçon de désintéressement autant que de dignité, bien utile à citer à nos

générations affamées de places, si impatientes de les remplir, si mécontentes de les quitter, si promptes à composer avec leur conscience et leur serment, le jour où elles craignent de les perdre! Un corps de cent membres qui, après avoir vécu quatre siècles, tombe ainsi tout entier le même jour, méritait bien de vivre si longtemps. Que l'histoire ne lui reproche pas trop amèrement ses allures parfois hautaines et son orgueil; qu'elle oublie qu'il s'arrogea le droit de faire la leçon à tout le monde, et qu'il n'en voulut jamais recevoir lui-même; la grandeur qu'il montra en descendant du pouvoir doit lui faire pardonner quelques fautes rachetées par tant de services.

» Vous trouverez peut-être de l'intérêt, Messieurs, à suivre dans la retraite ou dans l'exil les plus illustres débris de ce corps fameux, dissous sans retour. Le nom de M. le conseiller de Mesmay, seigneur de Quincey, devint un instant l'objet de la haine populaire. Ce magistrat avait ouvert son château aux soldats de la garnison de Vesoul et aux paysans du voisinage, quand, au milieu de la fête, un baril de poudre, oublié dans une cave, éclata sans tuer ni blesser personne. La foule s'écria qu'on avait attenté à ses jours, le château fut pillé et incendié, et les paysans n'en laissèrent pas pierre sur pierre. L'explosion avait eu lieu par accident, et on y vit un crime prémédité; l'accident ne fit point de victime, la renommée les compta par centaines; M. de Mesmay se justifia, personne n'écouta sa défense. Le coup était porté, et le baril de poudre du château de Quincey remplit de fumée et d'horreur l'Europe entière. La plupart des conseillers n'échappèrent à la prison que par l'exil. M. le président de Vezet était à leur tête par sa capacité et par son caractère. La province honorait en lui un partisan éclairé des réformes politiques; sa compagnie le regardait comme le chef du parti du mouvement. Il se consola de vivre loin de la France en gagnant la confiance intime des princes auxquels il voulut demeurer fidèle, et il donna à l'étranger une grande idée de la nation comtoise et de son parlement. M. le conseiller Bourgon, en qui se personnifiait, disait-on, le parti de la résistance, porta dans les prisons de Dijon sa haute taille, son langage ferme et rude, ses cheveux blancs, qui déjà l'avaient fait remarquer à Versailles. Le voyant passer sur la charrette qui emmenait les suspects, le peuple se le montrait du doigt : « Voilà, disait-il, un conseiller qui a fait pendre bien des gens. » Le vieux magistrat regarda la foule et répondit d'un air calme et digne : « Tous ceux qui l'ont mérité. » A ce mot, le peuple battit des mains; il venait de reconnaître et d'entendre le témoignage incorruptible de la bonne conscience. Ce fut le 9 thermidor qui délivra de la prison cette grande et ferme vieil-

lesse. Le conseiller Bourgon acheva sa vie dans sa terre d'Auxon, entre les bras d'un fils qui, plus tard, devait honorer la cour, autant que son père avait honoré le parlement. »

La rentrée des facultés et de l'école de médecine avait attiré un public bien plus nombreux que de coutume dans la salle de l'Académie. On savait que l'on devait y décerner le prix de 1,000 fr. proposé par l'empereur, dans chaque ressort académique, au meilleur ouvrage historique composé depuis trois ans. M. Chotard, professeur d'histoire à la faculté des lettres, était le rapporteur de cet intéressant concours. Il a parlé le dernier, mais le plaisir de l'entendre était si grand, que pas un seul auditeur n'est sorti de la salle. On entendait d'ailleurs avec beaucoup d'intérêt les rapports accoutumés sur les travaux et les concours de la faculté des sciences, de la faculté des lettres et de l'école de médecine. M. Grenier débutait dans le genre avec toute la clarté qu'on lui connaît; M. Pérennès lisait son trentième discours et paraissait toujours nouveau dans des matières si rebattues; M. Sanderet continuait à faire applaudir son excellent style et son excellent ton. Le rapport de M. Chotard, écouté avec une faveur évidente, nous a appris que M. Perraud, professeur de seconde au lycée de Lons-le-Saunier, avait obtenu, malgré neuf concurrents, tous pleins de mérite, le prix académique. L'ouvrage envoyé par le lauréat est sa belle *Etude sur Lacuzon*, déjà couronnée par l'académie de Besançon. La séance s'est terminée par une harangue de M. le recteur, chargé de remettre à deux universitaires fort méritants les insignes de la Légion d'honneur, et par la distribution des prix de l'école de médecine.

Signalons enfin l'inauguration de la synagogue israélite, faite le 18 novembre, en présence des principales autorités et avec le concours de trois rabbins. C'est, dit-on, celui de Besançon qui a eu la palme de l'éloquence; nous ne savons si tous ses coreligionnaires lui accorderaient celle de l'orthodoxie. Il a déclaré que c'était une fausseté de dire qu'ils attendaient un messie pour rétablir leurs affaires; le messie, pour eux, c'est l'instruction, c'est le progrès, c'est l'épanouissement de la civilisation moderne. Nous voilà désormais éclairés sur les espérances de la nation juive. Plus de temples, plus de culte, plus de prêtres, plus de sacrifices, plus de messie : un pur déisme pour toute croyance. Espérons que M. le rabbin de Besançon, par une déclaration si franche, donnera à quelques Juifs de bonne foi la pensée de relire leurs Ecritures. Ils y verront clairement que le Messie devait venir. Ils liront ensuite notre Evangile, ils liront l'histoire, et ils s'assureront que le Messie est venu.

Après cette étude faite dans le recueillement, ce sera pour eux une joie autant qu'un devoir de passer de la synagogue du quai Napoléon à l'église de Sainte-Madeleine. Cette église est dédiée à une Juive en qui se résument tous les sentiments du plus noble repentir. Elle verra dans l'avenir plus d'une conversion faite à l'exemple de sa sainte patronne, et nos petits-neveux, nous en avons l'espérance, iront un jour au catéchisme et à la messe dans la synagogue purifiée, où l'on trouvera alors une chaire, un prêtre et un autel.

L. Besson.



BESANÇON, IMPRIMERIE DE J. JACQUIN.

LE CARDINAL AUGUSTE DE ROHAN ET Mgr LACROIX.

Mgr Pierre Lacroix, clerc national de France à Rome, mort le 5 juin dernier, n'était pas un étranger pour la Franche-Comté. Il lui appartenait comme chanoine de la métropole de Saint-Jean et comme membre de l'Académie de Besançon. Mais il était encore Comtois par sa vénération pour une mémoire restée chère à la province, celle du pieux et magnifique cardinal de Rohan. Il l'avait connu, jeune encore, dans tout le faste de son existence à la fois brillante et recueillie ; il le reçut à Rome après 1830, et eut le bonheur de vivre plus d'un an dans sa compagnie ; à la veille de sa mort, il ne parlait que les larmes aux yeux de « cette nature si fine, si délicate, si élégamment, si richement douée (1). » Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour quelques-uns d'être instruits des souvenirs que leur longue amitié a laissés d'elle. Ils paraîtront d'autant plus précieux que ceux qui en sont l'objet se trouvent le plus souvent nous les avoir eux-mêmes transmis (2).

L'époque de leur liaison remonte au commencement de la Restauration. Le duc de Rohan avait près de trente ans. Tout ce que la naissance, la richesse, les honneurs précoces, peuvent donner de prestige à un jeune homme, il l'avait obtenu. Chambellan de l'empereur Napoléon à vingt ans, comblé de faveurs par Louis XVIII, il ne voulait s'élever au-dessus des autres que par sa fervente piété. Il appartenait à la fameuse société de la Congrégation, et il était un des élus de ce cénacle mystique où l'attachement aux Bourbons se confondait avec la piété. Chrétien et royaliste

(1) Lettre du 4 mai 1869.

(2) Nous devons la communication des lettres et documents contenus dans cet article à la bienveillance de M. L. Lacroix, professeur à la faculté des lettres de Nancy.

fervent, le duc voyait sans défiance l'autel s'appuyer à un trône encore tremblant, tant il croyait l'un et l'autre inébranlables! Illusion fatale, dont il devait plus que personne porter la peine.

Ce fut dans cette société à la fois mondaine, monarchique et mystique, qu'il rencontra M. Lacroix, plus jeune que lui de trois ans, et alors sous-chef au cabinet de M. de Villèle. Celui-ci, tout récemment encore, se rappelait avec émotion ces premiers temps de leur liaison : « Je l'ai connu, » écrivait-il, bien avant sa retraite du monde, avant la mort du duc son » père et de sa mère la princesse de Montmorency-Tancarville, lors- » qu'il était prince de Léon et marié à Mlle de Sérent, qu'il perdit brûlée » vive, un samedi d'hiver, au moment d'aller le soir dîner au Palais- » Royal chez le duc d'Orléans. Le lendemain matin dimanche, je le vis, » dans cette profonde douleur, arriver à notre congrégation de la rue du » Bac, aux Missions-Etrangères, et y chercher force et consolation dans la » sainte communion, au milieu de tous ses confrères les congréganistes, » dont il était l'un des plus anciens et des plus fervents : j'entends encore » le duc Mathieu de Montmorency, le pressant sur son cœur, lui dire ces » seules paroles : Ah ! mon cher Auguste ! Il était aussi de notre société de » charité, fondée en 1816 par l'abbé Legris-Duval, et venait quelquefois » me prendre chez moi, rue Palatine, et me conduire dans son splendide » coupé chocolat à l'autre extrémité de Paris, à l'hôpital Saint-Louis, » faubourg du Temple, visiter les malades et spécialement les salles des » galeux, où sa foi et sa charité triomphaient héroïquement des répu- » gnances et des délicatesses d'habitudes raffinées et de recherche d'ex- » quise élégance et propreté sur toute sa personne et tout ce qui l'envi- » ronnait. »

Une vertu aussi ardente devait avoir son couronnement dans le sacerdoce. En 1818, il entra au séminaire de Saint-Sulpice, et fut, quelque temps après, ordonné prêtre, en même temps que MM. de Jerphanion et de Salinis, et que M. Mathieu, son successeur à Besançon.

Vers le même temps, en 1823, M. Lacroix fit le voyage de Rome. Son séjour dans la ville éternelle fit sur son imagination et sur son cœur une impression profonde. Jamais, en effet, Rome n'a été plus séduisante que pendant les années qui suivirent 1815. Sous l'empire on en avait oublié le chemin, elle était veuve de son pontife et dépouillée de ses trésors. Après la paix, elle fut non-seulement l'asile des vaincus, mais le rendez-vous d'une foule de nobles visiteurs venus de tous les points de l'Europe. Les pèlerins y admiraient un pape grandi par ses épreuves, et les artistes les chefs-d'œuvre de Raphaël revenus du Louvre. La société partout sem-

blait se rasseoir; à Rome, on jouissait plus que jamais du passé, en face d'un horizon purifié et d'un avenir plein d'espérances.

C'est là que M. Lacroix sentit se fortifier en lui une vocation sacerdotale qu'il portait déjà dans son cœur. Son ami avait vu déjà Rome, mais dans quelles circonstances! Il fuyait le palais de l'empereur, l'âme navrée de la captivité de Pie VII, et, après avoir courageusement porté ses hommages au pape prisonnier, il était venu chercher à Rome les traces et les souvenirs de la papauté proscrite. M. Lacroix s'y rendit à son tour, et de bien autres sentiments agitèrent son cœur: « Heureux, se disait-il, celui qui s'est consacré au Seigneur, et qui peut vivre ici, dégagé des soucis terrestres, dans la contemplation des deux antiquités, au pied de la chaire de saint Pierre. » Il ne se doutait guère que, peu d'années après, ce vœu serait pleinement exaucé.

A son retour en France, il retrouva le duc de Rohan, devenu vicaire général de Paris. En 1825, il alla le voir au château de la Roche-Guyon, et il assista aux pompeux offices que le duc faisait célébrer dans sa chapelle souterraine: réunions brillantes et pieuses, que Lamartine a chantées dans des vers célèbres:

Ici viennent mourir les derniers bruits du monde, etc.

Cette petite église se dispersa bientôt. Grâce aux bons offices de M. de Villèle, M. Lacroix, ordonné prêtre, devint en 1827 clerc national de France à Rome. Son ami parcourut en huit ans tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, et fut élevé, à quarante ans, presque à l'improviste, sur le siége archiépiscopal d'Auch. Il est permis de penser que ces honneurs s'adressaient à son nom en même temps qu'à ses vertus. Le gouvernement de cette époque choisissait avec une complaisance marquée les évêques dans les rangs de l'aristocratie; près de cinquante prélats appartenant à la noblesse avaient été nommés depuis 1815. C'était laisser croire qu'on voulait reconstituer un haut clergé, et qu'on mesurait la vertu du prêtre à la grandeur de son origine. Ainsi imprudemment transformé par des préoccupations politiques et des intérêts de caste, l'épiscopat français resta pourtant pur et digne de respect. Ses membres avaient gardé le grand air, la grave courtoisie des prélats de l'ancien régime, ils en avaient aussi conservé les fières traditions, et les derniers ils osèrent prononcer le nom de l'Eglise gallicane; enfin, la plupart avaient connu l'exil et ses misères, et leur âme s'était élevée dans les épreuves. Nulle part on ne vit reparaître les scandales des Loménie de Brienne et de Rohan. Ce dernier nom était resté tristement célèbre. Au-

guste de Rohan-Chabot semblait destiné par la Providence à en effacer les souillures passagères.

Sa vie épiscopale ne dura que cinq ans. C'est sur ces cinq années si bien remplies que les lettres qu'on va lire rappellent notre attention. Les temps auxquels elles se rapportent diffèrent singulièrement du nôtre, et elles ne contiennent que des faits d'une médiocre importance; elles montreront du moins combien un prélat que la politique avait élevé sut, dans les situations les plus délicates et les plus douloureuses, être, avant tout, l'homme de Dieu et le vrai pasteur de l'Evangile.

Cette correspondance commence au moment où l'abbé de Rohan vient d'être appelé à l'archevêché d'Auch. Sa modestie sincère s'effrayait de cette soudaine élévation. C'est sous l'empire de ce sentiment qu'il écrivait à l'abbé Lacroix (17 mars 1828) :

« J'ai bien des torts envers vous, mon cher abbé. Je les confesse tous, excepté celui d'indifférence et d'oubli ; mais vous savez quelle est ma vie. Vous saurez aussi, quand vous recevrez cette lettre, quelle est ma destinée, et vous aurez prié pour moi. Le premier moment a été rude, la nature a été froissée, le cœur a saigné, tant mieux ; on est heureux en pareilles circonstances de pouvoir offrir quelque chose à Dieu. Depuis deux jours, je me remonte, par ce que j'apprends de ce diocèse, de son clergé abondant et excellent, de l'esprit des fidèles qui sont pleins de foi et pratiquent, de ses établissements religieux, qui sont beaux et prospèrent. Enfin, je trouve dans maints détails une vraie consolation à des séparations bien pénibles et à une distance énorme de tous mes intérêts. Je serai le premier archevêque pour qui vous aurez à demander le *pallium;* cette pensée me plaît. Allez avant demander aux saints Apôtres, *instanter, instantiùs, instantissimé,* de me prendre sous leur protection. Je vous aurais une bien grande obligation d'une messe sur leur tombeau, comme j'aimerais en ce moment à y célébrer moi-même.... »

Cependant la préconisation de M. de Rohan était, on ne sait pour quels motifs, retardée à Rome; il l'attendit vainement pendant toute l'année 1828 ; durant cet intervalle il fut transféré du siége d'Auch au siége de Besançon. Le 13 septembre, il se plaignait à son ami de ces délais, en ajoutant : « Priez pour moi beaucoup, vous savez nos angoisses : quel » fardeau que l'épiscopat ! faut-il au moins pouvoir veiller à son trou- » peau ! »

Sa lettre du 27 octobre est beaucoup plus vive, il l'a écrite l'esprit blessé et l'âme ulcérée :

« J'avoue que je ne conçois rien à ces raisons si graves qui arrêtent le consistoire, et, dans des temps bien graves aussi, laissent les Eglises veuves, les peuples sans pasteurs, les prêtres sans guide, les têtes vives sans frein. Il me

semble qu'en multipliant un peu plus les consistoires, tous les intérêts se concilieraient ; enfin, le cardinal Odescalchi m'assure que certainement il y en aura un au mois de novembre. Dieu veuille que ce soit au commencement; mais s'il était encore retardé au mois de décembre, je ne vous réponds pas de l'effet que cela produirait ici, et je ne pourrai pas m'en étonner ni même ne pas le trouver simple ; car enfin l'Eglise de France est bien quelque chose dans l'Eglise, et se montre assez bien, ce me semble, pour mériter du saint-père quelque attention. Où en trouvera-t-on une qui, à un simple signe du pape, renonce au plan de conduite qu'elle s'était tracé ? Mais en même temps, que l'on prenne garde de la blesser, on ne retrouverait peut-être pas facilement une semblable disposition. Vous ne pouvez vous figurer le mauvais effet que produit ce retard ; quant à moi, j'ai renoncé même à le motiver. »

Enfin la préconisation eut lieu. Il écrit aussitôt à l'abbé Lacroix (27 décembre 1828) :

« Si je suis archevêque de Besançon, vous en êtes chanoine, mon cher ami, et je veux vous l'annoncer le jour même où je reçois l'avis du consistoire, qui est celui de la fête patronale de ma métropole. Puissions-nous, l'un et l'autre, bien prendre l'esprit et le cœur du disciple bien-aimé de Notre Seigneur. Je vous enverrai, après ma prise de possession, votre nomination en forme, et vous pourrez de suite en prendre l'habit, qui jusqu'ici est le même qu'à Paris, sauf le rochet qui se porte en dentelles. A ce propos, je vous prie de vous informer de ce qu'il y aurait à faire pour que je puisse rendre aux chanoines une partie de leur ancien costume. Ils portaient soutane et *cappa* violettes ; je voudrais ravoir la cappa en hermine l'hiver, doublée de soie en été. Ne sachant pas bien si, dans le moment actuel, il serait facile de faire la chose bien en forme, si même les évêques, ici, n'ont pas la prétention de donner l'habit à leur chapitre. Une autorisation privée du saint-père me paraîtrait ce qui serait le plus désirable, c'est-à-dire un rescrit sur une supplique que vous feriez faire en mon nom, en rappelant l'ancien privilége, et demandant la permission d'en reprendre une portion et motivant la fourrure sur le froid qu'il fait dans ces contrées. Autrefois les chanoines étaient mitrés et portaient la croix pectorale. Voici une longue lettre sur le même sujet, mais il doit maintenant vous intéresser. Si les bulles arrivent avant samedi, je compte être sacré le dimanche 11 janvier, à Notre-Dame, par l'archevêque de Paris, assisté des archevêques de Tours et de Bourges, qui arrivent exprès pour la cérémonie, et dont le premier retournera le lendemain à Tours. Veuillez prévenir le cardinal Odescalchi du jour de ma consécration. J'attendais une lettre de lui au sujet du malheur que je viens d'éprouver (1), et dont mieux que personne il a su apprécier toutes les circonstances. Mon sacre sera mêlé de bien des douleurs. Dieu soit béni. »

Sacré le 19 janvier 1829, Mgr de Rohan fit le 1er février son entrée so-

(1) La mort de sa mère, la duchesse douairière de Rohan, le 20 novembre.

lennelle à Besançon, et montra dès le début une grande activité dans l'administration de son diocèse. Nous allons lui laisser la parole :

« Plombières, 28 juillet 1829.

» ..... Nous attendons toujours les bulles de l'évêque nommé d'Autun (1); il n'est pas encore tout à fait décidé s'il sera sacré à Besançon ou à Paris. Je l'ai laissé à son choix; mais je ne puis aller à Paris exprès. Le pape m'a répondu une fort aimable lettre à celle où je lui adressais mes félicitations sur son avénement. J'aurais voulu qu'il fût plus large dans la concession des pouvoirs extraordinaires que je lui demandais. On ne connaît pas bien notre situation. Donnez-moi le plus de nouvelles que vous pourrez quand vous m'écrirez; parlez-moi de vos occupations. Je suis toujours bien content de mon clergé. Je m'occupe d'un règlement pour mes petits séminaires..... »

« Besançon, 17 octobre 1829.

» .... J'ai bien peu de moments, je suis accablé d'affaires. Je sors de ma retraite pastorale, à la fin de laquelle près de trois cents prêtres, après avoir communié à ma messe, ont renouvelé entre mes mains, dans l'église Saint-Pierre, leurs promesses cléricales, avec une foi, une ferveur admirables et plusieurs versant des larmes. J'ai eu, il y a un mois, une ordination de 150 sujets, dont 110 pour les ordres sacrés, parmi lesquels 43 prêtres. A la fin de l'année, j'en aurai ordonné 77. Je ne suis cependant pas encore au complet. — Mon église se répare et va devenir vraiment belle. L'autel sera magnifique (2) et tous les vitraux peints. Mes chanoines ont adopté avec plaisir le costume proposé. C'est la cappa en fourrure blanche, doublée et relevée en serge violette, et pour l'été la même cappa en serge violette, relevée en soie violette. Le bas-chœur porte la fourrure grise. Déjà plusieurs des nouveaux chapitres ont repris leur ancien costume; celui de Nevers, entre autres, depuis cinq ans.... Vous ai-je déjà raconté la manière dont j'ai été accueilli ici à mon retour de Paris, après ma première absence? Des sentinelles avaient été placées sur la route pour avertir de mon arrivée; aussitôt toutes les cloches se sont fait entendre. Au premier son, toute la population est sortie des maisons, s'est précipitée dans la Grande-Rue, et depuis la porte de la ville jusqu'au palais, qui est à l'autre extrémité, j'ai trouvé une foule immense manifestant par des cris de joie sa satisfaction. De l'archevêché, je me suis rendu à la métropole; le peuple, qui s'y attendait, remplissait déjà l'église; le chapitre m'y attendait. J'avoue que j'étais bien ému.... »

« Besançon, le 15 décembre 1829.

» ..... J'ai ouvert le jubilé le 8 de ce mois, et consacré solennellement tout mon diocèse à la Sainte Vierge le soir avant le salut. La cérémonie a été digne de ce que l'on voit à Rome. Plus de sept cents lumières éclairaient l'autel et le chœur, et trente-quatre, tant dignitaires que prêtres et diacres, m'assistaient

(1) L'abbé du Trousset d'Héricourt.

(2) L'inscription qui en rappelle la consécration avait été composée à Rome par l'abbé Laureani, et fut envoyée par l'abbé Lacroix.

revêtus d'ornements pareils et magnifiques. Cet ornement complet est un présent du gouvernement et du roi...... Quand donc viendrez-vous à Besançon? Vous pourrez, dans certains moments, vous croire encore à Rome. Notre chapitre ressemble assez à ceux des basiliques; notre musique se forme, et nos cérémonies se font avec plus de pompe. Au pontifical, nous avons deux dignitaires, sept prêtres, sept diacres, sept sous-diacres, avec leurs ornements, six porte-insignes en chapes, le grand-chantre et quatre choristes également en chapes. Le coup d'œil est vraiment superbe.... »

« Luxeuil, le 6 février 1830.

» Vous êtes un aimable correspondant, mon cher abbé, vos lettres sont toujours pleines d'intérêt, et tous les détails que vous m'y donnez sont ceux que je désirais; mais de toutes les nouvelles que j'y ai trouvées, celle de cette insigne relique de saint Etienne m'a surtout été au cœur. Voilà donc retrouvée, pour mon diocèse, cette portion si vénérée d'un bras qui l'a protégé et défendu pendant tant de siècles. Nous en ferons solennellement la réception, et j'en attends d'heureux effets pour la foi, qui reçoit cependant bien des assauts.

» Je vous écris d'un lieu célèbre dans l'histoire de l'Eglise et d'une maison qui lui a donné bien des saints; c'est aujourd'hui un petit séminaire où je me suis arrêté pendant une visite pastorale que je fais, à l'occasion du jubilé, par 22 degrés de froid. Dieu est là pour nous réchauffer, et j'espère que cette visite ne sera pas inutile. Mais que de pauvres j'ai sur les bras. Dans la seule ville de Besançon, il y en a plus de six mille inscrits, jugez du reste. Il est vrai que, pour l'anniversaire de ma consécration, des âmes charitables ont fait une loterie et m'ont apporté cinq mille francs. Voilà nos consolations; j'en ai eu quelques-unes, et, parmi celles-là, je dois mettre en tête mes hautes études, qui dépassent mon attente et promettent des sujets forts et orthodoxes..... Je pars pour Paris dans huit jours; j'y suis invité ministériellement pour l'ouverture des chambres, et je quitte avec peine mon diocèse, où j'ai un bien certain à faire.... »

« Paris, 25 mars 1830.

» Je reçois à l'instant votre lettre, mon cher abbé, et j'ai à peine le temps d'y répondre. Je vous dirai cependant, sous le plus grand secret, que c'est un de vos amis qui est présenté par le roi de France pour le chapeau, et qu'on désire l'obtenir de suite. Il faudra le consentement de l'Autriche, de l'Espagne, de la Sardaigne, pour l'avoir par anticipation à la promotion des couronnes; mais, en général, ce consentement ne se refuse jamais entre puissances alliées. Et, si Rome faisait des difficultés et n'y mettait même pas de l'empressement, ce serait peu flatteur et pour celui qui demande et pour celui qui est l'objet de la demande.. . Il est donc à désirer qu'avec la préconisation de nos archevêques et évêques il y ait une création en faveur de celui dont vous êtes le chanoine. Le roi a mis beaucoup de grâce à le présenter, et dans peu de jours le saint-père recevra une lettre de Sa Majesté à cet objet.... »

Vers la fin d'avril, il recommandait à M. Lacroix trois de ses prêtres

qui partaient pour Rome, MM. Four (1), Giros (2), Gousset, et il ajoutait à propos de ce dernier : « M. Gousset est un homme transcendant, d'une » érudition étonnante, d'un caractère charmant. Il est professeur à mon » séminaire et exerce une grande influence sur mon clergé. Je l'aime » beaucoup. » Ces trois ecclésiastiques arrivèrent à Rome à la fin de mai, et furent témoins de l'élévation de leur archevêque au cardinalat, dans le consistoire du 5 juillet. Le même jour, un garde-noble partit pour porter la barrette au nouveau prince de l'Eglise. M. Lacroix devait l'accompagner ; au dernier moment, un violent accès de fièvre le retint à Rome. Il dut à cet incident de ne pas assister à la révolution de juillet. Le 23 juin, il avait reçu de Mgr de Rohan une dernière lettre :

« Il est impossible de mettre plus de grâce que n'en met le saint-père à ma promotion, et j'en suis profondément touché et reconnaissant. Je le suis aussi de l'accueil si plein de bonté qu'il a fait à mes prêtres ; ils en sont hors d'eux de joie et d'émotion.... Ce soir, nous faisons des prières solennelles pour le succès de l'expédition d'Alger, une vraie bénédiction *alla romana*. Toute la garnison y assistera, je crois. Notre procession du *Corpus Domini* a été superbe ; elle s'est faite le soir, et, en rentrant à la cathédrale, nous l'avons trouvée éclairée *con mila lumi ; che me dico ?* Cent quarante ecclésiastiques, revêtus d'ornements, précédaient le dais, sans compter tous ceux *in cotte e la confraternità*, etc., etc. »

Ici se termine la première période de la vie publique du cardinal de Rohan. Ces lettres confirment ce qu'on n'a jamais pu lui contester, la justesse exquise dans ses jugements et dans ses goûts, l'absence de toute jalousie puérile à l'égard des hommes qui l'entouraient. Elles accusent une fois de plus ces traits particuliers que M. de Rohan devait à son origine, à son éducation, à la société au milieu de laquelle il avait vécu. En se séparant du monde, il était resté grand seigneur dans ses habitudes extérieures et dans la conduite de sa vie ; devenu prince de l'Eglise, il pouvait donner à la fois libre carrière aux manifestations de sa piété généreuse et à ses goûts de magnificence. Il avait toute la fierté traditionnelle de sa race : voyez les lettres où il se plaint des retards apportés à sa préconisation ; il s'en offense presque comme d'un affront à la dignité de la France ; il est attaché au pape comme les gentilshommes de l'ancienne monarchie l'étaient au roi ; mais, comme eux, en pliant le genou, il veut rester la tête haute. Il a aussi leur amour du luxe et des

(1) Mort curé de Gray.
(2) Missionnaire diocésain.

pompes extérieures. Simple prêtre, il les avait déjà déployées dans sa chapelle de la Roche-Guyon. Archevêque, il aimait à retrouver dans sa cathédrale les splendeurs des palais qu'il avait habités, ou l'éclat des processions romaines; de là l'importance attachée à la pompe des offices et jusqu'à l'habit de ses chanoines. Cette recherche ne l'abandonna même pas dans sa personne. On lui a reproché une sorte de coquetterie féminine; on l'a représenté, non sans malice, essayant devant son miroir les riches ajustements dont il allait se parer pour quelque cérémonie. Il portait, en effet, un soin extrême à tout ce qui regardait le costume. Il demande ses *barettini* à Rome. « On les fait si mal en France, que je désire avoir un bon modèle (1); » et il a soin d'en envoyer exactement la mesure (2). Il s'occupe avec complaisance des mitres ou des chasubles qu'il commandera pour son usage (3). Au siècle précédent, les gentilshommes se couvraient de soie et de dentelles pour aller au feu; lui-même aimait à se parer pour l'autel comme ses pères pour le champ de bataille. Il eut donc l'élégance raffinée de ces dernières générations de la noblesse française, disparues dans la tempête de 1789; il en eut anssi le courage et la fermeté dans les épreuves.

Quand la révolution de 1830 éclata, il était à Paris, où il allait recevoir des mains de Charles X la barrette cardinalice. Arrêté, outragé, menacé de mort aux portes de Paris par une troupe d'insurgés, il put gagner sous un déguisement la Belgique, et de là passa en Suisse. L'agitation avait gagné cette Franche-Comté, où vibrait encore l'écho de la parole prophétique de Ney à Lons-le-Saunier: « La cause des Bourbons est à jamais perdue. » Il eût été imprudent pour le cardinal de reparaître dans son diocèse. Il se tint donc, pendant les mois qui suivirent, à Genève et à Fribourg, attendant les événements. Il écrivait, le 19 août, à l'abbé Lacroix :

« Je me porte bien, c'est tout ce que je puis dire après toutes les secousses que j'ai eues. Que deviendrai-je? Je n'en sais rien. Je me remets entre les mains de la divine Providence : *Dominus regit me, et nihil mihi deerit.... nam etsi ambulavero in medio umbræ mortis, non timebo mala.* Ces ombres de la mort se sont approchées de moi, elles m'ont environné; mais le Seigneur les a dissipées, et me voici prêt à faire sa volonté. Je viens de rencontrer ici Mgr Chigi avec la barrette. J'ai écrit de suite au cardinal secrétaire d'Etat pour savoir ce que j'ai à faire en demandant ou la tradition de l'insigne, ou un bref pour

(1) Lettre du 25 juin 1830.
(2) Lettre du 5 novembre 1830.
(3) Lettre du 17 juillet 1829.

porter les insignes cardinalices avant la remise de la barrette en règle.... Si, à la suite de l'invitation qu'on nous fait (dit-on) de rentrer dans nos diocèses, on ajoutait l'assurance qu'il n'y aura aucun serment d'exigé, et que toute sûreté sera prise pour que nous ne soyons attaqués ni dans nos personnes ni dans nos établissements et notre clergé, que l'on se contente d'une obéissance passive, il faudrait bien rentrer, et le peuple ne comprendrait pas, ni le clergé même, que je ne puisse encore porter la pourpre, étant cardinal.... »

Quelques jours après, il transmettait à son ami le cardinal Odescalchi le récit détaillé de ses épreuves. Sa lettre est une pièce précieuse pour l'histoire de l'Eglise de France en 1830 (1).

« Fribourg en Suisse, 24 août 1830.

» Mon cher ami,

» Je réponds bien tard à vos deux lettres, mais vous en aurez déjà deviné la raison; vous savez les malheurs de la France, et peut-être avez-vous eu connaissance de ce que j'ai éprouvé moi-même.

» Je vous le raconterai pour que vous bénissiez le Seigneur de ce qu'il a permis que j'eusse une part de son calice et de ses humiliations. Le 29 juillet, je partis le matin de bonne heure de Paris, pour aller à une lieue attendre le résultat de la crise. L'on m'avait prévenu déjà que parmi les hurlements de la populace ma tête avait été demandée.... Je partis donc de chez moi sans chercher à me déguiser, mais ayant seulement déposé les signes de ma dignité pour ne pas attirer l'attention. A une lieue de Paris, à Vaugirard, un cri se fit entendre, et aussitôt une troupe de forcenés, armés de fusils, de piques, de haches, se précipitent sur ma voiture en criant d'arrêter, et, couchant en joue le postillon et les chevaux, ils m'ordonnent de descendre, et, reconnaissant un ecclésiastique avec son compagnon (c'était mon secrétaire), ils nous accablent d'injures, nous accusent de leurs malheurs, blasphèment le nom de Dieu; ils veulent nous fusiller sans nous entendre; l'un d'eux, dans son délire, me frappe violemment au visage, j'en ai porté la marque pendant quinze jours; enfin nous sommes conduits chez le maire de Vaugirard, à pied, au milieu de cette multitude qui à chaque instant redoublait de rage, nous maltraitait et nous agonisait d'injures et de reproches. Pendant ce chemin de la croix, la troupe s'arrêta, et il fut question de nous mettre à mort. Ce fut alors qu'on me demanda mon nom, que je déclarai hautement, en leur disant qu'ils pouvaient prendre des informations dans mon diocèse pour savoir comment j'y étais vu.... Parmi ces hommes, il y en avait un de mon diocèse; quand il entendit mon nom, il fut tout troublé; ce trouble contribua-t-il à adoucir la férocité de ses compagnons, je l'ignore. On se remit en route pour la mairie, où nos papiers devaient être visités. La voiture avait été, dès le premier instant, brisée, les coffres forcés, une partie des effets pillés. En arrivant, je vis une de mes chasubles au bout d'une pique, les vases et linges sacrés profanés, les saintes

(1) L'original est perdu. La copie que nous donnons ici a été faite cette année-là même par Mgr Lacroix.

huiles perdues, les rochets et les aubes déchirés en pièces. Le reste fut porté à la maison de ville pour être inventorié. Là, je trouvai quelques braves gens gémissant intérieurement sur tant de maux et qui, feignant d'entrer dans les sentiments de ces malheureux, cherchèrent à les calmer pour nous sauver plus tard.

» En effet, on parvint, au bout de deux heures, à les envoyer sur le chemin de Paris; alors, on me fit couper les cheveux, on me revêtit des habits d'un boucher, et l'on me fit sortir de la mairie pour me cacher dans une maison à peu de distance. Il y avait à peine dix minutes que nous y étions, qu'on vint m'avertir de me sauver sans perdre un instant; des espions, posés à dessein, m'avaient vu m'échapper et le peuple venait me chercher; je n'eus que le temps de gagner une porte qui donnait sur la campagne et de m'enfuir à travers les champs, ne sachant de quel côté diriger mes pas, m'abandonnant à la divine Providence. Elle ne m'abandonna pas et me fit trouver un asile. Au moment où, accablé de fatigue, j'allais tomber et chercher dans un champ de blé mon salut ou la mort, un compagnon qui était venu se joindre à moi, déguisé, aperçut une maison appartenant à un manufacturier de sa connaissance. Nous doublons le pas et nous arrivons; la frayeur d'une femme de la maison, qui nous prit pour des assassins, faillit nous trahir. Nous abordons le maître de la maison, on lui dit qui je suis, il me conduit dans son appartement et promet de me sauver. C'est là que je suis resté pendant cinq jours, environné de ceux mêmes qui m'avaient arrêté, dont plusieurs travaillaient à cette manufacture. A chaque instant j'entendais les propos de gens armés qui passaient sous mes fenêtres, les coups de fusil, les cris de victoire, le récit des massacres. Nous eûmes deux alertes qui recommencèrent nos angoisses. Le jour même de mon arrivée, on vint chercher le maître de la maison, qui est fort influent dans le pays; des habitants de Vaugirard voulaient fusiller le maire, parce qu'il m'avait laissé échapper, et ensuite me chercher en quelque lieu que je fusse. On parvint heureusement à les calmer. Une autre fois, cinq cents hommes armés, avec des cris et des hurlements, se présentent devant la maison et veulent y entrer, mais heureusement ils ignoraient qui cette maison renfermait.

» Enfin, au bout de cinq jours, une personne qui m'est dévouée et s'était procuré un passe-port pour la Belgique, pour elle et un domestique, vint me chercher le soir: c'était la veille de la fête de l'Invention des reliques de saint Etienne, deuxième patron de mon église. Je partis et, avant la fin du jour de la solennité, j'étais hors de France. Il est vrai qu'à peine arrivé à Bruxelles, je fis avertir le ministre de France et monsignor Capaccini (1), et que tous deux vinrent me trouver pour m'engager à passer plus loin, tout le pays étant en effervescence; je gagnai alors Cologne et, côtoyant les bords du Rhin, je me rendis en Suisse, près de mon diocèse, avec lequel je puis encore communiquer, non sans peine et sans difficulté.

» Voilà mon histoire, mon cher Charles; vous le voyez, j'ai été bien près de paraître devant Dieu; il ne m'a pas jugé digne du martyre, mais il m'a fait la grâce de souffrir pour son nom, car les mauvais traitements que j'ai reçus

(1) Nonce du pape.

étaient bien en haine de la religion et du caractère sacré dont je suis revêtu; je m'étais abandonné entièrement à sa sainte volonté, et remis entre les mains de la Sainte Vierge, à laquelle j'ai solennellement consacré mon diocèse; c'est elle, je n'en doute pas, qui m'a sauvé. Plaise au Seigneur que ce soit pour mieux travailler à sa gloire dans des temps plus heureux. Maintenant, que vais-je devenir? je n'en sais rien. La France court à grands pas vers l'anarchie; le roi usurpateur est avili, sans autorité, sans caractère; l'arbitraire est déjà venu se placer à côté de la liberté, ou plutôt de la licence. Si je ne me trompe, nous sommes voisins de la guerre civile et du schisme. La persécution alors sera terrible. Car, nous ne pouvons nous le dissimuler, le caractère de cette révolution est l'anticatholicisme. C'est contre le clergé surtout que s'est manifestée la haine. Pas une seule communauté d'hommes, pas un seul établissement religieux qui n'ait été attaqué ou violemment menacé. J'ai la ferme confiance et la conviction qu'à ces jours de désolation succédera le triomphe de la religion; mais il faut, pour ramener des esprits aussi égarés, une punition terrible.

» Adieu, mon cher ami; voici une longue lettre, faites-en part à nos amis communs; priez pour nous, et recevez toutes mes amitiés.... »

La correspondance avec l'abbé Lacroix se poursuit jusqu'au mois de décembre. Le cardinal souffrait du climat rigoureux de la Suisse; ses lettres sont courtes, pleines d'indécision et d'anxiété. Il écrit le 26 août:

« J'attendrai encore quelque temps en Suisse la tournure que prendront les affaires avant de prendre un parti. Il m'en coûtera bien de m'éloigner de mon diocèse, même pour un temps; d'un autre côté, ma santé a besoin d'un climat moins rude pendant l'hiver. Je consulterai Dieu et chercherai à me laisser conduire par son esprit.... »

Le 5 novembre :

« Mon diocèse me donne une grande anxiété. J'y ai un préfet tout à fait hostile.... »

A la mort de Pie VIII, averti par son ami, il se dirigea sur Rome, où il arriva le 8 décembre, et où il trouva réunie une partie de sa famille. Il devait y passer environ seize mois. Le 28 février 1831, il reçut le chapeau de cardinal, et quelques jours après, prit solennellement possession de son titre à l'église de la Trinité du Mont. Il vécut depuis, tantôt au palais de Lucques, sur la place de Venise, tantôt à Albano, où Mgr Lacroix vint le voir avec deux jeunes gens, qui étaient déjà deux amis communs, MM. de Garsignies et de Dreux-Brézé, les futurs évêques de Soissons et de Moulins. Ce fut lui qui, au mois de mars 1832, présenta au pape les rédacteurs de l'*Avenir*, les abbés de Lamennais et Lacordaire et le comte de Montalembert. On sait le portrait malveillant ou plu-

tôt le malicieux profil que le premier d'entre eux a tracé de son introducteur, dans ses *Affaires de Rome*.

Nous n'avons rien à dire des motifs qui retinrent pendant longtemps Mgr de Rohan hors de son diocèse. En avril 1832, il apprit que le choléra menaçait la Franche-Comté, il partit. C'était le moment où la duchesse de Berry essayait de soulever les Vendéens pour la cause de son fils. L'opinion publique crut voir dans le cardinal un complice des intrigues de l'émigration légitimiste. La rentrée de l'archevêque à Besançon donna lieu à une de ces lâches et ridicules manifestations de la rue, qui ne profitent guère qu'à leurs victimes. C'est sous l'impression de ce douloureux événement qu'il reprenait, le 6 juillet, sa correspondance :

« Besançon, le 6 juillet 1832.

» .... Vous avez su ce que j'avais dû souffrir en arrivant ici. L'orage est apaisé pour le moment, mais j'en suis réduit à ne presque pas quitter mon gîte. J'ai dû renoncer à accompagner le Saint-Sacrement aux processions particulières dans l'octave, car la procession générale n'a pu avoir lieu. Les esprits sont toujours en effervescence, et des calomnies se débitent et sont reçues comme de coutume. Enfin, chaque jour nous sommes davantage entre les mains de Dieu. Le choléra a envahi mon diocèse, et je l'attends avec résignation, confiance et respect, comme l'envoyé de Dieu. Je l'avoue, ce n'est pas de tous ces fléaux qui nous menacent celui que je redoute le plus. Je vous remercie de l'exemplaire de la bulle que vous m'avez envoyé ; cette bulle est, comme tout ce qui émane de Rome, pleine de sagesse, de dignité, de force et d'énergie. Dieu veuille faire succéder des jours de paix à ceux si troublés dont nous sommes témoins; mais je crains bien que l'épreuve ne devienne plus terrible encore. Dès que je saurai la promotion de mes nouveaux collègues, je leur écrirai pour les complimenter; dans quel temps arrivent-ils à la pourpre ! Je me suis bien uni à Rome le jour de saint Pierre, et hier et aujourd'hui, anniversaire de ma promotion au cardinalat, de ma nomination à Besançon. Que d'événements depuis! Quel avenir! Notre unique ressource est dans la Providence ; aussi nous prions et faisons prier tant que nous pouvons. Demain nous célébrerons la fête du Sacré-Cœur, que j'ai déjà été célébrer chez ses filles en recevant la rénovation de leurs vœux. J'ai trouvé dans cette sainte maison une ferveur, un zèle admirables, près de soixante élèves qui nous donnent les plus belles espérances. J'y ai été accueilli d'une manière bien touchante à mon retour.... »

« Besançon, le 23 octobre 1832.

» Je prends à la volée quelques instants, mon cher abbé, et je veux vous en consacrer votre part. Je suis accablé de besogne ; mais Dieu me donne la force au fur et à mesure, et je me porte mieux qu'à Rome. Depuis deux mois j'ai visité deux cent trente paroisses, confirmé près de vingt-quatre mille de mes diocésains, fait une nombreuse ordination (il y en avait cent dix *in sacris*, sans compter les minorés et les tonsurés), présidé à la retraite pastorale de

mes prêtres, préparé la rentrée de mes séminaires, etc. Vous voyez que mon temps est employé. Dieu soit béni : malgré les efforts de l'impiété et les obstacles, résultats de la dureté des temps, il y a encore de la foi, et le bien peut se faire; ma visite pastorale a été une suite de consolations et de triomphes de la religion.... Je ne sais si vous avez été instruit de la solennité avec laquelle s'est passée la neuvaine de saint Etienne, à l'occasion de la susception de son bras. A Rome on n'eût pas mieux fait, et avec plus de pompe, *prediche, musica, benedizione, paratura della chiesa*, etc. Vous aurez eu votre part au mérite et aux prières. Nous nous disposons maintenant à célébrer avec ferveur l'Immaculée Conception. C'est à force de prières que nous espérons obtenir la paix et le triomphe de l'Eglise....

» Adieu, mon cher abbé, priez et faites prier pour nous. Dites partout qu'il y a encore de la foi et de bonnes âmes en France. Dieu ne nous abandonnera pas. Chargez-vous de mes amitiés pour Brézé, Garsignies, le P. Rosavey, etc.

(En *P.-S.*) » Je viens de changer l'enseignement de la philosophie en prenant un professeur étranger. J'ai parlé à la retraite de mes prêtres des doctrines de M. de Lamennais. Je suis fort content de l'esprit du clergé et de sa docilité. L'abbé Perrin est au séminaire. »

« Besançon, ce 26 décembre 1832.

» Je partage votre indignation au sujet de nos Français de Naples. Hélas! nous avons été, nous sommes, nous serons toujours légers, et ce ne sera pas ainsi que nous fléchirons la colère de Dieu. Crier et danser, voilà le triste caractère de nos compatriotes.

» Ici nous prions, et nous prions constamment. Hier, nous avons célébré avec une pompe extraordinaire la fête de Noël. J'ai officié la nuit, le jour, le soir. Jamais l'église n'avait été si remplie. J'ai visité, il y a quelques jours, la paroisse de Saint-François-Xavier; égale affluence et illumination merveilleuse, et au milieu de cette pompe, un silence profond pendant le sermon du pasteur et un recueillement égal pendant la bénédiction. Il y a encore bien de la foi....

» .... Je me réjouis des bons évêques qui viennent d'être préconisés. Celui de Langres, mon voisin (1), m'est bien agréable. Il nous fallait des consolations. Le nouvel évêque de Dijon se perd dans l'opinion de son diocèse. J'ai fait ce que j'ai pu pour l'y bien faire accueillir, mais il fait, *lui*, tout ce qu'il faut pour perdre la confiance. C'est une désolation générale dans son clergé et parmi les bons catholiques; il est bon qu'on le sache à Rome. Je fais et je ferai encore ce que je pourrai pour apaiser l'exaspération. On me consulte encore et je puis arrêter, mais je ne réponds pas de le pouvoir longtemps.... »

Peu de jours après cette lettre, le cardinal fut atteint de la maladie dont il mourut le 8 février suivant. Le récit de ses derniers moments fut transmis par son conclaviste, l'abbé de la Ponce, à Mgr Lacroix. Ce jeune ecclésiastique, qui s'était attaché à Mgr de Rohan pendant son séjour à

(1) Mgr Mathieu, depuis archevêque de Besançon.

Rome, ne demeura que peu de temps à Besancon. C'était un esprit aimable, orné, comme le témoigne le fragment suivant :

« Besançon, 20 décembre 1832.

» .... Je commence à être un peu établi pour mes quartiers d'hiver; car c'est à nous de redire : *Dulcia linquimus arva.* Aux climats tempérés que nous habitions ensemble dans des jours qui, cependant, ne furent pas *sans nuages*, j'ai vu se succéder pour moi la froidure de cette glaciale contrée. Mon habitation, située au pied de la citadelle, et qui domine par conséquent la ville et une partie du pays qui l'environne, est vraiment une espèce de retraite à l'instar du *Monte-Lucio*, dont la solitude n'est pas pour moi sans douceur; et cependant cette modeste demeure

.... Hæc.... limina victor
Alcides subiit; hæc illum regia cepit....

En supposant toutefois que M. le cardinal de Rohan soit un Hercule et un Hercule victorieux. Enfin, il n'en est pas moins conforme à la vérité et à l'histoire, que Son Eminence est venue deux fois déjà me visiter dans ma retraite encore embaumée des bénédictions qu'elle y a laissées, après avoir sanctifié et étrenné l'*oratorio privato* dont Sa Sainteté Grégoire XVI m'a accordé le privilége.

» Par une exception unique jusqu'à ce jour aux habitudes de M. le cardinal dans sa résidence archiépiscopale, et dont j'apprécie toute la faveur, Son Eminence a permis que la cérémonie fût terminée par un de ces repas dignes de la frugalité des jours du bon Evandre :

Aude, hospes, contemnere opes, et te quoque dignum
Finge Deo, rebusque veni non asper egenis.

» Le sol que vous avez le bonheur de fouler autorise ces citations virgiliennes et en amènerait bien d'autres.... »

Dans la suite de cette lettre, M. de la Ponce faisait allusion à la maladie du cardinal, qui alors ne lui causait aucune inquiétude. Le 6 février 1833, son langage change :

« Les symptômes qui se sont manifestés pendant la dernière nuit sont devenus si alarmants, qu'il a même été jugé nécessaire de ne pas différer l'administration des sacrements. Le malade n'a témoigné d'autre inquiétude que celle de jeter l'alarme mal à propos. Mais les raisons qu'il y avait à faire valoir une fois adoptées, il s'est occupé des dispositions à faire pour cette cérémonie, et a veillé lui-même à ce que l'ordre prescrit fût observé ponctuellement. Après avoir reçu la sainte communion, avec ces témoignages d'une foi vive qui lui sont habituels, Son Eminence a adressé à son chapitre et aux membres du clergé présents une allocution pleine de force, de piété et de tendresse, pendant laquelle lui seul ne paraissait point ému. Un peu de calme a succédé à la fatigue de cette imposante et pénible cérémonie, et la diminution des souffrances a pu être attribuée au reconfort spirituel reçu dans la matinée. Ce

qui alarme les médecins encore en ce moment, c'est la diminution progressive des forces, que l'état habituel du pouls ne fait que trop justement apprécier. Cependant, Mgr l'archevêque a conservé une présence d'esprit dont on trouve extrêmement peu d'exemples chez des malades épuisés comme il doit l'être par une diète longtemps sévère, et par de vives souffrances dans les membres et sur les différents organes où le rhumatisme aigu, cause primitive de tout le mal, a successivement exercé ses ravages.... Je ne puis me faire à l'idée d'une semblable catastrophe.... Tout espoir cependant ne doit pas être encore perdu; mais il faut le dire au pied de la croix : Il est bien mal.

» *Onze heures du soir.* — Cette nuit paraît devoir être décisive. J'en attends le résultat pour donner cours à ma lettre.

» 7 *février.* — Le pouls s'est maintenu contre l'attente des médecins. Ils conservent cependant peu d'espoir, tout en avouant qu'on en a vu revenir de plus loin.

» *Onze heures et demie du matin.* — Le pouls est encore une fois un peu remonté. La crise ne peut manquer, on doit le croire, de se décider d'ici à vingt-quatre heures. Quelle affreuse incertitude ! »

« Besançon, le 8 février.

» Plusieurs fois dans cette matinée nous avons cru le dernier moment arrivé. Les médecins avaient annoncé que tout ce qu'on pouvait faire, c'était de gagner midi. Il est une heure, et le pouls reprend encore et semble annoncer un prolongement que tous les autres symptômes auraient fait croire impossible. Le cerveau continue à être embarrassé, les idées sans liaison, les paroles péniblement articulées, ordinairement sans suite.

» .... Le pauvre malade s'agite et se plaint beaucoup. Il est dans une continuelle tourmente. Cependant, il n'y a point de souffrances aussi vives que précédemment; mais cela n'en vaut pas mieux. Pendant les prières de l'agonie, que nous avons récitées ce matin, la couleur bleuâtre des mains et la décomposition du visage ne m'ont pas permis de douter que le moment du redoutable passage ne fût arrivé. Il pouvait être alors dix heures, et depuis ce temps ces derniers symptômes ne se sont plus manifestés au même degré......

» .... Le dernier sacrifice vient d'être consommé ce soir à six heures, au moment où les fidèles étaient convoqués pour la clôture de la neuvaine.... Les derniers moments n'ont été prolongés, ce semble, qu'afin de donner au P. Ronsin le temps d'arriver. Il a été vraiment l'ange de la bonne mort pour l'aider au passage. Les facultés intellectuelles sont revenues suffisamment pour le moment de son arrivée de Metz, et il nous a annoncé que leur entretien avait été pour l'un et pour l'autre plein de consolations.... »

L'abbé de la Ponce ne reprit la plume que le 6 mars, pour compléter certains détails que la tristesse des premiers jours ne lui avait pas permis de donner :

« ... A part la cérémonie de l'administration, avant et après laquelle les moindres détails d'arrangement de l'autel, etc., l'occupaient encore presque comme en santé, ses adieux à la vie ont été, je ne dirai pas moins touchants, mais moins mémorables qu'ils le seraient si son état lui eût été mieux connu.

Mais Dieu a permis qu'il conservât une illusion qui ne pouvait avoir de suites funestes, en raison de la disposition de son âme, et dont tout cependant était propre à le tirer. L'approche du moment suprême et du passage solennel du temps à l'éternité lui a été révélée peu d'instants auparavant par le P. Ronsin, dont l'arrivée à Besançon ce jour-là même est accompagnée de circonstances toutes providentielles......

» ... Après vous avoir annoncé la consommation du grand, du dernier sacrifice, j'ai passé la nuit auprès de cette couche funèbre que nous n'avions plus à entourer de nos soins, mais qui réclamait nos larmes et nos prières, et depuis je suis revenu bien des fois contempler ces traits sur lesquels l'altération de la mort a fait de rapides progrès. Rien d'effrayant, mais ce n'était plus lui........ Le cérémonial ordinaire pour la chapelle ardente a été religieusement observé, et c'est l'évêque de Saint-Dié qui a présidé la cérémonie et l'inhumation, qui a eu lieu huit jours après le décès, et à laquelle les autorités civiles et militaires se sont fait un devoir d'assister. Après la messe chantée et la foule écoulée, tous ceux, en petit nombre toutefois, qui se retrouvent on ne sait comment au jour de l'affliction et aussi lorsqu'il s'agit de pieux devoirs, étaient à leur poste, et ce qui s'appelait M. le cardinal de Rohan a été descendu du lit de parade avec ses ornements pontificaux et les insignes de toutes ses dignités, et moi, quatrième ecclésiastique portant le brancard, il a été déposé dans une chapelle fermée en attendant une réponse du gouvernement. Enfin, l'autorisation de conserver ces restes précieux dans le caveau de la métropole étant arrivée, on l'y a descendu sans appareil et déposé le 23 février, un samedi. On a jeté un peu de terre, et en voilà pour jamais!.... Le service du quarantième jour et l'oraison funèbre n'auront lieu que dans la semaine de la Passion, temps bien convenable assurément. M. de Marguerye a tout ce qu'il faut, sous le double rapport de l'âme et du talent, pour traiter un sujet si élevé et si délicat en même temps dans les circonstances présentes.... Le sculpteur Clésinger a un projet de monument pour la cathédrale, qui met toute la ville en émoi (1). Il y a un élan remarquable dans toutes les classes, et ici on met de côté toutes considérations résultant des nuances diverses d'opinions en matière politique.... »

Deux jours avant cette dernière cérémonie, la triste nouvelle arrivait à Rome. Ce fut un véritable « coup de foudre , » surtout pour Mgr Lacroix. « Hélas! hélas! écrit-il dans son journal (21 février). Sa dernière
» lettre du 26 décembre était si pleine de vie, de projets pieux, de sen-
» timents élevés et obligeants, et cette âme si belle et si noble, cette foi
» si vraie et si tendre, cet ornement si pur, cette décoration si brillante
» de l'Eglise de France, la voilà donc enlevée pour toujours : *translatus*
» *est !* Quel présage funeste pour les maux futurs !....

» 22, vendredi. M. le cardinal de Rohan est toujours mort et mon
» cœur toujours déchiré....

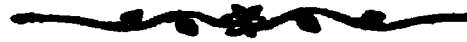
(1) Il a été décrit au tome IX de ce *Recueil*, p. 246.

» 24, 1er dimanche de carême. Passé dans la souffrance et une dou-
» leur qui ne peut pas être consolée.... »

Mgr Lacroix devait survivre trente-cinq ans au cardinal, gardant jusqu'au dernier jour un tendre souvenir pour le saint compagnon de sa jeunesse. Par une rencontre singulière, c'est le nom du duc de Rohan qui termine la dernière ligne de son journal, interrompu seulement par la maladie et la mort (1). Ce nom lui rappelait et il rappelle encore en Franche-Comté une foi tendre et active, un cœur généreux, un esprit délicat et élevé. Puissent ces pages où on a vu revivre Mgr de Rohan avec ses qualités éminentes, entretenir, avec le respect de sa mémoire, le souvenir instructif de ses épreuves et la reconnaissance due à ses bienfaits !

LÉONCE PINGAUD.

(1) « 4 mai 1869. » Reçu la visite du marquis de Lamberty-Gerbéviller, neveu du cardinal de Rohan.



MONSEIGNEUR GERBET, SA VIE, SES OUVRAGES, SON ÉPISCOPAT

ET L'ÉCOLE MENAISIENNE.

(Suite et fin.)

Philippe venait d'achever son cours de philosophie, ou plutôt il venait de s'initier aux premiers principes d'une science qui deviendra l'occupation principale et la plus douce jouissance de sa vie entière. Au delà des leçons de son professeur, son œil perçant avait entrevu de vastes horizons que son esprit, plein d'activité, eût déjà voulu embrasser ; dans ses promenades solitaires, dans les longues heures de la soirée qu'il prolongeait sans mesure, il se laissait absorber par ses pensées au point de négliger les soins indispensables de la santé. Aussi n'est-on pas surpris, à la fin d'une année de ces labeurs indiscrets, de le voir forcé d'interrompre ses études : la nature physique refusait de suivre les ardeurs impatientes de l'esprit.

Dans la vie d'un homme aussi éminent que l'abbé Gerbet, une indisposition passagère, une petite maladie, paraît un épisode bien peu important, et le lecteur pourra peut-être se demander pour quel motif je me crois obligé d'en faire mention. C'est que la maladie joua, dans l'existence que j'essaie de retracer, un rôle qui, à mes yeux, n'eut rien de fortuit, d'accidentel, mais où il me semble entrevoir un dessein providentiel. Eh ! n'est-ce pas le premier devoir de l'historien chrétien de chercher à deviner les pensées divines ?

Le jeune Gerbet était doué d'une constitution physique robuste. Arrivé à son développement normal, il avait une taille élevée, bien prise, une vaste poitrine, de larges épaules, en un mot tout ce qui paraît devoir assurer la santé. Et cependant, avec toutes ces apparences favorables, on

peut dire qu'il traîna presque constamment une existence languissante et maladive. Au premier pas qu'il entreprend dans la carrière des études sérieuses, la maladie survient ; bientôt elle le forcera à quitter le séminaire de Saint-Sulpice ; elle l'obligera à renoncer aux fonctions d'aumônier d'Henri IV. Chassé de Paris, a-t-il trouvé un asile au fond de la Bretagne, dans une solitude où, tandis que l'esprit se repose dans les joies de la vérité découverte, que le cœur jouit des douceurs d'une amitié toute neuve, le corps reçoit les émanations fortifiantes des souffles des bois et des brises de la mer, la visiteuse de Besançon frappe de nouveau à la porte. Dans chacune des lettres écrites à cette époque par son compagnon de solitude, nous lisons : « La santé de l'abbé Gerbet est très mauvaise (1). » « Le pauvre abbé Gerbet est toujours tourmenté de son estomac (2). » « Le » pauvre abbé Gerbet a beaucoup souffert l'hiver dernier (3). » « L'abbé » Gerbet est presque toujours souffrant ; ce sont les nerfs qui le tracas» sent (4). Sa santé est en désarroi (5). » Après 1830, au plus fort des luttes de l'*Avenir*, il doit quitter précipitamment Paris ; il n'y revient que pour être saisi par une terrible attaque de choléra, qui laissera chez lui des traces ineffaçables. Des amitiés dévouées relèvent peu à peu cette organisation affaiblie, mais sans jamais parvenir à éloigner celle qui est devenue sa compagne. A Rome, à deux reprises différentes, il alla jusqu'aux portes du tombeau. S'il trouva dans le doux repos de l'évêché d'Amiens un peu de relâche — et encore que de jours mauvais ! — à peine promu à l'épiscopat, il essuya un nouvel assaut de cette cruelle maladie qui devait le conduire au tombeau, et je ne crois pas exagérer en affirmant que les dix années de son épiscopat furent dix années de souffrances, entremêlées sans doute d'intervalles de repos presque complet, qui pouvait faire illusion à ceux qui ne vivaient pas dans l'intérieur, mais qui n'échappaient pas à l'œil de ses familiers.

Où chercher l'explication de ce phénomène ?

Les apparences d'une constitution robuste cachaient-elles quelque vice d'organisation ? C'est possible. Le régime adopté pour le travail ne contribuait-il pas pour beaucoup, ainsi que le disait son ami de la Chênaie, à ses malaises fréquents ? Qu'y aurait-il d'étonnant ? Lorsqu'une idée se présentait à cet esprit investigateur sous cette forme à la fois séduisante

(1) *Corresp.* LAMENN., t. II, lettre du 8 février 1829.
(2) *Corresp.* LAMENN., lettre du 13 février.
(3) *Corresp.*, lettre du 30 mars.
(4) *Corresp.*, lettre du 11 mai.
(5) *Corresp.*, lettre du 6 juillet.

et trompeuse qui présente une portion de la vérité pour exciter à rechercher celle qu'elle tient cachée dans ses plis, il se mettait à la poursuite de cette fugitive inconnue (1), oubliant le temps, négligeant les nécessités corporelles, et il ne se reposait qu'après avoir trouvé. Quelle constitution résisterait à de telles imprudences intellectuelles ! Ces états maladifs ne provenaient-ils pas aussi quelquefois d'une disposition particulière, qui, au lieu d'éloigner la souffrance par de légères précautions, portait à l'accueillir avec une certaine volupté, parce qu'elle arrachait aux préoccupations du dehors et qu'elle permettait de prolonger la contemplation intérieure? Je n'oserais pas contester tout à fait ce petit calcul; mais je crois pouvoir affirmer qu'aucune de ces explications ne rend compte entièrement du phénomène que j'ai signalé. Il y avait de tout cela, mais il y avait autre chose. Peu d'hommes reçoivent en naissant une part aussi abondante des dons naturels, de ces dons qui élèvent l'homme dans la sphère de l'intelligence au-dessus de tout ce qui l'entoure; dons merveilleux où l'on ne peut méconnaître une sorte d'écoulement de la vie même de Dieu, mais dons qui constituent pour ceux qui en sont les dépositaires un vrai danger. Que de terribles exemples le XIXe siècle ne nous en a-t-il pas fournis ! Me tromperai-je en disant que Dieu, par un dessein tout de miséricorde, mais qui avait peut-être aussi sa raison méritoire dans la piété de sa mère, avait confié à la maladie la mission providentielle de maintenir toujours cet esprit privilégié dans la soumission et la dépendance. Le grand apôtre nous a dévoilé, en ce qui le concerne, ce calcul de la bonté divine : *Ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis* (2). *De peur que la grandeur des révélations ne me donnât de l'orgueil, Dieu a imprimé dans ma chair comme un aiguillon....* Quand on suit de près l'action de Dieu sur les âmes, on n'a pas de peine à reconnaître que c'est là une des voies ordinaires de sa bonté. Et l'on n'en est pas surpris. « La chair s'élève constamment contre l'esprit (3), » de sorte que, pour ne pas se laisser cor-

(1) Dans un des *Entretiens d'Albéric d'Assise*, l'abbé Gerbet met ces paroles dans la bouche de l'un des interlocuteurs qu'il a choisis : « En tout cas, la poursuite d'une » vérité fugitive peut être bien longue. Mais me voilà tout prêt à vous accompagner » dans ce voyage, dussiez-vous courir après cette vérité jusqu'au bout du monde. » A quoi Albéric, en qui nous retrouverons plus tard des traits frappants de ressemblance avec son peintre, répond : « Nous la poursuivrons même au delà s'il le faut. » (*Univ. cath.*, t. XXI, p. 108, 1re *Conf.* d'Albéric d'Assise.)

(2) *II Cor.*, XII, 7.

(3) *Galat.*, V, 17.

rompre, l'esprit doit assujettir la chair. Bienheureux ceux que le Seigneur se charge lui-même de tenir dans cette servitude nécessaire, soit par la souffrance — son organe habituel — soit par les créatures ! Bienheureux aussi ceux qui, comprenant le calcul divin, acceptent avec joie l'épreuve et la souffrance ! Tel fut l'abbé Gerbet. S'il ne s'éleva pas jusqu'à la joie surnaturelle que saint Paul traduisait dans ces héroïques paroles : « *Gloriabor in infirmitatibus meis : je me plais dans mes infirmités* (1), » je suis convaincu, l'ayant étudié de près, qu'il regardait la maladie et la souffrance comme une messagère de Dieu, chargée de purifier de plus en plus l'œil de son âme, et par là même d'en augmenter la perspicacité. Et ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que ce fut presque toujours au milieu de ses plus cruelles souffrances qu'il produisit ses œuvres les plus achevées. Dans la même lettre où l'abbé de Lamennais parlait de la santé en désarroi de son pauvre ami, il ajoutait : « Vous avez dû » recevoir son livre — le *Dogme générateur*. — C'est, à mon avis, un des » ouvrages les plus remarquables qui aient paru depuis longtemps (2). » L'*Esquisse de Rome chrétienne,* cet autre beau livre, fut écrit entre deux maladies mortelles.

Et, si ce n'était attacher peut-être trop d'importance à une couronne académique, je pourrais, à côté de ces deux faits saillants, confirmés pour moi par des faits sans cesse reproduits, ajouter que le fruit de sa première maladie, de celle qui nous a suggéré ces réflexions, fut un prix qu'il remporta en 1814, dans un concours ouvert par l'Académie de Mâcon (3). De cette même inspiration sortit la pièce qu'il adressa à l'Académie française, qui avait fait appel à tous les sentiments poétiques des Français pour célébrer le rétablissement de la statue du plus populaire de nos rois. « Sa pièce fut distinguée, quoiqu'on n'en connût pas l'auteur; » mais ses amis, qui la savaient par cœur, en citent encore aujourd'hui des » fragments. Elle représente l'assemblée des Dieux et Apollon célébrant » sur sa lyre le retour des Bourbons. Voici le début de cette ode, dont on » remarquera le mouvement et la grandeur :

Dans mon essor perçant la nue,
J'affronte le flambeau du jour ;

(1) *II Cor.*, XII, 9.

(2) *Corr. Lam.*, t. II, p. 62, lettre à M. le comte de Senfft, du 6 juillet 1829.

(3) J'ai vainement essayé, en m'adressant au secrétaire de l'Académie, de vérifier s'il restait quelque trace et de la récompense accordée et de la pièce couronnée ; ma lettre est restée sans réponse.

Porté sur une aile inconnue,
Je vole au céleste séjour.
La terre a fui, les cieux s'entr'ouvrent,
Mes regards étonnés découvrent,
Dans un jour pur et radieux,
Le monde, aux mortels invisible,
Où, sur un trône inaccessible,
Repose le Maître des dieux.

Tandis que le jeune étudiant en philosophie de Besançon se reposait chez un curé de ses parents, dans un humble presbytère de campagne, un étudiant parisien était venu, lui aussi, demander à ses montagnes natales des forces nouvelles pour alimenter l'activité surexcitée de son esprit. Elève de l'Ecole normale supérieure, destinée à fournir des professeurs à l'Université impériale, et qui, dès ses débuts, s'était placée, comme elle y est toujours restée, à l'avant-garde des idées antichrétiennes et antisociales (1), il portait sur toute sa personne l'empreinte d'une supériorité intellectuelle et comme un reflet anticipé de la gloire qu'il entrevoyait dans l'avenir. C'était Jouffroy. Les deux étudiants se rencontrèrent, et, naturellement, ils en vinrent à causer de ce qui était la préoccupation de leur esprit. Quoique nous n'ayons pas assisté à ces conversations, nous croyons pouvoir les redire :

« Quelle philosophie vous a-t-on enseignée à Besançon, demanda l'élève de l'Ecole normale ?

— On nous a enseigné la philosophie traditionnelle dans les écoles catholiques.

— Les vieilleries scolastiques ! Est-ce que vous en avez été complétement satisfait ?

— Non, il y a bien des choses qui m'ont paru laisser à désirer. J'ai, en particulier, trouvé la manière de procéder défectueuse (2).

— Je ne suis pas surpris que vous n'ayez pas été satisfait ; la vraie philosophie n'existait pas encore. J'ai été assez heureux pour assister à la naissance de la philosophie nouvelle ; j'ai entendu l'homme de génie destiné à éclairer son siècle nous en vanter, dans son langage un peu

(1) Du temps de Jouffroy, l'Ecole normale était occupée à formuler le *dogme nouveau ;* aujourd'hui on y prépare la *morale nouvelle* que l'on doit enseigner aux jeunes filles.

(2) On peut lire dans le *Mémorial catholique* de 1824, t. I, p. 205, un curieux article de l'abbé Gerbet, intitulé : *De l'enseignement de la philosophie ;* il y signale le vice de la méthode adoptée « dans la plupart de nos écoles. »

enthousiaste, les gloires méconnues : « La philosophie, nous disait-il, est la lumière de toutes les lumières, l'autorité des autorités, l'unique autorité (1). » Il nous expliquait que, jusqu'à présent, la philosophie n'avait pas pu exister, parce qu'on acceptait aveuglément la solution donnée par la révélation. Or, je vous le demande, croyez-vous que, dans l'époque actuelle, une solution puisse être proposée à l'acceptation des masses à ce titre qu'elle a été révélée ? Croyez-vous qu'elles sentissent du goût pour une doctrine qu'on leur envelopperait de figures ? Quant à moi, j'incline fortement pour la négative (2)....

— Comment ! votre premier pas en philosophie consiste à renverser le seul fondement de toute investigation philosophique ! Vous n'êtes donc plus catholique ?

— Eh ! mon Dieu, je vais vous faire ma profession de foi ; elle vous étonnera peut-être, mais pour peu que vous vouliez suivre le chemin que j'ai suivi, vous arriverez au même résultat. Né de parents pieux, dans ce pays où la foi catholique était encore pleine de vie au commencement de ce siècle, j'avais été accoutumé de bonne heure à considérer l'avenir de l'homme et le soin de son âme comme la grande affaire de la vie, et toute la suite de mon éducation avait contribué à fortifier en moi ces dispositions.... J'étais heureux de ce bonheur que donne une foi vive et certaine en une doctrine qui résout toutes les grandes questions qui peuvent intéresser l'homme.... Je n'oublierai jamais la soirée de décembre où le voile qui me dérobait à moi-même mon incrédulité fut déchiré (3).

— J'espère bien ne jamais vous suivre dans cette triste voie ; arrière toute philosophie qui n'aurait pas pour résultat de confirmer en moi les convictions catholiques.

— Vos convictions catholiques ! Vous ne savez donc pas qu'il n'est plus possible aujourd'hui, en présence des découvertes de la science, de croire ce qu'enseigne l'Eglise ?

— Quelles sont ces découvertes ?

— Avez-vous entendu parler du zodiaque de Denderah ?

— Non. C'est pour la première fois que ce nom est prononcé devant moi.

(1) *Cours d'hist. de la phil.*

(2) Ces paroles sont extraites du *Cours* professé par Jouffroy, et imprimé sous le titre de : *Mélanges philosophiques; — Du problème de la destinée humaine*, p. 436 et suiv.

(3) Lire dans les *Victimes du doute*, par l'abbé BAUNARD, tout ce qui se rapporte à ce triste épisode de la vie de Jouffroy.

—Le zodiaque que l'on appelle de Denderah, parce qu'il a été découvert pendant les campagnes de l'armée française en Egypte, dans le grand temple de Denderah, l'ancienne Tentyris, représente l'état du ciel à l'époque où il fut dessiné; or, pour retrouver cet aspect céleste, il faut remonter à *quarante-cinq*, à *soixante-cinq siècles* (1). Que devient dès lors la chronologie de la Bible?

— Etes-vous bien sûr de ces calculs? S'il y a désaccord entre la Bible, qui a pour elle une certitude infaillible, et un monument très incertain, le bon sens dit qu'il faut se prononcer pour la Bible.... Mais attendons (2). »

Cet *attendons* n'était pas une défaite; c'était un rendez-vous donné sur le terrain de la science. Nous verrons plus tard à qui resta la victoire.

Après un an de repos laborieux et occupé, l'abbé Gerbet vint reprendre le cours interrompu de ses études ecclésiastiques. C'était au mois de novembre 1814. L'année 1814 marque, dans l'histoire contemporaine, une date importante : c'est le commencement d'une ère nouvelle; c'est le réveil intellectuel après un sommeil prolongé; c'est l'épanouissement après la compression. Depuis plus de vingt ans, la France ne vivait plus chez elle; elle bivaquait sur tous les champs de bataille de l'Europe; son activité se dépensait tout entière en luttes gigantesques, héroïques, mais la vie intellectuelle sommeillait. Et cependant, quoique née sur un champ de bataille, quoique toujours prête à répondre au premier son du clairon, la France est avant tout la patrie des sciences et des arts, et, si elle tient à dominer par les armes, elle désire encore davantage tenir le sceptre des

(1) Tels étaient les fantastiques calculs des savants incrédules à la première apparition de ces zodiaques; mais lorsque la vraie science eut parlé, il fut constaté que le zodiaque de Denderah, comme celui d'Esné, appartenait à l'époque de la domination des Romains en Egypte, et ne pouvait pas remonter au delà du Ier ou du IIe siècle de notre ère.

(2) C'est à M. Sainte-Beuve que nous devons la connaissance de cette rencontre. Voici comment il la rapporte, dans l'article remarquable qu'il publia, sur l'abbé Gerbet, dans le *Constitutionnel* :

« Pendant les dangers de l'invasion, en 1814-1815, il se retira quelque temps dans la montagne, chez un curé, parent ou ami de sa famille, et y resta à étudier. C'est là qu'un jour il vit arriver un jeune élève de l'école normale, Jouffroy, de deux ans plus âgé que lui, et qui, en revenant passer ses vacances au hameau des Pontets, s'arrêta un moment au passage. Jouffroy, dans le premier orgueil de la jeunesse et de la science, et avec l'auréole au front, ne dédaigna point de discuter avec le jeune séminariste de province; il le combattit sur les preuves de la révélation et contesta surtout l'âge du monde, en s'appuyant sur le témoignage, si souvent invoqué alors et bientôt ruiné, du fameux *zodiaque de Denderah*. Le jeune séminariste, mis en présence du monument inconnu, ne put que répondre : « Attendons! » (*Causeries du lundi*, t. VI.)

idées. Quel témoignage plus éclatant que celui qui se produit en 1814! Après des victoires sans nombre, la France est vaincue, vaincue par le nombre, vaincue par des ennemis acharnés, qui tiennent à prendre une revanche de leurs défaites. Ils ont mis, ces vainqueurs, le genou sur la tête de la France, et ils l'écrasent. Et que fait la France dans ce moment? Comment ne pas être saisi d'admiration? Sur tous les points de ce territoire envahi, pressuré, tourmenté de toutes manières, surgissent des légions d'étudiants qui semblent dire à leurs vainqueurs : « Vous » avez la force brutale, à nous la force intellectuelle, à nous la science, » à nous l'avenir! » De tous les départements de la France, la Franche-Comté était un de ceux où l'invasion étrangère pesait du poids le plus lourd, et cependant que se passait-il dans la capitale de cette province? Pour ne citer qu'un seul fait, près de cinq cents jeunes gens se pressaient autour des chaires de théologie établies dans le séminaire; tous ardents au travail, tous saintement ambitieux de renouer les traditions, trop longtemps interrompues, des grandes études théologiques. Et quels jeunes gens! En regardant leurs fronts avec les lumières que projette sur eux un avenir assez rapproché, on peut distinguer dans leurs rangs pressés le prélat éminent qui aura pour mission de répandre dans la France du XIXe siècle les vraies doctrines de l'Eglise romaine, les saints enseignements de la morale, les solides principes du droit canonique, Mgr Gousset; à côté de lui, dans l'ombre où il se plaît, un autre prélat, qui exercera aussi sur le clergé français, par la solidité, la profondeur de sa doctrine, une salutaire influence, le savant évêque de Montauban; puis, deux autres évêques dont l'épiscopat sera béni; des apôtres, dont l'un recevra la palme du martyre (1); des écrivains distingués, les abbés Blanc et Receveur, auteurs l'un et l'autre d'ouvrages d'*histoire ecclésiastique*, d'esprit et de valeurs différents; l'abbé Gaume, qui laissera plus que le souvenir de ses livres; des ecclésiastiques de vertu et de savoir, qui occuperont les postes les plus importants de la hiérarchie ecclésiastique!!!

« Si vous demandez aux anciens du sanctuaire quelle était la place de M. Gerbet parmi tant de réputations qui commençaient et d'espérances déjà couronnées par la renommée, aucun d'eux n'hésitera à lui assigner la première place. De brillants concours, dont on ne saurait trop déplorer la suppression, terminaient alors l'année scolaire. Quatre prix et huit

(1) L'abbé Gagelin, prêtre des missions étrangères, envoyé dans la Cochinchine en 1820, mis à mort pour la foi dans la terrible persécution suscitée par le cruel Minh-Menh, en 1833.

accessits suffisaient pour animer les meilleurs esprits. Les quatre cent cinquante jeunes gens qui composaient cette école pouvaient tous prétendre à ces modestes récompenses; mais, outre les notes obtenues pour les réponses de l'année, on tenait compte, pour déterminer le rang, des décisions données par écrit sur des cas de conscience, et surtout d'une argumentation à laquelle les plus forts prenaient part, sous la direction des maîtres et sous les yeux de tout le séminaire. M. Gerbet partagea le premier prix en 1816; il l'obtint seul en 1817. Le nom, le talent, le savoir de ses rivaux, qui sont aujourd'hui les oracles de l'Eglise, indiquent assez à quelle hauteur il s'était élevé.

» Les hommes d'élite qui composaient cette brillante phalange, loin de se borner aux études imposées par la règle, se réunissaient chaque mercredi en académie, et employaient ce jour de congé à lire des dissertations préparées pendant la semaine, sur l'Ecriture sainte, sur l'histoire ecclésiastique et sur le droit canon. Les principaux commentateurs de la Bible étaient lus, traduits, analysés. Fleury servait de texte aux études historiques; mais en résumant chacun des livres de son histoire, on en signalait les points douteux ou incomplets. Enfin la littérature et les langues avaient leur part dans ces modestes travaux, en sorte que l'imagination, le goût, l'esprit, le jugement, la mémoire, tout ce qui fait l'homme s'exerçait et se formait à la fois. Qu'il était agréable aux maîtres de surprendre, par une visite inattendue, une de ces académies si heureusement composées! Ils trouvaient dans la même séance M. Gousset et M. Blanc, M. Gerbet et M. Dartois. M. Gousset, qui était diacre, présidait la réunion avec une supériorité incontestable. On aimait dans M. Blanc l'originalité et la profondeur des vues philosophiques. L'Ecriture sainte, interprétée tour à tour par chacun des membres de l'académie, fournissait souvent à M. Dartois l'occasion d'établir d'ingénieux rapprochements entre les langues. Quand M. Gerbet faisait la leçon sur Fleury, il laissait déjà entrevoir toutes les grâces de son style, et il savait intéresser, même en résumant. M. Gousset était un casuiste plus habile, M. Blanc un dialecticien plus serré, M. Dartois un linguiste plus érudit; mais M. Gerbet avait plus que personne le don de plaire et de charmer. Il aurait pu être tout ce qu'étaient ses condisciples; mais le poëte avait ses heures, et le malicieux causeur prenait quelquefois le dessus, à moins qu'une distraction ou une rêverie ne le plongeât dans un silence profond ou une étude solitaire (1). »

(1) *Etude sur Mgr Gerbet*, par M. l'abbé Besson.

Au bout de ces trois années de travaux et de succès, le jeune Gerbet avait terminé son cours élémentaire de théologie. C'était, en effet, dans ce cadre restreint que l'on s'était vu forcé de renfermer l'ensemble des études exigées des aspirants au sacerdoce. La nécessité de fournir des professeurs aux nombreuses maisons d'éducation qui s'ouvraient sur tous les points du territoire, l'obligation de pourvoir les paroisses vacantes, ne permettaient pas de donner à l'enseignement ecclésiastique tout le développement que l'on aurait désiré : maîtres et élèves souffraient de cette contrainte, mais une pensée supérieure rendait le sacrifice léger : le salut des âmes, la plus grande gloire de Dieu. Eh bien ! les prêtres seront un peu moins savants, mais ils auront, outre la grâce de leur état, le mérite du sacrifice. D'ailleurs, la méthode usitée dans les séminaires, et qui, sous quelques rapports, pouvait prêter le flanc à la critique, présentait cet immense avantage qu'elle formait le jugement et qu'elle donnait à ceux qui s'étaient assouplis à son mécanisme un peu compliqué une merveilleuse facilité pour continuer, dans la solitude de leurs presbytères, les études ébauchées au séminaire. Un des diplomates les plus habiles, sinon les plus honnêtes de ces derniers temps, affirmait que c'était à l'étude de la théologie qu'il devait ses succès diplomatiques. Par contre, on a assuré, non sans raison, que si Lamennais eût suivi un cours régulier de théologie, il ne se serait pas égaré comme il l'a fait dans les détours subtils de ses illogiques systèmes. Quoique, par la nature élevée, intuitive, de son esprit, l'abbé Gerbet eût préféré une manière différente d'aborder l'étude de la théologie; quoique par instinct il eût mieux aimé Platon qu'Aristote, saint Bonaventure que saint Thomas, il avait accepté sans réserve l'enseignement scolastique ; il avait plié, en quelque sorte, les ailes de son génie sous le joug de la dialectique aristotélicienne, et c'est là sans doute ce qui contribua à ce mélange qui se retrouvera plus tard dans ses écrits et qui forme un des caractères de son talent, la subtilité logique et le charme poétique. Quand il disserte, il est poëte; il y a de la dialectique dans sa poésie.

Toutefois, l'enseignement élémentaire de Besançon, loin de satisfaire l'esprit investigateur et profond du jeune étudiant, n'avait fait que l'aiguillonner ; il avait entrevu des horizons comme infinis, et il désirait les sonder. Il n'existait guère à cette époque qu'une seule école où l'enseignement supérieur de la théologie fût établi, et encore dans des proportions assez restreintes : c'était le séminaire de Saint-Sulpice. Ce fut donc de ce côté que Philippe tourna les regards de son esprit inassouvi et ambitieux, et cela avec d'autant plus d'ardeur qu'il n'ignorait pas que

Saint-Sulpice était par excellence l'école du sacerdoce, où se conservaient intactes les grandes traditions des Olier et des Tronson, ces hommes éminents, suscités de Dieu pour former les prêtres selon son cœur. A raison de son jeune âge, pendant son séjour à Besançon il n'avait pas suivi dans l'intérieur du séminaire les exercices établis pour la formation des jeunes clercs; il n'avait même pas pris l'habit ecclésiastique. Mais, à mesure qu'avançait l'époque où, conformément aux saints canons de l'Eglise, il allait lui être permis de prendre pour toujours *le Seigneur pour la part de son héritage et de son calice* (1), il désirait se préparer dignement à une si haute et si difficile mission. Tels furent les motifs principaux qui l'inclinèrent vers Saint-Sulpice. Un autre motif plus intime se joignit à ceux-là : l'épreuve de Dieu avait commencé, dès cette époque, à visiter sa famille. Avec ce tact exquis propre à sa nature d'élite, avec ce coup d'œil éclairé que donne un cœur pur, il avait compris que son ministère sacerdotal serait plus fructueux ailleurs que dans son pays natal. C'était donc presque un adieu qu'il disait en partant à l'Eglise de Besançon, ou plutôt à sa chère Eglise de Saint-Claude, qui venait de recouvrer son titre épiscopal.

Au commencement de l'année 1818, il sonnait à la porte de Saint-Sulpice. Les étrangers qui visitent la capitale et passent devant ce grand bâtiment sans caractère que l'on appelle le séminaire de Saint-Sulpice, ne se doutent guère que derrière ces murs modernes subsiste une institution ancienne, que dans ces bâtiments bourgeois sans caractère et sans grandeur, s'abrite une des œuvres merveilleuses du grand siècle. Quelle révélation s'il leur était donné de converser quelques instants avec ces prêtres vénérables qui consument dans des labeurs obscurs, fatigants par leur éternelle monotonie, des existences de quarante et soixante ans, n'ayant d'autre ambition que de remplir le mieux qu'ils peuvent leur tâche quoditienne, et de donner à l'Eglise des serviteurs dévoués, de bons prêtres. Et ces hommes, dont souvent personne ne connaît le nom en dehors de cette enceinte, ce sont des savants de premier ordre (2), des prêtres éminents qui brilleraient sur les plus hauts degrés de la hiérarchie! Autour d'eux, formant leur couronne, les environnant de leur estime et de leur affection, de nombreux jeunes hommes, venus un

(1) *Psal.* xv, 5.

(2) Au moment où j'écris ces lignes, les journaux annoncent la mort d'un de ces savants modestes, qui sembla n'avoir, pendant sa vie, d'autre ambition que de cacher son nom et sa science. La postérité sera plus juste; elle inscrira le nom de l'abbé Le Hir à côté de celui des Garnier, des Thomassin, des Houbigant, etc.

peu de tous les points du monde catholique, abordant de tous les rivages, qui de la magistrature, qui de l'armée, qui des écoles savantes ; les uns encore dans la fleur de l'âge, les autres secoués déjà par les orages de la vie, quelques-uns ouvriers de la dernière heure.... Et tous ces jeunes hommes soumis comme des enfants à une règle austère, qui enferme toute leur existence quoditienne, depuis cinq heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, dans un cercle inflexible où la volonté personnelle ne trouve guère à s'exercer! Et tous, unis, s'aimant d'une affection sainte, et laissant aller leurs cœurs à toutes les joies du ciel et à tous les épanouissements légitimes de la terre! Et ce n'est encore là que la surface! Mais quand on vit soi-même de cette vie, que de douces et pieuses choses ne rencontre-t-on pas à chaque pas! Vous venez d'entrer; on vous a conduit dans la chambre du supérieur, qui s'est levé pour vous recevoir, qui vous a embrassé, qui a pris la peine de vous donner toutes les indications qui vous sont nécessaires; à la porte, vous rencontrez un séminariste qui vous prend par le bras comme s'il vous connaissait depuis longtemps, et qui s'empresse de vous déclarer qu'il est tout entier à votre disposition : c'est votre *ange*. En effet, à partir de ce moment, il veillera sur vous comme un ange, attentif à prévenir vos moindres désirs, à vous éviter le plus léger souci.... Qui peut avoir oublié son *ange* de séminaire!

Lorsque l'abbé Gerbet vint demander une place dans ce pieux asile, le bâtiment correct dont nous parlions tout à l'heure n'existait pas; les séminaristes vivaient entassés dans une vieille maison aujourd'hui démolie, à l'extrémité de l'enclos actuel. Si on ne pouvait pas dire en regardant ses murs : *Videte quales lapides,* en jetant un coup d'œil à l'intérieur, comment retenir cette exclamation : *Videte quales homines!* Le supérieur général était, dans ce moment, le saint M. Duclaux, de douce et pieuse mémoire; le directeur du séminaire, le savant M. Garnier, l'exégète accompli, et, parmi les directeurs, on comptait les Boyer, les Carrière, les Tesseyre.... Ce fut M. Duclaux qui accueillit le jeune Bisontin, et ce fut lui aussi qui lui choisit pour *ange* un de ses pénitents les plus aimés, les plus gâtés, disait-on...., l'abbé de Salinis! Y eut-il dans ce choix une illumination d'en haut? Pourquoi ne le croirions-nous pas? Dieu, qui se sert des instruments les plus rebelles pour manifester ses intentions, ne doit-il pas aimer de préférence à les communiquer par ses amis? Ce qu'il y a de certain, c'est que dès le premier instant, l'*ange* et son protégé se trouvèrent en conformité parfaite de pensées, de sentiments; mêmes vues sur la situation du catholicisme en France et sur

les moyens de l'améliorer ; même désir ardent de consacrer toutes les ressources de leur esprit au service de la sainte Eglise ; même dévouement au souverain pontife, organe infaillible de la vérité, centre immuable de l'unité. Mais un lien plus fort devait former le nœud de cette amitié naissante.

Au moment où le jeune Gerbet arrivait dans la capitale, le monde religieux venait de ressentir une commotion profonde, qui n'avait d'analogue que celle produite une quinzaine d'années auparavant par l'apparition du *Génie du christianisme*. Vers la fin de 1817, un prêtre breton, dont le nom était à peine connu, avait jeté au milieu de cette société française, malheureusement déjà atteinte du mal secret de l'indifférence, mais accessible encore aux grandes pensées exprimées dans un beau langage, un livre propre à *réveiller un mort* (1), et la France entière avait tressailli, et la commotion s'était étendue à l'Europe (2). Ce n'était pas là un mouvement superficiel et éphémère, c'était un enthousiasme vrai, sérieux, réfléchi. Les hommes les plus graves n'avaient pas assez d'éloges pour ce nouveau champion de la religion que Dieu lui-même, suivant l'expression de l'illustre de Maistre, semblait investir du rôle de capitaine de ses armées ; les uns l'égalaient à Pascal ; d'autres à Bossuet (3) ; pour tous les catholiques, pour ceux surtout qui, jeunes et pleins d'ardeur, aspiraient à exercer une influence chrétienne, c'était l'homme providentiel. C'est sous cette impression que l'abbé Gerbet était arrivé de Besançon, où le nouvel ouvrage avait rencontré plus qu'ailleurs peut-être un accueil sympathique.

On comprend sans peine quelle dut être son émotion lorsque l'abbé de Salinis lui dit : « Seriez-vous bien aise de voir l'abbé de Lamennais ? » Il vient souvent ici chez M. Tesseyre ; c'est lui qui l'a décidé à publier

(1) « Je crois pouvoir te redire le jugement de Frayssinous : *cet ouvrage réveillerait un mort.* » (*Lettre* à l'abbé Jean, du 9 janvier 1818, *Correspondance inédite*, t. I, p. 318.)

(2) « On traduit l'*Essai* en allemand ; on va le traduire en espagnol. Puisse-t-il contribuer partout à sauver des âmes ! » (*Lettre* à l'abbé Jean, du 25 janvier 1818.) — « On m'a envoyé de Milan une traduction italienne de l'*Essai* ; il en a paru à Harlem une traduction hollandaise. On me mande que partout il fait du bien. Dieu soit loué ! » (*Lettre* du 2 mai 1819.)

(3) Picot, rédacteur en chef de l'*Ami de la religion* : « Soyez bien certain que votre ouvrage vous met à côté de Pascal. » (*Lettre* du 28 janvier 1818.) — « L'abbé Duval-Legris en place l'auteur tout simplement à la tête des écrivains de son siècle. » (*Lettre* du 26 janvier.) — « Dom Antoine, abbé de la Meilleraye, pousse jusqu'à Bossuet. » (*Lettre* du 28 janvier.)

» son *Essai* (1): Je suis déjà en rapport avec lui, et il veut bien me té» moigner de l'affection. » C'est ainsi que se forma, à l'insu de tout le monde, de Saint-Sulpice surtout, le premier noyau de l'école menaisienne dont nous aurons à raconter plus tard les vicissitudes diverses.

Le nouveau séminariste, ainsi accueilli, ainsi environné, adoptait avec joie cette existence sérieuse, calme, où tout lui parlait de la vocation sublime dont son cœur était de plus en plus occupé, vers laquelle se tournaient ses aspirations les plus intimes. Etre prêtre, bon prêtre, servir avec succès l'Eglise méconnue, attaquée, telle était son unique ambition. Or, nulle part on ne prépare les âmes au sacerdoce mieux qu'à Saint-Sulpice (2): cette idée domine toutes les autres, les absorbe. Dès le premier pas fait dans le séminaire, on est mis en présence des grandeurs du sacerdoce, des vertus qu'il exige de ceux que Dieu appelle à ce redoutable ministère, et il ne se passe pas de jour où l'on n'ait occasion de répéter, sous une forme ou sous une autre, cet avertissement, qui est comme l'écho incessant du séminaire : Vous êtes ici pour vous préparer au sacerdoce : *spes messis in semine* (3). L'âme naturellement pieuse de l'abbé Gerbet respirait à l'aise dans cette atmosphère de piété sacerdotale, mais son corps ne se pliait pas aussi facilement aux exigences d'une règle un peu austère pour son tempérament délicat et qui demandait de grands ménagements ; peut-être son esprit, habitué à suivre sans contrainte la piste des idées, n'acceptait-il pas non plus volontiers la gêne résultant d'exercices trop multipliés. Quoi qu'il en soit, après avoir pris les conseils d'un prêtre respectable, son ancien professeur de théologie à Besançon, qui était alors l'un des directeurs du séminaire des Missions-Etrangères, il alla s'établir dans cette maison, plutôt comme pensionnaire libre, qu'avec la pensée de s'associer aux œuvres de la Congrégation. Ayant déjà terminé son cours classique de théologie, il ne suivait pas les classes faites pour les élèves, mais il recueillait dans des entretiens particuliers

(1) « Trente fois j'eusse laissé la chose là, si Tesseyre ne m'avait pressé de continuer. Au moins ne suis-je pas dupe de ce que je fais. C'est quelque chose, et, après tout, la Providence peut tirer d'un mauvais livre d'utiles effets. » (*Lettre* du 30 janvier 1818.)

(2) N'est-il pas permis d'attribuer ce privilége aux honneurs rendus par la compagnie de Saint-Sulpice, par tradition de son fondateur, au sacerdoce de Notre Seigneur? Dans tous ses séminaires, on célèbre tous les ans une fête du sacerdoce de Notre Seigneur. La dévotion envers la Sainte Vierge doit être aussi considérée comme un des moyens d'action les plus efficaces.

(3) C'est l'inscription que M. Olier avait placée sur le frontispice de son premier séminaire.

le fruit de l'expérience de M. l'abbé Busson, et il se rendait aux cours publics professés à la Sorbonne. La Sorbonne ! ce nom, qui rappelait une des créations les plus glorieuses de nos âges de foi, abritait à cette époque une institution tristement caractéristique de notre siècle sceptique et inconséquent. Là même où nos plus grands docteurs catholiques avaient développé les merveilleuses harmonies du catholicisme, des docteurs nouveaux enseignaient des doctrines qui sapaient par la base toute religion surnaturelle; en France, dans un pays où l'immense majorité des habitants conserve la foi traditionnelle, les chefs de la hiérarchie enseignante semblaient s'être donné pour mission de démolir le catholicisme; l'un d'eux, au nom de la philosophie, déclarait que le temps des religions révélées était fini et que nous arrivions à l'âge des religions rationnelles; le second, protestant zélé, et dont la bienveillance apparente envers l'Eglise ne dissimulait que mieux les attaques perfides, établissait que la hiérarchie catholique, la papauté en particulier, était une superfétation ajoutée par des hommes à l'œuvre divine de Jésus-Christ, dont elle dénaturait le caractère; le troisième, tout en appréciant avec une certaine bienveillance convaincue l'éloquence des Pères de l'Eglise, semait, à son insu, j'aime à le croire, son discours de propositions que les docteurs qu'il glorifiait eussent flétries avec énergie (1). A côté de ces chaires bruyantes autour desquelles le talent des professeurs et l'esprit d'opposition attiraient un public nombreux, sympathique, se cachaient dans l'ombre d'humbles chaires où des docteurs universitaires professaient le dogme, la morale, la discipline ecclésiastique. Eh ! qui avait donné mission à ces professeurs ? L'Université. C'était au nom et par les ordres de l'Université impériale qu'ils enseignaient, entre autres, ce dogme fondamental : « Voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siè- » cles. Allez, enseignez (2), » où il n'est pas, que je sache, question de l'Université ni des gouvernements temporels.

Mais les tristes événements qui venaient de s'accomplir, joints à de vieux préjugés, avaient tellement altéré les principes les plus élémen-

(1) Ai-je besoin de justifier le jugement sévère porté ici contre les *Cours* professés en Sorbonne par MM. Cousin, Guizot et Villemain ? Quant au premier, le doute n'est même pas permis, au moins pour ce qui concerne son cours imprimé. Ne disait-il pas lui-même, avec cet air dégagé qui fait mal : « Peut-être la philosophie que j'enseigne ébranle-t-elle la foi chrétienne. C'est moins criminel, car n'est pas toujours orthodoxe qui veut. » Les erreurs de M. Guizot ont été savamment signalées et réfutées par Gorini.

(2) *Matt.*, XXVIII, 20.

taires, que certains prêtres, d'une conduite régulière, dont quelques-uns même avaient confessé la foi, ne s'étaient pas fait scrupule d'accepter ces chaires d'origine schismatique. A leur tête se trouvait un demeurant de l'ancienne Sorbonne, l'abbé de Fontanil, qui ne négligeait rien pour donner une apparence de vie à cette institution irrégulière, recrutant des auditeurs dans les séminaires de la capitale, instituant des thèses publiques, allant même jusqu'à conférer des grades.... canoniques.

Tout jeune, l'abbé Gerbet entrevoyait déjà la mission à laquelle Dieu le destinait; il se sentait appelé à défendre le catholicisme contre les attaques réitérées du rationalisme moderne, et aussi à dégager l'enseignement divin de tout ce qui pouvait l'empêcher d'être accepté par les esprits ouverts aux aspirations nouvelles de la société. Pour se mettre à la hauteur de sa mission, il allait s'asseoir, humble disciple, au pied des chaires des hauts dignitaires de l'enseignement universitaire; il écoutait, se réservant de réfuter plus tard. Il fréquentait aussi les cours de la prétendue faculté de théologie, où il n'avait pas tardé, malgré sa grande modestie, à être distingué. Au début de l'année scolaire 1818-1819, il fut choisi pour soutenir une *thèse* publique, à laquelle le doyen voulut donner un grand éclat. C'est probablement de cette thèse dont parle M. Sainte-Beuve, quoiqu'il en recule l'époque de deux ou trois ans : « A vingt- » quatre ans (1), il annonçait un talent philosophique et littéraire des plus » distingués. En Sorbonne, il avait soutenu une *thèse latine* avec une » rare élégance. Il avait naturellement les fleurs du discours, le mouve- » ment et le rhythme de la phrase, la mesure et le choix de l'expres- » sion, même l'image, ce qui, en un mot, deviendra le talent d'écrire. Il » y joignait une faculté de dialectique élevée, déliée, fertile en distinc- » tions, les multipliant parfois et s'y complaisant, mais ne s'y perdant » jamais (2). » L'abbé de Salinis, qui avait été invité officiellement à cette solennité théologique (3) et qui y assista, répétait souvent qu'il n'avait jamais entendu parler latin avec autant de facilité et d'élégance. Outre l'élégance de la forme, on admirait dans le jeune *soutenant* l'élévation de la pensée, une logique serrée et nerveuse, une érudition très riche, germes heureux qui, fécondés par le travail et par la grâce, devaient s'épanouir

(1) L'abbé Gerbet n'avait que vingt ans.

(2) *Causeries du lundi*, t. V.

(3) Nous reproduisons, aux pièces justificatives, la lettre officielle d'invitation, qui constate tristement que la *faculté de théologie* n'était qu'une branche du grand arbre universitaire.

en riches épis dans le *Dogme générateur* et dans l'*Esquisse de Rome chrétienne* (1).

En exerçant son esprit, par ces luttes pacifiques, aux grandes luttes de l'apostolat contemporain, auxquelles il devait prendre une si large part, l'abbé Gerbet ne détournait pas son cœur de la source éternelle de l'esprit catholique. Son âme était toujours tournée vers le sacerdoce. Dès que l'heure eut sonné, heure bien lente au gré de ses désirs impatients, où il pouvait, d'après les règles de l'Eglise, contracter un engagement irrévocable envers les saints autels, *ferme dans son projet, il s'avança au nom du Seigneur*. Le 21 mai 1820, il reçut le sous-diaconat, dans l'église de Saint-Sulpice, des mains de Son Eminence le cardinal de Talleyrand-Périgord, archevêque de Paris. Deux ans après, le 1er juin 1822, il était promu, par Monseigneur de Quélen, dans l'église métropolitaine de Notre-Dame, à l'honneur du sacerdoce, et il avait à ses côtés, dans cette circonstance solennelle, son *ange* de Saint-Sulpice, l'abbé de Salinis, la Providence semblant se plaire à rapprocher de plus en plus ces deux existences qui devaient, l'une et l'autre, être consacrées tout entières à la gloire de son Eglise.

Arrivés à ce premier sommet de la vie de l'abbé Gerbet, si, regardant en arrière, nous examinons le chemin parcouru, comment retenir un cri d'admiration et de reconnaissance! Dieu, dans ses desseins éternels, avait choisi ce pauvre enfant de Poligny *pour l'établir parmi les princes, parmi les princes de son peuple*. Avec quelle tendre sollicitude il procure l'exécution de ses desseins! Encore sur les genoux de sa mère, il lui dit au cœur, par l'organe de celle qui le porta dans son sein: « Je te veux pour moi (2). » Il le lui répéta avec plus d'autorité le jour où il le visita pour la première fois. Et, dès ce moment, quels soins attentifs! Au collége de Poligny, il suscite au cœur du professeur destiné à exercer une influence décisive sur sa carrière littéraire une tendresse qui ajoute encore à l'au-

(1) C'est probablement dans le cours de cette thèse que l'abbé de Salinis, tout jeune séminariste, se permit, vis-à-vis de M. de Fontanil, une petite espièglerie, qu'il appelait plus tard *un péché de jeunesse*. Le vénérable doyen, énonçant sur le pouvoir des papes au moyen âge une proposition entachée de gallicanisme, l'abbé de Salinis, qui connaissait son respect pour Mabillon, improvisa sur l'heure un passage qu'il attribua à ce savant, et auquel il donna une forme assez mabillonienne pour que le doyen, trompé, déclarât ingénûment que, puisque Mabillon parlait ainsi, il devait avoir tort.

(2) Sa mère, en voyant, dès les premières années, les admirables dispositions de cet enfant, disait, ou plutôt Dieu disait par elle : *J'en ferai un prêtre*. (*Lettre* de M. le maire de Poligny.)

torité de ses leçons et de ses exemples (1) ; à Besançon, il l'entoure de maîtres savants et pieux, de condisciples dont l'ardeur au travail excite son émulation ; à Saint-Sulpice, il lui ménage des amitiés saintes, vrais trésors où il puisera les plus douces jouissances de sa vie ; enfin, aux Missions-Etrangères, il le met en présence de l'héroïsme de l'apostolat : *le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.* Ainsi préparé par Dieu, il monte à l'autel, il est prêtre ! Nous allons voir maintenant ce qu'est un prêtre.

L'abbé DE LADOUE.

(1) M. Gauthier, professeur de rhétorique à Poligny, conserva toute sa vie cette affection pour son ancien élève, dont il suivait tous les pas avec une légitime fierté. (*Lettre* de M. le maire de Poligny.)



HENRI MOUHOT.

La Franche-Comté se glorifie, à juste titre, d'avoir produit une foule de zélés missionnaires qui ont porté la civilisation chrétienne jusque dans les régions les plus reculées. Aujourd'hui encore, ce glorieux prosélytisme se perpétue, et bon nombre de nos compatriotes, enrôlés dans la milice des missions étrangères, parcourent les vastes contrées du Levant, de l'Inde, de la Chine ou de l'Amérique. Ils savent unir, dans leur cœur, l'amour de la patrie aux inspirations de la foi, et font partout honorer le nom de la France, en travaillant à faire connaître et aimer Jésus-Christ.

A côté de ces apôtres de l'Evangile, notre province a aussi fourni sa part de courageux voyageurs, missionnaires de la science, qui sont allés au bout du monde recueillir des renseignements utiles, pour en enrichir le trésor des connaissances humaines. L'un d'eux, Henri Mouhot, est mort récemment à la peine, en explorant les royaumes de Siam, de Camboge et de Laos. Au moment même où il partait pour sa dernière expédition scientifique dans le Laos, il semblait pressentir le malheur qui l'y attendait. « C'est toujours, écrivait-il, un dur moment, pour le voyageur qui a laissé derrière lui tout ce qu'il a de plus cher au monde, de quitter une étape hospitalière pour pénétrer seul dans un pays souvent dangereux et mortel. Je sais ce qui m'attend ; les missionnaires et les indigènes m'ont prévenu. Depuis vingt-cinq ans, un seul homme, un missionnaire français, a pénétré au cœur du Laos, et il a eu juste le temps de revenir mourir dans les bras du bon et vénérable prélat, Mgr Pallegoix. Je connais la misère, les fatigues, les tribulations de toutes sortes auxquelles je m'expose. Je puis payer d'une fièvre mortelle la moindre imprudence; et qu'est-ce que la prudence dans ces climats dangereux? Cependant ma destinée me pousse ; je sens qu'il me faut obéir et marcher ; je me confie en la bonne Providence, qui a veillé sur moi jusqu'à présent... Donc, en avant. »

On aime et on admire cette généreuse résolution, et l'on fait des vœux pour que le courageux explorateur revienne sain et sauf de ce dangereux voyage. Hélas ! il n'en fut rien. Arrivé à Luang-Prabang, capitale du Laos, Henri Mouhot fut atteint d'une fièvre mortelle, et le 29 octobre 1861, il écrivit sur son journal ces paroles qui furent les dernières tracées de sa main : « Ayez pitié de moi, ô mon Dieu. » Je veux recueillir quelques-uns des souvenirs que nous a laissés cet intrépide Franc-Comtois, peut-être un peu oublié de ses compatriotes, et qui, mort à l'âge de trente-six ans, aurait pu devenir une des lumières de la science, s'il n'en avait été trop tôt le martyr.

Henri Mouhot naquit à Montbéliard le 15 mai 1826. Ses parents n'avaient qu'une fortune bien modeste; mais ils songeaient avant tout à l'avenir de leurs enfants, et s'imposèrent de lourds sacrifices afin de pourvoir à leur éducation. La mère de Henri, femme vertueuse et institutrice zélée, mourut de bonne heure, épuisée par les fatigues que lui avait imposées son dévouement maternel. Son père vit encore. C'est un vieillard vénérable, qui remplit à Montbéliard les humbles fonctions de receveur de l'octroi. Il a peut-être le droit de s'étonner que les services rendus à la science par son fils n'aient pas eu le pouvoir d'attirer sur lui-même l'intérêt de ses contemporains.

Henri Mouhot, qui se destinait à l'enseignement, se sentit attiré particulièrement vers l'étude des sciences naturelles. A cette disposition il joignait un grand esprit d'investigation, un vif amour des arts, une remarquable aptitude pour les langues. De bonne heure il conçut le désir de trouver dans les voyages lointains un complément à ses études, et il se rendit en Russie, dans le double espoir de s'instruire et de chercher fortune. Pendant les douze années qu'il passa dans ce vaste empire, il le parcourut dans tous les sens, se faisant aimer partout par son caractère sympathique et par son aptitude à communiquer les connaissances qu'il avait acquises.

Accueilli avec faveur dans les sociétés littéraires et artistiques de l'empire des czars, Henri Mouhot prit son diplôme de professeur et fut admis, en cette qualité, dans le corps des cadets de Voronéje. Les nombreuses excursions qu'il fit en Russie ne furent jamais stériles. Habile photographe, dessinateur de talent, il ne négligea, dit un de ses amis, aucune occasion d'augmenter ses collections de dessins ou d'épreuves photographiques, représentant les sites divers des pays, les portraits des hommes distingués, les richesses des musées, les monuments du style semi-byzantin.

Un homme au cœur généreux, un Français surtout, ne pouvait manquer d'être souvent froissé du spectacle qu'offrent les actes du gouvernement despotique de la Russie. Henri Mouhot, tout en restant, par prudence, étranger à la politique, éprouvait pour l'absolutisme moscovite une répulsion qu'il a plusieurs fois exprimée dans ses écrits. Il a même composé sous ce titre : *Le Servage en Russie*, un ouvrage resté inédit, dans lequel il essayait, sous la forme d'un roman, de flétrir cette grande plaie de l'empire russe.

Malgré l'accueil qu'il avait rencontré partout, des circonstances impérieuses l'obligèrent de quitter la Russie. Comme la guerre de Crimée était sur le point d'éclater, il ne voulut pas rester au milieu d'une nation en lutte avec sa propre patrie, et revint passer quelques jours au sein de sa famille. Ce ne fut qu'une halte. Henri Mouhot se remit bientôt en route, accompagné, cette fois, de son frère Charles, dont l'affection et le dévouement devaient être si précieux pour lui.

Les deux voyageurs parcoururent successivement l'Allemagne, l'Italie, la Hollande, visitant les riches musées, explorant les sites remarquables, et reproduisant par le dessin ou la photographie les merveilles de l'art et de la nature. A la Haye, ils fondèrent un grand établissement artistique qu'ils transportèrent ensuite en Angleterre. C'est dans ce dernier pays que la vocation de Henri Mouhot allait se décider d'une manière définitive. Il s'était fixé, avec son frère, dans l'île de Jersey, où sa vie se partageait entre la culture des arts et l'étude de l'histoire naturelle. Plein d'ardeur pour cette science, il aspirait à l'enrichir encore de découvertes nouvelles, et rêvait, dans ce but, de lointains voyages dans les régions encore inexplorées.

Un jour il lisait un ouvrage publié en Angleterre sur le royaume de Siam. Cette lecture fut pour lui comme une révélation de sa destinée. Les régions intérieures de l'Indo-Chine étaient encore peu connues. Les missionnaires catholiques y avaient pénétré sans doute ; mais leurs voyages avaient pour but principal la conversion des infidèles, et l'étude de la nature et des monuments du pays n'était pour eux qu'un accessoire. Henri Mouhot résolut d'entreprendre, dans cette contrée, un voyage scientifique, en remontant le cours des grands fleuves qui descendent du Thibet, et qui arrosent de longues et superbes vallées. Il aurait voulu accomplir cette mission au nom de sa patrie ; mais les circonstances difficiles où la France se trouvait alors engagée, ne lui permirent pas de compter sur le concours du gouvernement de son pays. Ce furent des sociétés géographiques et zoologiques de Londres qui secon-

dèrent son entreprise. Marié depuis quelque temps à une parente du célèbre voyageur anglais Mungo-Park, il trouva, dans les relations que lui ménagea cette alliance, des hommes qui surent apprécier son mérite et qui l'aidèrent à exécuter son projet. Le 27 avril 1859, il dit adieu à sa femme, à son frère, à ses amis, et s'embarqua à Londres sur un navire de commerce. Cinq mois après, il entrait dans les eaux du Ménam, ce beau fleuve qui traverse la ville de Bangkok, et dont le cours, large et profond, peut recevoir les navires du plus fort tonnage.

Henri Mouhot avait toutes les qualités requises pour courir heureusement les chances d'un voyage aventureux : vigueur de la santé, agilité du corps, habitude des courses fatigantes, énergie de la volonté, vivacité de l'intelligence, souplesse du caractère. Mais on ne se lance pas dans de vastes contrées inconnues et sauvages, sans éprouver au départ une émotion légitime. Toutefois, s'il ne pouvait se dissimuler les difficultés de l'entreprise, il était encouragé par l'espoir de rencontrer, dans le voisinage des grands fleuves, plusieurs stations de missionnaires catholiques. Il savait qu'une cordiale hospitalité l'attendait dans ces modestes résidences où il devait trouver, non-seulement des Français, mais aussi des Franc-Comtois, et en particulier M. Arnoux, missionnaire chez les sauvages Stiengs, et M. Guilloux, résidant à Brelum (1). « La vue de la croix, dit-il, dans ces pays éloignés, fait le même bien au cœur que la rencontre d'un ami de vieille date. A sa vue on se sent soulagé, on sait qu'on n'est plus seul. Le dévouement, l'abnégation de ces pauvres et bons missionnaires, providence des voyageurs, modestes pionniers de la science et de la foi, sont dignes d'admiration, et ce serait de l'ingratitude que de ne pas leur rendre l'hommage qui leur est dû. »

Bangkok, *la ville royale des anges*, capitale du Siam, est le point de départ et le centre des opérations du voyageur qui veut explorer les vallées immenses qu'arrosent le Ménam et le Mekong. Cette ville présente le double aspect de la civilisation européenne et de la barbarie orientale. Le fleuve majestueux qui la traverse est sillonné de bateaux à vapeur et de

(1) M. Arnoux, né au Mémont, canton du Russey (Doubs), s'épuisa de peines et de fatigues au milieu des pauvres sauvages du Laos. Il mourut à Hong-Kong, le 25 novembre 1864, entre les bras de Mgr Guillemin, évêque de Canton. Quant à M. Guilloux, une note de M. Charles Mouhot le désigne comme étant originaire de Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs. A la même époque, d'autres missionnaires franc-comtois exerçaient le ministère apostolique dans l'Indo-Chine. C'étaient M. J. Ducat, missionnaire à Bangkok, et mort noyé dans le Ménam, en 1862 ; M. Contant, mort en Malaisie un mois après M. Ducat ; M. Cuenot, mort en Cochinchine en 1861, etc.

jonques siamoises, transportant le riz et le sucre, qui forment les branches principales du commerce de ce pays. « Les environs de Bangkok, dit Henri Mouhot, sont, à perte de vue, aussi plats que les *podlers* de la Hollande. La ville elle-même repose sur un archipel d'îlots vaseux que le bras principal du Ménam découpe en deux sections. Celle de droite n'a guère droit qu'au titre de faubourg; car les huttes du peuple, les jardins et les marais, y abondent; les pagodes et les demeures des grands y sont rares. Sur la rive gauche du fleuve, au contraire, la ville proprement dite, entourée de murailles crénelées et flanquées de loin en loin de tours et de bastions, couvre un espace de deux lieues de circuit. Entre les deux sections, des milliers de boutiques, flottant sur des radeaux, s'allongent sur deux rangs en suivant les sinuosités du fleuve, que sillonnent en tout sens d'innombrables embarcations. L'animation qui règne sur les eaux est la première chose qui frappe le voyageur pénétrant au sein de cette capitale par la voie du Ménam. Bientôt son attention est attirée par la vue des palais royaux et des pagodes, projetant dans les airs, au-dessus de l'éternelle verdure de la végétation tropicale, leurs flèches dorées, leurs dômes vernissés, leurs hautes pyramides, sculptées à jour, découpées en guipures et reflétant tous les rayons du soleil, toutes les couleurs du prisme, sur leur revêtement de cristaux et de porcelaines. Cette architecture des *Mille et une Nuits*, la variété infinie des édifices et des costumes, indiquant la diversité des nationalités groupées sur ce point du globe, le son incessant des instruments de musique et le bruit des représentations scéniques, tout cet ensemble est, pour l'étranger, un spectacle aussi nouveau qu'agréable au premier abord. En outre, ici — autre impression étrange — pas de bruit de voitures ni de chevaux; pour vos affaires ou vos plaisirs, vous êtes obligé de descendre ou de remonter la rivière en bateau. Bangkok est la Venise de l'Orient; on n'y entend que le bruit des rames, celui des ancres, le chant des matelots ou les cris des rameurs qu'on appelle cipayes. La rivière tient lieu de cours et de boulevards, et les canaux remplacent les rues. Un observateur n'a de choix, dans ce pays, qu'entre deux positions : s'accouder sur son balcon, ou glisser mollement sur l'eau, couché au fond de son canot. »

Henri Mouhot séjourna cinq semaines à Bangkok pour y faire ses préparatifs de départ. Il recueillit en même temps de curieux détails sur les mœurs et les usages de cette ville, « si belle quand, vue du milieu du fleuve, elle étale aux regards ses palais et ses temples, » mais si triste « quand on pénètre dans les ruelles fangeuses, dans les mille canaux secondaires, étroits et nauséabonds, qui découpent les îlots chargés de

huttes sales et misérables. » Quant à la population, qui s'élève à trois ou quatre cent mille habitants, notre voyageur constate que, loin de former la *cité des anges*, elle forme au contraire un des groupes sociaux les plus énervés au physique et au moral. C'est un mélange de races diverses, où l'auteur nous signale les Siamois proprement dits, avec leurs allures molles et leur physionomie servile, les Chinois, plus intelligents et sachant faire fortune, les Malais, les Cambogiens, les Laotiens, etc. Tous ajoutent la superstition au servilisme, et cette superstition, le plus souvent grossière ou ridicule, se montre quelquefois cruelle et sanguinaire. « Pendant dix longues années, dit l'auteur, j'ai séjourné en Russie; j'y ai été témoin des effets affreux du despotisme et de l'esclavage. Eh bien ! ici j'en vois d'autres résultats non moins tristes et déplorables. A Siam, tout inférieur rampe en tremblant devant son supérieur; ce n'est qu'à genoux ou prosterné qu'il reçoit ses ordres.... Le Siamois, si haut placé qu'il soit, dès qu'il se trouve en présence du monarque, doit demeurer sur ses genoux et sur ses coudes, aussi longtemps que son divin maître sera visible. Le respect au souverain ne se borne pas à sa personne, mais le palais qu'il habite en réclame une part; toutes les fois qu'on passe en vue de ses portiqnes, il faut se découvrir; les premiers fonctionnaires de l'Etat sont alors tenus de fermer leurs parasols, ou tout au moins de les incliner respectueusement du côte opposé à la demeure sacrée; les innombrables rameurs des milliers de barques qui montent ou descendent le fleuve doivent s'agenouiller tête nue, jusqu'à ce qu'ils aient dépassé le pavillon royal, le long duquel des archers, armés d'une sorte d'arc qui décoche au loin des balles de terre fort dure, se tiennent en sentinelles, pour faire observer la consigne et châtier les délinquants. Ajoutons que ce peuple, toujours à plat ventre, dont un tiers, au moins, est esclave de corps et de biens, se donne à lui-même le nom de *thaie*, qui signifie *hommes libres !* »

Ce roi si absolu tient cependant à se montrer *libéral* envers les Européens qui habitent Bangkok. Tous les ans il les invite à dîner le jour de sa fête, et, à cette occasion, Henri Mouhot fut invité quelques jours avant son départ. Mgr Pallegoix, chef de la mission catholique, le présenta au monarque, qui le recut avec la plus grande affabilité. Le festin fut servi dans un vaste péristyle, et le roi y assista en circulant autour des tables et en adressant un mot agréable à chacun, en même temps qu'il chiquait du bétel. Quand notre voyageur prit congé de lui, le prince lui offrit gracieusement, pour ses frais de voyage, un sachet de soie verte contenant des pièces de monnaie d'or et d'argent.

Quelques jours après, le 19 octobre 1858, Henri Mouhot s'embarquait sur le Ménam, avec deux domestiques chrétiens, et se disposait à remonter le fleuve. Son but était d'explorer les antiquités du pays, de déterminer certains points géographiques, et surtout de faire des collections d'histoire naturelle en se procurant des espèces rares ou encore inconnues. Il remonta le fleuve jusqu'à Patawi, et cette excursion, qui ne dura que deux mois, fut cependant abondante en heureuses découvertes. C'est dans ce voyage qu'Henri Mouhot a visité Ajuthia. Il y a deux villes de ce nom dans la vallée du Ménam : l'Ajuthia moderne, peuplée de vingt à trente mille habitants, et l'ancienne, détruite en 1767, qui n'est plus qu'une vaste ruine, où l'on rencontre les restes des anciens temples de Bouddha, cachés aujourd'hui par les arbres qui ont poussé tout à l'entour. « Des monceaux de briques et de terre, dit l'auteur, que surmontent encore quelques sommets, marquent la place où, jadis, des milliers de croyants sont venus se prosterner devant l'autel de Bouddha. Les angles de cet immense quadilatère de décombres, dont j'ai suivi en tout sens, mais non sans peine, les murailles bouleversées et frangées de broussailles, sont encore indiqués par des dômes ébréchés et des pyramides écroulées. Au centre d'une niche antique, démantelée, dont la base seule résiste aux outrages du temps et de l'atmosphère, j'ai mesuré une statue de Bouddha. Elle a dix-huit mètres de hauteur, et paraît de bronze au premier coup d'œil; mais j'ai constaté que, tout entière maçonnée en briques à l'intérieur, elle était simplement revêtue de plaques d'airain de trois centimètres d'épaisseur. Mgr Pallegoix prétend que les ruines d'Ajuthia recèlent d'inépuisables trésors et qu'on y fouille toujours avec succès. Selon lui, une seule des statues qui dorment aujourd'hui sous les éboulis des temples antiques, avait exigé, pour sa confection, 25,000 livres de cuivre, 2,000 livres d'argent et 400 livres d'or. Aujourd'hui, le vautour et l'orfraie nichent dans la couche de décombres qui les a ensevelies (1). »

C'est à Ajuthia que Henri Mouhot rencontra l'excellent missionnaire français, M. Larnaudy, qui mit à sa disposition « ce qu'il avait de mieux à offrir, c'est-à-dire sa petite maison de bambou. » Ce bon Père était aussi naturaliste et chasseur dans ses moments de loisir. Il accompagnait notre voyageur dans ses courses au milieu des bois, et le ramenait le soir dans

(1) Parmi les nombreuses curiosités que M. J. Ducat, missionnaire au Siam, a envoyées à sa famille et à ses amis de Franche-Comté, se trouvaient plusieurs antiquités recueillies à Ajuthia. L'auteur de cette notice conserve précieusement une statuette de Bouddha, trouvée dans cette ville antique, et qui lui a été envoyée comme souvenir par ce regretté compatriote.

sa case, où les attendait un souper que l'appétit faisait toujours trouver délicieux. M. Larnaudy est ce même missionnaire qui a accompagné, comme interprète, les ambassadeurs siamois venus en France en 1860-1861.

Outre les monuments curieux d'un passé plein de mystères, Henri Mouhot recueillait d'autres richesses dans la vallée du Ménam. Il y fit promptement une collection abondante de beaux papillons, d'insectes nouveaux, de coquilles terrestres et d'animaux rares. Son crayon habile y dessinait les sites merveilleux que la gravure a reproduits dans les diverses éditions de son *Voyage*. « Quel contraste, s'écrie-t-il, entre cette nature-ci et celle de notre Europe ! Comparé à ce globe enflammé, à ce ciel étincelant, que notre soleil est pâle, que notre ciel est froid et sombre ! qu'il est doux, le matin, de se lever avant ce soleil éclatant ! Et qu'il est plus doux encore, le soir, de prêter l'oreille à ces mille sons, ces cris stridents et métalliques, qui s'élèvent de tous les points du sol, comme si une armée d'orfèvres et de batteurs d'or était à l'ouvrage ! De silence, de repos, nulle part ; partout et toujours on ne voit, on n'entend que le bouillonnement de la vie dans cette nature exubérante... Que le peuple, dans ce pays, serait heureux s'il ne croupissait pas dans l'esclavage le plus abject ! La nature féconde, cette excellente mère, le traite en enfant gâté : elle fait tout pour lui. Les arbres des forêts sont chargés de légumes et de fruits exquis ; les rivières, les lacs et les étangs abondent en poissons ; quelques bambous suffisent pour la construction d'une maison. Le débordement périodique des eaux se charge, dans la plaine, de rendre la terre d'une fertilité extraordinaire. Ici l'homme n'a qu'à semer et planter ; il abandonne le soin du reste au soleil, et il ne connaît ni ne sent le besoin de tous ces objets de luxe qui font partie de la vie de l'Européen. »

En quittant Ajuthia, Henri Mouhot se dirigea au nord et visita successivement plusieurs villages intéressants. C'est d'abord Arajiek, où il recueillit plusieurs écureuils blancs ; c'est ensuite le mont Phrâbat, pèlerinage fameux, où les Siamois vont en grand nombre adorer, tous les ans, le vestige du pied de Bouddha ; c'est encore Sarabûri, grande ville peuplée de cultivateurs, et composée de maisons faites en bambous et à demi cachées sous le feuillage le long de la rivière ; c'est enfin Pakpriau, village près duquel commencent les cataractes du Ménam. De là il se rendit, à pied, à la montagne de Patawi, qui est le pèlerinage des Laotiens, comme Phrâbat est celui des Siamois. Là ce n'est plus seulement l'empreinte du pied de Bouddha que les dévots viennent vénérer dans sa

pagode; c'est son *rayon* ou son *ombre*. Mais ce que notre voyageur y admira surtout, c'est la magnificence d'un spectacle tel qu'il n'en avait encore rencontré nulle part d'aussi beau. « A la vue de ce panorama inattendu, dit-il, un cri d'admiration sortit en même temps de toutes les bouches. Mes pauvres compagnons, généralement insensibles aux beautés de la nature, éprouvaient cependant un moment d'extase devant ce tableau sulime et grandiose. « Oh! *di*, *di* (beau)! » s'écria mon jeune guide laotien; et demandant à Küe, qui restait silencieux, ce qu'il pensait de cette vue : « Oh! *master*, me répondit-il dans son jargon, les Siamois voir Bouddha sur une pierre et ne pas voir Dieu dans ces grandeschoses; moi content d'être venu à Patawi. »

Ce premier voyage dans l'intérieur de Siam n'était pour Henri Mouhot que comme un essai de ses forces. Il revint à Bangkok, chargé de riches collections, qu'il expédia en Angleterre. Malheureusement elles furent détruites en grande partie dans le naufrage du steamer *Sir James Branke* qui les transportait en Europe. Mais le courage de l'infatigable naturaliste n'en fut point abattu, et il retrouva dans ses nouvelles excursions ce que la tempête lui avait enlevé.

Le second voyage de Henri Mouhot avait pour but l'exploration du Camboge. Il partit à la fin de décembre 1858, sur une barque de pêcheur, en compagnie d'un Annamite élevé au collége des missionnaires de Bangkok, et se dirigea du côté du sud-ouest, le long du golfe de Siam. Le 3 janvier 1859, il arrivait en face de la fameuse roche du Lion, qui forme comme la pointe d'un cap à l'entrée du port de Chantaboun. De loin on dirait un lion couché, et l'on a peine à croire que la nature seule ait moulé ce colosse avec des formes aussi curieuses. Les Siamois ont pour ce rocher, comme pour toutes les choses qui leur paraissent merveilleuses, une espèce de vénération.

Chantaboun est une ville commerçante, dont le tiers de la population est composé de chrétiens. On en exporte à Bangkok une assez grande quantité de poivre, de sucre, de café, de tabac, de poisson salé, des écailles de tortue et des nattes de jonc fort jolies. Le bois d'aigle, la gomme-gutte et la gomme-laque y sont aussi un objet de commerce. « Le bois d'aigle, dit notre naturaliste, est dur, moucheté, et répand une forte odeur aromatique lorsqu'on le brûle. Il sert à brûler, après leur mort, le corps des princes et des hauts dignitaires. Les Siamois l'emploient également en médecine. Le bois de l'arbre qui le produit est blanc et très tendre, et il faut l'abattre et le fendre en entier pour trouver le bois d'aigle qui est répandu dans l'intérieur du tronc. »

A Chantaboun, comme à Ajuthia, Henri Mouhot trouva une cordiale hospitalité chez le missionnaire français, M. Rangfaing, qui mit à sa disposition une chambre de sa modeste demeure. Il passa plusieurs semaines sous ce toit hospitalier, explora le voisinage, et visita ensuite les îles du golfe, dont il nous a laissé des descriptions et des dessins. « Un jour, dit-il, tout à coup la mer s'agita, se souleva et ballotta en tout sens notre légère embarcation. Je ne savais que penser d'un phénomène tout nouveau pour moi, lorsque notre pilote s'écria : « Voyez comme l'eau de la mer bout. » En effet, la mer semblait être en ébullition, et peu d'instants après, un immense jet d'eau et de vapeur fut lancé dans les airs et dura pendant plusieurs minutes. C'était un volcan sous-marin qui faisait éruption. »

Après deux mois de courses dans le golfe de Siam, Henri Mouhot revint à Chantaboun. Il y trouva un véritable trésor dans la personne d'un jeune et intelligent Chinois, nommé Phraï, qui devint dès lors le compagnon de tous ses voyages. Grâce au dévouement de ce zélé serviteur, l'infatigable naturaliste put visiter plus facilement de riches vallées, des chutes d'eau d'une grande beauté, des grottes profondes où il eut à lutter contre d'énormes serpents, et de vastes forêts où il trouva moyen d'enrichir ses collections d'histoire naturelle. C'est dans une de ces courses qu'il découvrit l'empreinte d'un animal inconnu, sur la surface d'un large bloc de granit enfoui au fond d'un torrent. Aidé de Phraï, il réussit à détacher la partie du rocher qui portait cette curieuse empreinte. — En même temps il assistait aux assemblées et aux fêtes populaires où il pouvait mieux étudier les coutumes du peuple siamois, dont il retrace le tableau avec une verve malicieuse.

De Chantaboun, Henri Mouhot se rendit à Kampot, d'où il avait dessein de s'engager dans l'intérieur du pays, jusqu'à Battanbang. Kampot est l'unique port du Camboge, mais il est loin d'avoir le même mouvement que le port de Bangkok. Hormis quelques tonnes de gomme-gutte, un peu d'ivoire, du poisson pêché dans le grand lac par des Annamites, du bois d'ébénisterie et de construction pour lequel il est célèbre, et du coton, le Camboge ne fournit rien au commerce, et le jour où les ports d'Annam seront ouverts aux Européens, les marchands chinois établis à Kampot abandonneront cette ville, qui ne compte au plus que trois cents maisons. Dans ce nombre notre voyageur reconnut bientôt celle où l'attendait une bienveillante hospitalité. Elle était couverte de feuillage et surmontée du symbole de la religion chrétienne. « Ce ne pouvait être, dit-il, que celle de l'abbé Hestrest, missionnaire apostolique de la congré-

gation des Missions-Etrangères. Vous qui lisez ces lignes, ajoute-t-il, avez-vous voyagé au loin? Avez-vous jamais été pendant un temps plus ou moins long privé de votre société habituelle? Avez-vous quitté vos parents ou vos amis pour une longue absence? Enfin, avez-vous jamais souffert? Eh bien! vous saurez ce que peut sur le voyageur errant loin de sa patrie, ce signe divin de la religion. Une croix, pour lui c'est un ami, un consolateur, un appui. L'âme entière se dilate à la vue de cette croix; devant elle on s'agenouille, on prie, on oublie. C'est ce que je fis. »

Ces paroles émues sortaient d'un cœur touché par le spectacle des bienfaits du catholicisme dans ces régions, où il en retrouvait partout la trace. Et cependant Henri Mouhot était protestant. Mais dans aucun poste de péril et de sacrifice il ne rencontrait ses coreligionnaires, et il savait rendre hommage au dévouement incontestable des missionnaires catholiques. Ceux-ci, de leur côté, accueillaient partout avec une charité fraternelle cet homme au caractère si ouvert, à l'âme si sympathique, et qui semblait n'appartenir au protestantisme que par le malheur de la naissance.

L'abbé Hestrest l'accueillit en frère et lui offrit un abri dans sa modeste case. Ce jour-là le roi de Camboge se trouvait par hasard à Kampot. Il connaissait le missionnaire français et l'honorait de sa faveur, et comme il le vit accompagné d'un étranger, il questionna celui-ci sur les motifs de son voyage. Quelques jours après, Henri Mouhot fut admis à son audience, dans une élégante maison de bambou. Il obtint ses bonnes grâces en lui faisant quelques cadeaux (condition toujours indispensable auprès de ces rois de l'Orient). Le prince lui donna une lettre pour le recommander aux autorités du pays, et lui promit trois chariots pour le conduire à Udong, capitale actuelle du Camboge. Mais ces trois voitures ressemblaient *aux voitures à chiens de la Hollande*. « J'envoyai promener, dit notre voyageur, les trois brouettes du roi, avec un compliment pour Sa Majesté, et j'en louai d'autres à mes propres frais. »

Le trajet de Kampot à Udong est de huit jours de marche, à travers une immense forêt où l'on ne rencontre aucun village, mais seulement huit stations de repos destinées à abriter chaque nuit les voyageurs. Cette traversée s'accomplit péniblement sous un soleil de feu, et sur un terrain où l'on ne trouvait qu'une eau presque bouillante. La caravane arriva enfin aux portes de la capitale, bâtie sur la rive droite d'un affluent du Mé-Kong, qui vient des grands lacs du Camboge.

Udong est une ville d'environ douze mille habitants. Les maisons y sont construites en bambous ou en planches. Le marché, tenu par des

Chinois, est remarquable par sa saleté. La plus longue et presque l'unique rue a près d'un mille de longueur. Dans les environs, habitent les cultivateurs et les gens de corvée, ainsi que les mandarins et les autres employés du gouvernement. Le grand nombre de Cambogiens et surtout de chefs qui s'y rendent des provinces, pour le commerce ou pour d'autres affaires, contribue à donner de l'animation à cette capitale. A chaque instant, on y rencontre des mandarins en litière ou en filet, suivis d'une foule d'esclaves portant chacun quelque chose, les uns un parasol, les autres la boîte d'arec, le bétel, etc. On y rencontre souvent aussi des cavaliers montés sur de jolis petits chevaux richement caparaçonnés, couverts de grelots et allant admirablement l'amble, tandis qu'un troupeau d'esclaves, couverts de sueur et de poussière, s'efforcent de les suivre comme une meute d'animaux. Ailleurs passent de légères carrioles traînées par deux petits bœufs trottant rapidement. Quelques rares éléphants s'avançant majestueusement, les oreilles et la trompe en mouvement, s'arrêtent devant les nombreuses processions qui se rendent aux pagodes au son d'une musique bruyante; et, plus loin, des talapoins se suivent à la file, quêtant leur pitance, drapés dans leur manteau jaune et la sainte marmite sur le dos.

En arrivant à Udong, Henri Mouhot fut reçu au palais du second roi (car ici, comme à Siam, il y a deux rois). La cour qui précède le palais royal était défendue par une douzaine de canons jetés au hasard sur le sol, et dans la gueule desquels nichaient les moineaux. Le voyageur fut conduit dans la salle d'audience. Une foule de pages, tous Siamois, beaux jeunes hommes de vingt à trente ans, vêtus uniformément d'un langouti de soie rouge, se tenaient groupés et assis à l'orientale, en attendant Sa Majesté. Quelques minutes après, le roi parut. Aussitôt tous les fronts se courbèrent jusqu'à terre. L'étranger se leva, et Sa Majesté s'avança gracieusement près de lui, d'un air tout à la fois dégagé, distingué et digne. Le prince parut charmé du « farang, » qui revint le visiter les jours suivants, et entra plus avant dans ses faveurs en lui offrant une petite carabine Minié. Le roi l'invita à dîner dans son palais. Il le fit servir à l'européenne, et, par honneur, assista à son repas, à la fin duquel, dit Henri Mouhot, il plaça une boîte à musique sur la table et la fit jouer. « Le premier air qui en sortit me fit un plaisir d'autant plus grand que je ne m'attendais pas à l'entendre dans le palais d'un roi... régnant. C'était la *Marseillaise*. Le roi prit mon mouvement et mon sourire d'étonnement pour de l'admiration. « Connaissez-vous cet air? — Un peu, Sire. » Puis vint un autre, non moins bien connu, l'air des *Girondins* :

« Mourir pour la patrie, etc. » — « Le connaissez-vous aussi ? me dit-il. — J'accompagnai l'air avec les paroles. — Et Votre Majesté, comment aime-t-elle cet air ? — Un peu moins que le premier ! Les souverains de l'Europe font-ils jouer souvent ces deux airs ? — Sire, ils les réservent, comme choses solennelles, pour les grandes circonstances. »

Les jours suivants notre voyageur fit, en compagnie du prince, une promenade officielle dans la ville, visita le palais du premier roi, assista le soir à la comédie, qui n'était qu'une pasquinade fantastique, et se disposa ensuite à partir. Le 2 juillet il quitta Udong avec les éléphants que le roi lui fournissait pour son voyage, et une foule immense accourut se prosterner sur le passage de l'étranger que le prince avait honoré de ses bonnes grâces. Le même jour il arriva au village de Pinhalu, résidence de Mgr Miche, vicaire apostolique du Camboge et du Laos. En l'absence de ce prélat, il fut reçu avec empressement par les missionnaires présents à la résidence. L'un d'eux, M. Fontaine, avait déjà vu Henri Mouhot à Bangkok, et, dès ce jour, leur amitié devint encore plus intime. Un autre, M. Arnoux, avait un double titre à la sympathie du voyageur. Il était non-seulement missionnaire français, mais aussi Franc-Comtois, étant né à Mémont, canton du Russey. Il appartenait à la mission de Cochinchine, et était venu à ce moment chez les sauvages Stiengs pour renouveler ses provisions. « En entendant, dit Henri Mouhot, ces braves et dévoués soldats de l'Eglise raconter leur misère passée et présente, j'étais quelquefois autant amusé qu'ému, tant ils le faisaient gaiement. C'est le propre des enfants de notre vaillante nation de savoir souffrir et mourir le sourire sur les lèvres. » Mgr Miche revint au bout de quatre jours, et son hôte fut heureux de faire la connaissance de « ce héros des missions, dont la simplicité et l'humilité sont égales à son instruction et à la force de son caractère. »

Avant de se rendre à Battambang, Henri Mouhot voulait visiter les tribus sauvages des Stiengs, au delà du grand fleuve Mé-Kong. Ce projet effrayait ses domestiques. Mais la crainte de quelques périls ne pouvait arrêter l'intrépide explorateur. Il quitta Pinhalu dans une petite barque conduite par deux rameurs et se dirigea vers le Mé-Kong. Suivons-le rapidement dans cette excursion, en signalant seulement les stations principales et les curiosités les plus saillantes du voyage.

Henri Mouhot se rendit d'abord à Pénom-Penh, où il devait s'embarquer pour remonter le fleuve. Cette ville longue et sale renferme dix mille habitants. C'est le grand bazar du Camboge, le rendez-vous des pêcheurs qui viennent du grand lac Touli-Sap, et des commerçants qui

s'y rendent pour acheter du coton. Cette population étrangère, plus nombreuse encore que celle de Pénom-Penh, vit dans les bateaux qui sillonnent le Mé-Kong, et forme comme une petite ville flottante. — Après un arrêt d'un jour dans ce lieu, l'embarcation se mit à remonter le fleuve, dont le cours majestueux se précipite comme un torrent. Au bout de cinq jours, on arriva devant la grande île de Ko-sutin, où Henri Mouhot s'arrêta quelques heures pour serrer la main à *un autre pionnier de la civilisation*, M. Cordier, missionnaire apostolique et provicaire de la mission de Camboge. M. Cordier l'avertit que, dans les forêts des Stiengs, il était presque impossible d'échapper à la fièvre. « J'ai eu cette fièvre, lui dit-il, la fièvre des djungles, c'est quelque chose d'affreux, de terrible; jusqu'au bout des ongles je ressentais une chaleur que je ne puis appeler autrement qu'infernale; puis succédait un froid glacial que rien ne pouvait réchauffer. Le plus souvent on y reste. » Ces paroles étaient peu rassurantes. Mais il y avait, dans cette dangereuse région, des coquilles terrestres et fluviales qu'on ne trouvait nulle part ailleurs. Dès lors, l'apôtre de la science n'hésitait pas à se diriger vers cette tribu de sauvages presque inconnue, qui devait lui offrir une étude curieuse et intéressante. « Je me confiai, dit-il, en la bonne Providence, et continuai ma route, en recevant ces dernières bonnes paroles de M. Cordier : — Que Dieu accompagne le pauvre voyageur ! »

Enfin, après avoir pris la voie de terre, traversé d'épaisses forêts, passé des nuits sans abri, subi des intermittences de fièvre, éprouvé le mauvais vouloir des habitants, la caravane arriva à deux journées de Brelum. Là, Henri Mouhot devait trouver un ami encore inconnu, un Franc-Comtois, M. Guilloux, missionnaire apostolique, que le zèle des âmes retenait dans ce désert. Il envoya, à l'avance, un de ses domestiques, Niou, le prévenir de son arrivée. M. Guilloux lui répondit dans ces termes d'une rondeur affectueuse : « Il faut avouer que vous avez du courage, et, avant de vous connaître, je vous porte un vif intérêt. Vous le dirai-je tout franchement? Eh bien ! je vous aime déjà. Soyez donc le bienvenu et le très bienvenu, c'est-à-dire que vous vivrez de la fortune du pot, en ami, en frère, n'est-ce pas? Soyez sans gêne dès votre arrivée, je vous en conjure. Chez les sauvages on vit un peu à la sauvage ; mais de bons cœurs savent tout arranger; ils se comprennent et donnent du ton à ce qui, par soi-même, est on ne peut plus insipide.... Je vous expédie les trois voitures de la maison. Je vous envoie un séminariste annamite à la tête de la caravane; c'est un bon enfant et on ne peut plus expert en ces sortes de choses.... Armez bien votre fusil. Les hôtes de toute espèce

ne manquent pas ici ; mais il y a aussi du bon cœur, du patriotisme et beaucoup de sans-façon. — Tout à vous dans le TT. SS. Cœur de Jésus et de Marie. »

Cette lettre est du 12 août 1859. Quatre jours après, la caravane arrivait au terme du voyage et apercevait, se dessinant sur le ciel au-dessus des bambous, la modeste croix plantée depuis deux ans, au milieu de ces effrayantes solitudes, par deux nobles Français. C'était la mission de Brelum. L'apparition des voyageurs fut saluée par plusieurs décharges de mousqueterie ; ils y répondirent de leur mieux, tandis que le pauvre M. Guilloux, les jambes couvertes de plaies envenimées, résultat des courses où l'entraînait son zèle, s'avançait en chancelant à la rencontre de ses hôtes. « Salut à toi, s'écrie Henri Mouhot, noble enfant de notre chère et belle patrie ! à toi, qui braves la misère, les privations, les fatigues, les souffrances et même la mort, pour apporter à ces sauvages les bienfaits de la religion et de la civilisation ! Que Dieu te récompense de tes nobles et pénibles travaux ; car les hommes sont impuissants à le faire, et, du reste, ta récompense n'est pas de ce monde. »

Le courageux naturaliste resta trois mois au milieu des sauvages Stiengs, courant les bois, chassant les bêtes sauvages de toute espèce et enrichissant ses collections de nombreuses découvertes. On peut lire, dans son *Voyage*, l'intéressant chapitre qu'il a consacré à raconter son séjour dans cette tribu. Il y trouva d'ailleurs ce qu'il désirait, ces beaux coquillages qui ont été, pour la première fois, collectionnés et décrits sous les noms de : *Bulimus Cambogiensis*, — *Helix Cambogiensis*, — *Helix Mouhoti*.

Au mois de novembre, le toit hospitalier de Brelum abritait trois Franc-Comtois ; car M. Arnoux était venu rejoindre ses compatriotes. Il fallut pourtant se séparer, et le 29, Henri Mouhot se mit en route pour revenir à son point de départ, à Pinhalu. M. Guilloux voulut l'accompagner jusqu'à cette mission, où il avait à terminer quelques affaires. Le voyage fut mêlé de quelques incidents intéressants, et, en particulier, de la rencontre de neuf éléphants sauvages, que M. Guilloux réussit à éloigner en tirant un coup de fusil en l'air.

Pour se rendre de Pinhalu à Battambang, il fallait traverser, dans son grand diamètre, le lac Touli-Sap, cette petite Méditerranée du Camboge. Henri Mouhot fit ce trajet en trois jours. « Enfin, dit-il, nous sommes arrivés à Battambang, et, comme partout, c'est un prêtre français qui vient nous offrir l'hospitalité. » C'était M. Sylvestre, qui non-seulement accueillit le voyageur avec bienveillance, mais l'aida encore dans ses recherches de naturaliste et d'archéologue. La plus intéressante de ses

recherches fut, sans contredit, l'exploration des ruines d'Ongkor, que Henri Mouhot alla visiter en compagnie du missionnaire. Ces ruines sont peut-être les plus vastes du monde connu. Je ne puis mieux faire, pour en donner une idée, que de citer la description que l'auteur nous en a laissée dans son *journal de voyage:*

« Nokhor ou Ongkor était la capitale de l'ancien royaume de Camboge ou de Kmer, si fameux autrefois parmi les grands Etats de l'Indo-Chine. Dans la province qui a conservé le même nom se trouvent des ruines si imposantes, fruit d'un travail tellement prodigieux, qu'à leur aspect on est saisi de la plus profonde admiration, et que l'on se demande ce qu'est devenu le peuple puissant, civilisé et éclairé, auquel on pourrait attribuer ces œuvres gigantesques.

» Un de ces temples surtout, qui figurerait avec honneur à côté de nos plus belles basiliques, et qui l'emporte pour le grandiose sur tout ce que l'art des Grecs ou des Romains a jamais édifié, fait un contraste étonnant et pénible avec le triste état de barbarie dans lequel est plongé ce qui reste de descendants du grand peuple auteur de ces constructions.

» Il n'est resté de cet auguste royaume, d'autre souvenir que celui d'un *roi lépreux*, auquel quelques-uns attribuent la fondation du grand temple. La vue seule peut donner une juste idée de ces travaux prodigieux, dans lesquels la patience, la force et le génie de l'homme, semblent s'être surpassés, afin de confondre l'imagination et laisser des preuves de leur puissance aux générations futures.

» Le 20 janvier 1860, au lever de l'aurore, M. Sylvestre et moi nous partîmes pour Ongkor-Wat, situé au nord-est du lac.... Nous traversâmes d'abord le chef-lieu moderne, Ongkor la *Neuve*, qui ne compte pas beaucoup plus de mille habitants.... Après trois heures de marche, nous débouchâmes tout à coup sur une belle esplanade, pavée d'immenses pierres bien jointes les unes aux autres, bordée de beaux escaliers qui en occupent toute la largeur, et ayant à chacun de ses quatre angles deux lions sculptés dans le granit.

» Epuisés par la chaleur et une marche pénible, nous nous disposions à nous reposer à l'ombre des grands arbres qui ombragent l'esplanade, lorsque, jetant les yeux du côté de l'est, je restai frappé de surprise et d'admiration.

» Au delà d'un large espace dégagé de toute végétation forestière. s'élève, s'étend une immense colonnade, surmontée d'un faite voûté, et couronnée de cinq hautes tours. La plus grande surmonte l'entrée, les quatre autres, les angles de l'édifice; mais toutes sont percées, à leur

base, en manière d'arcs triomphaux. Sur l'azur profond du ciel, sur la verdure intense des forêts de l'arrière-plan de cette solitude, ces grandes lignes d'une architecture à la fois élégante et majestueuse me semblèrent, au premier abord, dessiner les contours gigantesques du tombeau de toute une race morte !

» Les autres ruines de la province de Battambang, quoique splendides, ne peuvent donner une idée de celles-ci, ni même laisser supposer rien qui en approche.

» En effet, peut-on imaginer tout ce que l'art architectural a peut-être jamais édifié de plus beau, transporté dans les profondeurs de ces forêts, dans un des pays les plus reculés du monde, sauvage, inconnu, désert, où les traces des animaux sauvages ont effacé celles de l'homme, où ne retentissent guère que le rugissement des tigres, le cri rauque des éléphants et le brame des cerfs.

» Nous mîmes une journée entière à parcourir ces lieux, et nous marchions de merveille en merveille, dans un état d'extase toujours croissant. »

Le voyageur décrit ensuite les objets qui l'ont frappé davantage dans ces ruines incomparables, vestiges d'un peuple dont le nom même restera probablement toujours enfoui sous la poussière et les décombres. Les dessins qui accompagnent ces descriptions peuvent, encore mieux que la parole, donner quelque idée de ces ruines de *Ongkor la Grande*, « dont l'enceinte, de quarante kilomètres de pourtour, a pu contenir autant d'habitants que les plus peuplées métropoles de l'Occident ancien ou moderne. »

Depuis le voyage de Henri Mouhot, les ruines d'Ongkor ont été visitées officiellement par une commission française, envoyée par le vice-amiral de la Grandière. Le capitaine de frégate Doudard de Lagrée, archéologue patient et érudit, fut chargé de diriger ce travail, d'interroger les traditions et les annales du pays au sujet de ces ruines. Il fit exécuter des moulages en soufre et en plâtre sur les bas-reliefs principaux; ces moulages figurèrent à l'exposition de 1867, et furent ensuite transmis à l'exposition des colonies, où l'on peut les voir.

Dans le cours de l'année présente 1859, M. Francis Garnier a publié, dans la *Revue maritime et coloniale*, une série d'articles sur les résultats du voyage archéologique de la commission française. Il y donne en particulier une description exacte des ruines de Ongkor-Wat, qui confirme, complète et rectifie quelquefois celle que Henri Mouhot a eu le mérite de donner un des premiers. Du reste, notre voyageur n'avait pas la pré-

tention de se poser en archéologue. « En traçant à la hâte, dit-il, ces quelques lignes à la lueur blafarde d'une torche, entre la peau d'un singe fraîchement écorché et une boîte d'insectes à classer et à emballer, assis sur ma natte ou ma peau de tigre, dévoré des moustiques et souvent des sangsues, mon seul but a été de dévoiler l'existence des monuments les plus importants, les plus grandioses et du goût le plus irréprochable que nous offre peut-être le monde ancien. » Il séjourna trois semaines dans les murs d'Onkor-Wat, pour dessiner et lever des plans, et revint ensuite à Battambang, dans le dessein de regagner Bangkok. Toutefois il ne put quitter la ville que le 5 mars suivant, ramenant, sur deux chariots, une ménagerie complète et de riches collections d'histoire naturelle. Le 28 mars, il s'embarqua sur le Bang-Chang, et, après une traversée de quelques jours, il arrivait le 4 avril à Bangkok. Son excursion avait duré quinze mois, « pendant lesquels, dit-il, je n'ai pas connu la jouissance de coucher dans un lit, et n'ai eu, en voyage, que de mauvaise eau à boire et une nourriture composée de riz et de poisson sec, ou pour varier, de poisson sec et de riz. Je suis étonné moi-même d'avoir pu conserver ma santé aussi bonne, surtout dans l'intérieur des forêts, où je n'ai pas essuyé une seule atteinte de fièvre, et j'ai toujours gardé mon sang-froid et ma gaieté, surtout quand j'avais le bonheur de faire quelque découverte. Une coquille inédite, un insecte nouveau, me transportait de joie, et jamais je n'éprouvai autant de jouissance que dans ces profondes solitudes, loin du bruit des villes et des intrigues, vivant libre au milieu de cette puissante, grandiose et imposante nature. Et puis mes petites découvertes en archéologie, entomologie et conchyliologie pourront être utiles à la science et aux arts, justifier l'appui des sociétés savantes d'Angleterre qui m'ont patronné, et me faire connaître de ma terre natale, qui a dédaigné mes services. »

A Bangkok, Henri Mouhot sembla retrouver la patrie absente. Un énorme paquet de lettres l'y attendait, dans lesquelles il put relire avec bonheur les lignes tracées par les mains bien-aimées d'un vieux père, d'une femme, d'un frère et des amis qui s'intéressaient à sa destinée. Quand il eut savouré ces douces jouissances et pris quelque repos, il songea au grand voyage qui devait couronner son expédition scientifique. Son projet était de visiter le Laos, en traversant la redoutable *forêt du Roi-du-Feu*, de remonter jusqu'aux confins du Tonquin, de redescendre le Mé-Kong et de revenir par la Cochinchine. Mais la saison des eaux avait commencé, le pays était inondé et les forêts impraticables. Il fallait attendre encore quelques mois avant de mettre son plan à exécution.

Cet intervalle fut consacré à quelques courses moins longues, mais également curieuses, dans la province voisine de Petchabury.

Revenu à Bangkok au mois de septembre 1860, il songea à faire ses préparatifs de départ. Il allait s'enfoncer dans des solitudes plus sauvages encore que celles qu'il avait déjà parcourues. Cette pensée lui rappela le souvenir de ceux qu'il aimait, et le 13 octobre il écrivit à son frère Charles : « A toi, mon bon frère, ma dernière lettre avant de quitter Bangkok, pour mon long voyage au Laos.... Seul avec moi-même dans ces profondes solitudes, je souffrirai plus que toi de ne rien savoir de ce qui touche de près tous ceux qui me sont chers, et, pendant ces dix-huit ou vingt mois, que je pense être en voyage, je ne verrai probablement aucun visage européen, je n'entendrai aucune parole qui me rappelle le pays bien-aimé.... Jusqu'à présent, et sans savoir pour quelle raison, je me suis vu aimé partout, par les bons missionnaires et par les indigènes. Il en sera probablement de même là-haut. La fièvre ne tue pas tous les voyageurs. J'ai traversé des endroits dangereux dans mon voyage au Camboge, j'en suis revenu. Ayons confiance en Dieu, mon frère, et nous reviendrons de celui-ci aussi, et, ce qui est mieux, nous nous reverrons.... Tu sais combien j'aime cette belle nature; tu sais que je ne suis vraiment heureux que dans les bois, le fusil sur le dos, et que là, pourvu que je vous sache tous heureux, je n'ai rien à désirer.... Je pense souvent à notre bon vieux père; mais tant que tu lui resteras, je serai rassuré sur son sort. Fais-lui mes adieux pour moi; répète-lui combien je l'aime, et combien je serais heureux de le revoir après ces longs voyages. Et toi-même, bon frère, soigne bien et aime bien tes chers enfants, mes petits neveux. Pense que la vertu a déjà sa récompense ici-bas; élève-les dans l'amour de Dieu, que tu aimes aussi, puisque tu aimes tout ce qui est bon, grand et charitable. Cette récompense, on la porte en soi. Les belles actions ennoblissent l'âme beaucoup plus que les brevets sur parchemin. Parlez quelquefois du pauvre voyageur. Adieu, mon frère, adieu. »

Cette lettre peint l'homme au cœur bon et sensible, qui se faisait aimer partout sans le rechercher et presque sans s'en apercevoir. Il partit de Bangkok, à l'époque des fêtes du pays. Le Ménam était sillonné de magnifiques et immenses pirogues, chargées et décorées avec ce luxe d'hommes, de dorures, de sculptures et de couleurs que l'Orient seul sait déployer. Le roi se rendait à une pagode où il allait offrir des présents, précédé, escorté et suivi de sa cour. Chacun des mandarins était dans une de ces splendides pirogues dont les rameurs étaient couverts d'étoffes aux couleurs brillantes. Le roi, qui avait à ses pieds quelques

jeunes princes, ses enfants, saluait de la main les Européens qui se trouvaient sur son passage. Tous les navires à l'ancre étaient pavoisés, et chaque maison flottante avait, à son entrée, un petit autel couvert de différents objets où fumaient des bâtons odoriférants. — La plupart des dignitaires, chargés d'embonpoint, étaient mollement appuyés sur des coussins brodés et triangulaires au milieu de leurs magnifiques embarcations, sous une espèce de dais élevé et élégant. Une foule d'officiers, de femmes et d'enfants accroupis ou prosternés, les entouraient, prêts à leur tendre l'urne d'or qui leur sert de crachoir, des boîtes d'arec ou des coupes à thé, faites du même métal, et chefs-d'œuvre des orfèvres du Laos ou du Ligos. Chacune de ces embarcations était montée par quatre-vingts ou même cent rameurs, la tête et le corps nus, les reins ceints d'une large écharpe blanche, tranchant sur le bronze de leur peau et sur leur langouti rouge. Ils lèvent simultanément leurs pagaies et frappent l'eau en mesure, tandis qu'à la proue et à la poupe se tiennent deux autres esclaves, l'un maniant avec dextérité une longue rame qui lui sert de gouvernail, l'autre prêt à prévenir tout abordage.

Un négociant français résidant à Bangkok, M. Malherbe, avait en toute circonstance témoigné les plus vives sympathies à Henri Mouhot. Il voulut, à son départ, l'accompagner quelques heures sur le fleuve.

Quand ils se séparèrent, notre voyageur ému ne put se retenir de verser quelques larmes. Il se sentait de nouveau seul avec lui-même. Mais il comptait toujours sur la bonne Providence, et tous les soirs, pour tromper son exil, il s'entretenait avec ses souvenirs, relisait les lettres de ses amis, et se faisait ainsi, par la pensée, des compagnons de voyage. Il était conduit par quatre rameurs laotiens, et, surtout, accompagné de son bon et fidèle Phraï, si actif, si intelligent, si laborieux. Il avait, en outre, un domestique chinois, nommé Deng, doué de qualités précieuses, mais ayant aussi son petit défaut : « De temps en temps, raconte-t-il, il aime à boire un petit coup, et je l'ai souvent surpris aspirant, à l'aide d'un tuyau de bambou, l'esprit de vin des flacons dans lesquels je conserve mes reptiles. Un jour, pris d'une soif dévorante, il profita de mon absence pour ouvrir une caisse, et saisissant, dans la précipitation de la crainte, la première bouteille qui lui tomba sous la main, il but tout d'un trait une partie de son contenu. Je rentrais comme il s'essuyait la bouche avec la manche de sa chemise. Vous dire les grimaces et les contorsions du pauvre diable, c'est impossible; il criait de toutes ses forces qu'il était empoisonné; il avait répandu une partie du liquide sur sa chemise et en avait la figure toute barbouillée; le malheureux

avait eu la mauvaise chance de tomber sur ma bouteille d'encre. »

Le temps était fort beau, et l'inondation qui couvrait tout le delta du Ménam permit à Henri Mouhot de couper à travers champs pour aller visiter Nophaburg, où les rois de Siam avaient autrefois leur résidence d'été, et venaient chasser l'éléphant pendant les hautes eaux. Cette ville est le chef-lieu d'une des plus riches provinces du pays. Le voyageur y retrouva un souvenir du règne de Louis XIV. C'était une petite pagode, qui fut autrefois la chapelle catholique de Constance, cet aventurier de génie qui, le premier, rêva la rénovation de l'Orient par l'Occident, fit concéder aux Français, avec l'appui de Louis XIV, les places de Bangkok et de Mergui, et périt victime des intrigues du vieux parti conservateur siamois. L'architecture de cette chapelle est bien celle du XVIIe siècle, et on y lit encore cette inscription, gravée en lettres d'or sur le baldaquin d'un autel à colonnes cannelées : *Jesus hominum Salvator*.

Notre voyageur, qui rencontra, dans cette traversée, une multitude de talapoins, nous donne une étude intéressante sur cette corporation. Ces religieux voguaient alors vers Ajuthia, rendez-vous de la procession nautique, qui, chaque année, se rend en grande pompe au sommet du delta, pour signifier au Ménam que sa crue est suffisante, et qu'il ait, en conséquence, à baisser le niveau de ses eaux. Henri Mouhot arriva lui-même, pour la seconde fois, à Ajuthia. Il y fut témoin d'une chasse curieuse aux éléphants, qui abondent dans les forêts voisines. Il est facile de les prendre à cette époque, parce qu'ils sont repoussés en masse par les eaux du fleuve qui inondent leurs pacages habituels. On les amène ainsi dans le Kraal ou grand parc construit pour eux près de la ville, et qui forme le dépôt de remonte le plus vaste et le mieux organisé du royaume.

Le 19 octobre, Henri Mouhot serra affectueusement la main au bon missionnaire M. Larnaudy, et quitta Ajuthia pour se diriger vers Khao-Khoc, lieu choisi par les rois de Siam pour y bâtir une place forte. Le long de la route, il visitait les mandarins, et, selon l'usage, leur faisait quelques petits cadeaux pour se les rendre favorables. L'un d'eux lui demanda un remède contre des douleurs rhumatismales. Il lui fit une préparation d'eau sédative selon la méthode Raspail. « Heureux Raspail, s'écrie-t-il, dont le *système* va soulager les souffrances humaines jusqu'au fond des provinces les plus reculées de l'Asie. » — Enfin, après avoir lutté contre le rapide courant du fleuve, on arrive à Khao-Khoc. Cette ville *royale* est entourée de marécages, de broussailles et de hautes herbes qu'on enlève quand le prince vient visiter son *palais*. La caravane, ne

trouvant point de logis, construisit une cabane de bambous et s'y installa. Le dessein de Henri Mouhot était de séjourner quelque temps en ce lieu, qui était favorable à la chasse des insectes. « Les longicornes abondaient, dit-il, et aujourd'hui j'ai une boîte pleine de plus de mille insectes rares et nouveaux. » Les habitants du pays, et jusqu'aux talapoins, venaient chaque jour lui apporter des *bêtes*, qu'il payait d'un bouton de cuivre, de quelque verroterie ou d'un peu de toile rouge. C'est là qu'il apprit qu'on venait de découvrir dans le Laos un *éléphant blanc*, et qu'on le conduisait solennellement à Bangkok. L'éléphant blanc est le dieu Apis des Siamois. C'est l'animal sacré, marqué des signes divins, et sa découverte est un heureux événement. Quelques jours après, Henri Mouhot redescendit en sa compagnie jusqu'à Bangkok. Il fut témoin de la vénération du peuple pour cet être surnaturel. On lui rendit tant d'honneurs, on lui fit avaler tant de friandises, que le pauvre fétiche en creva.

Khao-Khoc était un séjour aimé de l'infatigable naturaliste, à cause de l'abondance des chasses. Dans les profondeurs des bois, il ne rencontrait pas seulement des insectes. Un jour que ses deux compagnons, fatigués, dormaient au pied d'un arbre, un grand léopard se glisse dans l'épais feuillage et prend déjà son élan pour se jeter sur un des domestiques endormis. L'habile chasseur n'eut que le temps de viser et de frapper d'une balle l'animal, qui alla rouler à quelques pas. Cette rencontre désagréable n'était pas la première qu'il eût faite dans ce genre, et les peaux de léopard qui lui servaient de lit étaient le fruit de semblables chasses.

L'année 1860 touchait à son terme. Henri Mouhot reporte alors sa pensée vers les êtres qui lui sont chers. « Plus d'un cœur ami, à cette heure, répond aux battements du mien ; j'en suis sûr, des vœux pour le pauvre voyageur s'élèvent à la fois et identiques des foyers de mon père, de ma femme et de mon frère.... Je suis aux *portes de l'enfer*, comme les Laotiens appellent cette *forêt du Roi-du-Feu*. Je n'ai rien qui pourrait effrayer les démons qui l'habitent, aucun talisman, que mon amour pour la science et ma croyance en Dieu. Si je dois mourir ici, quand l'heure sonnera, je serai prêt. »

C'est de Khao-Khoc qu'il écrivit, à la fin de décembre, à sa belle-sœur, pour lui souhaiter une bonne année. « Pensez de temps en temps, lui disait-il, au pauvre voyageur qui, tous les jours, va s'éloigner un peu plus du monde civilisé. C'est dans ces solitudes surtout qu'on pense à Dieu, qu'on a besoin de se retremper dans la prière, sans laquelle il me

serait impossible d'accomplir ma course. Car là, ma chère enfant, je n'aurai pas la consolation de rencontrer ces bons missionnaires, nos frères, comme au Camboge et à Brelum. Leur amour, leurs souffrances, leur foi profonde, nous aident à supporter bien des maux. On respire avec eux un air de la patrie, et puis on a leur exemple ! » Du reste, il se félicitait de sa santé, toujours florissante, et se disposait à s'élancer au cœur du Laos, où il espérait rencontrer, comme il le disait familièrement, « des êtres curieux et cocasses. »

Mais pour le moment ses prévisions furent trompées. Après avoir remonté le fleuve jusqu'à Béatioume, et traversé une partie de la forêt du Roi-du-Feu, il arriva, le 28 février, à Tchaïapoune, au nord de la ville de Korat. Il espérait y obtenir des éléphants pour continuer sa route. Mais le gouverneur refusa tout, et le pauvre voyageur fut obligé de revenir à Bangkok, réclamer l'assistance du consul, des ministres et du roi lui-même. Heureusement, il fit ce voyage en compagnie de la magnifique caravane qui conduisait l'éléphant blanc à Bangkok. Tout se passa bien, au moins pour les voyageurs. Quinze jours plus tard, Henri Mouhot était de nouveau sur la route du Laos, et s'engageait dans la forêt du Roi-du-Feu. Même dans la bonne saison, ce passage est redoutable, et il y meurt au moins un voyageur sur dix. Dans la saison des pluies, lorsque tous les torrents débordent, que la terre est partout détrempée, et que le voyageur ne cesse de transpirer au milieu d'une atmosphère d'une puanteur extrême, que de victimes doivent succomber ! Et cependant, à certaine époque de l'année, c'est par là que descendent tous les jours des caravanes de quatre-vingts à cent bœufs, qui transportent des peaux de daim, de cerf, de panthère, des langoutis de soie et de coton, des queues de paon, de l'ivoire, des dents d'éléphants, du sucre, etc.

Notre voyageur était aux portes d'un pays presque inconnu, où les *blancs* ont rarement pénétré. Son fidèle Phraï l'attendait à Korat, où il était resté pour garder les bagages. Cette ville compte cinq à six mille habitants. On y remarque le quartier chinois, qui est le bazar de Korat, et qui comprend environ 70 maisons entourées de palissades de neuf pieds de hauteur et fortes comme celles d'un rempart. « Ces précautions, dit Henri Mouhot, sont de la plus grande nécessité, car Korat est un nid de voleurs et d'assassins, le repaire de l'écume des deux races siamoise et laotienne, bandits et gens sans aveu, échappés d'esclavage ou de prison, et attirés là sur une scène plus digne d'eux, comme les corbeaux et les loups qui suivent les armées et les caravanes. Ce n'est pas qu'ils jouissent d'une impunité complète ; le gouverneur de Korat est vice-roi de ce tout

petit Etat. Il a droit de vie et de mort, et il en use, dit-on, avec un sang-froid implacable; il coupe une tête et un poignet sans y mettre beaucoup de façon. » Les Chinois forment la partie la plus saine de la population de Korat. Le commerce, l'habitude du travail, leur procurent l'aisance; mais les terribles passions du jeu et de l'opium ternissent leurs bonnes qualités.

Après avoir séjourné quelque temps à Korat et visité les curiosités du voisinage, Henri Mouhot pénétra enfin dans ce Laos encore inexploré. Le voyage fut semé de divers accidents, gais ou tristes, que l'auteur raconte avec son *humour* et sa verve ordinaire. Le 24 juin, il retrouvait *un ami connu*, en rencontrant au village de Paklaïe les rives du Mékong, ce fleuve immense, plus large en ce lieu que le Ménam à Bangkok. De Paklaïe, il lui fallut encore un mois de marche pour atteindre Luang-Prabang, capitale du Laos, où il arriva le 25 juillet. C'est là qu'il devait mourir. Recueillons ses dernières paroles, soit dans les éditions françaises de son *Voyage*, soit dans les dernières lettres qu'il écrivit, et dont nous devons la communication à la bienveillance de son frère, M. Charles Mouhot, aujourd'hui résidant à Nice.

Luang-Prabang est une charmante petite ville de sept à huit mille habitants, dans une situation des plus agréables. La vallée circulaire où elle est assise rappelle les beaux sites des lacs de Côme et de Genève. Elle est bâtie sur les deux rives du Mékong. La partie gauche, la plus considérable, entoure un mont isolé, au sommet duquel s'élève une pagode. Quelque temps après son arrivée à Luang-Prabang, Henri Mouhot écrivit à sa femme : « Jamais événement n'a causé plus de sensation dans cet Etat que l'arrivée du « farang » à longue barbe. Du plus petit jusqu'au plus grand, tout le monde a voulu voir « un blanc, » et, depuis, cette curiosité n'est pas encore satisfaite. Quand je traverse la ville pour aller au marché étudier les types ou visiter les pagodes, suivi de mes fidèles Chinois, vêtu de mon costume d'une blancheur immaculée, toute la foule forme haie sur mon passage, en s'accroupissant et en me suivant du regard à perte de vue. Partout où je passe, règne le silence le plus complet, et les égards qui me sont rendus sont ceux accordés aux souverains et aux princes du pays. Comme à eux, le roi, par acte scellé, m'a donné droit de vie et de mort sur tous ses sujets. Pauvres gens! je voudrais vous relever tous de l'ignominie dans laquelle vous croupissez. Les gens de cette ville me font l'effet d'être les plus misérables que j'aie encore rencontrés; jusqu'aux femmes et enfants, tous sont fumeurs d'opium; on dirait une nation de crétins. »

L'audience que le voyageur avait demandée au roi ne lui fut accordée que le 5 août ; mais elle fut d'une pompe *mirobolante*. Il la décrit ainsi à son frère : « Tout le sénat était sous *les armes*. La salle du trône, sorte de hangar comme ceux qu'on élève dans nos villages les jours de fête, était tendue de toutes les couleurs qu'ils avaient pu réunir. Sa Majesté « le roi des Ruminants, » un triste sire et un sire bien triste, trônait à une extrémité de cette salle, mollement demi couché sur un divan, ayant à sa droite quatre gardes accroupis, tenant chacun un sabre ; derrière lui, une kyrielle de princes prosternés ; plus loin, les sénateurs tournant le dos au public, le nez dans la poussière ; puis en face de Sa Majesté, ton pauvre frère, tout habillé de blanc, tranquillement assis sur un tapis, ayant à sa droite des bassins, des théières et crachoirs d'argent, contemplant cette scène grotesque, et ayant beaucoup de peine à tenir son sérieux, tout en fumant son bouri, et songeant à toi, qui n'aurais pas manqué de faire quelque fameux calembourg sur toute cette *basse-cour*. Cette visite me coûta un fusil pour le roi, une quantité d'autres petits présents pour les princes.

» Le lendemain de ma première audience, j'en eus une autre du deuxième roi, qui voulait aussi des cadeaux ; je cherchai dans ma caisse de bimbelotterie, et j'y découvris une loupe, une paire de lunettes à verres ronds, avec lesquels Sa Majesté a l'air d'un gorille sans poils, un pain de savon (elle en avait besoin), un flacon d'eau de Cologne et une bouteille de cognac. Cette dernière fut ouverte séance tenante et jugée fort bonne.

» Je distribuai ensuite aux princes des estampes dont j'avais fait provision à Bangkok, de beaux cavaliers cosaques, la lance au poing, des Napoléon-le-Grand à deux sous, des batailles de Magenta, des Victor-Emmanuel, des Garibaldi, très enluminés de blanc, de bleu, de rouge, des zouaves, des clous à tête dorée, de l'eau-de-vie camphrée, etc. Il fallait voir comme ils étaient heureux et contents. »

Ces *prodigalités* attirèrent au voyageur naturaliste la protection des princes et la sympathie de tous. On s'empressa de l'aider et, grâce au concours des Laotiens, il recueillit des richesses inappréciables pour ses collections d'histoire naturelle. Il visita les districts du royaume, étudia les mœurs des habitants, aussi bien que les dispositions géologiques et topographiques du pays, se livra avec ardeur à la chasse des insectes et même du rhinocéros, qu'il n'avait encore rencontré nulle part dans ses courses précédentes. Le soir, rentré au logis, il rangeait ses collections et rédigeait son journal, qu'il écrivit exactement jusqu'au 5 septembre.

Depuis cette date jusqu'au 29 octobre, son carnet ne porte que quelques notes dont les deux dernières sont ainsi conçues : « Le 19, je suis atteint de la fièvre. — Le 29, ayez pitié de moi, ô mon Dieu!... »

Tout était fini pour le « pauvre voyageur. » C'est de Luang-Prabang qu'il écrivait, trois mois auparavant, à sa belle-sœur : « Encore une année ou deux, ma bonne sœur, et je songerai à faire mes paquets, cette fois *pour le bon motif,* c'est-à-dire pour retourner au milieu de vous tous, que j'aime, hélas!... J'espère que tout va bien au logis. Embrassez bien vos petits amours pour moi ; parlez-leur quelquefois de leur oncle *Barbe-rousse*, qui pense souvent à eux dans un pays éloigné, et recueille de tous côtés des contes pour les amuser ou les endormir à son retour. » Ce bonheur qu'il se promettait ne lui fut pas donné. Il mourut le 10 novembre 1861, et fut enterré selon le rite européen par les soins de ses fidèles domestiques Phraï et Deng.

Plus tard, les restes de Henri Mouhot furent ramenés à Bangkok et enterrés dans le cimetière chrétien de cette ville, où ses compatriotes lui élevèrent un monument funéraire. Ses collections et ses papiers furent envoyés en Angleterre, et son frère a contribué avec tout le zèle que lui inspirait l'affection fraternelle, à la publication du *Voyage* de Henri Mouhot. Cet ouvrage intéressant a eu déjà plusieurs éditions, à Londres chez Murray, et à Paris chez L. Hachette. Ce qu'on y rencontre, ce n'est pas seulement le savant naturaliste, c'est surtout l'homme de cœur dont on ne peut s'empêcher d'aimer le caractère. Ce livre peut être mis entre les mains de tout le monde, et il fera du bien à tous.

Henri Mouhot est né protestant ; mais en face du dévouement des missionnaires qu'il a rencontrés dans ses courses, il s'est senti catholique, et il a compris que là où sont les œuvres, là est la vraie foi. Partout les missionnaires français l'ont accueilli comme un frère, et l'un d'eux, en apprenant sa mort, écrivit à M. Charles Mouhot la lettre suivante, qui terminera cette notice :

« Quel digne frère vous pleurez, et moi un bien digne ami.... J'ai eu l'honneur de connaître M. Henri Mouhot, la première fois à Bangkok, et une seconde fois au Camboge, où nous le possédâmes pendant dix ou douze jours, partageant avec nous notre habitation et notre table, toujours ouverte aux dignes compatriotes que le hasard conduit dans nos parages. Tous les confrères n'ont eu qu'à se féliciter d'avoir eu des rapports avec un savant si dévoué, un Français si poli, un chrétien si exemplaire, dernière qualité très appréciée des missionnaires. Quand M. Mouhot partit de Pinhalu, il me témoigna le désir, à ma grande satisfaction, de garder

une *Journée chrétienne,* que je lui avais remise, à sa demande, pour assister à la sainte messe le dimanche. Sa foi comme chrétien, son dévouement comme savant, et l'observation de toutes les convenances comme gentleman parfaitement accompli, l'ont rendu très cher à tous les missionnaires qui ont eu le bonheur de le posséder quelques jours avec eux. Aussi nous faisions-nous un vrai plaisir de lui rendre les petits services en notre pouvoir dans la pénible tâche qu'il s'était imposée d'explorer ces contrées.... Il voulut explorer le Laos, dont le climat est si funeste aux étrangers. C'est là que Dieu l'a appelé à une meilleure vie... J'ai appris, étant en mission, la mort de mon père, puis la mort de ma mère... Je vous certifie que ces deux annonces ne m'ont pas fait plus d'impression que la nouvelle de cette mort d'un homme tel que je n'en avais point encore rencontré de semblable, depuis vingt ans que j'habitais ces contrées. Et cependant le voir mourir abandonné de tout secours..., assurément c'était plus qu'il n'en fallait pour sentir ses larmes couler au souvenir si touchant que je conservais de ce bon et bienveillant ami (1). »

Je n'ajouterai rien à cet éloge, assez beau pour servir d'oraison funèbre à Henri Mouhot.

J.-M. SUCHET.

(1) Lettre de M. Fontaine, missionnaire en Cochinchine.



ÉTUDE SUR QUELQUES GÉNÉRAUX FRANC-COMTOIS CÉLÈBRES

DU SIÈCLE DERNIER.

LE COMTE DE SAINT-GERMAIN,

Lieutenant général, ministre de la guerre.

A l'époque où Morand, Pajol, Préval et d'autres illustrations de notre province n'étaient encore que des enfants, un Franc-Comtois dont le nom occupa l'Europe descendait dans la tombe; c'était le comte de Saint-Germain : mélange de qualités et de travers, génie observateur et calme sur un champ de bataille, esprit impatient et turbulent partout ailleurs, il avait eu la gloire, pendant la guerre de Sept ans, d'embarrasser le génie du grand Frédéric, et avait su, mieux que tout autre, ralentir le cours des désastres des armées françaises.

Claude-Louis-Claire-Elisabeth, comte de Saint-Germain, naquit à Vertamboz près de Clairvaux, le 15 avril 1707 : il était lieutenant dans un régiment de dragons lorsqu'il s'expatria à la suite d'un duel sanglant, et alla prendre du service à l'étranger.

Rappelé dans son pays par le maréchal Maurice de Saxe, il fit avec distinction la guerre de la Pragmatique Sanction et la guerre de Sept ans, et s'éleva rapidement au grade de lieutenant général.

Durant la guerre de la Pragmatique Sanction, il s'est couvert de gloire à Raucoux (11 octobre 1746), à Laufeld (2 juillet 1747), et à la prise de Berg-op-Zoom, que le comte de Lowendal emporta d'assaut le 16 sepbre 1747, après deux mois de tranchée ouverte.

Lieutenant général en 1748, le comte de Saint-Germain était commandant de la basse Alsace en 1756, lorsque éclata la guerre de Sept ans. Il défendit Dunkerque contre les Anglais, fut appelé au commandement des brigades d'Auvergne et d'Anhalt, sauva les débris de l'armée fran-

çaise à Rosbach (5 novembre 1757), couvrit la retraite à Crevelt (23 juin 1758), et se distingua à Minden (9 juillet 1759). Au début de la campagne de 1760, il commandait la réserve de gauche, forte de trente-sept bataillons et trente-huit escadrons, et avait son quartier général à Dusseldorf; il passa le Rhin le 16 juin, s'établit à Dortmann le 20, et eut une glorieuse part à la bataille de Corbach (10 juillet).

Après la paix de 1763, Saint-Germain quitta de nouveau sa patrie, et offrit ses services au Danemarck, où il devint ministre de la guerre de Christian VII, et bouleversa la constitution militaire de ce pays. Ses étranges réformes le firent promptement tomber du pouvoir, et il se retira dans une métairie de Lauterbach, où il se mit à cultiver la terre. C'est là qu'il reçut de Louis XVI le message qui lui annonçait sa nomination au ministère de la guerre.

Le maréchal du Muy était mort le 10 octobre 1775, et le comte de Saint-Germain, lieutenant général, qui avait fait avec une rare distinction les campagnes des deux dernières guerres, fut appelé à lui succéder. Il resta au ministère de la guerre du 27 octobre 1775 au 27 septembre 1777.

Le premier soin du comte de Saint-Germain fut d'appeler auprès de lui le comte de Guibert, célèbre écrivain militaire et auteur de l'*Essai général de tactique militaire,* esprit réformateur qui s'associa à la pensée du ministre. En 1776, il eut pour adjoint le prince de Montbarrey, secrétaire d'Etat en survivance, avec le titre de directeur de la guerre.

Toutes les réformes qu'entreprit Saint-Germain, tous les bouleversements qu'il tenta, toutes les innovations extravagantes qu'il voulut introduire, surtout sa fameuse ordonnance qui condamnait aux coups de plat de sabre les soldats coupables d'une faute de discipline, et qui souleva la clameur générale, le rendirent tellement impopulaire qu'il donna sa démission. Le ministre avait d'abord eu l'idée d'infliger aux militaires la correction des coups de bâton; en ayant parlé à un officier franc-comtois, Bourdon de Sigrais (1), qu'il consultait quelquefois, Sigrais désapprouva sans hésiter une peine ignominieuse. Eh bien! lui dit Saint-Germain, des coups de plat de sabre? — Mais, Monseigneur, répliqua Sigrais, ce sont toujours des coups.

Le comte de Saint-Germain fit supprimer la peine de mort contre les

(1) Auteur des *Considérations sur l'esprit militaire des Germains* depuis l'an de Rome 640 jusqu'au commencement de la monarchie française, vers l'an 476 de l'ère vulgaire.

déserteurs et réorganisa les bureaux de la guerre en juin 1776. On lui doit aussi l'ordonnance du 31 décembre 1776, concernant le corps du génie. Il mourut en 1778. Ses mémoires et sa correspondance avec Paris-Duverney ont été publiés.

LE PRINCE DE MONTBARREY,

Lieutenant général, ministre de la guerre.

Le comte de Saint-Germain eut pour successeur au ministère de la guerre le prince de Montbarrey.

Alexandre-Marie-Eléonore de Saint-Mauris, prince de Montbarrey, était né à Besançon le 20 avril 1732. Il embrassa de bonne heure la carrière des armes, fit avec distinction la campagne de Flandre pendant la guerre de la Pragmatique Sanction, et se signala particulièrement à la bataille de Laufeld (2 juillet 1747); puis il prit part à la guerre de Sept ans, fit les campagnes d'Allemagne, et se couvrit de gloire à la bataille de Crevelt, où il fut blessé (23 juin 1758) (1), au combat de Lützelberg (10 octobre 1758), à la bataille de Corbach (10 juillet 1760), etc.

En 1762, il prit au prince de Brunswick six pièces de canon dont le roi lui fit don.

Capitaine colonel des Suisses de la garde de Monsieur, il était maréchal de camp lorsqu'il fut appelé par Louis XVI au ministère de la guerre, le 27 septembre 1777 ; l'année précédente, il avait été adjoint au comte de Saint-Germain comme secrétaire d'Etat en survivance, avec le titre de directeur de la guerre.

Le prince de Montbarrey fit créer la charge de colonel général des hussards en faveur du duc de Chartres, et rétablir celle de colonel général de l'infanterie en faveur du prince de Condé ; il resta au ministère jusqu'au 18 décembre 1780.

Ce fut aussi sous son ministère que la France signa, le 6 février 1778, un traité d'alliance avec les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale. On fit de sérieux préparatifs contre l'Angleterre, et on projeta d'y effectuer une descente formidable. Dans ce but, le ministre de la guerre

(1) La cavalerie française combattit intrépidement dans cette malheureuse journée ; mais le comte de Clermont, qui commandait en chef, ne sut point profiter de son ardeur pour écraser les Anglo-Hanovriens.

forma deux camps, l'un en Normandie commandé par le maréchal de Broglie, l'autre en Bretagne aux ordres du maréchal de Vaux; mais le projet ne fut pas mis à exécution, et les deux camps furent dissous. Cette guerre de l'indépendance de l'Amérique, dans laquelle Lafayette et Rochambeau jouèrent un si glorieux rôle, se termina par la capitulation d'Yorck-Town (19 octobre 1781), et la paix de Versailles (3 septembre 1783).

Le prince de Montbarrey émigra à l'époque de la révolution, et mourut à Constance le 5 mai 1796; il avait été nommé lieutenant général en 1780, et a laissé des mémoires. Son fils, colonel du régiment de Monsieur, mourut sur l'échafaud en 1794.

Son successeur au ministère de la guerre, le maréchal comte de Ségur, avait été gouverneur de la Franche-Comté.

D'ARÇON,

Général de division, sénateur, savant ingénieur et célèbre écrivain militaire.

Jean-Claude-Eléonore Michaud d'Arçon naquit à Pontarlier en 1733. Son père, jurisconsulte distingué et auteur de divers ouvrages manuscrits sur la *Coutume et le droit public de Franche-Comté*, principalement sur les matières ecclésiastiques, le destina de bonne heure à la prêtrise en lui procurant un canonicat à l'abbaye de Montbenoît; mais le jeune d'Arçon fit connaître sa vocation à ses parents en substituant de sa propre main l'habit d'ingénieur à celui d'abbé, dans un portrait où l'on venait de le peindre, et dès ce moment, son père perdit de vue son premier projet.

Admis à l'école de Mézières en 1754, il fut reçu ingénieur ordinaire l'année suivante, fut employé pendant les deux dernières campagnes de la guerre de Sept ans, et se distingua en 1761 à la défense de Cassel, qui fit grand honneur au comte de Broglie.

En janvier 1775, d'Arçon fut chargé par le comte du Muy, ministre de la guerre, de continuer la carte des frontières de Dauphiné et de Provence, et il consacra quatre ans à ce travail; le roi lui fit témoigner plusieurs fois par ses ministres combien il était satisfait de sa célérité, de la manière dont les opérations étaient dirigées et de l'exécution de l'ouvrage.

Le 21 avril 1779, il reçut de nouvelles instructions pour continuer la

carte des frontières de l'Est, depuis le fort l'Ecluse jusqu'à Landau ; ce travail comprend les montagnes du Jura et des Vosges ; il fut terminé en 1786.

A la fin de juillet 1781, le lieutenant-colonel d'Arçon fut appelé à Versailles et envoyé en Espagne, où il rédigea son fameux projet des batteries insubmersibles et incombustibles.

Le duc de Crillon, qui avait repris Minorque aux Anglais le 4 février 1782, fut chargé d'assiéger Gibraltar, et d'Arçon proposa une attaque par mer appuyée d'une attaque par terre. Son projet, approuvé par les cours de France et d'Espagne, était d'ouvrir une large brèche dans les fronts de mer au moyen des batteries dont il était l'inventeur. L'attaque de terre commença dans la nuit du 15 au 16 août 1782, et le 13 septembre eut lieu l'attaque par mer : elle ne fut pas heureuse ; toutefois, l'invention de d'Arçon fit du bruit en Europe, et donna du retentissement à son nom.

En 1786, l'Académie française proposa l'éloge de Vauban pour sujet du prix d'éloquence de l'année 1787. Laclos, capitaine d'artillerie, adressa une lettre à l'Académie pour la blâmer de ce choix, et d'Arçon réfuta la lettre de Laclos, sous le titre de *Considérations sur l'influence du génie de Vauban dans la balance des forces de l'Etat.*

Un des premiers actes du comte de Brienne, qui remplaça le maréchal de Ségur au ministère de la guerre en 1787, fut la création d'un conseil d'administration du département de la guerre (9 octobre 1787), sous le nom de Conseil de la guerre, et en 1788 parut un Recueil de quelques mémoires sur la trop grande quantité de places fortes qui subsistent en France ; d'Arçon réfuta l'opinion du Conseil de la guerre dans deux ouvrages : *Considérations militaires et politiques sur la réforme projetée d'un grand nombre de nos places de guerre ;—Observations sur les fragments de mémoires attribués au maréchal de Vauban, au sujet de la question sur les places fortes.*

Employé comme divisionnaire à l'armée de Dumouriez, le général d'Arçon s'empara de Bréda le 25 février 1793, et de Geertruydenberg le 4 mars suivant ; il trouva dans Bréda 250 bouches à feu, 300 milliers de poudre et 5,000 fusils, et dans Geertruydenberg des munitions considérables.

Nommé sénateur après le 18 brumaire, il mourut le 1er juillet 1800. Son urne funèbre fut exposée sur le monument élevé à Chamars aux mânes des défenseurs de la patrie.

L'Institut national avait associé d'Arçon à ses travaux, et la société

d'agriculture, commerce et arts du département du Doubs, le comptait au nombre de ses membres dès l'époque de son établissement; il était aussi membre de l'Académie de Besançon.

Outre les ouvrages dont nous avons déjà parlé, le général d'Arçon a publié : *Correspondance sur l'art de la guerre, pour servir de réponse à l'Essai général de tactique du comte de Guibert; — Des fortifications et des relations générales de la guerre des siéges; — De la force militaire considérée dans ses rapports conservateurs; — Défense d'un système de guerre national*, etc. Girod-Chantrans a publié une notice sur la vie et les ouvrages du général d'Arçon, et récemment M. de Rochas d'Aiglun, capitaine du génie, a aussi publié un ouvrage sur la vie et les écrits de cet illustre ingénieur militaire.

BATTIN,

Général de brigade.

Denis Battin naquit à Colonne près Poligny en 1723. Un jour, les recruteurs du roi lui firent apposer sa signature au bas d'un imprimé dont il n'avait pas lu le premier mot; le lendemain il était dans les prisons de Sa Majesté pour avoir refusé de quitter son village. Ne pouvant lutter contre les recruteurs, il prit bravement son parti, et fut incorporé comme fusilier au régiment Dauphin.

Battin fit ses débuts au siége de Courtrai, assista aux siéges de Menin (4 juin 1744), et de Tournai, à la bataille de Fontenoy (11 mai 1745), qui amena la reddition de Tournai (23 mai 1745), et à la prise de Bruxelles (20 février 1746), où une action d'éclat lui valut l'épaulette de grenadier.

A la prise de Berg-op-Zoom (15 septembre 1747), les douze plus braves grenadiers de l'armée française eurent l'honneur de monter sur la brèche ; Battin en était, et c'est là qu'il fut nommé caporal.

Il fit la guerre de Sept ans (1757-1763), en qualité de sergent, et reçut plusieurs blessures, notamment à Minden et à l'attaque du camp retranché de Filingshausen (16 juillet 1761). A Fulde, la compagnie du sergent Battin fut détachée pour occuper un moulin avancé, et tomba dans une embuscade de hussards de la Mort; Battin restait seul avec quelques grenadiers, lorsque le commandant des hussards prussiens lui cria : Rendez vos armes ! « Les voilà, venez les prendre ! En avant, grena-

diers ! » telle fut la réponse. Après une lutte héroïque, il fut fait prisonnier et présenté au duc Ferdinand de Brunswick, qui lui dit publiquement : « Monsieur le sergent, je veux faire un beau cadeau à votre colonel, monseigneur le Dauphin ; on va lui rendre sa compagnie de grenadiers : d'aussi braves gens ne doivent pas être prisonniers. »

A la suite de ce brillant fait d'armes, on écrivit à la cour afin d'obtenir une sous-lieutenance en faveur de Battin, et après une année de démarches faites par les officiers de son régiment, Battin fut nommé sous-lieutenant.

Il fit en cette qualité la guerre de Corse, et il était lieutenant en 1792 ; à cette époque il fut nommé capitaine dans ex-Dauphin.

A Jemmapes (6 novembre 1792), le général en chef lui confia six bataillons après l'avoir nommé lieutenant-colonel ; il chassa l'ennemi du village et s'empara d'une batterie d'artillerie.

A Neerwinden (18 mars 1793), il soutint avec trois bataillons tout l'effort de l'artillerie autrichienne pendant la retraite de l'armée, et se retira sur les hauteurs de Tirlemont, où il fut nommé, vers la fin de la bataille, colonel du régiment dans lequel il était entré simple soldat un demi-siècle auparavant.

Après la mort de Dampierre (8 mai 1793), Battin, enfermé dans Valenciennes, y rendit de tels services qu'il fut nommé général de brigade ; et, lorsque, après sept semaines de tranchée ouverte, après l'incendie de ses églises, de l'arsenal, de cinq à six cents maisons, après avoir fait essuyer à l'ennemi une perte de quinze à vingt mille hommes, Valenciennes se rendit au duc d'Yorck (28 juillet 1793), le général Battin fut envoyé en Vendée, où il commandait à l'attaque de Beaupréau (18 octobre 1793).

Il quitta le service en 1794, se retira à Avignon et y mourut le 26 octobre 1806.

Un célèbre écrivain militaire contemporain, le général baron Joachim Ambert, a consacré une notice au général Battin, dans son ouvrage intitulé : *Gens de guerre, Portraits.*

CH. TERNANT.



NOTICE SUR M. L'ABBÉ VILLEMOT,

DIRECTEUR AU SÉMINAIRE DE BESANÇON.

Un concours de circonstances qu'il est inutile d'expliquer, nous a empêchés jusqu'ici de rendre compte d'une perte douloureuse que le diocèse de Besançon a faite récemment. Aujourd'hui, nous nous acquittons de ce qui est pour nous un devoir en même temps qu'un besoin du cœur.

M. l'abbé Villemot, directeur au grand séminaire, a succombé, le 29 septembre, à une attaque d'apoplexie, laissant ses proches, ses confrères, ses nombreux élèves et amis, en proie à une consternation et une douleur qui ne s'expliquent que trop par les précieuses qualités de cet homme si éminent et si dévoué.

Né au village de Mercey-Gevigney, le 13 avril 1811, l'abbé Justin Villemot montra de bonne heure les heureuses dispositions que Dieu inspire dès l'enfance aux sujets d'élite, dont il veut faire des instruments de miséricorde pour les peuples et des vases d'élection pour son sanctuaire. Privé de sa mère dès la première année de sa vie, Dieu le dédommagea largement en lui faisant trouver une seconde mère dans une excellente tante qui le prit chez elle, lui prodigua les soins les plus touchants, l'éleva comme son enfant, et déposa dans son jeune cœur les semences de cette vertu pleine d'amabilité et de cette piété solide qui ont été le caractère distinctif de M. Villemot. Cette vertueuse chrétienne fut bien payée de retour, et celui qu'elle avait aimé et soigné *comme la prunelle de son œil*, se plaisait à répéter que c'était à elle qu'il devait toute sa carrière et tout ce qu'il était. Quoique d'un caractère gai et expansif, il se faisait remarquer par son amour pour l'étude et pour la prière. Un de ses compatriotes, qui depuis est devenu prêtre, disait, en

parlant de son enfance : « Je confesse que j'ai fait ce qui m'était possible pour l'observer et le trouver en défaut, mais jamais je n'ai pu le surprendre dans un état de distraction ou même seulement levant les yeux à l'église. Aussi, lorsque je parlais de lui avec quelques jeunes gens de mon âge, nous nous plaisions à l'appeler le *petit saint de chez Villemot Toussaint :* c'était le nom de son père. »

Ce pieux enfant entra, en 1824, au séminaire de Luxeuil, où, il faut le dire, il eut de grandes difficultés à vaincre dans les classes élémentaires; mais il triompha de tout par ce travail opiniâtre et par cette énergie de volonté qu'il n'a cessé de déployer dans tout le cours de sa vie. Grâce à ses efforts généreux, il put enfin obtenir une place distinguée parmi ses rivaux d'étude et recueillir de glorieuses palmes. Les heureux succès que notre jeune aspirant au sacerdoce obtint ensuite dans son cours de théologie, au grand séminaire de Besançon, lui méritèrent l'honneur de prendre rang dans cette école privilégiée *des hautes études religieuses*, espèce de petite Sorbonne, que le cardinal de Rohan, toujours si plein de zèle pour agrandir le cercle des connaissances et faire prospérer le culte des sciences parmi les ecclésiastiques, avait établie à Besançon, et à la tête de laquelle il avait placé Mgr Mabile, aujourd'hui évêque de Versailles.

Au sortir de son éducation cléricale, le jeune abbé Villemot fut envoyé comme professeur au séminaire de Luxeuil. Après avoir dirigé plusieurs classes élémentaires, on le vit, sans surprise, appelé à remplacer, dans la chaire de seconde, M. Garessus, devenu supérieur de cet établissement. Pour se mettre à la hauteur de sa classe et ne pas trop rester au-dessous des honorables antécédents de son digne prédécesseur, le jeune professeur d'humanités se crut obligé de se livrer à ce travail plein d'ardeur, à ce dévouement persévérant qui ne connut de repos ni le jour ni la nuit. A cette époque, l'établissement des concours généraux entre les différents séminaires avait créé un foyer d'émulation qui enflammait élèves et professeurs. Avec son activité naturelle, M. Villemot attacha le plus vif intérêt à ces luttes classiques, qui amenèrent, en effet, un grand réveil d'intelligence et firent sortir les études des voies trop routinières suivies jusqu'alors. Guidés par son goût intelligent, ses élèves, comme des soldats tout brûlants d'ardeur derrière un chef intrépide, eurent leur bonne part dans les palmes et les belles récompenses offertes aux vainqueurs et aux lauréats de ces intéressants concours. Il était inépuisable dans les divers et ingénieux moyens qu'il savait employer pour exciter, pour aiguillonner en toute manière l'émulation des jeunes gens.

Envoyé ensuite comme pasteur à Conflans, il montra dans ses nouvelles fonctions le même zèle et le même dévouement que dans sa vie de professeur. Le vrai prêtre est toujours fidèle à sa vocation, et une fois qu'il a été saisi de l'esprit de Dieu, sur quelque théâtre que sa charité ait à s'exercer, on le voit toujours n'aspirer qu'à se dévouer corps et âme à la gloire de Dieu et au salut de ses frères, si tendrement aimés par lui en Jésus-Christ. Les bons habitans de Conflans conserveront éternellement le précieux souvenir de tout ce que le dévouement sacerdotal sut inspirer à M. Villemot pour la sanctification des âmes, pour l'éducation des enfants, le maintien de la foi, des bonnes traditions et des bonnes mœurs parmi eux. Avec quel zèle vraiment apostolique ce saint prêtre annonçait la parole de Dieu! Avec quelle charité infatigable il allait visiter les malades, consoler les affligés et soutenir le courage des agonisants! Comme il épanchait volontiers au milieu des pauvres et des malheureux et sa modeste bourse et son cœur d'or! Comme rien n'échappait à sa vigilance, de tout ce qui pouvait contribuer à faire fleurir la piété et toutes les vertus chrétiennes parmi les ouailles confiées à sa houlette pastorale!... Chacun sait, dans le pays qu'il a évangélisé, qu'il y a fondé deux établissements, l'un de *frères de Marie*, l'autre de sœurs de *Mattaincourt*, et que pour les maintenir, en dépit de toutes les difficultés qui se sont souvent dressées devant lui, il leur donnait, chaque année, ses revenus personnels, ceux de sa sœur et même aussi ceux de sa vertueuse tante. On possède encore, à la maison commune, une horloge qui est un curieux monument de l'art ancien, et en même temps un témoignage de la générosité de ce bon pasteur.

Cependant le poste de curé de Conflans ne parut pas assez élevé pour un mérite aussi éclatant, pour une vertu aussi avide de sacrifices et de dévouements. Son Eminence Mgr le cardinal Mathieu jugea M. Villemot digne d'entrer dans le vénérable collége des directeurs du grand séminaire, chargés du ministère si important et si délicat de discerner les vocations, et de préparer par des soins assidus, les vases de choix qui doivent embellir le sanctuaire. Là, plus que partout ailleurs, les fonctions de professeur sont graves, pénibles, assujettissantes et commandent la plus grande abnégation. Quoique le caractère de M. Villemot, naturellement jovial, et porté à l'activité et à l'épanchement, lui inspirât peu d'attraits pour s'enfermer dans les vieux murs d'une maison particulièrement consacrée à un continuel recueillement, à une profonde retraite et aux plus graves méditations, il n'hésita point à se rendre courageusement à l'appel de son premier pasteur. Sous le poids de cette lourde charge, le

nouveau directeur du séminaire, qui a toujours eu le mérite de se faire de très hautes idées des fonctions qui lui ont été confiées, parut comme embrasé d'une ardeur toute nouvelle. Il sut trouver dans son âme un nouveau foyer de zèle et d'émulation pour la prière et pour l'étude, et il justifia pleinement, par des vertus dignes d'un directeur de séminaire, l'heureux choix qu'on avait fait dans sa personne.

Qui dira tous les genres de labeurs et de veilles auxquels il se livra; tous les livres, tous les volumineux in-folio qu'il parcourut pour enrichir son esprit des trésors de cette science, la première de toutes, qui renferme tant de mystères, et qui, avec ses données divines, ouvre un si vaste horizon à une intelligence avide de savoir et pleine de foi! Il s'attachait à pénétrer, au flambeau de l'enseignement de l'Eglise et de ses savants docteurs, dans le vrai sens des divines Ecritures, pour en faire goûter aux jeunes gens qu'il dirigeait, le suc le plus pur, ainsi que les aliments les plus substantiels et les plus propres à former leur esprit et leur cœur.

Au milieu de ses grands travaux et de ses fonctions qui semblaient devoir l'absorber tout entier, M. Villemot, singulièrement économe de son temps, savait encore se ménager des loisirs pour se livrer à des recherches spéciales d'érudition, fouiller les vieux livres dans la vaste bibliothèque du séminaire. C'est ainsi qu'il parvint à retracer dans des pages d'un mérite incontestable, l'histoire de sainte Barbe, cette vierge martyre qui est entourée dans nos pays, et surtout à Conflans, d'une belle auréole de pieux souvenirs et de sainte popularité. L'enseignement du pieux directeur n'était donc point renfermé dans l'étroite enceinte de l'école : ce vénéré guide de la jeunesse aspirait encore à offrir à la piété chrétienne un aliment solide et capable d'être utile aux jeunes gens et à ses anciens paroissiens, qu'il portait toujours dans son cœur.

Du reste, la parole de M. Villemot était d'autant mieux accueillie parmi les élèves du sanctuaire, qu'ils connaissaient son zèle pour leur instruction et la tendre affection qu'il avait pour chacun d'eux. Son amitié pour ses chers enfants du séminaire, et surtout pour ses pénitents, allait si loin que, non content de leur consacrer ses soins, ses peines et ses longues veilles, quoique pauvre lui-même, il ne reculait devant aucun sacrifice d'argent pour les faire sortir d'une gêne pénible, et leur laisser une pleine liberté d'esprit dans l'importante carrière de leurs études. Un grand nombre ont recueilli les fruits de sa charité. Aux uns il donnait cent francs pour payer une partie de leur pension; les autres recevaient une somme pareille pour couvrir les frais de leur retour chez leurs parents et de leur entretien pendant les vacances. Il a envoyé un élève à ses

propres frais aux eaux de Guillon. Ses soins paternels et sa généreuse charité s'intéressaient particulièrement à ceux dont le talent et les vertus donnaient des espérances à l'Eglise, mais qui se voyaient tout à coup arrêtés par quelque maladie. Puis, quelle délicatesse il savait mettre dans les procédés de sa générosité et les tendres prévoyances de son amour paternel, pour n'humilier jamais personne, et pour paraître lui-même l'obligé à l'égard de ceux-là mêmes qu'il obligeait si gracieusement. Tant de bonté et de dévouement si sincère était payé d'un juste retour parmi les élèves. Ils portaient à M. Villemot un attachement vraiment filial, et ils se sentaient attirés vers lui par un de ces attraits qui entraînent l'esprit comme le cœur et ne permettent aucune résistance. Avec quel affectueux empressement ils recherchaient sa société ! Comme ils aimaient à se grouper autour de lui dans les récréations, où sa conversation spirituelle, enjouée, souvent mêlée d'aimables contrariétés et de traits piquants, mais jamais empreints de satire, était pour eux pleine de charme et d'intérêt ! Comme ils se plaisaient également à aller le visiter dans sa modeste cellule pour lui confier avec un touchant abandon les secrets de leur âme, leurs inquiétudes sur leur vocation et les difficultés qui pouvaient les arrêter dans le rude chemin des études ecclésiastiques ! Dans ces conditions, est-il surprenant que cet excellent et si aimable directeur, homme de foi et de cœur, ait exercé une grande influence sur la nombreuse tribu de nos jeunes lévites et les ait affermis dans les doux liens d'un filial attachement à l'auguste siége de saint Pierre et aux doctrines qui proclament si clairement la plénitude de ses droits et l'infaillible autorité de sa parole ?

C'est au milieu des labeurs assidus et des fatigues incessantes d'un dévouement tout évangélique que la mort est venue le frapper, lorsqu'il était encore plein de force et d'ardeur et qu'on le voyait occupé à donner partout l'exemple du courage et de l'héroïsme.

Disons, pour tout résumer, que M. l'abbé Villemot, à l'exemple du divin Maître, a passé parmi nous en faisant le bien : il a fait ici-bas ce qu'il y a de plus important pour un prêtre, *il a fait l'œuvre de Dieu*, il a soutenu le bon combat, il a fidèlement gardé le dépôt de la vraie foi, et il a été se reposer dans le sein de son Dieu pour recueillir la couronne de gloire promise à tous ceux qui vivent dans l'amour de la loi divine et dans l'attente du divin Juge.

L'abbé CLERC,
membre de l'Académie de Besançon.

CHRONIQUE.

30 décembre.

La tombe vient de s'ouvrir pour plusieurs Franc-Comtois notables, qui ont droit à notre souvenir. Nous devons nommer d'abord M. Jacques-Séraphin Lanquetin, né aux Longevilles le 19 juillet 1794. Soldat à dix-huit ans, élevé au grade d'adjudant à Waterloo même, le jeune Lanquetin entra dans le commerce à Paris en 1816, et y fonda dès 1818 une maison qui, par la probité de son chef et sa grande intelligence des affaires, fut bientôt l'une des plus considérées et des plus considérables de la capitale. Officier de la garde nationale et décoré en 1832, pour avoir vaillamment défendu l'ordre public, M. Lanquetin fut élu, en 1833, membre du conseil général de la Seine, et il en fut quatre fois le secrétaire. Officier de la Légion d'honneur en 1840, et élu quatre fois encore président du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine, il se démit de ses diverses fonctions en 1852, pour se consacrer tout entier à celles de député, dont il venait d'être investi par les électeurs de Paris. Son mandat législatif étant expiré en 1857, M. Lanquetin, dont la santé commençait à décliner, rentra dans la vie privée. Lors des récentes élections législatives, les vœux d'un grand nombre de nos concitoyens, qui ne séparent pas dans leur cœur la liberté, la démocratie, l'ordre et la religion, s'étaient fixés sur lui. Mais, à raison de ses infirmités, il refusa absolument le mandat qui lui était offert et qu'il était si apte à remplir. M. Lanquetin est mort en bon chrétien, à Paris, le 9 de ce mois. Il a été dignement loué par M. Nicod, curé de Mouthe, et par M. Colin, juge de paix de Pontarlier.

C'est au milieu même de la carrière et en pleine maturité, que M. Max Buchon a été enlevé à la littérature, où ses talents, mieux dirigés, lui auraient assuré l'une des premières places. Né le 15 avril 1818, à Salins, M. Buchon fit une partie de ses études au séminaire d'Ornans, et il y

eut pour condisciple le peintre Courbet, avec lequel il est resté intimement lié jusqu'à la fin de sa vie. La passion de la politique et des lettres s'empara de lui de bonne heure, et déconcerta tous les projets d'avenir rêvés par son père. D'abord phalanstérien et disciple de son brillant compatriote Victor Considerant, il devint journaliste en 1848, et porta à peu près seul pendant dix-huit mois tout le poids de la rédaction de la *Démocratie salinoise,* qu'il avait fondée. Arrêté en juin 1849, et traduit devant le jury sous le coup de trois poursuites différentes, il fut complétement acquitté ; mais les rigueurs de la politique le firent renoncer au journalisme pour se consacrer exclusivement à la littérature. Depuis deux ans il vivait dans la retraite, lorsqu'il se vit compris dans certaines mesures de sûreté générale qui rappelaient la loi des suspects. On envahit son domicile à main armée sans pouvoir le découvrir ; le jour même, il sortit de la ville sans être aperçu, gagna la frontière à travers les bois, et quitta la France, où il ne devait rentrer qu'après six ans d'exil. Quelques années plus tard, il épousa la fille du respectable M. Diziain, et trouva dans cette union tous les charmes et toutes les consolations de la vie domestique. Les dernières élections législatives avaient rallumé dans le proscrit de 1851 la passion politique, et il concourut à la fois à la rédaction des deux journaux démocratiques du Doubs et du Jura. L'œuvre littéraire de M. Buchon se compose d'un *Recueil de poésies* romantiques, publié en 1838 ; d'un volume de *Poésies franc-comtoises*, publié en 1865 ; d'un premier roman publié en 1848 ; de trois autres petits romans, le *Matachin* et *le Gouffre Gourmand*, publiés d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes*, puis réunis en un volume in-12 ; enfin *Le Fils de l'ex-maire*, inséré dans le *Journal pour tous.* Ces trois ouvrages ont paru de 1853 à 1855; le dernier est à beaucoup près le plus remarquable. On doit en outre à M. Buchon une traduction des *Poésies allémaniques* de Hébel, et un ouvrage d'économie rurale intitulé : *Les fromageries franc-comtoises comparées avec celles de la Gruyère et de l'Emmenthal.* Comme poëte et comme romancier, M. Buchon s'est jeté à corps perdu dans le parti réaliste, et, il faut bien le reconnaître, sa verve si franche et de si bon aloi a souffert du parti pris de trivialité dont il s'était fait une sorte de doctrine, et qui nous a privés de la satisfaction de retrouver en lui un successeur de Nodier. En politique, M. Buchon était ardent, mais sans fiel et sans haine; quand il se faisait le champion d'une idée juste et saine, comme dans son vigoureux avis *aux partageux*, il atteignait vraiment à l'éloquence. Il n'était pas non plus de ceux qui travaillent à déconsidérer la démocratie par des insultes sans fin et sans mesure contre la religion.

C'était un cœur loyal, honnête, sincèrement patriote, et un peu fourvoyé.

M. le baron de Bourqueney, sénateur, qui vient de mourir à Paris dans les derniers jours de ce mois, appartenait aussi, par son origine, à la Franche-Comté. Entré de bonne heure dans la carrière diplomatique, il était secrétaire d'ambassade à Londres en 1840. Il a été tour à tour ministre, ambassadeur à Vienne et à Constantinople, et second plénipotentiaire pour la France au congrès de Paris. Par ses discours et ses votes au Sénat, il s'est montré constamment le défenseur de la souveraineté du saint-siége, et le gardien des traditions qui honorent notre pays.

A défaut de toute publication locale, nous signalerons un nouvel ouvrage dont le sujet nous appartient à plus d'un titre. Il est intitulé: *M. de Montalembert et extraits de ses œuvres,* par l'abbé Dourlens. C'est une sorte de biographie politique et littéraire de notre ancien et illustre député, dans laquelle on suit les phases diverses et trop souvent douloureuses de sa carrière si bien remplie. Nos jeunes gens chrétiens qui aspirent à servir, à leur tour, l'Eglise et la France, y trouveront en même temps un noble guide et un glorieux modèle.

Nous ne pouvons pas clore cette dernière page de l'année 1869, sans remercier nos collaborateurs et nos abonnés du concours généreux dont ils honorent déjà depuis six ans la publication des *Annales franc-comtoises.* Nous espérons que, malgré toutes les graves et absorbantes préoccupations du moment, cette bienveillance si fidèle ne se lassera pas encore. De notre côté, nous n'épargnerons rien pour qu'ils continuent à trouver dans les pages de ce recueil des objets toujours dignes de leur intérêt, et qui répondent à leur triple amour pour la religion, les lettres et la Franche-Comté. M. l'abbé Besson a promis de nous rendre son absence moins sensible en nous envoyant de Rome une chronique du concile; un écrivain franc-comtois éminent, qui réunit dans ses mains la palme de l'érudition et celle du style, M. Francis Wey, a bien voulu nous faire espérer quelqu'un de ces joyaux littéraires dont il n'est pas assez prodigue; MM. Suchet et Morey, dont les talents font tant d'honneur au clergé bisontin; MM. de Loray, Chiflet et de Vaulchier, qui perpétuent au milieu de nous les traditions savantes de la noblesse comtoise; M. Pingaud, dont la distinction précoce nous promet un écrivain remarquable; enfin, les collaborateurs moins assidus des *Annales*, nous ont, à peu près tous, assuré la continuation de leur concours. De jeunes écrivains, nous sommes heureux de l'annoncer, viendront se joindre à leurs aînés, et apporteront aux *Annales* de nouveaux éléments d'intérêt et de succès.

TABLE DES MATIÈRES

DU DOUZIÈME VOLUME.

VII. — JUILLET.

VIII. — AOUT.

IX. — SEPTEMBRE.

